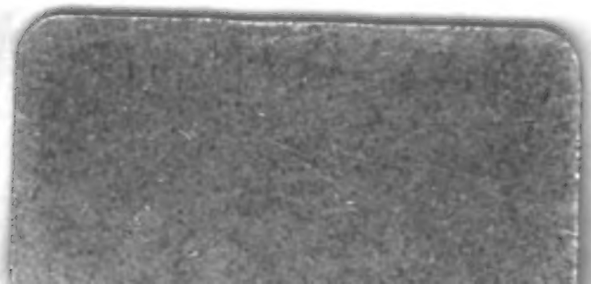

Digitized by Google

DQB
Courtépée

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION
HISTORIQUE
ET TOPOGRAPHIQUE
DU DUCHÉ
DE BOURGOGNE.
TOME IV.

COMPRENANT le Charolois, le Brionnois, les Bailliages de Montcenis & de Bourbon-Lanci, l'Hiſtoire de Chalon-ſur-Saone, & des Villes du Chalonnois, Seurre, Verdun, Louans, Cuiſeaux, Cuiſery.

PAR M. COURTÉPÉE, Prêtre, Sous-Principal-Préfet du Collége de Dijon.

A DIJON,
Chez CAUSSE, Imprimeur du Parlement.
Et ſe vend,
A PARIS, chez DELALAIN, Libraire, rue & à côté la Comédie Françaiſe.
A AUTUN, chez DEJUSSIEU, Imprimeur-Libraire.
A CHALON, chez DELIVANY, Libraire.
A BEAUNE, chez BERNARD, Libraire.
A AUXERRE, chez FOURNIER, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXXIX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

1779

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
50838
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

pour le troiſiéme Volume.

ON prie d'avoir recours à la table des mots abrégés, qui eſt au commencement du 3^e. volume, & d'obſerver que la longitude eſt priſe ſur le méridien de Paris, différent de 20 degrés de celui de l'Iſle de Fer : elle ne ſera plus marquée dans la ſuite que pour les Villes & Bourgs.

Pag. 17, lign. 16, Inger Amac, *liſez*, Ingermane.

Ibid. dern. lign. Sg^r. Engagiſte, *liſez*, patrimonial depuis 1774.

Ibid. 1120, *liſez*, 1220, & le Pape Honoré III.

Pag. 41, dern. lign. l'Abb. de St^e. Marg^e. *liſez*, l'Abbeſſe du Lieu-Dieu.

Pag. 42 : domanial, *liſez*, patrimonial, par échange avec le Roi ; Seig^r. actuel, Louis Dupré de Bouilland, Lieut. Gén. Crim. au Bailliage de Chalon.

Ibid. le bas de Goney, *liſez*, Gouey.

Pag. 53 : Chapelle à Ciſſey, *ajoutez*, fondée par Joſeph Courtot en 1743, du Patronage de ſon fils N. Courtot-Guyard.

Pag. 86, dern. lign. d'Angenac, *liſez*, d'Angennes.

Digitized by Google

Pag. 203, *ajoutez :* Guille. de Premeaux, *de Premellis*, étoit Doyen de la Collégiale de Beaune en 1272.

Pag. 240 : On uſe du ſel blanc à Perrigni, *ajoutez :* par Lettres patentes de Philippe le Bon en 1460, confirmées par Charles IX 1561, par Henri III en 1579, & Henri IV 1601.

Pag. 381, *ajoutez :* Odo d'Argilli, Seignr. d'Auvillars, exécuteur teſtamentaire de la femme de Hugues de Vienne, Dame de Pouilly en 1285.

Pag. 404, lign. 23, N. de Montagu, *liſez*, Odet de Montagu, Lieut. Gén. de la Chancellerie depuis 1574.

Pag. 419 : Perrigni-ſur-Loire, lign. 3, *ajoutez :* Gautier de Perrigni donne en 1077 à Pierre, Abbé de Tournus, l'Egliſe du lieu, du conſentement d'Aganon, Evêque d'Autun. C'eſt là, dit l'Hiſtorien Juenin, p. 100, l'origine du Prieuré de Perrigni.

Pag. 545 : au bas, Gagnai, *liſez*, Ganay.

Pag. 550, lign. 1re. Armes fond d'argent, *liſez*, fond d'or.

Digitized by Google

DESCRIPTION
HISTORIQUE
DU DUCHÉ
DE
BOURGOGNE.

COUP D'ŒIL
SUR LE CHAROLOIS.

CE Bailliage, le VI^e. principal du Parlement de Bourgogne, établi par Louis XI en 1477, a 10 lieues de long du nord au ſud, depuis S. Euſebe-des-Bois à Poiſſon, ſur 8 de large de l'eſt à l'oueſt, depuis Saviange à Toulon. Il eſt borné au nord par celui de Montcenis, au ſud par le Brionnois, à l'eſt

Digitized by Google

par le Mâconnois, & à l'oueſt par le Bailliage de Bourbon-Lancy. Son reſſort comprend 2 Villes, 4 Bourgs, 70 Paroiſſes, 5 Prieurés, 4 anc. Baronnies, 4 Prévôtés, 6 Châtellenies, 32 Seigneuries, & 196 Fiefs. Tous ces lieux ſont de la Recette & Subdélégation de Charolles, du Diocèſe d'Autun, à l'exception de la Châtellenie du Mont-Saint-Vincent qui eſt de celui de Chalon, & de 4 Paroiſſes de celui de Mâcon.

Ainſi ce Bailliage a d'étendue en toiſes quarrées 352, 30000, 000, en arpens, chacun de 100 perches, 391, 444 $\frac{1}{9}$; en lieux quarrés de 2400 toiſes 61 $\frac{94}{576}$.

RIVIERES.

Le Charolois eſt arroſé de pluſieurs rivieres, dont deux ſont navigables; la LOIRE depuis Roane à Digoin, & l'ARROUX ſeulement depuis le port des quatre vents, & quelquefois dans les bonnes eaux, depuis Toulon à Digoin. Cette riviere, dont la ſource eſt au Bailliage d'Arnai-le-Duc, baigne les anciens murs d'Autun, où elle reçoit la Tavernai, entre dans le Charolois à Toulon, & va ſe réunir à la Loire entre Digoin & la Motte-Saint-Jean. Le projet de rendre l'Arroux navigable depuis Autun, comme il l'étoit du temps des Romains, va enfin s'exécuter par Arrêt du Conſeil d'Avril 1778. Le devis, fait en 1776, monte à 197230 liv. Les ouvrages

Digitized by Google

conſiſtent en 10 écluſes, en 9 digues, en déblais des rochers & des ſables qui portent obſtacle à la navigation, en chauſſées & autres ouvrages néceſſaires au port d'Autun, entre les deux ponts ſur l'Arroux. L'exécution immortaliſera ſes auteurs, vivifiera une contrée morte & ſtérile, & ſera très-avantageuſe au commerce ſi languiſſant dans l'Autunois.

L'ARCONCE, *Areconcia*, ſort de la fontaine du Prégris, au deſſous de Moleron, Paroiſſe de Mari, va former l'étang du Rouſſet, tombe dans celui de Verderat, arroſe Viry, deſcend à Charolles, à Changy, Anzi-le-Duc, Monceau, Saint-Yan, & va ſe perdre dans la Loire au deſſous de Pont à Mailli, après un cours de 15 lieues. Elle eſt fort poiſſonneuſe en carpes & brochets ſur-tout.

La BOURBINCE ou BREBINCE, *Borbenſia*, *Burbentia*, *Buboncia*, ſort du lac de Long-Pendu, qui verſe ſes eaux dans l'étang de Montchanin, parcourt preſque tout le Charolois, paſſe à Blanzy, Ciry, Parai, reçoit l'Oudrache, & s'écoule dans l'Arroux au Verdier. C'eſt par le moyen de cette riviere & de la Déheune qui a la même ſource, que la communication de la Saone à la Loire fut projetée en 1660 & en 1733; projet dont un Savant Magiſtrat (M. de Torcy) a démontré la facilité & les avantages dans une brochure bien écrite en 1775. Il n'y a ſur la Bourbince

juſqu'à Parai, qu'un pont à Genelard & un à Bord : ceux de Ciry & de Blanzy ſont ruinés.

L'OUDRACHE, *Uldraca*, dont la ſource eſt à l'étang de Perreci, prend ſon nom du Village d'Oudry qui eſt plus bas, coule à Bragni, à Saint-Leger, & ſe perd dans la Bourbince au deſſous de Paray, près de la Varenne, Paroiſſe de Vigni, après un cours de 6 lieues.

LA SEMENCE, *Sementia*, vient des étangs de Suin, reçoit près de Chatonard le Montgrenot, qui ſort de ceux de Saint-Bonnet-de-Joux, & ſe perd à Charolles dans l'Arconce.

LA GUYE, *Guya*, qui deſcend de Saint-Helene, ſépare le Charolois du Mâconnois & du Chalonois. Elle arroſe Saviange, Genouilly, Joncy, & tombe dans la Grône après un cours de 8 lieues.

MONTAGNES, ÉTANGS, FORÊTS, CHATEAUX.

L'air en général eſt ſain, mais un peu froid dans le Charolois, étant environné de montagnes de tous côtés. Les plus élevées ſont celles du Mont-Saint-Vincent, de Suin, d'Artus, Sanvigne, Dondin, Chaumont.

Le milieu du pays eſt rempli de collines, de plaines, de fertiles prairies, terres à bled, & d'étangs dont les plus conſidérables ſont ceux de Perrecy, du Verderat, du Rouſſet, des Baronays.

Les plus belles forêts ſont celles de Charolles, Paray, Perrecy, Avaiſe, Pouilloux, Sauvement, Grandvaux, Marizy, Martigni, Digoine & Lugny.

Cette petite Province étoit autrefois hériſſée de Châteaux forts, preſque tous ruinés par ordre de Louis XI, ou depuis durant les guerres civiles; tels que ceux de Mont-St.-Vincent, Suin, Dondin, Artus, Digoine, Joncy, Charolles, Marcilli, Colanges, Courcheval, Chevenizet, Cypierre, Rabutin, Joux, Commune, Sauvement, Champlecy, Martenet, Cleſſi, Chaſſi, Mazoncle, Buſſeul, la Sale, Balore, Chaumont, la Guiche : quelques-uns ont été rétablis.

Les plus beaux Châteaux à la moderne ſont ceux de Digoine, de Lugny, de Saint-Micault, Genelard, Chanlecy, de Joncy, quand le plan donné par M. Antoine ſera exécuté.

Celui de Chaumont, quoique rebâti ſous Louis XII, & que Louis XIV honora de ſa préſence, m'a paru le plus vaſte, le plus fort & le plus reſpectable du Charolois. On penſe à le renverſer pour en bâtir un autre à la moderne. (V. *ci-après St. Bonnet-de-Joux*).

COMTES DE CHAROLOIS.

Ce pays, du temps de Céſar, étoit habité par les *Ambarri*, ſelon Samſon; ou plutôt par les *Brannovii*, alliés des Eduens. Il fut com-

pris ſous Honorius dans la ſeconde Lyonnoiſe, & dès les premiers temps du Chriſtianiſme, dans le Diocèſe d'Autun. Des Romains expulſés des Gaules, il paſſa au pouvoir des Rois de Bourgogne, enſuite des Rois de France au VI^e. ſiécle. Il fit d'abord partie du Brionnois, & vint depuis aux Comtes de Chalon dont il étoit la principale Baronnie, formant un petit canton ſous le nom de *Pagus Quadrellenſis*, dont on a fait mention au 1^er. vol. pag. 363. Pierre de Chaumont en étoit Bailli en 1070.

Le Duc Hugues IV ayant acquis en 1237 le Comté de Chalon dont il fit hommage à Saint Louis, en démembra la Châtellenie du Charolois, & la donna par ſon teſtament, en 1272, à ſa petite-fille Béatrix I, fille de Jean de Bourgogne & d'Agnès de Bourbon. Cette inſtitution héréditaire fut confirmée en 1277 par tranſaction rapportée dans le Recueil de Perard, pag. 549, & par un traité de 1279, paſſé ſous la médiation du Roi Philippe le Hardi, entre le Duc Robert II & Béatrix ſa niéce, alors épouſe de Robert, Comte de Clermont, fils de Louis IX, & tige de l'auguſte Maiſon regnante.

Il fut convenu que le Charolois ſeroit tenu en Fief du Duc, avec tous les honneurs qui appartenoient au Comte de Chalon. Comme ce traité important fait connoître les anciens Fiefs & les Châtellenies du Charolois, & qu'il

Digitized by Google

n'eſt point dans *Rymon*, mais ſeulement dans *Perard* dont l'ouvrage eſt aſſez rare, on le donnera à la fin de cet article. C'eſt ce Comte qui accorda les franchiſes de Charolles en 1301.

Robert de Clermont eut deux fils de Beatrix, Louis & Jean; le premier fut Duc du Bourbonnois, héritage qui venoit d'Agnès de Bourbon-Dampierre ſon aïeule; le ſecond fut Baron du Charolois, & ne laiſſa à ſa mort, en 1316, qu'une fille Béatrix II, en faveur de laquelle le Charolois fut érigé en Comté. Des Auteurs aſſurent que cette érection avoit été faite par St. Louis, en conſidération du mariage de ſon fils Robert : cependant Jean d'Armagnac ne s'intitule en une charte de 1370, que Sire de la Terre & Baronnie du Charolois. Béatrix épouſa Jean I^er^. Comte d'Armagnac.

Leur fils Jean II en fit hommage au Duc de Bourgogne en 1370, & fut pere de Jean III & de Bernard d'Armagnac. Ces deux freres vendirent en 1390 leur Comté au Duc Philippe le Hardi, 60000 francs d'or, payés par ſon Grand-Gruyer, Pierre du Cellier, des deniers de la dot de Marguerite de Baviere ſa belle-fille, femme de Jean, Comte de Nevers, d'où il paſſa à ſes ſucceſſeurs. Philippe le Bon eut dans ſa jeuneſſe le titre de *Comte de Charolois*. La donation faite par ce Prince en 1433 à ſon fils Charles, contient encore

Digitized by Google

une réſerve expreſſe du droit de reſſort & ſouveraineté ſur ce Comté.

Mais on voit par des Lettres Royaux de 1324, 1335, 1410, que Parai, Perrecy, Toulon conſiſtant en plus de 60 Prévôtés, ne relevoient que du Roi, & étoient exempts de toute Juriſdiction du Comte du Charolois, même des Ducs de Bourgogne. Ils avoient des Juges, Châtelains & Baillis, dont les appels relevoient à Mâcon. Philippe le Hardi ayant acquis le Charolois, eut la ſupériorité ſur les Prieurés de Perrecy, Parai & Toulon, ainſi que Philippe le Bon, par la ceſſion du Mâconnois en 1435.

Après la mort du dernier Duc, Louis XI s'en empara en 1477, comme d'un Fief réverſible à la Couronne, & *le plus noble mouvant* du Duché de Bourgogne, en y créant un Bailliage Royal : il attribua aux Officiers le droit de reſſort ſur toutes les Villes & Places du Charolois.

Mais Charles VIII oublia que ce Comté faiſant partie du Duché, étoit un ancien Membre de la Couronne, ſujet au retour. Au lieu de rembourſer la ſomme donnée par Philippe le Hardi, il le rendit, par le traité de Senlis en 1493, à Philippe, Archiduc d'Autriche, petit-fils par ſa mere de Charles le Guerrier, à la charge de le tenir en Fief de la France. L'Archiduc en fit hommage au Roi Louis XII entre les mains du Chancelier Guy de Roche-

Digitized by Google

fort à Arras, en 1499 (*Voy. 1^er. vol. pag. 501*).

A ſa mort, en 1506, il fut poſſédé par Marguerite ſa ſœur, enſuite par Charles V ſon neveu, qui en acquit la jouiſſance ſouveraine ſa vie durant, par le traité de Cambrai, en 1529. Après ſon décès, Henri II rentra dans tous les droits royaux de ce Comté, & nomma François Bouleri, Lieutenant Général de ſon Bailliage. Depuis ce temps les Rois ſes ſucceſſeurs ont continué de pourvoir les Officiers, comme en font foi les proviſions de dix Baillis Royaux, juſqu'à N. de Boulene à la place du Comte de Coligni, en 1688.

Charles-Quint délaiſſa ce Comté à Philippe II ſon fils, qui le donna en 1598 à ſa fille aînée Iſabelle-Claire-Eugenie, épouſe de l'Archiduc Albert. Etant morte ſans enfans en 1633, le Charolois retourna au Roi d'Eſpagne, Philippe IV, & de lui en 1665 à Charles II ſon ſucceſſeur, ſur lequel il fut confiſqué à la déclaration de guerre en 1674, & rendu par le traité de Nimegue en 1679. Enfin, il fut ſaiſi réellement par Arrêt du Parlement, 28 Mars 1684, au profit de Henri-Jule de Bourbon-Condé, Appréciateur. Ses deſcendans en ont joui juſqu'en 1761, que Louis XV l'acquit par échange de Palaiſeau, d'Eliſabeth-Alexandrine de Bourbon, dite Mademoiſelle de Sens.

Digitized by Google

QUATRE ANCIENNES BARONNIES.

C'eſt ici le lieu de rechercher l'origine des quatre anciennes Baronnies du Charolois, dont on a parlé. Les Comtes de Chalon, d'Autun, de Mâcon, d'Auxois, étoient les grands Vaſſaux des Rois, des Ducs, qui ne les avoient d'abord inſtitués que comme Gouverneurs de ces Pays. Ces Comtes trouverent le moyen, dans les temps d'anarchie, ſous le regne foible des derniers Carlovingiens, de ſe rendre héréditaires. Ils accompagnoient le Prince dans la tenue de ſes grands Jours ou Parlemens.

Ils convoquoient à leur tour les Barons de leur reſſort à la Cour, ou aux Aſſiſes qu'ils tenoient deux fois par an, pour juger les différends de leurs Vaſſaux. Le Comte de Charolois appelloit à ſes Jugemens le *Baronnage* de ſes Etats, c'eſt-à-dire, les Chevaliers qui poſſédoient dans cette petite Province des Terres ou Châtellenies conſidérables, dont dépendoient trois ou quatre Paroiſſes. Le Chevalier donnoit à ſa Terre la prééminence de Baronnie, parce qu'il étoit Membre de ce qu'on appelloit en ce temps-là *Baronnage*. Le titre de Baronnie, une fois imprimé à une Terre par la qualité de ſon poſſeſſeur, ſubſiſtoit en faveur des enfans.

Le Charolois ayant eu des Comtes particu-

liers pendant 128 ans, juſqu'au Duc Philippe le Hardi, ces Princes compoſerent leur *Baronnage* des quatre plus grandes Seigneuries de cette Province, qui appartenoient alors aux Sires de Vaudrey, Damas, Digoine & Dio, Seigneurs de Mont-Saint-Vincent, Lugny, Digoine & Joncy. Leurs quatre Terres devinrent des Baronnies par la qualité des Seigneurs. Il n'y a jamais eu d'autre érection de la part du Comte, que l'admiſſion de ces puiſſans Terriens au Baronnage, & à la place qu'ils tenoient à ſa Cour, lorſqu'il rendoit en public la juſtice à ſes ſujets.

Par exemple, la Terre de Lugny fut le partage de Renaud-Damas de Couſan, du chef de ſa mere Dauphine de Lavieu, dont il fit hommage au Duc en 1263. C'étoit le 5^e^. aïeul d'Alix de Damas-Couſan, mariée en 1430 à Euſtache de Levis, 8^e^. aïeul du Comte de Levis-Lugny. Euſtache, par ce mariage, devint Baron de Lugny, parce qu'il étoit Chevalier & de naiſſance à prendre rang au Baronnage. Son fils jouiſſoit de cette prérogative lors du traité de 1477, fait par les Etats de Bourgogne avec Louis XI; & il a tranſmis le titre de Baron à ſa poſtérité. C'eſt aujourd'hui la ſeule des quatre anciennes Baronnies qui n'ait point changé de Seigneur depuis près de quatre ſiécles.

Digitized by Google

RAVAGES, GUERRES, LIGUE.

Le Charolois fut ravagé par Waifre, Duc d'Aquitaine, qui porta le fer & le feu juſqu'à Chalon, dont il fut chaſſé juſqu'au delà de la Loire par Pepin en 761. Les Auvergnats y firent des courſes au X^e. ſiécle, & furent repouſſés par le Comte Lambert, & défaits auprès de Challemoux (*Calamoſſa Villa in pago Burbunenſi*). Il donna au Prieuré de Perrecy, en reconnoiſſance de ſa victoire, pluſieurs héritages, & entr'autres une Terre appellée, *Gentiliaca Villa in loco Reſteneſo*, qui m'eſt inconnue, & quelques meix à Curdin, à Vieſvigne & à Monceau. Il fut aidé dans cette expédition par un Chevalier nommé Letaldus, qui périt à l'action, oncle de Telinde, Seigneur de Gourdon, & par Bernard ſon couſin.

Ce Pays fut expoſé aux courſes des *grandes compagnies d'Ecorcheurs*, toujours marquées par le ſang & le pillage, & ſur-tout pendant les guerres des Ducs Jean & Philippe le Bon contre les Orléanois & le Dauphin Charles VII. Les troupes de ce Prince en furent chaſſées par Louis de Chalon, Prince d'Orange, par Jean de Digoine, Jacques de la Baume, les Seigneurs de l'Aubeſpin, Toulongeon, la Trimouille & de Bar, en 1418.

Après la mort violente du Duc Jean, l'année ſuivante, les Armagnacs ſe jeterent dans

Digitized by Google

le Mâconnois, prirent le bois Sainte-Marie avec les Châteaux voiſins, & mirent le ſiége devant Marcigny, que le Maréchal de Cottebrune les obligea de lever. Il fit rompre tous les bateaux qu'ils avoient au port de Digoin, dont ils ſe ſervoient pour entrer dans le pays, ou pour en ſortir quand ils étoient pourſuivis. Deux mois après, des gens d'armes & de trait firent encore des courſes juſqu'à Charolles, enleverent le bétail, & rançonnerent les payſans.

Ce Pays, ainſi que le Brionnois, fut ſouvent le théatre de ſanglantes exécutions & d'un brigandage affreux pendant les guerres civiles, ſous Charles IX, Henri III & Henri IV. Preſque tous les Bourgs & les Châteaux furent pris, repris & ruinés. Le Château d'Arcy ſoutint deux ſiéges, & fut détruit en partie, ainſi que celui d'Anzi-le-Duc, de Selorre, de Dondin, d'Artus, de Digoin. Le Comte de Tavannes aſſiégea & prit le Fort de la Motte-Ternant, en Mai 1591; & le Chapitre fut diſperſé.

L'Egliſe de Baubry fut incendiée, & le Village pillé par l'Amiral de Coligni. Vantoux défit les Calviniſtes au pont de Joncy en 1567. Les Reîtres commandés par Caſimir & & le Prince de Condé, logerent à Anzy-le-Duc, à Parai, à Marcigni, ſaccagerent Semur, & cauſerent beaucoup de dommages en 1576.

Le commerce fut interrompu, la culture

négligée ; les payſans ſe cachoient dans les forêts ; il n'y avoit plus de ſûreté ſur les chemins : *ce n'étoit par-tout*, dit un Mémoire manuſcrit du temps, *que volerie, pillages, ſaccagemens de Villes & de Châteaux par les Royaux, comme par les Ligeux. Dieu y boutte fin, & nous ſauve des garnemens !*

Ces malheurs ne finirent que quand Henri IV, le vainqueur & le pere de ſes ſujets, eut terraſſé l'hydre de la ligue, &, comme un ſoleil levant, eut diſſipé les nuages obſcurs qui couvroient la face de la France. Il rendit le Charolois par le Traité de Vervins en 1598 à Philippe II. Voilà tout ce que la vaſte politique du Roi d'Eſpagne retira des frais immenſes qu'il avoit faits pour brouiller notre Royaume. Tel fut le fruit des 114 millions employés à ſes inutiles projets, & dont une grande partie fut prodiguée pour entretenir la diviſion & la guerre en France.

PESTE, FAMINE, DÉPOPULATION.

Aux fléaux de la guerre ſe joignit celui de la peſte & de la famine : on verra à l'article *Parai* que la peſte fut ſi violente en Charolois, que de cent perſonnes il n'en reſtoit pas douze en 1347. Pierre Turrel, dans ſon *Période du Monde*, page 25, nous apprend qu'en 1531 les Charolois ſe nourriſſoient d'herbes,

& faiſoient une eſpèce de pâte avec des racines & une poudre tirée d'une montagne qu'il ne nomme pas. La contagion de 1585, de 1636, rendit les Villes déſertes.

Rien de ſi lamentable que le tableau de la miſere affreuſe de ce Pays en 1708, 1709 & 1710, préſenté aux Etats Généraux de Bourgogne, & dont j'ai copie imprimée. On y voit qu'en 1709, de cinq parties des Habitans il en périt trois par la faim. On y véquit de glands & de racines de fougere. 400 Métairies reſterent incultes & abandonnées. Des Hameaux entiers y devinrent déſerts.

Qu'on juge de la dépopulation cauſée par le grand hiver ſur l'état ſuivant. Charolles, qui avoit 986 Communians, n'en avoit plus que 600 à la fin de l'année ; Suin de 300, plus que 95 : il y mourut 235 perſonnes, & 138 abandonnerent le pays. A Changy 142 morts, à Viry 358, à Martigni 314, à Bragni de 309 Communians, il n'en reſta que 19; à Genouilli que 60, à Parai que 626, & il y en mourut 860, *&c.*

Des années plus heureuſes, la culture aſſidue des terres, les défrichemens, vingt ans de paix au commencement du regne de Louis XV, le commerce ranimé par les routes ouvertes en 1752, ont rétabli ce pays, & doublé depuis la population : on compte à préſent à Charolles, à Paray, à Digoin, au moins

1500 Communians, à Suin 700, à Changi 340, à Viry 430, *&c.*

Ainſi à proportion des autres endroits, comme on le verra dans la Deſcription particuliere qui va ſuivre. Pour en faire comparaiſon, je citerai quelquefois le nombre des Habitans impoſables en 1679, extrait de la viſite faite en Charolois par l'Abbé de Théſut, Elu du Clergé, & par N. Julien, Secretaire en Chef des Etats; & d'après celle faite d'ordre des Elus par M. Varenne en 1751, dont j'ai copie.

Ce dernier a porté l'attention juſqu'à marquer la quantité, la qualité, le produit des terres, prés, vignes; le nombre des Habitans, des Laboureurs, des veuves, des enfans, des charrues, des bœufs même, la cote de chacun, la dîme & les Décimateurs. Qu'on juge d'après cet expoſé combien MM. les Elus ſont inſtruits de toutes les facultés pour aſſéoir les impoſitions ſelon leur équité connue, & ſi mon ouvrage, en indiquant ſeulement les feux & les Communians, peut faire le moindre tort. Ce que j'ai cru devoir remarquer ici pour guérir certains eſprits méticuleux, qui ſous un prétexte frivole ont craint de me communiquer le nombre même des Communians: mais graces au Ciel, la lecture des 2 & 3^e. vol. a diſſipé des craintes ſi mal fondées.

COMMERCE, HISTOIRE NATURELLE, ANTIQUITÉS.

Les nouvelles routes que les Etats ont fait tracer d'une Ville à l'autre, ont vivifié cette contrée, auparavant ſauvage, inabordable, ombragée d'épaiſſes forêts, ſans communication que par la Loire, & ont ranimé le commerce. Quatre grands chemins aboutiſſent à Charolles, à Paray, à Digoin, dont l'heureuſe ſituation fait un port très-fréquenté.

Le principal commerce eſt en bois, bled, porcs, bœufs ſur-tout renommés dans le Royaume, qu'on vend aux Lyonnois, quelquefois aux Pariſiens & aux Dijonnois; en poiſſons qu'on envoie dans des baſcules à Paris par la Loire & ſur le canal de Briare.

Les fers forment une autre branche de commerce, & ſe fabriquent à Geugnon, à Perreci, au Verderat & à Prétin près de Charolles; mais ce n'eſt que du *fer de fenderie*, excepté en la derniere forge où l'on commence à faire du *fer marchand :* le Maître de Forge du Verderat eſpére auſſi en fabriquer depuis la découverte de la mine des *Aports*. La mine en général eſt aſſez abondante dans ces lieux; le charbon commun; mais faute d'eau, on eſt obligé de chommer l'été.

On a conçu les plus grandes eſpérances pour les forges du Charolois, à l'occaſion de la nouvelle maniere de préparer le charbon de terre de Montcenis. Les épreuves faites en 1776 ſous les yeux de M. le Comte de Buffon & de pluſieurs Maîtres de Forge, ont donné du fer d'excellente qualité, fondu avec ce foſſile : M. de Lachaize en a fait dreſſer un procès-verbal. Ce charbon ainſi employé ménagera le bois qui deviendra un objet précieux pour le commerce extérieur.

La Manufacture de faïance établie à Digoin, qui occupe plus de 50 Ouvriers, & qui a de la réputation, a été autoriſée par Arrêt du Conſeil en Août 1776 : la terre eſt fine & abondante. On voit à Geugnon un canal d'un quart de lieue ſur l'Arroux, ſemblable à ceux de Flandres, & une écluſe pour laiſſer paſſer les bateaux. On ſe plaint ſeulement des droits qu'on y perçoit. Ce Bourg eſt renommé par la pêche du ſaumon depuis Mars en Juillet.

Les navets de Baubry & de Suin ſont excellens & de la même qualité que ceux de Saulieu. Les pays de montagnes ſont ſablonneux, maigres, & les Habitans pauvres. On y voit quelques châtaigniers & des pins. Le célèbre Naturaliſte Commerſon dit qu'en voyageant dans le Charolois en 1755, il vit avec plaiſir la châtaigne d'eau (*trapa natans*); que les rivages de la Loire lui offrirent le *Seſamoïdes*, le *Senecio Abrotani folius* (l'Au-

ronne), le *Cortuſa Mathioli*, l'*Ormunda Regalis*, lui furent préſentées dans les montagnes & les bois de cette contrée.

Les meilleures carrieres ſont à Hautefond, à Bragni, à Lugni, à Charolles, à Saint-Vincent. L'Egliſe du Prieuré de Parai a été bâtie de la pierre de Romai. On a tiré des meules à Martigni, à Saint-Romain-ſous-Gourdon, qui ſe vendoient au loin en 1570. On en tire encore des Bois-Francs entre Saint-Valier & Blanzy, qu'on vend à Chalon, & quelques-unes autour du Mont-St.-Vincent.

Les prairies, ſur-tout le long de l'Arconce, de la Guye, ſont excellentes. On a coupé quantité de bois, eſſerté les endroits, & il y vient une herbe fine & touffue, propre à engraiſſer les beſtiaux. La mortalité de 1715 en fit périr pour plus d'un million & demi: même perte en 1746.

Dans les Paroiſſes de Suin, Verôvre & Dompierre, on trouve de l'eſpèce de criſtal de roche. Je n'ai vu dans le Charolois que deux cabinets d'hiſtoire naturelle : le premier, bien compoſé, au Château de Courcheval; l'autre moins riche, chez le Curé de Viry. Mais pour l'honneur des Lettres, je dois dire que j'y ai trouvé pluſieurs Bibliothéques bien fournies; telles que celles des Seigneurs de Sevignon, de Saillant, de Fautrieres, de Monceau; celles du Curé de

Viry, & ſur-tout de Suin, où l'on voit quelques manuſcrits & des éditions rares.

On trouve peu de monumens d'antiquités dans ce Pays, autrefois tout couvert de forêts. J'ai ſeulement remarqué au bas de Suin des traces d'une voie romaine qui tiroit à Saint-Bonnet-de-Joux, & par les bois de Montcenis à Autun; au ſud par Baubry à Roanne, *Rhodunna;* une autre branche par Beaujeu, Anſe, *Aſſa Paulini*, & Lyon. On la ſuit à Notre-Dame d'Avena en Mâconnois à 4 lieues de Suin, dans la Paroiſſe de Montagni. où eſt une arche d'un vieux pont ſur la Grône. Une autre roûte aboutiſſoit d'Autun à Digoin, *Degonſium*, par Toulon, *Telonium*, où l'on en voit encore des veſtiges à 300 pas du Château de la Boulaye : près de Digoin eſt le Village d'Etrée, *Strata via.* Une branche de la voie publique de Tournus paſſoit à St. Gengoux, à Genouilli tirant à Autun.

On a découvert des médailles anciennes à Charolles, à Cologne ſur-tout, dont les décombres annoncent une habitation très-ancienne, que Ladone, pag. 127, qualifie de Ville. On en a déterré à Suin, ainſi qu'une urne, de vieilles armes, une inſcription ſur une colonne briſée, qui ſemble annoncer que cet endroit étoit une ſtation romaine.

Digitized by Google

On remarque que les plus anciennes foires ſe tenoient ſur les montagnes à Suin, à Dondin, au Mont-Saint-Vincent, à Sainte-Colombe, Paroiſſe de St. Martin de Salancey, à Beuvrai. 3 Greniers à Sel établis à Charolles, à Parai, au Mont-Saint-Vincent, par Philippe le Hardi, confirmés par Jean ſon fils en 1415; & deux Chambres depuis à Toulon & à Perreci, de la Direction de Chalon. La Juſtice des Entrepôts de Sel eſt à Digoin.

ÉTATS.

Le Charolois fut gouverné par des Etats particuliers dès la fin du XIV^e^. ſiécle, après l'acquiſition qu'en fit le Duc. Ils ont été réunis aux Etats Généraux du Duché en 1751, & Charolles s'eſt trouvée la 14^e^. & derniere Ville de la grand'roue.

Les anciens Etats accorderent 4000 liv. pour le mariage des deux Princeſſes de Bourgogne avec les Princes de Savoie & d'Autriche, en 1392 : les Etats de Bourgogne en donnerent 40000, l'argent étant alors à 6 l. 5 ſous le marc. Ils firent en 1486 un don gratuit au Comte de Charolois de 1000 liv. 1118 livres en 1493. Le Roi y avoit deux Commiſſaires. Le jet en fut fait par Claude de Ganay pour Charoles, P. Quarré pour Parai, Hugues Luſſeau pour le Mont-Saint-Vincent. On fit préſent à N. du Fay, Com-

miſſaire & Lieutenant de Roi en Charolois, de huit vingt quinze francs, & de 2 poinçons de vin payés 16 liv. Les Etats accorderent en 1518 à l'Archiducheſſe, 1750 liv. Les comptes furent arrêtés par Charles de Saillant, J. de Buſſeul, Antoine de St. Antoſt, J. de Théſut, Hugues Girard & Pierre Quarré; en 1533 par Charles de Saillant, Cypierre & Rabutin de Balore pour la Nobleſſe; par Girard Dagoneau, Philippe Motin Elus de Charolles, François Boulery, P. Jayet Elus de Parai, François Lardery de Toulon. Charolles fut taxé à 8 l. 8 gros.

Louis XIII, par Lettres patentes de 1613, veut que les Etats s'aſſemblent en cette Ville, que ce ſoit le lieu du Bailliage & du Grenier à Sel. Les cinq Prieurs avoient droit d'y aſſiſter, ainſi que les Curés de Viry, de Vandeneſſe, de Marcigni, de Charolles.

J'ai extrait ces faits d'un gros recueil *in-fol.* mſſ., fini en 1705, en 38 cayers de plus de mille pages, qui m'a été communiqué en Mars 1777 par M. le Curé de Changy, & qui appartient à M. Motin, Curé de Baron. Ce manuſcrit qui commence par la Deſcription latine du Charolois, faite par Antoine Malteſte en 1572, renferme pluſieurs titres ſur Charolles, l'établiſſement du Bailliage & toutes les piéces de la longue conteſtation entre les Officiers Royaux & ceux du Comté. M. Quarré-Dupleſſis, Lieutenant Général

du Bailliage d'Autun, poſſéde un volume *in-fol.* mſſ. original des délibérations de ces Etats du Charolois, depuis 1599 à 1609, intéreſſant pour les familles. On y voit ſouvent, ainſi que dans le premier mſſ., les Digoine, les La Guiche, les Ragni, Fautrieres, Marcilli, la Sale, du Bois, d'Eſſertaine, Moulins de la Cour, de la Motte, ... préſider la Nobleſſe : les Quarré, de Ganay, Saint-Antoſt, Malteſte, Saulnier, Dagoneau, Baudinot, Boyer, Deſautels, *&c.* ... à la tête du Tiers-Etat. Ils tenoient leurs ſéances dans l'Auditoire du Bailliage, rétabli par ordre de Louis XIII, aux frais des Etats. Ils diſtinguoient, pour la recette, les Paroiſſes par cinq départemens, appellés *Bâtis.*

LIEUTENANS GÉNÉRAUX, RECEVEURS.

Les Lieutenans Généraux pour le Roi en Charolois ont été depuis 1614, FRANÇOIS DE LA MAGDELEINE, Marquis de Ragni, juſqu'en 1633 : il avoit été élu de la Nobleſſe en 1608.

FRANÇOIS DAMAS, Baron de Thianges, depuis 1633 à 1639.

FERDINAND DE LA BAUME, Marquis de Montrevel, juſqu'en 1642.

NICOLAS DE LA BAUME DE MONTREVEL lui ſuccéda.

Enſuite le Comte DE MONTREVEL, décédé en 1715.

CHARLES-HENRI-GASPARD DE SAULX, Vicomte de Tavannes.

Le Duc de CHATILLON depuis 1723 à 1736.

HENRI-CHARLES DE SAULX, Comte de Tavannes, réunit la Charge de Lieutenant Général à celles des grands Bailliages de Bourgogne, en 1736.

Les Etats, pour raiſon de cette Charge, accordoient à chaque triennalité 3000 liv.

Les RECEVEURS du Charolois ont été, pour les années paires depuis 1636 à 1708, CLAUDE, NICOLAS & CLAUDE DE BRESSE.

ANDRÉ JOANNIN en 1708 ſeulement.

JACQUES PERRIN depuis 1710 à 1739.

Pour les années impaires, LOUIS DE LUCENAI depuis 1661 à 1675.

ETIENNE DAGONNEAU de 1677 à 1707.

JACQUES PERRIN en 1709 réunit les deux Charges.

ADRIEN-CLAUDE PERRIN lui ſuccéda en 1745.

On obſerve que ſous Henri IV, Charolles n'étoit impoſé pour tout en 1600, qu'à 48 écus.

Les anciennes Maiſons diſtinguées par les dignités, les alliances & les belles actions, ſont celles de Digoine, de la Guiche, du

Digitized by Google

Blé, Cypierre, Dyo, la Magdeleine, Rabutin, Damas, Fautrieres, Coſan, Levis, Cuſance, Monteſſus, Ganay, Thiard, *&c.....*

ANCIENS LIEUX, CHATEAUX DÉTRUITS.

Le Village & Château de Rabutin, en la Paroiſſe de Changi.

Le Village de Terre-Noire, où il y avoit 40 maiſons en 1460, n'en a pas une ſeule, en la Paroiſſe de Mornai.

Cologne, *Colonia*, offre par-tout des marques de ſa deſtruction & de ſon antiquité, comme le dit Ladone, pag. 126.

Relliquias celebres huc uſque Colonia ſervat.

Dans la Paroiſſe de Marì, au nord ſur la montagne, canton du Haut-bois, on trouve de larges tuiles & des ruines qui annoncent une habitation : en celle de Marcilli-la-Geurche, ancienne Chapelle de S. Firmin, détruite, aux environs de laquelle on a découvert 80 tombeaux caſſés de pierre de grais : on voit dans un champ voiſin beaucoup de décombres.

Bourgeuil, Fief à N. Febvre, Notaire au Mont-Saint-Vincent, où il n'y a plus qu'un domaine, avoit huit Propriétaires en 1400 : Jean de Montfaulcon le poſſédoit en 1430.

Availli, où étoient 25 feux en 1560, n'a plus que 4 domaines.

Les Châteaux anciens ruinés, ſont Giverdey près Toulon, ceux de Buſſeul, Ra-

butin, Suin, Artus, Dondin, Sanvigne, Sauvement, Commune, Joux en la Paroiſſe de Saint-Bonnet, Saint-Aubin-les-Charolles, dont il ne ſubſiſte plus qu'une tour, ainſi que de celui d'Avaiſe; Comble, Paroiſſe de Suin; la Salle, Beauregard, Verderet, en la Paroiſſe de Marizi; Laugere, en celle de Genelard; Verderat, à la queue de l'étang de ce nom. Le Château de Roſſignol dans les bois de Bragni; celui d'Ocle, de Chide, de Gloriere, & autres cités ci-devant.

A l'étang de Côme-Loup étoit jadis une forge en la Paroiſſe de Palinge.

Le Prieuré de Gourdon, établi au VII^e. ſiécle, a diſparu, ainſi que celui du Mont-Saint-Vincent. Les Méparts de Viry, Martigny-le-Comte, Nochize, Vandeneſſe, du Mont-Saint-Vincent, ſont éteints.

On ſe ſert en Charolois de bichetée de terre; c'eſt l'eſpace qu'on enſemence d'un bichet ou 4 boiſſeaux: on ne compte pas autrement, & on n'y connoît ni le journal ni l'arpent.

Mais les bichetées ſont différentes à cauſe de l'inégalité des meſures: le boiſſeau de Charolles eſt de 33 livres pour le ſeigle, celui de Parai de 25, de Saint-Bonnet 35, de Toulon 32, de Mont-Saint-Vincent 30, de Marcigni 20. On prétend que la bichetée de Parai eſt à peu près égale au journal de

Bourgogne. Les domaines ou métairies s'appellent *grangeries* : la *locaterie* eſt l'habitation d'un Manœuvre.

CESSION DU CHAROLOIS

Par le Duc Robert II, à Béatrix de Bourgogne ſa niéce, femme de Robert, Comte de Clermont en Beauvoiſis, en 1279.

PHILIPPUS, Dei gratiâ, Francorum Rex. Notum facimus univerſis, tam præſentibus quàm futuris : quod cùm contentio verteretur, inter dilectum & fidelem noſtrum Robertum Ducem Burgundiæ, ex unâ parte ; & cariſſimum fratrem noſtrum Robertum Comitem Claromontenſem, & Beatricem Comitiſſam, ejus uxorem, filiam quondam, Joannis de Borbonio filii quondam Hugonis, quondam Ducis Burgundiæ, ex alterâ ; ſuper portionem ipſum Comitem & Comitiſſam contingentem in hæreditate, conqueſtibus, rebus, & ſucceſſione prædicti Hugonis quondam patris dicti Ducis & dicti Joannis. Tandem ſuper dictam contentionem inter dictas partes concordatum & compoſitum extitit, in hunc modum. VIDELICET quod dicti Comes & Comitiſſa, pro portione ipſos contingente in hæreditate, conqueſtibus, rebus, & ſucceſſione prædicti Hugonis, habebunt, tenebunt & poſſidebunt perpetuò, pro

Digitized by Google

ſe & hæredibus ſuis, Caſtella Montis Sancti Vincentii, de Sinevigneis, de Salvamento, de Dumdemo, de Arthuſio & de Cadrellis, & Caſtellanias, & omnes pertinentias dictorum Caſtrorum & Caſtellaniarum, cum omnibus juribus, domaniis, dominiis, feodis, retrofeodis, allodiis, gardis & pertinentiis prædictorum, & quorumlibet eorumdem, pro quibuſcumque locis & rebus conſiſtant, & omnia feoda, antiqua & nova, quæ præfatus Hugo pater dicti Ducis, habebat & acquiſierat in dictis Caſtellaniis, & infrà quamlibet dictarum Caſtellaniarum & quarumlibet earumdem pertinentiis. Inſuper feodum de Bonant, feodum de la Vernette, feodum de Claiſſy, gardas de Perareio & de Parreciaco & Membrorum ſuorum, quæ ſunt immediatè in gardâ Comitatûs & Baroniæ Cabilonenſis, pedagium de Tholon, feodum de Javerdel, feodum de Pleſſeiz, feodum de Savienges, feodum de Genoilly, feodum de Joncy, de Martigny, feodum de Chaumont, feodum de Sunigny, feodum de Diou, feodum de Digoine, feodum de la Buxiere, ſcilicèt la Boiſſiere, teneantur immediatè vel teneri debeant à dicto Duce. Item feodum de Chateler, feodum de Sancto Leodegario, & omnia alia jura, & dominia, feoda, retrofeoda, allodia & gardas quæ ſunt de Baronia & Comitatu Cabilonenſi, & ad dictam Baroniam pertinentia : qui ſunt ultrà Arrou, à parte verſùs Pareirom & Tholon, & ultrà Ligerim, à parte verſùs Roanam, & etiam ultrà Guiam, à parte verſùs Montem Sancti Vincentii & verſùs

Digitized by Google

Dindannum, cum juribus & pertinentiis earumdem, in quibuſcumque rebus & locis conſiſtentibus; exceptis feodis de Chegy & de Marcilly, cum feodis, retrofeodis, domaniis, decimis, albodiis, gardis & pertinentiis earumdem, in quibuſcumque rebus & locis conſiſtentibus, quæ pænes dictum Ducem perpetuò remanebunt. Inſuper habebit dictus Dux, Civitatem, nundinas & pertinentias Cabilonis, Buxiarum, & Halbergamentum, ac Brancidunum, cum pertinentiis, feodis & domaniis; ſcilicèt feodum de Chaſſengy, feodum de Segy, feodum de Huſſellis, & omnia alia feoda quæ ſunt ultrà Guiam, à parte verſùs Buxiacum, & verſùs Brancidunum. Item feodum de Burgo Motte Sancti Joannis, feodum de Borbonio Lanſeys, feodum de Mommor, & omnia alia feoda quæ ſunt ultrà Arrou, à parte verſùs Borbonium Lanſeys, cum omnibus feodis, retrofeodis, allodiis, gardis & pertinentiis eorumdem, in quibuſcumque rebus & locis conſiſtant. Habebit etiam dictus Dux Caſtrum & Caſtellaniam de Moncenix, Anziacum, feodum Caſtri & Caſtellaniæ de Sinemuro, cum juribus, feodis, retrofeodis, domaniis, allodiis, gardis & pertinentiis eorumdem, in quibuſcumque rebus & locis conſiſtant. Quæ quidem Caſtrum de Moncenix cum Caſtellania, Anziacum, feodum Caſtri & Caſtellaniæ de Sinemuro, cum eorum pertinentiis, ſunt & fuerunt antiquitùs de Ducatu Burgundiæ. Concordatum eſt inſuper inter ipſos Ducem, Comitem & Comitiſſam quod nemus & alia quæ Mo-

nachi de firmitate habent & poſſident inter Caſtrum Montis Sancti Vincentii & Caſtrum de Moncenix, ſi inventum fuerit quod ſunt in Caſtellania Montis Sancti Vincentii, vel de pertinentiis ejuſdem, quod garda eorum remaneat Comiti & Comitiſſæ prædictis, & eorum hæredibus. Concordatum eſt inſuper, quod per aliquam clauſulam generalem ſicuti pertinentiarum, jurium & etiam quamcumque ſimilem ſuperiùs nominatam vel inferiùs nominandam non derogatur ſpeciali, vel nominatim expreſſè prædicta verò omnia tradita, liberata & aſſignata, prædictis Comiti & Comitiſſæ, idem Dux garantiſare tenetur, ab omni onere & obligatione ipſis ab eodem impoſitis penitùs abſolutas, & omnia ſuprà dicta quæ habent, tenent & poſſident, tenebunt & poſſidebunt dicti Comes & Comitiſſa, & eorum hæredes tenebunt, in feodum ligium à dicto Duce & ejus hæredibus, in Baroniâ & Comitatu, ad unum feodum & unum homagium, ad eaſdem libertates, dignitates & honores ad quas bonæ memoriæ Joannes Comes quondam Cabilonenſis & ejus prædeceſſores Comites Cabilonenſes, dictos Baroniam & Comitatum Cabilonenſem antiquitùs tenuerunt, ac ſic dictus Robertus, Comes, & Beatrix Comitiſſa, Baroniam Cabilonenſem & omnia ad dictam Baroniam pertinentia integraliter tenuerunt & poſſiderunt. Ita tamen quod in prædictis quæ dicto Duci remanent, dicti Comes & Comitiſſa, & eorum hæredes, nihil juris & Baroniæ, vel dominii de cætero poterunt reclamare, & de prædictis, dictis Comiti

& Comitiſſæ & eorum hæredibus à dicto Duce traditis & liberatis, iiſdem Comes & Comitiſſa ſe tenuerunt penitùs pro pagatis & pro contentis: promittentes bonâ fide, quod ratione ſucceſſionis in reſiduo hæreditatis conqueſtum, rerum & ſucceſſione prædicti Hugonis quondam patris dicti Ducis, nihil juris de cætero reclamabunt; ſalvo ſibi & hæredibus ſuis recto laduco, ſive recta echecta, & alio jure futuro, ſi in præmiſſis contingeret evenire. Actum etiam fuit inter partes prædictas in compoſitione prædictâ, quod per litteram iſtam non impediatur poſſeſſio in quâ eſt idem Dux, de curſu monetæ, nec dicti Comes & Comitiſſa impedientur agere contrà dictum Ducem ratione dictæ monetæ, quod ad proprietatem ſeu poſſeſſionem, & ſalvis defenſionibus & rationibus ipſius Ducis contrà actionem eorumdem Comitis & Comitiſſa. Quod ut ratum, & ſtabile permaneat in futurum præſentibus litteris noſtrum fecimus apponi ſigillum, ſalvo in omnibus jure noſtro, & jure quolibet alieno. Actum Pariſiis, anno Domino 1279, menſe Auguſto. Scellé du grand ſceau, ſur lacs de ſoie rouge & verte.

DESCRIPTION

DE

CHAROLLE ou *CHAROLES.*

CADRILLÆ, *Kadrellæ*, *Qadrigellæ*, *Carolea*, *Caroleia*, Ville Capitale du Charolois ; Par. voc. St. Nizier, dont l'Egliſe fut unie à Cluni ſous le Prieuré de la Magdeleine, en 1105, deſſervie par des Sociétaires, & érigée en Collégiale par Jean de la Magdeleine, Prieur de la Charité, en 1526. Elle fut compoſée d'un Primicier (1) Curé, d'un Sacriſtain, & de dix Chanoines (qui doivent être enfans du lieu), à 40 liv. de rente pour vivre à leur aiſe, dit le Fondateur, *ut lautè opiparè vivant.* La perte de leurs droits & revenus les a réduit à trois, à la nomination

(1) C'eſt le ſeul titre de cette eſpèce dans le Diocèſe d'Autun. Il eſt tiré de l'ancien uſage d'écrire les noms ſur des tablettes de cire : celui qui étoit en tête, *primus in cerâ*, étoit appellé *Primicier.* C'eſt encore le nom donné au Chef de la Collégiale de St. Nizier à Lyon, à l'*inſtar* de laquelle J. de la Magdeleine fonda celle de Charolles.

de M. Ragni d'Epiri, auſſi Patron de la Cure.

Il ſeroit facile & avantageux à une Capitale d'avoir un Chapitre comme autrefois, par l'union du Prieuré. Il eſt parlé de Barthelemi, Archiprêtre de Charoiles, dans un titre de 1277. L'Archiprêtré eſt compoſé de 33 Paroiſſes.

LE PRIEURÉ DE LA MAGDELAINE fut fondé, ſelon quelques-uns, au X^e. ſiécle, après la bataille gagnée ſur les Normands ou les Hongres, dans les environs de Charolles, par Raoul, Roi de France, en 928. Mais le plus ancien titre ne place ſa fondation qu'en 1005, temps où l'Evêque Norgaud confirma à Cluni, en faveur de ce Prieuré, la poſſeſſion des Egliſes de ce canton. Voy. *Gal. Chr.* tom. IV, pag. 389. La Conventualité a été ſupprimée il y a 60 ans. Il eſt dommage qu'on laiſſe tomber en ruine le beau vaiſſeau de l'Egliſe. La Chapelle de St. Nicolas paroît à quelques-uns avoir été l'ancienne Paroiſſe; c'étoit plutôt une Léproſerie où l'on a trouvé de longs tombeaux de pierre & des oſſemens d'hommes d'une taille très-avantageuſe, peut-être des premiers Bourguignons que Sidoine appelloit *ſeptipedes*.

Religieux du Tiers-Ordre de S. François, dits PICPUS, établis en 1620. Les Girard & Dagoneau ont été leurs principaux Bien-

faiſeurs. On y compoſe *l'eau de vertu*, aſſez connue dans la Province. Fr. Conſtance, habile Sculpteur, a bien décoré leur Chapelle. F. Didier Rigaud, de Clermont, très-adroit Artiſte, ſur-tout pour les inſtrumens de muſique, de mathématiques & d'horlogerie. Les Picpus de Digoine ont été réunis à ceux de Charolles en 1774. Le Cardinal de Bouillon y fut exilé quelque temps par Louis XIV, & depuis à Parai.

CLAIRISTES ou URBANISTES mitigées, fondées par Marie de la Plantade de Bois-Franc, Abbeſſe du même Ordre à Clermont, des deniers de MM. Dagoneau, dont on voit les armes accolées de celles de Beleriant.

VISITANDINES ſont une Colonie de celles d'Autun en 1637 : la premiere Supérieure fut N. de Pedigon, de Moulins.

Le COLLÉGE eſt ancien : la 1re. place a été augmentée en 1732 par Claude Dagoneau de Terzé, de 350 liv. pour un *Prêtre-Préfet*. La Ville paie le reſte. Trois Régens depuis 1776.

L'HÔPITAL de Ste. Agnès fondé par les Comtes au XIVe. ſiécle, rebâti en 1616, n'étoit d'abord qu'un Hoſpice pour les paſſans. On en fit un Hôpital en régle en 1688,

autoriſé par Lettres Patentes de 1693, deſſervi alors par trois Filles pieuſes; erigé en Hôpital général par Lettres Patentes de 1737, jouiſſant de tous les priviléges accordés aux Hôpitaux généraux; adminiſtré par le Lieutenant Général, le Procureur du Roi, le Maire, le Primicier, le 1er. Echevin & 2 Notables. Les 10 Sœurs, dont on ne peut trop louer le zèle, la charité & le déſintéreſſement, ne ſont point à la charge des pauvres; elles vivent & s'entretiennent de leur patrimoine. Le Bureau ne leur fournit que le logement. Elles ont un ſpécifique contre la teigne ou *râche* qu'elles adminiſtrent à tous ceux qui ſe préſentent. Il ne ſe paſſe point d'années qu'elles n'en guériſſent 8 à 10 radicalement. Elles ont auſſi un remede contre la rage, conſtaté à l'occaſion des ravages d'un loup enragé, qui paſſa en Mâconnois & en Charolois le 9 Décembre 1775, ſur 10 perſonnes, dont 8 ſont en parfaite ſanté. On travaille à un mémoire détaillé ſur cet événement, pour en inſtruire le public.

Parmi les Bienfaiteurs de l'Hôpital, on diſtingue les trois premieres Sœurs; Thomas de Lucenai, Curé de Marcilli; Jacqueline de Lucenai, Louiſe Motin, Louiſe Raquet de Liman; Claude Saulnier, Chanoine d'Autun; Jean Perrin, Avocat, biſaïeul de Mr. Perrin de Cypierre, Intendant

d'Orléans, inhumé dans la Chapelle en 1694: ſon teſtament, par lequel il léguoit 3000 liv. s'étant trouvé nul, Françoiſe Saulnier ſa veuve & ſes enfans l'exécuterent. Joſeph Pain ſon fils, Chanoine d'Autun, augmenta même le legs de 600 liv. en 1697, fonda une place de 2600 liv. pour une Sœur, & donna 8000 livres, à la charge de diſtribuer 30 liv. par an aux pauvres de Lugny, 30 à ceux de Marcilli, 30 à ceux de Charolles, & 6 chars de bois aux priſonniers : Jeanne-Marie Baladille, veuve de N. du Bec, fonda pour 3000 liv. la place d'une Sœur, & mourut ſous l'habit en 1725.

Mais ceux qui ont fait le plus de bien, ſont les Dagoneau ; Etienne Dagoneau & Marguerite Roſſelin ſa femme, firent rebâtir la ſalle en 1616, & Dagoneau de Jucheau donna 5000 liv. en 1708 : ſon fils du même nom, Conſeiller au Parlement, 1300 liv. Antoine Dagoneau, Archidiacre de Beaune, mort en 1774, inſigne bienfaicteur ; Catherine Dagoneau de Macholes ſa ſœur, a laiſſé 2600 liv. Claude Dagonneau de Terzé, St. Prêtre inhumé à l'Hôpital en 1739, a légué deux bons domaines. N. des Autels, veuve de J. du Verdier; le Marquis de Levis, ſa mere Françoiſe de Saint-George, N. de Moleron, N. de Moulin, Franç. Quarré Grand-Vicaire d'Autun, Charles Quarré Primicier, l'Abbé Joſeph d'Amanzé, la veuve Molar,

Digitized by Google

la famille Pezerat, *&c.* . . . . . *Beatus qui intelligit ſuper egenum!* Le Chapelain Directeur a été fondé par les Dagoneau.

CHAROLLES, ſitué dans un vallon fort ſerré, ſur deux rivieres, l'Arconce & la Semence qui l'environnent, n'a aucun monument qui atteſte ſon antiquité : on a ſeulement trouvé dans les environs des médailles romaines. J'en ai vu une en argent d'Adrien entre les mains de M. Girard, Préfet du Collége; ce qui annonceroit le ſéjour des Romains en ce pays : mais aucun Auteur n'en parle avant le IX^e. ſiécle. Les Comtes y bâtirent une fortereſſe, ſouvent priſe & repriſe durant les guerres du temps de nos premiers Ducs, ſous Louis XI, & pendant les troubles de la ligue, & preſqu'en ruine aujourd'hui. Nic. Bernigaud de Cercy l'a acquiſe du Roi, & y a conſtruit une jolie maiſon qui domine ſur la Ville. La Chapelle dédiée à S. Pierre ſert de Grenier à Sel. Au ſud agréable promenade, appellée *le pré de St. Nicolas* à cauſe d'une ancienne Chapelle dédiée à ce Saint, & où ſerpente la riviere. Belle écluſe pour contenir les eaux qui fourniſſent les moulins du Comte, & ſur laquelle on ſe promene.

La Ville, ſéjour des Comtes, Siége des Etats du Pays, reçut ſes franchiſes & priviléges, en 1301, de Robert Comte de Cler-

de Charolois & de la Baronnie du Mont-St.-Vincent, & les a réunies au Bailliage anciennement établi à Charolles pour connoître des cas royaux dans l'étendue de ces Seigneuries. Le Roi conſerve la Châtellenie, devenue royale par la réunion du Mont-Saint-Vincent à ſon Domaine, dont les appellations releveront au Bailliage. Sa Majeſté érige quatre Offices de Conſeillers & un Avocat du Roi, réunit l'Office de Lieutenant Criminel à celui de Lieutenant Général : ainſi le Siége eſt compoſé d'un Grand Bailli d'Epée (Etienne Deprez, Seigneur de Craſſier, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis), un Lieutenant Général Civil & Criminel, un Lieutenant Particulier Civil Aſſeſſeur Criminel, 4 Conſeillers, un Procureur, un Avocat du Roi, un Greffier, un Receveur des Conſignations, un Commiſſaire aux Saiſies réelles, douze Procureurs, deux Huiſſiers Audienciers & quatre autres Huiſſiers.

Les Conroy, de Ganay, Boulleri, Quarré, Malteſte, Baudinot, Rymon, Girard, Dagoneau, Pezerat, *&c.* . . . . ont été Lieutenans Généraux : c'eſt aujourd'hui Louis Archambaud-Palamede Baudinot. Jean de Gouvenin fut nommé par Henri IV en 1596. La Juriſdiction royale, pendant les troubles, ſe retira à Bourbon-Lanci, & fut rétablie à Charolles en 1595, par Arrêt du Parlement.

Digitized by Google

Cette Ville perdit la moitié de ſes Habitans durant la famine de 1531. De 986 Communians en 1709, il n'en reſta que 600 : actuellement 1500 & environ 400 feux, compris les Hameaux & Métairies qui dépendent de la Paroiſſe; ſavoir, la Foi-Franche, les Pacauds, les Garneaux, Perche, Garodaine, Biré, le Fourneau, Prêtin, Ouze, Maupré. En 1679 il y avoit 245 Habitans impoſables, & 317 en 1751, avec 16 Avocats, 5 Tanneurs, & 91 Artiſans dont 13 Tiſſerands.

Les différentes routes percées par les Etats en 1752, ont augmenté le commerce & la population; il en part quatre de Charolles, une pour le Beaujolois par la Clayte, une pour Chalon & Beaune par Joncy & Givry, dont une branche pour Mâcon, une pour Parai, une pour Semur par Marcigni : celle de Charolles à Toulon par Perreci eſt tracée. 11 foires très-fréquentées, ſur-tout par le bétail. Les deux anciennes foires ne ſe tenoient que pour les porcs en 1530. Entrepôt des vins du Charolois, Mâconnois, Beaujolois pour le port de Digoin ſur Loire. Commerce en bled, en bœufs gras qui ſe vendent aux Lyonnois, quelquefois aux Pariſiens. Forge & Fourneau ſur l'Arconce à Pretin. La mine eſt bonne. Carriere de pierres de taille jaunes, dites pierres de chaume.

Digitized by Google

HOMMES ILLUSTRES.

JEAN DE GANAY, deſcendant de Guichard de Ganay, Juge du Charolois, Conſeiller du Duc en 1423, fils de Guillaume de Ganay, Seigneur de la Tour de Savigny, accompagna Charles VIII au Royaume de Naples, dont il fut Chancelier, enſuite 1^er^. Préſident du Parlement de Paris, & Chancelier de France en 1507, mort à Blois en 1512, & inhumé à Paris en ſa Chapelle de St. Merri qu'il avoit fondée. On y voit ſon mauſolée & ſon nom au bas d'un tableau en moſaïque, repréſentant la Vierge, où il eſt écrit : *Dominus Joan. de Ganay . . . . . adduxit de Italiâ Pariſium hoc opus moſaïcum.* Il ne laiſſa point d'enfans de Jeanne Boiſlêve ſon épouſe. Germain de Ganay ſon frere, Conſeiller-Clerc au Parlement en 1485, mourut Evêque d'Orléans en 1520.

JEAN DE LA MAGDELAINE DE RAGNI, d'une ancienne Maiſon, né à Charolles, fut Grand Prieur de Cluni, Elu même Abbé en 1518; mais pour le bien de la paix ſe départit de ſon élection en faveur d'Aimard de Gouffier de Boiſſi, par ordre de François I, fut depuis Abbé de St. Rigaud, Prieur de la Charité, de Charlieu & de la Magdelaine, Vicaire Général du Cardinal Jean de Lorraine en 1529. C'eſt de ce riche Bénéficier

mort en 1537, que St. Julien de Baleure dit ce mot :

Souvent tête raſe
Rétablit la caſe.

C'étoit un homme plein de ſcience & de mérite, au rapport d'Ant. Malteſte. On lit à l'Egliſe de Nizier, dont il a fondé la Collégiale, huit vers dont voici les deux premiers:

Magdaleæ gentis priſcâ de gente Joannes
Sumptibus hoc magnis nobile ſtruxit opus.

Un de ſes ancêtres, J. de la Magdelaine a fondé à l'Autel de la Croix de la Paroiſſe, une lampe perpétuelle pour 32 ſ. & 2 bichets de chenevi en 1390. Thomas de la Magdelaine étoit Bailli du Charolois en 1275.

PIERRE SAULNIER, habile Prédicateur; de Moine & Prieur clauſtral de Charlieu, devint Evêque d'Autun en 1588. Il fut d'abord ligueur; mais ayant ouvert les yeux à la juſtice & à la vérité, il fut obligé de ſortir d'Autun où la ligue dominoit, & ſe retira en ſon Château de Lucenai; fut depuis Elu du Clergé aux Etats en 1596, Conſeiller d'Etat en 1608, & mourut en 1612. Son cachet, très-ſimple, eſt entre les mains de M. le Maire du Mont-Saint-Vincent.

CLAUDE SAULNIER ſon petit-neveu, Chanoine d'Autun où il mourut en 1697, fit imprimer l'*Autun Chrétien* in-4°. 1686. Il y fait

paroître peu de goût & de critique, & beaucoup de crédulité : il écrivoit cependant ſous Louis XIV. Il fut inhumé auprès de ſon oncle Fr. Saulnier, Chanoine & Prévôt de Suſſey. Gilbert Saulnier étoit Procureur Général au Comté en 1501. Nic. Saulnier, Châtelain de Charolles & Garde-Scel, 1551.

GUILLAUME DES AUTELS, Gentilhomme, Poëte françois & latin, né à Charolles, non à Montcenis, comme ledit Niceron après la Croix du Maine, parent de Pontus de Thiard, mort vers 1580. Sa vie a été écrite parmi celle des Poëtes françois, par Colletet. L'Abbé Papillon donne une longue liſte de ſes Ouvrages, maintenant oubliés. Sa famille ſubſiſte encore.

LEONARD DE LA VILLE, habile Maître d'Ecole, né à Charolles, vivoit ſous Charles IX. L'Abbé Papillon cite quatre Ouvrages de ſa façon, imprimés en 1567; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

PIERRE DE LA GRANGE ou GRANDJEAN, Avocat du Roi au Bailliage de Charolles, a compoſé deux Ouvrages latins ſur le Droit: le ſecond qui parut *in*-8°. Lyon, 1585, eſt dédié au Parlement de Dijon. Dans ſon Epitre dédicatoire, l'Auteur dit qu'il vient d'achever un Traité ſur les contrats & les teſtamens, en 2 vol.; mais ces Ouvrages ſont perdus. Il étoit en ſi grande réputation de ſcience & de probité, qu'on le conſul-

toit à Charolles depuis Dijon, où jadis il avoit brillé au Barreau. Il étoit en commerce de lettres avec Jacques Guijon, Lieutenant Criminel à Autun. Il ne laiſſa qu'une fille, morte à l'âge de 103 ans, mariée à N. Bertrand, Bourgeois, dont les deſcendans conſervent le portrait de cet habile Juriſconſulte.

NICOLAS GUINET, Profeſſeur en Droit à Pont-à-Mouſſon en 1608, Auteur de pluſieurs Ouvrages & d'un Panégyrique de Charles III, Duc de Lorraine.

EMMANUEL-PHILIBERT DE RYMON, Lieutenant Général du Comté du Charolois en 1606, ſur la réſignation de Cl. de Ganay, mort en 1627, après avoir remis ſon Office à Jacques Quarré en 1614, a compoſé deux Traités eſtimés ſur la Juriſdiction royale, & les droits de ſouveraineté du Roi dont nous avons parlé, *in*-8°. 1619. L'Abbé Gouget traite Rymon *d'homme d'eſprit, & qui cultivoit les Lettres avec ſoin.*

CLAUDE DE LA BELIERE, Sieur de la Niole, Aumônier du Roi, a fait imprimer en 1664 la *Phyſionomie raiſonnée.*

Dom FRANÇOIS PERNOT, Bibliothécaire de Saint-Martin-des-Champs, né à Poiſſon, mais originaire de Charolles, mort en 1768. Il fut regretté comme un bon Religieux & un Savant. Il a laiſſé de très-bons & amples Mémoires ſur les annales de l'Ordre de

Cluni. Sa partie dominante étoit la connoiſſance des anciennes chartes. On a de lui une collection qui comprend plus de 200 porte-feuilles *in*-fol. Chacun regarde une ou deux Provinces du Royaume depuis le XIII^e. ſiécle. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on connût ici les piéces concernant la Bourgogne, car l'Auteur n'aura pas oublié ſa Patrie. Si MM. les Elus vouloient me donner l'ordre de les examiner, je me chargerois volontiers de cette commiſſion, utile à la Patrie & à mon Ouvrage. Voy. l'éloge de D. Pernot, par l'Abbé Carlier, au Journal de Verdun, Juillet 1768. Il a un neveu Avocat à Charolles.

JEAN-BAP. GEOFFROY, né à Charolles en 1704, Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Louis-le-Grand pendant 20 ans, vit retiré à Semur en Brionnois. Nous avons de lui pluſieurs harangues latines imprimées, dont celle *de l'Amour de la Patrie*, prononcée en 1744, traduite en français par un de ſes Ecoliers (M. de Puligneux, auj. 1^er. Préſident à Montauban), fut fort goûtée, ainſi que celle ſur le rang qu'on doit donner à l'Homme de Lettres parmi les Citoyens, en 1756. Son Plaidoyer français ſur la priſe de Port-Mahon, lui fit beaucoup d'honneur. Cet Auteur ſeptuagénaire fait encore les délices de la ſociété.

Les anciennes familles ſont les de Ganay,

Digitized by Google

dont un Chancelier de France ; Saulnier, des Autels, Motin, Quarré, Dagoneau, Beleriant, dont un Conſeiller au Parlement en 1526 ; Baudinot de Selore, auſſi Conſeiller en 1641, trois fois Maire de Dijon ; les de Saint-Antôt, dont Nicolas, Seigneur de Corcelles, étoit Juge & Garde-Scel du Charolois en 1509, Maître des Requêtes de l'Archiducheſſe Marguerite, en 1513 ; fit la convocation du ban & arriere-ban de tous les Vaſſaux du Roi, en 1523. Son fils Ant^e. Seigneur de Mazoncle, Conſeiller à Dijon, en 1540, devint 1^er. Préſident du Parlement de Rouen. Cette famille paroît originaire de Montcenis.

Les armoiries de la Ville ſont de gueules, au lion, la tête contournée d'or, armé & lampaſſé d'azur.

A 2 lieues de Parai, 4 de Marcigni, 12 de Chalon, 12 d'Autun, 25 de Dijon.

Lat. 46 ^d. 25' 31". L. 1 ^d. 57' 28".

CHARTE pour les franchiſes de Charolles, 1301.

NOS Robertus Comes Claramontenſis in Belvacino, Dominus Borbonenſis & Cadrelenſis, & Beatrix uxor noſtra, notum facimus univerſis præſentes litteras inſpecturis, quod cùm nos &

prædeceſſores noſtri per nos vel per alium conſuevimus levare, exigere, habere & percipere ab Habitatoribus in franchiſiâ & libertate de Villâ de Cadrelis quolibet anno nomine ſeu ratione franchiſiæ 24 libras turon. parvas, & in prædictis locis videlicet franchiſia & Villa de Cadrelis ſint multi Habitatores, videlicet Clerici, Valeti non uxorati & mulieres viduæ qui non ſolvunt nec ſolvere conſueverunt prædictas 24 libras tur. una cum aliis Habitatoribus prædictis locis, ità quod alii Habitatores in ſolvendo dictam pecuniam remanent graviter onerati; ad hoc quod nos prædictam ſummam pecuniæ non poſſumus commodè percipere nec levare; nos volentes his Habitatoribus ſolutione dictæ franchiſiæ oneratis in aliquo ſubvenire, volentes etiam Habitatoribus pro commodo noſtro evidenti de conſilio noſtro ad requiſitionem inſuper omnium Habitantium in dictis locis cujuſcunque conditionis exiſtant facere gratiam ſpecialem pro nobis & ſucceſſoribus noſtris.

Volumus quod Habitatores & ſui ſint immunes à præſtatione & ſolutione dict. 24 lib. tur. & quod prædicti Habitatores & ſui in perpetuum in prædictis locis, & omnes illi qui franchiſiam volunt habere in his locis, ſint liberi, immunes & abſoluti erga nos & poſteros ab omni onere talliæ, omnis exactionis ac cujuſcunque alterius ſervitutis, ſalvis nobis & univerſis cenſibus noſtris in locis prædictis & franchiſiâ prædictâ: ità quod Habitatores tenentes locum & forum in prædictis locis cujuſcunque conditionis exiſtant, & omnes alii

qui

qui prædictam franchiſiam voluerint obtinere ſex ſolidos turonenſes parvos & non ampliùs videlicet quicumque poterit ſolvere ſex, ſolvat ſex ſolidos, & qui non poterit ſolvere ſex, ſolvat quinque, qui V non poterit, IV, & qui IV non poterit, ſolvat 3, vel duos ſolidos tur. ad minùs, prout illis qui inſtituti fuerint ad dividendam dictam franchiſiam inter dictos Habitatores & illos qui dictam franchiſiam voluerint habere, videbitur dividendum.

Item volumus & concedimus pro nobis & noſtris quod Caſtellanus noſter de Cadrelis ſingulis annis in dicto menſe eligat, convocet apud Cadrelas quatuor probos viros de univerſis Burgenſibus de Cadrelis, & juramenta ſua recipiat quod ipſi quatuor convocati dictam franchiſiam dividant una cum dicto Caſtellano fideliter diſpartiantur, & eam recipiant & colligant, ad expenſas legitimas franchiſiæ ſupradictæ, & quod prædictus Caſtellanus noſter de Cadrelis ad requiſitionem quatuor Electorum ſibi tradat ſervientium, idoneum ad compellendum prædictos Habitatores, ad ſolvendam dictam franchiſiam ad manus Collectorum franchiſiæ.

Item volumus & concedimus quod prædicti Habitatores & omnes illi qui franchiſiam voluerint obtinere & ſui in perpetuum, ſint quitti, liberi & immunes abſoluti erga nos & noſtros in perpetuum à præſtatione & ſolutione lidarum omnium & rerum mobilium in dictâ Villâ & franchiſiâ venditarum, ac etiam pedagiorum noſtro-

rum quos quidem Habitatores & ſuos de prædictis lidis & pedagiis abſolvimus & quittamus, ob cauſam franchiſiæ ſupradictæ.

Item volumus & concedimus quod Habitatores & illi qui franchiſiam in dictis locis voluerint obtinere, præſentes & poſteri, ſint immunes, quitti, liberi & abſoluti erga nos & noſtros de emendis clamorum & defectuum, ſi ipſis contingat devenire coram . . . . . noſtris cognitionem cauſarum habentibus de quâlibet emendâ prout conſueverunt & de aliis majoribus emendis, videlicet de quâlibet emendâ pro 30 ſolidis tur. quâ ſint hactenùs erga nos & prædeceſſores noſtros, immunes & abſoluti de his majoribus emendis immunes fuerint & ſolvere conſueverunt, ſalvis nobis & hæredibus & ſucceſſoribus, caſibus criminalibus & cauſiſque nobis & noſtris in perpetuum remanebunt in prædictis.

Item volumus & concedimus quod Habitatores qui nunc ſunt & pro tempore erunt, & illi qui dictam franchiſiam voluerint obtinere per præſentes noſtras capi non poſſint, vel capti detineri pro emendâ pecuniariâ. Dummodò illi qui in dictâ emendâ nobis tenebitur poſſit cavere idoneè de ſtando juri, promittentes bonâ fide omnia & ſingula præmiſſa firmiter nos hæredes & ſucceſſores noſtri tenere & inviolabiliter obſervare : in cujus rei teſtimonium ſigilla noſtra præſentibus litteris duximus apponenda. Datum Pariſiis die poſt Feſtum B. Luciæ Virginis, menſe Decembri anno Domini 1301.

Digitized by Google

Digitized by Google

Sur ces Lettres ſont les ſceaux du Comte Robert & de Béatrix ſa femme : le Comte y eſt repréſenté armé, aſſis ſur un cheval, avec un double laz de ſoie rouge ; à celui de Béatrix eſt un double laz de ſoie verte.

Comme il eſt ſouvent parlé dans les deux articles précédens du *ſcel commun*, j'en ai fait graver l'empreinte ſur un ancien ſceau qui m'a été communiqué par M. le Goux, Curé de Viry.

BAILLIAGE DE *CHAROLLES.*

LES lieux qu'on va décrire, ſont de la Recette, Subdélégation, Archiprêtré de Charolles, du Diocèſe d'Autun, à l'exception de quelques-uns de celui de Chalon ou de Mâcon qu'on indiquera, avec les différens Archiprêtrés autres que celui de Charolles : on n'indiquera plus les longitudes & latitudes que des principaux endroits, pour ne pas alonger. On prie d'obſerver que la longueur ſe prend du méridien de Paris.

AUTEFOND.

Altus Fons, Par. voc. St. Martin ; Collateur l'Evêque d'Autun ; le clocher & partie du Village ſont de la Juſtice de Lugni : le reſte dépend de celle de Parai.

37 feux, 220 Commun. Les dépend. ſont Boyer, avec Tuilerie, à M. Thouvant, Gouverneur de Parai : la rue Mazoncle qu'Expilli défigure par *Mauſonée*. Tuilerie près du

grand chemin. Belle carriere de pierre rouge, veinée de noir; on en tire pour les cheminées, les Autels. J. de Cypierre, en prenant l'habit de Religieux à Marcigni en 1103, donne au Prieuré le meix de *Caſſanole* en la Paroiſſe d'Autefond.

Pays ſauvage, dans les bois, entre Nochize, Lugni, Parai & Chanleci.

A 1 lieue $\frac{3}{4}$ de Charolles, $\frac{3}{4}$ de Parai, 14 d'Autun.

BALORE.

Balora, Par. voc. S. Denis; Patr. l'Abbeſſe de St. Jean d'Autun. Marie de Balore, fille de Philippe, derniere de ſa Maiſon, porta cette Terre à Jean de Rabutin d'Epiri, ſon époux, en 1366. Benigne Rabutin, Baron de Chantal, pere de Mad^e. de Sevigné, en deſcendoit. Cyprien de Rabutin, Seigneur, en 1494; Louis ſur lequel la Terre fut confiſquée en 1578, & adjugée à Léonore Chabot-Charni. Sa veuve déclara que les titres avoient été pillés ou brûlés par les Reîtres en 1576. Melchior de Monteſſus, Seigneur, en 1598; aujourd. N. Bernard de Rully. 4 Seigneurs ſont inhumés en l'Egliſe; Jean de Balore, en 1212; Gui Suido, en 1311; Chriſtine de Rabutin, en 1493; Marie d'Eſtainville, en 1526; Cyprien de Rabutin, en 1543; Caſſien de Balore étoit Capitaine de Bourbon, en 1544. Dépend. Augy, les

Claux, la Vernette, Euruge, Chintry, Savry, Viaudet, Pallot, la Franchiſe de la Corvée, Vaugaud : Balore n'a que 3 maiſons & le Château. Le domaine Veſtis ou Vêtus, du nom d'une ancienne famille Vêtus qui le poſſédoit dès 1466, ſelon une Sentence du Bailli de Mâcon, a été déclaré main-mortable, par Arrêt de 1773.

En tout 40 f. (31 Hab. impoſ. en 1751).

A 3 l. du Mont-Saint-Vincent, & 3 de Charolles.

BARON.

Barum, *Baronum*, Par. voc. St. Nizier; Patron l'Abbé de Cluni, Seignr. en partie, & l'autre partie avec le clocher dépendent de Chanleci. Guille. Gaulois reprit de fief du Château de Baron, en 1367. Environ 250 Com. Pierre-Amaſſée, altern. avec Grand-Vaux, Lavela, Chamoges, Plomb, Fief au Seigneur de Champvigy, Barnot, Pringues & autres dom. En tout 66 f. 51 Hab. impoſ. en 1751, 46 en 1670. Le Comte Eccard donna en 850 au Prieuré de Perreci un meix avec prés, vignes, & un bois à Baron & à Plomb. Dans le finage ſont les plaines de *Silla*. M. Motin, Curé, poſſéde un Recueil *in*-fol. de 37 cayers ſur le Charolois : monument précieux pour les familles.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Charolles.

Digitized by Google

BAUBERY ou *BAUBRY*.

Balberiacum, Par. voc. la Vierge (15 Août), à la collation de l'Evêque d'Autun, Archiprêtré du Bois-Ste.-Marie. L'Egliſe fut pillée par l'Amiral de Coligni, & le Village incendié en 1569 : Seigneur, Louis-Marie de Fautrieres, filleul de Louis XV & de la Reine, Chevalier de S. Louis, ancien Capitaine de Cavalerie.

Terrein graveleux, rougeâtre & ſtérile, couvert de taillis en pluſieurs endroits. Les navets ſont renommés. 2 moulins. 530 Com. 109 Habit. impoſ. en 1751, 172 en 1679.

Dépend. Quiertz avec moulin & étang conſid. aux Cluniſtes, & Motte entourée de foſſés; Veſvre, Givry, Charnoi, Chapandi, Carette, la Roiche, Courcheval; anc. Chât. poſſédé depuis 1230 par les Fautrieres : (*V. ce Village ci-après*). Il ſuffit de dire ici que le Seigneur actuel a compoſé un Cabinet d'hiſtoire naturelle, le plus curieux & le plus complet que je connoiſſe en Bourgogne, après celui d'Agey. La collection de 200 oiſeaux du pays & des rives de la Loire, eſt fort agréable, ainſi que celle des oiſeaux étrangers & des poiſſons des 2 Mers. J'y ai vu 7 plants de bled qui ont produit, l'un 37 épics, un autre 52, un 44. Un ſeul grain a donné 2640 grains : ils ont

Digitized by Google

été recueillis dans une terre préparée très-ſimplement, dont on eſpere, pour l'avantage du pays, que M. de Fautrieres voudra bien indiquer la méthode.

Débris de la fortereſſe d'Artus, dont on ne voit plus que deux pans de murailles, appellées les *cornes d'Artus*. J. de Chanſery en étoit Capitaine en 1520. La Châtellenie, dont le terrier eſt de 1444, ſignée *de Theſiaco*, a été unie à celle de Charolles. Artus a donné le nom à d'anciens Seigneurs; Louis d'Artus, Seigneur de Courcheval en 1483, paroît être le dernier de ſa Maiſon, n'ayant point eu d'enfans de ſa femme, Louiſe de Rochefort qui ſe remaria à Louis Chou, d'où Louiſe Chou, femme de Franç. Digoine du Palais.

Anc. Chât. de la Salle détruit, à $\frac{1}{4}$ de l. de Baubry : on en trouve des repriſes de fief en 1366 & 1386.

A 2 lieues de Charolles.

BRAGNY.

Braniacum, Par. voc. St. Martin, Archip. de Perreci, Patronage du Prieur de Bragny; le clocher & partie de la Paroiſſe ſont de ſa Juſtice; le reſte dépend des Juſtices de Perreci, Chaſſy & Cleſſy. Marie de Levis-Couſan, ſœur du Cardinal d'Arles, Dame de Bragny, avoit épouſé Guillaume Rolin,

Digitized by Google

fils du Chancelier, Seigneur de Beauchamp; leur fille Marguerite fut mariée à Gaſpard de Talaru de Chalmazel en 1493, dont deux fils. Anc. Prieuré de Bénéd. dépend. de St. Martin d'Autun, fondé, dit-on, par le Roi Raoul : du moins on voit par ſa charte de 929 qu'il confirme à cette Abbaye la poſſeſſion de Bragny. (*Gal. Chr.*, tom. IV, pag. 71, pr.) Le Prieur avoit droit d'être élu du Clergé aux Etats du Charolois. Ce Prieuré étoit de la garde du Comté & Baronnie du Charolois, auquel il devoit 7 liv. mon. forte de Cluni, payables au Prévôt de Charolles en 1232 : le Duc Hugues céda ces 7 liv. à l'Abbé de St. Martin en 1244. « Les hom-» mes du Monaſtere demeurans au cime-» tiere, ou la cloiſon de Bragny, iront en » l'armée du Comte de Chalon; les autres, » hors de la cloiſon, n'iront point, ſinon » quand il y aura clameur, & que tout le » Comté ira. Le Prieur eſt tenu une fois » de fournir tout le charroi de ſa Terre » pour la conduite des vins du Comte, & » non hors le Comté. La Juſtice reſte au » Prieur, fors 4 cas. » (Titre de 1232).

58 feux, 48 en 1750 : de 300 Comm. en 1709, il n'en reſta que 19. Dép. Meunot, Fief à M. Mayneaud de Biſefranc; Boulai, les Sauvages, Eterne, Chez-Jean-Déraſſe, la Grenouilliere, Champeau, Uſigni, la Roſiere, 3 Rentes nobles en moyenne & baſſe

Juſtice, que le Chapitre de la Prée-ſous-Bourbon vendit à Paul Damas de Cleſſy, qui les remit en 1629 pour 450 liv. à Pierre Deſclaux, Bourgeois de Parai, de qui Antᵉ. de la Baille, Secretaire du Roi, les acquit: Gregaine, Marechal, les Potains & Chevaſot, tous ſitués à mi-côte. Des deux côtés de l'Oudrache, au milieu des bois du Seigneur au nord, ſont les foſſés de l'ancien Château du *Roſſignol*, dont la place porte le nom. Il en eſt parlé dans de vieux titres qui font mention de 3 Seigneurs. Bonne carriere. 3 moulins.

A 2 lieues de Parai, 1 ½ de Precy, 2 ½ de Charolles.

Lat. 46 d. 30' 8". L. 1 d. 48' 8".

BUSSEUL.

Buxolium, Par. voc. St. Maurice, à la collat. de l'Evêque d'Autun; Seigneur M. de Vauban, qui a ſon Château à Moulins ſur l'Arconce. 8 f. à Buſſeul, où Expilly en met 190. 70 Commun. Tuilerie. Le Chât. des anc. Seigneurs du nom de Buſſeul, eſt ſi ruiné, que ſon emplacement ſur une motte eſt en terres labourables, environnées de foſſés. Chapelle rur. de N. D. au bas du Presbytere, qui étoit l'ancienne Egliſe Parᵉ. avec 2 Chapelains réduits à 1, fondée en 1427 par Jacques de Buſſeul, Seigneur de

Moulins, 1er. Maître d'Hôtel du Duc. Anc. Chapelle de St. George-de-l'Iſle au delà de l'Arconce. Artaud de Buſſeul ſigne en 1110 une charte pour Cluni. Girard, Bienfaicteur de cette Abbaye où il fut inhumé. Hugues fit des dons au Pr. de Marcigni en 1160, & ſe fit Moine à Cluni. Godin, Chevalier, Seigneur de Saint-Sernain, en 1287. Jean, Gouverneur de Montcenis, 1382. Jean, Capitaine du Château de Sanvigne, en 1401, Bailli d'Autun en 1420. Charles, Chevalier des Ordres, Bailli de Mâcon..... Claude de la Cour étoit Seigr. de Moulins en 1560.

Buſſeul ſur une éminence à 2 lieues $\frac{1}{2}$ de Charolles, 14 d'Autun, 3 de Marcigni.

CÉE ou *SEEZ-SUR-LOIRE.*

Villa Ciſa, Par. voc. St. Denis, à la coll. de l'Evêque d'Autun, Arch. de Pierre-Fite; Seigr. M. Paris de Brunois pour le clocher & la partie du Bourbonnois, & l'Abbé de Cluni, Prieur de Parai pour celle du Charolois. Les Moines ont deſſervi ce Bénéfice.

Une des cloches fut achetée par le Curé vers 1656, de Soldats qui l'avoient enlevée en Franche-Comté, & la tranſportoient ſur la Loire. Par un titre du XVIe. ſiécle, la Meûniere doit le jour de S. Laurent un dîner au Curé, à ſes Valets, à ſes chiens, & ſon oiſeau de proie. Vulfrade donne ſes fonds

Digitized by Google

de Cée au Prieur de Perreci en 890. La branche de la voie romaine d'Avrilly paſſoit à Cée, enſuite à Etrée, *Via Strata*. Chriſtine, Reine de Suéde, au retour de Fontainebleau coucha dans ce Village, d'où l'on a une belle vue.

55 f. dont 20 en Bourgogne. 220 Comm. 2 ports, à Becheron & à la Baume-Morouin. Chap. rur^e. de St^e. Magdeleine, fondée à Givardon. 1 moulin. 2 Ham. en Charolois. 20 Domaines dans la partie du Bourbonnois. L'Egliſe, ainſi que le Presbytere, arbitrairement du Charolois. Grenier à Sel de Parai, & à 2 lieues, 4 de Charolles, 1 $\frac{1}{4}$ de Digoin, 13 $\frac{1}{4}$ d'Autun, 22 de Dijon.

Lat. 46^d. 23' 33". L. 1^d. 38' 40".

CHAMPVENT ou *CHANVENT*.

Campus à ventis, Par. voc. S. Symphorien; Patr. le Prieur de Saint-Sernin-des-Bois, relevant de Dondin. Seig^r. le Roi. Pierre de Maſſi, Seig^r. de la Maiſon-forte de Champvent en 1372; Guillaume de Corgeron & de Chaumont l'acheta de J. de Virizet en 1404. Elle étoit encore en 1433 *tenable*, *ſpacieuſe*, & *défendable* contre les ennemis du Duc qui couroient le pays, & Gir. de la Guiche fit décider que les Habitans de Chintri y devoient guet & garde. 600 Comm. avec les dépendances. Chintri, triennal avec Mornay,

Digitized by Google

& Balore. Mont-de-Mard & Croſe, 1 an de la Paroiſſe & 2 de Saint-Bonnet : Vaux & la Troche altern. avec Saint-Bonnet. Les Janniots ou Janneaux de 3 f. & l'Abergement de 2, altern. avec St. Martin de Salency; Chanvenot, Seigne. du Baille. de Mâcon; Grizelis ou Grivegris, Chatelard, Chaſſignole : Louis de Glorienne, Sgr. en 1470. La Forêt 10 f. Ce Fief fut ſaiſi par Jocerand de Cirey, Bailli du Charolois en 1401, » à cauſe » des torts & violences faites par les Offi- » ciers de la Dame de la Guiche. « Quatrevents 1 f. Pierre-Champ : Marguerite Choux de Fautrieres reconnoît tenir en Fief de Gui de Chaumont ſes fonds à Pierre-Champ & à Champvent, en 1329. On voit Guillemette de Pierre-Champ en 1346. Monceau 2 feux, la Treche 2, Bruere 1, le Breuil 4, Baſſeret 4, Vaux 5; Petitjean, l'Abergement partie en Charolois, partie en Mâconnois; Chintri, Chanvenot, les Rebas, les Janniots ſont de la Recette de Semur en Brionn. Grenier à Sel de Charolles ou du Mont-St.-Vincent : tous ces Hameaux ne ſont preſque compoſés que de cabanes. Pays pauvre, dans un bas, ſur l'Arconce. Bois. Terre à ſeigle, pommes de terre. Tuilerie & four à chaux au bas de Chaumont, près de l'étang. 3 moulins. 7 à 8 étangs. Châtillon, Fief à M. de Gouvenin.

A 3 l. de Charolles, 3 du Mont-Saint-Vincent, 9 de Mâcon, 10 d'Autun.

LA GUICHE, *Guichia*, du Bailliage de Mâcon, étant de la Paroiſſe de Champvent, de la Recette de Semur, on en parlera ici. C'eſt un Village de 46 feux, compris Velle. Couvent de Minimes fondé en 1614 par Antoinette d'Aillon du Lude, veuve de Philibert de la Guiche, mere de Henriette de la Guiche, épouſe de Louis d'Angoulême, dernier des Valois, dont on voit le beau mauſolée en marbre blanc fait à Gènes; ſa figure frappante par le naturel, annonce un homme gros & court. Il mourut à Paris le 13 Nov. 1643. Il étoit fils de Charles d'Angoulême & de Charlotte de Montmorenci, Colonel Général de la Cavalerie légère, Gouverneur de Provence, également célèbre, dit ſon épitaphe, ſous les titres de Comte d'Alais & de Duc d'Angoulême. A côté eſt le monument de Pierre de la Guiche qui ſe diſtingua par ſon mérite & ſes exploits ſous 4 Rois, laiſſa 7 fils & 3 filles à ſa mort arrivée en 1543 à 90 ans, inhumé en cette Egliſe, où il avoit conſtruit ſa Chapelle.

On remarque à la Bibliothéque des Minimes de précieux manuſcrits; entr'autres, la Cité de Dieu, de Saint Auguſtin, traduite par Raoul de Preſles pour le Roi Charles V, en deux gros volumes *in*-folio bien reliés; le Roman de Lancelot du Lac, grand *in*-fol. avec vignettes; la Toiſon d'Or, par Guillaume de Tournai, Abbé de Saint

Digitized by Google

Bertin, Chancelier de l'Ordre, 2 vol. *in*-f°. dédiés au Duc Charles, 1468; la Légende dorée, de Voragine, tranſlatée en français par ordre de Mad^e. Jehanne de Bourgogne, Reine de France, en 3 vol. *in*-fol. de vélin ſuperbe, ornés de belles vignettes; ce livre appartenoit à Antoine de Chabanne, Seig^r. de la Palice : Chroniques de France, 3 gros vol. *in*-fol. auſſi en beau vélin : Mémoires de Tavanes, en 2 vol. *in*-fol.

Le vieux Château ruiné pendant la Ligue, a donné le nom à des Seigneurs illuſtres dans notre Hiſtoire. Leur cri de guerre étoit, *au plus haut ;* emblême relatif à la ſituation élevée du Donjon. Renaud reprit de fief de ſa Maiſon-forte en 1209. Hydran fit hommage au Duc de ſa Terre, excepté de ſa forteresſe qui ne relevoit de perſonne; Joſſerand cependant en fit hommage en 1327. Elle fut eſcaladée & pillée en 1379 par Hugues de Grantſon, parce que J. de la Guiche avoit pris le parti de Jacq. de Vergy & de Guill^e. de Covignon ſes ennemis,& qu'ainſi Grantſon *lui avoit fait juſtement la guerre, ſuivant la coutume du Charolois.* Le procès fut porté devant le Duc, qui » ordonna proviſion à la Gui- » che, & défendit à Grantſon de ſortir de » Dijon juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait l'offenſé. Le Chancelier Nicolas de Tolon condamna l'agreſſeur à 1500 l. de reſtitution & à 1000 l. de dépens; ce qui fut confirmé par Arrêt

du Parlem. de Paris, qui condamna Grantſon à 1000 liv. d'amende au Roi, en 1381.

Marie de l'Epinaſſe de la Guiche ſe plaint au Duc en 1406, « de ce qu'on mettoit en » ſes Terres des mangeurs, batours, garni- » ſon, quoiqu'elle fût prête de ſubir juriſ- » diction devant le Bailli. »

Girard de la Guiche acquit des Corgenon & des Toulongeon la moitié de la Terre de Chaumont & de Sigy, dont ſa mere avoit acheté l'autre. A la revue de Beauvais, en 1417, il avoit dans ſa Compagnie 3 Chevaliers Bacheliers, 158 Ecuyers, 2 Trompettes & 2 Ménetriers.

Claude, ſon fils, ayant pris le parti de Marie de Bourgogne, fut détenu un an priſonnier à Blois; ſon Château fut pillé & ſaccagé pour la 2e. fois, avec diſperſion des titres, en 1478. Pierre ſon héritier, dont on a parlé plus haut, s'attacha à Charles VIII qu'il ſuivit à Naples, fut Ambaſſadeur de Louis XII, & Bailli de Mâcon.

Claude ſon fils, Evêque de Mirepoix, fut Ambaſſadeur du Roi au Concile de Trente, enſuite à Rome où il mourut en 1555, emportant les regrets de tous les gens de bien. Gabriël de la Guiche, Bailli de Mâcon, empêcha l'exécution de la S. Barthelemi dans le Mâconnois, & doit être ajouté au petit nombre des Gouverneurs amis de l'humanité, qui n'exécuterent point les ordres cruels

eruels de Charles IX. Il eſt étonnant que le Préſident Hénault l'ait oublié.

Son fils Philibert de la Guiche, Grand-Maître de l'Artillerie de France en 1578, Seigr. de Chaumont, mort à Lyon en 1607, étoit ſi attaché à Henri III, que ce Prince diſoit : *ſi j'étois la Guiche, ſi la Guiche étoit Roi, je ſerois ſûr d'être auſſi aimé de lui qu'il l'eſt de moi.* Ayant fait la grande porte de l'Arſenal en face du quai des Céleſtins, il y mit cette belle inſcription qui pouvoit faire alluſion aux complots de la Ligue :

Etna hæc Henrico vulcania tela miniſtrat,
Tela giganteos debellatura furores.

Phil. de la Guiche, G. M. de l'Art. de Fr.
M. D. LXXXIV.

Il ne fut pas moins aimé de Henri IV, & contribua à l'heureux ſuccès des batailles d'Arc & d'Ivry.

Quand une Ville aſſiégée a laiſſé tirer le canon, & qu'elle eſt obligée de ſe rendre, toutes ſes cloches appartiennent au Grand-Maître de l'Artillerie, & les Habitans ſont obligés de les racheter par une ſomme d'argent ; la Guiche la donnoit à la veuve ou à la fille de l'Officier qui avoit été tué le premier au ſiége.

J. Fr. de la Guiche, Comte de la Palice, Seignr. de Saint-Geran, reçut le Bâton de

Maréchal de France en 1619, & mourut à la Palice en 1632, âgé de 63 ans. Cette branche a fini en une Religieuſe du Val-de-Grace, morte en 1775. Jean de la Guiche, Lieut. Gén. des Armées, pere de Charles-Amable, Marquis de la Guiche actuel, étoit Commandant en Bourgogne en 1763, mort à Paris en 1769.

CHANGY.

Par. voc. S. Paul; Patr. le Chapitre de S. Paul de Lyon; Seigr. M. le Comte de Levis, Baron du Lugny, Colonel du Régiment de Picardie.

Chapelle de St. André, fondée en 1382 par Jean de Blois, Curé de Changy, & Chanoine de Mâcon.

76 f. 340 Comm. (280 en 1750) avec les dépend. Monteſſus, Chât. & Seigneurie au Marquis de Rully, fut porté dans ſa famille par le mariage de Jeanne Sarrazin avec Edme Bernard, de Montcenis, en 1420: cependant on voit au contrat de mariage de Philippe de Bazas de Montot & de Jeanne de l'Epinaſſe, fait au Château du Terreau en 1483, pour témoins, Louis d'Artus & Jean Sarrazin, Ecuyer, Seigr. de Monteſſus. Vilaines, Fief à M. Dagoneau des Barzes: les Huguenots y avoient un prêche où le Miniſtre Viridey baptiſoit les enfans de Parai

en 1646. Ouze, Fief à M. Mayneau de Collanges. Epinacy, ou Eſpinaſſi, Commanderie réunie à celle de Mâcon; Piniere, la Vernelle, Naudin, Tourny; Rabutin, autrefois Village de 22 f. réduit à 2. C'eſt le berceau des Seigrs. de ce nom, qui poſſédoient Monteſſus, Balore, Epiry, Buſſi, Chazeu, &c. Mayeul Rabutin, un des principaux Vaſſaux de Guillaume, Comte du Mâconnois, paroit dans un acte de 1147. De cette Maiſon étoit Roger de Rabutin, Comte de Buſſi, ſi fameux par ſon eſprit, ſes ouvrages & ſes diſgraces, inhumé à N. D. d'Autun en 1693. Son fils, Evêque de Luçon, mort en 1737, a été le dernier de ce nom. On voit au Château de Buſſi-le-Grand les tableaux de ſes ancêtres, & au Château de Sevignon 1 vol. *in*-4°. mſſ. de leur généalogie, compoſé par Meſſire Roger, avec les preuves.

Il y avoit à Rabutin un Couvent de Bénédictines, qui, ayant été ruiné pendant les troubles, fut réuni à l'Abbaye de Lanchare. Il ne reſte plus de veſtiges de l'ancien Château, non plus que de celui d'Aubin. Des Hiſtoriens placent près de Changy le lieu de la bataille par le Roi Raoul ſur les Hongres & Normands, en 929.

Ce Vill. ſitué dans un fond, eſt ſur l'Arconce, riviere poiſſonneuſe. La route de Charolles à la Clayette & à Paray paſſe ſur le finage. Le Seigr, par les ſoins du Curé,

a fait tracer une branche de chemin qui joint celui de la Clayette. Le nourriſſage du bétail eſt le principal commerce. Bons prés ſur l'Arconce, ſujets aux inondations. François Ier. établit 49 Notaires Royaux en Charolois en 1542 : Jean Saulnier l'étoit à Changi.

Pour donner une idée de la maniere de décrire de M. Expilli, qu'on liſe ſon article de Changi en 11 lignes, où parmi les Hameaux il cite *Lormy*, *Grinay*, *Onzé*, *Rabitin*; qui reconnoîtroit là Tourny, Ouze, Rabutin ?

A ½ l. de Charolles, 12 ½ d'Autun, 25 de Dijon.

Lat. 46 d. 23' 7". L. 1 d. 55' 8".

CHAMPLECY ou CHANLECY.

Campus levatus, *Campliciacus* ; Par. voc. la Vierge (15 Août), à la collat. de l'Evêque d'Autun. En l'Egliſe eſt l'épitaphe de Jean de Chanlecy, Ecuyer, Seignr. de Saillant, fils de N. de Tremolles & de Deniſe de la Magdelaine, époux de Françoiſe de Thiard de Biſſi, dont il eut Jean, mort à 80 ans en 1585 ; de Jean Boyer, Seigr. de Chanlecy & de Tremolles, mort en 1581. J. de Chanlecy étoit Capitaine du Château d'Artus en 1520. (*V. ſur les Chanlecy l'article de Pluvault, Bailliage d'Auxone, t. 3*). Les titres de cette

Maiſon ont été perdus en 1562 & 1592, lors de la priſe du Château par les Ligueurs, & dans celle de Pluvault par Galas en 1636. Jean Boyer obtint en 1602 des Lettres de commutation du nom de Boyer en celui de Chanlecy.

Château à la moderne bâti par le dr. Sgr. du nom de Chanlecy, Conſeiller au Parlement de Metz : il appartient aujourd'hui au Duc de Coſſé, Baron de la Motte-St.-Jean.

250 Com. avec les dépendances. Châtel-Vilain, Seigne. à M. Perrin de Cypierre, triennal avec Volêvre & Autefond ; Lavau, *Vallis*, altern. avec Volêvre ; St. Juſt avec Chap. rur. du Patr. du Chap. de Tournus ; Marcilli-ſous-Buſſiere, Marſiliſſon, Savigni & la Tour Seigne, Pian, la Nole. 28 Domaines. Pays de bois. Quelques vignes.

A 1 l. de Charolles.

CHASSENARD.

Par. voc. St. Georges, à la collation de l'Evêque d'Autun, Archipr. de Pierrefite ; Sgr. le Commandeur de Beugnay ; la Beugnerie ou Beugneraye (de l'abondance des eaux) Fief à M. de Contenſon ; les Colins, Fief ; Chapelle de St. Claude près l'Egliſe, fondée en 1675 par Claude Gay, Curé, du Patronage de ſes parens.

50 feux, 250 Commun. Depend. la Ro-

ſiere 8 f. & 17 dom. Beugnay, Commande. de l'Ordre de Malte, du Grand-Prieuré d'Auvergne, avec ancien Château & Chapelle de St. Jean. 10 maiſons du Bailliage de Charolles; le reſte de celui de Semur; des 2 Subdéleg. Grenier à Sel de Parai. Contrôle de Digoin. Bons pâturages; terres fortes; ſeigle; chanvre.

Ce lieu, le dernier du Brionnois, eſt en belle ſituation, près de la Loire, entre St. Leger-des-Brueres, Varenne, Cée & Digoin.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Farai, 4 de Charolles, 5 de Semur, 11 d'Autun.

CHASSY.

Caciacum, Par. voc. St. Pierre-ès-Liens; Patron le Prieur de Bragni, Archiprêtré de Perreci. Anc. Chât. à M. Duprat de Barbanſon, héritier du Maréchal de la Tour-Maubourg. Les Baudouin, de Digoin, ont poſſédé cette Terre. Sylvain-Raphaël de Baudouin, Brigadier des Armées, Capitaine aux Gardes-Françaiſes, qui poſſéde à Paris un très-riche cabinet de tableaux, la vendit à Hugues Mayneaud de Biſefranc, qui l'a revendue à M. de Barbanſon. 300 Commun. Dépend. Chaume, les Fichotz, le Monceau, le Moulin-Meſſet, les Places, les Brulés; Fontenailles, Fief à M. Mayneaud de Colanges. Le Comte Eccard y donne un meix

avec des ſerfs & des vignes au Prieuré de Perreci, en 840. Il eſt auſſi parlé de Chaſſy dans cette même charte.

Ce Village, dans un vallon, a des terres fortes, appellées *terres de bois*. 1 moulin. On voit un Pierre de Chaſſy, époux d'Alix de Buſſeul, qui ſe fit Religieuſe à Marcigni après la mort de ſon mari, aſſaſſiné au XII^e^. ſ. Hugues de Jantes fait foi & hommage au Comte de Charolois de *ſa maiſon de Chaci*, en 1315.

A 2 lieues de Parai, 1 ½ de Perreci, 4 de Charolles.

CHAUMONT. V. St.-BONNET-DE-JOUX.

CHIDE.

Annexe de Precy-ſous-Dondain, en Mâconnois. Voy. *Precy* ou *Preſſy-ſous-Dondain*.

CIRY-LE-NOBLE.

Ciriacum, *Cirenſis Villa*, Par. voc. S. Barnabé ; Patrone l'Abbeſſe de St. Andoche, Dame du lieu : il lui fut donné par le Comte Eccard en 840. Le clocher & partie de la Paroiſſe ſont de ſa Juſtice ; le reſte dépend de celle du Prieur de Perreci, & de la Châtellenie de Sauvement. 26 Ham. ou Dom. en dépendent. Les Lourdins, Lacroix, les Ligerots, Montbouton, Champlong, Beſſy-la-Chapelle, le Fevre, le Devant, le Four,

les Ruaux, les Billebeau, le Perrier, les Filiatres, les Gonots, la Goutte, les Trouillards, Perriere, Villars, l'Abergement, *&c.* Limant, Fief & Château à M. de Brancion, aujourd. à M. d'Eſcorailles; la Chaſſagne, *Caſauna*, *Caſſanæ*. Le Comte Eccard y donne 2 meix au Prieuré de Perreci. Sauvement, *Salvamentum*, une des 5 Châtell. du Charolois, en 1237, anc. Château à Mad^e. de Parabere. Emart de Buſſeul étoit Capitaine de la Tour de Sauvement en 1447, à 10 l. de gage. On voit un Henri de Sauvement, Ecuyer du Duc, Châtelain de Gray, en 1395. Le terrier de la Châtellenie fut fait en 1443.

En tout 88 Habitans impoſ. en 1751, autant en 1670, & 700 Commun. 1 moulin ſur la Bourbince

A 1 lieue de Perreci, 4 de Charolles, 3 de Toulon, 9 d'Autun.

CYPIERRE. Voy. ci-après VOLESVRE.

CLESSY.

Caciſellum, *Claſſiacum*, Par. voc. St. Roch, Archiprêtré de Perreci; Patr. le Prieur de Bragni; Seigneurie à M. du Prat de Barbanſon : elle comprend Cleſſy & Vigny, partie des Paroiſſes de Bragni, Oudri, St. Vincent, Geugnon & Rigni, mouvance du Comté de Charolois. Il eſt parlé du fief de

Claiſſy en 1279 : (*Per. pag. 546*). Agnès d'Arci, Dame de Cleſſy & de Chaſſy, fait hommage au Comte de Charolois, du Château de *Claſſy*, en 1316. Guille. de Bourbon en reprit de fief en 1367. Franç. Damas en étoit Seigneur en 1522; Antoine Damas en 1577; il affranchit alors le fief de Champ-Jacob, & le vendit. On voit un Paganus *de Claziaco*, qui, avec Maïeul de Rabutin, ſigne un accord entre le Comte de Mâcon & Pierre le Vénérable, en 1147. (*Bibl. Clun.*)

45 Hab. impoſ. en 1751, 35 en 1670, 200 Commun. main-mort. chargés de redevances. Dép. Ancrede, les Camus, le Barat & la Rue du Bois. Pluſ. étangs.

Carriere de pierre jaunâtre; Geugnon en eſt bâti, & Septfonts en partie, ainſi que Digoin. Grais bon pour les contrefoyers des forges. 1 tuilerie.

A 2 l. $\frac{1}{4}$ de Parai & 4 de Charolles.

COLONGES.

Colonia, Par. voc. St. Etienne (3 Août), Diocèſe de Mâcon, à la coll. de l'Evêque, Archip. du Rouſſet, de la Baronnie de Joncy. 80 feux, 300 Commun. Ham. ou Dom. Bas de Colonges, les Anſes, Lavaux, Montvoiſin, Parat, Thomerie ou Thomery, jadis Ham. conſid. où il y a eu des Religieuſes Bénédictines, maintenant ſimple grange ou

métairie. 3 moulins qui chomment la moitié de l'année, ſur le ruiſſeau de Bédoule, qui tombe dans la Guye. Bois com. & au Seigr. Château de Montvoiſin à M. de S. Micault. A l'Egliſe tombe de Claude de Corde, Sgr. de la Crotte & *Maulvoiſon*, & de Touſſaine de Lugny ſa femme, 1600.

A 1 lieue du Mont-St.-Vincent & Grenier à Sel, 9 de Mâcon, 5 de Cluni, 7 de Charolles.

COURCHEVAL. Voy. FAUTRIERES.

DIGOIN, Bourg.

Denegontium, *Digonium*, app. *Digoinum* en 1170 : (*Per. pag.* 244). Par. voc. St. George, Archipr. de Semur; Patronage de l'Abbé de Cluni depuis 1025, que l'Evêque Helmuin le lui accorda. Bailliage de Semur pour une partie de la Baronnie de la Motte-St.-Jean, au Duc de Coſſé; & pour les 2 tiers du Baille. de Charolles, & de la Juſtice de Parai; des 2 Recettes; Grenier à Sel de Parai; Subdél. de Charolles; Juſtice d'Entrepôts de ſel; Bureau des Traites. Chapelle de la Vierge attenante au cimetiere. 1 maiſon eſt du Bailliage d'Autun.

Par tranſaction paſſée en 1312 entre Henri, Prieur de Parai, & Guillaume, Chevalier, Seigneur de Morillon, il eſt convenu « que

» la Haute-Juſtice en débat appartiendra » au Sire de Morillon dans les Villages de » Digoin & de la Brierette; les Moines ſe » réſervant la baſſe & le tiers dans les pro- » fits des marchés & des 2 foires de Saint » George & de St. Martin. Ledit Seigneur » donnera les meſures de ſel & de vin, & » jouira du droit de banvin pendant un » mois. » Ce concordat fut approuvé par Henri de Fautrieres, Abbé de Cluni.

Les Moines de Parai exercent encore la Haute-Juſtice ſur une partie de Digoin. Des 2 anc. foires, il ne reſte plus que celle de St. George qui ſe tient 3 jours avant la Fête; mais les marchés du mercredi n'ont plus lieu, quoique très-néceſſaires.

250 feux, environ 1400 Commun. 800 ſeulement en 1750. On y bâtit tous les jours. 4 gr. routes y aboutiſſent; celle d'Autun par Toulon, celles de Charolles & de Marcigni, & une tracée juſqu'à Bourbon; mais ce qui favoriſe le plus le commerce, c'eſt l'Arroux navigable depuis Toulon, & ſurtout la Loire qui forme un port très-fréquenté: il le ſera davantage quand l'Arroux ſera rendu navigable depuis Autun.

Digoin eſt l'entrepôt des vins du Châlonnois & du Mâconnois, qu'on embarque pour Paris, Orléans, Nantes: l'Arroux amene les bois de charpente de marine, les belles pierres de taille tirées de Cleſſy, des

baſcules chargées de poiſſons. On tirera bientôt de Sanvigne du charbon de terre. Un radeau, chargé de bois, porte 1800 pieds quarrés, 26 toiſes en longueur, 26 pieds de largeur. Un ſeul homme pour 200 liv. les conduit à Nantes (160 lieues). Guy de Saint-Barain reprit de fief du port de Digoin en 1376.

5 foires. Manufacture de faïance, établie par Arrêt du Conſeil en 1776, a déja de la réputation, & occupe plus de 100 bras.

Chizeul, fief à M. Maublanc de Martenet; le Péage, autre fief au delà de la Loire, à M. d'Eſcrots, Seigneur d'Etrée; & 50 domaines dépendent de la Paroiſſe.

Carriere de moëllon à la Rochette : la taille ſe prend à Cleſſy : on bâtit communément en cailloux de l'Arroux.

Ce Bourg eſt très-ancien; une branche de la voie romaine d'Autun à Toulon y aboutiſſoit : au delà de la Loire eſt le Village d'Etrée, *Via Strata*. Pepin, victorieux de Guaifre, Comte d'Auvergne, rentra dans l'Autunois par Digoin en 765.

Pendant la guerre des Armagnacs avec les Bourguignons, ce Bourg ſouffrit beaucoup des incurſions des premiers, & durant la ligue il fut pris & repris pluſieurs fois. La Grange, Lieutenant d'Eſpiard Royaliſte, abandonna Digoin, après en avoir ruiné les fortifications. D'Ornaiſon, Ligueur, Lieute-

nant de Morland à Parai, croyant cette place en bon état, vint l'occuper pour contenir la garniſon de Bourbon; mais la trouvant ſans défenſe, il s'empara du lieu appellé *la Tour*. Le Baron de Saligny & d'Amanzé, Royaliſtes, l'y inveſtirent, le forcerent & mirent le feu, où d'Ornaiſon périt le 22 Juillet 1593.

Les Seigneurs de Morillon avoient un Château ou Hôtel, rebâti à la moderne par M. Laligant, Médecin.

Joſeph Baudoin a laiſſé 250 liv. de rente aux pauvres.

Hugues Mayneaud de Biſefranc, dans le temps de la famine 1771, fit venir d'Orléans des bleds pour 20000 liv. & s'acquit le ſurnom de pere nourricier de ſes Concitoyens. Une telle action eût mérité, au jugement des Seigneurs voiſins qui me l'ont racontée, d'être gravée ſur une colonne au bord de la Loire.

A 4 l. de Charolles, 2 de Parai, 5 de Marcigni, 4 de Bourbon, 12 d'Autun.

Lat. 46^{d}. 27' 8". L. 1^{d}. 38' 32".

DIGOINE.

Une des 4 anc. Baronnies du Charolois: (*Voy. Palinges ci-après & Suin*, art. du Sevignon).

DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNE.

Domni Petra, Par. voc. St. Pierre-ès-Liens, Patr. le Prieur de Perreci, Seigneur, & de l'Archiprêtré : 100 Commun. La Paroiſſe eſt coupée en 11 domaines & 8 locateries. 20 autres dom. & pluſ. locat. ſont altern. avec Perreci & Sanvigne. Quelques petits étangs. 1 moulin. Pays de bois où il y a beaucoup de pins & de bouleaux. Les héritages du Prieuré de Perreci lui ont été donnés par le Seigneur de Sanvigne en 1223.

A 1 l. de Perreci, 1 $\frac{1}{2}$ de Toulon, 8 d'Autun, 5 de Charolles.

DONDAIN. Voy. PRESSY.

FAUTRIERES.

Falteriæ, *Faltreriæ*, Par. voc. la Vierge (8 Septembre), Patr. le Prieur de Perreci depuis 896; le clocher & partie de la Par. ſont de ſa Juſtice, le reſte de la Baronnie de Digoine. Hugues Boivin de Digoine, Chevalier, ſe déſiſte de ſes prétentions de Juſtice ſur la Seigneurie de Fautrieres, en faveur du Prieur, en 1273. Rolin d'Allenai la diſpute en 1340, & la céde par accord. Le Curé reconnoît en 1456 le droit de Patronage en faveur du *Chevecier* de Perreci. Dé-

Digitized by Google

pend. Lafin, la Ferriere, St. Eloy, Favery, Aubois, Corcelles, tous dans des fonds couronnés de bois. 20 Habit. impoſ. en 1751, 17 en 1670.

Ce Village ſitué entre l'Oudrache & la Bourbince, Oudry & Palinge, a donné le nom à des Seigneurs connus dès le XI^e. ſiécle. Anſelme de Fautrieres ſouſcrivit à la fondation du Doyenné de Blanzy en 1060, faite par Gerard de Brancion. Marie ſa fille fut une des 1^es. Religieuſes de Marcigni en 1080. Girard ſon fils fit le voyage de la Terre-Sainte avec Joſſerand de Brancion, Girard d'Amanzé, Joſſerand de Lugny, ſous Godefroi de Bouillon, & furent tous inhumés à Cluni : Henri de Fautrieres en étoit Abbé en 1308, mort Evêque de Flour en 1359. On voit ſon portrait au Château de Courcheval. Cl. de Fautrieres fut Elu des Etats du Charolois pendant trois triennalités ſous Louis XIV. Michel, Lieut. de Roi en Charolois, eut treize oncles tués à la guerre ſous ce Prince.

Cette Maiſon poſſédoit 14 Châteaux où étoient ſes armes, & depuis 500 ans celui de Courcheval. Jeanne d'Urfé, femme de Matthieu de Fautrieres abſent, fit hommage au Duc Philippe le Hardi de ſes Terres, à l'exception de la *Tour quarrée de Courcheval, qu'elle ne tient que de Dieu & de ſon mari.* Leur deviſe étoit, *tendre & fidele.* (V. ci-devant *Baubery*).

Digitized by Google

Fautr. écrit ancienn. *Feautrieres*, eſt dit dans une charte de Cluni de 1480, *in Matiſconenſi, ſeu ut alii volunt, in Quadrellenſi pago :* c'eſt bien réellement en Charolois,

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Parai, 1 l. $\frac{1}{4}$ de Perreci, 4 de Charolles.

Lat. 46 d. 32' $\frac{1}{9}$". L. 1 d. 51' 31".

FONTENAI.

Fonteneium, petite Paroiſſe, voc. S. Laurent, à la coll. de l'Evêque d'Autun, jadis du Prieur de la Magdeleine. Chât. ci-devant à M. de Charolles, maintenant à N. Lorrain. 4 Domaines & 5 locateries, en tout 66 Habitans. A 1 l. de Charolles.

GENELARD.

Geniolacum, *Genelaium*, Par. voc. S. Pierre ès Liens; Patr. de la Cathéd. d'Autun, qui lui fut donné par l'Evêque Henri en 1170. Tombe de Jean de Buſſeul, Seigr. de *Moloin* (moulin ſur l'Arconce) 1556, poſée par Ant. de Buſſeul ſon petit-fils, Chevalier, en 1602.

La dîme fut cédée au Prieur de Perreci par Giraud de Chape en 1381. Le Prieur y avoit acquis des fonds de J. Fourcher, en 1349. Guillaume de Parai, Curé de Genelard, etoit Garde du Scel commun du Comté en 1304 à 1321.

Le clocher

Digitized by Google

Le clocher eſt de la Châtellenie de Charolles ; une partie de la Paroiſſe forme la Seigneurie de la Tour, à François-Gaſpard Mayneaud de Collanges, Meſtre-de-Camp de Dragons, & Maréchal gén. des Logis de l'armée, avec château à la moderne, bâti en 1744 par Paul-Etienne Mayneaud de la Tour, mort ſous-Doyen de la Grand'Chambre du Parlement de Paris en 1776 : le reſte dépend de la Juſtice de Perrecy & de Digoine.

71 Habit. impoſ. en 1751, 62 en 1670. 500 Comm. avec les dépend. Fautrenne, Champierot, les Champs, Laugere où étoit un anc. Chât. détruit, qui appartenoit aux d'Amanzé, aux Buſſeul, auj. à M. Mayneaud. Monteguillon, Velfraize, Givri, Chancerot, Montchanin, Chavannes, Villars-Limant, *Limania* en 890, qui fait maintenant une Communauté ſéparée, étoit impoſée avec Genelard en 1670 ; l'Abergement, l'Ecart, Bonin-Bonot & Vernizy. Prés. Pont ſur la Bourbince. Moulin. Tuilerie. Bonne foire le 10 Mars. A $\frac{1}{2}$ l. de Perreci.

A 3 l. de Charolles, 2 de Parai, 4 de Digoin, 9 d'Autun.

GENOUILLY-SUR-GUIE.

Genuliacum, Par. voc. S. Pierre, Dioc. de Mâcon, à la collat. de l'Evêque ; Arch. de

Rouſſet. Varin, Comte de Mâcon, échangea la Terre de Genouilly pour celle de Cluni avec l'Evêque Iſlebaudus ; ce qui fut approuvé par l'Empr. Louis le Débonn. en 826. Aimé de Tenay étoit Seigr. de la Cour de Genouilly en 1544.

Partie de la Par. dépend de la Juſtice indiviſe entre le Comte de Charolois (le Roi) & de Henri-B. Royer de Saint-Micault, Sgr. de St. Germain-du-Bois ; une autre partie reconnoît ſa Juſtice provenant de Chamilli ; une autre dépend de celle du Curé, Coſeigneur ; le tout en Charolois : la partie qui eſt en Mâconnois forme la Juſtice & Seige. de St. Jean-de-l'Hôpital, dépendant de la Commanderie d'Epinacy, Membre de celle de Mâcon. Cette partie comprend les Hameaux de l'Hôpital (autrefois aux Hoſpitaliers), Praye, les Rigoulots, Corcenier & portion de Santagni : les moulins, les Volands, Fontabon, les Galliers, Charmée & Verpras, ſont du Charolois. Vernoble, Fief à N. Bonamour, appartenoit en 1550 au Poëte Guillaume des Autels, qui le qualifie de *Château non tant riche que noble.* Chap. de St. Jean à la Commanderie de l'Epinacy, en mauvais état, quoique riche, étoit jadis une Léproſerie.

120 f. 400 Comm. 60 Hab. impoſables en 1751, 50 en 1670. Il eſt parlé du Fief de Genouilly en 1279 (*Per. pag. 546*). Vaux-

Aprés, *Vallis in pratis*, Annexe, vocable la Vierge (15 Août). 53 f. 137 Comm. Dioc. & Bailliage de Mâcon.

A 2 l. du Mont-Saint-Vincent, 1 ¼ de S. Gengoux, 5 de Chalon, 7 de Charolles, 18 de Digoin, 5 de Cluni, 9 de Mâcon.

GOURDON, ancienn. *GORDON.*

Gurdunum, *Gurthonenſe Monaſterium* ; Par. voc. la Vierge (15 Août), Dioc. de Chalon, Archip. du Mont-Saint-Vincent, Patr. le Prévôt de la Cathédrale du Puy en Vélay, à laquelle a été réuni le Prieuré. Belle Egliſe voûtée à 2 nefs. Anc. Prieuré de Bénédictins qui ont quitté depuis 2 ſiéc. On voit encore ſur la croix du cimetiere, faite en 1474, la ſtatue d'un Prieur. Fameuſe image de la St^e. Vierge, avec apport. Chap. rur. bâtie par N. de Théſut qui avoit ſervi ſur mer, aïeul de J. Marie de Théſut de Gourdon.

Ce Village ſur une hauteur, autref. conſidérable, réduit à 20 f., eſt très-ancien. S. Deſiré ou Didier y vivoit reclus en 534, & y fut inhumé en 579. Dans la ſuite S. Agricole, Evêque de Chalon, fit transférer ſes reliques à la Léproſerie de Saint-Jean-des-Vignes, où ſon corps fut retrouvé en 874. Grégoire de Tours parle de ce S. Solitaire, & dit l'avoir vu : liv. *de gloriâ Confeſſ.* ch. 86.

500 Comm. avec les dépend. 20 Ham. ou

Digitized by Google

Domaines. Les Puys, Fief à N. de Pomier, avec Chât. à la moderne. Marmorat, Chât. & Fief à Charles-Antoine, Comte de Raguet-Brancion, Colonel d'Infanterie, Chevalier de St. Louis, anc. Alcade de la Nobleſſe. (*V. ſur cette ancienne & illuſtre Maiſon*, Brancion *en Chalonnois*). Les Gris, les Serperées, Monfroux, Monteuchot, Montmartin, les Grivots, Culize, les Bertaux, les Simonot, les Maillard, Chavannes, les Croux ou Creux, les Perrons, les Paradiots, le Moulin-Neuf, le Moulin-des-Puys, Clevigni, Cerle, *&c.* Deux foires établies en 1470. 12 étangs. Un ſeul puits dans le Bourg. François I^er^. y établit en 1542 deux Notaires, dont l'un étoit Jean Gacon, famille ancienne dans le pays.

Léonard de Theſut, Archidiacre de Mâcon & Official en 1523, ancien Curé de Gourdon, donna des ornemens à cette Egliſe. Dans le finage & celui des Paroiſſes de St. Valier & de Blanzy eſt une forêt conſidér. appellée les *Bois Francs*, toujours reſtée dans l'indiviſion. Il y a procès depuis 15 ans entre 4 Seigneurs & 18 familles, appellées les *Francs des Bois Francs*, qui avoient droit à ces bois, ſuivant un accord fait entre eux en 1272. (*V. Blanzy, Baill. de Montcenis*). 85 Hab. impoſ. en 1751, 96 en 1679.

Grenier à Sel & Châtellenie du Mont-Saint-Vincent. : à $\frac{1}{4}$ de l.

A 5 l. de Char. 7 de Chalon & d'Autun. Lat. 46 d. 37' 34". L. 2 d. 7' 35".

GRANDVAUX.

Grandis-Vallis, Par. voc. S. Antoine, Coll. l'Evêque d'Autun, Seigr. Ant. Louis Deſchamps de la Villeneuve.

30 f. 25 en 1751, 19 en 1670.

Dépend. la Valliere, Lonperrier Domaine alternat. avec St.-Bonnet de Vieille-Vigne, Laval altern. avec St.-Aubin.

Ce Village ſitué dans un fond, eſt à 1 l. ½ de Charolles.

LA GUICHE : V. ci-devant CHAMVENT.

JONCY.

Jonciacum, *Jonceium*; Par. voc. S. Didier, Dioc. de Mâcon, à la collat. de l'Evêque, Archipr. du Rouſſet; partie du Bailliage de Charolles, partie de celui de Mâcon, ſéparée par la Guye. Ham. en Charol. Garandeau, la Vellette, Ballas, Crozot, Couſſole, Bellevelle, la petite Buſſiere; Marnant, où Charles-Léonard Febvre, Maire du Mont-Saint-Vincent, a une belle maiſon de campagne, avec Chapelle, bâtie en 1773. Vignes : excellens fruits : carriere. Le Fief de Rains à Henri-Bernard de Saint-Micault,

Digitized by Google

eſt en Mâconnois, ſur lequel le Seignr. de Joncy a la haute-Juſtice. Jean de Maiſſey en étoit Seignr. en 1553.

Joncy, une des 4 anc. Baronnies du Charolois, dont les dépendances générales ſont 4 Paroiſſes & 13 Hameaux, a été long-temps poſſédé par les Comtes de Chalon, enſuite par les Clermont-Mont-Saint-Jean au XIIIe. ſiécle, & par les Palatins de Dyo : elle paſſa aux Rochebaron par le mariage de Guie d'Anglure, veuve de Pierre de Dyo, avec Cl. de Rochebaron, Echanſon du Duc, pere de François de Rochebaron, inhumé aux Jacobins de Mâcon.

Jean de Rochebaron, Chevalier, étoit Baron de Joncy en 1551 ; depuis les d'Aumont en 1619, deſquels Octave Cottin de la Barre, pere d'un des plus reſpectables Magiſtrats du Parlement, mort en 1766, & aïeul du Seigneur actuel, l'acquit en 1740.

Le Fief de Joncy fut cédé à Robert de Clermont, Comte de Charolois, par le Duc Robert II en 1279.

Hugues de Concoreau, Chevalier, fit hommage au Comte de Charol. de la Grange de Joncy en 1315. Roland de Semur reprit de fief de Joncy en 1400. Anc. Chât. qualifié Maiſon-forte, rétabli à la moderne.

Saulx-Vantoux battit en 1562 les Huguenots au pont de Joncy, reprit Marcigni, S. Gengoux & Mâcon.

4 foires, dont 3 très-anc. Boîte pour les lettres qu'on tire de Chalon.

2 gr. routes à Tournus par St.-Gengoux, & de Charolles à Chagni, ouvertes en 1753. 200 f. 630 Comm. 110 Hab. en 1670.

A 6 l. de Charolles, 6 de Chalon, 10 de Mâcon, 19 de Dijon.

Lat. 46 d. 36' 1". L. 2 d. 14' 39".

LE PULEY.

Puellare, *Pulleium*, Par. v. S. Chriſtophe; Patron. de l'Abbeſſe de Lanchare, qui y avoit jadis un Prieuré fondé au XII^e. ſiécle. Elle obtint la Juſtice du Duc Hugues IV en 1263. L'Egl. par^e. étoit celle des Religieuſes dont on voit encore les formes : (Voy. ci-après Chalon, *Abbaye de Lanchare*). Thomas, Curé du Puley, fit des dons au Prieuré de Perrecy en 1394. C'eſt un ancien démembrement de la Baronnie du Mont-St.-Vincent, dont le Roi eſt Seig^r. Haut-Juſticier, & l'Abbeſſe a la Juſtice moy. & baſſe entre les 4 bornes ſeulement. 17 f. 70 Commun. Fief des Autels à Palamede Gonthier en 1632, à P. de la Chaume en 1656, à P. Thomaſſet en 1696; aujourd. à ſon petit-fils P. Thomaſſet de Cheſſy.

Pays de mont. Bois. Froment & ſeigle; quelques vignes.

A 2 l. du Mont-Saint-Vincent, 8 de Charolles, 6 de Chalon.

LUGNY.

Luniacum, Par. voc. St. Martin, Patron. du Chap. d'Autun; Egliſe propre. Tombe de Marc-Antoine de Levis, 1767, pere du Sgr. actuel, Claude-Marc-Antoine de Levis, Colonel du Régiment de Picardie. Chapelle fondée en 1312.

Une des 4 anc. Baronnes. du Charol. qui entra au XVe. ſ. dans la Maiſon de Levis par alliance avec Alix Damas de Couſan, fille de Hugues Damas de Lugny, dont vint Philippe de Levis, Archev. d'Arles, nommé Cardinal en 1473; Euſtache ſon frere & ſon ſucceſſeur; Jean qui teſta en 1494, & Guy chef de la branche de Quelus. On voit leurs deſcendans Claude & Jean, Chevaliers de l'Ordre.

Magn. Château bâti en 1771. Manuſcrits précieux en la bibliothéque, tels que le beau Miſſel en vélin avec des vignettes dorées, le Pontifical & le Breviaire du Cardinal d'Arles, mort à Rome en 1473.

60 f. non 90 comme l'écrit Expilli; il y en avoit 102 avec 30 Laboureurs en 1670. 260 Comm. Preſque toutes les maiſons appartiennent au Seigneur, ainſi que la forêt. Dépendanc. Orſilli, Rouſſi, Bizi, Lebreuil, bois du Palais, les Préchons ou Perchons, Lucenay, les Terte, les Davot, Levernet.

Digitized by Google

Un moulin ſur l'Arconce. Excellens prés, bon nourriſſage. 4 nouv. Foires. Branche de chemin qui joint celui de Parai à la Clayte.

A 1 l. de Charolles, 1 ½ de Parai, 14 d'Autun, 25 de Dijon.

Lat. 46 d. 23' 16". L. 1 d. 53' 29".

LUNEAU.

Par. voc. S. Pierre; Col. l'Ev. d'Autun, Arch. de Pierrefite; Seigr. N. Larcher d'Arci pour la partie de Bourgogne; l'autre eſt en Bourbonnois. 5 Ham. en Charolois, la rue haute ou le Bourg où eſt l'Egliſe, les Marguilliers, les Motets, Labori, Bonan, les Colletets. Bonan eſt ſur la Loire; les autres ſur la hauteur. Agnès de Bonan fait hommage à Robert, Comte de Charolois, des Fiefs de Bonan, Graviers, Garenne, en 1287.

Les débordemens de la Loire ont ſi conſidérablement endommagé cette Paroiſſe, qu'au lieu de 700 Commun. dont elle étoit compoſée autrefois, à peine en reſte-t-il 200, & 50 f. Les meilleures terres ſont couvertes de gravier & de cailloux.

Ce Village ſur la Vouzaine eſt à 5 l. de Charolles.

LURCY, anciennement *LOURCY.*

Lurciacum, Par. voc. St. Mayeul; Patron

l'Abbé de Cluni, Archip. de Pierrefite; Sgr. Haut-Juſticier Denis-Joſeph de Paroi, anc. Gendarme de la Garde. Les Savari & Duryer ont eu cette Terre. Chriſtophe Duryer, Gentilhomme de la Chambre en 1659; Antoine, Jean-François, Lieuten. Colonel de Navarre, Lieutenant-de-Roi aux Iſles d'Oleron, où il mourut ſans enfans en 1701.

14 f. 19 en 1751, 26 en 1670. 80 Com. 1 moulin, 7 étangs, dont l'un s'empoiſſonne de 10 à 12 milliers : près de la Loire qui quelquefois endommage beaucoup le finage. Bac pour la Paroiſſe, qui eſt ſur une éminence d'où l'on jouit d'une belle vue.

A 4 l. $\frac{1}{2}$ de Charolles, 14 d'Autun, 27 de Dijon.

MARCILLI-LA-GEURCHE, ou *LÈS-CHAROLLES*.

Marcilliacum, Par. voc. St. Laurent, à la collat. de l'Ev. d'Autun; Seigr. l'héritier de N. d'Aouſteine, Lyonnois : jadis aux Dagoneau. On voit un Girard Dagoneau, Bachelier ès Loix, Garde du Scel commun, en 1452. (Voy. ſur cette famille l'*Hôpital de Charolles*).

Marcilli a été poſſédé par des Seigneurs du nom de *Gulces* ou Geurche, d'où le ſurnom de ce Village, dit Saint-Julien; enſuite par Pierre Dubreuil, qui épouſa une fille

de Saint-Amour, héritiere de la Maiſon de Cypierre, dont vint Philibert de Marcilli-Cypierre, Gouverneur de Charles IX, ſon frere l'Evêque d'Autun, un 3^e. fils Doyen de cette Cathédrale, & un Chevalier de Malte. D'autres diſent que le mot *Geurche* vient d'une forêt voiſine.

Chât. & Fief de Terzé. Guillaume de la Roche, Bailli du Charolois, donne en 1370 une ſauve-garde à noble Agnez de Terzé & à Jean de Montfaulcon ſon fils, Chevalier. Château de Moulin-la-Cour à N. de Monteſſus. Claude de la Cour en étoit Seig^r. en 1560. Françoiſe de la Cour a fondé un lit à l'Hôpital de Charolles pour les malades de Moulins. N. de Lucenai, Curé de Marcilli, a de même fondé un lit pour les pauvres de ſa Paroiſſe. Guillaume de l'Eſtang, Curé, étoit Garde du Scel commun en 1329. Deux moulins ſur un ruiſſeau qui tombe dans l'Arconce au bas de Monteſſus. Quelques vignes.

60 f. 200 Commun. Dépend. Verneuil, Terzé, Saint-Bonin. Sur la montagne de St. Firmin étoit une anc. Chapelle, détruite : en défrichant aux environs, on a trouvé environ 30 tombeaux de pierre de grais, ſans armes, ni monnoies. Dans un champ voiſin, reſtes de ruines.

A 1 l. de Charolles, 14 d'Autun.

MARIGNI.

Marigneium, Par. voc. St. Symphorien, Dioc. de Chalon, Archip. du Mont-Saint-Vincent, Patr. de l'Abbé de Cluni, cédé par Guille. du Blé en 1300. Seigr. Pierre-Marie Naturel de Valetine, Chevalier de St. Louis. Cette Terre a eu des Seigneurs du nom. Guille. de Rabutin épouſa Jeanne de Marigni; enſuite les de Vichy au XVe. ſiécle; la Menue, Giroud, Jacques de Sayve par ſa femme Barbe Giroud, les Siry qui ont vendu en 1759. Le Château fut ruiné en 1583 : il n'y a plus qu'une tour quarrée à 3 étages, & voûtée.

200 Commun. 54 f. 66 en 1670. Terre à ſeigle. Dépend. 11 Ham. ou Domaines, Urſinge, les Eſſarts, Tramaille, Paneſſot, les Buiſſons, Donvent, Boucanſault, les Gris, *&c.* Ragy a donné le nom à une branche des Théſut, dont pluſieurs Conſeillers au Parlement : (V. *Mont-Saint-Vincent*).

Iſabelle, fille de Guyot d'Ocles, porta en 1375 cette Terre à Girard de Théſut : Louis de Théſut, ſon petit-fils, en fit hommage au Duc Charles en 1473; aujourd. à Cl. de Théſut d'Aumont.

Les Buiſſons, Fief en toute Juſtice à Jule-Philippe de Mayſtre de Rochemont. La ferme de Montmeurcy, ſituée en Mâconnois, paie taille & prend ſon ſel à Saint-Gengoux.

A 1 l. du Mont-St.-Vincent, 7 de Charolles.

MARIZY.

Par. voc. St. Bonnet, Patr. du Prieur de Perreci, Seign^r. M. le Duc de Coſſé. Eudes de Montaigu, de la Maiſon de Bourgogne, en étoit Seign^r. en 1314, ainſi que Guill^e. ſon fils pleige pour le Duc envers les Anglois en 1359. Guill^e. Dubois, mari d'Agnès de Comune, reprit de fief pour Comune & Marizy en 1368. On voit un Hug. du Brouillard, époux de Marg^e. de Marizy en 1317, inh. à Marizy en 1333. Agnès du Brouillard eut la Terre de *Marizey*, ſur laquelle ſa dot de 600 florins étoit aſſignée, en 1388. Jean de Marizy, Conſeiller du Duc en 1387. Ce Village dans un fond, Prévôté, a 30 f. 700 Comm. avec les dépend. Le Pont, Montboin Fief, Le Trambly, les Badets, Montfront, Brouillard avec Château; Arfeuille, *Artoria*, dont il eſt fait mention dans une charte du IX^e. ſiécle, & autres Domaines. En 1666 il y avoit 112 cotes, dont 11 Propriétaires, le reſte pauvres Journaliers, ſelon l'état de l'Intendant Bouchu, & 102 Hab. impoſ. en 1640 & 1751.

Pays de bois, ſeigle, partie en plaine, partie en monticules; aſſez bons prés; foires; forêt de chaume, où les Habitans ont droit de champoyer leur bétail. Ils y furent

maintenus contre Louiſe de Chabannes par Sentence de 1486, après avoir fait entendre pluſieurs témoins âgés de 100 ans.

A 3 l. de Char. 2 ½ de Joncy, 9 d'Autun.

MARLY-SUR-ARROUX.

Marliacum, Par. voc. S. Symphorien, Pat. l'Abbé de Cluni, Archip. de Perreci, Sgr. N. de la Villeneuve, qui a ſon Château à Mazoncle, Village de la Par. d'Oudry. Le clocher & partie de la Paroiſſe de la Juſtice de Toulon en Charolois, le reſte dépend de la Juſtice de Mazoncle & de Perreci, excepté le Village de la petite Faye qui eſt de celle de la Cathédrale d'Autun; Recette de cette Ville, & Bailliage de Montcenis. 300 Comm. Dép. 9 Ham. ou Dom. fort écartés; Montchatel, la Colonge, Garnay, Grand-Faye, *Grande Fagia* ou *Grant Fala*, donné au Prieuré de Perreci en 964; Chaume, les Maſiles, *Malgagiæ;* les Rues, Buiſſon, Mazoncle, *Maziuncula*, dont il eſt fait mention dans une charte du Comte Eccard en 840. Guillaume de Mazoncle reprit de fief de ſa Maiſon-forte en 1366. Hugues de Mazoncle fit une fondation à Perreci en 1398. J. Dubois de la Rochette, Elu de la Nobleſſe du Charolois, Sgr. de Mazoncle en 1698. Pays de ſeigle; bois; quelques vignes; bel étang à double queue, au Seigneur. Marly à 1 l. de

l'Arroux, ainſi appellé pour le diſtinguer de Marli-ſous-Iſſi, entre les bois de Perreci & de Beaumont.

A 4 l. de Charolles, 1 de Perreci.

MARRI.

Par. voc. St. André, Dioc. de Mâcon, à la collat. de l'Evêque, Archip. de Rouſſet. Le clocher & partie de la Par. relevent de la Châtellenie du Mont-Saint-Vincent, & le Marquis de la Guiche en eſt Seigneur, le reſte dépend de la Juſtice de Cercy-Boraſſe, de celle d'Aumont & de Montmurger. Seigne. d'Aumont & Chât. à Cl. de Théſut, Chev. de S. Louis. Pierrette Leclerc porta Aumont à Nic. de Théſut ſon mari en 1644. Boſquet de beaux pins ſur la montagne. Henri de Montmurger fait foi au Comte de Charolois de *Montmurgier* en 1316 : il eſt aux de Théſut depuis 1450. Bouraſſe, Fief à M. de Montperoux en 1680. 60 f. 48 en 1670. 200 Comm. Dépend. les Rentes, Molaiſe, Charoſt, Aumont, le Monceau, Bouraſſe, Montmurger, Feuillouſe; ce dernier, de 4 feux, eſt du Mâconnois. Le Hameau de Boil, hors une maiſon, dépend de la Baronnie de Joncy, eſt altern. du Mont-St.-Vincent. Terres ſablonneuſes qui repoſent 2 ans. Prés médiocres, ſujets à être couverts de ſable par les eaux qui deſcendent des montagnes voiſines

dans le temps d'orage : celui du 14 Août 1751 en perdit le tiers, & y forma des ravines profondes.

A ½ l. du Mont-Saint-Vincent, 6 de Charolles.

MARTIGNI-LE-COMTE.

Martiacum, Par. voc. Ste. Euphemie (16 Septembre), à la collat. de l'Evêq. d'Aut. Seigr. le Duc de Coſſé ; ancienn. les de la Guiche & de Chanlecy.

132 Habit. impoſ. en 1751, 138 en 1670. 850 Comm. avec les dépend. le grand & petit Baronais, avec 2 étangs conſidér. les minots, les Barauts, Bronteau, Bourdeaux, Lavarenne, Monteuchot, Fontenaille, la Chape, Orgeries, Lachaux, *&c.* Comune. Guill. de Comune, Chevalier, reprit de fief de ſon Château en 1316; la femme d'Etienne de Comune légue 20 ſ. au Prieuré de Perreci en 1357. 3 Chât. en la Par. à Martigni, ſouterrein, Comune, jadis à 3 Seigneurs, depuis réunis par les la Guiche de Sevignon; aujourd. au Duc de Coſſé, avec le Fief de la Corbiere; celui du Butet près le Verderat, à M. de la Guiche, ainſi que le vieux Chât. du Verderat, détruit. Guy de Chaumont vend en 1344 ſon Fief de Verderat à Guill. de Montfaulcon, Sénéchal du Perigord. Gerard de la Guiche acquit la Maiſon

forte

forte du Verderat en 1464. Il fut ſaiſi par le Duc Philippe, & rendu. Merci-les-Foſſes, Fief avec Chât. démoli. L'Echeriole eſt une Prévôté réunie à la Cure, ſuivant un terrier fort ancien; ce qui donnoit droit au Curé d'entrer aux Etats du Charolois, & quelques Curés ont été Elus du Clergé : cette qualité *de Prévôt* vient d'une Société éteinte depuis 100 ans, dont le Curé étoit le Chef; elle étoit ancienne, puiſqu'on voit une charte de la Comteſſe Béatrix en 1205, ſignée par Robert, Chapelain de Martigni. La Forge de Verderat, conſtruite en 1607, eſt de la Paroiſſe de Martigni; le fourneau de celle de Mornai, ſéparée par l'Arconce. A la queue du bel étang étoit l'anc. Chât. du Verderat. A Martigni Chapelle de Ste. Marguerite fondée par Benjamin Fyot, Lieutenant de Régiment, il y a 150 ans, aïeul de Nic. Fyot, Médecin au Mont-Saint-Vincent, & des Fyot de Martigni. Charles VII, en reconnoiſſance du Traité d'Arras, donna en 1435 au Chancelier Rolin la Terre de Martigni, alors aux héritiers d'Oudard de Chazeron; celles de la Perriere, de Lugni, les Preſſin & de Bragni, appart. au Sgr. de Luſſan. Mais il paroît que le Chancelier remit Martigni aux Chazeron, puiſque Claude de la Guiche, marié en 1455 à Claudine de la Baume, acquit vers 1470 de N. de Chazeron de Martigni, le Château, comme le marque Saint-

Julien de Baleure, pag. 333. Les Habitans ont droit d'uſage & de chauffage dans les bois du Seigneur; ils furent affranchis en 1283 par Etienne de Mont-Saint-Jean. Deux moulins; une huilerie; bons prés; terre à froment; beaucoup de défrichemens depuis 50 ans. Plaines de *Silla.*

A 2 l. de Charolles, 11 d'Autun.

MONT-SAINT-VINCENT, Bourg.

Caſtrum Montis S. Vincentii, ainſi appellé en 1279 (*V. Per. p. 547*); Archip. & Par. du Dioc. de Chalon, Patr. de l'Abbé de Cluni, qui avoit là un Prieuré dont les Moines ſe ſont retirés vers 1506. Le Prieur obtint de Louis XII en 1501 des Lettres de garde-gardienne pour les droits de langue de bœuf dont il jouit encore, de *coponage* de *bled* (aboli depuis), *lides*, *cens*, *ſervis*; mais les langues de *bête bovine*, dit un titre, qui ſe tuent ou ſe débitent les jours fériés, appartiennent au Seigneur ou à ſes Officiers, & ceux du Roi les perçoivent ces jours-là.

L'Egliſe autrefois ſous le voc. de la Croix, *Eccleſia de Monte Sanctæ Crucis*, humide, quoique ſituée ſur une haute montagne, fut dédiée par André de Poupet, Evêque de Chalon, en 1484. Beau chœur neuf rebâti en 1775 pour 3000 liv. payées par l'Abbé de Cluni, Décimateur, qui l'a orné d'un bel

Autel à la Romaine ; huit Mépartiſtes au XVI^e. ſ. Sous le portail, tombe de Charles le Clerc, Curé du lieu, *l'exemple des Paſteurs*, *le pere des pauvres*, mort le 28 Décembre 1681 ; il a laiſſé un domaine rendant 300 liv. & a fondé une bourſe de 50 écus au Seminaire. Chambre de charité, due en partie aux bienfaits de ce Curé. En l'Egliſe étoit jadis la tombe d'Iſabelle Rabutin, femme de Robert, Comte de Charolois, au XIII^e. ſ. ſelon Palliot qui l'avoit copiée en 1660.

Eudes IV ayant acquis par échange le Comté de Chalon & la Baronnie du Charolois en 1237, fit hommage à Louis IX de Charolles, du Mont-St.-Vincent & de leurs Châtellenies ; ces deux places ſont appellées *Villes murées* en 1390, lorſque les Armagnacs vendirent le Charolois au Duc Philippe. La 2^e. étoit la premiere des quatre Baronnies de ce Comté, unie à la Couronne en 1477, & depuis 1765 Châtellenie Royale dont la Juſtice reſſortit au Bailliage de Charolles.

Il y avoit jadis un Bailli auquel reſſortiſſoient par appel les Cauſes des Juſtices ſeigneuriales, & ſur-tout les moyens & bas-Juſticiers qui relevoient de cette Baronnie. Mll^e. de Sens obligea encore, il y a 18 ans, les héritiers Sauroy à reprendre de fief au Mont-Saint-Vincent pour la Terre de Saint-Vallier.

Anc. Jeu d'Arquebuſe compoſé d'env. 40

Chevaliers ; ils rendirent le grand prix en 1722 ; ceux de Marcigni, Charolles, Toulon, Perreci, Montcenis y aſſiſterent. La premiere Ville remporta le prix qu'elle rendit, & c'eſt au Mont-Saint-Vincent à le rendre à ſon tour.

Le Régiſſeur du Roi pour tout le Comté de Charolois, eſt établi en ce lieu depuis 1761 ; le Bureau de la Poſte eſt à Joncy : mais il n'y a point de Meſſager piéton de-là au Mont-Saint-Vincent, quoique les Régiſſeurs des Poſtes en aient établi à Charolles pour porter les Lettres à Parai, à Toulon & Perreci, & un autre pour Montcenis.

Ce Bourg ſitué ſur une des plus hautes montagnes de la Province, avoit une forteresſe qui fut aſſiégée & démantelée par Louis VII en 1161, pour punir Guillaume, Comte de Chalon, qui s'y étoit réfugié, de ſes ravages ſur les terres de Cluni. La place fut livrée aux flammes pour avoir oſé réſiſter à une Armée royale : elle fut priſe par les Orléanois, ennemis du Duc, en 1433, repriſe l'année ſuivante par les ſoins de la Ducheſſe ; elle eut depuis 1237 les mêmes Seigneurs que le Charolois dont on a parlé au long dans le coup d'œil ſur ce Comté. Louis XV en fit l'acquiſition de Mlle. de Sens, pour la Terre de Palaiſeau en 1761. S. M. par Edit de 1765 a ſupprimé la Baronnie & conſervé la Châtellenie, qui comprend 4 clochers & la Prévôté de Marizy.

L'emplacement de l'ancien Château ſitué ſur la pointe de la montagne au ſud, a été acquis du Roi par Ant. Febvre, Commiſſaire à terrier, qui a fait conſtruire une belle maiſon. La Léproſerie étoit au bas du Bourg à 400 pas au nord, dans un champ encore appellé la *Maladiere*, & dont il n'y a plus de veſtiges.

De 400 Com. en 1709, la famine en enleva 200: de 12 métairies 6 furent abandonnées: actuellement 500 Com. & 100 feux, 637 ames, 131 Habitans impoſables en 1679, 115 en 1751. Les dépend. de 30 f. ſont Bourgueil, autrefois Annexe, Fief à Phil. Febvre, Notaire, poſſédé par J. de Monfaulcon en 1430; Maumont, Fief à Cl. de Théſut, d'Aumont; Cruſol, appellé maint. Chéfretin; le Brouillat, les Places, la Vernée, le Bois haut de 12 feux, alternatif avec Mari, du Dioc. de Mâcon; Montmartin qui fut affranchi en 1555 pour 18 liv. 5 ſ. les Juſticiables de la Baronnie le furent par Henri II en 1554, malgré la Dame de Vaudrey; le Bourg, clos de murs avec 4 portes, étoit franc: il devoit être alors bien peuplé, puiſqu'on y comptoit 14 Bouchers.

Il a 220 toiſes de long du nord au ſud, & 100 de l'eſt à l'oueſt, & la montagne du midi au nord a 330 toiſes en longueur, & 120 en largeur.

Mairie pour les affaires économiques, de-

puis 1693. Le premier Maire fut Philibert Febvre, Bailli en même temps; ſon fils Lazare lui a ſuccédé ; ſon petit-fils Charles Léonard, Maire actuel depuis 1752, eſt auſſi Châtelain; il entre aux Etats alternativement avec Parai & Perreci : c'étoit à ſon tour en 1778.

Ce Bourg députoit aux Etats du Charolois avant leur réunion à ceux du Duché en 1751, & le Curé avoit droit d'y entrer. Grenier à Sel du temps des Ducs, dont dépendent 43 Paroiſſes ou Hameaux de la direction de Chalon. Entrepôt de tabac. Subdélégation & Recette de Charolles.

Six foires, dont deux très-anciennes, puiſqu'il en eſt fait mention au XI^e. ſ. dans le ſæc. bened. t. IV; un marché le Samedi depuis 1768. Il eſt étonnant qu'aucun chemin public n'aboutiſſe à cette montagne; il ſeroit bien avantageux qu'une branche tirée de Joncy paſſât aux pieds, d'où elle tendroit à Perreci & à Toulon, par Genelard : c'eſt le ſeul Bourg du Charolois qui ſoit privé de cet avantage. Le chemin ſeroit facile à faire, le terrein étant ſabloneux & la pierre commune. A peine faudroit-il un ſeul pont : une route rendroit ce Bourg l'entrepôt du Charolois, du Chalonnois & du Mâconnois, étant entre les trois Provinces.

On eſt encore plus étonné de trouver ſur cette éminence iſolée, plus de 40 puits, &

Digitized by Google

de voir ſortir de ſes flancs quantité de ſources qui en rendent l'accès très-difficile. Le terrein ſpongieux eſt abrevé par les neiges & les brouillards. Une terre graſſe & marneuſe à une certaine profondeur, retient l'eau qui fournit les puits & les fontaines.

Le Fief de Théſut avec terrier, à Jacques Calard de Chalon depuis 20 ans, a donné le nom à une ancienne famille, dont pluſieurs Magiſtrats diſtingués à Dijon, & un Conſeiller d'Etat ſous la Régence. Elle eſt partagée en 4 branches. Antoine Maleteſte, dans ſa Deſcription du Charolois, dit : *Familiâ Theſuſiorum ſemper habuit bonos & illuſtres viros* ; & fait l'éloge de Louis & Jean de Théſut qui vivoient de ſon temps (1570).

Louis de Théſut-Ragi fonda une Chapelle aux Carmes de Chalon, où il fut inhumé en 1489; Jacques de Théſut, depuis Capitaine-Châtelain du Mont-Saint-Vincent, en 1475; Jean ſon fils, en 1526; Jean, fils de celui-ci, Capitaine-Gouverneur de Joncy, par Arrêt du Parlement, en 1556.

Les anciennes familles ſont les Chofflet, le Clerc, Denis, Thomaſſet dont Louis étoit Bailli en 1560; les Febvre, originaires de St. Micault, où on les voit au XIV^e. ſiécle; les Bonamour, les Calard qui ſortent de Montcenis & poſſédent depuis 1510 le Fief de Montſarin; les Thomaſſin d'une bonne Nobleſſe du Comté, dont les ancêtres étoient

Capitaines du Château, Baillis du lieu, d'où ſort Etienne de Thomaſſin, Ecuyer, dont le fils unique eſt Garde du Roi. Philippe de Thomaſſin, Elu de la Nobleſſe aux Etats du Charolois en 1700, eſt l'aïeul de Guillaume Thomaſſin, ancien Officier, établi à Nuys. On voit Jean Thomaſſin, Conſeiller du Duc, en 1403; un autre du même nom, Préſident au Parlement de Dole, en 1603, Ambaſſadeur du Roi Cath. en Suiſſe, mort en 1631. (*Voy. Dunod, tom. 3, pag. 294*).

Etienne du Mont-St.-Vincent étoit Garde-Scel du Comte de Clermont en 1299; Jean Mathey en 1358; Jean de Clugni, Lieut. du Bailli du Charolois, tint les Aſſiſes au Mont-Saint-Vincent en 1398 : J. de St.-Juſt étoit Châtelain en 1410.

A 5 lieues de Cluni, 6 de Charolles, 7 de Chalon, 9 d'Autun, 4 de Montcenis, 18 de Dijon, 1 de Joncy, Bureau de la poſte.

Lat. 46 d. 37' 3". L. 2 d. 9' 38".

MORNAI.

Mornaium, Par. voc. St. Jean-Baptiſte, à la collat. de l'Evêque d'Autun, Sgr. le Marquis de la Guiche. 5 feux au chef-lieu, ſitué dans un fond; 60 feux en toute la Par. 44 Hab. en 1670 & 1751, 250 Commun. 15 Dom. Lavigne, Merlaux, Viandet, Roche, 5 f. avec moulin; l'Epinai 10, Jandoux 10, les

Mazoyers 4, Genat 2 : autour de la tour d'Avaiſe 10 barraques, *&c.* De cette Par. dep. le Ham. de Chintry, franc-aleu, du Bailliage de Mâcon, Recette du Brionnois, triennal avec Chanvent & Balore. Chapelle Saint Nicolas de Tolentin. Le lieu appellé *Terre-Noire*, où il n'y a plus que des maſures, étoit un anc. Village de 40 feux, ſelon de vieux titres : auj. tout ruiné. En 1362 Pierre de Fougere & Jacq. de Ruffins donnent le dénombrement de leurs Maiſons-fortes à Mornai; celle du 1^er^. s'appelloit la *tour de l'Ane*, & on en nomme les reſtes la *tour de Mornai;* celle des Ruffins eſt auj. la tour d'Avaize; ces 2 Seigneuries ſont réunies à Chaumont. On voit en 1311 un Ruffins de Mornai, Damoiſeau; Gui de Mornai 1369; Agnès d'Alenai, veuve de Rolet de Semur, Sg^r^. de l'Etang, vend en 1419 à Girard de la Guiche, Chapendi, Tillai, Boſt, jadis poſſédé par Guy Moreau. Moulin de Bertrat avec huilerie ſur l'Arconce. Bonne tuilerie de l'Epinai & four à chaux. Le fourneau du Verderat eſt de la Paroiſſe. Mine féconde. Vaſte étang qui eſt comme la ſource de l'Arconce. Fameuſe forêt d'Aveze ou Avoize où eſt une tour antique, reſte du Château, dont le voiſinage étoit habité. Pays de bois. Quelques bons prés.

A 2 lieues de Charolles, 12 d'Autun.

NOCHIZE.

Nochizia, Par. voc. St. Michel, Patron le Doyen de Parai, jolie Egliſe, avoit ancien. un Mépart, de la Baronnie de Lugni. Jean & Hugues de Marcilli reprennent de fief de *Chevignes* (Chevenizet), Nochize, Lagni, Buſſeul, en 1367. 20 feux, 130 Commun. Les dépend. Panſemont avec Chap. rur. de St. Joſeph, fondée par Joſeph Baudouin de Digoin; le moulin Champrond, Tronci, Vilaines, la Colanges; Chevenizet ſur la hauteur avec Chât. à M. de Levis, & jolie Chapelle, voc. N. D. de Lorette, fondée par Antoine de Vichcy, Seigneur du lieu, en 1422, dont le Curé de Buſſeul eſt Chapelain né. La mémoire d'Etienne Larcher, bon Curé, mort en 1773, ſera long-temps en bénédiction. Plus de vignes depuis 60 ans.

Nochize dans un fond à 2 lieues de Charolles, 1 ½ de Parai & du Grenier à Sel.

OUDRY.

Olderiacum, *Uldracum*, Par. voc. S. Martin, Archipr. de Perreci, Collateur l'Evêque d'Autun; M. Deſchamps de Villeneuve & M. Mayneaud de Colanges, Coſeigneurs, le Curé pour une partie qui lui tient lieu de portion congrue : partie de la Paroiſſe dép.

Digitized by Google

des Juſtices de Perreci & de Cleſſy. 70 feux 66 en 1670 & 1671 ; 400 Commun. avec les dép. Chatuzot, Lacroix, les Rues, la Salette, Somilly, le Monceau Fief, la Beluze, la Vernée, les Bardots, Auge, Beaubernard, Velette & Montot Fief avec Chât. Mazoncle Fief & Chât. altern. avec Marli. Quelques clos de vignes. 3 moulins. 10 étangs. Bons prés, ſouvent gâtés par la riviere & la mine qu'on y lave pour les forges de Perreci & de Geugnon. 2 tours & mur de 300 pieds, reſtes d'un ancien Monaſtere de Filles, dites *Dames Blanches*, ſur un lieu élevé, au ſud-eſt d'Oudry & à $\frac{1}{4}$ de l. Un champ voiſin eſt encore nommé *le Portail de Ste. Catherine.*

Guillaume de Digoine, Sire de la Perriere, Chevalier, fait hommage au Comte de Charolois du Châtelet & portion d'Oudry, en 1310.

Ce Village ſemble avoir donné le nom à l'Oudrache, *Uldraca*, qui ſort de l'étang de Perreci. Meſure de Toulon de 33 livres.

A 3 l. $\frac{1}{2}$ de Charolles, 3 de Parai, 3 de Digoin & de Toulon, 10 d'Autun, 1 $\frac{1}{4}$ de Perreci.

OZOLE.

Paroiſſe du Brionnois, dont 6 Hameaux ſont du Charolois : (*Voy. le Baill. de Semur en Brionnois.*

PALINGE.

Palingiæ, oublié dans Expilli; Par. voc. la Vierge (15 Août), Archip. de Perreci, à la collat. de l'Evêque d'Autun, de la Baronnie de Digoine.

119 Habit. en 1751, 65 en 1679, environ 300 Commun. Dépend. le Cartier, Aubeſeigne, Beauregard, Varenne, Morigny, Thielay, le Montet Fief, & Digoine, *Digonia*, Baronnie jadis à l'illuſtre & ancienne Maiſon de ce nom. On voit un Liebaut *Digonenſis*, en 1116 : (*Gal. Chr.* tom. IV, pag. 389). Hugues de Digoine fait foi & hommage au Duc Hugues, en 1242. Guillaume & ſon fils furent tués à la bataille de Poitiers. Jean, Chambellan du Duc en 1407, étoit Bailli d'Auxois en 1424. Cath. de Bourbon, Dame de Digoine, fonde en ſa Chap. une Meſſe quot. en 1439 pour 48 liv. aſſignée ſur ſa Terre de Beauregard. Anne de Digoine, fille unique de Chrétien de Digoine, Chevalier de la Toiſon d'Or, porta tous les biens de cette branche aînée à Jean Damas de Marcilli, Chevalier de la Toiſon d'Or en 1460. Louis XI fit couper la tête à Chrétien de Digoine, qui avoit pris le parti de Marie de Bourgogne en 1481. Ce nom ſubſiſte dans la branche de Digoine du Palais, dont le Chef fut Jean de Digoine, qui épouſa Guiette de Pouilli, Dame du Palais, en 1359.

Digoine avec beau Chât. à la moderne, eſt à N. Frottier de la Côte, gendre de François de Recleſne des Regards, dont le pere Eléonor acheta cette Terre en 1700. Il y avoit des Picpuces fondés en 1609 par Théophile Damas de Digoine, ſupprimés en 1774, & réunis à ceux de Charolles. En la Chapelle ſeigneuriale ſont inhumés Françoiſe-Louiſe de Damas, fille d'Antoine, Chevalier, Baron de Digoine, 1644. Moulin Chipot dép. de la Baronnie.

A 1 l. de Perreci, 2 de Charolles.

PARAI, Ville.

Ancienn. *Pareid* (1), *Paré*, *Pareu* ou *Paroi*, comme l'écrit à la gauloiſe le nouvel Hiſtorien d'Autun en 1774, *Paredum*, & dans une charte du Roi Philippe de 1274, rapportée par Perard, pag. 546, *Parareium* & *Pareriacum;* 2^e^. Ville du Charolois ſur la Bourbince, Par. voc. la Vierge (15 Août). Egliſe très-ancienne preſqu'en ruine, hors du lieu, ſur une éminence ; la Succurſale eſt Saint Nicolas dans la Ville, bâtie en 1535, deſſervie par une Société de Prêtres établis au

(1) La Martiniere, édit. de 1768, en 6 vol. *in*-fol., en fait 2 articles ; l'un ſous le nom de *Parai*, l'autre de *Parcid-l'Abbaye ;* ce dernier eſt plein de bévues.

XIII^e. ſiécle. Lilard Liquoquant fit, en 1328, une fondation au profit des Sociétaires, qui jouiſſent des dîmes de Verſaugues en entier, & de partie de celles de St. Yan, Lhopital & Varennes-Reuillon, par différentes conceſſions. Le Cardinal Rolin approuva leurs Statuts en 1451; ils étoient alors 26, & ne ſont plus que 7, qui doivent être nés dans l'endroit. Rymon rapporte des Lettres de Garde, accordées aux Curé & Chapelains de Parai par le Bailli de Mâcon, en 1433 & 1461.

MISSION fondée tous les dix ans par N. Chalon, Sœur Hoſpitaliere qui donna 1000 liv. en 1756.

Les VISITANDINES établies en 1626 par des Sœurs de Lyon, avoient 45 Religieuſes de Chœur en 1680 : elles ont eu la pieuſe Marie Alacoque dont la vie écrite in-4°. en 1729 nous tranſporte dans les temps d'ignorance & de crédulité, & ſemble plutôt l'ouvrage de Jacques Voragine, que d'un Prélat Français du XVIII^e. ſ. C'eſt à cette Religieuſe que la dévotion au *S. Cœur* doit ſa naiſſance; & c'eſt du Monaſtere de Parai qu'elle s'eſt répandue dans le Royaume.

Les URSULINES, tirées d'Autun, ont eu pour 1^re. Supérieure Antoinette de Toulon-

geon, en 1644 : elles étoient 40 en 1680. Le Cardinal de Bouillon posa la premiere pierre de leur nouvelle maison vers 1701.

L'HÔPITAL est dû aux libéralités des bons Citoyens, tels que Baudinot de Selore, Rosselin, Thouvant & autres. 20 lits, 8 Filles de piété, quoique les Let. Pat. les fixent à 5; elles sont successibles, jouissent de leurs biens, & ne font point de vœux. L'Abbé Joseph d'Amanzé, insigne Bienfaiteur, a fondé le Chapelain à la nomin. de ses parens : il y fut enterré en 1724.

Le COLLÉGE fut établi par Eléonor de la Magdelaine de Ragny, Chevalier des Ordres, & Hypolitte de Gondi sa femme, qui y appellerent 3 Jés. en 1618; ils donnerent pour leur entretien 200 liv. de rente, & N. Thouvant, Doyen de Luçon & Aumônier du Roi, légua 100 liv. de rente; la maison où est auj. le Collége fut acquise des deniers de Jean Rosselin, Avocat, par Fr. Thouvant, frere du Doyen, & N. Bauderon. Les Jés. logerent d'abord à l'Hôtel de la Magdelaine qui appartient auj. à M. de Boyer, Gouverneur; ensuite ils furent transférés au lieu où sont les Visitandines; enfin placés dans la grand'rue; ce Collége ne fut en régle qu'en 1651; la Ville donna 1600 liv. Les différens Citoyens qui contribuerent à cet établisse-

ment, ſpécifierent en 1632, *qu'en cas que les Jéſuites fuſſent renvoyés, les fonds retourneroient à leurs héritiers.* Ce Collége, depuis la ſuppreſſion des Jéſ. en 1763, eſt tenu par des Eccléſ. on y enſeigne juſqu'à la Rhét. Les Sieur & Dame Bouillet fonderent la Chapelle en 1671; les Etats de 1685 accorderent aux Jéſ. 600 liv. pour bâtir leur Egliſe, où l'on ne voit que des tableaux de Jéſ. au nombre de 9, nul d'aucun autre Saint.

Cl. de la Colombiere, célebre Prédicateur Jéſ. à la Cour du Roi Jacques, dont on a publié les Sermons en 6 vol. in-8°. mourut à Parai à 41 ans en 1682, non à Pavie, comme il eſt marqué dans le Dict. des *Hommes* illuſtres en 6 vol. 3^e. éd. 1772; c'eſt lui qui a donné une forme à la célébration de la Fête du Sacré Cœur, & qui en a compoſé l'Office; il laiſſa des Mém. qui ont ſervi à compoſer la vie de Marie Alacoque, dont il étoit Directeur.

PRIEURÉ.

Le riche Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, ſous le voc. de N. D. & de St. Jean-Baptiſte, fut fondé en 973 par Lambert, Comte de Chalon, dans ſon propre fonds ſur le penchant d'une colline, en un lieu appellé *Vallis Aurea*, auj. Orvaul ou Orval, près de la Ville & d'une ancienne Egliſe, *juxtà templum*

plum antiquiſſimum, dit le titre; ce qui prouve que Parai exiſtoit long-temps auparavant, puiſqu'il y avoit une Egliſe Paroiſſiale.

L'Orval, couvert alors de buiſſons, avoit été autrefois habité; car on y trouva, en creuſant, quantité de vieille chaux & des pierres propres à bâtir.

Le Comte ſenſible aux ſervices des Habitans qui l'avoient aidé dans pluſieurs expéditions militaires, leur accorda en 990 une charte, par laquelle il exempta pour jamais la Ville & les environs, juſqu'à l'étendue de ſept ſtades, de toutes ſortes de redevances, devoirs, preſtations, *&c.* érigea le territoire en pur Fief, ſous la charge unique de la foi, *reſervatâ fide*, qu'il ſtipula devoir être prêtée par ces 4 *Ediles*, à chaque mutation de Comte : nouvelle preuve que Parai ſubſiſtoit & étoit peuplé long-temps avant le Prieuré.

Lambert, ami de S. Mayeul de Cluni, époux de la Comteſſe Adelaïs, appellé dans les chroniques, *très-illuſtre*, *très-noble* & *très-chrétien*, voulut décorer ſon nouveau Monaſtere des Reliques de St. Grat, Evêque de Chalon, inhumé au Prieuré de St. Laurent en 652 : il les fit tranſporter en 977 à Parai, dans une châſſe d'argent, pillée par les Huguenots en 1562. Ce pieux Fondateur fut enterré au Prieuré en 990, non 970 comme dit Perri, ni en 988 comme le marque Dom

Plancher, puiſqu'il donna une charte en 990.

Son fils Hugues, Comte de Chalon, Evêque d'Auxerre, voyant que les premiers Moines ou Hermites avoient peine à ſubſiſter, leur fit donation de tout ce qu'il poſſédoit dans la contrée, & unit le Monaſtere à l'Abbaye de Cluni ſous S. Odilon en 999 (non 989 comme l'écrit Saulnier dans ſon *Autun Chrétien*) en préſence du Roi Robert. Perard, pag. 166, & Perri, pag. 35, pr., rapportent l'acte d'union paſſé à S. Marcellès-Chalon, ſigné du Duc Henri Ier, de 4 Comtes, du Vicomte Robert, de pluſieurs Evêques & Abbés; ce qui fut confirmé par le Duc Hugues IV en 1243. Depuis ce temps l'Abbé de Cluni eſt Patron de la Cure & Seigneur du lieu. On croit que le Comte Hugues (1) fit tranſporter & rebâtir à neuf le Monaſtere aux portes de la Ville, & conſtruire une belle Baſilique, conſacrée l'an 1004, le 9 Décembre. On y liſoit autrefois

(1) Hugues ne ſe fit point Moine à Parai, comme l'écrit la Martiniere, ſuppoſant qu'il reçut l'Habit des mains de Saint Germain, qui lui ſuccéda dans l'Evêché d'Auxerre : autant de fautes que de mots. Hugues mourut en 1039 à St. Germain d'Auxerre, où 4 jours avant ſa mort il avoit pris des mains de l'Abbé Odon l'habit de Religieux. Il fut inhumé en cette Abbaye, & eut Heribert pour ſucceſſeur.

ces deux vers qu'Antoine Malteſte nous a conſervés :

Stet Domus hæc, donec fluctus formica marinos
Ebibat, & totum teſtudo perambulet orbem !

Une Relique de S. Blaiſe y attire un concours de peuple le 3 Février.

Dans une Chapelle eſt le tombeau de J. Damas-Digoine, Seigneur de Cleſſy, Chevalier de la Toiſon d'Or, en 1468, qui avoit épouſé Chretienne de Digoine, héritiere de la branche aînée. Tombes de Louis de Tenarre, 1528; d'Iſaac Baudinot, Seign^r. de Selore, 1666.

Paſcal II dans ſes Lettres de 1109, & Louis le Gros dans un privilége de 1119, comptent Parai parmi les Prieurés dépendans de Cluni. Les Moines, ſelon la Bibliothéque de Cluni, imp. *in*-fol. 1615, p. 1706, doivent dire trois Meſſes *à note*, & faire l'aumône trois fois la ſemaine, & tous les jours en Carême & en Avent : cette aumône monte à 1200 boiſſeaux. En 1310 ils devoient être 25 Religieux, ils ne ſont plus que 9.

Le Décanat de Parai fut uni à Cluni en 1344. La réforme y fut établie en 1671 par délibération du Chapitre général, du conſentement de l'Abbé, le Cardinal d'Eſt. Le Prieur a droit d'entrée aux Etats. Pierre de Saint-Seigre, Chevalier, Bailli de Montcenis, fit acte de ſaiſie *du revenu de Paroi* en

1306, J. de Pouilli étant Doyen du Prieuré.

Par Arrêt rendu en 1324 contre Louis de Clermont, Comte de Charolois, le Prieur de Parai & le Procureur du Roi à Mâcon, les garde, Juſtice & dern. reſſort du Prieuré furent adjugés au Roi. Lettres de garde-gardienne du Roi Philippe en 1397 au Prieur, pour la maintenue de toute ſa Juſtice ſur Parai. Pareilles Lettres de nos Rois en 1423, 1450, 1484. Par Arrêt de 1508 la totale Juſtice de Parai adjugée au Prieur Jacques d'Amboiſe, ſans que le Comte de Charolois & ſes Officiers y aient aucun droit de prévention, excepté en cas de garde, de reſſort & ſupériorité, ſuivant les compoſitions faites en 1350, 1370.

Le Palais abbatial, orné de vaſtes jardins & de plantations, fut bâti par Jean de Bourbon, dès les fondemens, en 1480, & fini par Jacq. d'Amboiſe, mort à Parai en 1516. On y voit leurs armoiries. Dans une grande ſalle eſt peinte à freſque, ſur le mur, l'ouverture de la porte du Conclave, par Emmanuël-Théodoſe de Bouillon, Cardinal-Doyen en 1700, lorſque Clément XI fut élevé au Pontificat. Dans une autre piéce on voit la *tour* de ſes armoiries, ſur laquelle tombe la foudre qui ſe briſe au bas, avec ces mots, *immota ſtat & inconcuſſa;* au deſſus des écuſſons : *mille clypei pendent ex eâ.* On ſait que ce fier Cardinal encourut la diſgrace de Louis XIV, & qu'il fut exilé au Château de Parai,

qu'il répara & embellit en 1704, & dont il fit tracer les beaux jardins.

Le Dauphin, depuis Louis XI, fuyant la Cour de ſon pere, & paſſant en Dauphiné, s'arrêta à Parai chez l'Abbé Jean de Bourbon, & y tomba malade : après ſa guériſon, on chanta le *Te Deum ;* & pour monument de ſon ſéjour, on peignit à freſque, ſur le mur intérieur d'une des anc. tours app. *le Moine Garre*, les écuſſons du Duc de Bourgogne, du Dauphin & des Gentilshommes qui l'accompagnoient; entre autres, celles des Digoine, Damas, Villers-la-Faye, Vienne, Beaufremont, Cuſance, la Guiche, *&c.* effacés par les Moines en 1730, en faiſant de nouvelles reconſtructions. Le Cardinal de la Rochefoucault, Archevêque de Bourges, paſſant à Parai, regretta beaucoup la deſtruction de ce monument. Si l'on s'en rapporte au Moine Joſſand, Auteur de la Vie de Saint Odilon, mort en 1409, cet Abbé changea 2 fois l'eau en vin au Monaſtere de Parai.

SEIGNEURS : PRIVILÉGES.

Reprenons ſuccinctement ce qui regarde les Seigneurs, les priviléges & les traits hiſtoriques de cette Ville.

La ſœur du Comte Hugues fut mere de Thibaud, qui recueillit le Comté de Cha-

lon, & eut Hugues II pour ſucceſſeur. Le Comte Guy de Thiers confirma en 1080 aux Habitans leurs libertés, immunités & bonnes coutumes, reprouvant tous mauvais uſages & toutes exactions. Le violent Comte Guillaume tourmenta ſes Vaſſaux qui porterent leurs plaintes à Philippe-Auguſte & à l'Abbé de Cluni. Par un accord paſſé en 1180 à Lourdon près de Cluni, Guillaume renonça à toutes exactions qui avoient tourné en mauvaiſes coutumes, & reconnut que Parai ne lui devoit ni tailles, ni tributs ſur les porcs, *porcellagium ;* ni ſur les moiſſons, *meſſionagium ;* ni ſur les denrées, *annonagium ;* ni ſur les voitures, *carredum :* on voit par ces termes combien les hauts Barons fouloient leurs Vaſſaux. Beatrix, Comteſſe de Chalon, ratifia en 1205 l'accord fait en 1180 par ſon pere Guillaume. Jean, Comte de Chalon, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, jura ſur l'Evangile à Parai en 1228, de ne point toucher aux exemptions accoutumées de cette Ville, & de maintenir les franchiſes de ſes foires & marchés, ſous peine d'amende à chaque contravention.

En 1287 on confina de nouveau le territoire de 7 ſtades, marqué par des bornes ou Croix, pour les rendre plus reſpectables, du temps même du C. Lambert; ce qui fut renouvellé en 1407. Les Habitans furent troublés dans leurs franchiſes; mais un Arrêt du Grand-Conſeil a conſervé leurs droits.

Digitized by Google

La peſte qui, en 1347, ravagea la France, ſembla s'être concentrée dans la Bourgogne, qu'elle dépeupla : (*voy. 1^er. vol. pag.* 210). Parai en fut vivement affligé. L'Abbé Hugues s'enfuit à Avignon, & la chronique rapporte que de cent perſonnes attaquées, à peine en réchappoit-il douze.

On voit par un concordat entre l'Abbé Raimond de Lardoine & les Habitans de Parai en 1407, qu'on y recueilloit du chanvre, lin, ſafran, raves & panets, qui ne doivent point de dîme; mais l'étranger payoit 15 deniers pour chaque piéce de terre labourée; ce qui fut appellé la *dîmerie de l'Aventurier* : le territoire étoit tenu en pur Fief ſans danger ni confiſcation.

Par ce concordat, le Doyen de Parai charge les Procureurs & Gouverneurs des Habitans d'accompagner le Guet de l'Abbé le jour des foires, & auſſi les Officiers de Juſtice, lors de l'exécution des criminels.

Perrin de Semur, fils de Girard, Chevalier, vend au Duc Hugues la 3^e. partie des péages de Parai, 80 liv. en 1217 : l'acte eſt dans Perard, pag. 521. Il y avoit un Prévôt perpétuel, nommé Guillaume de Blancherole, en 1400.

Cette Ville fut choiſie par le Duc pour y traiter de la ſuſpenſion d'armes entre le Charolois & le Bourbonnois, en 1423. Girard de Bourbon, Bailli de Chalon; Jacques

de Buſſeul, Bailli d'Autun; Lordin de Saligny; Guichard de Ganay, Conſeiller du Duc, Juge du Charolois, y furent les Députés de Philippe le Bon.

Ce Pays fut expoſé aux courſes & aux brigandages d'Antoine de Chabanes, Capitaine des *Ecorcheurs*, qui parut autour de Parai *en grande puiſſance*, diſent les Mémoires du temps, en 1439.

Il ne ſouffrit pas moins pendant les troubles qui ſuivirent la mort de Charles le Guerrier en 1477; mais ſes plus grands malheurs arriverent durant les guerres de Religion, en Juin 1562. Ponſenart & St. Aubin, deux Chefs des Calviniſtes, excités par ceux de Parai, forcerent la place, pillerent les Egliſes, & vendirent à l'encan toutes les dépouilles du Prieuré.

Les Huguenots avoient un Temple à la porte du *Poirier*, détruit en 1686; l'emplacement même s'appelle encore le Temple. Au deſſus de la porte d'une maiſon où logeoit le Miniſtre, eſt une fleur de lys pour marque de ſauve-garde. Le fameux Dumoulin y a demeuré. Théodoſe de Beze y a paſſé. Ils avoient un autre prêche au *Bronchet*, Hameau de la Paroiſſe de Saint Leger, dont le Miniſtre réſidoit à la Nocle chez le célèbre de la Noue. Après la révocation de l'Edit de Nantes, les Calviniſtes alloient faire la cene à Nocle chez Dupuy-Montbrun,

Leur prêche à Parai fut interdit par Arrêt du Conſeil en 1634, rendu à l'inſtigation du Cardinal de Richelieu, Abbé de Cluni; & il leur fut défendu d'enterrer leurs morts au cimetiere de l'Hôpital. Ils faiſoient valoir une manufacture renommée d'étoffes & de toiles fines, qui a diſparu depuis leur expulſion en 1685. 300 Chefs de famille & Ouvriers quitterent leur patrie, & porterent leur induſtrie à Genève, en Suiſſe & en Allemagne. Il reſte une petite manufacture de fil & de toile ſous la direction de N. Thiroux & N. de Grondville, qui a le ſecret de préparer le chanvre, & d'en tirer un fil preſqu'auſſi fin que la ſoie; elle eſt encouragée par les Etats.

4 Tanneurs, 3 ou 4 Drapiers, pluſieurs Tiſſerands; une poterie depuis 7 ans; 6 foires.

Parai eſt ſitué dans une plaine agréable, arroſée par la Bourbince, qui va ſe perdre dans l'Arroux au Verdier. Terrein ſablonneux. Quelques vignes. 400 feux. 1800 Com. 24 Dom. dépend. de la Paroiſſe. Grand chemin percé par les Etats en 1753, de Charoles à Digoin, & à Marcigni en 1769. 3 moulins. Belle fontaine à Romay (*Romera*) avec Chapelle de N. D. fameuſe par ſes apports, où l'on vient de 15 lieues. 3 portes. Mairie pour les affaires économiques. Grenier à Sel de la Direction de Chalon, qui eſt ancien, puiſque P. Baillet en étoit Grenetier en 1424.

Recette de Charolles. Entrepôt de tabac. Cours d'une porte à l'autre, planté d'arbres. Belle prairie. Juſtice de l'Abbé, Seigneur, ſur Parai, ſur partie de Bautefond, Baron, Chaſſenard, Digoin, Rigny, Varenne-Reuillon & Volêvre.

Les armes ſont d'argent au paon rouant d'azur, bêgué & patté de gueules.

HOMMES ILLUSTRES.

Cette Ville a produit quelques Hommes illluſtres. GUY de Paré ou Parai, *de Paredo*, du lieu de ſa naiſſance, parvint, par un mérite éminent, aux premieres Places de l'Egliſe; il fut élu Abbé de Ciſteaux en 1187, créé Cardinal par Céleſtin III en 1191, Evêque de Paleſtrine en 1199, Archevêque de Rheims en 1204, mort à Gand de la peſte en 1206 : ſon corps fut porté à Ciſteaux, où on lui dreſſa cette épitaphe :

Nobis donatus de culmine Pontificatûs
Remis tranſlatus, jacet hìc vir Guido Beatus.

(Voy. *ce que j'ai dit de ſa légation en Allemagne, tom. 3, art. de Ciſteaux, pag. 172*). Il a laiſſé pluſieurs Ouvrages, monumens de ſon érudition.

ANTOINE MALTESTE, né en 1520, nommé Lieutenant Général du Baill. rur. par Henri II en 1557, & du Comté par Philippe II;

Charge qu'il exerça avec tant d'intégrité, que ſa mémoire eſt encore en vénération dans tout le Pays, où il maintint la Religion catholique & la fidélité due au Roi. Il fut fort maltraité par les Huguenots, qui le firent 2 fois priſonnier. Les maux de ſa priſon & l'étude aſſidue abrégerent ſes jours, qu'il finit à 54 ans. Il a laiſſé en mſſ. latin la Deſcription du Charolois en 25 pages *in*-4°. 1573. Ses deſcendans ont occupé les premieres Places en Charolois, & ont donné des Magiſtrats au Parlement, un Doyen de la Ste. Chapelle en 1651, un Curé d'Arnai qui a fondé 2 bourſes au Seminaire, *&c.* Claude ſon fils fut 50 ans Elu du Charolois, & aſſiſta 2 fois aux Etats Généraux du Royaume en 1588 & 1614 : il fut toute ſa vie l'Arbitre général de ſon Pays, & fort eſtimé des Seigneurs voiſins.

BRICE BAUDERON, né en 1539, Docteur en Médecine, un des plus habiles Praticiens de ſon temps, acquit, avec une grande réputation, des biens conſidérables, entr'autres la Terre de Senecey. Ayant été pris par les Ligueurs, il paya une forte rançon, qui lui coûta une partie de ſon bien. Sa *Pharmacopée* eſt ſon principal ouvrage. Son petit-fils, Antoine Bauderon, achetant des drogues chez un Apothicaire de Paris, fut reconnu à ſon cachet pour un deſcendant de Brice ; l'Apothicaire auſſi-tôt l'embraſſe, lui offre ſes drogues *gratis*, l'invite à manger

chez lui, en lui disant : *Je suis trop charmé de connoître le petit-fils de l'un des plus habiles successeurs de Gallien.* Gratien Bauderon, fils de Brice, exerça avec distinction la Profession de son pere à Mâcon. On voit aux Cordeliers de cette Ville l'épitaphe de cette famille sur une table de marbre.

FRANÇOIS VAVASSEUR, né en 1605, mort au Collége des Jésuites à Paris en 1681, Interprête de l'Ecriture Sainte pendant 30 ans, s'est distingué, sur le Parnasse latin, par ses piéces de vers; mais il est plus recommandable par l'élégance & la pureté du style, que par la vivacité des images & l'élévation des pensées. Le P. Lucas publia le Recueil de ses Poésies en 1683, avec l'éloge de l'Auteur. Ses autres Ouvrages ont été imprimés à Amsterdam *in*-fol. 1709. On trouve bien des puérilités dans sa Dissertation sur *la beauté de J. C.* Sa critique de la Poëtique du P. Rapin, est pleine d'humeur; son Traité de l'Epigramme est plus estimé. M. Titon du Tillet a placé le P. Vavasseur dans *son Parnasse françois*, pag. 360 : (Voy. la liste de ses nombreux Ouvrages dans la Bibliothéque des Aut. de Bourg^e. pag. 343).

JEAN VIRIDET, Médecin, fils d'un Notaire de Parai, se retira à Genève en 1690, & s'établit à Morges au Pays de Vaux, étant de la Religion P. R. On a de lui trois Ouvrages de Médecine : on ne sait pas le temps de sa mort.

Les plus anciennes familles de Parai ſont, au jugement d'Antoine Malteſte qui écrivoit en 1570, les Corberi, les Quarre, les Bouleri, les Roſſelin; on peut ajouter les Bauderon, dont un Médecin en 1300, les Colin, Malteſte, Bouillet, dont Cl. Bouillet, Maire, qui fut tué en 1581, les armes à la main, pour la défenſe de ſa Patrie : on voit ſon mauſolée dans une Chapelle de la Paroiſſe avec ſon épitaphe, qui commence par cette belle ſentence : *Pro patriâ mori pulcherrimum.* Son petit-fils Guillaume Bouillet, Seigneur de Boiſſieres, s'établit à Dijon en 1608, fut Maître aux Comptes en 1617, & mourut en 1649. Un de ſes deſcendans Guillaume-Benigne Bouillet, Procureur Gén. de la Chambre des Comptes, Chancelier de l'Académie, eſt mort fort regretté en 1776, âgé de 77 ans. M. Maret a prononcé ſon éloge dont on trouve la ſubſtance dans les affiches de Bourgogne, année 1776, pag. 147.

Les Baillet, dont pluſieurs Préſidens à la Chambre des Comptes & au Parlement, des Capitaines illuſtres, tels que J. Baillet de Vaugrenant, Gouverneur de Saint-Jean-de-Lône pendant la ligue, ſont originaires de cette Ville : le Conſeil du Duc confia une commiſſion importante pour le Charolois à Pierre Baillet, en 1417.

MM. Gravier de Vergenne qui ont donné des Préſidens à la Chambre des Comptes, un

Digitized by Google

Ambaſſadeur en Suiſſe & à Veniſe, un Miniſtre des affaires étrangeres, ſortent auſſi de Parai; ainſi que les Quarré, dont J. Quarré fut ennobli pour ſes ſervices par le Duc Jean, en 1412, & dont les deſcendans ſe ſont diſtingués dans la Robe, dans l'Epée & dans les Lettres : on en a parlé dans le 1^er. & le 2^d. vol. Les autres Quarré reſtés en Charolois, y ont occupé les premieres Places. Edouard Quarré de Parai étoit, en 1506, Lieutenant Général de la Chancellerie d'Autun, où deux branches ſe ſont établies.

Du temps d'Antoine Malteſte, les 3 plus belles Maiſons de Parai étoient à P^e. Jayet, Alex. Thibaut & Marc Chapuis : familles éteintes. La façade de la maiſon *Jayet*, occupée par M. Ribalier, Receveur, neveu du Syndic de Sorbonne, eſt ornée de plus de 30 figures d'aſſez bon goût & de médaillons de nos Rois, juſqu'à François I^er.

Parai, la 2^e. Ville des Etats particuliers du Charolois, eſt actuellement la 37^e. des Etats Généraux. C'eſt la 1^re. des 4 Villes de ce Comté qui nomme l'Alcade : (elle le nomma en 1769). Ces 4 Villes enſemble ne repréſentent que la 15^e. & derniere Ville de la petite Roue des Etas Généraux. Antoine Durand, Maire dans la diſette de 1770, procura à ſa Patrie une quantité de farine : on fit alors 6 vers, dont voici les 2 derniers.

Jam ſatis, ô Cives, lacrymarum : ponite luctus :
Alter adeſt Joſeph : pellitur atra fames.

Digitized by Google

Les 6000 toiſes de chemin de Parai à Digoin, commencé en 1753, ont coûté de travail aux corvéables au moins 20 livres la toiſe; ce qui fait 120000 livres; l'entretien revient auj. à ces mêmes corvéables au moins 10 ſols la toiſe, ou 3000 liv. par an, qui font la repréſentation d'un fonds de 60000 l.

La conſtruction de la route coûte donc au peuple 180000 livres, ou, ce qui revient au même, à l'équivalent de 9000 liv. par chaque année.

Si la Province, au lieu de faire ce chemin, eût rendu la Bourbince navigable depuis Parai, la dépenſe auroit été au plus à 60000 liv. que même elle auroit pu recouvrer par des droits légers ſur la navigation, & le commerce auroit gagné 40 ſ. par queue de vin, que l'on paie pour la voiture de Parai à Digoin. Ce dernier article feroit par an un bénéfice de 40000 livres au moins, comme on ſeroit en état de le prouver.

L'on ſoumet ces réflexions patriotiques aux lumieres ſupérieures de l'adminiſtration actuelle, qui peſe les inconvéniens réſultans de la conſtruction des routes que l'on peut éviter ou diminuer conſidérablement, au moyen des eaux navigables dont la Providence ſemble offrir les ſecours favorables dans preſque toute la Bourgogne.

La meſure de bled peſe 30 liv. celle de ſeigle 25.

A 2 l. de Charolles, 2 de Digoin & de la Loire, 7 de Cluni, 12 d'Autun, 12 de Moulins & de Mâcon, 26 de Dijon.

Lat. 46d. 26' 15". L. 1d. 47' 32".

PERRECI.

Qu'on prononce *Perci*, Bourg, autrefois 5e. Ville qui députoit aux Etats du Charolois. *Patriciacum*, *Perreciacum :* Adrien de Valois fait venir *ce vieux* mot latin *à Patricio*, comme *Paterniacum à Paterno*, d'un nom Romain. Par. voc. St. Pierre, Patron le Prieur Commende. Archiprêtré comprenant 17 Paroiſſes. L'anc. Egliſe paroiſſe. étant ruinée, on fait l'Office au Prieuré. 750 Commun. compris 22 Domaines & les Hameaux de Joux & Labouri, alternat. avec Dompierre.

Bel étang de 4000 pas de long, dont l'eau eſt jaunâtre l'été, & qu'on empoiſſonne de douze milliers : c'eſt la ſource de l'Oudrache, *Uldracha*, qui tombe dans l'Arroux après un cours de ſix lieues.

Forges à deux feux & fourneau établis en 1634 par permiſſion des Etats du Charolois.

Les marchés ſont anciens ; ils furent rétablis le Mercredi, par Lettres du Duc en 1448. La création des foires le Mercredi de chaque ſemaine depuis *Quaſimodo* à la Saint Martin, eſt de 1707 ; mais il ne s'en tient plus que le 21 Mars, 16 Juin, 11 Juillet, 29 Octobre

Digitized by Google

29 Octobre & 9 Décembre : 2 autres foires depuis 1730.

Perreci fut donné en 839 par Pepin, 1^er. Roi d'Aquitaine, de l'agrément de Louis le Débonnaire, au Comte Eccard (*Aicardus*), qui en 840 y fonda le Prieuré de S. Benoît, de l'étroite obſervance. Dans le titre de fondation, rapporté par Perard pag. 22, il ſe qualifie *Comte par le don de Dieu*, ſans dire de quel pays : il ajoute que ſon pere s'appelloit Childebrand, ſa mere Donnane, ſon frere Théodoric, ſa 1^re. femme Albegonde, & ſa 2^e. Richilde. Il y parle de l'Egliſe par^e. de S. Pierre ; ce qui marque que Perreci eſt bien plus ancien que le Prieuré qu'il ſoumit à l'Abbaye de Fleuri-ſur-Loire : c'étoit le 3^e. des 25 Prieurés dépendans de cette Abbaye. On peut voir dans Perard, pag. 25, les legs précieux d'Eccard à différentes Egliſes & à de grands Seigneurs. On remarque entr'autres un livre de l'agriculture & des pronoſtics, donné à l'Archevêque Anſegiſe, à Saint Martin de Tours un Calice d'or, un Miſſel, des Evangiles, Antiphoniers, *&c....* à un autre les *Geſtes des Lombards*, & la *Chronique* de S. Grégoire de Tours ; ce qui prouve le goût de ce Comte pour les Lettres dans un ſiécle d'ignorance.

Il enrichit ſon Prieuré de pluſieurs Terres & Domaines, tant dans l'Autunois que dans le Mâconnois & le Charolois, d'où l'on pré-

ſume qu'il étoit Comte de ces cantons. Je ne citerai que les Domaines aux environs de Perreci qui ſerviront à faire connoître l'antiquité de ces lieux du Charolois, dépendans alors en grande partie du canton Autunois; Curdin, Rion, Chardonnet, Beſſi, Romagne, Villenoux, Verſigni St. Bonnet de Vielle-Vigne, Pont, Ciry, Joux, *&c.* Il y en a pluſieurs autres dont je n'ai pu, malgré mes recherches, découvrir le nom moderne; tels que *Lamiciacum*, *Satiniacum*, *Galbardo*, *Sinciniacus*, *Colonias*, *Mercuria*, *Vicoria*, *Malomiſin*, *Aſporia*, *Villa Fabricarum*, *Cormediſta*, *Caſauna Hiſpagenſis*, *Marmariaca*, *Torſinga*.

D'autres Seigneurs au X^e. ſiécle firent don au Prieuré de dix Terres ou gros Domaines. L'Abbé de S. Martin échangea avec le Prieur de Perreci la Chapelle de St. Quentin en Mâconnois pour celle de S. Didier & Baugy-ſur-Loire, en 900.

La garde du Prieuré fut confirmée à J. d'Armagnac, époux de Beatrix de Clermont, Dame du Charolois, par Philippe, fils du Roi de France, Duc de Touraine, & ſon Lieut. au Duché de Bourgogne, en 1363; déclarant que la garde & le reſſort de Perreci ſont du Duché de Bourgogne, & que c'eſt aux Officiers de ce Duché qu'en appartient le plein exercice.

Comme cette Maiſon dépendoit de Saint

Digitized by Google

Benoît-ſur-Loire, l'Abbé l'a viſitée en 1458. La renonciation d'union fut faite en 1727. Louis Berrier, Conſeiller-Clerc au Parlem. de Paris, Grand-Chantre de N. D., Prieur de Perreci, réſolut d'y mettre la réforme à *l'inſtar* de celle de Septfons. Avant ſa Profeſſion en 1698, il donna quatre Domaines, les ſubſtituant à l'Hôpital de Dijon, en cas de ſuppreſſion de la conventualité. La réputation de régularité y attira juſqu'à trente Religieux ſous ce ſage Réformateur ; mais étant mort au Collége de Cluni à Paris en 1738, la Maiſon eſt tombée preſqu'en décadence. Des procès odieux l'ont ruinée, & le Roi par Arrêt de ſon Conſeil d'Etat en 1776, ſupprime la conventualité, accorde 1000 livres de penſion aux 4 Religieux qui reſtent, & réunit la manſe monachale au petit Séminaire d'Autun, après les informations ordonnées du *commodo* & *incommodo*.

Il s'y faiſoit depuis le XIV^e^. ſiéc. une aumône conſidérable, qui ſera ſans doute conſervée pour l'avantage des pauvres du lieu & des environs.

Chapelle de St. Laurent fondée en 1377. On voit dans la vaſte Egliſe 3 monumens mutilés d'anciens Prieurs. Le tombeau du Comte Eccard qui étoit dans une Chapelle bâtie par Jacques d'Amboiſe, a été tranſféré en l'Egliſe en 1758 : on trouva ſes os

entiers, qui annonçoient un homme d'une taille avantageuſe.

En 1500 les titres du Prieuré furent brûlés avec grande partie des bâtimens qui formoient une eſpèce de citadelle. Le plus ancien terrier eſt de 1491 ; un autre de 1507 fait par Jacques d'Amboiſe, Abbé de Cluni & Prieur Commendataire de Perreci; le 3e. eſt de 1667, ſous André Hameau, Prieur, Curé de St. Paul à Paris.

Les Prieurés de Fontaine en Nivernois, Dioc. d'Autun, établi en 1182, & de Saint Nicolas de Sigi en celui de Mâcon, Bailliage de Chalon, dépendent de celui de Perreci.

Les Cures à ſa nomination (mainten. à celle de l'Evêque Dioc.) ſont Perreci, Dompierre, Fautrieres, Detté, Salornai, Saint-Eugene dont l'Evêque d'Autun confirma le droit de patronage au Prieur, en 1130.

Les Habitans de Saint-Romain devoient guet & garde au château du Prieuré, dont ils furent affranchis en 1568 : ceux de Perreci de toute ancienneté ſont francs, & pouvoient acquérir des biens dans la Seigneurie, ſans être obligés de mettre en main habile, comme il eſt porté dans le titre de 1633, approuvé par une Bulle d'Urbain IV en 1644.

Le commerce eſt en bois, bétail. 1 moulin ; une tuilerie ; vaſte forêt ; bois comm.

Chambre pour le Sel qui s'ouvre tous les quinze jours.

A 9 l. d'Autun, 4 de Parai, 4 de Charolles, 20 de Dijon.

Lat. 46 d. 35' 31". L. 1 d. 53' 9".

POISSON.

Paroiſſe qui s'étend en Mâconnois & Brionnois, & pour la plus grande partie en Charolois; voc. S. Jean-Baptiſte; Pat. le Grand Doyen de Parai; Arch. de Semur; Sgr. du clocher, M. de Vauban, qui a encore la Seigne. de Moulins-ſur-l'Arconce. Les Villages de Selore & de Sermaize dépendent d'autres Seigneurs, & ſont du Bailliage de Mâcon. A Selore Chap. rur. de St. Maurie avec Chât.

500 Comm. Dép. Sermaize, Selore, Bornat, Martigni, la Broſſe, les Moquets, Manche, Fay, Villeret. Je ne ſais où Expilli a pris que la *Paroiſſe étoit à Sermaize.*

Pays de bois, aſſez pauvre, ſituation ſauvage, preſque inabordable en hiver & en temps de pluie, ſur les confins du Charolois & du Mâconnois. Entre Moquets & Sermaize coule le ruiſſeau d'Oyé appellé *Trambonze*, qui tombe dans l'Arconce.

A 3 l. de Semur, 2 ½ de Charolles.

POUILLOUX.

Par. voc. Ste. Magdeleine ; à la collat. de l'Evêq. d'Autun, Archip. de Blanzy ; Sgr. le Roi. 74 Habit. en 1751 (52 en 1670) ; 350 Comm. compris les Domaines ou Hameaux. Le Perley, les Murs, Champouſſot, Fief à N. Guillier de Chalon, de la Châtellenie de Sauvement ; les Autels, l'Eſſart, *Exardum*, dont une charte du Prieuré de Parai fait mention au IXe. ſiécle ; le Martrat, les Villets, les Crochers & la Forêt. Les Domaines ſont en plaine, Pouilloux ſur la hauteur. Pays de buiſſons, bois, monticules. Les Habitans, pauvres, ont droit de champoyer dans les bois de Marizy, de la Chaume & Thomaſſe, ſelon l'Intendant Bouchu dans ſa deſcription 1666 : ils ont même joui de ces bois depuis 1272 avec Marizy & Champvent ; mais on diſpute leurs droits. 1 moulin.

A 4 l. de Charolles, 4 de Montcenis, 8 d'Autun.

PRECY ou *PRESSY-SOUS-DONDAIN.*

Priſciacum, *Priſcium*, Par. voc. S. Pierre ; Dioc. de Mâcon ; Sgr. le Comte de Chambonat. Guillaume du Blé en reprit de Fief en 1315 ; Guillaume de Marcheſeuil en 1362 ; Claude Dufreſne en 1415 ; Cl. de Fautrieres

en 1459. 41 f. du Baill^e. de Mâcon, 57 de celui de Charolles. 400 Commun. avec les dépendances, Marchiſeuil, les Panais, les Combres où eſt le Fief de Montfond, les Henris, les Angelins, le Domaine des Garoux; Chides l'Annexe, de 25 f. Seig^r. M. le Marquis de la Guiche. Dondain, ſur la hauteur, avec un anc. Château ruiné, dont le ſiége en 1593, par le Duc de Mayenne, fit tant de bruit, qu'il en courut une relation dont parle Philibert de la Mare. Philibert de Chantemerle, Ecuyer Tranchant du Duc, en étoit Châtelain en 1400. Dondain étoit uné des 5 anc. Châtellenies du Charolois. Le terrier eſt de 1454, & un 2^e. de 1558.

Henri du Blé fait hommage au Comte de Charolois, de Precy-ſous-Dondain en 1313. Trois foires à Dondain. Mont. Pays de bois. Beaucoup de vignes.

A 3 l. de Cluni, 4 de Charolles.

ROZIERE : V. Baill^e. de Montcenis.

SAINT-AUBIN.

Par. Collat. l'Ev. d'Autun. Sg^r. M. de la Côte de Digoine. Une charte de la Comteſſe Beatrix, en faveur de Parai, de l'an 1205, eſt ſouſcrite par Richard de *St.-Albine.* 100 f. 300 Comm. Dépend. Monceau avec Châ-

teau ; Bourvilain, Beſſe, Moulin, Tilly, la Forge, Jugny, Uſigny, Colonnes, autrefois Colongnes, *Colonia*, lieu très-ancien où l'on a découvert pluſieurs médailles d'Adrien en argent & en bronze, une urne ou amphore bouchée, des tuiles à la romaine, & d'autres ruines. On y remarque des veſtiges d'un anc. chemin qui vient de Baron & tend à Digoine. Il ne ſubſiſte plus qu'une vieille tour du Château, où l'on voit un tronc d'arbre pétrifié, de 6 pieds de long. Bois, brouſſailles ; pluſ. étangs. Seigle. Droit d'uſage dans les bois du Seigneur.

Ce Village dans un fond, entre 2 ruiſſeaux & la Bourbince, qui ſouvent endommage le finage, eſt à $\frac{3}{4}$ de l. de Charolles.

SAINT-BERAIN ou *BRIN-SOUS-SANVIGNE.*

Dont l'Egliſe eſt en Charolois, & la plus grande partie du Baill^e. de Montcenis : (V. *ce Bailliage*).

SAINT-BONNET-DE-JOUX.

S. Bonitas de Jugo ; Par. voc. St. Bonnet (19 Janvier), à la collat. de l'Evêq. d'Autun, autrefois du Prieur de la Magdelaine.

250 f. 135 Habit. impoſ. en 1751 (113 en 1679). 880 Comm. avec les dépend. Chaumont de 30 f. Saint-Branchey altern. avec

Vandeneſſe. Chap. inv. 100 Commun. les 4 Vents de 3 f. altern. avec Champvent, dont un feu eſt toujours de Saint-Bonnet; Vaux-ſous-Chaumont, auſſi alternatif, ainſi que la Trêche; la Saule, Fief à M. le Marquis de la Guiche, Seignr. de la Paroiſſe. Chatelar & Sainte-Colombe, Paroiſſe de St. Martin en Mâconnois, tirent à la milice avec St.-Bonnet, mais ne ſont pas de la Paroiſſe.

Availly, anc. Château & Fief en toute Juſtice à Cl. Franç. Maritain, Commiſſaire de la capitation, & Alcade aux Etats de 1764. La Terre eſt compoſée de 4 Domaines & 5 étangs, avec Chap. domeſtiq. La Croix d'Availly, 25 loges. Le Château ci-devant de la Paroiſſe de Suin; actuellemenr, par accord, de celle de Saint-Bonnet.

Availly avoit autrefois 25 f. C'eſt un pays pauvre, ſans commerce, ſans communication : les terres reſtent quelquefois 10 ans incultes. Seigle & pommes de terre. Ce Fief eſt aux Maritain depuis 160 ans. Georges Maritain d'Availly, petit-fils de Ferdinand, Commiſſaire de l'Artillerie, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied, ſe trouva à la bataille d'Ivry, comme Gendarme de la Compagnie de cent hommes d'armes du Marquis de la Guiche.

Chaumont, *Calvus Mons*, magnif. Chât. bâti ſous Louis XII, embelli par Louis, Duc d'Angouleme, époux de Henre. de la Guiche,

en 1650. On voit ſa ſtatue équeſtre au deſſus des écuries qui ſont ſuperbes, dont la voûte eſt ſoutenue par deux rangs de 28 colonnes chacun, ayant 65 pas de long & 4 degrés doubles pour monter au deſſus.

La groſſe tour, app. d'*Amboiſe*, a été bâtie en 1505 par Jacques d'Amboiſe, Abbé de Cluni, oncle de Cather. de Chazeron, fille d'Antoine de Chazeron & d'Anne d'Amboiſe, femme, en 1495, de Pierre de la Guiche, Chambellan de Louis XII, ſon Ambaſſadeur à Rome, à Vienne, à Londres, Bailli de Mâcon. Il fit bâtir le corps de logis au devant du Château de Chaumont. L'aîle droite de la cour, ornée de mille figures, a été conſtruite en 1684. On y lit ces mots : *le monde eſt renverſé.*

Cette belle maiſon, qui a un air impoſant & majeſtueux, bien digne des illuſtres Seigneurs qui l'habitoient, après être ſortie des mains des de la Guiche, & avoir paſſé en celles des Rohan-Guimenée par le mariage d'Armande de Rhomberg, fille d'Anne de la Guiche, y eſt rentrée depuis 17 ans. Le Seigneur actuel ſe diſpoſe à la rétablir à la moderne. Ce Château fut pris par les ennemis du Duc en 1434. L'Amiral de Coligni lui accorda une ſauve-garde en 1570.

Il a donné le nom à d'anciens Seigneurs. Pierre de Chaumont, Bailli du Charolois en 1170. Bernard approuve en 1205 une charte

de la Comteſſe Beatrix en faveur de Parai. Guy de Chaumont en 1263. Cl. de la Guiche acquit Chaumont en 1425 : c'étoit alors une Châtellenie, avec droit de marché à la porte du Château. Philibert, Archiduc d'Autriche, Comte du Charolois, accorde en 1502, à Pierre de la Guiche, 4 foires franches, qui ſe tiennent à Saint-Bonnet.

Il y avoit autrefois un Château à Joux, *Jugum Jovum*, & une Juſtice dont il eſt parlé dans un titre de 1296. C'eſt de ce lieu que Saint-Bonnet a pris le ſurnom de Joux : ce n'eſt plus qu'un Domaine.

On a découvert dans les ruines de l'ancien Château de la Saule, en 1774, à 15 pieds de profondeur, auprès du grand chemin, un coffre quarré qui renfermoit de la vaiſſelle d'argent & de la monnoie. Il y a eu d'anc. Seigneurs de ce nom. Les Bullioni, famille d'Italie, établie en France ſous François I^er^, dont pluſieurs Prévôts des Marchands à Lyon, & un Elu de la Nobleſſe du Charolois, ont eu ce Château : maintenant à M. de la Guiche.

Anc. Chât. de la Valette, détruit. Guichard de Cypierre en fit hommage à Etienne de Chaumont en 1307.

Les Habitans de Saint-Bonnet ont droit de pâcage, avec le bois-mort & mort-bois dans la vaſte forêt d'Avaize. 7 foires; commerce en bétail, grains. Joux..... boîte

pour les lettres. Grand'route de Charolles à Givry.

A 2 l. de Charolles, 11 d'Autun, 9 de Mâcon & de Chalon, 3 ½ de Joncy, 5 de Parai, 21 ½ de Dijon.

SAINT-BONNET-DE-VIELLE-VIGNE.

Villa Vetula Vinea en une charte du IXe. ſiécle (V. *Perard*, *p.* 31) ; & *S. Bonitus de Vetula Vinea* dans le IVe. ſæc. Bened. p. 421, où Torturiers rapporte qu'un Habitant de ce lieu & un autre de Palinge, furent guéris par l'invocation de St. Benoît au Xe. ſiécle. L'Egliſe & le Vill. furent donnés au Prieuré de Perreci par le Comte Eccard en 840. Par. voc. St. Bonnet, Archip. de Perreci, du patronage du Prieur, de la Baronnie de Digoine ; partie dépend du Château de Champvigy, à Made. Quarré de Charolles, qui eſt dans la Paroiſſe. Jacq. Damas de Champvigy achete en 1296, de Hugues de la Guiche, la Terre du Magni. Jean de Digoine échangea la Terre de Suin avec le fils aîné du Comte de Charolois, pour celle de Saint-Bonnet, en 1311.

63 Habit. en 1751, env. 260 Commun. avec les dépend. Velle, Fitreche, Champrenaud, Frechard, alternatifs avec Grandvaux, Fougere ; Champvigy, Fief : Guille. Sachet, Chambellan du Duc, Bailli d'Autun

& du Charolois, en étoit Seigneur en 1407; la Garenne, Pont-Morlange. Ce Village dans un fond eſt à 3 l. de Parai, 2 de Charolles.
Lat. 46 d. 31' 2". L. 1 d. 56' 27".

SAINT-EUSEBE-DES-BOIS.

Par. Archip. de Blanzy, des Bailliages de Charolles & de Montcenis, des Recettes de Charolles & d'Autun. Le clocher & partie de la Paroiſſe forment une Seign^e. à Pierre-Marie Naturel de Valetine, Seign^r. de Marigni : une autre partie comprend le Chât. & Sg^e. de la Motte-des-Bois, à M. Bouhier de Verſailleu. Guy de Germolle, Sg^r. de Saint-Euſebe en 1316, Montchanin & autres Villages de la Châtellenie du Mont-Saint-Vincent : ce qui dépend de Montcenis eſt le Village de Bourgogne, partie de celui de Chaumont-le-Roi; le reſte eſt du Mâconnois & de la Châtellenie de Saint-Gengoux. Le Gratoux eſt l'Annexe de Saint-Euſebe. Le Duc Hugues IV échangea en 1252 la Juſtice de Sathenai pour la Ville de *Grateur*, avec l'Abbé de Cluni. Les autres Ham. ou Dom. ſont les Moran, la Favée, Pariſenot, Ragni, la Rochette, le Mornai Fief, le Meſplier, la Feauté, Bois-Borton, & Granges de la Dame de Trant. 50 f. 300 Comm. 41 Hab. imp. en 1751 (48 en 1679).

A 6 l. de Charolles, 2 du Mont-Saint-Vincent, 2 $\frac{1}{4}$ de Montcenis.
Lat. 46 d. 42' 8". L. 2 d. 8' 17".

Diocèſes, où quelques Curés de Diocèſes différens ſe ſont réunis pour la collation. Serigni, dont reprit de fief Jean de St. Julien, mari de Jeanne, fille de Henri de Viſel & d'Yolande, fille d'Arches de Serigni, en 1363. Ce Fief avec Chât. à N. Guillier de Chalon, de 8 f. Chaillot, Beaumont, Gelyonvre, le Monceau, la Toppe, les Moulins de 12 f. Gaubourdon, la Beluſe, le Perroy, Vauzelles, Corcelles de 5 f. Courjobin & autres Métairies.

Ruiſſeau qui tombe dans la Bourbince à Saint-Valier, ayant ſa ſource au bas d'Azu. Anc^e. carriere de pierre meuliere dans les *chetifs bois*, qu'on n'exploite plus depuis 27 ans : autre aux *bois francs*, qu'on exploite. 2 moulins. Pays de ſeigle. Le terrier de la Prévôté de Saint-Romain fait en 1435, en 492 feuillets, ſigné *de Thuſiaco*, en la Chambre des Comptes de Dijon.

A 4 l. de Charolles, 1 $\frac{1}{4}$ du Mont-Saint-Vincent, 8 de Chalon & d'Autun.

SAINT-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY.

Par. voc. S. Jacques, à la collat. de l'Ev. d'Autun; Archip. de Perreci; Sg^r. le Prieur: cette Terre lui fut donnée par le Comte Eccard, Fondateur, en 840. Franç. Maublanc de Martenet, Coſeign^r. 200 Comm. compris 20 Dom. & 10 Locat. Martenet,

Seigneurie

Seigne. à M. Maublanc, avec Chât. & Chap. Guillaume de Digoine poſſédoit *Martenai* en 1261. Fief du Chardonnet à Jean-Louis Bernigaut de Granges, Lieut. Gén. du Bailliage de Chalon. Il en eſt parlé ſous le nom de *Cardonenſis Villa* dans une charte du Comte Eccard en 840. On en voit des repriſes de fief dès le XIIIe. ſiécle.

Tuilerie. Bonne carriere de grais pour aiguiſer. Moulin ſur un étang. Ruiſſeau qui coule dans l'Oudrache.

A 1 l. de Perreci, 1 de Toulon, 5 de Charolles, 8 d'Autun.

SAINT-SYMPHORIEN-LÈS-CHAROLLES.

Par. Collateur l'Evêque d'Autun; Seignr. Franç. Deſchamps de la Villeneuve. Brêche, Fief : Henri de Brêche reprit de fief de ſa Maiſon-forte en 1366, réunie à la Seigne.

60 f. 220 Comm. avec les dépend. Corcelles, Fief à Blaiſe Quarré du Pleſſis; jadis aux Motin & aux Laiſon. Guillaume de Corcelles, fils de Hugues, fit en 1272 un traité pour la pêche dans l'Arconce. Les Pougeaux, Pezy, Mormot, les Provins en partie & le Verdier.

A $\frac{1}{4}$ de l. de Charolles.

SAINT-VALIER.

Par. voc. St. Valere, à la collat. de l'Ev.

d'Aut. Archip. de Blanzi ; Seigr. le Duc de Coſſé, autref. au Préſid. Melchior Cochet, dont on peut voir l'éloge *tom.* 2, *pag.* 616. La Prévôté de Saint-Valier fut aliénée par le Prieur de Perreci, Pierre de la Riviere, à M. Cochet, & confirmée par Arrêt. Pierre de laTour, Curé, étoit Garde du Scel commun en 1349. Renaud de Montmort fit montre à Saint-Valier de ſa Compagnie, compoſée de 41 Ecuyers, en 1418. 500 Com. avec les dépend. 21 Ham. ou Domaines. La Grange, Fief, à Melchior-Benigne Cochet du Magny, Conſeiller-Clerc au Parlement; l'Eſſertaut, ancienn. Château-fort, détruit, appartenoit aux d'Amanzé, maintenant à N. Mayneaud de la Tour; Chaubuiſſon, Fief, à Nic. Gacon; le Vernoy, Lavernée, les Broſſes, Luci, Saint-Boil où une Chapelle fut fondée au XVe. ſiéc. Saint-Valier, dans un vallon à ½ l. de la Bourbince, eſt ſur 2 ruiſſeaux, la Lineaſſe & le Plain-Joly, entre Blanzy, Gourdon, Saint-Romain, Pouilloux & Sanvigne.

A 5 lieues de Charolles, 9 d'Autun, 3 de Montcenis.

SAINT-VINCENT-LÈS-BRAGNI.

Par. voc. St. Vincent, Patr. de la Cathéd. de Chalon; Archip. de Perreci, Sgr. M. de la Côte de Digoine. Fief de la Chevalée, à

Digitized by Google

N. Bouillet de Sivri; Fief des Bouvot, à N. de Boyer. La petite riviere de la Varenne (1) paſſe ſur une partie de la Paroiſſe, coule à Saint-Leger, & ſe jette dans la Bourbince au deſſous de Parai. Pays de ſeigle, de bois. Prés ſouvent inondés par l'Oudrache. Carriere de pierre de taille. 44 Hab. impoſ. en 1751 (50 en 1679); actuellement 67 f. bons ou mauvais. 250 Comm. 5 Ham. ou Dom.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Parai, 3 $\frac{1}{2}$ de Charolles.

SAILLANT : V. VIRY.

SANVIGNE.

Par. voc. S. Symphorien; Archiprêtré de Blanzy; Patr. de la Cathéd. d'Autun; Sg^r. le Roi. Le terrier de la Châtellenie eſt de 1446, en 256 feuillets, à la Chamb. des C. de Dijon. Henri de Brancion vendit cette Terre au Duc Hugues 6000 livres en 1253. Guill^e. Bataille étoit Capitaine du Châtel en 1396. 3 Fiefs; le Magny, *Curtis Magnenſis*, ainſi appellé au IX^e. ſiéc. dans une charte pour Perreci, à Melchior-Benigne du Magny, Conſeiller-Clerc au Parlement, avec Chât. ancien; Montbugi avec la tour, à N. de Mon-

(1) Ainſi nommée du Fief de la Varenne, donné par Guy de Chaumont à Jean Damas, Seigneur de Colanges, en 1351.

tagu de Couches, altern. avec Dompierre; Uxeau, *Uxatellum*, à M. Carrelet de Loiſy, Conſeiller au Parlement; Chât. de Sanvigne ſur la pointe d'une haute montagne, dont il ne reſte que des pans de murailles avec de larges foſſés, d'où l'on a une vue fort étendue. 100 f. 600 Commun. avec les dépend. Ornan, la Faye, la Tour où le Comte Eccard donne 4 meix au Prieur de Perreci en 840, *&c.* en tout 38 Domaines, 70 Locat. La Paroiſſe a 6 lieues de tour, & depuis 30 ans a augmenté de 160 Comm. 15 étangs, 2 moulins. 1 tuilerie. Commerce en bétail, tonneaux. On a découvert une mine de charbon de terre, qui ſe tranſporte aiſément par l'Arroux & la Loire. Autrefois foire le lundi gras.

Entre Saint-Brin, Blanzy, Saint-Valier & Perreci. A 5 l. de Charoles, 1 ½ de Perreci, 5 de Montcenis, 6 de Couches, 7 d'Autun, 9 de Dijon.

SAVIANGE.

App. dans une charte du Comte Eccard de 840, *Savianga Villa :* il y donne un meix au Prieuré de Perreci. Par. voc. St. Reverien; Dioc. de Chalon, à la collat. de l'Ev. L'Egliſe, autref. Succurſale de Germagni, fut érigée en Cure, il y a 130 ans, par Jean de Maupeou. Sg^r. M. de Thiard de Biſſy, de

Digitized by Google

l'Acad. Fr., Lieut. Gén. des Armées du Roi, Gouverneur d'Auxone; auparavant Nic. de Sandaucourt. Anc. Chât. près de l'Egliſe qui étoit la Chapelle caſtrale.

40 f. 144 Commun. Ham. Quintry, Fief franc, à Claude de Théſut d'Aumont, avec Chât. les Guillarts, la Métairie de la Barjelaine, le moulin de l'Etang & le Moulin des Bucherot. Belle fontaine au bas du Presbytere. Quelques vignes. Bois au Seigneur. 3 moulins. Bons prés ſur la Guye, mais ſujets à ſes inondations. Près de la route de Chalon à Charolles.

A 8 l. de Charolles, 2 ½ du Mont-Saint-Vincent, 5 de Chalon, 18 de Dijon.

SUIN.

Sedunum, derniere Paroiſſe du Charolois & du Diocèſe d'Autun, à l'eſt du côté du Mâconnois; Par. voc. la Vierge (15 Août), à la collat. de l'Evêque d'Autun : le clocher paroît du IX^e^. ſiécle.

Cette groſſe Paroiſſe, autrefois dans les bois, ſur une des plus hautes montagnes de la Province, a 7 l. de tour, & compoſée de 9 Hameaux, non compris celui de Saint-Branché, triennal avec St.-Bonnet-de-Joux & Vandreſſe, peut avoir 220 f. 800 Com. & 400 enfans. Dépend. Tillay, où étoit jadis une Chap^e^. de St. Euphemie, l'Ecouſſerie,

dont une partie dite l'Ecouſſerie d'en haut, s'appelloit *Charnot*; c'eſt dans ce dernier lieu que ſe rend la Juſtice du Comté de Sevignon. Les deux foires de Suin ſe tiennent à l'Ecouſſerie. Mont au ſud, Charantigny & Vauſelle à l'oueſt, les Gurſins & Ruere au nord, Vaux à l'eſt, où étoit jadis un Château poſſédé par N. de Villars-Vaux : c'eſt un beau domaine relevant de Sevignon. Guy de Vaux fit hommage de ſes Seigneuries en 1373.

Sevignon a une Chapelle & un Château qui appartenoit à l'ancienne Maiſon de l'Eſpinaſſe. Jean, Sire de l'Eſpinaſſe, commandant 4 Bacheliers & 65 Ecuyers, paroît à la montre de 1386. Cette Terre paſſa à P. de la Guiche par le don que lui en fit Remond de l'Eſpinaſſe, Prieur de St. Pierre de Mâcon, le dernier de ſa famille. Georges de la Guiche, Chevalier de l'Ordre, en hérita de ſon pere, & a commencé la branche de Sevignon : il fut Elu de la Nobleſſe du Mâconnois en 1549.

On voit au ſallon 28 tableaux des la Guiche, dont j'ai parlé à l'article de *Champvent* & *la Guiche*. Marie de la Guiche fut Ducheſſe de Ventadour, & Henriette épouſa Louis, Duc d'Angoulême. J'ai remarqué dans la bibliothéque de précieux mſſ^s. bien écrits; entr'autres les différens ouvrages de Roger de Rabutin de Buſſi, en 7 vol. *in*-4°. ſuperbe-

ment reliés avec les armes de Rabutin; le vol. de la généalogie de la Maiſon de Rabutin, avec les preuves, écrit de la main du fameux Roger, & le ſeul qui ne ſoit pas imprimé; 2 gros vol. *in-fol.* des Mémoires de l'Intendant Bouchu ſur la Breſſe, 1666; Mémoires hiſtor. ſur la Fronde depuis 1642 à 1652; magnifique édition de Céſar, Londres, gros *in-fol.* avec fig. dédiée au Prince Eugene.

Sevignon eſt appellé dans les vieux titres *Civignon.* Beau chemin neuf, fait en circulant depuis le Château, coupant la voie romaine au deſſus de Monceau, & tirant du ſud-oueſt à la route de Mâcon à Charolles, l'eſpace de $\frac{3}{4}$ de l. percé aux dépens du Seigneur en 1775 : il doit tirer au nord, par S. Bonnet au Chât. de Chaumont, & par un autre embranchement à l'eſt, tendre à Cluni, 2 l. de Sevignon.

On voit à Comble le reſte d'un ancien Caſtel. Availly avec Chât. (*V. ci-devant S. Bonnet-de-Joux*).

Il y avoit un Château-fort ſur le ſommet de la montagne de Suin, brûlé du temps de la Ligue. En fouillant, on trouva en 1772 & 1776 beaucoup de marques d'incendie, des fers à cheval, une agraffe antique, deux piéces de monnoie, dont l'une étoit de Philippe le Bon. Il paroît par des décombres que la montagne étoit habitée. On a déterré

autour des médailles gauloiſes, des romaines de Domitien, d'Aurelien, des urnes, un morceau de colonne de 3 pieds 2 pouces de circonférence; pluſieurs tombeaux de grais avec des oſſemens, une molette d'éperon, un fer de coutelas, un taliſman en corne, qui eſt dans le cabinet de M. d'Availly, Sacriſtain de l'Abbaye de Savigny, Dioc. de Lyon; un petit bas-relief & repréſentant 2 guerriers.

Tous ces monumens & les veſtiges d'une voie rom. bien marquée au bas de la montagne, annoncent que Suin étoit autrefois une ſtation romaine. Son nom celtique *Sedunum* marque aſſez ſa haute antiquité.

Il a donné le nom à d'anciens Seigneurs. Beatrix de Suin, fille de Guichard, Chevalier, femme de Guill^e. Autrichat, reconnoit en 1307 tenir en fief d'Etienne de Chaumont ſa maiſon & tour de Tillay; J. de Suin, 1321; Bernard de Suin, 1356; Beraud de Suin, Sg^r. de Villars, dont le frere étoit Chantre de Chalon, en 1422. J. de Digoine échangea la Terre de Suin avec le fils aîné du Comte de Clermont & de Charolois, pour celle de Saint-Bonnet-de-Joux, en 1311. Elle appartient depuis long-temps à la Maiſon de la Guiche. Pluſ. étangs; puits au deſſus de la montagne, où l'on voit de gros rochers renverſés à ſens inégal, marque d'un éboulement ou d'un violent tremblement de terre.

Terroir ſablonneux; pays de ſeigle, aſſez pauvre. Il y vient des châtaignes & des navets excellens. Il y a eu beaucoup de défrichement, & la population a bien augmenté depuis 50 ans; puiſqu'en 1708 il n'y avoit que 225 Communians, dont il ne reſta que 95 après la famine de 1709, & qu'il y en a maintenant plus de 700. Les Paroiſſes de Suin, Verovre, Dompierre, fourniſſent des pierres taillées à facette qui font des diamans faux : on en envoie à Lyon pour Genève. M^de. Deſprez, fille du Comte de Tavannes, en avoit un collier, des pendans d'oreilles & garniture de montre. On y trouve auſſi des nautilles & des ourſins : le cabinet du Docteur Ganiare à Beaune en a pluſieurs, envoyés pour le Curé de Suin (M. Biſmand); celui-ci a ſu ſe procurer une bibliothéque choiſie de plus de 3000 vol. dont 150 *in*-fol. & 300 *in*-4°. avec des éditions rares, telle qu'une Bible lat. de 1479, un Tite-Live *in*-fol. de 1552, avec des notes marginales du docte Saumaiſe.

Trois moulins ſur des ruiſſeaux qui tombent dans la Guye, & delà dans la Grône. Un ruiſſeau au ſud tombe dans la Semence, qui à Charolles s'unit à l'Arconce & ſe jette en la Loire : ainſi les eaux de Suin vont aux deux Mers.

Suin eſt ſur la grand'route de Charolles à Mâcon, qui longe la Paroiſſe pendant deux

lieues : entre Buſſiere, Verovre, Baubry & Saint-Bonnet.

A 3 l. de Charolles, 12 d'Autun, 10 de Chalon, 7 de Mâcon, 3 de Cluni, 3 de la Clayte, 24 de Dijon.

Lat. 46 d. 24' 41". L. d. 9' 43".

TOULON-SUR-ARROUX.

V. dans l'Autunois où il a été mal placé, tom. 3, pag. 629.

VANDENESSE-LÈS-CHAROLLES.

Par. voc. S. Denis, à la coll. de l'Evêque d'Autun. Le Curé entroit aux Etats du Charolois. En 1178 Hugues Dumay, Chevalier, fit don à Cluni du cimetiere & de l'Egliſe. 1000 Commun. compris les Ham. Colanges avec Chât. à N. Mayneaud, Comteſſe de Pons-Saint-Maurice. J. Dubiez en étoit Sgr. en 1466; Hugues de Laye en 1500. Le Grand Prieur de Cluni, J. de la Magdelaine, acquit Colanges en 1500, pour ſon neveu Girard de Ragny, dont le fils fit rebâtir le Château où ſont leurs armoiries, d'où il paſſa au Duc de l'Eſdiguiere. Plain-Chaſſagne, Chapandy, alternat. avec Baubery; Saint-Branché dans les bois, alternat. avec Saint-Bonnet-de-Joux, Chapelle de S. Pancrace; il y avoit une foire fameuſe, tranſ-

férée à Charolles depuis 14 ans ; Château-Renard ou Chatonard, Chogne, les Landes, Sermaize, la Fourche, dont trois auberges ſur le grand chemin de Charolles à Mâcon ; Bierre, Fief au Chevalier de la Guiche : Jean de Bierre, dit la Moiche, Ecuyer du Duc Jean, étoit Bailli du Charolois en 1419. Pomier, Jean de Chemilli, Seigr. de Pomier, dont la fille Marguerite épouſa noble Jean Verſon de Charolles en 1529. 5 moulins ; pluſieurs étangs. Beaucoup de pétrifications, ſur-tout en belemnites & cornes d'ammon. A Chogne ruiſſeau qui ſe perd au deſſus du Village, & reparoît plus bas ſous les rochers, & tombe dans la Semence. A 1 l. de Charolles.

VANDENESSE-SUR-ARROUX.

Voy. ce Village au Baille. de Montcenis.

VAUX-APRÉS, Annexe de Genouilly : V. GENOUILLY.

VAUX-DE-BARIER ou *BARIERES.*

Vallis de Beria, Par. voc. S. Antoine ; Pat. l'Abbé de Cluni ; Archip. de Charolles ; Sgr. N. de Théſut, comme Seign. de Moleron, où eſt un vieux Château. Les Religieuſes du Prieuré de Beaulieu, Ordre de Fontevrau,

étoient Dames de Vaux-de-Bar. il y a 100 ans; Montot, la Couture, Barieres, Vauzelle & Moleron : ces Hameaux forment en tout 50 f. 200 Commun. 2 moulins ſur un ruiſſeau qui deſcend à Terzé; une teinturerie, un foulon, une huilerie, & ſcie à eau. Carrieres de grais propres à faire des meules à aiguiſer, égales en bonté à celles de St. Romain près Perreci. Jeanne de Priezat, Dame de Moleron, a fondé un lit à l'Hôpital de Charolles pour les malades de ſa Terre. Aimar de Digoine en étoit Seigneur en 1444.

A 1 l. de Charolles, 13 d'Autun.

VEROVRE.

Par. voc. S. Bonnet, Archip. du Bois-Ste.-Marie; Pat. l'Abbé de Cluni; M. de la Roche-Talon, Sgr. Haut-Juſticier. La famille des Auducs y eſt très-ancienne; elle a des teſtamens de 200 ans; un, entr'autres, ſubſtitue le bien à l'aîné, mais à condition qu'il ne ſera *ni d'Egliſe, ni de Guerre, ni de Pratique;* & le cas arrivant, le bien doit retourner au puîné : juſqu'à préſent ils ont continué la culture de leurs domaines.

450 Comm. avec les dépend. Montot, les Bruieres où ſe fait un dépôt de vin, avec 6 foires par an; Laveau, les Jannot, l'Eſſertine, les Pierres, les Ducs, Dromvent, Prieuré

dépend. de l'Abbaye de Lanchare. Le Prieur entroit aux Etats du Charolois. On a trouvé au cimetiere de belles tombes. Ces quatre derniers endroits ſont de la Recette de Semur en Brionnois, du Bailliage de Mâcon. Hautecourt où eſt née la pieuſe Marie Alacoque, fille d'un Notaire (*voy. Parai*); Chavanes : Jean de Syon, Ecuyer, fait hommage du Fief de Chavanes au Comte de Charolois, en 1320.

Le Marquis Deſprez eſt Sgr. de Verovre, en ce qui eſt du Charolois. Son Château du Terreau étoit anciennement aux de l'Eſpinaſſe : une fille de cette Maiſon le porta à J. Priſia d'Andelot, dont l'héritiere épouſa N. Leroux-Poitevin, & ſes héritiers l'ont poſſédé long-temps. 1 moulin. Terrein ſablonneux.

A 3 l. de Charolles, 1 de Suin, 12 d'Aut.

VIGNI.

Par. voc. S. Martin; Collat. l'Ev. d'Aut. Seignr. le Doyen de Parai. Env. 40 f. 150 Comm. Sur le ruiſſeau Verdelin qui tombe dans l'Oudrache. Ham. la Villeneuve, le Bois-Bouillet dans la plaine, Verniſſe, le pet. & le gr. Mardeaugue, la Treiche ſur le côteau. Terres à ſeigle. Quelques vignes.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Parai.

VILLORBAINE.

Villa Orbana, Par. voc. St. Martin, à la coll. de l'Evêq. d'Autun, & anciennement de l'Archiprêtré de Charolles. NN. de Veigny & Baudinot, Coſeigneurs. 1 moulin avec huilerie. 3 Domaines forment la Paroiſſe de 22 Comm. & 80 quand elle à Plain-Chaſſagne-*Bas* altern. avec Viry : *au deſſus* 3 Dom. & 8 Barraques ſituées dans un fond ſur l'Arconce. Terre à 2 tiers de ſeigle, 1 de from.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Charolles.

Bern. de Villorbaine, Chevalier, témoin d'une charte pour Marcigni en 1089. Le Château d'Arnier, dont on trouve un dénombrement fourni en 1364, eſt détruit.

Lat. 48 d. 28' 2". L. 2 d. 1' 59".

VIRY.

Viriacus, Par. voc. S. Barthelemi; Patr. de la Cathéd. d'Autun; Archip. de Charolles; Sgr. M. le Chev. de la Guiche, réſidant en ſon Château de Saillant. 580 Comm. 150 f. avec les dépend. Chechi, Chaux, Tremolle, anc. Fief que poſſédoit Philippe de Rymon, depuis à N. de Martignac & à N. Lorain; Fief de la Combe, à N. Aubri; Fief des Broſſes, au Sr. Lagrange, jadis à Philippe de Rymon, & à Guillaume des Broſſes en 1372;

Fief de Jucheau, long-temps poſſédé par les Théſut & les Dagonneau, à préſent à N. Fricault; & 30 Dom. Plain-Chaſſagne-Bas altern. avec Villorbaine.

Saillant avec Chât. Jeanne de Damas, ve. de Gerard de Chivri, reprend de Fief de ſa Maiſon-forte de Saillant en 1399. Le Chancelier Guillaume Hugonet rebâtit le Château où demeuroit ſa femme Louiſe de Laye, quand les Gantois lui couperent la tête en 1478. Sa fille Louiſe de Saillant épouſa Philibert de Roche-Baron. Son frere, Evêque de Mâcon, mourut Cardinal à Rome en 1484. Gaſpard de Saillant & Charles ſon fils furent Seigneurs de Saillant. Iſabeau porta cette Terre à Jean de la Borderie ſon mari. Jean Boyer, gendre de Jean de Thiard de Biſſy, Lieut. Gén. à Mâcon, fut Seigneur de Tremolle, Champlecy & Saillant, vers 1562; depuis aux la Salle, aujourd. au Chevalier de la Guiche.

On voit au grand vitrail de l'Egliſe de Viry, les figures de Charles de Saillant au pied de St. Charlemagne, & celle de Marguerite de Saligny, ſa femme, devant Ste. Marguerite, tenant un cierge allumé que le diable tâche d'éteindre avec un ſoufflet. Cette peinture eſt de bon goût & bien conſervée. La deviſe eſt, *non plus*. Il y avoit un ancien Mépart, encore compoſé en 1545 de 6 Chapelains, dont le Curé étoit le Chef, & avoit

droit d'entrer aux Etats du Charolois. Chapelle rur^e. de St. Leger. 4 foires, dont celle du 18 Octobre principalement pour les cochons & le gros bétail, eſt très-fréquentée. 3 moulins. Bois, pâcages. Prés ſur l'Arconce. Ruiſſeau, appellé Sonnette, qui vient de Martigni.

Le Curé (N. Legoux d'Autun) a formé une bonne collection de livres & un cabinet curieux d'hiſtoire naturelle.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Charolles.

VITRY.

Vitriacus, *Vertiacum*, Par. voc. S. Thibault; Archipr. de Semur; Pat. l'Abbé de Cluni, Sg^r. comme Doyen de Parai. La Dame Ricendis légue au Prieuré de Perreci des fonds & des vignes à Vitry en 922, & Odilo en 931. (*V. Per. pag.* 29).

32 Habit. en 1679 (25 en 1751). Dép. les Quares, Chaumaz, Pont, Lemont, Pouilly, les Beſſons, les Loges, *&c.*.... les maiſons en piſay, bois & torchis, peu en pierre, preſque toutes couvertes de paille. Prés de mauvaiſe nature. Terres mortes, app. *terres de bois*, qu'on ne peut faire valoir que par le moyen des foſſés & des ſaignées. Terrein ſablonneux & de peu de valeur.

A 3 l. de Charolles.

VOLESVRE.

VOLESVRE.

Volabra, Par. voc. St. Jean-Baptiſte, à la collation de l'Evêq. d'Autun ; Seigr. M. de Cypierre, Intendant d'Orléans.

100 f. 300 Commun. 44 Habit. impoſ. en 1751 (51 en 1679) dont 28 Laboureurs & 3 Meûniers. Dépend. Villaines, *Villana*, Fief aux Urſulines de Parai ; le Seuil, Fief à N. Bouillet, Avocat à Parai ; jadis aux Quarré ; Vaux, *Vallis*, Fief à N. Mayneau de Bizefranc : les Halliers, les Chevannes, à 1 l. ¼ de la Paroiſſe, & 7 ou 8 Domaines.

Cypierre avec anc. Chât. donna le nom à d'anciens Seigneurs. Guillaume de Cypierre en 1266 : c'eſt le berceau des Marcilli de Cypierre, famille éteinte. Charles Damas de Marcilli, Gouverneur d'Autun, en étoit Seigr. au XVe. ſiéc. Philibert de Cypierre, Gouverneur de Charles IX, « lui avoit donné, ſelon l'expreſſion de Brantome, une » excellente nourriture, mais qui fut gâtée » par le Rets italien. « La France, dit S. Julien de Baleure, pag. 356, reçut grand » dommage, & le Roi perdit un ſerviteur » très-néceſſaire, quand Cypierre mourut » aux eaux de Spa. « Son frere Pierre de Cypierre, fut Evêque d'Autun en 1558, mort au Château de Lucenai en 1572, & inhumé en ſa Cathédrale, entre Philibert de Mar-

cilli Chevalier de l'Ordre,& Philippe Doyen, ſes freres. Damas de Cypierre, bon Royaliſte, reçut un honneur nouveau à la rentrée du Parlement, revenu de Semur le 20 Juin 1595 ; il y fut décidé, à cauſe de ſa fidélité, qu'il auroit ſéance & voix délibérative à la Cour, mais que ſa voix ne feroit point partage. Cette Terre étoit au dernier ſiécle à N. Boiveau. Chap. rur^e. fondée. Pont ſur la Bourbince, autrefois Hameau donné au Prieuré de Perreci en 840.

3 moulins; 1 huilerie; bois, monticules, vallées, chemins impraticables l'hiver.

A $\frac{1}{2}$ de la route de Parai à Charolles, $\frac{3}{4}$ de l. de Parai, 1 $\frac{1}{2}$ de Charolles, 12 d'Autun, 25 de Dijon.

Je ne puis finir le Charolois, ſans avertir que l'Abbé Expilli qui écrivoit en 1764, parle, dans ſon 2^d. vol. du gr. Dictionn. Géog. p. 336 & 337, des Etats du Charolois, comme ſubſiſtant encore, de la Chambre des Elus, de la Recette des Etats, & place Charolles à 55 lieues de Paris. Ainſi l'Abbé Compan, qui a donné une nouvelle Géographie en 2 vol. 1771, met encore le Charolois dans la Maiſon de Condé, dont il eſt ſorti en 1761. Voilà les erreurs où l'on tombe, quand on décrit un pays à 100 lieues de là, ſans l'avoir vu. Pour moi qui l'ai parcouru trois

Digitized by Google

fois, qui ai consulté les *voyans* de chaque lieu principal, qui ai fouillé tant de titres & de chartes, je tremble encore de tomber dans des erreurs involontaires, pour lesquelles j'implore l'indulgence du Lecteur.

Fin du Charolois.

COUP D'ŒIL

SUR LE BAILLIAGE DE SEMUR EN BRIONNOIS (1).

CE Bailliage qui occupe l'extrêmité méridionale du Duché de Bourgogne, s'étend le long de la Loire : ce fleuve en partage inégalement du ſud au nord la longueur qui n'a guere plus de ſix lieues à préſent ſur quatre de largeur. Il a le Mâconnois à l'eſt, le Lyonnois au ſud, une partie du Forez & du Bourbonnois à l'oueſt, & le Charolois au nord.

Il comprend quatre Châtellenies, la Ville de Semur, le tiers du Bourg de Digoin avec l'Egliſe, vingt-neuf Paroiſſes, neuf Villages ou Hameaux détachés, le Prieuré & Baronnie d'Anzi, la Commanderie de Beugnai du grand Prieuré d'Auvergne avec ſes Mem-

(1) On ſait que pluſieurs Géographes diſent *Briennois*. Mais pour le diſtinguer du Briennois dont Brienne eſt le chef-lieu en Champagne, ſelon ſon origine des *Brannovii*, j'ai ſuivi l'uſage & la prononciation du pays.

Digitized by Google

bres, l'Hôpital de Chenai & l'Hôpital le Mercier.

Ce Bailliage a d'étendue en toiſes quarrées de 36 pieds de ſuperficie, 109, 200, 000 en arpens de cent perches (la perche de 18 pieds) 121, 333 $\frac{1}{9}$, en lieues quarrées 18 $\frac{552}{576}$.

Ce canton, autrefois occupé par les *Brannovii*, cliens des Eduens, dont *Brian* & *Briennon* paroiſſent avoir conſervé le nom, étoit bien plus étendu qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Dans le moyen âge la Ville de Charlieu en faiſoit partie, ſelon Papyre Maſſon & les titres du Prieuré. On voit des repriſes de fief faites au Baron de Semur, ſoit par les Seigneurs du Mont, Paroiſſe Saint Nizier-ſous-Charlieu, ſoit par d'autres Vaſſaux dans le voiſinage. Le Prieur de Charlieu comme Prieur de St. Bonnet-de-Cray, doit encore à la Baronnie de Semur une maille d'or fixée à 20 ſ. 10 d. pour la franchiſe du péage & des hommes juſticiables du Prieur dans cette Paroiſſe, & le Commandeur de Beugnai à cauſe du Fief d'Anglure, 11 bichets de ſeigle & 12 tournois pour la même choſe. On dit encore Saint-Laurent en Brionnois, qui ſans doute en étoit autrefois, quoiqu'aujourd'hui du Bailliage de Mâcon.

Ainſi l'on peut aſſurer que le Brionnois s'étendoit jadis ſur les deux rives de la Loire juſqu'à celles de l'Arroux, de l'Arconce, de

la Semence en remontant au deſſus du Sornin, qui deſcend de Châteauneuf à Charlieu, & va ſe jeter dans la Loire proche Briennon.

En formant la Généralité de Semur, on laiſſa dans ſa recette une partie des Paroiſſes mâconnoiſes, qui ont toujours reſſorti au Parlement de Paris; elles ſont au nombre de 25, compris la Ville de Marcigni, le Bourg du Bois-Sainte-Marie, & 15 Hameaux détachés des Paroiſſes voiſines. Celles-ci, appellées mâconnoiſes ne ſont point ſoumiſes à la Coutume du Duché, & ſont régies par le Droit Ecrit ſous le Bailliage de Mâcon, qui a des uſages locaux, non communs à ſes voiſins, le Lyonnois, le Forez & le Beaujolois, quoiqu'ils ſoient de même en Pays de Droit Ecrit.

La partie mâconnoiſe du Brionnois n'eſt point aſſujettie au droit d'aides qui a lieu dans toute l'Election de Mâcon. La taille ne s'y impoſe point ſur les fruits; elle eſt perſonnelle comme en Bourgogne. Les gabelles y ſouffrent quelque différence. On y paie pour 415 l. d'aides, ſous le nom de *fouage*; ce qui eſt contre les priviléges de la Province. Quoique le ſel de Bretagne ſoit le ſel commun du Brionnois, il y a pluſieurs Paroiſſes, ainſi que les mâconnoiſes, en poſſeſſion d'uſer de celui de Pecais, qu'elles levent aux Greniers de Charlieu : elles ont été

maintenues dans cet uſage par Arrêt de la Cour. Les mâconnoiſes ſont actuellement en procès ſur ce ſujet avec les Etats du Mâconnois.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que dans le Brionnois proprement dit, la plupart des Paroiſſes ſont de deux reſſorts différens, ou pour un tiers, ou pour la moitié : ce qui combat l'opinion de ceux qui ont quelqu'intérêt à dire que la Coutume de Bourgogne doit régir tous ces lieux ſans aucune différence; & leur prouve au contraire que le Droit Romain a été, de temps immémorial, le droit commun dans cette partie du Brionnois.

Pour ne pas confondre les uſages, les lieux, leur reſſort ni leur ſituation, il convient de diviſer le Brionnois en trois parties, qu'on peut appeller le *haut*, le *moyen* & le *bas* Brionnois.

La partie ſupérieure eſt la plus orientale, entrecoupée de colines & de bois; c'eſt la plus riche en beſtiaux, à cauſe de ſon terroir excellent en pâturage. Oyé & S. Chriſtophe ſont dans le centre : la Baronnie de Semur, l'Abbaye de St. Rigaud & toutes les Paroiſſes détachées du Bailliage de Mâcon, occupent le reſte.

Le moyen Brionnois eſt au deſſous, & s'étend ſur la rive droite de la Loire, depuis l'embouchure du Sornin juſqu'à Digoin.

Là ſont ſitués Marcigni, Anzi-le-Duc, Arci, Vindecy, Lhopital, le Pont-à-Mailli, le Bourg de Digoin & pluſieurs autres Seigneuries. Cette ſeconde partie n'étoit preſque au Xe. ſiéc. qu'une vaſte forêt : celle de la Cray de Putieres, le Bois-Dieu, la Broſſe de St. Yan, en ſont de bons reſtes.

Le bas Brionnois eſt de l'autre côté de la Loire, en tirant du ſud au nord, depuis la Baronnie de l'Epinaſſe juſqu'au deſſous du péage. Cette troiſiéme partie eſt peut-être la moindre en comparaiſon des deux autres plus fécondes en grains, vins & beſtiaux : elle ne laiſſe pas d'avoir ſes avantages dans une aſſez grande étendue de bois de haute futaie & de taillis où il ſe trouve des pâturages, dans un bon nombre d'étangs, & dans le commerce des Charpentiers en bateaux, qui travaillent ſur ce rivage depuis le port de Bouétaſſon en la Paroiſſe de Briennon, juſqu'à Givardon qui eſt dans celle de Cée.

La Loire dans cette étendue de ſon cours reçoit le Sornin, la Teſſone près Briennon, la Rivoliere au bas d'Yguerande, le ruiſſeau de Rhodon & l'Arſel au deſſous de l'ancien port des Brenons, l'Arſon en la Paroiſſe d'Artaix, le Beſſon entre Yguerande & S. Martin-du-Lac, le Merdaſſon aux prairies de Marcigni, Merdin & Cachera en la Paroiſſe de Baugy, la riviere de Bourg-le-Comte au deſſus d'Avrilli, l'Arconce au bas du Pont-à-

Mailli, l'Arroux entre Digoin & la Motte-Saint-Jean.

Si le voiſinage de la Loire eſt favorable au commerce des bois, des vins, des grains & du poiſſon qu'on fait deſcendre dans le Berry, le Nivernois, l'Orléanois, à Paris même, elle fait acheter bien cher cet avantage aux Riverains, par les fréquentes inondations dont elle couvre leurs terres. Elle ſe précipite des Cevenes & des montagnes du Forez avec une extrême rapidité, & roule ſes eaux avec tant d'inconſtance, qu'elle ſe creuſe un lit aujourd'hui à la diſtance d'un demi-quart de lieue du canal où elle couloit hier. Par-tout elle laiſſe un gravier ſtérile ou de profondes ravines qui ſe rempliſſent d'eau à la fonte des neiges, ou au temps des grandes pluies. Des champs ainſi ruinés ne ſe cultivent plus; ou s'ils ſe rétabliſſent un peu, lorſque la riviere ſe retire, ce n'eſt qu'après avoir rendu inutiles ces campagnes pendant pluſieurs années, & avoir détruit les bornes anciennes des Juſtices & des dîmeries, ſource féconde de procès pour les Seigneurs & les Décimateurs.

La plaine des deux côtés du grand chemin de Marcigni à Parai ne s'enſemence que de ſeigle qui vient très-beau, lorſque les engrais peuvent ſuffire à cette campagne immenſe. Ce qui ſe cultive autour des habitations ſe met en chanvre ou en légumes. Les

Les terres à froment qui font la richeſſe des Cultivateurs, ſont entre la plaine & la riviere appellées les *Champs-Bons*, qui ne ſont que des ſédimens dépoſés par la Loire pendant une longue ſuite d'années. Point de prés ou très-peu le long de la rive droite de la Loire, quoi qu'en diſe Garreau, ſi ce n'eſt peut-être quelque délaiſſement où la Loire a rapporté de nouvelles terres. Le propriétaire laiſſe en pâquiers, comme ceux de Vindecy & de l'Aiguillon, cette reſtitution de ſon ancienne poſſeſſion, n'oſant l'enſemencer, dans la crainte de voir ſon travail périr à la premiere inondation : il a même raiſon de ne point avoir de prés ſi voiſins de la Loire. Je me ſuis aſſuré du fait par moi-même, en parcourant les bords de ce fleuve pendant les vacances de 1776 & 1777. Les prés que l'on trouve en quelques cantons, comme à Vindecy & à Lhopital-le-Mercier, ſont pour la plupart de mauvaiſe qualité, & ne produiſent que du jonc : le fond en eſt couvert de mouſſe qui n'eſt utile qu'aux Charpentiers en bateaux.

Les meilleures prairies ſont le long de l'Arconce, du ruiſſeau Mertaſſon & de celui de la Blayne. Celle de Sarri, au Seigneur, a 126000 toiſes de ſuperficie, & on y embouche 125 bœufs. La plus grande partie de ces bœufs gras ſert à l'entretien des boucheries de Lyon, & fait le plus riche commerce

de cette contrée, où tout, juſqu'aux montagnes, ſe convertit en prairies. Les forêts qui la couvroient, il y a 50 ans, ſont coupées & changées en riantes prairies. Le commerce en bled, en beſtiaux, ſe fait en certains cantons, mais non dans tout le Brionnois. Les vins ſont fort communs : les meilleurs à Semur & à St. Martin-du-Lac, ſont les premieres années rudes & groſſiers; ils acquierent dans la ſuite de la douceur, mais peu d'agrément, n'ayant ni ce feu, ni ce montant qui rendent un vin de bonne qualité en Bourgogne : mais on eſt à portée des vins du Mâconnois, du Beaujolois, de St. André d'Apchon & de Renaiſon, qui ſont encore plus voiſins.

La pierre d'Yguerande eſt la plus eſtimée, la plus dure, & propre à recevoir le poli : celle de Chenou, Paroiſſe de Baugy, eſt bonne, mais moins belle; celle d'Anzi eſt tendre & géliſſe; celle de Semur, la blanche ſur-tout, eſt dure, ſe polit, & n'eſt point géliſſe. On trouve dans la Paroiſſe de Jonzye de la pierre de gris d'ardoiſe, tendre d'abord, qui ſe durcit à l'air, ſe polit, & a le froid du marbre : au même endroit, quantité de pétrifications, ainſi qu'à Brian. A Chenou, terre violette, marneuſe, qui renferme des cornes d'ammon de toute grandeur, & dont quelques-unes paroiſſent ſous une forme

cuivreuſe. On y découvre auſſi des gloſſopêtres, des nautiles, ourſins, bivalves & des vis. Sur la riche gauche de la Loire, entre Avrilli & Lurcy, beaucoup des mêmes pétrifications, & ſur-tout du bois pétrifié.

A Brian, du granit décompoſé, du grès en maſſe, ſemblable à celui de Fontainebleau, & des terres alumineuſes, indices de mines de charbon. Le Curé de Sarri a de ce foſſile, dont l'intérieur eſt garni de pyrites : il en a envoyé différens morceaux à M. Tranchand, Naturaliſte & Profeſſeur à Beaujeu, (1) où je les ai vus en 1777. A Varennes, carriere de grès; à Oyé, pierres meulieres quarzteuſes qu'on n'emploie pas : à Gibles, du talc ſur la ſuperficie de la terre, & en la creuſant : près d'Anzi, bancs de 2 pieds d'épaiſſeur, d'un grès blanc, très-fin, propre à aiguiſer.

Mais l'objet qui frappe le plus l'œil du Naturaliſte, eſt au territoire de Tours, même Paroiſſe. Dans un eſpace de terrein de pluſieurs arpens, on rencontre, en enlevant une couche de terre végétale, rouſſe, forte, à 2 pieds d'épaiſſeur, des cailloux arrondis ou

(1) Celui-ci vient de découvrir entre Châteauneuf & Dun-le-Roi, une mine de charbon de terre, qu'on ſe propoſe d'exploiter.

oblongs, mais liſſes, de 10 pouces de diametre, entaſſés les uns ſur les autres, ſans preſque aucun mélange de terre & à une profondeur conſidérable. Le terrein plat n'a ſur ſa ſurface, ni fontaine, ni torrent, & n'eſt environné que de pierres calcaires. J'ai remarqué la même choſe à Alleriot près de Chalon.

Il y a dans le Brionnois beaucoup de marnes crétacées, dont on ne fait aucun uſage. Pluſieurs tuileries à Chenou, à Jonzye, à S. Julien de Cray, à la Tour de Villeret, *&c.* On vient d'en élever une fort belle à Pont-à-Mailli, où la terre eſt de bonne qualité. Je ne connois dans ces cantons qu'une ſeule papeterie à Saint-Leger-ſous-Buſſiere.

Le Brionnois eſt dans une heureuſe ſituation preſque à tous égards. L'air y eſt aſſez ſain, ſi on en excepte les bords de la Loire, dont la ſituation baſſe & marécageuſe donne un teint livide aux Payſans, & les rend fiévreux. L'Habitant y fait ſon commerce tranquillement, ſans être inquiété du Soldat, ou par l'avidité des Commis, comme ſes voiſins en pays d'Aides, de Traites-Foraines & d'Etapes. « Il ne manque à ſon bonheur, » dit M. Dupuy en ſes Mém. mſſ., qu'un » peu plus d'émulation pour le travail. L'oi- » ſiveté eſt un des fléaux du Pays. » Ainſi parloit ce bon Magiſtrat, il y a près de 100 ans. Mais depuis 1770 il y a plus d'activité

& de culture, & ce Pays eſt plus découvert que le Charolois.

Quelques routes ouvertes par la Province y facilitent le commerce; telles que celles de Semur à Marcigni, à Charolles; une autre tracée de Marcigni à St. Germain-de-l'Epinaſſe, pour joindre par Maulevrier la grand-route de Lyon à Paris. Un chemin de Marcigny à Mâcon par Semur, ſeroit bien utile pour ranimer le commerce des grains & des vins. Celui de Semur à Charolles eſt partout dégradé, & les chemins finéraux ſont déteſtables, ainſi que dans le Charolois. Malheur au voyageur qui veut y paſſer pendant l'hiver!

Je ne trouve aucune trace de voie Romaine qu'à Avrilli, marquée dans la Table de Peutinger depuis *Rodunna*, Rouane, à *Ariolica*. Cette voie ſuivoit le cours de la Loire, puiſque près de Digoin on reconnoît un lieu nommé Etrée, *Via Strata;* delà à *Stillia*, Sigi vers Moulins. La Table marque 22 l. gauloiſes entre *Ariolia* & *Aquis Calidis*, les bains de Vichi. J'ai vu entre Dio & St. Symphorien, les reſtes d'une anc. chauſſée: on y a découvert une colonne ornée de ſculpture, & des médailles du haut Empire.

On parlera à l'article de Semur, qui va ſuivre, des anciens Seigneurs du Brionnois; remarquons ſeulement ici que long-temps

avant ſa réunion à la Couronne, il n'appartenoit plus tout entier au Baron de Semur. Avant de paſſer à la Maiſon du Château-Vilain au XIII^e. ſiécle, il en avoit été détaché des démembremens conſidérables, ſoit dans la fondation du Prieuré de Marcigni, qui emporta la Châtellenie de cette Ville, celle de Chambilly, & les Prévôtés dépendantes; ſoit auſſi dans les bienfaits accordés à l'Abbaye de Saint Rigaud, à celle de la Béniſſons-Dieu, & à d'autres Egliſes; ſoit enfin par un grand nombre de partages faits dans chaque branche, qui en ont épuiſé le tronc, comme celles d'*Arci*, *d'Oyé*, de *Sanceney*, de l'*Eſtang*, de *Tremont*, dont les noms ne ſubſiſtent plus; parce qu'avant leur réunion, les Seigneuries, qui compoſoient ces apanages, avoient déjà paſſé en des mains étrangeres. On verra de même, à l'article de Semur, les différéns ravages que le Brionnois a eſſuyé durant les guerres civiles.

Sous Louis XII, les Officiers du Domaine de Bourbonnois, ſe prévalant du crédit de leur Prince, le Duc Jean, Comte d'Auvergne, firent pluſieurs entrepriſes pour dépouiller le Brionnois de tout ce qu'il avoit poſſédé, depuis un temps immémorial, au delà de la Loire, qui devoit, ſelon eux, être la borne de ſon étendue & celle du Charolois. Ces prétentions ſans fondement furent portées au Conſeil du Roi, & réglées par

des Commiſſaires en Octobre 1503, ſur un ancien traité fait entre les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, au ſujet des Paroiſſes au delà de la Loire.

Leur procès-verbal, daté de Bourbon-Lancy, fait pleine foi que de tout temps le Brionnois s'étendoit ſur le rivage gauche du fleuve, au deſſus du Château de Briennon, en tirant aux foſſés de Vince en la Paroiſſe de Noailli, delà juſqu'à l'Epinaſſe dans celles de Saint-Germain, de Saint-Forgeux, de Vivant en partie, de Melay, Chenai, Artaix, Chambilly, Avrilli, Chaſſenard, juſqu'au péage qui eſt vis-à-vis de Digoin.

Cette piéce importante eſt à la Chambre des Comptes de Dijon, ſignée par Jean Saulnier, Abbé de Cervon, Guy de Salins, Seigneur de la Nocle, Nic. Bouesſeau, Conſeiller au Parlement, Commiſſaires en cette partie, par Guillaume Gondard, Procureur du Roi en la Chambre des Comptes, un Notaire & un Sergent.

Les plus beaux Châteaux, tant anciens qu'à la moderne, ſont Amanzé, la Bazole ou Drée, Monceau, Saint-Martin de la Valée, Chizeul, Arci commencé ſur les plans de M. Verniquet, & reſté imparfait, Saint-Chriſtophe, Selorre, *&c.*

VILLAGES

Digitized by Google

VILLAGES, CHATEAUX, PRIEURÉS DÉTRUITS.

Scellé, de la Paroiſſe de Semur, étoit autrefois conſidérable, & avoit une Chapelle de St^e. Catherine; il n'y a plus que deux Domaines; on y trouve de tous côtés des ruines de maiſons, de fours; les Mouillieres, de la Paroiſſe de S. Forgeux, où il ne reſte plus que deux maiſons Conde ſur l'Arconce, Village & Obédience, dépendant de la Béniſſons-Dieu, a éprouvé le même ſort : il n'y reſte qu'un moulin.

Dun-le-Roi, le bois Sainte-Marie, Semur même, ainſi qu'Anzi-le-Duc, portent les triſtes marques de la faux deſtructive du temps, & des effets malheureux de nos guerres civiles : ils ne ſont pas la moitié de ce qu'ils étoient autrefois; Dun-le-Roi même n'a plus qu'une Chapelle ſans maiſon. On ne peut découvrir l'emplacement des *Brannovii*, anciens Habitans du Pays, à peine voit-on les ruines de l'*Eſtang*, Château fort, à une branche de la Maiſon de Semur, & qui fait partie du Comté de Champrond, aux anciens Seigneurs de Vichi, ainſi que celles du Verdet dans la Paroiſſe de Verſaugues, de Villeret, Paroiſſe de S. Julien de Crai, de Fougeres, à un puîné de la Maiſon de Semur, & depuis à des Seigneurs

de ce nom, qui ont donné pluſieurs Comtes de Lyon, de Bornat, de Chaſſagne, de Sancenier, de Saint-Fortuné, d'Eſſertines, de la Vallée, de la Barge, de Châteauvert en la Paroiſſe de Baugy; les Châteaux de Dyo, de la Guiche, de la Motte-Camp ou d'Arcanon, de Mont-Formier, de la Foreſt, d'Yguerande, du Tronchi, de la Garde, de Glaine, du Maupas, n'offrent plus que des ruines, & quelques-uns plus de veſtiges. Celui de Champſeaux, pris & réparé pendant la Ligue, fut repris & détruit par deux piéces d'artillerie, le 3 Novembre 1594. Le Maréchal de Toulongeon raſa celui de la Buſſiere; celui de Corday, Terre principale de la Baronnie de Pont-à-Mailly, a diſparu. On trouve encore de foibles veſtiges de Lerre & de la Barre, deux Châteaux dans la Paroiſſe de l'Hôpital-le-Mercier. On a déterré ſous les décombres du dernier, en 1772, 25 piéces d'or dont la légende portoit, *Karolus Francorum Rex.*

Pluſieurs anciens Prieurés ont diſparu depuis la Ligue; entr'autres, celui du Bois de Sainte-Marie, celui de Varennes en Brionnois, de la Barberandiere entre Ozole & Colombier, de Saint-Germain-du-Bois, d'un autre en la Paroiſſe d'Yguerande, dépendant de Saint-Rigaud; celui de la Magdeleine de Semur, la Celle de Conde en la Paroiſſe de Lhopital; une autre à Vivant : l'hermitage

du Bois-Dieu, Paroiſſe de Colombier, eſt ruiné. Les Méparts de Vindecy, de Brian, d'Oyé, de Saint Chriſtophe, ſont éteints, ainſi que la Léproſerie d'Amanzé.

SEMUR, Ville.

SENEMURIUM, *Semmurum*, *Samurenſe Caſtrum*, ancienne Ville qui paroît avoir pris la place du Chef-lieu des *Brannovii* de Céſar, & qui ſubſiſtoit ſous un autre nom. Elle fut détruite par les Barbares au IV ou V^e. ſiécle. Comme ſes fortifications étoient ruinées, on l'appella *Senemurium*, vieilles murailles ou *murus*, à cauſe de la roche ſur laquelle ie Château étoit ſitué. *Murus* dans quelques Auteurs ſignifie un lieu fortifié.

Quoi qu'il en ſoit, Semur au IX^e. ſiécle étoit une Châtellenie qui relevoit des Comtes de Chalon; mais bientôt il eut ſes propres Seigneurs ou Barons diſtingués dans notre Hiſtoire. Ils étoient ſi illuſtres, que Robert I, Duc de Bourgogne, épouſa Helie ou Alix, fille de Dalmace de Semur & de Aremburge de Vergy, en 1402 : elle étoit ſœur de S. Hugues, Abbé de Cluni. M. Dupuy, Curé de Perreux, conſerve un ancien ſceau trouvé au Château de Semur, où eſt empreinte la figure d'une femme avec cette

inſcription en lettres gothiques, *ſigillum uxoris Roberti*, qui ſemble indiquer Helie épouſe du Duc Robert.

Dalmace eſt qualifié par l'Hiſtorien de Cluni, *Prince illuſtre* & *Seigneur Conſulaire*, c'eſt-à-dire, extrait de race de Comte. Les uns croient qu'il deſcendoit des anciens Rois de Bourgogne; d'autres de Guillaume, Duc d'Aquitaine, Fondateur de l'Abbaye de Cluni en 909, & qui poſſédoit pluſieurs Châteaux en Bourgogne. Le cartulaire de cette Abbaye fait mention de Rodolphe, d'Herlembaud & de Girard de Semur au nombre de ſes bienfaiteurs. M. Chazot dans ſes Généalogies, hiſt. tom. IV, a publié celle des Seigneurs de Semur, depuis Herlembaud ſeulement, parce qu'il n'a connu ni Froiland, ni Joceran, que le cartulaire de Marcigni donne pour aïeux à Dalmace pere de Saint Hugues.

Geoffroy de Semur, ſon fils aîné, ſoutint l'éclat de ſa Maiſon, & mérita le nom de *grand :* des chartes même le qualifient de *Prince*. Il fonda le riche Prieuré de Marcigni, où finit ſes jours Adelais de Nevers ſa femme, après la retraite de ſon mari à Cluni, où il mourut ſaintement.

Rainal de Semur, d'abord Moine à Cluni, enſuite Abbé de Vezelai, mourut Archevêque de Lyon en 1129, & fut inhumé à Cluni. Pierre le Vénérable fit ſon épitaphe en 12 vers latins.

Simon de Semur, premier Baron de Luzi, épouſa Marie de Bourgogne, fille du Duc Eudes IV en 1196, & fit du bien à Septfonts.

Guy reprit de fief du Duc Robert II l'Etang de Semur, & tout ce qu'il tenoit auparavant en franc-aleu au même territoire, en 1277.

Pierre, Chanoine d'Autun, fut Chancelier de Bourgogne en 1315. Guy, Doyen de cette Cathédrale, exerça la même Charge en 1333; il donna la châſſe de cuivre doré & argenté, où l'on mit, dit D. Plancher, tom. 2, pag. 402, *le corps prétendu de Saint Lazare* : elle ne renfermoit que le chef du St. Guichard de Semur, Seigneur de Sancenai, aliàs *Sancenier* ou *Seinceney*, Doyen de Chalon, mort en 1386, après avoir fondé ſon anniverſaire pour 10 liv. de rente.

Pierre, Chevalier, Chambellan du Duc, étoit Seigneur d'Arci & de Saint-Chriſtophe en 1387. Le Laboureur, dans ſes *Maſures de l'Iſle-Barbe*, remarque que les Seigneurs de l'Étang, Oyé, Laubeſpin, Trêmont & Sancenier, qui ont toujours pris le nom & les armes de Semur (d'argent à trois bandes de gueules) portoient leur écu couvert d'une couronne à hauts fleurons, comme nos Ducs & Pairs la portent aujourd'hui.

Claude eut de Jeanne de Vernay, Dame de Trêmont, Jacques, Chantre de l'Egliſe de Lyon, & Jean qui épouſa en 1475 Marie

de Villers-la-Faye, fille d'Antoine : on voit leurs armes en la Chapelle de l'ancien Château de Sancenai. Antoine leur petit-fils, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de Mâcon, fut pluſieurs fois Elu de la Nobleſſe du Mâconnois au XVI^e. ſiécle. Il eut de Jacqueline de Sercy, Claude de Semur, auſſi Chevalier de l'Ordre, Capitaine des Gardes du Duc de Guiſe, tué d'un coup de mouſquet devant St. Denis en 1592. Il laiſſa de Claudine Damas de Marcilli, Léonard, Capitaine de 50 hommes d'armes, Gouverneur de Mâcon en 1605, mort en Piémont au ſiége de Quiers en 1625, étant le dernier mâle de la Maiſon de Semur.

Jeanne, ſa ſœur & ſon héritiere, épouſa en 1604 Girard Jaquot, Seigneur d'Esbarres, qui ſe diſtingua avec ſon fils de Trêmont au ſiége de Saint-Jean-de-Lône : (*V. Eſbarres, tom. 3, pag. 348*). Le dernier de la branche de Semur-Trêmont, nommé Henri, fut tué ſur la brêche, au ſiége de Dunkerque, en 1659.

Long-temps auparavant la branche aînée étoit éteinte & fondue avec la Baronnie de Semur, & tous ſes autres biens dans la Maiſon de Broyes-Chateauvilain, par le mariage de Jeanne fille unique de Simon de Semur, Baron de Luzi, avec Jean de Chateauvilain, qui établit le Chapitre de Saint Hilaire en 1274. Cette Maiſon fondit à ſon tour dans

Digitized by Google

celle des Comtes de Beaujeu, par l'alliance de Jeanne héritiere de Semur, en 1320. Un deſcendant d'Edouard de Beaujeu remit cette riche ſucceſſion aux Sires de Bourbon, pour s'en procurer du ſecours dans un temps d'adverſité; d'où elle paſſa aux la Tremouille. Louis de la Tremouille l'échangea en 1382 pour la Terre de Grignon, avec le Duc Philippe le Hardi, dont les deſcendans la poſſéderent juſqu'en 1477, qu'elle fut enfin réunie à la Couronne ſous Louis XI.

Dans la ſuite la Baronnie de Semur, avec quelques autres Domaines du Roi, furent détachés à titre d'engagement, moyennant finance & à la charge de retour perpétuel. Le Maréchal de la Palice, Jacques de Chabanes, en reçut de François Ier. l'uſufruit en 1515. Elle fut engagée pour la premiere fois à Palamade Gonthier, Greffier en Chef du Parlement de Dijon, en 1557; depuis aux Laubeſpin de Sainte-Colombe, aux Coligni, aux Savari de Brêves, à Simon de Francheſchy, Seigneur de Villeret en 1645, à J. de Vigot en 1652. Jean Dupuy, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, acquit en 1693 l'engagement de la Baronnie de Semur, qui n'eſt plus qu'une ombre de ce qu'elle étoit autrefois, dont jouit ſon fils Jacques Dupuy de Saint-Martin. Le terrier fut renouvellé en 1483 ſous la direction de Georges-Da-

mas, Capitaine-Châtelain de Semur, Seignr. de la Vallée & de la Bazole.

CHATEAU.

Le Château digne des Seigneurs, étant aux confins de la Province, fut fortifié contre les incurſions des Ducs du Bourbonnois, des Comtes de Forez & des Sires de Beaujeu. La groſſe tour ſubſiſte en partie avec deux moindres qui ſervent de priſons. Cette fortereſſe comprenoit toute la haute Ville. Elle exiſtoit encore en 1418, puiſque Robert de Digoine y fut nommé Châtelain pour le Duc Jean : Thevenin Solormai l'étoit en 1396, & Girard de Bourbon en 1404; Durand de Mazile en 1422; Claude Thevenot de Saint-Planey en 1434; Antoine Petit, 1535.

ÉGLISE, CHAPITRE.

L'Egliſe, vaſte, très-élevée, d'une belle ſtructure avec des ornemens antiques, & une ſonnerie diſtinguée, paroît être du XIIe. ſ. On croit par tradition qu'elle fut bâtie par le Duc Robert en expiation de l'aſſaſſinat de ſon beau-pere Dalmace; mais je penſe qu'on a confondu Semur en Briſonnois avec Semur en Auxois, où le Duc fonda le Prieuré de N. Dame, & conſtruiſit la belle Egliſe

Digitized by Google

qu'on voit encore, où il choiſit ſa ſépulture.

Jean de Chateauvilain Baron de Semur, & Girard Evêque d'Autun, y fonderent en 1274 la Collégiale de S. Hilaire pour treize Chanoines à 20 l. de rente, y compris le Doyen-Curé, le Chantre & le Sacriſtain. Le Baron de Semur leur accorde *le droit de pêche dans ſes eaux à la Loire, à la réſerve du ſaulmon.* Les titres ayant été brûlés, Charles VIII permit d'en faire la recherche. La Terre des Chavanes, Hameau de la Paroiſſe de St.-Julien-de-Cray, qui va être vendue, celles de Sernier, de Muſſy, de Treſtu, furent données au Chapitre.

Charles, dans ſes Lettres d'amortiſſement pour la Terre de Chavannes, en 1470, dit qu'il a reçu favorablement la ſupplication *de nos fils aînés*, les Doyen & Chanoines de Semur; qu'il l'amortit pour être participant à leurs prieres & à la contemplation du Duc ſon couſin. Cette Terre tenue en franc-aleu au Bailliage de Mâcon, valant alors 40 liv. de rente, avoit été donnée en 1408 par J. Boſſard de Marcigni, à condition d'avoir ſa ſépulture en la Chapelle de la Vierge à Semur.

Les Chanoines n'ayant alors pour tout revenu que huit vingt livres tournois, le Duc Jean leur accorda de pouvoir acquérir en ſa Châtellenie de Semur juſqu'à 300 l.

Digitized by Google

de rente ; il eſt dit dans ſes Lettres, « qu'ils » ſont appauvris par le fait des guerres, » mortalités, peſtilence & les grandes ge- » lées où il eſt cheut une grande partie de » l'Egliſe où il ſouloit avoir grand apport » & oblation le jour de St. Hilaire ; qu'on » y a dérobé calices, joyaux, livres, *&c.*«

Les rentes & les fondations du Chapitre furent amorties par Guy Moreaud, Docteur en Droit, Seigneur de Souhey, Commiſſaire député par le Roi en 1515. Tous ſes revenus en 1575 montoient à 550 livres, non compris les dîmes. Il aliéna Saint-Sernin à François de la Magdelaine de Ragni pour 1000 liv. en 1577. Une grêle affreuſe le 4 Juin 1664 caſſa toutes les tuiles & les vitres : la dîme de vin ne fut eſtimée que 45 ſ. Cette Collégiale a eu des Doyens des premieres Maiſons de Bourgogne, comme des Damas, des Digoine, Biſſy, de Salins de la Nocle en 1441, Guichard du Vergier en 1457. On conſerve dans les archives une lettre du Duc Charles de 1473, en faveur de Jean Rolin ſon Conſeiller, Prieur de S. Marcel-lès-Chalon, pour être élu Doyen : Etienne de Charmes eſt le 20^e^. & le dernier ; car cette Collégiale a été ſupprimée en 1776, & les biens unis à la Cure, qui doit avoir deux Vicaires. Le Doyen nommoit jadis aux Cures de Lenax en Bourbonnois,

Digitized by Google

de Charas en Nivernois ; maintenant à la collat. de l'Evêque.

Celle de Saint-Martin-la-Vallée fut ſupprimée par l'Evêque Girard, & réduite à la qualité de Chapelle ſuccurſale où l'on pouvoit baptiſer & enterrer.

Nulle inſcription en cette Egliſe, ſi ce n'eſt celle d'une fondation faite par Robert de Vichy, Sire de Champrond & de Buſſeul en 1441 : le titre de fondation l'attribue à Carados de Vichy. Deux Chapelles rurales. L'Hôpital, ancienne Léproſerie, étoit ſitué en la baſſe Ville, où eſt aujourd'hui le cimetiere de St. Jean, avec Chapelle conſtruite & fondée par J. Merle, Chanoine, qui eſt inhumé *au lieu*, dit-il dans l'acte de fondation, *appellé de tout temps l'Hôtel-Dieu*, & le cimetiere des pauvres qui fut brûlé & pillé par les Reîtres. Cette Chapelle doit être réédifiée : celle de N. Dame eſt fort propre.

RAVAGES, SIÉGES, LIGUE.

Semur a eſſuyé bien des révolutions. Les Normands, les Hongrois qui ravagerent la Bourgogne, porterent la déſolation juſques aux rives de la Loire, & ſaccagerent cette Ville. Geoffroi de Semur vit en 1150 ſa patrie en proie aux malheurs de la guerre civile. Guillaume, Comte de Chalon, ennemi des Moines & du Clergé dont il envioit les

Digitized by Google

richeſſes, aidé des Brabanſons, fit une violente irruption dans le Mâconnois, ſaccagea le pays, détruiſit en partie Mâcon, Cluni & ſon territoire. Le Brionnois, trop voiſin, éprouva les terribles effets de cet incendie, & Marcigni, ainſi que Semur, s'en reſſentirent long-temps : il ne fut arrêté que par l'excommunication lancée ſur ce Comte par les Evêques d'Autun, de Chalon, de Clermont, ſur l'ordre du Pape Innocent II; encore recommença-t-il ſes vexations quelques années après, & força le Roi Louis VII à le réduire par la priſe de Chalon & du Mont-Saint-Vincent, en 1156.

Les Anglois commandés par le Prince de Galles, qui paſſa la Loire à Marcigni en 1364, prirent & pillerent le Château de Semur & celui d'Anzi. Pendant les querelles meurtrieres des Maiſons d'Orléans & de Bourgogne, ſous Charles VI, les Ducs de Bourbon & les Comtes de Beaujeu pillerent Semur, & traiterent le Brionnois comme pays ennemi. La Ville fut brûlée par l'armée du Roi en 1467, comme il paroît par des Lettres Royaux de 1483, données au Chapitre en conſéquence des pertes qu'il avoit faites dans cet incendie.

Durant nos malheureuſes guerres de Religion, qu'on ne rappelle toujours qu'avec douleur, cette place fut pillée & réduite en cendres le 10 Février 1576, par les Reîtres

Digitized by Google

du Prince Caſimir, & n'a jamais pu ſe relever entiérement de ſes ruines. L'Egliſe fut fort endommagée; ſes ornemens & titres furent brûlés, la *verrerie* rompue, les images briſées; les Habitans déguiſés ſe ſauverent dans les bois. Tous ces faits ſont tirés du procès-verbal dreſſé par J. Raquin, Lieutenant au Bailliage, ſigné par P. Guignier Châtelain, J. Guilleminot Capitaine de Marcigni, P. Roſſelin Bourgeois de Parai, & Denis Guynet. Les guerres de la Ligue comblerent ſes malheurs. Elle fut aſſiégée trois fois en 1590, 1591 & 1593, par des partis ennemis, qui, furieux d'avoir échoué devant une bicoque, pillerent & ruinerent les fauxbourgs & les environs. Au 3^e. ſiége, Guillaume de Maſſenay, Seigneur du Lac, fut tué, & un Chanoine bleſſé, en défendant la patrie.

Pluſieurs Châteaux furent détruits en ces temps déplorables; tels que ceux de Dondain, Arci, Digoin, Anzi, Briennon, Noyers près St. Chriſtophe, Champſeaux, Selore, l'Eſtang, *&c.*

L'Egliſe d'Avrilli, changée en fortereſſe par le Capitaine Mont, fut brûlée par Deſprés, Commandant d'Arci. Les places fortifiées n'étoient point un lieu de ſûreté pour les Seigneurs. Philippe Damas de Brêves, Seigneur de Maulevrier, & Pierre d'Amanzé, furent aſſaſſinés dans leurs Châteaux pen-

dant la Ligue. Le Marquis de St.-Georges, Seigneur de Monceau, revenant de visiter le Baron de Saligni à la Motte-Saint-Jean, fut attaqué, avec les gens de sa suite, par le Capitaine Laroche, & mourut percé de cinq coups d'arquebuse, au village des Bordes, Par^e. de Lhopital, le 29 Juillet 1593.

Semur, sur une éminence, est partagé en deux; la *haute Ville*, où étoit la forteresse & la Collégiale, est habitée par les Ecclésiastiques, les Nobles, les Gens de Justice, & les Bourgeois qui vivent en la plus grande union : la *basse*, plus considérable, par les Artisans; c'est l'ancien emplacement, comme il se reconnoît par les masures & les murailles. Il y avoit trois portes, dont il en reste une dans la 2^e. enceinte : la 1^re. enceinte étoit plus considérable, comme on le voit par les murs au nord. Un Hôpital & un Monastere de l'Ordre de Citeaux dont la place porte encore le nom *des Moines Blancs*. Après les ravages de 1463, les Moines quitterent, & se retirerent à Conde d'où ils ont été transférés à la Bénissons-Dieu, & depuis en Auvergne, par échange avec les Bernardines qui ont pris leur place. La Chapelle de la Magdeleine, bien bâtie, paroît avoir été leur Eglise, maintenant presque en ruine. La fontaine qui est auprès, l'unique du lieu, est bonne & très-utile. Ruisseau au dehors qui forme souvent un torrent, donne beau-

Digitized by Google

coup d'écreviſſes, va tomber dans la Loire au deſſous de Marcigni, qu'il inonda en 1738, 1755 & 1764 : on l'appelle Merdaſſon ; il fait tourner dans ſon cours d'une lieue & demie, neuf moulins ſur le finage.

Commerce en bled & en bétail. Le terrein eſt ſi pierreux, que l'*on croiroit*, diſoit Antoine Maltête en 1572, *qu'il y pleut des pierres.* Cependant le peu de froment qui y vient, eſt fort bon. La meſure de bled ſe diviſe en quatre ; le bichet de 84 livres, le boiſſeau qui fait la moitié du bichet, la quarteranche le quart, la coupe le 8e.

Vins communs parmi leſquels on diſtingue le canton de *la Cray*. Bons prés le long du ruiſſeau. Beaucoup de bois. Belles carrieres de pierre blanche & jaunâtre. Les environs ſont agréables & variés.

BAILLIAGE RURAL établi vers 1560, 3e. Siége de l'Autunois. La Charge d'Avocat du Roi, créée en 1640, réunie depuis à celle du Procureur du Roi, poſſédée depuis 1760 par Jean-Marie Bouthier, qui a ſuccédé à ſon pere.

GRENIER A SEL dont dépendent, depuis 1674, la Chambre de Marcigni & le Dépôt de Digoin, de la Direction de Chalon. Subdélégation ; Gouvernement particulier de la

Lieutenance générale de l'Autunois. Recette des deniers royaux qui s'étend ſur 65 Paroiſſes. Mairie qui a la Police. 25e. Ville qui députe aux Etats de Bourgogne, & qui donnera le 2e. Alcade, & Viteaux le 3e. en 1787. Le Bureau de Poſte à Marcigni deſſert Semur, dont le plan a été levé par Duplan, Commiſſaire à terrier.

Baronnie qui comprend Semur, Saint-Martin de la Vallée, Montmegin, & partie des Paroiſſes de Baugi, Brian, Mailli, l'Hôpital-le-Mercier, Yguerande, Saint-Julien-de-Cray, Saint-Martin-du-Lac, Saint-Yan, Saint-Germain-de-Rive, Chaſſenard & Varennes-Revillon.

27 maiſons & 200 Communians dans la Ville haute, & 700 avec les dépendances, qui ſont Vernay, Scellé, Rochefort Fief, démembrement de la Baronnie de Saint-Chriſtophe, acquis par Arthaud Bouthier, Notaire à Semur, en 1521, poſſédé par un de ſes deſcendans; les Pions, les Barat, la-Faye, Fief, avec anc. Chât. à N. Dupuy, Balmont, les Petits, la Cray, le Vignal, Saint-Martin avec Château à la moderne & Egliſe, les Bouthier, le Château de la Vallée à N. de Molins de la Garde. Semur eſt un Archiprêtré compoſé de 32 Paroiſſes, autrefois de 36.

Les plus anciennes familles ſont les Bouthier,

thier, dont trois Doyens-Curés depuis 1657 à 1761, & deux Procureurs du Roi, les Delamotte, les Terrion. Hector Terrion fut reçu Lieut. Civil au Bailliage de Semur en 1613; ſon fils & ſon petit-fils lui ont ſuccédé en cette Charge. Pierre Terrion, deſcendant d'Antoine, Capitaine-Châtelain de Rouvre en 1575, fut élu Maire de Dijon en 1641 : on lit ſur ſa médaille, *inter tres magnos bis major*. Il fut continué en 1642.

Semur ſe glorifie d'avoir donné naiſſance en 1024 à S. HUGUES, VI^e. Abbé de Cluni, mort en 1109, après avoir gouverné avec ſageſſe cette Abbaye près de 60 ans. Il fit bâtir, par les libéralités d'Alphonſe IV, Roi de Portugal, la ſuperbe Baſilique qui ſubſiſte encore à Cluni. Cet Ordre fut de ſon temps au plus haut point de ſa ſplendeur : avec les bienfaits de ſon frere Geoffroi, il établit le Prieuré de Marcigni en 1055. (V. *Marcigni*).

CLAUDE DUPUY, mort en 1686, Lieutenant Criminel au Bailliage de Semur, fit des mémoires curieux, continués par ſon petit-fils, Seigneur de la Baronnie de Semur, pour ſervir à l'Hiſtoire de cette Ville & du Brionnois, dont parle Phil. de la Mare dans ſon *Conſpectus Hiſt. Burg.* pag. 48. J'ai recouvré ceux ſur le Bailliage, qui annoncent un homme inſtruit; mais ceux de Hugues-Fran-

çois Verchere de Marcigni, marquent encore plus de connoiſſance de l'antiquité : ils m'ont été fort utiles pour cette partie.

Les Dupuy, originaires du Forez, ont fourni des Savans diſtingués : il ſuffit de nommer Pierre Dupuy, Garde de la Bibliothéque du Roi ; & Jacques ſon frere, Prieur de Saint-Sauveur en Brie, dont l'érudition & la probité ont été ſi connues. Louis Dupuy vint s'établir en Bourgogne en 1560 : ſes deſcendans ont poſſédé dans le Brionnois, Terres & Fiefs depuis 1663. Il eſt à remarquer que preſque tous ont cultivé les Lettres. On peut voir leur généalogie dans les Mémoires de l'Abbé de Maroles, qui en deſcendoit par les femmes, *in-fol.* p. 404, impr. en 1656.

Les armoiries de Semur ſont quartier de Bourgogne ancien, bandé de gueules & d'argent de ſix piéces.

A 15 l. de Lyon, 12 de Mâcon, 17 d'Autun, 18 de Chalon, 5 de Charoles, 6 de Roanne, 4 de Parai, $\frac{3}{4}$ de Marcigni, 30 de Dijon.

Lat. 46 d. 16' 51". L. 1 d. 46' 3".

BAILLIAGE
DE
SEMUR EN BRIONNOIS.

LES Paroiſſes qu'on va décrire, ſont du Bailliage, Recette, Subdélégation, Archiprêtré de Semur, Diocèſe d'Autun : celles qui ſont d'un Diocèſe différent, ſeront indiquées.

ANZI-LE-DUC.

A pris ce ſurnom depuis qu'il fut poſſédé par les Ducs de la premiere Race.

Enziacum, *Aziacum*, *Anzeium*, Par. voc. la Vierge; l'anc^e. Egliſe étoit ſous le voc. de S. Martin; Patron l'Abbé de S. Martin d'Autun. Prieuré fondé vers 880 par Letbalde & Aſpaſie ſa femme, Seigneurs du lieu, ſous la Juriſdiction de l'Abbaye de St. Martin, à laquelle le Prieur paie 40 écus de Patronage. Hugues de Poitiers, 1^er. Prieur, le mit dans une grande réputation par la ſainteté de ſa vie, & les merveilles opérées à ſon tombeau : il mourut vers 930. La tranſlation de ſon corps ſe fit en 1001, & ſes reliques furent portées par les Religieux au Concile

d'Anſe en Lyonnois. Son tombeau fut briſé, ſes oſſemens brûlés par les Huguenots, lorſque Caſimir s'empara d'Anzi en 1576.

Egliſe vaſte & nue, ſous le voc. de la Trinité. Apport le 30 Juillet, Fête des SS. Martyrs Abdon & Sennen, dont Henri de Caſtille, Prieur, fit venir des reliques de Rome en 1644. Il n'y a plus que deux Religieux, dont le premier eſt Sacriſtain, jouit d'une double menſe, & d'un petit terrier de 1490 & 1636.

Le Prieur, Commende. depuis 132 ans, eſt Sgr. Haut-Juſticier, & prend le titre de Baron d'Anzi. Le Cardinal Rolin ſe fit conférer ce Bénéfice, en 1451, par l'Abbé Petitjean : on voit encore ſes armoiries ſur les vitraux d'une des croiſées de l'Egliſe. Ant. du Buiſſon, Evêque de Bethléem, Prieur en 1453. Louis du Lac renouvella le terrier en 1513; Prudence de Mypont en 1533; Charles Aillibouſt, Abbé de Septfonts en 1570, depuis Evêque d'Autun; Claude ſon neveu; Philippe Bouton de Chamilli, Doyen de la Ste. Chapelle en 1636, répara l'Egliſe & le clocher brûlé par le feu du Ciel en 1644; Henri Jeannin de Caſtille; Jacques le Gendre qui a fondé la menſe d'un 3e. Religieux; Gilbert de la Souche; Philibert Carpentier de Crecy; Fr. de Chalon d'Andreville par indult du Préſident de Ciri de Marcigni, en 1744, a réſigné en 1778 à N. de Vichy, Clerc du Diocèſe de Saint-Flour.

Le Prieur eſt Patron de 8 Cures, y compris celle de Melay, alternativement avec l'Abbé de St. Rigaud. Beau clocher à trois rangs octogones, dont la fleche fut abattue par le tonnerre en 1644.

Ce Bourg fort ancien étoit du Domaine de nos Rois, & depuis des Ducs de Bourgogne. Ils logeoient, ou leurs Gouverneurs, dans une tour quarrée à 3 étages, au pied de laquelle eſt une porte cochere, murée, ornée de ſculpture groteſque. On voit encore le *pré du Portail.* Le Roi Louis IV appelle Anzi, dans une charte de 944, *Cellula quæ vocatur Enziacus*, & la donne à l'Abbé de St. Martin. Le Duc Robert en cédant le Charolois en 1279, ſe réſerve Anzi & Montcenis. Il déclare que la Châtellenie d'Anzi, relevant en Fief du Château de Semur, a été de tout temps, ainſi que Montcenis, du Duché de Bourgogne. (V. Per. p. 547).

Ce Prince, par Lettres de 1284, dit « que » la garde du Prieuré eſt ſous la main des » Ducs depuis 50 ans, avec la moitié de la » Juſtice. Il céde tout le reſte au Prieur, à » condition de lui payer 10 liv. vienn. 25 » bichets de froment & 50 d'avoine par an: » permet au Prieur d'établir des foires, & » lui accorde le Fief qu'il avoit *apud Che-* » *vriniacum.* »

Anzi ſouffrit beaucoup de l'invaſion des Reîtres en 1576. Le Prieuré qui étoit une

eſpèce de citadelle, fut pris & pillé par d'Amanzé pour le Roi, le 18 Juin 1594; repris & ruiné avec le Château par Deſprés, Ligueur, Capitaine d'Arci, le 5 Août ſuivant; enſorte que ce Bourg, autrefois conſidérable, 2e. Baronnie du Brionnois, eſt réduit à 60 f. & 420 Comm. avec les dépendances, Tours, la Morliere, le Cray, Sormain, Vaſſy, les Colins, Chauge, la Rue, le Borée; Chevrigni, altern. avec St. Didier, ainſi que Laval; Preſſy-le-Bas, Fief en franc-aleu, à Jean Perrin, Receveur du Bailliage de Semur, altern. avec Monceau.

3 Fiefs relevant du Prieuré. 1°. Chevrigni avec Caſtel, appartenoit en 1630 à Joſeph de Saint-Rigaud, Seignr. du Maupas, dont Claudine ſa fille le porta en dot à Philibert Gregaine, Avocat, pere de Jean Gregaine, Conſeiller en la Sénéchauſſée, Echevin de Lyon en 1674, biſaïeul de Philibert-Nicolas Gregaine, Chane. de Beaune, Seigr. actuel. 2°. Tours, jadis aux Bénéd. de Parai, qui l'inféoderent à prix d'argent employé à réparer leur maiſon; aujourd. à Joſeph Denis. 3°. Le Lac d'Anzi avec terrier, à Antoine Perrin, Maître Partic. des Eaux & Forêts d'Autun. Il a une Juſtice qui eſt haute en quelques endroits: de ce Fief dépendent, à l'Hôpital-le-Mercier, pluſieurs fonds dont le dénombrement fut fourni, en 1508, par Antoine de Haudricourt. Les poſſeſſeurs de

ces trois Fiefs ont droit de pêche dans l'Arconce, dont le poiſſon eſt excellent. Il y avoit un pont très-utile ſur cette riviere, qu'on a laiſſé tomber & qui doit être réparé. Sormain étoit jadis un Village dont on voit un Sgr. Hugues de Sormain en 1108. Expilli a défiguré la plupart de ces lieux. Il écrit *Soirmain*, le Fief de *Laffez*, *Bourvalaye*, *Prayrie* haut & bas : qui reconnoîtroit là le *Lac*, *Borée*, *Preſſy ?*

Dans le cloître de St. Martin d'Autun eſt l'épitaphe de Gilles d'Anzi, *Aumônier de céans*, 1363; il avoit été Sacriſtain d'Anzi. Jean Petitjean, dont la famille poſſédoit la Seigne. du Lac & celle de Champſeau, dernier Abbé Régulier de St. Martin, fut dépouillé par le Cardinal Rolin; auſſi paroiſſoit-il tout nu ſur ſon tombeau.

Communaux fort étendus, app. les *Augeres*, où ſe voit le chemin *Ferré* qui tend aux Falcons : canton de dîmes affectées aux pauvres, & où ils ont été maintenus contre les prétentions du Prieur.

Carre. de pierre de taille qu'il faut bien choiſir; il y a des lits qui en donnent de géliſſe. (V. *ſur l'Hiſt. Natur. ce qui en a été dit au coup d'œil ſur le Bailliage, p. 172*). Le Mont, les Vifs donnent du vin gris; le rouge eſt fort commun.

Le Bailliage de Semur étoit autref. qua-

lifié *Bailliage de Semur & d'Anzi-le-Duc*, & il y tenoit ſes Aſſiſes alternativement.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Semur, 4 de Charolles, 28 $\frac{1}{2}$ de Dijon.

ARCI, Château.

Voy. VINDECY ci-après.

ARTAIX.

Artacum, Par. voc. S. Julien, Archip. de Pierrefite; Patr. la Prieure de Marcigni, qui pour ce droit reçoit 2 livres de cire & 52 ſ. le 2 Févr. par traités de 1519 & 1653.

Artaix *en Duché*, du Baille. de Semur, du Marquiſat de Maulevrier, forme les 3 quarts de la Paroiſſe. Artaix *en Royauté* dépend du Bailliage de Mâcon, de la Juſtice de Marcigni, de la Prévôté de Narbau : cette 2e. partie eſt de la Recette de Semur, ainſi que la 1re. arroſée des pet. riv. de l'Arconce & de l'Arſel. Chap. rure. de S. Loup, du Patronage de la Prieure de Marcigni, au bas de laquelle coule la Loire. Cette Chapelle ſur le côteau étoit celle d'un anc. Château voiſin détruit.

148 f. 510 Comm. avec les dép. la Foretille, Fief à Claude Perroy de Marcigni, les Ramiers, le Port, les Brénons, les Bois, Narbau : tout ce canton fut donné au Prieuré

Digitized by Google

de Marcigni par Béatrix, veuve du Sgr. de Narbau, au XIIe. ſiéc. Cette Prévôté, l'une des 4 principales qui compoſent la Châtellenie de Marcigny, eſt du Bailliage de Mâcon au reſſort du Parlement de Paris, hors en tout ce qui concerne les Finances, Gabelles, Milice, dont elle reçoit les commiſſions de Dijon.

Par Arrêt du Grand-Conſeil en 1577, pour finir les conteſtations ſouvent renouvellées entre les Seigneurs d'Artaix & la Prieure, Henri Groſlot, Conſeiller, Commiſſaire envoyé ſur les lieux, fit planter des bornes aux armes des 2 Seigneurs : celui d'Artaix & de Maulevrier étoit en 1500 Philibert de l'Eſpinaſſe; Odette Belle, ſa veuve, ſe pourvut, en 1556, pour la repriſe de ſes droits, contre Anne de Peſleu, Ducheſſe d'Etampes, donataire d'Aimard de l'Eſpinaſſe, héritier de ces Terres.

Le port d'Artaix avoit autref. un péage très-onéreux, qui s'établit du temps des troubles, par la volonté du plus fort. Le Roi, ſur les titres du Seignr. d'Artaix, par Arrêt de ſon Conſeil du 28 Févr. 1730, maintient ſon droit de bac & de péage, & de 2 ſ. 6 den. ſeulement ſur chaque bateau remontant & deſcendant la Loire; déclare tous autres droits de péage ſur terre & de coponage, ſupprimés, aux peines de droit; & rendit ainſi la liberté au commerce du Brionnois

ſur cette partie de la Loire. J. de Chateauvilain, fils du Fondateur du Chapitre de Semur, affecta la rente de 20 liv. donnée aux Chanoines ſur le port d'Artaix, dépendant de la Baronnie. Ils en ont joui juſqu'à leur ſuppreſſion en 1776.

Terroir léger & ſec. Pluſieurs étangs. Le travail des bateaux occupe les Charpentiers ſur les ports de Galands & d'Artaix, aux Ham. de Brenons & de S. Loup. Ils entreprennent ſouvent des voitures de poiſſons, de grains & de vins pour le compte des Marchands.

A $\frac{1}{2}$ l. de Marcigni, la Loire entre deux, 1 l. $\frac{1}{4}$ de Semur.

AVRILLI.

Ariolica, *Avirliacum*, ſelon une charte du Comte Eccard en 840. Par. voc. S. Honorat, Abbé de Lerins, depuis Archev. d'Arles; Archip. de Pierrefite; Patr. de l'Abbé de S. Martin d'Autun. L'Egliſe, ſur une éminence, fut changée en fortereſſe par le Capitaine Mont durant la Ligue, priſe & brûlée par Deſprés, Commandant au Château d'Arci.

Ce Village ſitué ſur un côteau, au bas duquel coule la Loire, eſt très-ancien. La voie romaine de Roanne, *Rhodunna*, paſſoit à Avrilli, *Ariolica*; delà tiroit à Etrée, *Via Strata*, près de Digoin : on en voit encore de foibles veſtiges.

45 f. (73 en 1670). Les dépend. ſont le Bouchaud en Bourbonnois, qui paroît avoir été Ann. d'Avrilli; la Taille, les Sabotiers, les Rolin, la Bize, les Perrin, les Francs, les Potins, la Rue en partie, les Morot, les Pacots, les Simonins; du Bailliage & Grenier à Sel de Semur, de la Baronnie d'Arci: les Baduri, la Rue neuve, les Fiefs de la Bruyere & Clavegris, ſont du Charolois, Grenier à Sel de Parai. On voit aux archives de la Cathédrale d'Autun, un partage fait en 1328 entre trois freres de Bonant, qui jouiſſoient par indivis des Terres de Bonant, Clavegris & partie d'Avrilli: J. du Cornyer les réunit en 1426; ſa fille Marguerite les porta à J. de la Buſſiere, dont les deſcendans en ont joui juſqu'au XVI^e. ſiécle, que le Chapitre d'Autun acquit, en 1558, celle de Clavegris, qu'il a cédée à titre de rente perpétuelle à Antoine de Valadoux, Marquis d'Arci en 1703. Partie de Clavegris eſt ſituée riere le Duché de Bourgogne; l'autre partie prend de Fief au Comté de Charolois, comme fit Philibert Peigner, en 1547, pardevant Cl. de Vaudrey, Commiſſaire de l'Empereur. Il avoit droit de pêche en la Loire, reconnu être de toute ancienneté en 1503.

Quelques vignes; canton de bois; ſeigle; chanvre; pluſieurs étangs; pâturages, dont l'herbe n'eſt pas de bonne qualité.

Digitized by Google

A 1 l. de Marcigni, 2 de Semur, 4 de Charolles.

BAUBERY, dont quelques Hameaux en Brionnois.

Voy. ce Village dans le Charolois ; ajoutez ſeulement à cet article, que le terrier & la Châtellenie d'Artus ſont au Seigr. de Courcheval depuis 1730; que le Ville. de Quiere eſt au même Seignr. Cluni n'y poſſéde que l'étang, le moulin & quelques brouſſailles. La Motte dont il eſt parlé, porte de tout temps le nom de *Camp de Céſar.* Depuis la deſtruction du Château-fort d'Artus, on a beaucoup pris de matériaux pour rétablir celui de Courcheval.

BAUGY.

Balgiacum, *Begiacum*, Par. ſur la rive droite de la Loire, voc. St. Ponce, vulgairement St. Point (le 11 Mai). La vieille Chapelle de St. Nicolas, détruite depuis peu, étoit regardée comme l'anc. Egliſe pare. Patr. la Prieure de Marcigni, Décimatrice. Les ann. bénéd. font mention d'une Chapelle de St. Didier, unie au Prieuré d'Anzi en 909, ſous St. Hugues.

200 Comm. avec les Tuileries, Chailloux, Reffye, Beſſuge, Arque nommé dans le car-

Digitized by Google

tulaire de Marcigni, *Aquæ irriguæ*; la Roche, port où ſont les Charpentiers & les Voituriers par eau : ces Hameaux ſont régis par le Droit Ecrit, & forment une des Prévôtés de la Châtellenie de Marcigni, au reſſort de Mâcon : ils ne ſont dans la Généralité de Semur que pour les Finances, la Milice & le Gouvernement.

Baugi fut donné au Prieuré de Marcigni en 1088 par Geoffroi de Semur. Le Curé, pour le Patronage, doit 30 d. & 200 œufs à la Cellérerie du Prieuré, le Jeudi S. pour la Cene qu'on y fait ſolemnellement.

L'autre partie de la Paroiſſe dépend d'Arci en toute Juſtice, à l'exception de quelques fonds à Reffye, légués par Adelais d'Eſſertines en entrant en Religion à Marcigni; & de quelques cantons dép. du Prieuré d'Anzi ou du Sacriſtain.

Châteauvert étoit ſur le penchant du terrein qui deſcend à la Loire; il n'y reſte plus que les traces des foſſés preſque tout comblés. Son terrier eſt réuni à celui d'Arci. Ce Fief avoit une mouvance ſur pluſieurs fonds à l'Hôpital-le-Mercier, aliénée en 1662 par Paul Guillard d'Arci, à Cl. de St. Germain de Merieu, Commandeur de Beugnay, & ſes ſucceſſeurs en jouiſſent. Les vins du Mâconnois & du Beaujolois ont leur dépôt à la Roche.

L'air eſt ſain en cette Paroiſſe; le terroir

léger, un peu ſablonneux ; le chanvre & les grains y viennent aſſez bien : les deux tiers en ſeigle. Froment dans les *Champbons* auprès de la Loire qui les ruine ſouvent : entre ces Champbons eſt un canton appellé *les Chambrettes*, dépend. du terrier du Roi, à cauſe de ſa Prévôté de Bourg-le-Comte. Les Falcons, Domaine près duquel étoit l'anc. chemin Ferré.

La grand'route de Marcigni à Dijon coupe la Paroiſſe en deux. A l'eſt du chemin étoit le Bois-Dieu, anc^e. forêt d'Arci, jadis en haute futaie, mainten. en taillis dégradés. Pluſieurs étangs dont deux conſid. ceux de Diou & du Verne. Vignes ſur le petit côteau de Chenou, *Campus novus*. Bonne carriere. Bons prés, & abondans ſur la pente ; mais dans l'aſſiette plate, ce ne ſont que des *mouilles*. 1 moulin ſur le Cacherat. Pétrifications, belemnites de 5 à 6 pouces. Terre à foulon qui vaudroit peut-être celle des Anglois, ſi elle étoit éprouvée, découverte par M. Verniquet, lorſqu'il bâtiſſoit le Château d'Arci en 1766. Cette terre bolaire eſt employée par les Doreurs en détrempe, pour ſervir de mordant ; elle eſt ſupérieure, ſelon cet Architecte, à celle d'Arménie : il m'en a donné un morceau.

A $\frac{3}{4}$ de l. de Marcigni, 1 l. $\frac{3}{4}$ de Sémur.

BRIAN.

Branovium, *Brianæum*, *Brienna*, Par. voc. S. Nazaire & S. Celſe : la 1re. Dédic. avoit été faite ſous le nom de S. Jullen, & jadis ſous celui de S. Jean-Bapt. dont la Chapelle fut détruite en 1756. Cette Egliſe fut donnée à Cluni pour le Prieuré de Marcigni, par Ilion de Semur, fils de Valon, en 1103. Le Patronage fut conteſté à la Prieure par Humbert, Evêque d'Autun, mais confirmé par Innocent II, & depuis par Céleſtin II en 1144, autref. Société de 7 Prêtres, preuve que ce lieu étoit conſid. Il eſt fort ancien, & paroît avoir été le berceau des *Brannovii*, premiers Habitans du Pays, dont parle Céſar : on a trouvé aux environs pluſieurs medailles & des tombeaux antiques. Semur ſe ſera élevé ſur ſes ruines.

Au XIe. ſiéc. la Seigne. ſe partageoit entre la Maiſon de Semur & celle de la Barge, dont le nom s'eſt conſervé dans celui du Village de la *Barge*, d'où ſont peut-être deſcendus les droits du Sgr. de St. Chriſtophe ſur Brian. Girard de la Barge ſigne une charte de Geoffroi de Semur en 1076, ainſi que Hugues de la Vallée, Girard d'Eſſertines : (V. Cart. Marc.)

Tout ce qui appartenoit au Baron de Semur fut donné au Prieuré de Marcigni dans

le XI^e. ſ. Jocerand de St. Alban & Hugues ſon neveu, lui céderent auſſi ce qu'ils y tenoient en Fief. Les dîmes furent un don de Hugues & Geoffroi d'Eſſertines.

Jean de Fautrieres, Ecuyer, Sg^r. du Petit-Bois & de la Grange, fit hommage au Prieuré d'une portion de dîme inféodée en 1481 : ainſi la Prieure par ces donations jouit des 3 quarts de la dîme, & le Curé de l'autre quart, par traité de 1516.

Sg^r. Haut-Juſtic. Marc-Jean de Tenay de St. Chriſtophe. Le Chât. fut détruit durant les guerres civiles. Le clocher, qui étoit une belle fleche, fut brûlé, de même que le Presbytere, par les Reîtres en 1576. Il n'y a que 6 maiſons dans le Chef-lieu.

Le Château d'Eſſertines a donné le nom à d'anc. Sg^rs. qui ont eu des filles à Marcigni dès le XIII^e. ſ. Ils en jouiſſoient encore en 1346. J. Gevinge, Sg^r. en 1481 : J. de Quinquier, Prévôt de Mâcon, l'étoit au XVI^e. ſ. L'héritiere de Champvigi le porta en dot à Melchior Champier, Sg^r, de Sigi, qui l'a vendu en 1720 au Comte de Vauban : celui-ci a ſa Chapelle en l'Egliſe de Brian.

Fief de Roui, dont le Château eſt détruit, au Sg^r. de Saint-Chiſtophe. Fief de Launai avec Chap. de St. Jean-B. en mauvais état, au Commandeur de Mâcon. Le Fief de Bernicle au Hameau de Launai, à Chriſtophe Jaquet

Jaquet du Chaillou. Les Guichard, franc-aleu en roture. Fontigny anc. Fief & le Ham. de la Riviere relevent du Chât. de Sarri. Marnand, Farges, les Raguenots, Vaux, partie de la Beluſe & des Guichard, ſont tous régis par le Droit Ecrit, & par appel du Juge reſſortiſſent à Mâcon; mais ſont de la Recette de Semur. Les autres Hameaux ou Domaines ſont Morteny, Chetal, la Montagne, la Riviere, Roui, Eſſertines, le Cray, la Barge, la Goutte & Frontenier, en tout 360 Com. Les Communautés Mâconnoiſes de Brian, de Varenne, de S. Didier, ont été confirmées dans leur droit de prendre le ſel à Charlieu en Lyonnois, par Arrêt du Conſeil en 1736, contre les Fermiers Généraux.

Excellens pâturages. Le ſeigle, le chanvre, les légumes y viennent bien; un quart de froment; quelques bois; côteau de vignes; celui de Marchay eſt le meilleur.

La Blaine partage cette Paroiſſe, deſcend à Sarri & dans l'Arconce.

Louis Potignon de Montmegin, Littérateur eſtimable, à qui j'ai l'obligation de bonnes notes ſur ce pays, poſſéde un petit cabinet d'hiſtoire naturelle, & de médailles trouvées à Sancenier, à Brian, & beaucoup de titres & de chartes ſur les anciennes familles.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Semur, 4 de Charolles.

BRIENNON, vulgairement *BRINON*.

Brianonnum, Par. voc. St. Irénée, Dioc. de Lyon, Archip. de Roanne; Patr^e. & D^e. la Prieure de Marcigni. 560 Comm. Je ne parle ici de cette Par^e. qu'à cauſe de Maltaverne, Village qui en dépend, & qui eſt en Bourgogne, dont le Seig^r. eſt N. d'Harcourt par ſon épouſe N. Bezons de la Feuillade. Env. 20 f. Anc. Chât. de S. Chriſtophe où il n'y a plus qu'un Domaine. La Barjatiere, Fief à N. Tamiſier, Lieut. Crim. de Roanne; Fief de Chancey, à N. Valence de la Minardiere; Fief de Vaivre. Briennon eſt à 250 toiſes de la Loire, dont il eſt ſéparé par les Champbons. Le port eſt à Pouilly-ſous-Charlieu, au Duc d'Orléans. Les Cluniſtes de Marcigni avoient une *Celle* & un Château à Briennon en 1511 : tout eſt détruit. Lagreve & Laroche, Mariniers de Roanne, devenus Capitaines, ſous prétexte de ſervir le Roi, s'emparent du Château de Briennon, mettent à contribution tous les bateaux qui paſſent la Loire, & tentent de ſurprendre Semur la nuit du 12 Fév. 1593, ſans pouvoir réuſſir.

L'Abbaye de la Béniſſons-Dieu, *Benedictio Dei*, de la Filiation de Clairvaux, ſituée dans un fond, & partie du Village, dépendent de la Paroiſſe de Briennon; l'autre, de

Digitized by Google

celle de Noailly. Cette Abbaye fut fondée ſous Louis VII en 1138, par Guy Comte de Forez, Itere Vicomte de Mâcon, & autres Seigneurs voiſins : ayant été ruinée par les guerres, les Bernardins, ſous Claude de Nereſtanc, 26e. Abbé, furent transférés à Meigmont, *Medius-Mons*, dont Françoiſe de Nereſtanc étoit Abbeſſe ; elle mourut en 1652, & ſa vie, en forme d'oraiſon funèbre, fut publiée à Lyon la même année par le Pere Chérubin Gregaine, Récollet de Marcigni. Elle avoit fait rebâtir la Maiſon qui a été conſtruite à neuf & magnifiquement par l'Abbeſſe actuelle, Marge. Therèſe de Jarente, en 1764. La Chapelle de la Vierge, dite de Nereſtanc, eſt ſuperbe : on y voit en marbre les monumens des Seigneurs de ce nom ; les cœurs & l'épée de Philibert, de Jean-Cl. & Charles de Nereſtanc, morts au ſervice du Roi, repoſent ſous l'Autel. Leurs corps ſont aux Carmes de Lyon dont ils ſont Fondateurs.

Béniſſons-Dieu eſt à ½ l. de la Loire, 2 de Charlieu, 2 ½ de Roanne, entre Briennon & Noailly, ſur la Teiſſone. Briennon eſt à 3 l. de Semur, 15 de Lyon.

CHASSENARD, en partie du Brionnois : (*Voy. le Charolois*).

IGUERANDE : V. *à la fin* YGUERANDE.

JONZYE.

Par. voc. S. Martin, Diocèſe de Mâcon, Archip. de Charlieu, Patrone la Prieure de Marcigni, Seigr. le Comte de Champron : quelques maiſons du Lyonnois, de la Parᵉ. de St. Julien de Cray pour les impoſitions. Beaucoup de bois, dont partie au Roi, Baron de Semur. Ni Ham. ni Chât. La Paroiſſe d'env. 15 maiſons & de 80 Comm. ſe diviſe en haut & bas Jonzye.

Aſſez bon vin commun. Au territoire de Gournou, pierre de gris d'ardoiſe, tendre d'abord, qui ſe durcit à l'air, ſe polit, & a le froid du marbre. Au haut du clos de Gournou ſont les fourches patib. de la Juſt. de Chanron. Jadis un moulin à vent. On y tenoit 3 foires, transférées près des halles bâties riere Jonzye. Ruiſſeau d'Echalot.

A 1 l. de Semur, 6 de Charolles, 11 de Cluni, 12 de Mâcon.

L'HOPITAL-DE-CHENAI ET CHENAI-LE-CHATEL.

Hoſpitale-Chanæum, pet. Paroiſſe, voc. la Vierge, mais dont la principale Fête eſt S. Jean-Bapt. comme dans la plupart des dépendances de Malte, dont l'Hôpital en eſt une ; à la collation du Commandeur de Beu-

gnay. Le Prieur-Curé Décim. & Sgr. direct. env. 10 f.

Chenai-le-Châtel d'un vieux Château au nord, dont il reſte une anc. tour & les veſtiges des foſſés; Patron. du Prieur d'Anzi; Archip. de Pierrefite.

Bons grains & pâturages; vin commun; pluſieurs foires; bois preſque tout en taillis. L'Arſon deſcend de S. Martin d'Etraux, *de Viâ Stratâ*, coule au bas de Chenai, partage Artaix où il ſe perd dans la Loire. Les Chaulgy, d'anc. nobleſſe, ont poſſédé longtemps la Seige. de Chenai. Chaulgy eſt dans le voiſinage de Salt en Forez.

Les Ham. dép. de Chenai ſont les Brenons, Tixier, Berry, le Chenal, les Dinets, le Care, les Sagets, Bayon, S. Roch, les Coches, les Baillis, Montheret.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Semur, 2 l. de Marcigni.

L'HOPITAL-LE-MERCIER.

Hoſpitale, Par. voc. S. Sylveſtre, Pape; Patr. le Prévôt de Suſſey, 3e. Dignitaire de la Cathéd. d'Autun. La plus groſſe cloche, fondue en 1684, après la chûte de l'ancien clocher, porte le nom de *Claude de S. Georges*, alors Evêque de Clermont, depuis Arch. de Lyon. Un titre de 1486, pour fondation d'une Meſſe le Samedi, ordonne » qu'elle ſera pi-» cotée d'une des cloches tant ſeulement de

» 13 coups, au nom des 13 Apôtres, distant » l'un des coups de l'autre que l'on ait dit » un *Ave Maria.* » Marthe de Busseul, épouse de Philippe de la Loge, Gentilh. du grand Condé, y est inhumée, sous une tombe qui couvre le corps de Camille de Musy, Sgr. de la Barre, mort en 1767, par succession aux droits de la Loge, qui habitoient la maison noble du Breuil, cédée pour rebâtir le Presbytere en 1731.

Autref. 2 Chap. rur. détruites; celle de la Magdeleine subsistoit, en 1450, près d'un étang dont il ne reste plus de vestiges. Anc. Prévôté roye. de la Châtelle. de Semur, qui a la Justice du clocher, possédée à titre d'engagement en 1622 par Franç. de Savary, act. par le Marquis de Vichy-Monceaux.

Fief de Conde sur les bords de l'Arconce, anc. Prieuré de Bernardins. Ils possédoient des dîmes & rentes nobles à Brian, à Sainte-Foy, donnés par J. de la Guiche en 1200, & par Jean d'Essertines en 1274; réunis à ceux de la Bénissons-Dieu. Ils envoyoient des *Recteurs* & *Gouverneurs* à la Maison de Conde, auj. détruite. L'Abbesse de la Bénissons-Dieu jouit encore de la Seigne. de Conde, qui s'étend sur le Ville. de ce nom, en la Paroisse de Monceau, & sur partie du Fourneau en celle de Vindecy, avec un tiers de la dîme de l'Hôpital, & un moulin sur l'Arconce.

Digitized by Google

Anglure, Membre de la Commanderie de Beugnay, avec Chap^e. de S. Jean-Baptiſte; elle a ſuccédé à une plus ancienne qui ſubſiſtoit au XII^e. ſiécle, & ſous laquelle étoit une cave où les Habitans ſe retiroient avec leurs effets, en temps de guerre. On y voit un Commandeur en 1266. *Au Baron de Semur compéte*, dit un terrier de 1278, *la garde de l'Hôpital de Murcy ou Murcye.* Ce droit de garde ſe paie encore au Baron de Semur par le Commandeur, dont la Juſtice s'étend ſur 28 f. de la Paroiſſe, & où il a un 6^e. dans la dîme. Son terrier de 1524 a été renouvellé en 1764.

Le Village des Bordes près d'Anglure, a 15 feux. C'eſt-là que fut aſſaſſiné, durant la Ligue, le Marquis de Saint-Georges, en 1593.

On voit avec peine, au deſſous de ce Village, plus de 300 bichetées d'excellentes terres à froment, converties en ſable par la Loire, qui s'ouvre un nouveau lit, en s'avançant vers les maiſons, & acheve de ruiner ce canton, jadis le meilleur du pays.

La Jonchere, Ham. ſous l'Egliſe, de la Juſtice du Prieuré d'Anzi, dont le terrier a été renouvellé en 1765.

La Barre, où ſont les foſſés d'un ancien Château ruiné, & où l'on trouva, en 1772, pluſieurs écus d'or, avec ces mots : *Karolus Francorum Rex.* Larre ou Lerre, autre Chât.

ruiné durant les guerres de Religion, a été poſſédé par les Audras, les Marzac, les Boulery, & Dupuy des Falcons.

Ces 2 Fiefs mouvant de la Baronnie de Semur, ſont à Barthelemi de Muſy, d'une anc. famille de Breſſe, où elle tenoit un rang diſtingué. Humbert de Muſy, Damoiſeau, fils de Thibaud, Sgr. de Pirajoux, *de Petrajugo*, & de Saint-Etienne-du-Bois, à 2 l. de Bourg, ſe trouve avec 4 autres Chevaliers accompagnant Aimé, Comte de Savoie, au Traité de Cuiſery, fait entre lui & le Duc de Bourge. en 1358. Son petit-fils Huguenin de Muſy épouſa Philippe de Germoles en 1432. Cl. de Muſy avoit Satonai en 1466. La branche aînée poſſéde Vauzelles en Beaujolois, S. Martin-de-Comune près d'Autun, & Villars Paroiſſe de Tintri.

La Maiſon ou Chât. de l'Hôpital, érigé en arriere-fief, mouvant de Beugnay en 1608, avec le 2e. tiers de la dîme & un terrier de 1650, eſt à Barthelemi de Muſy.

Eſſerbonnes ou ès Serbonnes, Ham. mouvant du Doyenné de Parai, à cauſe de la Prévôté de *Verrieres*, étoit, à ce qu'on croit, une anc. Léproſerie, deſſervie par des filles appellées *Sœurs-Bonnes*, dont par ſyncope on a fait Eſſerbonnes; auj. à Cl. Terrion, Avocat à Semur, avec droit de pêche dans l'Arconce. La route de Parai à Marcigni, ouverte en 1769, y paſſe.

On trouve des regiſtres de cette Paroiſſe à Sémur depuis 1539. En 1709 69 morts, 4 baptêmes & 1 mariage. Avant cette fatale époque, on comptoit 64 cotes ſur les rôles. Les calamités qui ſuivirent la famine, firent déſerter les Habitans; à peine y en avoit-il 30 en 1712; auj. 54 f. 210 Comm. Seigle, un quart de froment. Prairies marécageuſes du côté de la Loire; meilleures, mais en petite quantité ſur l'Arconce. Le terrein fort léger, s'oppoſe à la culture des arbres fruitiers, & ne produit qu'à force d'engrais. Un moulin à Conde ſur l'Arconce, avec huilerie.

Apport le 15 Août, avec *Royaume :* c'eſt ainſi qu'on appelle dans tout le canton la cérémonie où l'on diſtribue à certains jours de Fêtes, à la porte de l'Egliſe, des bouquets à celui ou celle qui donne le plus de cire ou d'argent pour le luminaire. Le *Roi* & la *Reine* étoient autrefois introduits à l'Egliſe, où l'on chantoit le *Te Deum* en action de grace de leur avénement à cette royauté chimérique, qui leur donnoit le droit d'ouvrir les premiers la danſe publique. Le zèle éclairé des Paſteurs, en ſupprimant ces abus, a conſervé en pluſieurs endroits une offrande utile. . . . . Le propriétaire de la *Terre au Saint* jouiſſoit de l'exemption de la dîme, à la charge de fournir le vin qui ſe donnoit à Pâques aux Communians : ce privilége n'a

ceſſé qu'en 1720; mais l'uſage du vin avoit été aboli long-temps auparavant.

A 3 l. de Semur, 2 $\frac{1}{4}$ de Marcigni, 2 de Parai & de Digoin.

MAILLY.

Anciennement Maillye, *Malleium*; Par. V. S. Sylveſtre; Patr. la Prieure de Marcigni, Dioc. de Mâcon, Archip. de Charlieu; Sgr. du clocher, le Roi, comme Baron de Semur, & par engagement Jacq. Nic. Dupuy de S. Martin. Selon une tranſaction du 7 Mai 1339, entre Jeanne de Chateauvilain, Dame de Semur, & Etienne de Poully, Sgr. du Palais, la Juſtice du clocher eſt déclarée appartenir au Seigneur de Semur, le reſte à celui du Palais.

46 f. 230 Comm. & 400 perſonnes. Ham. les Chavannes, la Baiſſe des Roux, le Chât. du Palais : cette derniere Terre, démembrement de la Baronnie de Semur, fut vendue par Pierre du Palais, en 1288, à Bern. de Poully, aïeul de J. de Poully, dont la fille Guyette fut mariée, en 1359, à J. de Digoine, frere puîné de Guy de Digoine, Sgr. de Martigni & de Comune en Charolois. Elle eſt toujours reſtée depuis à ſes deſcendans. Le poſſeſſeur actuel eſt Ferdinand-Alphonſe-Honoré de Digoine du Palais, Chevalier de S. Lazare. Le Château anc. avec

Chapelle de S. Jean-B. brûlé du temps des guerres, eſt dans un fond, à ¼ de lieue de Mailly : (V. *Digoine en Charolois*). La Palu, Fief couvert par le terrier du Palais, autr. conſid. d'où Mailly eſt appellé, *Mailly-la-Palu*. J. de Chandon étoit Seigr. de ce Fief en 1489.

Vin commun. Carriere. Ruiſſeau appellé Dechelles.

A 1 l. au ſud de Semur, à 1 ½ de Marcigni.

MELAY OUTRE LOIRE.

Melacum, Par. voc. S. Etienne (3 Août), Patr. le Prieur d'Anzi, alternat. avec l'Abbé de S. Rigaud, Dioc. de Lyon; Archip. de Roanne. Louis Duryer, Juge-Châtelain de Semur, après la mort de ſa femme, ſe fit Prêtre, & fut Curé de Melay au XVIe. ſ. Sgr. Charles-Claude Andrault de Langeron, Marquis de Maulevrier, Lieuten. Gén. des Armées, fils du Maréchal de Langeron. Anc. Chât. à Maulevrier. Cette Terre fut poſſédée au XIVe. ſ. par les l'Eſpinaſſe, au XVe. par une branche des Damas de Marcilli : Franç. Damas, mariée à Denis de Savary, en devint héritiere, ainſi que de la Terre de Brêves, par la mort de ſon frere Phile. Damas, aſſaſſiné en ſon Château de Brêves pendant les premiers troubles de la Religion. Denis

Savary, 2d. fils d'Honoré, avoit pour aïeul Jean Savary, Chambellan de Louis XI.

François Savary de Brêves, né à Maulevrier, Baron de Semur & d'Artaix, Ambaſſadeur de France à la Porte, Commandeur de l'Ordre du St. Eſprit en 1595, mort à Paris en 1628, nous a laiſſé des Mémoires eſtimés : (Voy. ſon Eloge dans le IVe. vol. des Mém. d'Artigni, pag, 345).

C'eſt en ſa faveur que Maulevrier fut érigé en Marquiſat, & Brêves en Comté en 1625. Ce Marquiſat fut acquis en 1648 par Hector Andrault de Langeron (1), aïeul du feu Maréchal de France.

Chenai, Artaix, Melay ſont de la Juſtice de Maulevrier. Le Fief de Baignaux, jadis aux d'Eſſerpens, a été acquis par M. de Langeron. L'anc. Chât. auprès duquel la Loire flottoit, fut ruiné du temps de la Ligue.

850 Comm. avec les dép. les Poteaux, la Grye, les Pierards, les Bidolins, l'Arceliere, &c. port des Galands près duquel coule la Loire.

A 2 l. de Semur, 1 $\frac{1}{4}$ de Marcigni.

---

(1) Langeron à 3 lieues de Nevers, poſſédé par Geoffroi Andrault, Gouverneur du Nivernois, mort en 1675, Elu de la Nobleſſe. J. B. ſon petit-fils fut Maréchal de France en 1745, dont le frere Chriſtophe fut Lieutenant Général des Armées navales en 1750.

Digitized by Google

MONCEAU-L'ÉTOILE.

Monticella, *Monſcelli*, Par. voc. S. Pierre; Patr. du Prieur d'Anzi, dont le droit ſe paie en cire par le Curé au Sacriſtain d'Anzi. Le Prieur Sgr. du clocher & de la partie brionnoiſe; le Marquis de Vichy, Sgr. de la partie mâconnoiſe : les deux parties ſont de la Recette de Semur.

L'Egliſe eſt une des mieux ornées du Diocèſe d'Autun, aux dépens du Seigneur. Sa Chapelle très-bien décorée, reſpire le bon goût. On y voit ſon médaillon & le lieu préparé pour ſa ſépulture, avec cette inſcription : *Abel Claudius de Vichy, heri nobilis potensque, nunc vermis, vitam agens fecit 1777.* De l'autre côté eſt celui de Claudine-Joſeph de St.-Georges, ſon épouſe, morte en 1775. Le ſouvenir de cette Dame vraiment chrétienne, ſe conſervera plus long-temps dans le cœur de ſes Vaſſaux, qu'elle édifia par ſes vertus, que ſur le marbre où elles ſont gravées.

Sur le pied d'un riche oſtenſoir donné par ſon époux, on lit : *ex dono Marchionis de Vichy, anno doloris primo.* Ce généreux Seigneur vient de fonder à l'Hôpital de Paray deux lits pour ſes Vaſſaux de Monceau & Verſaugues, en Janvier 1778.

L'Egliſe a été autrefois deſſervie par des

Moines d'Anzi : c'étoit l'Annexe de Verſaugues. Le Curé actuel n'eſt que le 5^e^.

Château à la moderne, où l'on a cherché plus d'aiſance que de régularité, bâti dans un endroit peu favoriſé par la nature, mais embelli par la main de l'induſtrie, qui a pratiqué, ſur un côteau rapide, de belles terraſſes. On a conſervé la chambre où eſt né l'illuſtre Claude de Saint-Georges, Archev. de Lyon, mort en 1715, un des Prélats de France le plus éclairé, le plus pacifique & le plus eſtimé.

Les anc. Sg^rs^. ſont les Dyo, les de Fougeres, qui étant auſſi Sg^rs^. de l'Etoile, donnerent à Monceau le ſurnom de l'*Étoile ;* les Saint-Georges, anc. Maiſon, originaire de la Marche : c'eſt le pere du Sg^r^. actuel qui a acquis cette Terre en 1752. Riche bibliothéque compoſée de bons livres & de manuſcrits précieux; entr'autres, d'heures en vélin, ornées de mignatures, écrites en 1407, & qui paroiſſent avoir appartenu au Duc Jean.

Apport conſid^e^. le jour de S. Pierre, où ſe rendent de toutes parts les Moiſſonneurs qui ſe louent aux Laboureurs de la plaine pour la récolte. Halles neuves. 9 foires nouvellement établies, mais qui ne ſont pas encore accréditées. Vin commun.

La grand'route de Marcigni à Digoin paſſe ſur le finage. Le Village ſur une éminence,

Digitized by Google

dont le Château eſt au bas ſur l'Arconce, a 60 f. & 400 Comm. avec les dépend. le bas Preſſy, altern. avec Anzi de 50 Comm. les Verroux, la Chaſſagne, Conde, le Taluchet, la Villeneuve.

A 1 l. de Marcigni, ½ l. de la Loire, 3 ½ de Digoin, 2 de Semur, 16 d'Autun, 12 de Mâcon, 28 de Dijon.

MONTMEGIN.

Mons Medius, *de Monte-Megino*, Par. voc. S. Vincent, Coll^r. l'Ev. d'Autun, deſſervie par le Curé de Sainte-Foy. J. Merle, Chanoine de Semur, étoit Curé en même temps de Montmegin, Monceau & Verſaugues, en 1519. 10 f. 30 Comm. de la Châtellenie de Semur.

Anc. Chât. détruit, aux Sg^rs. de ce nom, qui avoient la dîme, cédée depuis au Curé. Jean de Montmegin Sg^r. en 1400; Philippe vendit, en 1566, cette Terre en ſimple directe, à Martin de Broux, dont les deſcendans l'ont poſſédée juſqu'en 1686, que Reine de Broux la porta en dot à Marc-Antoine d'Athoſe Médecin, & depuis 1745 à Jean-Bapt. Potignon. La maiſon ſeigneuriale de la Touche, arriere-Fief de la Baronnie de Semur, à Jean-Bapt. Potignon fils : anc. Chât. détruit.

Ce Village eſt dans un lieu déſert, ſau-

vage, rempli de broſſailles, couvert de cailloux. 1 moulin ſur l'étang. A $\frac{1}{2}$ de Semur.

NOAILLY.

Nobiliacum, Par. voc. S. Pierre & S. Paul, Dioc. de Lyon, Archip. de Roanne, Patr. le Prieur de Noailly, Sgr. du clocher & d'une partie de la Paroiſſe en Forez; & de celle en Bourgogne, Pierre Terrai de Roziere, Proc. Général en la Cour des Aides de Paris; & l'Abbeſſe de la Béniſſons-Dieu, d'une pet. partie : elle a un Fief app. Grange-la-Broſſe.

La partie brionnoiſe comprend le Ham. de Cours & pluſ. Dom. 650 Commun. dont la moitié en Bourge. Grenier à Sel de Marcigni & de Roanne. Le Chât. de Beclandiere, app. *Terrai*, eſt à l'oueſt dans les bois. Celui de la Motte-Vieux à $\frac{1}{4}$ de l. à N. de Nompere de Champagni : c'eſt un démembrement de la Béniſſons-Dieu, à laquelle il paie 40 liv. de rente, & qui étoit autrefois une eſpèce d'Infirmerie des Moines. Le Moutet, Fief.

Prieuré où il n'y a plus de Moines, à M. de Foudras, dép. de l'Abbaye de Savigni : il reſte 3 Prébendes, dont une appellée de *Nereſtanc*, eſt du Patron. de l'Abbeſſe de la Béniſſons-Dieu. Partie de ce Village eſt de la Paroiſſe de Noailly; l'autre, avec l'Abbaye, de celle de Briennon.

A 3 l. $\frac{1}{2}$ de Semur, 2 de Roanne, 14 de Lyon.

OYÉ

OYÉ.

Oïedia, *Oyeta*, Par. du haut Brionn. voc. S. J. Bapt. Pat. le Prieur de S. Germain-des-Bois. Un Prieur conſent en 1277 que Girard, Evêque d'Autun, ait en l'Egliſe d'Oyé les mêmes droits, viſites & corrections que dans les autres de ſon Diocèſe. Une des quatre Baronnies du Brionnois, au Marquis de Langeron. Ce fut au XI^e. ſ. l'apanage d'un puîné de la Maiſon de Semur, où il entra par le mariage de Geoffroi IV avec Hermengarde d'Oyé en 1070. Pierre de Luzi en étoit Baron en 1370; Ferri de Luzi en 1488; J. Breſchard, fils d'une N. de Luzy, en 1566; acquiſe en 1636 de la Marquiſe de Dampierre, par Hector Andrault de Langeron.

Guillaume de Digoine, Protonotaire du Saint Siége, Doyen de Semur, étoit Curé d'Oyé en 1564 : il y avoit alors 3 Vicaires & 6 Chapelains ou Mépartiſtes; tous ſont nommés dans une fondation faite à leur profit par Pierrette de Truite, en 1558.

Chapelle de N. D. de Chauveton, fondée en 1450; elle eſt dite, en 1640, ſituée *in horto nobilis viri de Chevigni*, *juxtà muros antiquos oppidi d'Oyeta*. Dans un titre de 1460 il eſt parlé du *pré à la Malade*, fonds de cette Chapelle; ce qui ſemble annoncer une ancienne Maladrerie ou Léproſerie. Hugues

Chauveton avoit épouſé Jeanne de Châteauvilain ; & Pierre de Rougemont, Iſabelle Chauveton en 1426.

Prébende préceptoriale pour l'éducation des enfans, fondée en 1701 par Edmond Circaud, qui au défaut des Circaud en laiſſe le patronage au Curé & aux Echevins. Bernard Mammeſier, Curé de Vareilles, donna en 1686 un domaine qui vaut 800 livres, pour marier une pauvre fille d'Oyé, à la nomination du Curé & des Echevins; ce qui s'eſt exécuté exactement juſqu'en 1715.

La Seigneurie de Chaumont en Mâconnois a été acquiſe de l'Abbé de Cluni, par Andrault de Langeron en 1638 : celle de Chaſſignole eſt réunie au chef-lieu d'Oyé; celle d'Orval eſt un démembrement du terrier de Fougere. La Prévôté de Treſſy appartenoit à l'Abbaye de St. Rigaud, auj. au Séminaire de Mâcon, auquel la menſe monacale a été réunie.

Sancenier, Terre & Château au Marquis de S. Chriſtophe, eſt l'Annexe d'Oyé, voc. la Vierge. Gerard de Semur en étoit Sgr. en 1320. Jean de Semur, Sgr. de Sancenier & de Tremont, & Marie de Villers-la-Faye ſa femme, rebâtirent en 1497 le Château qui avoit été brûlé; il fut achevé en 1500, & la premiere Chapelle bénite en 1510.

Les autres Hameaux ſont les Circaud, autrefois le *Pin*, la Croix, Geray, Freſſy, les

Rues, Rouſſy, Pierre-Laye, la Varenne, Breuil, la Riviere, Foret, Daron, le Fraigne, la Bize, Orval, *Aurea Vallis*, Hameau ſur lequel le Curé a une directe, cédée en 1471, avec un terrier. Chaſſignole, ſimple domaine, étoit autrefois une Sg^re. dont Antoinette de Chaſſignole étoit Dame en 1506. Ces Seigneurs avoient leur caveau à Oyé, ainſi que les anciens Barons du lieu. En tout 650 Comm.

La moindre partie de la Paroiſſe eſt du Bailliage & Grenier à Sel de Semur pour 60 feux; l'autre, de Mâcon, Grenier à Sel de la Claytte, en ſel de Peccais.

4 foires. Commerce en bœufs gras. Bon froment en la *Champagne d'Oyé*. Excellens pâturages. Depuis quelques temps, vignes plantées en aſſez grande quantité, dont le vin eſt très-médiocre. Sabliere & carriere.

A 2 l. de Semur, 10 de Mâcon, 15 d'Autun.

SAINT-CHRISTOPHE.

Paroiſſe fort étendue, Patrone la Prieure de Marcigni, à laquelle Jocerand de Sartine donna l'Egliſe & la dîme en 1090. On voit un Jocerand de St.-Chriſtophe, Chevalier, en 1290.

Ce Bourg, anc^e. Baronnie, eſt en toute Juſtice à Marc-Jean de Tenay, anc. Capit. des Cravates, Cavalerie. Ses aïeux de pere

en fils poſſédent cette Terre depuis 350 ans.

La Bourgogne ayant été réunie à la Couronne par Louis XI, on obligea, ſous Charles VIII, tous les Vaſſaux à lui prêter foi & hommage. Ceux du Brionnois remontrerent qu'ils s'étoient épuiſés durant les guerres, & qu'ils eſpéroient qu'en faveur de leurs ſervices, il plairoit au Roi de commettre un Seigneur du Pays, pour recevoir leur ſerment & leur aveu. Jean de Tenay, Baron de Saint-Chriſtophe, eut cette honorable commiſſion en 1488 : il avoit été Panetier du Duc Charles, & Ecuyer de l'Ecurie de Louis XI.

Le Seigneur a deux autres Terres en cette Paroiſſe ; 1°. celle de Noyers, acquiſe en 1612 de Réné de Choiſeul, Baron de Cleſmont, par Marc de Tenay : il exiſte quelques débris du Château battu à coup de canon par les Reîtres en 1576 ; 2°. celle de Fougeres en Mâconnois, avec un anc. Chât. ruiné : c'eſt un démembrement du Domaine de Semur, dont on voit des Seigneurs appellés Chevaliers dès le XII^e^. ſ. Sancie de Fougeres étoit Religieuſe de Marcigni en 1136. Les de Fougeres ont poſſédé tout à la fois Fougeres de *Frugeriis*, l'Etoile, Fromentalet, Monceau. Fougeres, des d'Alenai qui en jouiſſoient en 1380, retourna à la Maiſon de Semur en 1490, d'où elle tomba en celles d'Amanzé en 1588, de Buſſeul en 1595 ; ſai-

ſie, & adjugée à Laurent de Tenay en 1629 par Sentence du Bailliage de Mâcon.

Les Seigneuries de Trelus & de Sernier, autref. au Chapitre de Semur, maintenant au Marquis de Drée. L'arriere-Fief de Sully releve de Saint-Chriſtophe, dont le Château ſur la hauteur, près de l'Egliſe, eſt dans une ſituation des plus avantageuſes, avec jardins ornés de terraſſes, de boſquets, de parterres qui ſont une agréable mélange des beautés de l'art avec celles de la nature.

Ce Bourg, qui a foires & marchés avec de belles halles, eſt fort commerçant & très-fréquenté. Il peut avoir 100 f. & 600 Com. avec les Hameaux Ponay, Valetin, Sernier, Trelus, Fougeres, *&c.* Sully, Fief ancienn. aux la Motte de Semur, depuis aux Berbiſey, auj. à Jacques Circaud, avec Caſtel ruiné du temps de la Ligue.

On dit St.-Chriſtophe en *Duché* & *Royauté*, pluſieurs Villages étant du Brionnois, d'autres en Mâconnois. Un Arrêt du Conſeil du 23 Février 1648, ordonne que le procès de quelques Particuliers de St.-Chriſtophe en Royauté, ſera renvoyé au Parlement de Dijon.

La petite riviere de Blaine prend ſa ſource à la fontaine de S. Martin, partage Brian en deux, & deſcend à Sarri : celle de Supléon ſort auſſi de cette Paroiſſe. Quelques bons prés ; peu de vignes ; pays inégal.

A 1 l. ½ de Semur, 10 de Mâcon, 3 ½ de Charolles, 15 d'Autun.

SAINT-DIDIER.

Par^e. Patron le Prieur d'Anzi, Sg^r. N. de l'Aubeſpin. Il y avoit autrefois une Seign^e. de Bocquinſon. 310 Comm. compris les Hameaux de Chérance & Montraphon, Fiefs à la Prieure de Marcigni depuis 1281, & faiſant partie de la Prévôté de Varenne. La Broſſe d'Aringue, *Aringum Villa*, donnée au même Prieuré par Hugues de Buſſeul en 1063, alternat. avec Poiſſon; la Franchiſe, Montvalay, Chaugi : Laval, Chevigni & Vareille ſont tous les trois altern. avec Anzy. Moulin de Breſſaut à 4 roues, ſur l'Arconce qui traverſe la Paroiſſe ſituée dans un fond. Petit côteau de vignes.

A 1 l. ½ de Semur, 1 ¼ de Marcigni.

SAINT-FORGEUX-L'ESPINASSE.

Par. V. S. Ferreol, Patr. le Prieur d'Ambierle; Archip. de Roanne, Dioc. de Lyon; Sg^r. Pierre Terrai de Roziere, ci-devant à Mad^e. de l'Oſtange, qui avoit ſon Château à Changi, rebâti ſuperbement par le Marquis de Vauxborel.

500 Comm. avec les dépend. l'Eſpinaſſe, anc. Chât. dont il reſte une tour avec une

Chapelle que l'on croit avoir été l'ancienne Paroiſſe ; les Martin, les Burgy, les Beauſſy, les Belins, Jambliere, le Pulnilier, les Moulieres où étoit autref. un Village dont il ne reſte que deux maiſons ; Bournas qui eſt du Forez, le Fief de Nogent. 1 moulin ſur la Teſſone, qui vient de Saint-Bonnet & va tomber dans la Loire. 2 foires. St.-Forgeux eſt Membre de la Baronnie de St.-Germain. Paroiſſe des mieux réglées du Diocèſe par le zèle d'un Curé auſſi édifiant qu'inſtruit, (J. Louis Michon).

A 2 l. ½ de Roanne, 4 de Semur, ſur la grand'route de Lyon à la Pacaudiere.

SAINT-GERMAIN-L'ESPINASSE.

Par. Patr. le Prieur d'Ambierle, Dioc. de Lyon, Archip. de Roanne, route de la poſte de Lyon à Paris par Nevers ; une des 4 Baronnies du Brionnois. Env. 100 f. 500 Com. La Terre de l'Eſpinaſſe avec Chât. a été vendue en 1757 par la Comteſſe de l'Oſtange, du nom de Dumayne du Bourg, petite-fille du Maréchal du Bourg, à Pierre Terrai de Roziere, anc. Proc. Gén. de la Cour des Aides de Paris, ainſi que St.-Forgeux.

L'Eſpinaſſe a donné le nom à une maiſon noble & puiſſante, par le grand nombre de Seigneuries qu'elle poſſédoit en Brionnois & en Mâconnois : elle s'éteignit à la fin du

XV^e. ſiéc. J. de la Guiche épouſa Marie de l'Eſpinaſſe en 1365. (*Voy. Suin en Charolois*, art. de *Sevignon*).

Le Comte de Tavanes, au ſortir de Marcigni, pourſuivit, en 1589, les Ligueurs, commandés par Varenne-Nagu, Tallemont & Rouvrai, juſqu'à l'Eſpinaſſe : n'ayant pu les attirer au combat, il mit le feu au Village dont les maiſons étoient couvertes de paille. Les Compagnies de Tallemont & Rouvrai, qui étoient dedans, en ſortirent en déſordre, & furent priſes ou diſperſées. Depuis ce temps le Village n'a pu ſe rétablir.

Le Fief de Chamarande, jadis aux d'Ornaiſon, eſt à N. de Vougy; les Ganchet, Epagni, Bouletieres & autres Hameaux. Pays vign. & en froment. Le Ham. des Ahiauds, dont une portion s'appelle Epagni, eſt du Lyonnois pour deux maiſons impoſées à Ambierle. Epagni eſt tout de Bourg^e. La plus grande partie de S. Germain étoit autrefois du Roannois. Un acte entre la Ducheſſe Marie Dame de Semur, & Guy Comte de Forez, eſt daté de 1223, *apud S. Germanum in Roaneis.* (V. *la Mure*). (1)

A 5 l. de Semur, 2 de Roanne.

---

(1) L'état alphabétique de Bourgogne, gr. *in*-fol. impr. en 1760, par ordre des Etats, confond, pag.

Digitized by Google

SAINT-GERMAIN-DE-RIVE : V. le Charolois.

SAINT-JULIEN-DE-CRAY.

Par. Dioc. de Mâcon, à la coll. de l'Ev. Archip. de Charlieu, Sg^r. Gaſpard, Comte de Vichy-Chamron, Maréchal de Camp. La Chapelle de Sellé, voc. St^e. Catherine de Sienne, démolie depuis 27 ans, étoit autrefois l'Annexe.

Au bas de la montagne eſt le vieux Château de l'Etang, poſſédé par l'anc^e. Maiſon de Semur, dont une branche a porté ce nom; auj. au C. de Vichy, ainſi que la tour Villerez en Lyonnois, reſtes d'un Chât. & bois ou Boſchevenoux, dont un Girard Chevalier étoit Sg^r. en 1295. On voit des veſtiges de l'anc. Chât.

La Prévôté d'Yeurgue ou d'Hurgues dép. du Prieuré de Marcigni depuis le XI^e. ſiécle, forme une des 4 Prévôtés de la Châtellenie de Marcigni.

178, les deux Paroiſſes ci-deſſus, dont il ne fait qu'une, & à laquelle il attribue Maltaverne qui eſt de celle de Briennon, Vivant qui eſt du Diocèſe de Clermont; écrit les *Pinaſſe* pour l'Eſpinaſſe, *Boutelieres* pour Boulerieres, *&c.* J'ai trouvé, à vue des lieux, cent fautes pareilles dans ce livre.

Digitized by Google

La Seigne. de Chavanes au Chapitre de Semur, & qu'on ſe diſpoſe à vendre depuis ſa ſuppreſſion. Fromentelle ou Fromentalet, dont la tour ſubſiſtoit encore en 1606, au ſud de Semur.

Pluſ. Ham. ſont du reſſort du Brionn. tels que le Chef-Lieu, Treval, Chuin, Hauteval, Hurgues : ceux du Lyonnois ſont, Parrigny, Changy, la Broſſe, les Molieres, les Crotte & Couroules ; en tout 400 Comm.

Le Bourg eſt ſur une élévation preſque au niveau du *Cherat*. C'eſt ſur cette montᵉ. d'où l'on a une vue très-étendue, qu'on a fait des obſervations pour le méridien de M. Caſſini. Le chemin ſur cette montᵉ. partage les Dioc. de Mâcon & d'Autun. Le ruiſſeau de Berry a ſa ſource au pied du Cherat, ſe jette au deſſous du Chât. de Chamron, dans le Supléon qui ſe perd dans le Sornain près de Charlieu. Autre pet. ruiſſ. app. *la Goutte d'Enfer*. 1 moulin. 3 foires, & halles. Vin fort dur. Grenier à Sel de Charlieu, & à 2 l. à 1 de Semur, 11 de Mâcon.

SAINT-MARTIN DE LA VALLÉE.

S. Martinus in Valle, Annexe de Semur depuis la fondation du Chapitre en 1274, auparav. Egliſe parᵉ., de la Baronnie de Semur ; Sgr. Engag. Jacq. Nic. Dupuy, dont le pere a fait bâtir près de l'Egliſe un Château

Digitized by Google

ſur le penchant de la coline, au milieu d'un grand parc.

Le Chât. de la Vallée poſſédé par Georg. Damas en 1490, eſt un anc. Fief de la Baronnie de Semur, à J. B. de Molins.

On voit en 1060 des Sg^rs. du nom de *la Vallée*, qui céderent à Marcigni les droits dont y jouit encore la Prieure. Au XIV^e. ſ. Jean Celinier en étoit Seig^r. De ſes petits-fils il tomba aux Leſdiguieres, ſur leſquels Juſt de Molins l'acquit par décret. Le tombeau des anc. Sg^rs. eſt dans la Chapelle de leur nom en l'Egliſe paroiſſiale.

Rochefort, arriere-Fief relevant de la Baronnie de Semur, à Jean-B. Boutier, Avocat : la Fay, anc. Chât. dont il ne ſubſiſte plus qu'une tour ronde, acquis par Philibert Dupuy en 1701. Il étoit poſſédé en 1313 par Jean Celinier; en 1320 par Cl. Lemoine, Châtelain de Semur; en 1635 par Pierre de la Faye; en 1697 par Antoine de Paulat.

Dépend. de la Par^e. les Cours, le petit la Fay, les Pions, Vernai, la Cray, dont le côteau produit le meilleur vin de tous ces cantons. Moulin de la Marque. Ruiſſeau Merdaſſon. Fontaine dont l'eau tient un peu du minéral, & purge doucement; mais négligée : elle ne ſert qu'à l'irrigation des prés.

A $\frac{1}{2}$ l. de Semur.

SAINT-MARTIN-DU-LAC.

Par. Pat. le Prieur d'Anzi, de la Baronnie de Semur; la Prieure de Marcigni Décimatrice pour moitié depuis 1096, qu'elle lui fut donnée par Dalmace de Semur, Sgr. de Champſeau, à ſon départ pour la Paleſtine: l'autre moitié eſt au Prieur d'Anzi & au Curé; celui-ci a été maintenu dans le droit de percevoir celle des novales, contre la Prieure, par Arrêt du Parlement en 1761: Ildin de Glaine céda à celle-ci tout ce qu'il poſſédoit au Lac en 1116, en conſidération de ſon épouſe qui avoit pris le voile à Marcigni.

Le Château de Champſeau, *de Campo celato*, à Jacq. Benigne Quarré de Verneuil, du chef de ſon épouſe Catherine de Molins. J. de Chandon, Seigr. en 1530; Marguerite Damas ſa veuve, en 1564; Blaiſe de Patural, en 1625; Charles Dupuy l'acquit en 1663, & ſes héritiers l'ont vendu en 1698. Ce Château fut pris & ruiné pendant la ligue, ainſi que ceux de la Garde, de Glaine & du Maupas, dont il ne reſte plus de traces: celui de Champſeau a été rétabli. Il fut inveſti par la Nocle-Beauvais en 1594, avec 500 hommes. Il étoit défendu par la Riviere, Portugais: battu de deux piéces d'artillerie, il fut pris & ruiné. Thianges,

Digitized by Google

quatre mois avant, s'en étoit ſaiſi, & l'avoit fait réparer.

La Garde eſt Fief ſans Juſtice (ainſi que Glaine & Beauvoir), à Cl. Nic. de Molins, Prieur de Châteauneuf.

50 f. 300 Comm. avec les dépend. Borel-Champ en partie, les Chabots, les Bayons, les Corvées, les Charieres, Champſeau, les Journalieres, la Garde : Rejus arriere-Fief de la Baronnie de Semur.

Le vin du lieu paſſe pour bon dans le pays. Le nom de *Lac* fut donné à cette Paroiſſe à cauſe de l'abondance des eaux qui deſcendent de la colline, ou qui y ſéjournent après les inondations de la Loire.

A 1 l. de Semur, 5 de Charolles.

SAINT-YAN.

Par. voc. St. Oyan, *S. Eugendius*, IVe. Abbé de Condat, depuis S. Claude; Patron le Commandeur de Beugnai, à cauſe du Membre du Boulay, Paroiſſe de la Motte-Saint-Jean; Sgr. Jacques-Juſt du Beſſey de Contenſon, qui a ſuccédé aux Varennes de Nagu, Buſſeul, Foudras de Château-Tiers.

Chapelle de St. Leger, autr. ſituée à St. Yan, donnée avec ſes revenus au Prieuré de Parai, par Guigues, Sgr. de Varennes-Reuillon au XIIe. ſ.

Par tranſaction de 1528 entre le Curé,

qui étoit en même temps Chantre de Verneuil en Bourbonnois, & ſes Paroiſſiens, » il » doit une Meſſe en l'honneur de *Monſieur* » *S. Sébaſtien*, pour un boiſſeau de ſeigle, » ou 4 blans (6 liards); une Meſſe baſſe » qui ſera *campétée* à 3 coups; une Meſſe le » Lundi, la proceſſion & l'eau bénite. Pour » bénédiction du mariage aura 18 blans & » 13 den. à la porte de l'Egliſe, 3 ſ. pour » ſon plat, ou un gros avec la dînée. Cha- » que femme doit une fuſée de fil, & cha- » que Communiant un niquet pour *les par-* » *dons*; aura 3 gr. pour l'Extrême-Onction, » & fournira 13 *chandoiles* de cire, ſelon » l'uſage. »

60 f. 260 Comm. 20 Domaines en dépendent, ainſi que Puthieres où fut ſurpris le Comte d'Amanzé Royaliſte, au ſortir d'Anzy, par les Ligueurs qui battirent ſa troupe en 1569. La Broſſe, uni, ainſi que Puthieres, à Selorre où l'on voit un beau Château couvert en ardoiſes, à Guillaume Baudinot de Chateauvert en 1563; à Iſaac Baudinot en 1642; à Palamede Baudinot, Conſeiller au Parlement en 1675; enſuite à J. Lenet ſon beau-frere, fils de ce Conſeiller Lenet de qui M^de^. de Sevigné diſoit *qu'il avoit de l'eſprit comme douze*, & fort attaché, durant la fronde, au Grand Condé : on voit le portrait de ce Prince dans une chambre où il devoit loger, appellée la *chambre du Prince*.

Terre vendue par Philibert Verchere, Marquis d'Arcelot, Préſ. au Parlement, à Joſ. de Monteynard, grand Sénéchal de Nîmes & de Beaucaire, en 1777. Chapelle au Château, fondée par Palamede Baudinot : autre proche l'anc. Caſtel de Puthieres. La dîme eſt partagée entre le Seignr. de Selorre, le Curé & les Sociétaires de Parai.

Villars & la Forge mouvant de Parai ; Reſſy ſur les bords de la Loire, de la Directe d'Anglure & de la Juſtice de la Châtellenie de Semur. La Broſſe, Puthieres & Selorre ſont du Bailliage de Mâcon.

Saint-Yan, en partie ſur une éminence, eſt entouré de bois des deux côtés ; l'Arconce coule au bas ; on la paſſe ſur un bac en attendant un pont, au port de Verriere de 5 f. Il prend ſon nom de la Prévôté de Verriere, Membre du Doyenné de Parai, & dont la Juſtice couvre pluſieurs feux à Saint-Yan. Le bac ou port eſt tenu par entrage du Baron de Semur.

On bâtit à Saint-Yan en piſay. Tuilerie. Terrein ſablonneux. Seigle. Meſure & Grenier à Sel de Parai : à 1 l. $\frac{1}{4}$, 1 $\frac{1}{2}$ de Digoin, 2 $\frac{1}{2}$ de Marcigni, 14 d'Autun.

SAINTE-FOY.

Sancta Fides, très-petite Parᵉ. voc. Sainte-Foy (6 Octobre), Patr. la Prieure de Mar-

cigni; Sgr. Marc-Jean de Tenay, Marquis de St.-Chriſtophe, à cauſe de Noyers; jadis à Girard de la Guiche par acquiſition faite au XVe. ſ. ſur J. de Digoine : ce Girard tenoit Sainte-Foy de ſon aïeule N. de Poquiere. Il fut Gouvern. de Savone ſous Charles VIII, marié à Anne de Jaucourt de Villarnoux, & inhumé à Martigni-le-Comte.

La Prévôté d'Hurgues s'étend ſur cette Paroiſſe ſituée dans les bois, qui n'a que 14 maiſons & 45 Comm. Le Prieuré de Marcigni avoit en 1120 une *Celle* à Sainte-Foy. L'Abb. de la Béniſſons-Dieu qui a ſuccédé aux droits des Moines de Conde, à qui J. d'Eſſertines donna en 1274 une portion de dîme à Sainte-Foy, a cédé cette dîme au Curé pour ſa portion congrue.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Marcigni, $\frac{3}{4}$ de Semur.

SARRI ou *SARRIE*.

Sarvium, *Sarreium*, P. V. S. Georges, autr. St. Médard; Patre. la Prieure de Marcigni; Sgr. Franç. Benoît de l'Aubeſpin, de la Maiſon de Ste. Colombe en Forez, anc. Chef de Brigade dans la Maiſon du Roi. Cette Terre a été poſſédée par les Buſſeul, les Barons de Semur, les l'Eſpinaſſe. Le Château eſt anc. & paroît avoir été fortifié.

Chape. de la Vierge à Cheſſye ou Cheſſy, qui a été Succurſale; autre de Ste. Anne au Hameau

Hameau de Gregaine. Boiſſet, Fief en toute Juſtice au Prieur d'Anzi, dont releve le Fief de Magni. 14 f. au Chef-Lieu, 200 Comm. compris les dépend. le Prôt, Boiſſet, le Magni, Eryen, le Pillau, Gregaine de 8 f. Fleury, le Cray, Cheſſy, Prévôté à la Prieure de Marcigny. Vin très-commun. Pays découvert, bien cultivé. La plus belle & la meilleure prairie de la Province ſur la Blaine, où l'on embouche 125 bœufs, au Sgr.

A 1 l. de Semur, 1 ¼ de Marcigni, 1 d'Anzi, 16 d'Autun.

TRONCHY : V. YGUERANDE.

VARENNE-REUILLON.

Par. voc. la Vierge (8 Septembre), à la collat. de l'Ev. d'Autun ; Sgr. actuel, Jacq. Juſt du Beſſey de Contenſon, Officier au Régiment de Royal-Pologne, Cavalerie.

120 Comm. avec les dépend. Port de Bécheron ou Bucheron ſur la Loire, moulin de Gondras, Pont-à-Mailly : ce dernier eſt une Baronnie compoſée de Varenne, Saint-Germain-de-Rive, Saint-Yan, la Beugnerie, la Motte-Reuillon & Cordai.

Sa Juſtice s'étend ſur partie de la Paroiſſe de Chaſſenard. Cette Baronnie eſt du reſſort, pour la majeure partie, de Semur, & pour l'autre, de Charolles.

Son nom vient d'un *pont* conſtruit ſur l'Arconce, par Dame Alix de Gondras, il y a 3 ſiécles, appellé alors *Pont de Dame Alix*, & par contraction *Pont-à-Mailly*. Le Sgr. a ſon Chât. à Gondras, poſſédé jadis par les Gondras, d'une branche de la noble Maiſon de la Rochefoucault. Philibert de Gondras, Sénéchal de la haute Marche du Bourbonnois, épouſa Margte. de la Guiche en 1581; Cl. ſon fils s'allia avec Ante. de Rochebaron, petite-fille du Maréchal d'Aumont, en 1618; enſuite par les Buſſeul, les d'Eſſerpens, les Foudras de Château-Tiers.

La Terre de la Motte-Reuillon, dont on voit les débris du Château, a été aux Varennes de Nagu. Philippe le Bon, par ſes Lettres de 1441, confirme à Guyot de Nagu la haute-Juſtice ſur la Paroiſſe de Varenne-Reuillon, dont lui & ſes prédéceſſeurs avoient joui de toute ancienneté : cette Terre paſſa en 1539 à Gilbert d'Eſſerpens, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de Mâcon. On écrit mal *des Serpens ;* car Iſerpens, jadis Yſſarpens, eſt un Château ruiné en Bourbonnois, Châtelle. de Billy, poſſédé par une Maiſon noble de ce nom. Aimon d'Eſſerpens en reprit de Fief en 1269 au Duc de Bourbon; Philibert fut fait Chevalier de l'Ecu d'Or à Moulins par Louis, Duc du Bourbonnois, en 1363; Antoinette épouſa, en 1454, Antoine de Foudras, Sgr. de Courcenai.

Digitized by Google

La Terre de la Beugnerie, en la Paroiſſe de Chaſſenard, fut vendue par Cl. Chitin, en 1547, à Louis de Vichy, & acquiſe en 1553 par Cl. d'Eſſerpens, qui la réunit à la Motte-Reuillon : ces deux Terres paſſerent aux Buſſeul, par le mariage de Catherine d'Eſſerpens avec Henri-François de Buſſeul, en 1620.

Celui-ci les vendit, en 1638, à Anne de Foudras, Comteſſe de Château-Tiers, D^e. d'Atour de la Ducheſſe d'Orléans. Roland de Foudras, Sg^r. de Matour, ſon héritier, acquit, en 1696, la Terre de Corday, Par^e. de Saint-Yan, du Chapitre d'Autun, qui la tenoit par échange, en 1530, de Jeanne de Saint-Palais, veuve de Franç. Damas de Digoine, à qui il céda en contre-échange la Terre de Monceau-lès-Digoine.

Ces 3 Terres ont été vendues, en 1771, par Alexandre de Lezay, Comte de Luzignan, & Alexandrine de Foudras, veuve de Franç. de Luzignan, à Nic. Benet du Beſſey, Sg^r. de Contenſon en Forez, frere de Jean-Guy du Beſſey, Doyen de Montbriſon, & de Jean-Marie, Chev^r. de S. Louis, Lieut. Colonel des Vaiſſeaux du Roi.

Seigle, peu de froment, chanvre, millet, vin commun, & des bois. Quelques prés de bonne nature. 2 moulins ſur l'Arconce. Huilerie. Tuilerie récemment conſtruite, qu'on peut regarder comme une des plus belles du

Brionnois, & où la manipulation pour le broiement des terres & la fabrique des tuiles, eſt ſimplifiée de maniere que ſix hommes font plus que n'en pourroient faire 12 ailleurs.

Le gibier, tant de terre que d'eau, y eſt abondant, & les rivieres poiſſonneuſes. On y prend le ſaumon, l'aloſe, la lamproie, la plye, *&c.* Un Arrêt du Conſeil du 1^er^. Août 1775, revêtu de Lett. pat., confirme au Sg^r^. ſes droits de pêche & de barrage ſur la Loire, depuis le pont de Giverdon à la Goutte.

On vient de découvrir une mine de fer, dont les eſſais faits par des Chymiſtes ont été trouvés de la 1^re^. qualité. La caſtine y eſt commune. Le dernier Sg^r^. a trouvé deux carrieres; l'une de grais, qui ſera une richeſſe pour le pays où la pierre eſt très-rare, & qu'on exploite actuellement; l'autre de pierre calcaire, qui donne de la chaux excellente. L'Egliſe qui a été réparée & ornée d'Autels en pierre polie & de rétables en marqueterie, doit ces décorations aux libéralités du Seigneur & du Curé actuel; elle eſt placée, ainſi que le Presbytere, ſur une hauteur d'où l'on jouit d'une vue très-variée & très-étendue.

A 1 l. de Parai & du Grenier à Sel, 2 de Marcigni, 3 de Charolles, 12 d'Autun.

Digitized by Google

VINDECY.

Par. V. S. Martin, Patr. le Prieur d'Anzi, de la Seign^e. d'Arci; le Curé Décim. pour une grande partie, le Seig^r. & la Prieure de Marcigni pour le reſte. La maiſon appellée la *Motte Noble*, eſt un Fief en ſimple Directe avec un terrier de 1568. Ce *Chaſtel* fut ruiné du temps de la Ligue, & en 1629 rétabli plus bas au milieu de larges foſſés, que le Curé actuel a fait deſſécher & combler en grande partie, pour y faire un vaſte jardin.

Charles Alibouſt, depuis Evêque d'Autun; Hugues ſon neveu, Grand-Chantre de la Cathédrale; Charles Pigenat, auſſi Grand-Chantre, ont été Curés de Vindecy. Il y avoit alors 4 Mépartiſtes, fondés par les anciens Sg^rs. à 20 l. chacun. Etienne Duval, l'un d'eux, prend, en 1568, le titre de *co-Chanoine* avec le Curé. Mic. l'Archer d'Arci, anc. Maître des Requêtes, pere du Seign^r. actuel, a été inhumé, en 1772, dans la Chapelle ſeign^e. où repoſent pluſ. anc. Sg^rs.

53 f. 230 Comm. compris 4 Ham. Arci, les Chambons, la Villeneuve, Fourneau, dont partie eſt en Charolois. Pierre de Semur, Sire d'Arci, acquit en 1387 la Terre de Fourneau mouvant du Duc à cauſe du Comté de Charolois: n'ayant pas fait l'hommage, elle fut ſaiſie, & ne fut remiſe qu'en

1399, à cauſe des ſervices rendus au Duc par Pierre qui étoit ſon Chambellan.

2 étangs; celui de Diou, d'où ſort le ruiſſeau app. la Senne ou Arſenne, eſt empoiſſonné de 10 à 12 milliers : il y tombe des oiſeaux de paſſage, tels que canards, oies ſauvages, même des cignes : beaucoup de pluviers & de vanaux le long de la Loire, qui eſt à peu de diſtance de la Cure. 6 foires preſqu'auſſi-tôt oubliées qu'établies. From. ſeigle. Pays en plaine. Grand chemin de Marcigni à Parai. Arci mérite un article particulier.

ARCI, *Arcæium*, *Arſetum*, anc. fortereſſe ſouvent attaquée & priſe du temps de la Ligue. Deſprés y commandoit au nom du Duc de Mayenne : il ſe rendit ſur les inſtances de ſon frere Royaliſte, quand Marcigni ſe ſoumit au Roi. La reddition de cette place entraîna, en 1594, celle de Parai qu'elle couvroit.

Ce Château fut long-temps poſſédé par une branche des Barons de Semur. Pierre en étoit Seign^r. en 1350; ſon fils Pierre II épouſa, en 1390, Béatrix de Rochebaron, d'une anc. nobleſſe du Forez, qui a donné un Evêque de Mâcon en 1144. Cette Terre ſortit des mains de leurs enfans. Louis de Lavieu, Sg^r. de Poncins, l'étoit auſſi d'Arci en 1420. Claude, fille de Jean Leviſte, la

porta en dot à Geoffroy de Balzac en 1503, & à ſon 2d. mari J. de Chabanes, frere du Maréchal de la Palice, en 1516. On voit en la Chapelle ſeignc. de Vindecy, rétablie ſous Geoffroy de Balzac, ſes armes & celles des anc. Sgrs. On ne ſait comment Arci paſſa à Triſtan l'Hermite, depuis à Paul de Guillard, pet. tyran, qui faiſoit de la fauſſe monnoie durant la Ligue; à N. de Valadoux, de qui N. l'Archer l'acquit en 1712.

On voit dans la grand'ſalle le tableau original de Cl. l'Archer, Conſeiller de Grand-Chambre, que les 16 de Paris firent pendre avec Briſſon & Tardif en 1591. On lit au deſſus :

Pro Rege & Patriâ morte probata fides.

Voltaire a immortaliſé ces 3 Magiſtrats, dans ſa Henr. ch. IV.

Briſſon, l'*Archer*, Tardif, honorables victimes,
Vous n'êtes point flétris par ce honteux trépas:
Mânes trop généreux vous n'en rougiſſez pas.
Vos noms toujours fameux vivront dans la mémoire;
Et qui meurt pour ſon Roi, meurt toujours avec gloire.

A côté ſont 4 portraits de ſes deſcendans, entr'autres celui de Michel l'Archer, Conſeiller d'Etat, Préſ. en la Chamb. des C. de Paris, en 1616. Le pere du Sgr. actuel (Mic. Franç. Louis l'Archer) a rebâti au ſud, en

1767, un beau Chât. que la mort l'a empêché de finir.

Chap. caſtrale ſous le voc. de S. Georges, avec un terrier aſſez étendu, mais ſans titulaire. Le Préſ. l'Archer en avoit fondé une autre, à charge par le Chapelain d'inſtruire les enfans de la Paroiſſe : la fondation n'a pas été exécutée.

Cette anc. Baronnie fut érigée en Marquiſat au d^er. ſ.; mais les Lettres d'érection ne paroiſſent pas avoir été enrégiſtrées. Les Fiefs qui en relevent, ſont Avrilli, les bois Claſlier, les Bonant, Clavegris, Chateauvert, Arci, Chambons, Tours, Villeneuve.

A 1 l. ½ de Marcigni, 2 de Semur, 3 de Parai.

VIVANT.

Par. voc. S. Fiacre, Pat. le Prieur d'Ambierle, Dioc. de Clermont, Arch. d'Yſerpente; Sg^r. N. Hue de la Curée, Lieut. Gén. Hon. de Roanne. Cette Par^e. ſituée dans les bois, partie en Forez, du Baill^e. de Montbriſon, Rec. de Roanne; & partie en Bourg^e. pour 19 f. Rec. de Semur. Env. 200 Com. avec les dép. Gandeloup, Chervins, Borde, Gerſaud, la Pierre, les Bards, les Gaſtay. Louis de St.-Georges, Sg^r. en 1530, Lieut. de Roi en Bourbonnois : un de ſes ancêtres, Olivier de St.-Georges, fut tué à la bataille de Poitiers en 1356.

Digitized by Google

Vivant eſt entre la Pacaudiere, Chenay, le bois l'Eſpinaſſe & Melay.

A 4 l. de Semur, 2 ½ de Marcigni.

YGUERANDE ou *AIGUERANDE.*

Ou, comme on prononce ſur les lieux, Ygrande, *Grandis Aqua*, *Iguerenda*, derniere Par^e^. du Baill^e^. de Semur, qui n'y prend que les Ham. dépend. du Fief de Tronchy; c'eſt auſſi la 1^re^. qui commence le reſſort du Lyonnois : voc. S. André, Dioc. de Mâcon; Pat. la Prieure de Marcigni, Dame du clocher depuis l'échange que S. Hugues en fit contre la Seign^e^. de Berzé-la-Ville, donnée à la Prieure par des D^es^. de Berzé, Religieuſes à Marcigni, en 1088. L'Egliſe, ſur la hauteur, eſt un beau vaiſſeau à 3 nefs voûtées; jadis aux Bénédictins dont on voit les ſtalles. Sur la mont^e^. eſt la Chapelle de S. Marcel, qu'on croit avoir été l'Egliſe Par^e^. Autre Chap^e^. à Chaſſereux, Fief de peu d'étendue, à Catherine de Broſſe.

Au bas du Vill^e^. ſitué ſur une éminence, eſt le Chât. où étoient autref. les Moines, & qu'on appelle encore le *Prieuré* : ſur la hauteur étoit le Chât. de Tronchy, détruit; à N. Chapuy de la Salle, Sg^r^. de Nervieux en Forez. Tronchy, anc. Chât. ruiné au XV^e^. ſ. & qui avoit alors 58 Juſticiables, eſt un démembrement de la Baronnie de Semur, fait

en 1379, par Edouard de Beaujeu, au profit de J. de la Garde ; le terrier fut renouvellé en 1493 : Henri de la Garde en reprit de Fief en 1539. Tronchy paſſa aux Montmorillon. Cl. Saladin de Montm. Sgr. d'Eſſaulée en Charolois, le vendit, en 1639, à Réné de Patural, dont les deſcendans l'ont eu juſqu'en 1703. Briale étoit une dép. de l'ancien Tronchy. Chât. de Chery.

CHARENCY, *Carintiacum*, fut donné à Marcigni par Geoffroy de Semur, lorſqu'il ſe retira à Cluni au XIe. ſ. On voit un Renaud de Charenci en 1399; ce Fief étoit à Pierre de Luzy du Palais en 1433, & réuni depuis ce temps à la Sge. du Palais. Les Sgrs. de Charenci ont leur tombe en la Chapelle de la Vierge, fondée par eux en l'Egliſe paroiſſiale. La Huchette, franc-aleu noble, a paſſé de Mence de Rongefer à Joſ. Captier.

Ces différentes parties occupent le haut de la Pare. le bas eſt diviſé par la Loire, ſur laquelle eſt le port dépendant du Chery. Sur la gauche eſt un canton où ſe tire la pierre à chaux. Un 5e. Fief app. *Deſchamps*, cédé, au XIe. ſ. au Prieuré de Marcigni, par un Noble dont la fille ſe fit Religieuſe : ce Fief aliéné à N. Bonguy d'Origni, dans le der. ſ. fut vendu à Philibert Dupuy des Falcons; auj. à Jacq. Nic. Dupuy de Semur. Le Curé Girard légue, dans le XIIIe. ſ. au Prieuré de

Digitized by Google

Marcigni, ſon héritage ſitué près le *pont* ſur la Loire, dont il ne reſte aucune trace. Noël Dinet, autre Curé, a laiſſé aux pauvres de ſa Par^e, un *vigneronage* (domaine en vigne) en 1748. Une Dame Patural a fondé un lit à l'Hôpital de Charlieu (de 5000 l.) pour les pauvres d'Yguerande, en 1759.

La Juſtice de Tronchy s'étend ſur près du tiers de la Paroiſſe; les deux autres ſont ſous la juriſdiction du Bailli de Marcigni, Prévôt d'Yguerande, au reſſort de la Sénéchauſſée de Lyon pour les plaids, & dans l'Election de Roanne pour les impoſitions.

Le Ham. de la Baiſſe-des-Burdins eſt partie Lyonnois, partie Bourg^e. La H. Juſtice eſt au Sg^r. de S. Pierre-le-Noaillé, au Fief de Tronchy & à la Prieure de Marcigni, chacun dans le canton qu'il couvre par ſes terriers.

Les autres Ham. ou Dom. ſont la Forêt, la Val, le Perray, Montmorin, la Fay, grande Varenne, les Peſcelles & les Brieres: ces 4 derniers ſont Lyonnois; la H. Juſtice en appartient au Sg^r. de la tour de Villeret: Champortail, à préſent les Brouillards, de la Juſtice du Palais, ainſi que la Rivoniere qui plaident en Lyonnois; 2 maiſons ſeulement ſont en Bourg^e. Env. 730 Comm.

Le terroir du haut de la Paroiſſe eſt trop ſec & trop argilleux; celui du plat-pays meilleur, mais ſouvent inondé par la Loire. Bon

ſeigle. Côteaux de vignes, dont le *Monteguillard* eſt le plus eſtimé.

A 1 l. ½ de Marcigni, 12 de Semur.

PAROISSES

MACONNOISES.

DANS la Recette & Subdélégation de Semur en Brionnois; preſque toutes du Diocèſe d'Autun, & de l'Archiprêtré du Bois-Sainte-Marie : on indiquera les autres Diocèſes & Archiprêtres. Le Grenier à Sel de la Claytte ou de Charlieu eſt en litige.

AMANZÉ.

Amanziacum, *Amanzæum*, P. V. S. Pierre ès Liens, à la coll. de l'Ev. d'Autun, Arch. de Semur, Sgr. le Marquis de la Queuille, dont le Château près de l'Egliſe a le titre de Vicomté depuis 1617. Il a donné le nom à une anc. Maiſon noble, illuſtre par ſes alliances & ſes emplois. Le cimier dans les armes étoit un phénix, avec cette deviſe : *non eſt mortale quod opto.* P. d'Hoſier a publié la généalogie des Amanzé : Palliot l'a réimprimée *in-fol.* avec les preuves, Dijon, 1659. Mais ils n'ont commencé qu'à Pi. d'Amanzé en 1268, tandis que par des titres conſervés

à Cluni, on remonte à Roger d'Amanzé, vivant en 1050, Officier du Roi Philippe I, pere de Guichard qui eut Rodolphe, époux d'Adeline de Brancion, d'où vint Hugues, pere de Pierre : Hugues II, mari d'Alix de Vergy, fut pere de Pierre II, qui épouſa Iſabeau de Dyo.

Jean de Villon, fils d'Alix d'Amanzé, fait en 1265 hommage au Duc Hugues IV pour ſa maiſon d'Amanzé & ce qu'il poſſéde en cette Paroiſſe, à la réſerve du cimetiere & de la portion de dîme qu'il tient de l'Evêque d'Autun (voy. Perard, pag. 507), & pour Villon, de la Châtellenie de Châteauneuf en Mâconnois, dont le Chât. eſt ruiné ſur le haut de la montagne : on a rebâti au bas. Athalie de Villon, femme de Geoffroy d'Eſſertines, ſe fit Religieuſe à Marcigni en 1090. Antoinette de Villon porta en dot à Jean d'Amanzé les Terres de Prizy, Champagni & Chaufaille en 1415.

Jacques d'Amanzé fut tué ſous les yeux du Roi, à la bataille de Pavie; Guillaume à celle de Renti, Jean à celle de S. Quentin. Leur Terre porta le titre de Baronnie juſqu'à Jean IV, pere de 21 enfans, pour lequel elle fut érigée en Vicomté en 1617, & depuis en Comté. La branche aînée eſt éteinte par la mort de Louis d'Amanzé ſans enfans mâles, en 1706. Sa fille aînée, Marie-Joſ. a porté ſes Terres à Anne-Gilbert de la

Queuille de Châteaugay, chargé du nom & des armes d'Amanzé, aïeul du Sgr. actuel, Colonel du Régiment de Breſſe, Brigadier des Armées du Roi. La Ire. fois que ce Sgr. eſt venu en ſon Château, après ſon mariage avec N. d'Eſcorailles, il a cédé tous les cens & redevances dus par ſes cenſitaires, & s'eſt fait chérir de ſes Vaſſaux par ſa bienfaiſance. Il ſort d'une anc. Maiſon d'Auvergne, où elle a donné, en 1563, un Commandant & un Sénéchal en Jean de la Queuille. Châteaugay, entre Riom & Clermont, entra dans ſa maiſon par le mariage de Jac. de la Queuille, grand Chambellan du Duc de Bourbon, & Capitaine des Gendarmes, avec Louiſe de Guyac, De. de Châteaugay, fille de Pierre, Chambellan de Charles VII.

C'eſt ici le lieu de réparer une omiſſion du Ier. vol. (*p. 604*) dans la liſte des Lieutenans de Roi en Bourge. Gaſpard d'Amanzé, Comte d'Eſcarts, Chevalier d'Honneur du Parlement, Elu de la Nobleſſe aux Etats de la Province en 1653, en fut Commandant dep. 1656 à 1679. Louis, Comte d'Amanzé, ſon fils, fut ſon ſucceſſeur en cette Place depuis 1679 à 1705. Anne-Gilbert de la Queuille, ſon gendre, lui ſuccéda en 1705 à 1721.

Anc. Chât. couvert d'ardoiſe, avec un petit arſenal où ſont de vieilles armes, 400 eſcopettes ou fuſils à mêche, quelques pe-

tites piéces de canon, une caiſſe d'airain groſſe comme un tonneau, couverte de peau aux 2 bouts, caſques, cuiraſſes, *&c.* Vaſte gallerie ornée de tableaux des Romains, des Rois de France, & des Princes de la Maiſon de Bourbon. Parc conſid^e. entouré de murs : grand jardin avec une belle orangerie, bien entretenue, & des vieux myrtes donnés par le Duc d'Epernon.

Les dépend. du Comté ſont Amanzé, Prizy, Saint-Ambreuil & Tolcy : celles de la Par^e. de 350 Comm. ſont la Vallée, les Croz-de-Vaux, la Camige, les Thevenin, Previgny, le Rocher, la Place, la Varenne en partie, l'autre de la Par^e. d'Oyé. Chap^e. de S. Jean dans les vignes de Breuil : reſtes d'une anc. Léproſerie dans le pré de l'*Hôpital*, qu'on croit avoir été Annexe. On trouve encore pluſ. tombes au tour de la Chapelle : ce lieu s'appelloit *l'Hôpital de Beaurepaire*. Françoiſe Litaud, veuve de Louis des Roches, y fit une donation en 1639 : les revenus en ont été transférés à celui de Parai, par l'Abbé Joſeph d'Amanzé en 1719. Marie de Falcomis, Dame d'Amanzé & de Prizy, relicte de Louis d'Amanzé, laiſſa une rente de 25 liv. pour l'entretien de la lampe de l'Egliſe, & autant à celle de Prizy en 1710; plus, 60 l. de rente pour les pauvres d'Amanzé, 30 l. pour ceux de *Saint-Ambreu* (Ambreuil), & 60 l. pour ceux de Prizy : j'en ai vu l'acte.

Digitized by Google

Bon terroir, excellent pâturage, pays à moitié vignoble : étang de Fontbrelon.

A 3 l. de Semur, 10 de Mâcon, 1 ¼ de la Claytte.

BOIS-SAINTE-MARIE, Bourg.

Sancta Maria de Boſco : ſon nom annonce qu'il étoit autref. dans les bois ; il n'y en a plus auj. Par. voc. la Vierge (8 7re.), Pat. l'Abbé de Cluni ; Archip. de 23 Paroiſſes, Dioc. d'Aut. Châtelle. Re. du reſſort de Mâcon, poſſédée à titre d'engagement par Gilbert, Marquis de Drée, & auj. par ſon fils, comme propriétaire par échange avec le Roi. Elle s'étendoit jadis ſur 32 Villages, dont la plus grande partie a été aliénée. Elle comprend encore Montmelard, Colombier en partie, Dompierre-Audour, la Farge en Beaujolois & Dun-le-Roi, ainſi que Vareilles & Gibles en partie.

Jacq. Alacoque, frere de la pieuſe Marie-Marguerite, en étoit Curé en 1680. Anne de la Forêt, rele. de Phil. de la Souche, Ecuyer, a laiſſé 12 meſ. de bled aux veuves de la Pare. en 1753. 4 meſ. ont été fondées de même par Marcelline de Montmeſſin, affectées ſur le domaine Simoland, Pare. de Colombier, il y a 130 ans.

Belle Egliſe à 3 nefs. Chape. de Se. Barbe ttès-propre, fondée par Henri Barthelot, Juge

Juge de la Châtellenie, en 1608. Celle de S. Nicol. fondée par Marotte Leduc, femme de Barthelemi de Pyremont, en 1437 : c'eſt elle qui donna la Terre d'Ecuſſe, Paroiſſe d'Ozole, à Cluni. Ruines d'un anc. Prieuré de Bénéd. à mi-côte, appellé, dans de vieux titres, *Abbatiola.*

Syndic perpétuel qui a la Police. Bourg muré, jadis à 3 portes (plus qu'une), & conſidérable, puiſque les Comtes de Mâcon y venoient ſouvent, tenoient des Officiers pour rendre la Juſtice, & y faiſoient battre monnoie. Guichard de Germoles, Evêque de Mâcon, obtint que ſon Chapitre leveroit 1 d. ſur chaque livre de monnoie fabriquée au Bois-Sainte-Marie, en 1265. Il y avoit auſſi un Grenier à Sel qui a été transféré à la Claytte. Depuis ce temps, les marchés ont ceſſé. On eſt actuellement en procès pour l'objet du Sel avec les États du Mâconnois.

Les Armagnacs s'étant emparés de cette place en 1420, y cauſerent beaucoup de dommages; elle en eſſuya d'autres du temps des guerres civiles, ayant été priſe & brûlée par les Calviniſtes en 1567, & le Prieuré ruiné. 6 familles nobles ſont ſorties de ce lieu, réduit à 150 Com. avec 6 foires. Il eſt étonnant qu'un ancien Bourg, décoré d'un Hôtel des Monnoies, d'une Châtell. Roye. d'un Prieuré, d'un Grenier à Sel, d'une Mairie, ſoit tombé dans un tel dépériſſement,

ſans voie publique ni commerce. Nul Hameau dépendant, ſinon 2 maiſons à l'écart, l'une dans le Village de Mathoud, l'autre, app. des *Blancs*, altern. avec Colombier.

Ce Bourg eſt bien déchu de l'état où il étoit en 1312, lorſque le Roi Philippe le Bel en fit l'échange pour la Juriſdiction temporelle de Lyon avec l'Archevêque.

François Ier. donna la jouiſſance de cette Terre à Marc de Chantemerle, vaill. Capit. depuis Gouvern. de l'Auxerrois; elle a paſſé enſuite aux la Magdelaine, aux Leſdiguieres, à la Princeſſe d'Armagnac, au Marquis de Drée.

On y recueille du ſeigle, ſarraſin, des pommes de terre : pays ſec, maigre, ſablonneux.

A 5 l. de Semur, 2 ½ de Charolles, 8 de Mâcon, 15 d'Aut.

BODEMONT, ancienn. *BOSDEMONT*.

Boſcus de Monte, Par. près de la Claytte, oubliée dans Garreau & Expilli; voc. St. Sulpice, Dioc. de Mâcon, à la collat. du Commandeur de Mâcon, Décimat. avec le Curé. Le Marquis de Drée, Sgr. du clocher. Groſſe tour quarrée à l'entrée du bois, reſtes d'un anc. Chât. dont relevoit Chaſſigni, & qui appartenoit au Duc de Leſdiguieres en 1640, depuis à la Princeſſe d'Armagnac,

maint. au Sgr. Ce Chât. s'appelloit la Farge, dont étoit Seigr. en 1387 J. de Morchamp. Alix Bataille, Damoiſeau, qui vendit à Girard de Siſſey des fonds à Saint-Gilles, qu'il tenoit de feu J. Bataille, Chevr., donna ſon dénombrement en 1405 de ce qu'il poſſédoit en Fief dans la Paroiſſe de Blanzy, au Duc, à cauſe de ſon Chât. de Montcenis.

Chemin déteſtable, ſur-tout en hiver. 40 f. 150 Comm. Les dépend. ſont la Boudure, altern. avec St.-Laurent, Merloux, Beluzes, les Crottes, Gothard & Fay, entre Curbigni, Vareille & la Claytte.

A 3 l. de Semur, $\frac{1}{2}$ de la Claytte, 8 de Mâcon.

LA BAZOLE.

Terre avec beau Chât. érigée en Marquiſat depuis 1768, ſous le nom de *Drée*, dans la Parc. de Curbigni : (*V. ce Village ci-après*). Vaſte étang de la Bazole avec moulin.

CHAMBILLI.

Camboliacum, *Cambiliacum*, Parc. régie par le Droit Ecrit; voc. St. Didier, cependant on y fait la fête de S. Denis; Patr. la Prieure de Marcigni, Dame & Décim. depuis 1090; Dioc. d'Autun, Archip. de Pierrefite. C'eſt une anc. Châtell. ſous la Juriſdiction du Bailli

de Marcigni, qui va tous les ans tenir ſes aſſiſes, le 12 Août, ſur le port de la Loire.

Le Ham. des Cotteaux & quelques maiſons près de la riviere de Bourg-le-Comte, répondent au Juge des Baſſes-Marches du Bourbonnois, quoique de la Par^e. de Chambilli, dont la ſituation eſt charmante, ſur la rive gauche de la Loire.

Ce voiſinage lui procure bien des commodités pour le commerce & le travail des Charpentiers; mais cet avantage lui coûte cher par les déſordres que ce fleuve, ſi rapide dans ſes inondations, trop inconſtant dans ſon cours, cauſe preſque tous les ans ſur ſes rivages. S'il continue ſans reprendre ſon anc. lit, il achevera la ruine du Bourg, & emportera l'Egliſe avec le cimetiere.

Chambilli étoit jadis un apanage des puînés de la Maiſon de Semur : Froilan en étoit Sg^r. vers 1030. Cette Terre fut donnée en 1090 au Prieuré de Marcigni, en vertu d'un entrage fort ancien.

Fief de Montcoulon ou Montcolon, dont le terrier fut renouvellé en 1538 par Didier Bailli de la Charnaye, en 1543 par Humbert de la Roziere, & en 1598 par Jacqueline de Chaugy. Gaſpard Lourdin de Saligni, Sg^r. en 1629, du chef de ſa femme Franç^e. de la Guiche. De Philib. Dupuy de Falcons il a paſſé à J. Franç. Cudel, Chev^r. de St. Louis, Capit. au Rég. de Penthievre.

Digitized by Goog

Champvigni, ſur le penchant de la colline, au bout d'un gr. vignoble, eſt dans une ſituation plus belle & plus ſaine. Celle des Cotteaux, au ſommet de la colline, a l'aſpect plus varié ſur le cours de la Loire. La forêt de Narbau, de haute futaie, termine au ſud la Par^e. qui a 60 f. Les Habitans du Bourg ſont preſque tous Charpentiers en bateaux; ceux des Hameaux, Laboureurs ou Vignerons. 1 quart de froment, le reſte de ſeigle; chanvre; bled noir. Vin médiocre. Pluſieurs étangs. Bois. Les autres Ham. ſont Montgrailloux, le Lac, les Cotteaux, les Diens. 200 Comm.

A 1 l. de Semur, 13 de Mâcon, 17 d'Aut.

COLOMBIER.

Columbariæ, *Columberium*, Par. voc. S. Hypolite; Pat. l'Abbé de Cluni; Sg^r. P. Emman. du Mirat du Coté : une pet. partie dépend du Comté de la Claytte.

Anc. Hermitage du Bois-Dieu, du nom de la forêt où il eſt ſitué, détruit depuis 80 ans. Philib. de la Forêt avoit fondé en la Chap. de N. D. de la Paix 18 Meſſes, & une aumône de 12 boiſſeaux de ſeigle le Jeudi Saint, pour 24 veuves.

La Chap. de St^e. Catherine de Breſchard eſt du Pat. du Chap. d'Aigueperſe. Valetine, Fief relevant de la Claytte, ci-devant aux

Naturel-Valetine, auj. à N. Guyon, Prévôt de la Maréchauſſée de Charolles. Les Blancs, Fief à N. Chevalier; à Cl. de la Forêt en 1650.

380 Comm. avec les dépend. la Tuilerie, les Leurres, Valetine, la Marthiere, la Nauge, les Blancs, les Mathoud, *&c.* Entre Colombier & Ozole étoit le Prieuré de la Barbarandiere. On voit encore les murs de l'Egliſe & un chœur fermé. Il dép. du Prieur de Viage en Auvergne.

A 4 l. de Semur, 8 de Mâcon, 15 d'Aut.

CURBIGNI.

Curbiniacum, Par. voc. S. Pierre ès Liens; Pat. l'Abbé de Cluni; le Marquis de Drée & Cl. Alexis Noblet de la Claytte, Coſg^rs.

La Bazole fort beau Chât. bâti en partie par le Duc de Leſdiguieres, & fini par Gilbert de Drée, qui l'a fait ériger en Marquiſat ſous le nom de *Drée*, en 1769. Ce Château a long-temps appartenu aux Damas: Edouard Damas, mort ſans enfans au ſervice du Roi, laiſſa en 1520 cette Terre à Anne ſa ſœur, femme de N. de Belarbre, qui la lui fit vendre à Girard de la Magdelaine de Ragni, Bailli d'Auxois; des deſcendans duquel elle paſſa aux Leſdiguieres, & en 1710 à la Princeſſe d'Armagnac de Lorraine, qui la vendit en 1748 à Gilbert de Drée, Sg^r. de Verprez, héritier du Comte de Damas ſon oncle, d'une

anc. Nobleſſe de l'Auxois, où eſt la Terre de Drée, Baill. d'Arnay-le-Duc. (V. *Drée*, *tom. V*).

Ce Marquiſat s'étend ſur la moitié de Curbigni (l'autre dépend de la Claytte), ſur les Paroiſſes de Bordemont, Vareille, St. Symphorien-des-Bois, Trelus & Sernier en la Par^e. de S. Chriſtophe. La Bourdoniere, Fief réuni au Marquiſat.

Ham. ou Ecarts, les Rondets, la Lande, Sarre, les Mignards, les Ranches; en tout 220 Comm. 1 moulin. Pays en bon air, mais mauvais chemin. Terroir jaunâtre, aride en été, & détrempé aux premieres pluies. Peu ou point de froment; pâturages médiocres.

A 5 l. de Mâcon, 4 de Semur, 16 d'Aut.

DOMPIERRE-AUX-ORMES ou *D'AUDOUR*.

Domna-Petra, Par. voc. S. Ant. de Padoue; Patron l'Abbé de Cluni; Sg^r. Cl. Matthieu Damas d'Audour, qui a rebâti à la moderne ſon Chât. avec Chap. caſtrale, voc. la Vierge. 15 f.

Autre Chap. au bois du Lin, voc. S. Jean-Bapt. Membre de la Command^e. de Mâcon; jadis Hôpital fondé par les Sg^rs., en très-mauvais état. 3 anc. Chât. ruinés, Frouges, la Motte & la Fay, au Sg^r. Cette Terre en toute Juſtice a été poſſédée par les Maiſons de Nagu, de Fautrieres & de l'Etouf-Pradines,

d'où par ſucceſſion elle a paſſé en celle de Damas.

12 foires, marché le Mercredi. Grenier à Sel libre. Ham. ou Ecarts, Audour dont partie en Beaujolois, les Monnieres, la Toule où ſe fait un dépôt de vin, Comaſon ou Comerſons alternat. avec Trembly en Mâc. Poizoles, la Roche, la Fay, le Bois de Lin, Monet altern. avec Matour, Fief à N. Aulas; les Bruyeres & Frourges en Beaujolois: au dernier ſe fait un dépôt de ſel. Anc. Chât. fort. 4 moulins.

Le Seigneur a creuſé un canal d'une lieue, depuis ſon Château d'Audour juſqu'à l'entrée de la forêt de Matour; il va en circulant dans les champs, étant deſtiné à arroſer les prés. Il eſt nourri par un ruiſſeau qui ſort de la fontaine de Crozan, & va tomber dans la Grône: large de 20 à 24 pieds, il porte bateau pour le tranſport des engrais & pour les gerbes. En creuſant, on a trouvé des débris d'anc. bâtimens, des tuiles à la rom. Ce bel ouvrage eſt dû au génie de N. Goyon de la Plombanie.

A 7 l. de Semur, 6 de Mâcon, 15 d'Autun, 3 de Charolles, de la Claytte, 4 de Cluni, 1 $\frac{1}{4}$ de Matour où eſt le Bureau de Contrôle & de la Poſte.

DUN-LE-ROI ET SAINT-RACHO.

Regio-Dunum, *Caſtrum Duni*, que S. Julien

de Baleure honore du nom de *Ville*, mais qui eſt bien déchue de ſon ancienne ſplendeur, n'ayant plus que des maſures, ſans aucune maiſon. Le temps a reſpecté l'Egliſe Par^e. dédiée à la Vierge; jadis du Patr. du Chapitre d'Aigueperſe; maint. à la collat. de l'Ev. d'Aut. Depuis 1762 que le tonnerre tomba deſſus, elle n'eſt plus entretenue. Les 2 Chap. de S. J. B. & de S. Denis qui étoient auprès, ſont totalement ruinées. Il y a toujours apport le jour de S. Denis. Celle de S. Jean dép. de la Par^e. de Varenne, quoique à 2 toiſes de l'Egliſe de Dun.

Les Sg^rs. de la Garde-Marzac ont fait bâtir vers 1710, à mi-côte de la mont^e. une Egliſe nouv. ſous le voc. S. Racho, qui tient lieu de l'anc. Paroiſſe, pour la commodité des Habitans : elle a même donné le nom au Village de 10 f. Sg^r. Cl. de Saint-Georges, Comte de Saint-André en Forez, par ſon mariage avec Franç^e. Eleon. de Montchanin de Marzac, & qui doit revenir au Marquis de Vichy. La Garde-Marzac eſt un Chât. à St. Igni-de-Vers. Env. 100 f. 420 Com. avec les dépend.

Colanges avec un vieux Château dont on voit une tour au bas de S. Racho, à Henri de la Broſſe, dont le pere Louis de Montrichard de la Broſſe eſt mort en 1770, Chevalier de S. Louis & Elu de la Nobleſſe aux Etats du Mâconnois : (*Voy. S. Igni-de-Vers*).

Digitized by Google

Chavannes, *à Cabanis*, autref. à Philib. Naturel, Sgr. de la Plaine en Lyonnois, dont le frere, de même nom, étoit Prévôt d'Utrecht, Abbé d'Ainai, Chancelier de l'Ordre de la Toiſon d'Or en 1504, & Ambaſſadeur en France pour les Empereurs Maximilien & Charles V : c'eſt lui qui, de la part de ce dernier Prince, dénonça la guerre à François Ier. étant à Dijon. On voit un Guillaume de Chavannes, Doyen de Mâcon, inhumé en 1210 au cloître de la Cathédrale. Chavannes eſt maint. à N. de la Broſſe, Chevr. de St. Louis, réſidant à Eſeratz près de Beaujeu. Tremont, anc. Chât. à une branche de la Maiſon de Semur ; maint. à Cl. Alexis de Noblet, Comte de la Claytte, ainſi que la Belouſe. Autres Ham. Baſſet, Boucaud, Argolet, les deux Poiſeuls, Sordet avec anc. Caſtel, *&c.* Pluſ. Dom.

Le Curé, Chanoine né d'Aigueperſe, a un terrier de 1481 pour prés & bois. Le Sornain paſſe dans la Paroiſſe. 4 moulins. Beaucoup de châtaigniers.

Dun par ſon nom celtique, *Dunum*, par ſes ruines, paroît ancien, & étoit très-fort par ſa ſituation ſur la plus haute montagne du Mâconnois : cette fortereſſe avoit deux portes ; l'une de Mâcon, & l'autre de Saint Laurent ; 4 tours rondes & des murs épais : tout fut pris & ruiné par Philippe-Auguſte,

Digitized by Google

qui fit la guerre aux Comtes de Châlon, de Mâcon & de Beaujeu, pour les punir d'avoir ravagé les terres des Eccléſiaſtiques & des Moines, en 1181. Le Chât. de Chavagni-le-Lombard en Beaujolois eſſuya le même ſort. Dun ne s'eſt jamais depuis relevé de ſes ruines. On montre encore la *place des 4 Chevaliers*, où les Sg^rs. de Dun, de Chavannes, de Colanges & de Châteauneuf, ſe raſſembloient quelquefois.

C'eſt une tradition dans le canton, que l'anc. Baill. de Mâcon ſiégeoit à Dun-le-Roi; mais on ne ſait ſur quoi elle peut être fondée. La place eſt trop petite & d'un trop difficile accès, pour avoir pu être le ſéjour des Officiers d'un Bailliage.

St. Julien raconte que delà on voit Dun en Berri, (il faudroit de bons yeux, car il y a 40 lieues); que les fourmis ſe rendent en la Chapelle de S. Fremy (S. Firmin auj. en maſure) le 25 Sept. jour de ſa Fête, font un tour devant l'Autel, & y meurent. Ce qui m'a été certifié ſur les lieux, c'eſt qu'à la fin de l'automne il entre dans l'Egliſe beaucoup de fourmis, qui y périſſent de froid.

Du haut de Dun on apperçoit le Forez, le Beaujolois, le Brionnois & le Chalonnois; on perce même juſques dans le Morvan. On voit au ſud-oueſt beaucoup de forêts de pins. A l'eſt, vis-à-vis Dun, eſt la montagne

de *Dunet* encore plus élevée, d'où le proverbe dans le pays :

Si Dun ſur Dunet étoit,
Les portes de Rome on verroit.

A 1 l. de la Claytte, 3 de Charlieu, 4 de Semur, 8 de Mâcon.

DYO ou *DIO.*

Diocum, P. voc. S. Pierre ès Liens, Arch. de Semur, à la collat. de l'Ev. d'Autun; le Prieur de St. Sernin, Sgr. du clocher; De. du reſte de la Paroiſſe, Magdel. Angélique de Gaſſion, relicte de Louis Sr. Damas d'Anlezy, dont l'héritier eſt Jean-Pierre Damas de Saſangi.

Ce lieu a donné le nom à une très-ance. & ill. Maiſon du Mâconnois, ayant les armoiries de Bourge. bandé d'or & d'azur de 6 piéces à la bordure de gueules. Ces Sgrs. ont leur tombeau au Prieuré de S. Germain, dont ils furent les Fondateurs à la fin du XIe. ſ. Geoffroy de Dyo épouſa, en 1280, Marie de Chateauvilain, fille de Simon, Baron de Semur. Le Laboureur, qui n'a pas donné dans les fables de S. Julien de Baleure ſur la qualité de *Comte Palatin*, dit, p. 471, qu'Alix Palaine ou *Palatin*, mariée en 2es. noces à Guy de Dyo en 1336, laiſſa de grands biens à Antoine l'un de ſes fils, chargé de porter ſon nom & ſes armes.

Jean fut Sgr. de Saint-Beurri en Auxois & Baron de Montperroux, par don de Philippe de Bourbon ſon oncle. Jacques ſon fils fut, dit St. Julien, un des plus accomplis Gentilshommes de ſon temps. Son 5e. fils Philibert, Sgr. de la Roche en Breni, fut nommé Préſid. au Parlem. de Paris par Charles IX, *pour ſes ſavoirs & vertus*. Cl. Palatin de Dyo, Chevr. de l'Ordre, fut élu de la Nobleſſe aux Etats de 1581, & Jacq. de Dio-Montperroux en 1622.

Franç. de Dyo épouſa Eléonore de Damas, Dame de Montmort, en 1641. Marie-Elizabeth de Dyo porta cette Baronnie aux Damas d'Anlezy : ſon petit-fils Louis-Franç. Damas, Elu de la Nobleſſe en 1748, eſt mort Commandant en Bourgogne en 1763. Il ne reſte plus de l'anc. Maiſon de Dyo que 2 freres deſcendans de la branche de Montm. dont l'aîné eſt établi en Lorraine, & le cadet à Blois. Le Commandr. de Chalon eſt un Dyo-Montperroux.

Hugues Dalmace de Semur, 3e. fils d'Adelais, eut en partage, en 1096, les Sges. de Dyo, Luny, St.-Symphorien-du-Bois, & Martigni en Charol. avec celle de Champſeau en Brionnois.

Chapelle de la Trinité à St.-Prix, au pied d'une monte. couverte de bois, & au milieu 4 ou 5 Mét. qui ſont en bon terroir. Mans, *Manſum*, gros Vill. avec Chape. de S. Roch;

Digitized by Google

bon climat en froment & prés. Lavau, pet. Terre où étoit un Chât. Bœuf, arriere-Fief, dont Jean de Dyo reprit de Fief, ainſi que de *Laval*, en 1284. Bœuf eſt auj. à N. Geoffroi, Avoc. à la Claytte. Le Tremby, autre Fief.

Les autres Ham. ou Ecarts ſont le Dard, Baudinet, les Réveillés, Conche, Chaveton, *&c.* en tout 600 Comm.

On a trouvé à Champbarlet, en 1770, pluſ. médailles du h. Empire, d'argent, & une d'or de Cl. le Gothique, une colonne avec figures, dépoſée au jardin du Curé de St. Symphorien, & des reſtes de bâtimens anciens.

Le Chât. de Dyo eſt iſolé, dans un lieu ſolitaire, environné de bois, & tombe en ruine : ſon enceinte eſt vaſte; bois de ſapin auprès.

La nouv. route de Charolles à la Claytte fait la ſéparation de la Par^e. de Dyo avec celle de St. Germain-des-Bois. Ruiſſeau qui vient du moulin de Conche ayant une ſcie à bois. 2 autres moulins. 2 tuileries.

A 3 l. $\frac{1}{2}$ de Semur, 9 de Mâcon, 15 d'Aut.

GIBLES.

Gebulæ, *de Gibilis*, Par. voc. St. Martin, jadis S. Chriſtophe; Patr. le Chap. d'Aigueperſe, alternat. avec l'Abbé de S. Rigaud; Sg^r. Pierre-Emman. du Mirat, de Roanne,

avec Chât. ruiné. A 200 toiſes de l'Egliſe, maſures de l'anc. Chât. du Coté ; Seig^e. en toute Juſtice au même, poſſédée autref. par les Leſdiguieres, par le Maréchal de Villeroi, par N. de Foudras de Château-Tiers.

Lavau, la Prâle, Colombret, Fiefs : la Motte-Fombreuil, à Joſeph de la Salle-Vigouſſet : Corcelles où il y a une tour, vient des Naturel & des Chambonas, à J. Marie-Matthieu d'Oyé. Etienne Naturel, Sg^r. de Corcelles en 1484, l'aïeul des Naturel de Valetine & de Baleure : (V. *ci-devant Dun-le-Roi*). Colombret en releve ; Vaubreſſon, à Cl. de Rambuteau ; Montronant, *Mons Rotundus*, à Cl. Chevalier, Gendarme de la Garde.

Les autres Ham. ou Ecarts ſont Indre, la Charmaye, le Vernay, la Grange, la Seigne, Chatenai, Montbon, Martigni, Pomeray, *&c.* en tout 700 Comm. 3 moulins ſur un ruiſſeau qui tombe dans l'étang de la Bazole. A 5 toiſes du clocher, on trouve du talc, eſpèce de foſſile brillant qui ſe ſépare par feuille.

A 5 l. de Semur, 7 de Mâcon, 15 d'Aut.

MARCIGNI-SUR-LOIRE, dit *LES NONAINS*, Ville.

Marcigniacum, *Marcineium*, *Marciniacum* ; l'anc. Par. de S. Nizier, auj. preſque en ruine,

du patr. de la Prieure, fut abandonnée en 1620, à cauſe de ſon éloignement & de ſon mauvais état : il y a bien de l'apparence que la Ville étoit jadis près de cette Egliſe ; celle de St. Nicolas ſa Succurſale, bâtie à la fin du XIV^e. ſ. ſert maintenant de Paroiſſe : elle eſt deſſervie par un Curé & des Mépartiſtes; il y en a eu juſqu'à 28, réduits à 3, compris le Curé. Ces places ont été fondées pour les enfans du lieu.

Les RÉCOLETS doivent leur établiſſement dans un Fauxbourg, à Franç. Gregaine, d'une anc. famille de Marcigni, & à Magdeleine Racaud ſa femme. Cl. Gregaine leur fils, 3 fois Provincial des Récolets, obtint du Duc de Bellegarde les matériaux du Chât. démoli en 1603, pour bâtir le Couvent fondé en 1616, & achevé en 1623. Les URSULINES en 1643.

L'HOPITAL de 10 lits, deſſervi par ſix Sœurs de l'Inſtitut de celles de Dijon, dont la 1^re. Supérieure fut N. Tiſſerand, étoit jadis à *Lochenal* hors de la Ville : il fut rebâti, il y a 100 ans, au *Beauregard*, où étoit la fameuſe tour de *Milanperle*. Les principaux Bienfaicteurs ſont les Montillet, Jaquet, Bigalion Curé de St. Martin-du-Lac, de Chalonnai dont un Echevin perpétuel, inhumé à la Chap. des Aubergeries en 1710. Cath. Bailly,

Bailly, épouſe d'Etienne de Muſy, Capit. au Régim. de Piémont, y a fondé une Meſſe quotidienne, & a légué une ſomme de 3000 liv. en 1745.

A l'extrêmité du grand Fauxbourg eſt une anc. Chap. de la Vierge, dite N. D. des *Aubergeries*, deſtinée ſans doute à *éberger* & recevoir les pauvres voyageurs : 2 bas-reliefs aſſez groſſiers, incruſtés dans le mur, repréſentent, l'un, des perſonnes à table ; l'autre, 2 hommes qui portent enſemble une chaudiere. Pluſieurs Bourgeois ſont inhumés en cette Chapelle.

Léproſerie établie au XII^e ſ. au ſud de la Ville, où l'on voit une Croix ſur un tertre. Le Prieur de Marcigni diſputant la Juſtice de ce lieu à Guichard de Beaujeu, Baron de Semur, fit mettre le feu à cet Hoſpice, & empriſonner quelques lépreux. Guichard, dans ſa colere, fit brûler 23 de ces malheureux, & renverſa ce que la flamme avoit épargné de leurs bâtimens, en 1322. Il fut condamné à 10000 liv. d'amende envers le Roi, 500 envers le Prieuré, & à la réparation des dommages.

Prieuré de Bénédictines.

Ce qui diſtingue cette Ville & lui a donné ſon ſurnom de *Nonains*, c'eſt le riche Prieuré des Filles de la Trinité, ſous le voc. de N.

Dame, de S. Pierre & S. Paul. Il fut fondé en 1054 par S. Hugues, VI^e. Abbé de Cluni, aidé de ſon frere Geoffroy, Baron de Semur, dans ſon propre patrimoine, pour des femmes retirées du monde, pour des Servantes de Dieu & de la Vierge, comme Cluni avoit été établi pour être l'aſyle des pécheurs, ſelon l'expreſſion de l'acte donné par Saint Hugues : *ſicut peccatores homines Clunineum habebant, ità peccatricibus fœminis de mundi laqueis ad hunc locum confugientibus.* . . . .

Une charte du XI^e. ſ. rapportée dans la Biblioth^e. de Cluni, p. 85 des Notes, l'appelle un vénérable Monaſtere en Bourgogne, au territoire de Semur, proche le lit de la Loire, du Diocèſe d'Autun.

Le Fondateur veut qu'on n'y reçoive aucun ſujet au deſſous de 20 ans, ſelon la régle de l'Egliſe. Il établit 12 Religieux de Cluni pour adminiſtrer les Sacremens & faire l'Office divin : ils étoient encore 12 en 1311. L'Abbé Jacq. d'Amboiſe en ſupprimant les Offices clauſtraux, les réduiſit à 8 en 1507, & ils ne ſont plus que 3. Pluſieurs Seign^rs. voiſins s'y conſacrerent à Dieu, tels que Eldin de Glaine, Bern. de Saligni, Hugues Duvaux de Chizeul, J. de la Barge, *&c.*

Urbain II confirme, en 1096, aux Religieuſes la jouiſſance de tous les biens qui leur avoient été donnés. On voit par cette Bulle qu'elles en avoient déjà en 13 Dioc.

Je ne citerai que les Egliſes dont elles poſſédoient les dîmes & le patronage en celui d'Autun. Varennes, Brian, Sary, Baugi, Chambilli, Saint-Nizier, Sainte-Foy, Saint-Chriſtophe, Saint-Leger, la 4e. partie de l'Egliſe de S. Martin de la Vallée : celle de S. Julien de Sivry fut donnée par Norgaud, Evêque d'Autun, en 1105.

Une autre Bulle de Calixte II conſerve les Religieuſes dans la poſſeſſion de la Ville de Marcigni avec l'Egliſe de Saint Nizier. Geoffroy de Semur, après leur avoir donné pluſieurs terres, bois, étangs, ſe fit Moine à Cluni avec ſon fils, & ſes 3 filles prirent le voile à Marcigni, dont il devint Prieur en 1088 : ce fut de ſa main qu'Eldin de Glaine & Etiennette ſon épouſe reçurent l'habit en 1116. Hugues, auſſi Prieur, fut choiſi Abbé de Cluni, & mourut 5 mois après, en 1122. Rainal de Semur, mort Archevêque de Lyon en 1129, avoit été Prieur de Marcigni & Abbé de Vezelai.

Dalmace de Bourbon céde aux Religieuſes, pour ſa mere Guillemette qui avoit pris le voile, un domaine, *ad Caſellum Jugi Pini*, Pin auprès de Bourbon-Lancy. Berthe de Luzy donne ſon Fief *in Villâ Chazeacas*, peut-être Chizeul, en entrant en Religion. Jobert de l'Epinaſſe vend à la Prieure ſes biens à Baugi & à Cheſſy en 1323. Alix Chopard lui aſſure en 1399, 51 poiſſons tous les ans

en Carême, pour leſquels on fait un obit; apparemment qu'il y avoit alors autant de Religieuſes : mais en 1311 il y en avoit 99, la Vierge, comme le Chef, devoit être la centiéme, *noſtra centeſima*, dit un titre de ce temps : une ſtatue de la Vierge eſt encore croiſée & voilée, & tous les jours on diſtribue aux pauvres la *prébende de la Vierge*. Elles n'étoient plus que 46 en 1378, 20 en 1507, & ne ſont maintenant que 13. Leurs principaux Bienfaicteurs, après les Barons de Semur, ſont les Sires de Bourbon & de Beaujeu, les Sgrs. de Saligny, Jaligny, Yguerande, du Châtelet, Pomier, Cheſſie, Solmain d'Hurgues, Centarben, auj. S. Albin, Eſſertine, Digoine, Cypierre, Civignon, Chalamont, Labarge, *&c.*

La réputation de régularité étoit ſi grande dans cette Maiſon les 1ers. ſiécles, qu'en 1078 Guy, Comte de Mâcon, s'étant retiré à Cluni avec 30 Nobles Chevaliers, leurs femmes embraſſerent la vie monaſtique à Marcigni. On y vit des filles des 1res. Maiſons de France & de la Bourgogne, telles qu'Aremburge, de Vergy, 6 filles de la Maiſon de Semur, pluſieurs des Maiſons de Ponthieu, de Forez, de Foudras, de Beaujeu, de Clermont, de Mailli, de Montboiſſier, de Bourbon, de Chalon, d'Amanzé, de Brancion, de Dyo, de Melun, d'Albon, au XIe. ſ.; une Almadie de Limoges, fille du Duc d'Aquitaine, en

Digitized by Google

1076; Alberte de Champagne en 1078, Gillas & Alix de Bourgogne en 1086, une Garſin de Bigore en même temps; Adelle d'Angleterre, fille de Guillaume le Conquérant, en 1095; Hermingarde d'Anjou en 1100; Alix de Guines, petite niéce de St. Hugues, en 1114; Ste. Varelize, fille d'Alphonſe, Roi d'Arragon, en 1137; Mathilde de Boulogne, femme d'Etienne de Blois, Roi d'Angleterre; Eve de Montmorenci en 1220, Ermingarde d'Angleterre, Etiennette de Mont-St.-Jean, ... Jeanne, Reine de Navarre, en 1401. ..... Une Religieuſe chargée de fournir l'huile, étoit appellée *Domina olei* : un acte de 1410 lui affecte 10 den. de rente ſur un héritage acenſé par le Couvent.

Parmi les Prieures, Hermingarde de Semur en 1061, Gillette de Bearn en 1080, Jeanne de Semur en 1084, Agilmorde de Perigord en 1090, Gaſtenne de Plaiſance, Magdeleine d'Uxelles, Félicité d'Humieres, Gabriëlle de Naples, Sicile d'Uxelles au XIVe ſiécle, Jeanne Damas en 1439, Marguerite de Dyo en 1445, Iſabelle de la Guiche en 1480, Edmonde Pot en 1485, Claudine de Vichy morte en 1559, à laquelle ſuccéda Etiennette du Blé, Nicole de Caumartin, Françe. de Chevrieres, Antoinette du Bois de la Rochette, enſuite Gaſparde de Simiane, Jeanne de Buſſeul, Marguerite Blondeau en 1638, Marie de Saint-André de Montjorval

en 1662, Jacqueline de Chantelot en 1675, Catherine Delachaize d'Aiz, que le Cardinal Bouillon nomma en 1691 pour obliger le P. Delachaize ſon oncle; Eléonore du Maine du Bourg, petite-fille du Maréchal, à laquelle a ſuccédé en 1769 Anne-Nicole de la Queuille d'Amanzé.

Cette Dame conſidérant que ſa maiſon bâtie ſur les eaux étoit mal-ſaine pour celles qui l'habitent, a entrepris une nouvelle conſtruction d'après les deſſins du Sr. Verniquet, Architecte : la 1re. pierre en a été poſée avec ſolemnité le 9 Mai 1777, par le Cardinal de la Rochefoucault, Archev. de Rouen, Abbé de Cluni. L'Egliſe nue, obſcure & étranglée, dont la 1re. Dédicace ſe fit le 13 Fer. 1081 par Hugues, Archevêque de Lyon, va auſſi changer de face : la nef ci-devant occupée par les Religieuſes, ſera rendue à ſa deſtination naturelle, pour le peuple qui ne ſavoit où ſe placer pendant les Sermons du Carême qui ſe prêchent dans cette Egliſe. On y conſerve un os du bras de S. Hugues, donné au XVIe. ſ. par le Chapitre de Mâcon qui l'avoit ſouſtrait au pillage des Huguenots.

N'oublions pas Ste. Raingarde, mere de Pierre le Vénérable, veuve de Maurice de Montboiſſier, qui mourut Cellériere à Marcigni en 1135. Sa vie écrite par la Sœur de Blemner de Caen, en 1673, eſt rapportée

dans le VII^e. vol. de l'année bénéd. au 9 Décembre. La clôture étoit ſi exacte & ſi extraordinaire, que les Religieuſes furent ſur le point de ſe laiſſer conſumer par les flammes, au rapport de Pierre le Vénérable, plutôt que de la violer : (V. le Traité de la clôture des Relig^es. par J. B. Thiers, *in*-12, 1682, où ce trait eſt cité). Cet illuſtre Abbé de Cluni écrivoit à Héloïſe, qu'il deſiroit la voir à Marcigni pour y jouir de ſa converſation ſavante : *Utinam te jocondus Marciniaci carcer cum cœteris Chriſti ancillis incluſiſſet !* (Bib. Clun. pag. 852).

On n'y a jamais reçu que des filles nobles : on exige encore des preuves de nobleſſe de 4 générations du côté du pere, la Poſtulante faiſant la 5^e., & il faut que ſa mere ſoit noble. La Prieure eſt Dame de Marcigni, qui fut affranchi de main-morte en 1450 pour 15 liv. de rente, affectée ſur le port : elle jouit encore de pluſieurs autres belles Terres, a le patronage de 32 Cures en différens Diocèſes, de quelques Chapelles & de Prieurés ſimples. On voit dans la Bibliothéque de Cluni, pag. 1709, que neuf Prieurés dépendoient de celui-ci, dont un S. Michel en Eſpagne en la Ville de Zamora, en 1169; un autre en Angleterre, au Dioc. de Salisbery, qui devoit à Marcigni 55 liv. ſterling par an; celui de S. Jean de *Corello*, au Diocèſe d'Autun; celui de S. Loup-ſur-

Abran proche Decize, Dioc. de Nevers, uni depuis à Marcigni ; celui de Montet, Dioc. de Chalon.

Ce Prieuré faiſoit autrefois une aumône d'une livre de pain à chaque pauvre tous les Lundis, Mercredis & Vendredis du Carême, annoncée par le ſon de la groſſe cloche, & qui a été confirmée par Arrêt du Grand-Conſeil du 30 Jer. 1765 : depuis ce temps, pour éviter les abus, par tranſactions paſſées avec les Paroiſſes voiſines qui avoient droit à cette aumône, les Curés reçoivent pour leurs pauvres une certaine quantité de grains portée par la tranſaction.

Le Monaſtere ne paroît pas avoir été double, comme on l'a prétendu, dans le principe; il n'y a point eu de Bénéfice maſculin, n'ayant été fondé que pour des filles. Le Prieur n'avoit été que leur conſeil, & non le propriétaire des biens. Cependant il y eut, ſous le Cardinal de Richelieu, ſous Louis XIV & Louis XV, de grands procès contre la Prieure & des Prieurs dénommés; mais par une Bulle d'Innocent XII en 1693, homologuée en 1696, & par un Arrêt du Grand-Conſeil du 19 Septembre 1747, le Prieuré conventuel de Marcigni a été déclaré *Bénéfice féminin.*

Les Moines obtinrent de Jean de Chateauvilain, Baron de Semur, la haute-Juſtice

au Prieuré (& en 1290 dans Marcigni même), à la charge du reſſort & de l'appel à Semur, par un traité de 1266, moyennant une rente de 50 livres, de 200 bichets de ſeigle & 15 chars de paille, payables au Seigneur de Semur : Edouard de Beaujeu s'en départit même en 1390, en faiſant une pieuſe fondation. Après pluſieurs conteſtations entre les Moines & Guichard de Beaujeu, le Parlement de Paris par Arrêt de 1323, appellé *Arrêt d'interim*, accorda au Baron la ſaiſine de la Juſtice de Marcigni, & la mit en la main du Roi comme ſupérieur pendant leurs débats, avec attribution de Juriſdiction au Bailliage de Mâcon, qui étoit alors la ſeule Juſtice royale du canton.

Edouard, Comte de Beaujolois, fit foi & hommage au Duc Philippe, des Ville de Marcigni, Terres & dépendances de la Baronnie de Semur. Cet Edouard, piqué contre les Moines, fit fermer le port de Marcigni, s'empara des bateaux, & brûla publiquement le bail fait aux Fermiers : mais par Arrêt de 1393, la Prieure fut rétablie dans ſa Juriſdiction, toujours reſſortiſſante à Semur.

Cependant, malgré les Lettres patentes de Charles V en 1364, la Déclaration de Louis XI en 1477, & celle de Charles VIII en 1483, qui portent que Marcigni demeurera dans le reſſort de la Juſtice de Semur, les Moines ont ſi bien fait, que cette petite

Digitized by Google

Ville, qui n'eſt qu'à ¼ de lieue de la premiere, a été unie au Bailliage de Mâcon : auſſi Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, propriétaire des anciens droits d'aides du Mâconnois, voulut ſoumettre les Habitans de Marcigni à ces droits nouveaux pour eux ; mais, par Arrêt du Conſeil du 19 Mars 1685, le Roi maintint cette Ville & ſes Fauxbourgs dans l'exemption & franchiſes des droits d'aides du Mâconnois, comme ayant toujours fait partie du Duché de Bourgogne. Un Arrêt du Parlement, rendu ſur la requête du Procureur-Syndic des Etats, le 20 Juin 1648, porte que les procès pour raiſon de tailles & d'aides, ſeront traités en premiere inſtance au Bailliage de Semur, & par appel au Parlement pour les Villes de Marcigni, Bois-Sainte-Marie & autres Paroiſſes de la Recette de Semur.

FAITS HISTORIQUES : SIÉGES, LIGUE.

Marcigni a eſſuyé différentes révolutions dont on a parlé en général dans le Coup d'œil ſur le Brionnois. Le redoutable Prince de Galles, fils du Roi Edouard III, paſſa la Loire ſur le pont de Marcigni en 1366, & ravagea le Charolois & la Bourgogne : il en fut expulſé par le Connétable du Gueſclin : (V. *1^er. vol. pag. 184*). En 1370 Philippe le Hardi allant voir à Riom le Duc de Berry

ſon frere, paſſa par Marcigni, accompagné de 50 Chevaliers & Ecuyers : il venoit de Rouvre, & avoit pris ſa route par S. Gengoux & Perreci.

En 1417, le Duc Jean étant entré en France, à la tête d'une puiſſante armée, engagea les Villes à s'unir à lui : Marcigni lui envoya ſa lettre d'adhéſion.

Cette Ville fut aſſiégée en 1419 par les troupes du Dauphin, depuis Charles VII, que le Maréchal de Cottebrune défit, & força de repaſſer la Loire : elle fut priſe en 1431 par le Comte de Clermont, & repriſe par Perrinet Graſſet, Capitaine Général du Nivernois, qui la rendit en 1433, pour *le bien de la paix*, au Duc de Bourbon. Ce Prince ne la garda pas long-temps, puiſqu'on voit Bernard de la Broquerie, 1^er^. Ecuyer Tranchant, établi par Philippe le Bon, Gouverneur des *Ville & Châtel* de Marcigni en J^er^. 1434, aux gages de 800 liv. : apparemment que les ennemis du Duc s'en rendirent encore maîtres ; car François Surienne, dit l'Arragonois, Maître de l'Artillerie du Duc, la ſurprit par eſcalade en 1438.

Les Proteſtans ſous Poncenat & St.-Aubin leurs Chefs, y commirent de grands dégâts en 1562, pillerent le Prieuré, déchirerent tous les livres, briſerent les Autels, les croix, les images, comme l'atteſte le procès-verbal dreſſé par Cl. de Monchanin, Châtelain du

Bois-Sainte-Marie : on voit par cette piéce en 25 feuillets, qui m'a été communiquée, qu'on regrettoit beaucoup la table d'albâtre du Maître-Autel, ſur laquelle étoit la *portraiture* de N. S. & 4 piliers de cuivre, un cadelabre à 7 branches, & la figure de *Notre-Dame l'Abbeſſe*. Il paroît auſſi que Jean Raquin, Juge de Marcigni, J. Menant & Nic. Chauvais, Bouchers, favoriſerent les Huguenots en cette occaſion. Le procès-verbal qui fait monter le dommage à 10000 écus, (le marc étoit à 15 liv. 15 ſ.) eſt ſigné par Nic. de Somery, Abbé de Septfonts; Théod. de Vichy, Doyen de Lyon; Antoine de Semur, Sgr. de Sancenier; Treſmont de Cercy; Cl. de Montagni; Adrien de la Garde, Sgr. de Chaſſigni; Geoffroi de Tenaï de S. Chriſtophe; Cl. de Digoine du Palais; & Philibert de Vichy, Sgr. de Chenevizet.

Pour éviter pareille ſurpriſe, Charles IX ordonna, en 1567, au Capitaine Martin de ſéparer le pont-levis du Château, & les *loges* pour mettre des ſoldats, *afin que la Ville demeure en plus grande ſûreté*, dit la lettre originale de ce Prince, que j'ai vue aux archives du Prieuré. Antoine Marque étoit alors Grenetier; P. Gregaine, Syndic; Louis Dupuy & Cl. de Lhopital, Echevins : le Capitaine Martin ayant déclaré ne ſavoir lire ni écrire, fit lire la lettre par le Greffier. Sur les remontrances des Habitans, le Roi

leur permit de garder le port, & fit conſtruire la tour de Milan-Perle.

L'armée des Reîtres, forte de 25000 hom. commandée par Caſimir & le Prince de Condé, après avoir ravagé le Brionnois, entra dans cette place, & paſſa la Loire ſur un pont de batteaux en 1576.

Henri III allant de Lyon à Bourbon-Lancy, où il ſéjourna ſix ſemaines avec la Reine en 1584, s'arrêta à Marcigni, où le Comte de Tavanes reſta en garniſon avec ſa Compagnie, pendant le ſéjour du Roi dans ces cantons.

La peſte de 1585 rendit la Ville déſerte: le Curé, Sébaſtien Cottout (le nom de ce bon Paſteur mérite d'être cité), eut le courage d'y reſter. La Loire cauſa des pertes immenſes par ſes débordemens extraordinaires en 1586 & 1587.

Après la bataille d'Aulneau, le Duc de Bouillon & le Comte de Chatillon paſſerent à Marcigni avec 4000 hom. le 6 X^re. 1587. Le Duc d'Epernon les ſuivoit bien accompagné, pour terminer avec eux des articles de paix déjà propoſés. Chatillon les refuſant, ſe retira dans le Vivarais, ſuivi de 1500 chevaux. Le Duc de Bouillon & d'autres Seigneurs Calviniſtes s'arrangerent avec d'Epernon : celui-ci ordonna au Prieuré un grand repas, où il fut ſoupçonné d'avoir empoiſonné les convives Huguenots; d'où vint le

proverbe cité par M. de Thou, *Dieu nous préſerve du dîné de Marcigni !* En effet, à peine le Duc de Bouillon, le Baron de Doney & autres Gentilshommes furent-ils arrivés à Genève, qu'ils moururent.

Des Marchands de Lyon avoient dépoſé 4000 muids de ſel à la tour de Milan-Perle, *fortereſſe flanquée de guérites & bien foſſoyée*, diſent les Mémoires de Tavanes : le Comte de Saulx l'aſſiége, force la garniſon à capituler, & enleve le ſel dont il paie ſes ſoldats. Il pourſuit les Ligueurs, commandés par Varenne-Nagu, Gouverneur de Mâcon, & les défait à l'Epinaſſe en 1589.

Marcigni & ſes environs ſont fort incommodés par les troupes des Ligueurs pendant le ſiége qu'ils faiſoient de Charlieu, emporté d'aſſaut, quoique défendu par 1200 homm. Après cette priſe, le Baron de Lux ſéjourne 4 jours à Marcigni, & laiſſe pour y commander Molins-Latour en 1590.

Le Duc de Nemours y entre avec 2000 hom. le 20 Avril 1591. Des Sergens d'Autun arrivent quelque temps après pour contraindre les Habitans au paiement des tailles par ordre du Duc de Mayenne. 15 jours après le Capitaine Eſpiard tenant le parti du Roi, ſoutenu de la garniſon de Bourbon, vient forcer le pays à faire un autre paiement.

Saint-Martin, qui entretenoit des intelligences avec quelques Citoyens de cette

Ville, la ſurprend la nuit du 24 Août 1591, fait ſauter par le pétard la porte du Prieuré, marche droit au Château qui lui eſt livré par 2 Suiſſes, pille les plus riches maiſons, & fait charger 40 chars des meilleurs effets. Comme il ſe diſpoſoit à enlever ſon butin, arrivent dans les Fauxbourgs St.-Chriſtophe & Molins avec 40 Arquebuſiers. Le pillage ceſſe; l'ennemi rentre dans le Château, auquel Thianges, d'Uxelles, de la Claytte & d'Ambierle, ſurvenus avec 900 hommes, préſentent l'eſcalade, & ſont repouſſés trois fois. 2 coulevrines, arrivées de Mâcon, le forcent à quitter la place le 3 Septembre 1591, & à rendre les priſonniers. Thianges y établit pour Commandant le Sr. Deſprés, avec les Compagnies de Longecourt & de Morland.

Mais Marcigni, délivré quelque temps après des Ligueurs, ſe rendit à la Nocle le 10 Octobre 1594. Thianges, fâché de ce que c'étoit le ſeul endroit du pays qui ne fût pas du parti de la *Se.-Union*, écrivit à Mayenne pour obtenir des troupes & du canon, afin d'en former le ſiége : l'arrivée du Maréchal de Biron en Bourgogne arrêta ſes projets dangereux. La Nocle inveſtit avec 500 h. le fort de Champſeaux, le battit de 2 piéces d'artillerie, le prit & le raſa. Deſprés, Capitaine du Château d'Arci, le rendit à la Nocle le 27 Févr. 1595. La priſe de cette

fortereſſe, qui ſervoit de boulevart à Parai, engagea cette Ville, le 5 Mars, à ſe ſoumettre au Roi entre les mains du Comte de la Guiche.

Le Château de Marcigni au ſud, cauſe fatale de ſes malheurs, fut raſé en 1603, à la priere des Habitans mécontens du Châtelain. C'étoit un donjon quarré, de 16 toiſes de haut, & de 6 pieds d'épaiſſeur, entouré d'une bonne muraille flanquée de 4 tours : il avoit été élevé par les Ducs de Bourgogne près la porte deſſus, pour s'oppoſer aux incurſions des Ducs du Bourbonnois. Sur ſon emplacement a été conſtruit une maiſon bourgeoiſe à M. Dupuy de Chateauvert.

Marcigni eſt ſitué près de la Loire (à 600 toiſes), à l'entrée d'une gorge qui conduit à Semur à l'eſt. Il eſt borné à l'oueſt par des côteaux qui regnent du ſud au nord, forment au deſſous un beau baſſin de $\frac{3}{4}$ de l. coupé par ce fleuve qui coule au milieu. Il y avoit un pont de bois qui fut emporté au commencement du XV^e^. ſ. On paſſe la Loire en bateau au port de Chambilli, appartenant à la Ville, qui l'afferme, ainſi que ſon droit de pêche. (*Voy. Chambilli*).

Elle peut contenir 390 f. 1600 Commun. avec les Domaines qui en dépendent, & 2000 ames. Son commerce eſt en bled, bois, fil, *&c.* Il ſeroit bien plus vif ſi, par le moïen d'un

d'un petit canal, la Loire venoit à former un port près de la Ville, qui vraiſemblablement jouiſſoit autrefois de cet avantage, lorſqu'elle étoit raſſemblée autour de l'Egliſe de S. Nizier, & que le pont ſubſiſtoit. Gros marché tous les Lundis, où il ſe débite beaucoup de fil, & 4 foires par an. Subdélégation; Grenier à Sel de la Direction de Chalon. Quoique du Bailliage de Mâcon depuis près de 3 ſiécles, cette Ville eſt de la Recette & de l'Archiprêtré de Semur; & les affaires de finances, tailles, gabelles, . . . ſont toujours du reſſort du Parlement de Dijon : elle eſt gouvernée par un Syndic perpétuel nommé par le Roi. C'eſt la 22^e^. Ville qui députe aux Etats : elle donnera en 1784 le 2^e^. Alcade, & Bourbon le 3^e^. Belle route de Marcigni à Digoin & à Parai.

Les plus anciennes familles ſont les VERCHERE depuis le XIII^e^. ſ. qui ont donné des Magiſtrats diſtingués au Parlement. HUGUES FRANÇOIS VERCHERE DE REFFYE, né en 1680, reçu Avocat à Paris en 1705, Juge de Marcigni en 1717, Syndic perpétuel de la Ville en 1741, s'acquit dans tous ces Emplois la réputation d'un grand Juge. Il avoit toutes les qualités qui forment le vrai Magiſtrat. Il mourut en 1755, eſtimé & chéri de tous, laiſſant une riche bibliothéque & de bons manuſcrits, fruit d'un travail de 50

ans. Il a fourni 700 articles à la nouv. édit. de Moreri. Guill^e. Verchere, né en 1573 à Marcigni, fut Maire de la Reole. Une de ſes filles s'établit en Canada où elle forma un établiſſement & un petit fort appellé *Verchere*, à quelques lieues de Montreal, près des Iſles de Richelieu. Les Iroquois vinrent l'attaquer, pendant que ſes gens étoient aux champs,& furent repouſſés par cette Héroïne habillée en Amazone, avec une bravoure digne des vieux Militaires.

Quelques années après le même fort attaqué par les Sauvages, auroit été emporté ſans la belle défenſe de ſa fille, âgée de 16 ans, qui tira un coup de canon pour avertir les environs, ſe porta par-tout avec un ſoldat, & força l'ennemi à la retraite. Ce trait de courage ayant été mandé à Madame de Pontchartrain, le Roi lui fit une penſion de 400 liv. Ces faits ſont tirés d'un livre intitulé : *Aventures d'un Marin ſous le regne de Louis XIV.* L'Auteur dit avoir connu ces 2 Dames Verchere, & avoir vu leur fort.

Les Montillet, dont un Capitaine pendant la Ligue ; les Gregaine ſortis du Village de ce nom, Par^e. de Brian, établis à Marcigni en 1400; les Marquet, dont Antoine, Receveur du Grenier à Sel, étoit Echevin en 1530 avec J. de Chandon, Ecuyer, Sg^r. de Brailles; les Dupuy, les du Ryer dont un Ant^e. Capit. du Chât. de Marcigni en 1440;

un André, Châtelain de Semur ſous Louis XI; Chriſtophe, Lieut. Gén. des Baſſes-Marches du Bourbonnois, ſiége du Donjon, Maître des Requêtes de la Reine-Mere.

Il fut pere d'André du Ryer, Sr. de Malezair, Fief de la Paroiſſe du Lac en Brionnois, où il eſt mort en 1668, après avoir été Conſul aux Echelles du Levant, où il avoit appris les langues turque & arabe; il fut nommé Secretaire du Roi, Interpréte aux langues orientales en 1651, & Gentilhomme de la Chambre : on a de lui pluſieurs Ouvrages, entr'autres, une *Grammaire turque* & l'*Alcoran imprimé* à Paris en 1647, *in*-4°. réimprimé à Amſterdam en 1733. Cl. du Ryer, Receveur des Conſignations à Marcigni, qui a hérité de ſes ancêtres le goût des Lettres, poſſéde pluſ. manuſc. de ce Savant, qui conſiſtent en inſtructions politiques & diſcours à l'Empereur des Turcs, ſes paſſe-ports en arabe, *&c.* .... Il eſt étonnant que l'Abbé Papillon, qui a enflé ſa liſte de tant d'Auteurs ignorés, ait oublié André du Ryer qui a fait honneur à la Bourgogne.

Quelques-uns doutent que Pierre du Ryer, né à Paris, de l'Acad. Françaiſe, froid traducteur, Poëte tragique, ſoit de la même famille.

M. Michault rapporte, dans le 1er. vol. de ſes Mélanges, pag. 333, une lettre du Pere Berthet qui fait l'éloge du P. de S. Rigaud,

né à Marcigni, Philoſophe, Mathématicien, grand Prédicateur à Lyon. On dit qu'ayant été envoyé par Louis XIV à la Bibliothéque du Vatican, il retenoit de mémoire les manuſcrits qu'il avoit lus, & qu'on ne lui permettoit pas de copier.

Marcigni eſt à $\frac{3}{4}$ de l. de Semur, 4 de Parai, 5 de Charolles, 12 de Mâcon, 10 de Cluni, 30 de Dijon.

Lat. 46 d. 14' 8". Long. 1 d. 43' 19".

MALTAVERNE.

Mala Taberna, Ville. de la Pare. de Briennon (*V. ci-devant Briennon*) : *ajoutez*, qu'il fut vendu par Laurent de Tenay à Henri d'Ogeroles en 1625, & appart. auj. à Mde. de Lillebonne. Il fut déclaré en 1459 être de tout temps du Duché de Bourgogne, & non impoſable par les Officiers Royaux du Lyonnois.

MATOUR.

Amatorium, Par. voc. S. J. B. Pat. l'Abbé de S. Rigaud; Chap. ſeigne. fondée; Sgr. depuis 1768, N. de Caſtellane, qui l'eſt auſſi de Château-Thiers ou Thierry, app. par S. Julien Château-Tyard, poſſédé dès le XIVe. ſiéc. par la Maiſon de Foudras, une des plus illuſtres de Bourge. par ſon ancienneté & ſes

alliances : cette Seig^e. fut érigée en Comté en 1680, en faveur de Roland de Foudras. Il avoit pour aïeul P. de Foudras, Chev^r. Sg^r. de Courcenay en 1291.

12 foires. 1200 Comm. avec les dépend. Monnet, Treſcourt, Auvereau Crozet, Croux, Etivaux, Argaud, Authiard, Neuilly, &c. Pluſ. Dom. & moulins.

A 7 l. de Semur, 5 de Mâcon, 4 de Cluni, 15 d'Autun.

MEULIN.

Ancienn. Mevilain, *Mediolanum*, *Mediolatium*, *Medrolatium*, Par. voc. S. Pierre, Pat. l'Abbé de Cluni; de la Juſtice-Mage de Cluni, de celle d'Audour & de Château-Thiers; l'Abbé de St. Rigaud, Sg^r. du clocher. 180 Comm.

Ham. les Plaſſards, le haut de Meulin, les Baudrats, Laffin, les Saudet. 1 moulin. Pays de montagnes.

A 5 l. de Semur, 6 de Mâcon.

MONTMELARD.

Mons-Melardi, Par. voc. St. Barthelemi, ancienn. S. Denis; Pat. l'Abbé de Cluni depuis 983, que cette Egliſe fut donnée à S. Mayeul par Valtere, Evêq. d'Autun : elle étoit alors ſous le voc. de St^e. Marie, & a

été deſſervie par les Moines; de la Châtell^e. du Bois-St^e.-Marie ; Sg^r. Engag. d'abord, enſuite propriétaire, le Marquis de Drée, par échange fait avec le Roi.

Chât. de Villars à N. Bernard de la Vernette, Lieut. de Roi en Mâconn. Nureux à N. d'Ethy, Comte de Milly, Colonel de Dragons, de l'Acad. des Sciences. Vigouſſet à Joſ. de la Salle, Sg^r. de Poncy. Le Pas, ci-devant à P. Marie Naturel de Valetine, maint. à N. Guyon, Prévôt de la Maréch. de Charolles. Chap. à Vigouſſet, & une à Nureux.

Les autres Ham. ou Ecarts ſont le Buiſſon, la Juneaux, Chamay, Villard, Vauzelle, *&c.* & 8 Domaines détachés.

Sur le mont Crozan ruines d'un anc. Monaſtere, dép. de S. Rigaud, ſous le voc. de S. Cyr, où étoit un fameux apport. Font^e. dans le flanc de la montagne, qui communique aux 2 mers par la Saone & la Loire. 3 moulins ſur pluſ. étangs. Seigle; pommes de terre; ſarraſin.

Ce Village, ſur une hauteur, de 100 f. 500 Commun. eſt entre Dompierre à l'eſt, Matour au ſud-eſt, Dun-le-Roi au ſud, Gibles à l'oueſt, Ozole & Baubery au nord.

A 5 l. de Semur, 3 de Charolles, 6 de Cluni, 7 de Mâcon, 15 d'Autun.

OUROUX sous le bois de Sainte-Marie.

Oratorium, Par. voc. St. Pierre-ès-Liens, Patr. l'Abbé de Cluni, du Comté de Dyo; Guy de Dyo acheta de Jean de Marzac, Sgr. de Sigy, le Châtel, ſes fonds & dîmes à Ouroux, en 1360. 50 f. 200 Commun. Tour, faiſant partie d'un anc. Chât. app. Chaſſagne, Fief à Cl. Barthelot de Rambuteau. Dép. la Croix & Champeau. Froment; quelques vignes; beauc. de fruits.

A 5 l. de Semur, 1 ½ de Charolles, 9 de Mâcon, 14 d'Autun.

OZOLE.

Ozola, Par. voc. S. J. Bapt. (28 Août); l'Ev. d'Autun Collat. le Curé Sgr. du clocher & d'une partie du Village, le reſte de la Paroiſſe, en ce qui eſt du Mâconnois, au Sgr. de Château-Thiers; la partie du Charolois dépend de la Sge. de Moulins-la-Cour. 55 f. du Brionnois, 45 du Charolois où ſont encore 5 Domaines.

Rambuteau, Chât. & Sge. poſſédée dep. 180 ans par les ancêtres de Cl. Barthelot, Chevr. de S. Louis, dont 2 ont été Lieut. de Roi en Mâconnois, & un Brigadier des Armées du Roi. Très-jolie Chape. caſtrale de S. Henri, fondée par Henri Barthelot en

1664. Le Sgr. actuel a conſtruit 32 Domaines dans l'étendue de ſa Terre, à 3 l. de tour: 18 ſont dans les environs du Chât. Par ſes ſoins ce pays, maigre, ſauvage, inculte, eſt défriché, vivifié & embelli : on croiroit de loin que ce ſont autant de maiſons bourgeoiſes. Son Château, quoique ſur une éminence, a l'agrément de belles piéces d'eau, environné de bois, avec 5 étangs. Son frere, auſſi Chevr. de S. Louis, a donné au pays un grand ſujet d'édification par ſa retraite à Septfonds, où il paſſe, depuis 12 ans, 6 à 7 mois de l'année avec ces pieux Solitaires.

Crary, Château à P. Emanuel du Mirat; Ecuſſes, dont Dalmace de la Porte étoit Sgr. en 1377, donné à Cluni en 1437 par Mariotte Leduc, aliéné en 1622, Fief à Cl. de Rambuteau; Pommey ou Pomay, Fief avec Chapelle, à Alexis Rougemont, Conſeiller à Charolles; Cloudeau, *Cloſum aquæ*, Fief avec 4 foires, au Sgr. de Villars : les autres dépend. ſont les Brouillards, les Forgeat, Monchalon, Somery avec une ancᵉ. tour, Fief à la Comteſſe de Pons-St.-Maurice, & ci-devant aux de Moulins-la-Cour.

A 5 l. de Semur, 6 de Cluni, 1 de Charolles, 8 de Mâcon, 14 d'Autun.

PRISY D'AMANZÉ.

Ancienn. Prizey, *Priſiacum*, Par. voc. S.

André; Pat. l'Abbé de Cluni. Cette Terre eſt depuis 1415 aux Comtes d'Amanzé. Une Dame de ce nom a laiſſé 60 liv. de rente pour les pauvres, en 1710 : (*V. Amanzé*). Le Presbytere fut brûlé par les Calviniſtes en 1562. 30 f. 120 Comm. Ham. le Parc, ancien Fief où jadis étoit le Château; les Bouffiers, le Monceau, Tolſy en partie. Pays varié, peu fertile.

A 3 l. de Semur, 9 de Mâcon.

RAMBUTEAU : V. OZOLE.

SAINT-GERMAIN-DES-BOIS.

Par. dont l'Egliſe aſſez belle a ſervi aux Chan^es^. Rég. de S. Aug., & où les Sg^rs^. de Dyo, Fondateurs du Prieuré vers 1095, ont leur tombeau élevé, ainſi que Sybille de Luzy, Dame *de Dioco* & de Sigi en 1228, & Jeanne *de Clungiis* . . . . en 1300. Il n'y a plus de Religieux, & le Prieuré a été uni à celui de St. Sernin-des-Bois : (*Voy. St. Sernin, Baill^e^. de Montcenis*).

Le Patron de la Paroiſſe eſt S. Benoît avec S. Germain. Le Prieur Sg^r^. Haut-Juſticier & Patron du Bénéfice. Il reſte encore des veſtiges du Monaſtere, qui fut brûlé & l'Egliſe pillée par les Calviniſtes, commandés ſous l'Amiral de Coligni par Clermont d'Amboiſe & Briquemaut. L'Abbé Dagu, dans ſon Hiſ-

toire des Révol. de Mâcon, pag. 121, dit que les Chanes. Rég. de S. Pierre de Mâcon étoient originairement iſſus de ceux de St. Germain. Chât. Terre & Chap. de St. Ambreuil ou Embrun (S. Ambroiſe) au Comte d'Amanzé, par mariage de Marguer. de Dyo avec un d'Amanzé. La Chapelle paroît avoir été l'anc. Egliſe parc. du temps des Moines. 180 Commun. compris les Broſſes-Dieu & l'Argollet, jadis la Grolay, de 60 Comm. Sur la grand'route de Charolles à la Claytte.

A $\frac{1}{4}$ de l. de Dyo, 5 de Semur, 8 de Mâc.

S. Julien de Sivry.

Du nom d'un Ham. app. Sivry; P. voc. St. Julien, Martyr; Patr. de la Prieure de Marcigni depuis 1105, qu'il lui fut accordé par Norgaud, Ev. d'Aut.; de la Seigne. de Vaux de *Chizeul*, anc. Fief ainſi app. du nom de *Choiſeul*, dont une branche poſſédoit de grands biens en Bourge. Marie de Choiſeul, Dame de Sigy, de Laye, du Vaux de Chizeuil, porta ces Terres en dot à Guillaume de l'Aubepin, Seige. de Sigy-le-Châtel : la derniere appartenoit en 1650 à une branche de la Maiſon de Dyo de Montperroux, éteinte par le décès d'Eléonor Dyo de Montperroux, Lieut. Gén. des Arm. Ses biens ſubſtitués paſſerent à ſa ſœur, mariée à Louis-Franç. Damas d'Anlezy, d'où, après ſa mort,

ils doivent revenir à J. Pierre Damas de Saſſangi.

7 à 800 Commun. Ham. Sivry, les Jeandenis, Chevagni, petit bois avec Chap. de Ste. Geneviève, & un anc. Chât. à N. Bataille de Mandelot, Chevr. de Malthe, en toute Juſtice. Autre Chap. des Rois à Vaux, avec anc. Chât. Moulin ſur l'Arconce, app. *Caſſe-Veſſe*. Le Ham. de Maringue plaide à Charolles, y paie taille, & y prend ſel : le reſte de la Par. qui uſoit de ſel de Peccais, eſt en procès pour conſerver ſon droit.

Bon terroir ; vignes ; excellens pâturages.

A 4 l. de Semur, 1 ½ de Charolles, 10 de Mâcon.

SAINTIGNI-DE-VERS.

App. Santigné en 1288, *Sintiniacum* ; Par. voc. S. Jean-B. Patr. du Chap. d'Aigueperſe ; dern. Par. du Dioc. d'Aut. au ſud. Le clocher & partie de la Paroiſſe ſont du Beaujolois, à Henri de la Broſſe, qui a ſa Chapelle fondée à l'Egliſe : le reſte, du Baille. de Mâcon, Recette de Semur, de la Seige. de la Garde-Marzac, & du Comté de la Claytte.

2 Chât. celui de la Broſſe, qui releve de Beaujeu, eſt bâti à l'antique, échut à Ant. de Montrichard en 1631, par ſucceſſion de Cl. de la Belouſe ; & celui de Colange,

Par^e. de Dun, par mariage avec Iſabelle de la Tour-Paula en 1656. Henri-Réné de Montrichard, anc. Page de la Dauphine, Sg^r. de Marchangi en Lyonnois, a le Fief de la Broſſe. L'autre Chât. à Cl. de Saint-Georges, par ſon épouſe Franç. Monchanin de la Garde-Marzac : cette Dame a laiſſé aux pauvres, en 1763, une grande marque de ſa charité, en léguant 6000 l. de rente à ſes 12 Terres; il y a 1600 l. pour 8 vieillards infirmes de Santigni, qui avec cette ſomme vivent à l'aiſe, & aident leur famille. Voilà pourtant le peu qu'il en coûte pour nourrir les gens vertueux dans nos campagnes. Quelle effrayante comparaiſon, quand on ſonge à ce qu'on prodigue tous les jours pour ſoudoyer le vice dans la Capitale!

Belle Chapelle avec haute fleche en ardoiſe, voc. N. D. de Vers, dans le Village de ce nom, conſtruite par les Dumont, Bourgeois du Pays, il y a plus de 200 ans. Autre Chap^e. rur^e. de St. Clement au Ham. de ce nom.

Par. de 7 l. de tour, de difficile deſſerte à cauſe des ruiſſeaux, des montagnes & des bois; 1500 Comm. & à portion congrue.

Dép. Mont, Vers, St.-Clement, Vibus, le Charne, les Canot, Aujoux, la Brette, le Rouſſet, *&c.* & 50 Domaines.

AJOUX, *Altum Jugum*, où M. Tranchand,

Profeſſeur à Beaujeu, a trouvé des minéraux de plomb teſſulaire ou galene, dont j'ai vu chez lui de beaux morceaux : il a découvert auſſi à la Chapelle-ſous-Dun, proche Châteauneuf, une mine de charbon de terre, qu'on ſe propoſe d'exploiter, & une mine de plomb vernis, à S. Polycarpe près de S. Julien.

2 ruiſſ. qui prennent leurs ſources en la Paroiſſe, ſe jettent dans le Sornain au Sordet, font aller dix ſarroirs ou moulins à ſcier le ſapin, qui en 24 h. coupent 6 douzaines de planches; 10 battoirs d'écorce, 1 moulin à farine. Les montagnes ſont couvertes de bois, preſque tout en ſapin; on y fabrique le charbon qui ſe vend à Charlieu, Beaujeu, Villefranche. . . . . Pays ſauvage, entrecoupé de montes. où il ne croît que du ſeigle, du ſarraſin, & beaucoup de pommes de terre.

A 6 l. de Semur, 6 de Mâcon, 17 d'Aut.

SAINT-LEGER-SOUS-BUSSIERE.

S. Leodegarius propè Buxeriam, P. à la coll. de l'Ev. de Mâcon; Sgr. N. de Caſtellane, qui l'eſt auſſi de la Buſſiere ſur Grône, avec Chapelle. Foires. Anc. Chât. ſur la colline, qui a donné le nom à une bonne Nobleſſe éteinte depuis long-temps. Marguerite de la Buſſiere, Religieuſe à Marcigni, fut Abbeſſe

de St. Jean d'Autun en 1066 : c'étoit une place forte qui commandoit ſur le chemin de la Claytte à Mâcon, & ſur tout le voiſinage. J. de Toulongeon, Baron de Senecey, Maréchal de Bourgogne, tenta la fidélité du Gouverneur, qui, loin de ſe laiſſer ſurprendre, battit le Maréchal & le fit priſonnier. Ayant été échangé avec le Comte de Vantadour, il ſignala ſon reſſentiment par la ruine de ce Château, comme s'il eût pu enſevelir ſous ſes débris le ſouvenir de l'affront qu'il y avoit reçu.

Beatrix de la Buſſiere porta cette Terre au Préſ. Antoine Leviſte ſon mari, en 1431; & Jeanne leur fille à Anne Robertet, de qui elle fut acquiſe par le Bailli de Mâcon, Phil. Paphi, Sg^r. de Neronde, qui la laiſſa à N. Laurencin ſon parent, des deſcendans duquel J. de Foudras de Château-Thiers l'acquit en 1696.

Les dépend. ſont la Buſſiere, la Belouze où il y a foires, Négeant, les Murs, Montdidier, &c. Papeterie ſur la riviere venant de Saint-Pierre-Lavieu, qui réunie à celle d'Audour, forme la Grône. On trouve à S. Leger une marne noire cryſtalliſée, pyriteuſe, qui annonce une mine de charbon.

A 8 l. de Semur, 5 de Mâcon, 17 d'Aut.

SAINT-RACHO : V. DUN-LE-ROI.

SAINT-SYMPHORIEN-DU-BOIS.

Par. Patr. le Doyen de Parai. Anc. Chapelle de St. George bien réparée, dont le nom eſt reſté à un Vill^e. au milieu des bois. Le clocher & la plus grande partie de la Paroiſſe dép. de la Sg^e. & Juſt. de Dyo; une autre partie de celle de Drée, une autre de celle du Prieur de St. Germain; enfin, le Curé a auſſi un Fief avec Juſtice, qui comprend ſon pourpris, ſes fonds curiaux & autres, comme il ſe voit par pluſ. titres des XV & XVI^e. ſ. qui ſont dans ſes archives. Il poſſéde encore un autre Fief en ſimple directe & cenſive, acquis en 1488 d'Edouard Damas de la Bazole, & établi par 2 terriers de 1552 & 1636.

350 Comm. avec les dépend. St. George, la Pouge, Giverdier, Montalon, Bois-Soleil, Baubigni, *&c.* Pays de bois. Sur la gr. route de Charolles à la Claytte. (V. *Dyo ci-devant*).

A 3 l. de Semur, 2 de Charolles, 8 de Mâcon, 14 d'Autun.

SIVIGNON en Máconnois : V. SUIN en Charolois.

TELLAY ET FLACELIERES.

Deux Villages en Mâconnois, Recette de

Semur, dans la Par^e. de Saint-Bonnet-des-Bruyeres, jadis mere Egliſe, maint. Annexe d'Aigueperſe, deſſervie par un Vic. Dioc. d'Autun. Saint-Bonnet en Beaujolois, de 700 Comm., eſt entre Matour & Saint-Igni-de-Vers.

Aigueperſe, *Aqua Sparſa*, à préſent Par^e. à un Chapitre fondé en 1288 par Louis, Sire de Beaujeu, & Hugues d'Arci, Ev. d'Aut., compoſé d'un Doyen, de 12 Chanoines, dont 9 réſidant : les 3 autres ſont Curés de Saint-Igni, de Saint-Racho & de Propierre. Les Chan^es. ſont Patrons de la Cure & Doyenné du lieu. Theode de Maze, Calviniſte, s'empara des biens du Chapitre en 1562, pilla les archives,& démolit les maiſons du cloître.

Les Ham. dép. ſont Villemartin, Curteli, les Canards, les Broſſes, Villars, Muſſery, Fief en toute Juſt. Chât. & Ham. de 30 f. au Sg^r. de Vauzelles, Franç. Louis de Muſy : (V. ſur cette famille, *l'Hôpital-le-Mercier en Brion.*) 3 moulins ſur 2 p. ruiſſ. ſortant de la montagne d'Ajoux.

A 6 l. de Semur, 6 de Mâc. 3 de Beaujeu.

TRADET.

Village de la Par^e. de Trades en Beaujolois, Baill^e. de Mâcon, Recette de Semur, Dioc. d'Aut. Trades peut avoir 140 Com.

N. Paiſſon

N. Paiſſon du Bacon, Sgr. ayant acquis de N. Quarré de Champvigni.

TRIVY.

Tyrinacum, Par. voc. S. Germain d'Aux. Coll. l'Ev. d'Autun; M. de la Guiche, Sgr. du clocher & d'une partie de la Pare; de la Juſtice de l'Ecouſſerie, Seige. de Sevignon; le reſte dépend de la Juſtice de Cluni, & un canton de celle d'Audour. L'Eſſart, Fief en toute Juſt. 70 f. 260 Comm. Dépend. les Carrés, Epre, Chalanforge, Vazelle, *&c.* 1 moulin. Terroir ſec; ni communaux, ni bois; très-peu d'arbres fruitiers.

A 7 l. de Semur, 5 de Mâcon, 17 d'Aut.

VAREILLES.

Varrelyæ, Par. voc. St. Martin; Patr. le Chapitre d'Aigueperſe; Sgr. le Marquis de Drée; mêmes anc. Sgrs. qu'à Drée ou la Bazole (Voy. *ci-devant Curbigni*) : entre Bodemont, St.-Chriſtophe & Oyé. 320 Com. avec les Ecarts Saint-Albin, Montgiraud, Montet, *&c.* Chopaille, les Thevenin & Serain ſont tous 3 alternat. avec St.-Laurent. Bon terroir, difficile à cultiver, étant en terre forte : chemins impraticables en hiver & en temps de pluie. A 3 l. de Semur, 1 de la Claytte, 8 de Mâcon, 16 d'Autun.

VARENNE EN BRIONNOIS.

Varennæ, Par. voc. S. Pierre-ès-Liens; Pat. & D^e^. la Prieure de Marcigni depuis 1094; Archip. & Recette de Semur; Prévôté du Baill^e^. de Mâcon. L'Egliſe eſt belle & vaſte, a 3 nefs, & ſervoit au Prieuré de Bénédictins établi ſous S. Odilon en 1045, par Artaud *Briennenſis*, uni depuis à Marcigni, deſſervi par 3 Religieux de cette Maiſon. On a découvert aux environs de l'Egliſe, des carreaux, des ferrures & des clefs d'une grandeur prodigieuſe. Le Prieur de Marcigni fit hommage au Roi en ſon Bailli de Mâcon, de la Terre de Varenne, en 1244.

Cette Seign^e^. a été donnée en différens temps à Marcigni : Artaud de Brian céde l'Egliſe & la dime en 1094; Conſtance de Semur, dite de *Varenne* qui étoit ſon apanage, y légue des fonds en 1109; Hugues de Manilli délaiſſe à ſa fille Marg^e^. la Sg^e^. de Montrafon, en lui permettant d'en diſpoſer pour Marcigni, où elle prit le voile en 1281.

250 Commun. 60 f. compris les dépend. Montrafon, Fief; le Seuil, les Courtes-Perches, les Galliots, les Hayes, *&c.* les Forges, Fief en toute Juſtice, ci-devant aux Joleaud, maint. à Louis-Melchior Comeau de Satenot par ſa femme. Ce Fief vendu par

les Bénédictins, en 1393, à Jean du Palais, paſſa à Ant. de Digoine en 1444, à Ant. de Vichy en 1466, à Laurent de Thenay par échange avec Boſchevenu en 1630, remis par Catherine de Chauvigni de Blot ſa v^e., à Jean-B. Joleaud, pour la Rente noble de la Beluze, Par^e. de Brian. Celui-ci fit mettre ſa maiſon nouvell. bâtie, ſous la ſauve-garde du Roi, par Lettres de Henri de Bourbon-Condé, en 1645. Les Joleaud des Forges, origin. d'Autun, ont donné 8 Gendarmes de la Garde depuis 1650, & pluſ. Chev^rs. de S. Louis. Un Joleaud fut tué à la bataille de Senef en 1674, un autre à celle de Ramilly en 1706.

Belle maiſon dite la *Tour-Varenne*, jadis *Meix de la Grange*, aux Raquin en 1500, enſuite aux Roſſelin, de qui Jean-B. Joleaud l'acquit en 1642; maint. Fief à Jean-Bapt. Bouthier de Rochefort, Avocat, qui l'a orné d'une bonne biblioth^e. & d'une Chap^e. de la plus noble ſimplicité.

Terroir maigre & léger : excellens prés le long de l'Arconce, où l'on engraiſſe de gros bœufs. Beau pont de pierre ſur cette riv^e, conſtruit par la Province en 1731, appellé dans le devis, *pont de St. Chriſtophe*, parce que le Sg^r. de ce nom en fit voir la néceſſité aux Elus, pour la communication du Mâconnois, Lyonnois, Beaujolois, avec la Bourg^e. On doit ſe hâter de réparer la plus

belle arcade, dont l'avant-bec a été ſappé par les fondemens, & menace ruine; ce ſeroit un grand malheur pour le pays. Carrᵉ. de grès. Bon chanvre. Vin commun.

Les Communautés de Varenne, Brian, Saint-Didier, ont été confirmées dans leur ancien droit de prendre le ſel de Peccais à Charlieu, par Arrêt du Conſeil en 1736, contre les Fermiers Généraux. Meſure de Marcigni de 42 l.

A 2 p. l. de Semur, 2 de Marcigni, 10 de Mâcon, 17 d'Autun, 27 de Dijon.

VERSAUGUE.

Aqua-Verſa, à cauſe de la chûte des eaux dans l'Arconce; Par. voc. Stᵉ. Marguerite; Patr. le Prieur d'Anzi; Archip. de Semur; Sgr. Cl. Abel, Marquis de Vichy-Monceaux. Une Dame de Fougeres en aliéna les dîmes au profit des Mépartiſtes de Parai, qui paient la portion congrue au Curé. Adrienne de Fougeres porta, en 1558, cette Terre & celle de Verdet, à Cl. de St.-Georges ſon mari, qui fut tué par les Ligueurs, & inhumé dans cette Egliſe en 1593.

Jean de St.-Georges, Seigr. en 1662. Le Verdet, Monceau & Verſaugue paſſerent de Philib. Dupuy à J. Perrin, dont les héritiers les ont vendus au Comte de Vichy-Chanron. Le Château du Verdet eſt détruit.

40 f. 140 Comm. Dépend. Bornats avec Chât. ruiné, la Rue-Neuve, les Gras, la Loge avec Chât. Fief en toute Juſt. relevant de la Baronnie de Semur, à Cl. du Ryer, ainſi que la Franchiſe. Claudine de S. Trivier acquit la Loge de Geoffroy de Tenay en 1558. La Paroiſſe s'étend juſqu'en celle de Poiſſon où eſt ſitué la Loge. Terre propre à la tuile, aux carreaux.

Ce Village ſur une éminence, à $\frac{1}{4}$ de l. de l'Arconce, entre Poiſſon & Monceau, qui étoit autrefois ſon Annexe, érigée en Cure depuis 70 ans.

A 3 l. de Semur, 3 de Charolles, 2 de Parai, 2 de Marcigni & du Grenier à Sel, 12 de Mâcon.

Fin du Brionnois.

DESCRIPTION
DE
MONTCENIS.

MONSCINISUS, Coniſinus, Mons-Senium, Mons-Cinerum, Monticinium : petite Ville avec titre de Baronnie, dont le Roi eſt Seigneur; Par. voc. la Vierge (15 Août), autref. S. Laurent & S. Denis; à la coll. de l'Ev. d'Autun, Archip. de Blanzy.

L'Egliſe, en forme de croix, aſſez belle & voûtée, fut rebâtie en 1679 : le grand clocher ayant écraſé par ſa chûte la voûte de la nef en 1699, le tout fut bientôt après réparé & fini en 1703.

Le ſanctuaire, très-proprement pavé, eſt orné d'un bel Autel de marbre.

Jacq. Bern. de Monteſſus y fit une fondation en 1482. Chapelain à la nomination de la Communauté. Chapelle *Maret*, dite maint. *Cochet*, du patronage de MM. Cochet, fondée en 1513 par Jean Maret, Châtelain de Montcenis.

Torcy l'Annexe, jadis la mere Egliſe, étoit

deſſervie par les Bénédictins de l'Abbaye de St. Martin, qui en ont conſervé la dîme.

URSULINES, établies en 1642, ont logé en 1652 dans leur Maiſon actuelle, donnée avec le domaine du Garreau, par Philibert de Chapey, anc. Curé de Charmoi. Elles ſont 24 Religieuſes de chœur.

L'HOPITAL, d'abord Etabliſſement de Charité, patenté en 1737, a 8 lits deſſervis par deux filles pieuſes. Les 1rs. Fondateurs furent J. Maurice Durand de Chalas, Préſ. en la Ch. des C. de Dijon; N. Cudelle, ve. d'Alexandre Boyveau, Gouverneur des Invalides; & J. Boyveau, anc. Curé de Montcenis : les autres Bienfaicteurs ſont Magdeleine Rey; Gabriël de la Roche, Curé de Montcenis, qui a fait rétablir la maiſon en 1762, & a donné le domaine de la Valotte-le-Duc; Alexis Durand de Lagny, Lieut. de Roi en Champagne; Hugues Cochet, Prêtre à Paris; Leonard Coulot, Bourgeois; Emilland de Bon, Proc. Syndic de la Ville; J. Villedieu de Torcy, Conſr. au Parlement; Magd. Durand; Philippe Girau, Chapelain de la Ville.

5 Adminiſtrateurs nés : le Lieut. Civil, le Maire, le Procureur du Roi, le Curé & le Chapelain.

Anc. Chât. des Ducs de la 1re. Race, bâti ſur la crête d'une montagne très-rapide, ſurtout à l'eſt & au ſud, très-fort par ſa ſituation & ſes murailles qui avoient 12 pieds d'épaiſſeur. Il fut rebâti par ordre de Philippe le Hardi en 1383, fortifié & muni d'artillerie en 1413 par le Duc Jean, & démoli par Henri IV en 1601. Il y avoit dans l'enceinte de cette fortereſſe, de 600 pas de circuit, 25 à 30 maiſons, toutes détruites. On y laboure maintenant.

La Garniſon du Château s'étant déclarée pour Marie de Bourgogne en 1477, fut cauſe que Louis XI ſupprima le Bailliage, & le réunit à celui d'Autun par Lettres Pat. du 8 Septembre; mais elles n'eurent pas d'exécution, ſur l'oppoſition des Seigneurs voiſins & des Habitans qui n'avoient point pris part à la révolte de la Garniſon.

Du temps de la Ligue, les Soldats & les Citoyens ſe déclarerent pour le Roi contre le Duc de Mayenne, & ſe conduiſirent en braves & fideles ſujets, ſans ſe laiſſer entraîner par l'exemple des Autunois leurs voiſins, qui ſoutinrent un ſiége contre l'armée royale. Il y a eu des Capitaines Châtelains diſtingués; entr'autres, Hugues de Broiſſes en 1351, J. de Buſſeul en 1382, Huguenin de Biede en 1407 : les derniers qui nous ſoient connus, ſont Cl. Pelletier d'Eſcrots en 1612, & Anthe. Mercier de la Tour en

1619, dont les Lettres ſont ſignées, *Anne de Montraſier*, veuve de Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons.

On voit un Foreſtier à 10 l. de gage, ayant un Sergent ſous lui, en 1403. Le Duc Hugues IV acquit de Hugues de Ruyne tout ce qu'il poſſédoit en la Châtell^e. de Montcenis pour 300 liv. en 1246 : le titre eſt dans Perard, p. 467. Robert II déclare, en 1229, que le Château, appellé *Caſtrum de Montcenix*, avec ſa Châtellenie, ainſi qu'Anzy & Semur, ont été de tout temps du Duché de Bourgogne : (V. Per. p. 547).

Cette Châtellenie compoſée de la Ville, des 3 Prévôtés de la Valotte-le-Duc, Par^e. de St. Berain-ſous-Sanſvigne; de celle de Crêne, auj. la grande Ville-Dieu, Par^e. S. Nizier-ſous-Charmoi; de Nuys, Paroiſſe de Morey, & de pluſ. Vill. & Ham. dans 8 Paroiſſes voiſines, a été réunie au Bailliage, en exécution de l'Edit de 1749. Autref. partie de Toulon en Bourgogne, partie des Par^es. de S. Symphorien, de S. Gervais & d'Anzy-le-Duc, étoient de cette Châtellenie; mais ces parcelles ont été aliénées.

Louis XI avoit fait don de cette Baronnie, en 1479, au Marquis de Hocheberg pour ſes ſervices, *fors la foi, hommage, reſſort & ſouveraineté;* ce qui lui fut confirmé & à ſes hoirs par Louis XII. François I^er. la donna au Duc de Longueville en 1543; Franç^e. d'Or-

léans, Princeſſe de Condé, en jouiſſoit en 1581 : elle paſſa enſuite dans la Maiſon de Soiſſons, & fut réunie à la Couronne par la félonie du Comte Charles de Bourbon, tué à la bataille de la Marfée qu'il gagna, en 1641.

Ferdinand de Tenarre, Marquis de Montmain, en étoit Engagiſte en 1719, pour ſa vie ſeulement. Le Roi l'engagea, en 1747, à Jules-Matthieu de Rochemont, auquel il en fit un bail à rente perpétuelle, des héritiers duquel Franç. de Lachaize, Maire de Montcenis, l'a achetée.

La garenne, dite *de la Duch'ſſe*, fut acquiſe, en 1327, par le Duc Eudes IV, pour 45 livres, de Jacquette, veuve de Jeannot Barbier. La Ducheſſe Agnès ſa mere avoit acquis, en 1321, la moitié, par indivis, d'un étang & d'un moulin entre la garenne & le bois du Mont-Porcher.

LE BAILLIAGE, dont le diſtrict faiſoit partie des Eduens, & depuis du Comté d'Autun, eſt fort ancien : le Charolois jadis en dépendoit, comme le déclare Philippe le Bon dans une charte de 1423, citée par de Rymon. Les Ducs y avoient un Bailli dès le XIII^e^. ſ. Pierre de Sermentis l'étoit en 1280, Pierre de Chateauneuf en 1282, Nic. Chretien en 1404, Guill^e^. Sachet en 1407; mais depuis Jofferand de Sercey en 1408,

les deux Bailliages d'Autun & de Montcenis ont eu le même Grand bailli : l'état des Officiers des 4 dern^rs. Ducs, impr. *in*-4°. 1729, en fait mention.

Jean de Clugny eſt dit Avocat du Duc aux 2 Baill^es. en 1387, & Garde des Sceaux en 1400; Guill^e. Bataille en 1493; Humbert Benard, Proc. du Duc en 1370, J. Dubois en 1374, J. de Ganay en 1379, P. Barbier en 1382, Henri de Clugny en 1414, J. de Ganay en 1479. Ces Officiers avoient ſans doute été autoriſés à exercer dans les deux Bailliages.

Edme de Rochefort, Grand Bailli en 1619; Pierre Berbis de Dracy en 1706; Michel Dorothé de Grandmont, ſon gendre, en 1720; à préſent Ferdinand de Grandmont ſon fils.

Le ſeul Lieut. Civil de ce Baill^e. qu'on connoiſſe avant Louis XI, fut Guillaume de Monſarin, Lieut. du Bailli d'Autun au Siége de Montcenis en 1471 : les ſuivans ſont Gerard Clerget, 1542; Jacques Guyon, 1579; Barth. d'Arlay en 1591; Etienne Calard en 1620; Alexandre Boyveau ſon gendre, Gilbert Boyveau, J. Villedieu, Leon. Franç. Girau, Gilbert Girau, Blaiſe Quarré du Pleſſis, Gabriël-Marie de la Grange, Philib. Etienne de Bon, Lazare Garchery en exercice actuel.

Le nombre des Officiers eſt fixé à 5; un Lieutenant Civil, un Lieutenant Criminel,

deux Conſeillers, un Avocat-Procureur du Roi.

Ce Bailliage, 1er. Siége Partic. de l'Autunois, comprend 41 Paroiſſes, les Marquiſats de la Boulaye, de la Tour du Bos, partie de celui de Montjeu, les Baronnies de Montcenis, Couches, Uchon, Brandons, Manilly, la Motte-Vouchot, & le Comté de Toulongeon; les Prieurés de St. Sernin-du-Bois, St. Julien, Uchon.

Il a 12 l. de long depuis Créot juſqu'à Uſſeau, & 5 de large depuis le pont d'Ajoux juſqu'à St. Julien-lès-Blanzy. Il eſt limité à l'eſt par celui de Chalon, au ſud par celui de Charolles, à l'oueſt par celui d'Autun, & au nord par le même & par celui de Beaune.

Une partie eſt en plaine, l'autre eſt coupée par des montagnes où il croît beaucoup de ſimples; les plus hautes ſont celles de Dardon, de Dettey, d'Uchon, de Bourdeaux, Drevin, Menſoi, des Hauſes-Baudoz, du Calvaire & du Château de Montcenis.

Il y a eu autrefois beaucoup d'étangs: on en a deſſéché pluſieurs, & converti en prés & pâtures, dont on a reconnu le produit plus ſûr que celui des étangs. Le plus connu & le plus ſingulier eſt le lac de *Long-Pendu* qui a 2 chauſſées, dont les eaux vont aux 2 mers par la Dheune & la Bourbince, qui y prennent leurs ſources. Une partie du Bail-

liage eſt arroſée par l'Arroux & le Mevrin, l'Arançon qui le ſépare de celui d'Autun, la Trapois & autres ruiſſeaux.

Le terroir en général eſt ſablonneux & aride ; le froment rare, le ſeigle commun : les vallons fourniſſent de bons pâturages : le gibier & le poiſſon paſſent pour excellens.

Beauc. de vignes à Couches, St.-Maurice, St.-Leger, Dennevi, pour les parties qui ſont riere le Bailliage.

Le pays eſt rempli de forêts dont on retire peu de profit à cauſe de la difficulté du tranſport, & par le manque de débouchés. Vivant Jobert avoit rendu la Dheune flottable juſqu'à Santenai, d'où il comptoit faire deſcendre ſon bois juſqu'à Verdun, & delà par la Saone à Lyon ; mais il fut arrêté. Le Comte de Thelis reprend le deſſein de Jobert. Le Morvan, pays ſauvage & pauvre naturellement, doit ſa richeſſe au flottage de l'Yonne & de la Cure, établi au milieu du dern^r. ſiécle.

Si l'on exécutoit le projet tant de fois propoſé, & dont un Magiſtrat, auſſi éclairé que bon patriote, a démontré la facilité & les avantages, de rendre la Dheune & la Bourbince navigables, en établiſſant un canal dont le point de partage ſeroit à l'étang de Long-Pendu ; ce canton, mort pour ainſi dire au commerce, à moitié ſauvage & ſans communication, ſeroit bientôt vivifié, cul-

tivé, & tiré de la miſere. Il enrichiroit les voiſins de ſes productions utiles, telles que le ſeigle, le poiſſon, le bois qui périt ſur pied, le charbon de terre de Montcenis d'une très-bonne qualité. On s'étendra davantage ſur l'importance de ce canal propoſé aux États derniers, en traitant du lac de Long-Pendu, art. d'*Ecuiſſe* ci-après.

Il ſuffit de dire ici que la qualité ſupérieure de ce charbon a été reconnue par les Commiſſaires envoyés par le Miniſtre & les Elus de la Province. L'analyſe qui en a été faite par les Académies des Sciences de Paris & de Dijon, & le certificat des Arſenaux de Strasbourg & d'Auxone, & de pluſieurs Artiſtes, démontrent la ſupériorité de ce foſſile ſur les autres, & ſon bon uſage dans les fourneaux : (*Voy. p. 18 ci-devant, art. du Charolois*). Ajoutons que les atteliers de la mine, les 10 galeries ſous terre, l'aqueduc de 600 toiſes de long pour dériver les eaux, ſont en très-bon état, par les ſoins actifs de Franç. de Lachaize, Maire & Subdélégué, & que la mine eſt fort abondante.

Je m'en ſuis aſſuré en la viſitant. On remarque qu'il ſort de cette charbonnerie une vapeur graſſe tous les matins, & des eaux qui laiſſent un ſédiment jaune ſur toutes les pierres qui ſont dans le ruiſſeau, parce qu'il y a beaucoup de ſoufre : ces eaux ſont ferrugineuſes & purgatives.

Ces mines que Boulainviliers diſoit être abandonnées en 1703, ne l'ont jamais été; mais elles ont été exploitées depuis 12 ans avec plus d'activité par M. de Lachaize, autoriſé par un Arrêt du Conſeil de 1769. Elles peuvent devenir une reſſource pour ce pays, pauvre & ſans induſtrie, ſi la Compagnie, à laquelle le privilége excluſif a été cédé, réuſſit, comme il y a lieu de l'eſpérer, dans ſon projet de déflegmer le charbon, de le rendre propre pour les uſines qu'elle ſe propoſe d'établir, pour les cuiſines & les cheminées, & d'en faire une branche de commerce dans tout le Royaume.

St.-Etienne en Forez, Village il y a 100 ans, n'eſt redevable de ſon accroiſſement, de ſon commerce & de ſes richeſſes, qu'aux mines de charbon de terre qu'on y a découvertes.

Un tonneau de charbon, de 50 l. peſant, ne coûte ſur les lieux que 40 ſ. & 4 liv. de tranſport juſqu'à la Saone & l'Arroux. Deux chemins de communication, auxquels on travaille, diminueront conſidérablement les frais.

Près de Montcenis, argille que les Urſulines broient avec de la pouſſiere de bois odoriférant, auquel elles donnent différentes couleurs, & dont elles font des chapelets. Elles font auſſi d'excellentes tablettes de pied-de-chat, qui croît en abondance ſur les montagnes voiſines.

Franç. Suchet, Chirurgien, m'a communiqué un catalogue de 200 plantes qui croiſſent dans ce Bailliage, parmi leſquelles on voit l'abſinthe grande & petite, l'arum ou pied-de-veau, l'alléluya, l'ambroiſie ſauvage, la bétoine d'eau, 5 ſortes de chardons, la germandrée, la crête de coq, l'euphraiſe, la ſauge des bois, l'elléborine, la juſquiane, le lin des prés, la méliſſe citronelle & celle des bois, le perce-mouſſe, le pied-de-lion, le pied-de-chat, le faux réglisſe, la verge-d'or, *&c.*

Ce Naturaliſte remarque que les bouvreuils au printemps ſont beaucoup de mal aux arbres fruitiers, & dans les années abondantes en glands & fênes, il vient des colonies de pinçons des Ardennes, que les Payſans prennent & portent vendre à ſacs pendant l'hiver. La truite & l'écreviſſe ſont communes dans le Mevrin, dans les ruiſſeaux de Broye & de la Crotte; la carpe, le brochet, la perche dans la Bourbince, qui donne auſſi des lottes & des anguilles.

Le bouleau, l'aune, le tramble, le ſaule viennent à ſouhait. On voit dans les Paroiſſes de St. Nizier, Charmoi, Blanzy, S. Berain & St. Eugene, des forêts mêlées de pins: à Montmort beaucoup de frênes très-grands: dans les Paroiſſes de Charmoi, Marmagne, St. Symphorien & Broye ſont des forêts de châtaigniers; les arbres fruitiers y réuſſiſſent aſſez

aſſez bien. Beaux ormes à St. Symphorien de Marmagne. Le genevrier croit par-tout. Il y a auſſi des mûriers blancs & des peupliers; ces derniers ont mieux réuſſi : on en voit de très-beau dans le Comté de Toulongeon & dans les Seign^es. de Saint-Nizier & du Pleſſis; il eſt dommage qu'ils ne ſoient pas plus répandus.

On découvrit en 1770, dans une excavation de 60 pieds ſur la montagne de la *Chatelaine*, une eſpèce de lave dure, peſante, d'un beau noir, & naturellement polie. Elle ſe rompt en feuillets; ſon grain eſt mat dans la fracture : elle répand une odeur de bitume, lorſqu'on la pulvériſe, & prend feu ſur les charbons. M. Bayen a reconnu que deux onces de cette pierre fourniroient à la diſtillation 1 gr. $\frac{1}{2}$ d'huile & de phlegme; qu'elle tenoit par once, 6 gros 29 grains de terre inſoluble, 1 gr. 31 grains de terre calcaire, 4 à 5 gr. de fer, & un peu de terre de magnéſie, qui a formé avec l'acide vitriolique quelques criſtaux de ſel de ſedlitz.

Cette pierre traitée au feu en vaiſſeaux fermés, peut fournir de très-bons crayons, propres à former des traits d'un beau noir. Au reſte, l'ampelite ou terre bitumineuſe feuilletée, eſt commune en Bourgogne : on en trouve des afleuremens conſidérables à Saint-Seine l'Abbaye, à Sombernon & aux environs d'Autun : à la vérité ces ampelites

ſont moins dures, moins noires ou plus feuilletées que le ſchiſte de *la Chatelaine ;* mais elles ont au ſurplus les mêmes propriétés, & pourroient fournir des crayons noirs d'une qualité peu différente. (V. *Affic. de Bourg^e.* 32^e. f. 1778).

J'ai vu dans un Mémoire mſſ. fait en 1740, ſur les mines du Royaume, qu'on trouve à Montcenis une mine de zink ou cuivre blanc. Cette mine eſt dans les charbonnieres même, & j'en ai un morceau qui m'a été donné par Jean Garchery, Proc. du Roi. Ce curieux en a mis $\frac{1}{2}$ l. dans une aſſiette remplie d'eau pendant l'été, à la fin duquel il a trouvé l'aſſiette & le morceau de mine très-ſec, & toute la capacité intérieure du vaſe couverte d'un ſédiment, ſel ou autre matiere, d'un jaune foncé, qui ſur la langue avoit le goût du ſoufre & de l'airain, avec une grande âcreté : je l'ai éprouvé de même.

Eau minérale dans un pré près le Château de la Crotte, qui purge avec douleur & tranchée. M. de Morveau, après en avoir fait l'analyſe, a compoſé un Mémoire circonſtancié, rapporté dans le Jour. Phyſ. de l'Abbé Rozier : Fév^r. 1773.

Selon l'analyſe faite par M. le Docteur Durande en 1778, une livre de cette eau donne par l'évaporation un grain & demi de ſel marin à baze d'alkali minéral, 1 grain & $\frac{3}{4}$ de ſel marin à baſe terreuſe, un grain de

terre dont une partie magnéſie, l'autre neutraliſée par l'acide vitriolique ou autrement en ſelénite.

Ces eaux, quoique peu pourvues de principes minéraux, étant ſulfureuſes & ſalées, méritent l'attention des Médecins. Elles doivent convenir dans les cas de relâchement d'eſtomac, dans les crudités glaireuſes, les cours de ventre opiniâtres, les maladies de la peau, les obſtructions, la ſuppreſſion des régles : mais il faut les boire à la ſource, car elles perdent dans le tranſport la plus grande partie de leur eſprit ſulfureux.

Une taſſe d'argent où l'on a puiſé cette eau, s'eſt trouvée teinte à l'intérieur d'un jaune orangé très-vif, qu'on eut beaucoup de peine à faire paſſer. Le bétail évite cette fontaine.

M. Garchery a trouvé, dans les bois de Montcenis, 3 gros champignons pétrifiés, très-naturels, dont il a bien voulu m'en remettre un qui a fait l'admiration de ceux qui l'ont vu : il eſt auſſi beau deſſus que deſſous. On parlera d'autres curioſités nat. aux articles de Torcy, d'Uchon, *&c.*

En travaillant au grand chemin de Montcenis à Toulon, on a trouvé au deſſous du domaine de Minots une carriere ; à une petite voûte irréguliere, entre 2 lits de pierre, étoient attachés des millions de faux diamans ſerrés & accolés les uns aux autres,

& dont toutes les pointes brillantes ſont taillées en triangle. Les corvéables en ont caſſé pluſieurs toiſes employées à l'encaiſſement du chemin. Quelques perſonnes en ont recueilli des morceaux qui feroient un bel effet en placage : j'en ai ramaſſé 2 fort brillans.

Pluſ. méd. ont été découvertes dans les environs ; entre autres, une belle de Céſar ſous ſon VI^e. Conſ., ayant à l'exergue, *providentia ;* une de *Julia Aug.* ſur laquelle on lit, *Venus Meretrix ;* une d'Auguſte ; une d'Antoine le Triumvir (ces 3 d'argent), & d'autres en bronze, dans le cabinet de M. Garchery, où j'ai vu encore un bon morceau de bois pétrifié.

Quoique Montcenis ſoit ancien, il eſt ridicule de prétendre, comme l'a fait l'Auteur des Tablettes de Bourg^e. 1753, qu'on y voie les ruines de *Bibracte.* Je crois avoir démontré dans le 3^e. vol. qu'il ne faut pas chercher *Bibracte* ailleurs que dans Autun.

On a parlé, dans les volumes précédens, d'une grande voie rom. tendante de Chalon à Autun par les bois de Saint-Sernin aux Baumes, & aux plaines près le parc de Montjeu. Il ſubſiſte un morceau bien conſervé d'une branche de ce chemin tirant au Château de Montcenis, qui a près de $\frac{1}{2}$ l. de long, depuis les 4 Vents Par^e. d'Eſſertene, juſqu'à la Croix de la Baujarde, Par^e. du Breuil. M. de Thelis, par les ſoins duquel

les chemins, depuis le Breuil juſqu'à Saint Leger, ont été réparés, a fait paſſer ſon nouveau chemin ſur cette voie ancienne, auſſi loin qu'il lui a été poſſible. J'ai vu des figures antiques à Marmagne, à S. Symphorien, à St. Sernin : (*Voy. ces trois Paroiſſes dans le Bailliage*).

HOMMES ILLUSTRES ET FAMILLES DISTINGUÉES.

Montcenis a été le berceau de JEAN DE LA VAIVRE, Auteur du XVI^e^. ſ.

NIC. DE SAINT-ANTHOST, Conſ^r^. au Parl. de D. en 1534, enſuite 1^er^. Préſ. de celui de Rouen : les Hiſtoriens en parlent avec éloge. La maiſon que ſes peres habitoient à Montcenis, s'appelle encore de *St.-Anthoſt*.

L'Hôtel ou Château de MONTESSUS lui eſt contigu. Les BERNARD DE MONTESSUS, originaires de Montcenis, ſont connus avantageuſement par leurs ſervices militaires & leurs alliances.

Les PELLETIER D'ESCROTS ont donné des Chevaliers de Malte, un Maréchal de Camp, Gouverneur de Furnec.

Les BOYVEAU, un Gouverneur des Invalides, un Commandant à Colmar, Cheval^r^. d'Honn. au Conſeil Souv. d'Alſace, & pluſ. Officiers.

Les COCHET, pluſ. Magiſtrats aux Par-

lemens de Metz & de Dijon. Melchior Cochet de Saint-Vallier, Préſid. aux Requêtes du Pal. à Paris, Auteur de l'excellent Traité de l'Indult, étoit de Montcenis, quoique né à Beaune : (*Voy. ſon éloge, t. 2, p. 616*).

Les DURAND, des Préſidens à la Ch. des Comptes, un Lieut. de Roi en Champagne, un Grand-Maître des Eaux & Forêts.

Les PERNOT, pluſ. Conſrs. au Parlement, & Andoche Pernot, Abbé de Cîteaux.

Les VILLEDIEU, des Maires, des Officiers du Baille.; un Magiſtrat vertueux & éclairé, J. Villedieu, Conſr. au Parl. de Dijon, mort en 1768, après avoir bien ſervi le Roi & le public pendant 40 ans : ſon fils, M. de Torcy, marche ſur ſes traces.

De la famille BUREAU ſont ſortis 2 Conſeillers-Clercs, & Guille. Bureau à préſent Conſr. Laïc.

Parmi les VENOT on voit des Maîtres aux Comptes ; Jacques Venot, Maire de Dijon en 1619. Des Venot de Noizy en Breſſe ſortent pluſ. bons Officiers, un Lieut. de Vaiſſ. de Roi, tué à l'expédition de Maroc.

ANDRÉ GIRAU, Maire, mort en 1749, a laiſſé quelques poéſies eſtimées de ceux qui les connoiſſent, grand-oncle d'Alexandre Girau de Veſvre, Conſr. depuis 1767.

Les MILLETOT ont donné 3 Conſrs. Ben. en 1586, Guy en 1631, J. Benigne en 1660, mort en 1711. P. Taiſand, ſon ami, lui dreſſa

à St. Etienne de D. une épitaphe qui finit par l'anagramme de ſon nom, *bonus & omnia intelligens*. Ils ont poſſédé long-temps le Fief de Perigas en la Par^e. de Montcenis. Il reſte un ſeul rejeton en Jules-Fiacre Milletot, Avocat en cette Ville.

Les DE SIRY de Marigni, dont 2 Préſid. au Parl. de Paris, ſont originaires de Montcenis ; ainſi que les DE LA GRANGE, dont pluſ. Magiſtrats à Montcenis & à Dijon, & un Chev^r. de S. Louis : ils deſcendent de J. de la Grange, Procur. du Roi à Montc. en 1570 ; ainſi que les GERMAIN : (*V. l'éloge de P. Benigne Germain, Théologal d'Autun, t. 3, p. 535*) ; & les CHEVAL DE FONTENAI d'Autun, (*Voy. encore t. 3, p. 546*).

MAIRIE qui a la Police. On voit parmi les Maires, les Villedieu, Venot, Girau, maint. Franç. de Lachaize, Sg^r. Engag. de la Baronnie.

JEU D'ARQUEBUSE, très-ancien. Cette Compagnie, bien compoſée, ſe rendit au grand Prix d'Autun en 1688. Il y a 20 ans qu'elle étoit de 50 Chevaliers : il en reſte encore 30, qui n'exercent plus depuis qu'on a renverſé en grande partie leur Pavillon, en conſtruiſant le chemin de Montcenis à Couches. Leur deviſe étoit, *per ardua virtus*.

GRENIER A SEL, établi en 1528; de la Direction de Chalon; Subdéleg. Rec. d'Aut. 26e. Ville qui députe aux Etats de Bourge. Elle a en dedans 700 pas de circuit, 5 rues, 4 places, 4 Auberges, 6 Boulangers, 1200 ames, 900 Commun. avec les dépend. Perigas, Fief; la Creuze, les Groiſſons, Montporcher, la Gauriot, Epontot, Ruiſſelées, la Place-Bouillot, la Chatelaine, les Granges Pomey.

A l'eſt ſur la route de Couches jolie promenade, ſituation unique d'où l'on jouit de la vue la plus variée. Nouv. route à Couches & à Toulon.

Les armoiries de la Ville ſont écartelées au 1er. & 4e. d'azur à 3 têtes de vieillards d'argent, au 2e. & 3e. de ſable à 3 urnes d'or, ſur le tout d'azur à la Vierge poſée ſur une montagne d'argent, au chef de gueules chargé de 3 fleurs de lys.

A 4 l. d'Autun, 3 de Couches, 4 de Toulon, 4 du Mont-Saint-Vincent, 7 de Chalon, 8 de Charolles, 9 de Beaune, 16 de Dijon.

Lat. 46 d. 46' 58". L. 2 d. 3' 47".

BAILLIAGE
DE
MONTCENIS.

LES lieux qu'on va décrire, ſont du Grenier à Sel, Subdél. de Montcenis, Arch. de Blanzy, Recette d'Autun : quelques-uns du Diocèſe de Chalon, & d'autres Archiprêtrés qu'on indiquera.

BESSY-SUR-ARROUX.

Ann. d'Uſſeau, voc. St. Paul (Converſ.), Archip..& Gren. à Sel de Bourbon ; le clocher & partie de la Par^e. ſont du Marquiſat de la Boulaye ; le reſte de la Juſtice de la Cathéd. d'Autun, & de celle de la Tour du Bos & d'Eſſanlez.

25 f. 100 Comm. dépend. la Tour du Bos, Montigni, Cheureau, Chevagne, Fiefs à M. Ducret. Léon. Ducret fut ennobli en 1435 ; Cl. Ducret, Chev^r. de Malte en 1633 ; Fr. Ducret reçu aux Etats en 1736, Commiſſaire de la Nobleſſe en 1745, Sg^r. de Chancery & Perrigny. Vernify, la Vallée, Maurentru, Malville ; il eſt parlé de ce dernier Village

ſous le nom de *Malgagiæ* au X^e. ſ. Terrein maigre & ſablonneux. 2 Mét. ſont du Charolois.

A 6 l. de Montcenis.

BLANZY.

Blanciacum, Par^e. Archip. voc. S. Pierre; Pat. l'Abbé de Cluni. Le clocher & les deux tiers de la Par^e. de la Juſtice du Prieuré de Blanzy, dépendent de l'Abbaye de Cluni; Baill^e. de Montcenis : le reſte dépend des Juſt^es. de Savigny, le Pleſſis, Monai, Gueurce & Ocle, dans le Baill^e. & Rec. de Charolles. La Seign^e. du Pleſſis & de Gueurce à Pierre Delglat, Tréſorier de France à Lyon.

Rotmon, Ev. d'Aut., remet à Cluni l'Egl. de Blanzy en 938. Le Prieuré, ſous le nom de *Doyenné*, fut fondé en 1060 par Gerard de Brancion, du conſentement de Geoffroy de Semur, Chev^r. Seign^r. de Blanzy, uni à Cluni. Le Duc Robert accorde au Prieur le cimetiere, la Juſtice & Sg^e. de Blanzy, acquiſe de Pierre Lorgeux, Chev^r, ſans la *gr. Juſtice* appart. au Sg^r. de Châteauvilain, en 1274. Une charte de 1281 fait mention de Guill^e. *de Blanzeio* : Jean de Blanzy reprend de Fief en 1384.

Un titre, extrait de la Ch. des C. de D., de l'an 1340, fait connoître les différ. Sg^rs. qui tenoient des Fiefs en cette vaſte Par^e.

qui eſt appellée *Blanze*. Le voici en vieux langage.

« Ce ſont li nons de cys qui tinent en fiez » de M^de^. de Beauljeuy (Beaujeu), en la » Terre de Blanze : Mg^r^. de Dio ; Mg^r^. Jean » Bataille, Chev^r^ ; les enfans de M. Guill^e^. » de Blanze ; Henri dou Sauvement ; la D^e^. » de Saulme ; J. de Monnay, Chev^r^ ; Guil- » lemette de Montachambert ; Ginoz li Boſ- » ſeaul ; Guill^e^. de la Motte de Loiſſy ; Me- » line, femme de défut Thevenet de Blanze ; » le hors de Pierre de Traves ; Gaudriz de » la Bouze ; Michetot de Villeneuf ; li hors » Perrin de Pouſſe ; Henri de Monthelon, » Chev^r^ ; Perrin dit Beujat ; Jehannin de » Traves ; li hors de Guillaume de Gulce. » (*Hors* en 3 endroits pour *hoirs*, héritiers).

13 f. au chef-lieu, 600 Comm. avec les dépend. Savigni, Fief à M. Cochet ; Ocle, avec Chât. & Chap. J. d'Ocle fit hommage à Bernard, Comte de Charolois, en 1382 ; Guill. & J. d'Ocle, Ecuyers, en 1412 : famille éteinte dans celle de Torcy. J. de Torcy & Edmée d'Ocle, en 1491, ont fondé la Chapelle de St. Pierre à Blanzy : le terrier d'Ocle eſt de 1618 ; il y eſt fait mention du domaine d'*Ocle* à Daveney, Par^e^. de Buxi. Jean Damas vendit Ocle en 1615 à Melchior Faubert, qui en 1625 le revendit au Préſ. Benoit Girou, d'où il paſſa à Franç. de Siry dont le fils, Préſid. au Parlem. de Paris, l'a

vendu en 1759, à Pierre-Marie Naturel de Valetine, Chevr. de S. Louis. St. Julien, à l'Abbé de Rougemont de Dijon; Urbilly, les Crepin, Fiole, le Meplier; Veivre, Fief à Alexandre Girau, Conſr. au Parl.; Vaudeau, Auguy; le Pleſſis, Fief à P. Delglat, ci-devant à Blaiſe Quarré, qui l'avoit acquis de M. de Levis-Lugni, jadis au Chancelier Rolin. Le Bois-St.-Pierre, Fief vendu en 1777 par Ant. Juillet, Conſr. au Parlem. à André de la Grange, anc. Maître à la Ch. des C. de Dole. J. de la Chapelle, Sgr. d'Irelay, Chevr, en reprit de fief en 1376: Simon Leclerc, Sgr. en 1626. Laveau; Colombier, *Colombariæ Villa*, donné au Prieur de Perreci en 969. (V. Per. p. 41, &c.)

Dans cette grande Paroiſſe à la partie du Charolois, & dans celle de Gourdon & de St. Valier, eſt une forêt conſidér. app. les *Bois-Francs*, toujours reſtée dans l'indiviſion. Par traité fait en 1272, ſcellé par Girard de Sautrone, Bailli du Charolois, entre les Sgrs. de Blanzy & les Francs des *Bois-Francs*, on ne doit point abattre, ni vendre, ni eſſerter les bois ſans leur mutuel conſentement. Il y avoit un Prévôt ou Foreſtier réſidant à St. Valier. Le *panaige* ou paiſſon étoit de 4 den. par mois pour un porc. 4 *Serians* & 4 *Francs* paroiſſent dans le traité, dont j'ai vu la copie extraite du cartulaire de Cluni.

L'indiviſion & les dégradations ont occa-

fioné un grand procès pendant par appel au Conſeil depuis 17 ans, entre les 4 Seignrs. d'une part, & 18 familles appellées ancienn. les *Francs*, de l'autre : différens Particuliers qui les repréſentent, réclament leurs droits.

Eſtivaux étoit un Fief au Duc Robert, tenu en 1276 par Guille. de Saulx. Fief des Sauvage, à Bern. Rey, Avocat à Montcenis. On voit un Barthelemi de *Sauvaige* en 1281.

A Gueurce, app. jadis *Gulce*, carriere de pierre meuliere & mine de charbon de terre qui n'ont pas été exploitées : M. Guettard en parle dans les Mémoires de l'Acad. des Sciences, & M. Morand dans l'article de l'exploitation des mines, *in-fol.* pag. 150, où il écrit *Banci* pour Blanzy. On exploite la mine de charbon de ce dernr. Village. On ſe propoſe d'y faire paſſer une branche de la gr. route du Charolois à Montcenis, qui communiquera à celle de Maivre.

A 2 l. du Mont-St.-Vincent, 2 de Montc.

LA BOULAYE.

Betuletum, Par. voc. la Magdeleine, Arch. de Luzy, Patr. du Sgr. Marquiſat à Cl. Bern. Loppin de Montmort, Sous-Lieut. au Rég. des Cravates. Philiberte de la Boulaye porta cette Terre à Arnoux de Bourbon en 1300. Arnié de Bourbon épouſa Jeanne de Morillon, dont Guichard de Bourbon, enſuite J.

& Girard de Bourbon : la ſœur de ce dernier, Agnès de Bourbon, épouſa Guill. de Loges en 1400, & lui donna la Boulaye. J. de Loges leur fils, allié à Louiſe de Rabutin d'Epiry en 1450, dont Simon pere de Hugues, en 1495 : Simon II fut le dernier du nom. La Terre paſſa à Edme de Rochefort, qui la fit ériger en Marquiſat en 1619 : à Roger de Roch. ſon fils, tué à Philisbourg, ſans poſtérité. Franç. de Roch. ſon puiné, épouſa Magd^e. Fouquet, dont Marie-Eliſ. de Roch., derniere du nom, mariée à Nic. de Chaugy : après ſa mort, ſans enfans, ſa mere, Magd. Fouquet, donna à Louis-Charles Gigault de Bellefont, la Boulaye, vendue en 1753 à Germain-Anne Loppin, Préſ. au Parlement, dont le fils eſt Sg^r. actuel.

On voit au Château, qui eſt beau, entouré de très-larges foſſés, les tableaux de preſque tous les anciens Sg^rs. Les armes de Loges, ſont ſur une tapiſſerie de 1521, avec cette deviſe : *à ce coup ;* ce qui a rapport aux 2 oreilles d'âne qui ſont ſur le cimier. A la Chapelle, dont on admire les peintures, eſt une Meſſe fondée tous les Vendredis par Gerard de Bourbon. Belle avenue de 4 rangs d'arbres, qui conduit ſur le bord de l'Arroux.

Les dépendances du Marquiſat ſont, la Boulaye & partie des Par^es. de Charbonas, St^e. Radegonde & Beſſy ; partie des clochers

& Par^e. de Dettez & S.-Eugene; partie des Paroiſſes de Toulon, Roſiere, Montmort, *&c.* Les Fiefs qui en relevent, ſont Valvron en la Paroiſſe, Dettey, Bonneau à M. de Moncrit, des Gueniſot, de Chevanoy & des Sauzes en la même Paroiſſe; le Fief de Leſchenault en celle de la Boulaye.

La Cure fut érigée en 1708, par les ſoins & la généroſité de Magd. Fouquet : elle dépendoit aup. de Dettey. L'Egl. fut achevée en 1711. La Paroiſſe compoſée de 15 Dom. a 230 Comm. avec les dépend. Recuange, Poiſeul, le grand Thely, Pleige, les Emancrez, *&c.* J. Nardon, Curé, par teſtament de 1773, laiſſe aux pauvres 1110 l. dont le revenu leur eſt diſtribué annuellement.

2 anc. Chât. détruits; celui de la Roche-Bazot, autref. Gourmandoux, ſitué ſur l'Arroux, où l'on voit les veſtiges d'une tour au Chanc. Rolin, qui en renouvella le terrier en 1444; & celui de Leſchenault.

Sur l'Arroux eſt un *gourre* fameux où l'on prend de belles carpes.

Remarquons ici que la belle pyramide gauloiſe, tirée du Capitole d'Autun, & tranſportée au Chât. de la Boulaye par Edme de Rochefort, a diſparu depuis long-temps.

A 4 l. de Montcenis, 3 de Luzy, 1 de Toulon, 6 d'Autun.

BREUIL.

Brolium, Par. voc. S. Etienne, Pat. le Gr. Archid. de Chalon, du Diocèſe, Arch. du Mont-St.-Vincent; Sgr. Cl. Ant. Palamede de Thelis, Chev. de S. Louis, Officier aux Gardes-Françes, aup. à Triſtan de la Garde, à Palamede Baudinot, Conſr. au Parl. Guy de Rochefort en reprit de fief en 1371. On voit un Guinard de Thelis en 1365. Chât. à la mod. La Cure à port. cong. Chapelle fondée en 1488 par Guill. Deſprey, Prêtre, à la nomin. de ſes parens : c'eſt actuell. à Franç. Deſprey, Vign. de S. Denis-de-Vaux. 90 f. 500 Comm. 30 Ham. 37 Mét. 3 Fiefs au Seigneur; la Vaivre, Montaubry & Morande : celui d'Ecoutot, avec Chapelle, au Command. de Belle-Croix & à la Cathéd. d'Autun.

Les dépend. ſont le Creuſot, le Nomblot, Montquoi, Lavau, Montvaltin, &c. Les Fiefs de Champleau & de Montvaltin ſont des dépendances de la Terre de Torcy; le domaine utile à M. de Thelis : Guyot d'Ocle les poſſédoit en 1464. Avoiſotte, Fief poſſédé en 1551 par Philib. Cochet, Avocat, vendu par Melchior Cochet à Palamede Baudinot du Breuil en 1689 : auj. à M. de Rochemont. Breuil releve de la Baronnie de Nantoux. Sol ſablonneux, en ſeigle; 100 ouvrées de vignes,

gnes ; env. 1000 arpens de bois. 3 moulins. Bonne mine de charbon de terre au Creuzot.

A 1 l. ½ de Montcenis.

Je dois dire, à l'honneur de l'humanité, que M. de Thelis a envoyé, en 1771, à ſes Vaſſaux 100 louis pendant la diſette, & qu'il a ouvert des chemins commodes.

CHAPELLE-VILLARS.

Par. voc. la Vierge (15 Août), Dioc. de Chalon, à la coll. de l'Ev. 20 f. 80 Comm. Anc. Chât. à Joſ. Nic. Bouſſard, Ecuyer, relevant de la Baronnie de Couches. Bertaud de la Chapelle, Ev. de Chalon, y fut inhumé en 1333. C'eſt à cette occaſion que les Moines de S. Pierre eurent une querelle très-vive avec les Chanoines : (*V. ci-après Chalon*, art. des *Hôpitaux*).

Dép. S. Martin d'Auſſy, les Bois, Seve, *&c.* Reſte de voie rom. entre Autun & Tournus. Ce Vill. eſt ſur la route de Chagni à Toulon.

A 3 l. de Montc. 4 de Chalon, 6 d'Aut.

LA CHAPELLE-SOUS-UCHON.

Par. voc. S. Nazaire & S. Celſe ; Pat. le Prieur de Mêvre, & Déc. le Curé à portion congrue ; du Comté de Toulongeon. 60 f. 260 Comm. Dép. 22 Mét. & 20 pet. Ham. Aloſne, Chât. aux Buſſeul, qui avoit donné

le nom à une branche de Clugny. Anne d'Alonne, Abbeſſe de St. Andoche en 1502. Ce Fief entra dans la Maiſon de Clugny par Philib. de Buſſeul, fille de Damas de B. qui épouſa Guille. de Clugny en 1419. Damas de Buſſeul ſon frere, mort ſans enfans en 1434, le laiſſa à ſa ſœur qui en fit hommage à Louis de la Tremouille, Baron d'Uchon, en 1452. Alonne depuis a été érigé en Comté ſous le nom de *Toulongeon*, en faveur d'Ant. de Toulongeon, Gouvern. de Pignerol, par Lettres de 1631. Son fils François, Bailli d'Aut. deſcendant par ſa mere des Rabutin-Chantal, les fit enrégiſtrer en 1685. Cette illuſtre famille, qui a tiré ſon nom du Château de *Toulongeon* en Comté, Bailliage d'Orgelet, voiſin de la Breſſe, a produit 1 Grand-Maître de l'Ecurie du Roi, 2 Maréchaux de Bourgogne, & 3 Chevrs. de la Toiſon d'Or au XVe. ſ. J. de Toul. s'établit en Bourge. par ſon mariage avec Marg. de Senecey en 1347, & fut l'aïeul de Jean, Maréc. & Gouv. de Bourge. inhumé en 1427 en la Chapelle de Germagna, où l'on voit ſon mauſolée, ſa banniere & ſa deviſe. . . . , Ant. ſon neveu, auſſi Maréc. de Bourg. enterré à la Ste. Chapelle de D. en 1432; Cl. à Tournus en 1495. Les Toulongeon ayant pris le parti de Marie de Bourgogne, Louis XI ruina leur Château, & confiſqua leurs biens. (Voyez Dunod, t. 3, p. 230).

Le Chât. de Toulongeon a été rebâti à la moderne par Théodore de Chavigni : on n'a conſervé de l'ancien que la *tour d'Alonne.* Beaux jardins ornés de charmilles, boſquets, caſcades, jets d'eau, canal ; tout annonce un grand Seigneur. Il fut acheté du Marquis de Dampierre, qui le tenoit de N. de Langeac, époux d'une fille de Roger de Rabutin ; auj. à Charles Gravier de Vergennes, ci-dev. Ambaſſadeur à la Porte & en Suede, maint. Miniſtre des Affaires étrangeres. Un gr. chemin percé dans la mont^e. de Montjeu, aboutit d'Autun à ſon Château.

Le Vill. de la Chapelle ſur la hauteur eſt entre Uchon, la Taniere, Etang & Mêvre.

A 2 l. $\frac{1}{4}$ de Montcenis, 3 d'Autun.

CHARBONNAS.

Carbonacum, Par. voc. S. Marcel, Collat. l'Ev. d'Aut. Arch. de Luzy, du Marquiſat de la Boulaye. Dans une charte du Roi Raoul de 924, il eſt parlé de ce Vill. ſur l'Arroux, dont un des côtés étoit de S. Martin d'Autun, l'autre au Roi. (V. Gal. Chr. t. IV, p. 71, pr.)

36 f. faiſant les 2 tiers de la Par. riere le Duché de Bourgogne, & l'autre du Nivernois. 320 Comm. 16 Ham. dont 4 du Nivernois. 2 moulins. Pluſ. étangs, dont le plus conſidér. eſt celui de Chevannes.

L'Arroux paſſe au milieu de la Paroiſſe. Pays en plaine & montagne, ſablonneux. Le Curé (M. Gallot) a trouvé parmi ſes Payſans, ſobres, mais peu laborieux, un uſage qu'ils lui cachoient ſoigneuſement, reſte du paganiſme; c'étoit de mettre une piéce de monnoie dans la main de ceux qui mouroient, ſans autre raiſon de leur part que *la coutume des anciens*. Ils jettent auſſi dans la foſſe l'écuelle du mort.

Chât. de Colonges détruit, app. dans les anc. titres, *tour de Mirollez*.

A 4 l. de Montc. 2 de Toulon, 5 d'Autun, 2 de Luzy.

CHARMOY.

Par. voc. St. Martin, Patr. le Prieur de Mêvre, Archip. de Blanzy; de la Juſtice de la Tour du Bos. 79 f. 470 Comm. avec les dép. la Roche, Chalas, Charmoy-la-Ville. 41 Dom: compoſent cette Paroiſſe de 6 l. de tour. 5 étangs, 4 moulins, 2 Huileries. Fief d'Epoiſſes. Fief Battant, avec Chât. démoli, au Seigneur.

Anc. tour quarrée très-épaiſſe, dans un vallon app. la *Tour du Bos*, de plus de 150 pieds de haut, à 7 étages : ſous cette tour 2 caves voûtées, dont l'une eſt ſéche pour le vin, l'autre ſert de citerne, nourrie par une ſource dont on tiroit l'eau de tous les

étages. Marquiſat relevant du Duché de Nevers, à cauſe de la tour de Luzy ; mais qui jouit des droits du Duché de Bourgogne. Ce Marquiſat a été érigé par Lettres du ſiécle dernier, non encore enrégiſtrées. Les Moroges ont eu cette Terre au XVI^e. ſ. Jean de Martigni en 1683 ; Jacq. Ducret en 1700; auj. à P. Delglat.

A 1 l. de Montcenis, 4 d'Autun, 3 ½ de Perreci.

CHATEAU-MORON ou *CHATEL-MORON*.

Caſtrum Morqnis, P. voc. S. Martin, Dioc. de Chalon, à la collat. de l'Evêque ; le Curé Déc. principal ; Sg^r. Cl. de Théſut d'Aumont, avec anc. Chât. raſé : partie de la Paroiſſe eſt de la Juſt. du Marquis de Ragni, le Vill. de l'Abergement de celle du Roi & de l'Abbaye de St. Pierre de Chalon. Iſabeau de Rully, veuve de Robert de St.-Leger, reprit de fief de *Château-Moron* en 1376. Phil. Gentil en 1473. 45 f. 135 Comm. 8 Ham. ou Dom. Mauvais terrein, peu de vignes. Pays de mont. Ruiſſ. qui ſort du bois de la Manche. Meſure de Givry de 40 l. & à 1 l. ½, 2 de Couches, 4 de Montcenis.

COUCHES.

La partie du Bourg, dite en Duché, eſt

du Baill. de Montc. (*V. Couches dans l'Autunois, t. 3*). *Ajoutez* ſeulement ici, que M^rs. de Montagu, dont le puîné eſt Chev^r. de S. Louis, poſſédent par leurs ancêtres, depuis 200 ans, le Fief de la Tour-Guerin, & celui de Montorge avec le patron. d'une Chapelle en l'Egliſe.

DETTEY ou *DETTEZ.*

Par. voc. S. Martin, Arch. de Luzy; Coll^r. l'Evêque d'Aut. Le clocher & partie de la Paroiſſe ſont de la Juſtice du Marquiſat de la Boulaye pendant 3 ans, & de celle du Comté de Toulongeon pendant deux : une autre partie dépend de la Juſtice de Champignoie pendant 3 ans, & de celle de Toulongeon pendant 2 ans; une 3^e. partie eſt de la Juſtice de la Boulaye ſeulement; une 4^e. reconnoît celle d'Eſcrots, & une autre dépend de la moyenne & baſſe Juſt. de Valvron, Fief; la haute de la Boulaye. 19 Ham. ou Dom. dép. de cette Paroiſſe. Dettey ſur une montagne très-élevée, a cependant une Egliſe humide.

1 moulin. 280 Comm. (*Voyez la Boulaye pour les Fiefs*).

A 3 l. de Montcenis, 1 l. $\frac{3}{4}$ de Toulon.

DRACY-SOUS-COUCHES.

(*V. Couches dans l'Autunois, t. 3*).

ESCROTS : V. S. EUGENE ci-après.

ECUISSE.

Par. voc. la Vierge (15 Août), Dioc. de Chalon, à la collat. de l'Evêque; de la Baronnie de la Motte-Vouchot, dont le Chât. à la moderne eſt dans cette Paroiſſe, à Pierre de Chargere du Breuil. Au deſſus de la porte des belles écuries, on lit : « Pierre de l'Eſ-» touf, Comte de Pradines, & Anne de Syrot » ſon épouſe, ont fait bâtir ces greniers » d'abondance, & ils deſirent que leurs hé-» ritiers s'en ſervent pour la gloire de Dieu » & le ſoulagement des pauvres « : ce qu'exé-cute M. le Comte du Breuil.

60 f. 230 Com. 5 Ham. 10 Mét. Monetoy, où étoit jadis une Egliſe par^e. Terr. maigre; ſeigle & pommes de terre. Forge & Four-neau. 3 étangs, dont le plus remarquable eſt celui de Long-Pendu. Il en a été parlé ci-devant, art. de Montcenis, pag. 316. Il peut contenir env. 600 arpens, & ſe trouve placé dans le point de partage des eaux du Charolois, ayant 2 chauſſées & 2 déchar-geoirs, dont l'un verſe ſes eaux dans l'étang de Montchanin d'où ſort la Bourbince; l'autre communique à l'étang de la Motte, & forme la Dheune. Les eaux emporterent la chauſſée & partie du fourneau le 8 Mai 1765, & celle

de l'étang de la Motte : même malheur 35 ans auparavant.

Ces 2 rivieres paroiſſent avoir été diſpoſées par la nature, pour s'ouvrir à des communications faciles. Strabon, le pere de la Géographie, admiroit, il y a 1100 ans, combien il étoit aiſé dans le pays que nous habitons, de tranſporter des fardeaux d'une Province à l'autre par la voie des grands cours d'eau qui le traverſent. Il ſe récrioit ſur la complaiſance avec laquelle leurs lits ſemblent ſe rapprocher pour inviter les riverains à briſer l'obſtacle qui les ſépare. C'eſt là que la Saone s'avance vers la Loire pour engager les hommes à faire diſparoître l'intervalle qui les diviſe ; c'eſt-là qu'elle ſuſpend ſon cours, qui la porte vers la méditerranée, & qu'elle marche avec une lenteur incroyable, comme ſi elle s'éloignoit à regret des ſources de la Moſelle, dont il ſeroit ſi utile pour nous de la rapprocher.

Nos Rois & leurs bons Miniſtres ont ſenti l'avantage de cette réunion de la Saone à la Loire par le canal de Long-Pendu. François Ier. en conçut ledeſſein, qu'il auroit exécuté ſans la perte de la funeſte bataille de Pavie, qui entraîna tant de malheurs dans le Roye. Louis XIII envoya ſur les lieux en 1612 & 1632, des gens habiles qui reconnurent la facilité de cette jonction. Dix ans après, un Entrepreneur ſe chargea de l'exécuter pour

950000 l. La mort du Cardinal de Richelieu fit échouer l'entrepriſe. L'Intendant Bouchu eut ordre en 1665 de la reprendre : mais le grand projet du canal du Languedoc, les guerres continuelles de Louis XIV firent oublier celui de Long-Pendu. Sous la Régence, l'Ingénieur Thomaſſin, élève de Vauban, écrivit ſur ce projet, en démontra la facilité, & bientôt tout fut oublié. Un Magiſtrat éclairé a renouvellé cette heureuſe idée dans un mémoire bien écrit : elle vient d'être accueillie par les derniers Etats, & l'Ingénieur Gauthey a été chargé des plans & du nivellement. Puiſſent enfin les vœux des vrais Patriotes être exaucés ! Dans un moment où le Doubs rendu navigable au Rhin par Lill, nous rapprocheroit de l'Alſace & de l'Allemagne d'un côté, d'Orléans & de Nantes de l'autre.

Long-Pendu eſt à 3 l. de Couches, 1 $\frac{1}{2}$ de Montcenis, 7 de Charolles.

EPERTUILLY.

Village alternat. de Nolay & de S. Gervais, des Juſtices d'Epinac & de Sivry, avec Chapelle. 44 Habit. (*Voy. Nolay, t. 3*).

ESSERTAINE.

Par. voc. la Vierge, Archip. de Couches

& de la Baronnie. Le chef-lieu a 6 f. 240 Commun. avec les dépend, le Muſſeau, les Pelletiers, les Bonard, la Deheune, le Bouchat, les Gobis, 4 Vents, *&c.*

A 2 l. de Montcenis.

LA PETITE FAYE, Village de la Paroiſſe de Marly, de la Juſtice de la Cathéd. d'Aut. Bailliage de Montcenis. (*Voy. Marly en Charolois*).

GRATOUX.

Gratenacium, Ann. de S. Euſebe-des-Bois; voc. la Vierge (15 A. . Chât. app. le Monay, dans les bois, aux héritiers de Pierre Quarré, Préſid. au Baill. d'Autun, acquis en 1763, avec Chap. établie par Jean de Torcy en 1481, & où le feu Marquis de Ragni, précéd. Sgr., a fondé 2 Meſſes par ſemaine. 18 f. 90 Comm.

Par traité paſſé en 1486 entre le Sgr, les Habitans & le Curé de S. Euſebe, celui-ci doit tenir un Deſſervant au Gratoux. Le Prieur de Cluni céde au Duc *la Ville de Gratour*, en échange de la Juſtice de Sathenai près Gevrey, en 1282. Hugues V donne en fief à Girard de Châteauneuf ſes fonds, cens & rente, & toute Juſtice au *Gratour*, en 1311. 1 moulin. Beauc. de bois. La gr. route de Chalon à Toulon, ouverte en 1769, paſſe

ſur le territoire, où l'on a fait un pont ſur la Bourbince.

A 1 l. ½ de Montcenis.

MARCILLI.

Marcilleium, Par. voc. S. Vincent, Dioc. de Chalon, à la coll. de l'Evêque; Archip. du Mont-Saint-Vincent, Baronnie à M. de Ragni d'Epiry. Seguin de *Aula* donne en 1171 un tiers de la dime de *Marcille* ou *Marceilley*, aux Chan^es. de Chalon, la leur diſpute enſuite, eſt excommunié par le Chapitre : (Gal. Chriſt. t. IV, p. 242, pr.).

Chât. anc. flanqué de 5 tours, avec Chap. & titre de Baronnie, portée aux Damas, ſuivant Guichenon, par Jeanne de Bourg^e. à Hugues Damas-Couſan ſon mari, Vicomte de Chalon, en 1200. Robert ſon petit-fils, Sire de Marcilli, affranchit ce Vill^e. & Monétoy, en 1266, pour 5 ſ. de cens par feu. Il reconnoît, en 1288, tenir en Fief lige, du Duc Robert, le *Chaſtel de Marcillé*. Robert Damas allié, en 1358, à Iſabelle de Montaigu, dont 2 fils, Hugues & Philibert : celui-ci a fait la branche des Sg^rs. de la Bazole & de Verpré, d'où ſortent les Damas d'Antigni & d'Audour. Hugues eut de Philiberte de Crux, Erard Damas marié, en 1430, avec Iſabeau d'Avenierès, Dame d'Anlezy, dont vint Jacques, époux de Jeanne de Mello,

pere de Jean, lequel fit établir 4 foires par an à Marcilli, & 1 marché par ſemaine, en 1480. Son arriere-petit-fils, Charles Damas, mort en 1619, laiſſa de Marie de Ganay une fille unique, Marie-Antoinette, qui porta en dot Marcilli à Anne-Bernard de la Magdelaine, Marquis de Ragni, Baron d'Epiry, ſon oncle, dont les deſcendans jouiſſent aujourd'hui. Louis Damas fut Sgr. de Saſſangi. On voit au XIVe. ſ. 4 Abbés de la Ferté du nom de Marcilli, dont le dernier fut Etienne en 1416. En l'Egl. de Marc. ſont les tombes de Jean, Philippe & Franç. Damas, Barons du lieu. Ham. du Martras avec Chape. & où ſe tiennent les 4 foires. Carre. de plâtre fort blanc. Meſ. de Montc. 140 f. 500 Comm. 13 Ham. 24 Mét. Vaſte chaume ſur la hauteur. p. côt. de vignes.

A Vl. de Montcenis, 4 de Chalon.

MARMAGNE.

Par. voc. S. Martin, Archip. de Blanzy; l'Abbé de S. Martin d'Aut. Patr. Sgr. & Déc. Chape. rure. de St. Sulpice, interdite. 90 f. 500 Comm. avec les dép. 12 Ham. 40 Mét. Vaux-Martin, Prix, Vizy, Lavault, la Colonge, Pouilly : ces 6 Mét. avoient un rôle part. app. la *franchiſe*, & ſont de la Chât e. de Montcenis. La Chapelle de Pouilly, en ruine, dépend du Prieuré de S. Racho d'Aut.

Ce Village, dans un bas, baigné par le Mevrin & par pluſieurs ſources, a pu recevoir ſon nom de *grande mare*, de la quantité des eaux. Ladone le tire d'un Temple dédié à Mars, *Mars magnus*. Dans la cour du Preſbytere on voit un Mercure gaulois, & 2 figures anc. qui ſe donnent la main, & paroiſſent être les reſtes d'un tombeau.

NECTOUX au deſſus étoit l'anc^e. Egliſe Par^e. dont les champs s'appellent *la Cure :* l'actuelle étoit aux Moines, au milieu du Village qui a 33 f. 2 moulins. Châtaigniers. p. côteau de vignes.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Montcenis, 3 $\frac{1}{2}$ d'Autun en paſſant par Montjeu.

MONTMORT.

Mons-mortuus, Par. voc. S. Bonnet, Arch. de Luzy; Patr^e. l'Abbeſſe de S. Jean; Sg^e. au Marquis de la Boulaye, avec Chat. Renaud de Montmort, Ecuyer-Banneret en 1418; long-temps poſſédé par les Bourbon, Barnault, Damas, Dyo, Bellefond : (*Voy. ci-devant la Boulaye*). Anc. Chât. de la Trêche détruit.

81 Hab. en 1666, maint. 100 f. 550 Com. 35 Dom. en dép. Auzon, Etivaux, la Guette, Corcelles, Armecy, Chevanes, avec Chap^e.

de S. Nicolas, autr. Prieuré, à la nom. de l'Abbé de S. Rigault.

A 4 l. ½ de Montc. 1 ¼ de Toulon, ½ de la Boulaye.

MOREY.

Par. voc. la Vierge, Arch. Dioc. de Chalon, à la coll. de l'Evêque; de la Baronnie de Couches, partie de Ragni.

50 f. 230 Comm. 4 Ham. Beaugey, Fangey, Nuits & Chaſſignol. 12 Mét. 2 moul. à eau, 2 à vent. Ruiſſ. Pintau d'une l. de cours, tombe dans la Dheune, & ſépare la Par^e. de Morey de celle de Villeneuve.

A 4 l. de Chalon, 3 de Montcenis, 2 de Couches.

ROSIER ou *ROSIERES.*

Roſideum, *Roſarium*, Par. voc. S. Germain d'Auxerre, à la coll. de l'Ev. d'Aut. Arch. de Perreci. Le Curé Sg^r. du clocher & du Presbytere; une partie de la Par^e. dépend des Juſtices d'Arrouette, à la Cath. d'Aut., de la Boulaye, d'Ezy, & Bouſſerain du Baill^e. de Montcenis; l'autre partie dans le Baill^e. & Rec. de Charolles, reconnoît les Juſtices de Toulon, Perreci, Martenet, Fretry & Genelard. Fief de Villers ou Velars, à N. Boyveau. Rive, Fief, à Franç. Maublanc de Martenet, anc. Conſ^r. au Parlement.

Village ſur l'Arroux, avec port où l'on fabrique des bateaux. Gren. à Sel de Bourbon & de Toulon. Veſtiges de la voie rom. de Toulon à Digoin.

A $\frac{1}{4}$ de l. de Toulon, 4 $\frac{1}{2}$ de Montcenis, 6 de Bourbon.

S. BRIN ou *BERAIN-SUR-DHEUNE.*

Par. voc. S. Benigne, Arch. de Couches, Pat. de la Cath. d'Aut. L'Egliſe, qui paroît avoir été la Chap^e. de l'anc. Chât. ruiné, eſt à $\frac{1}{4}$ de l. du Presbytere qni eſt dans le Ham. d'Ethevoux : petite partie de cette Par^e. dépend du Baill^e. de Montcenis, de la Rec. d'Aut., de la Comm. de Perreuil ; le reſte du Baill. & Rec. de Chalon & du Comté de Chamilli.

150 f. 500 Comm. avec les dépend. Perreuil à la Cathéd. d'Aut. Fief de la Motte avec Chât. parc, jolis jardins, canal, moulin & groſſe tour, à M. de Rochemont l'aîné; jadis aux Damas, aux Arnet. Les Huguenots y avoient un prêche en 1582. Fief de la Tuilerie. 20 Mét. 2 moul. Carr. de pierre de taille proche la Mouillere. Pays en plaine. Seigle & froment. Pet. climat de vigne.

A 1 l. de Couches, 4 de Chal. 3 de Montc.

S. BERAIN ou *BRIN-SOUS-SANVIGNE.*

Par. voc. St. Benigne, Arch. de Blanzy,

Pat. & Sgr. l'Abbé de Cluni, dont les Moines ont long-temps deſſervi ce Bénéfice.

125 f. 700 Comm. 28 Ham. 45 Mét. & 80 Manouvreries. N. C. Carrelet de Loiſy, Conſr. au Parl. Sgr. en toute Juſtice de la Tagnerette, de la Coudraye & de la Motte-Loiſy. La mémoire des bienfaits de ſon pere, mort en 1777, ſe conſervera long-temps dans ces Hameaux. Vaſte étang; beauc. de bois. Commerce en bétail & en ſabots. Pays pauvre. Poids & meſure de Montcenis.

Le clocher & pluſ. Ham. de la Châtelle. de Sanvigne, unie à celle de Charolles; la Tagnerette, partie de la Motte-Loiſy, ſont du Charolois. La partie de la Paroiſſe dans le Baille. de Montc. dépend de la Chatelle. de cette Ville, & des Juſtices de la Cath. d'Autun, la Coudraye, Perreci & la Motte-Loiſy.

A 2 l. de Montcenis & de Toulon.

SAINT-EUGENE-LA-PLATE.

Par. à la coll. de l'Ev. d'Aut. Archip. de Blanzy.

500 Comm. Croz-Monial étoit jadis une *Celle* du Prieuré de Perreci, avec Château, le tout démoli. Ce lieu fut acquis en 1310. Champchanoux, où étoit un Monaſtere de Bénédictines, fondé par le Duc Eudes IV, transféré

transféré en 1686 à Toulon, & ſupprimé en 1776. Moulin.

Cette Paroiſſe ſe diviſe en 2 parties; dans la 1re. qui eſt du Bailliage de Montcenis & Rec. d'Aut, le clocher & partie de la Paroiſſe ſont de la Juſtice & Baronnie d'Uchon, au Comte de Toulongeon pendant 2 ans, de celle du Marquiſat de la Boulaye & de celle d'Ecrots, un an & demi chacune.

Le reſte eſt ſitué dans les Juſt. d'Ecrots, de Perreci & Champchanoux. La 2e. partie dans le Bailliage de Charolles, dépend des Juſtices de Glorienne, Fief à M. de Martenet, de Perreci & Giverdey. En tout 32 Ham. ou Mét. Le Ham. de la Plate en Charolois a donné ce ſurnom.

A 3 l. de Montc. 1 de Toulon, 5 d'Aut.

ECROTS, de cette Paroiſſe, mérite un article particulier; Baronnie à Anne-Jeanne-Marie Pernot, relicte de Germain Richard de Montaugé, Cap. au Régim. de Poitou.

P. Pelletier en reprit de fief au Baron d'Uchon en 1473, & donna ſon dénombrement de Condemene & des Angles. Franç. Alexand. Préſ. au Parl. acquit 3 cinquiémes de la Baronnie d'Uchon en 1556, de Cl. de Sainte-Maure, Dame d'Uchon, qui ont paſſé de N. d'Andelot, en 1613, à Ant. d'Ecrots. Chaumont, Reonne, Boivin, la Moliere, la Bruere, la Chenille, ſont annexés à la Ba-

Juſtice du Prieuré & de celle de Vergennes. La Cure anc. a des titres de 400 ans, deſſervie autr. par les Bénéd. de S. Martin, qui ont encore une portion de dîme.

130 f. 450 Comm. avec les dépend. Sauturne, dont la Chapelle a été transférée à Digoine en 1700 : reſtes d'un vieux Chât. Epertuilly, altern. avec Nolay. 1 Chapelle fondée, à la nom. d'Etienne-Anne Serpillon, Lieut. Crim. d'Aut. Bois de Vergennes, Fief à Mrs. Gravier. La Palu, Fief à M. Emonin. 7 Ham. 30 Mét. Quelques vignes dont le vin n'eſt guere potable.

Vill. ſur une h. montᵉ., entre St. Sernin-Duplain, Couches & Nolay.

A 4 l. ½ d'Autun, 4 de Montcenis.

SAINT-GILLES-SUR-DHEUNE.

Vill. de la Par. de Dennevy, dont partie du Baillᵉ. de Chalon : (*V. ce Bailliage*). La Juſtice de St.-Gilles eſt au Chap. d'Aut. à la Baronnie de Couches & au Sgr. de Meſſey, dans la partie du Baill. de Montcenis.

A 4 l. ½ de Montcenis.

SAINT-JEAN-DE-TREZY.

Par. voc. S. J. B. Arch. de Couches, Pat. de la Cath. d'Aut. de la Baronnie de Couches. 4 f. au chef-lieu, 74 & 300 Comm.

avec les dépend. & altern. 7 Ham. Noizeret en partie, la Foſſe, Precelle, les Vezeaux ou Eſviaux, le p. Trezy & les Plantes; le p. Perreuil altern. avec S. Berin... Vignes; ſeigle, peu de froment. Ruiſſeau & moulin. Meſure de Couches.

A 1 l. de Couches, 5 ½ d'Autun, 5 de Chalon, 3 de Montcenis.

SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE.

Par. voc. St. Julien, Martyr de Brioude, Archip. de Couches, Patr. de l'Abbeſſe de Rougemont, Dame du lieu & du clocher. Pierre de Chargère du Breuil, Seigr. de la partie app. les Chazeaux.

34 f. 130 Comm. avec les dépend. Montfaulcon, Chazeau, Chez-le-Roi, Chez-le-Jaz. 1 moulin ſur la Dheune, où un pont ſeroit très-néceſſaire pour tranſporter les bois & les tonneaux à Saint-Leger, à Dennevy. Pays pauvre, montueux, ſablonneux. Chemins affreux l'hiver. 900 arpens de bois, à l'Abbeſſe.

Anc. Prieuré de S. Julien uni à l'Abb. de Rougemont en 1664, dont l'Egliſe & le Monaſtere ſont détruits : on y voit encore la tombe de P. de Rabutin, Prieur de Lery, frere de la Prieure du lieu, mort en 1491 : (*V. t.* 2, *pag.* 262). Pet. riv. app. *Dard* ou *Predon*, qui ſort des montagnes, & tombe

dans la Dheune : autre venant du Breuil, qui, ainſi que la Dheune, gâte ſouvent les prés.

A 6 l. d'Autun, 2 ½ de Montcenis, 2 de Couches.

SAINT-LAURENT-D'ANDENAY.

De Andeniaco, Dioc. de Chalon, Archip. de Mont-St.-Vincent, Patr. l'Abbé de Cluni. Le clocher & partie de la Par^e. du Baill. de Montcenis, de la Baronnie de la Motte-Vouchot. Les Ham. St.-Leu, avec Chap. ruinée, autref. Prieuré ; Monſarin, Fief à N. Callard d'Azu, dans ſa famille depuis 1510; Polufot, ſont du Bailliage de Charolles, de la Châtell^e. de Mont-St.-Vincent : une petite partie eſt du Mâconnois. Grenier à Sel de St.-Gengoux.

A 3 l. de Montcenis, 5 de Chalon, 3 de St.-Gengoux.

SAINT-MICAUD, dont une pet. partie eſt de ce Bailliage. (*V. le Charolois, p. 143*).

SAINT-MARTIN-D'AUSSI.

Mons Auxiacus, Par. Dioc. de Chalon, à la coll. de l'Evêque, de la Bar. de la Motte-Vouchot. Le clocher & 8 f. dépendent de la Châtell. de Mont-St.-Vincent, du Baill. &

Rec. de Charolles ; le ſurplus, de celui de Montcenis. 19 f. 82 Comm. Dép. 6 Ham. 8 Grangeries. Mont-d'Auſſi ci-dev. à M. Durand, Grand-Maître des Eaux & Forêts.

Saint-Privé, Annexe. Pays en montagne. Mauvais terrein ; quelques vignes.

A 3 l. de Montcenis, 2 de Joncy.

SAINT-MARTIN-DE-COMMUNE.

Par. à la coll. de l'Ev. d'Aut. Archip. de Couches. En l'Egliſe, tombe d'Ant. de Malain, Sg^r. de Digoine, 1548 ; d'Iſaac le Sage, Sg^r. 1700. 48 f. 180 Comm. 9 Ham. ou Mét. Sg^r. Louis de Muſy de Vauzelle, anc. Officier des Carabiniers ; aupar. Franç. de Truchis ; jadis aux Damas, Sg^rs. de Commune, Fief en cette Paroiſſe ; enſuite aux Villers-la-Faye. Digoine, dans un fond, Terre, Chât. & Chap. à N. de Faletans, ci-dev. à N. de Loriot-Chandieu. Etang & moulin. S. Martin ſur l'éminence : la Cure & l'Egliſe, dans le centre des bois. Ham. le Verney, Quincey, les Potots.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Couches, 4 d'Aut. 3 $\frac{1}{4}$ de Montc.

SAINT-MAURICE-LÈS-COUCHES.

Ann. de Couches & de la Baronnie, du Bailliage de Montcenis : (*V. Couches, t. 3*).

Digitized by Google

S. NIZIER-SOUS-CHARMOY, ou *SINISY*.

Par. Archip. de Blanzy, à la coll. de l'Ev. d'Autun; Sg^r. Pierre Delglat, Tréſ. de Fr. à Lyon, 330 Comm. Le chef-lieu n'a que 3 f. 30 Dom. compoſent la Paroiſſe; entre autres, les Grandes-Villedieu de Crëne, les Garchery, les Rochettes, *&c.* Belle tuilerie neuve. 1 moulin. 2 ruiſſeaux qui tombent dans la Bourbince après un cours de 2 l. Jean Durand de Chalas a laiſſé aux pauvres de Saint-Nizier 100 l. par an, & autant à ceux de Charmoy.

A 1 l. de Montcenis, 4 $\frac{1}{2}$ d'Autun, 3 $\frac{1}{4}$ de Perreci.

SAINT-NIZIER-SUR-ARROUX.

Par. Arch. de Luzy, à la collat. de l'Ev. d'Autun; de la Juſtice de Champignole.

130 Comm. Dépend. Montard; les Rondeau, la Riviere, la Planche, *&c.*

Entre St.-Nizier & Etang, reſtes de la voie rom. Dans le bel étang de Parpana ſont les reſtes d'une vieille tour ſur une motte qui forme une iſle.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Toulon, 4 $\frac{1}{2}$ d'Autun.

SAINT-PIERRE-DE-VARENNE.

Archip. de Couches, Patr. le Prieur de St. Sernin, principal Décimateur.

Cure à port. cong. deſſervie en 1400 par des Chan^es. Rég. de S. Aug. Au cimetiere, large tombe de J. B. de la Coſte, Baron de Brandon, Sg^r. de Varenne. Jeanne Darnaiſe, veuve de Robert de Roche, Chev^r., reprit de fief de la Maiſon-forte de Brandon en 1375 : Hugues-Bernard de Monteſſus, Sg^r. en 1504; Philib. ſon petit-fils en 1596, l'un des 100 Gentilshommes de la Maiſon du Roi Charles IX; Cl. de la Coſte-Thoiriat, Conſ^r. au Parlem. Sg^r. en 1661; J. B. de la Coſte, inhumé à Varenne; J. B. Joſeph de Beaurepaire, Chev^r. de S. Louis, Sg^r. actuel. Chât. de Brandon, ancien, flanqué de 2 tours, ſur une colline qui domine tout le pays.

100 f. 500 Com. 12 Ham. 6 Mét. 2 moul. 8 étangs. 2 Fiefs. La moitié de la Paroiſſe eſt dans un terrein ſec, ſablonneux; l'autre eſt gras. Un tiers en bon ſeigle, un tiers en froment, un autre en vignes. Meſ. de Couch.

A 2 l. de Montc. 4 d'Aut. 1 $\frac{1}{2}$ de Couches.

SAINT-PRIVÉ.

Ann. d'Auſſi, voc. S. Privat, Ev. & Mart. Sg^r. du clocher & de partie de la Paroiſſe, Jean-Pierre Damas de Saſſangi; le reſte de la Juſtice de Marcilli : une très-pet. partie dépend du Baill^e. de Charolles. 110 Com. 6 Ham. 10 Grangeries. Meſ. de Buxi.

A 3 l. $\frac{1}{2}$ de Montcenis, 2 de Joncy.

SAINTE-RADEGONDE.

Autref. Chaſſigny, alors ſous le voc. de S. Blaiſe, changé en celui de Ste. Radegonde, à l'occaſion de l'apport d'une relique de cette Sainte du temps des Croiſades. Grand apport le 12 Août.

Patr. l'Abbeſſe de S. Jean d'Aut. Archip. de Perreci. 44 f. 8 Ham. 22 Mét. 22 Manouvreries. 270 Comm. Le clocher & partie de la Parc. ſont du Marquiſat de la Boulaye; le reſte dépend des Juſtices de Montmort, Toulon, Perreci, Eſſanlez; 3 maiſ. de celle de la Tour-du-Bos.

3 ruiſſeaux qui ſe jettent dans l'Arroux. 1 moulin. 1 étang aſſez conſid. Montagne de Dardon très-élevée. Bel écho de la cour du Presbyt. dans les bois voiſins dit des Brayes. Autref. tous les Habitans qui relevent de la Boulaye, venoient en armes le jour de Ste. Radegonde, à une proceſſion qui ſe faiſoit à l'iſſue des Vêpres, pour veiller à la ſauvegarde des Pélerins.

A 5 l. de Montcenis, 1 de Toulon.

SAINT-SERNIN-DES-BOIS.

Par. voc. S. Saturnin, Arch. de Blanzy; le Prieur, Patr. Sgr. & Déc. La Cure a été long-temps deſſervie par le Sacriſtain du Prieuré, depuis 1707 par un Curé Séculier.

730 Commun. (400 en 1744). Dépend. Produn, avec Chap^e. & Verrerie, Fief à l'Abbé de Maiziere; les Aiaux, Fief dép. de Montjeu, & pluſ. Dom. Forge ſur le Mevrin, établie en 1766; Fourneau en 1774. 1 moulin. 1 foulon. 4 étangs. Beauc. de bois où l'on voit de beaux reſtes de la voie rom. d'Autun à Chalon.

Anc. Prieuré de Chan^es. Rég. de S. Aug. fondé, ſelon la tradition, par les Ducs de Bourgogne. Il ſubſiſtoit au XII^e. ſ. Celui de S. Germain en Charolois y fut uni au XIII^e. Il eſt de nomin. roy^e. Le Prieur actuel eſt, depuis 1744, J. B. Auguſtin de Salignac de Fenelon, qui, par ſa bienfaiſance & ſon exacte réſidence, a fécondé ce pays ſauvage, l'a affranchi en 1749 à ſes propres frais, & s'eſt fait chérir de ſes Vaſſaux. Il a rebâti l'Egliſe en 1767, le Presbytere en 1777: il a fait conſtruire un chemin à Couches, aſſez mal entretenu; un autre à moitié à Montcenis, & paver les chemins finéraux qui correſpondent à chaque Hameau de la Paroiſſe. Il vient d'élever une Maiſon de Charité, très-propre, pour les malades, patentée en 1777, deſſervie par 2 Sœurs & un Chirurgien.

Au Prieuré eſt une tour quarrée, très-élevée, ſemblable à celles de Chagny & de la Tour-du-Bos.

J'ai vu au Hameau des Maret, près du

Mevrin, une pierre ſépulcrale où ſont trois figures gauloiſes & une colonne quarrée.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Montcenis, 2 de Couches, 3 $\frac{1}{2}$ d'Autun.

SAINT-SYMPHORIEN DE MARMAGNE.

Par^e. de 7 l. de tour, Arch. de Blanzy; Patr. Doyen de la Cath. d'Autun, qui lui fut donné par l'Evêque Gauthier en 1012, *Eccleſia de Marmayque.*

Le clocher & la plus grande partie de la Par^e. ſont du Comté de Toulongeon; le reſte dépend des Juſt^es. de Montjeu & de la Crotte. Fiefs: Marnai avec anc. Chât. d'où les Ecorcheurs ravageoient l'Autunois en 1366; la Crotte, dont Charl. & Franç. Milliard ont repris en 1745, l'ayant acquis de N. de Pradine: (*V. ci-devant eau de la fontaine, p. 322*): Martigni, relevant de Toulongeon, belle maiſon & jardin, à M. de Charmace; anc. Chât. ruiné de Bourdeaux, à M. de Vergennes, qui lui donne droit de Sg^r. du clocher, d'où eſt venu au Ham. le nom de la *tour de Bourdeaux.*

Chap. rur. de Lorette, dont le Curé eſt Patron: une autre à Maiſon-Dru, voc. N. Dame: une 3^e. aux Colins. Env. 700 Com. avec les dépend. Maupoy, Marnai, Entrevaux, Vaux, Coux, l'Outre, Grizy, Paiſy & autres Dom. 4 moulins. Riviere, le Mevrin.

Pays de bois, à moitié ſauvage, dont les châtaigniers font la 1re. & principe. reſſource. Pet. côt. de vignes. 3 figures gauloiſes aux murs du cimetiere & du Presbytere. Entre Marmagne, la Chapelle, Broye & Mêvre.

A 3 l. d'Autun, 1 ½ de Montcenis.

LA TANIERE.

Par. voc. S. André, Patr. de la Cathéd. d'Autun, Archip. de Luzy; de la Baronnie de Champignole, où eſt un beau Château, à Louis Lebrun, Chevr. de S. Louis. Il fut acheté de N. d'Ecrots en 1650, par Charl. Lebrun, Comte du Breuil en Bourbonnois, & a été donné à N. de Villers-la-Faye, par mariage avec Antoinette Lebrun de Champignole en 1776. 14 étangs, dont 5 conſid. Pluſ. Fiefs relevent de Champignole. Trelague à Denis Cochet; Buſſiere à Made. de la Ramiſſe; les Saulze, jadis à l'Avoc. Virot, Syndic des Etats.

30 Dom. (350 Comm. en 1750), maint. 500 Comm.

A 2 l. de Toulon, 4 d'Aut. 3 de Montc.

TORCY.

Torciacum, *Torceyum*, Par. Ann. de Montcenis, autref. Egl. matr. voc. S. Didier. Sgr. Vivant-Mathias-Léonard-Raphaël Villedieu,

Conſr. au Parl., dont le pere avoit acquis en 1743 d'Antoine d'Eſcorailles.

250 Comm. avec les dépend. la Villedieu où eſt une Chapelle fondée, en ruine; la Chaize, la Couronne, la Barre, le Thielley, les Champs, Redarnay, la Trapoye, Bourbon, *&c.* le Moulin-le-Duc. Près du Hameau de la Couronne, on trouve un banc de cailloux d'un rouge pâle, gros comme un grain de bled, taillés naturellement à 5 faces, & ſe terminant en pointe triangulaire; quelquefois ils ſont ſéparés, mais ordinairement ils ſont joints enſemble, & forment des grouppes irréguliers, de la groſſeur d'une noiſette. Ces cailloux ſont ſi durs, qu'on peut s'en ſervir pour couper le verre; mais ils s'égrennent à la longue. Ils ſont à préſent très-rares, le Ravin étant comblé.

2 ruiſſeaux (1), portant le nom de Bourbince, paſſent à Torcy, s'y joignent, & forment la riviere de ce nom, qui, après un cours de 12 lieues, ſe jette dans l'Arroux: ainſi elle a ſa ſource & ſon nom à $\frac{1}{2}$ l. plus haut que l'étang de Long-Pendu. Le terrier de Torcy de 1462, & celui de Champleau de 1464, appellent *Bourbince* la riviere de Torcy, qui probablement prend ſon nom du Hameau de Bourbon.

(1) La ſource de l'un eſt à la fontaine de N. D. à Montcenis.

Pays ſablonneux, froid, garni de collines & couvert de bois. Ce Village a donné le nom à d'anc. Seign^rs. On voit J. de Torcy, Conſ^r. du Duc, en 1397, qui reprit de fief en 1405. J. Sg^r. du Gratoux où il fonde une Chapelle, en 1482 : il épouſa Anne de Barnaux de Montmort en 1473 ; à cette occaſion, Philib. ſon frere, Chev^r, lui céda la moitié de la Terre de Torcy : un autre Jean de Torcy épouſa Edmée d'Ocle en 1491. Anne de Torcy porta cette Terre à Charles d'Eſcorailles vers 1637.

Jean Morlevat, Sabotier, eſt mort à Torcy âgé de 100 ans, en 1771.

A 1 l. de Montcenis, 5 d'Aut. 15 de Dij.

TOULON-SUR-ARROUX.

La partie de ce Bourg, dite en Bourgogne, eſt du Baill^e. de Montc. & de la Juſtice de Montmort : (*Voy. Toulon, t. 3, pag. 629*). *Ajoutez ſeulement*, que la Chapelle de S. Antoine eſt à la nomin. du Sg^r. de Montmort : c'étoit autref. un Hôpital deſſervi par des Antonins, brûlé en 1569 par les Huguenots, rétabli par Léonard Engibert, Curé de Toulon, en 1656.

TOULONGEON : (*V. ci-devant* LA CHAPELLE-SOUS-UCHON).

VANDENESSE-SUR-ARROUX.

Par. voc. S. Marcel, Archip. de Luzy, à la coll. de l'Ev. d'Aut. 200 Comm. Le clocher & partie de la Par^e. ſont une Sg^e. à M. Duprat de Barbançon; une autre partie dépend des Juſtices de Rochefort. Tour-de-Valette, Eſſanlez, au même Sg^r. & des Juſtices de Beaudeſir, Chât. & Fief à Pierre du Breuil de la Motte; la Tour-du-Bos à Paul Ducret, Chev^r. de St. Louis; Cheuraux & Chaſſigneux, le tout dans le Baill^e. de Montc. La partie qui eſt dans celui de Charolles, dépend de la Juſtice de Toulon.

Ham. Atrecy, Montdemont, avec quelques vignes, Séfrain, Condemine, *&c.* Pluſ. Dom. Veſtiges du Château de Rochefort, Jean de Mazilles y réſidoit en 1500, Fief dépend. d'Eſſanlez. Port à Vandeneſſe pour le bois.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Toulon, 3 de Digoin, 6 de Montcenis.

VARENNE-SOUS-MONTCENIS : (*V. ci-devant* ST.-PIERRE-DE-VARENNE.

U C H O N.

Par. voc. S. Sébaſtien, Archip. d'Autun, à la coll. de l'Evêque; autref. deſſ. par les Moines du Prieuré. 5 Domaines, des Manouvreries

vreries & Locateries diſperſées, forment 50 f. 260 Com. Le Chât. ruiné, jadis à de grands Sgrs. du nom d'Uchon, enſuite aux Sires de Chateauvilain en 1300, aux la Trimouille en 1393, aux Toulongeon, aux d'Inteville, aux Rabutin de Chantal; . . . . enfin, au Comte de Vergennes, Miniſtre des Affaires étrangeres. Jean de Clugny étoit Bailli d'Uchon & de Bourbon-Lanci pour Jean & Louis de la Trimouille, Sgrs. de ces lieux.

Anc. Prieuré de l'Ordre du Val-des-Choux, fondé dans les bois par les Sgrs. du lieu; auj. de nom. Roye. Prieur actuel M. Verdolin, Théologal d'Autun.

Uchon, anc. Baronnie, comprenoit 7 Paroiſſes, & a été démembrée : ſes différentes parties ſont poſſédées par le Comte de Toulongeon, le Marquis de la Boulaye, le Baron de Champignole, & les Sgrs. d'Ecrots & de la Tour-du-Bos. Cette Baronnie releve en Fief du Duché de Nevers, à cauſe de la groſſe tour de Luzy; mais elle n'eſt aſſujettie ni au droit de quint, ni à la commiſe : (V. *ci-devant Écrots*).

Les Autunois ont été ſouvent en proceſſion à Uchon, pour invoquer S. Sébaſtien durant la peſte, notamment en 1628. Les Arnetois, par un vœu de Ville fait en 1636, y ont été juſqu'en 1775. Ceux de Luzy, Blanzy, Saint-Brin, Charmoy, St.-Nizier, y viennent encore chaque année. Les Monticinois y

offrent un pain-bénit le lendemain de la Trinité.

4 étangs. Forêt de h. futaie, où ſe trouve la *pierrre qui croule :* c'eſt un rocher mouvant placé dans la partie la plus rapide de la montagne au ſud; quoiqu'il ait 28 pieds de tour & 7 de hauteur, la moindre impulſion ſuffit pour le mettre en mouvement du nord au ſud. La baſe, de forme ovale, porte comme ſur un pivot. Ce rocher ſingulier, qui ſert de bornes à 3 Juſtices différentes, eſt cité dans les plus anc. terriers. Au ſommet de la montagne de Dettez eſt une autre pierre mouvante, pas ſi groſſe que celle d'Uchon, & dont les mouvemens ſont beaucoup moins marqués.

A 2 l. de Montcenis, 3 d'Autun, 3 de Toulon.

USSEAU ou *UXEAU.*

Uſſiacenſis Villa, *Uſſiacum*, Par. voc. SS. Pierre & Paul, Archip. de Bourbon; Patr. l'Abbé de S. Pierre de Chalon, Sg^r. & Déc. qui a eu là un Prieuré.

12 f. dans le Bourg. 500 Comm. compris Beſſy l'Annexe; Dardon 22 f. Villefevre 12, Baſſenier 10, Freſſe & Triboulot 7. Fiefs, Chazelot & Nuzilier, à M. de Montmorillon; Chevalot & Buſſerole, à M. Ducret, qui a repris pour la partie de Buſſerole en 1745:

Villefevre eſt de la Juſtice de Chazelot. 3 moulins. Bois. Quelques vignes.

Pays tout en montagnes, dont la plus élevée eſt celle de Dardon : on reconnoît ſur la plate-forme des veſtiges de maſures, foſſés, terraſſes, qui annoncent un vieux Château. Le grand chemin de Toulon à Bourbon y paſſe. Elle ſépare la Paroiſſe d'Uſſeau de celle de Ste. Radegonde.

A 2 l. de Toulon, 6 de Montcenis, 4 de Bourbon, 8 d'Autun.

Fin du Bailliage de Montcenis.

DESCRIPTION
DE
BOURBON-LANCI.

AQUÆ Niſineii, aquæ Bormonis ſeu Borvonis, ſelon les Itinéraires; & dans le moyen âge, *Burbo Anſelli*, *Bulbonenſe oppidum*, *Borbonium*, *Caſtrum Borboni* : nom que Valois croit, avec raiſon, dérivé du vieux mot *burbæ*, bourbes, eaux bourbeuſes, eaux thermales & médicinales; non, comme le prétend Olivier de la Marche, de *Burgo bono*, Bourg-bon. Le ſurnom de *Lanci* vient d'un anc. Sgr. nommé *Ancellus* ou *Anceau*, de même que celui d'Archambaud, d'*Erchembaldus*, dont le nom eſt devenu propre aux premiers Seigneurs de Bourbon en Bourbonnois.

EGLISES : PRIEURÉS.

COLLÉGIALE de N. D. que Philib. Banchereau, Sgr. de S. Siagre & de Fontête, eut deſſein d'établir en 1482 : Pierrette ſa fille & Guy de Salins ſon petit-fils, exécuterent ſes volontés en 1488, & traiterent avec Odot

de Marri, Prieur d'Amanzy, qui leur céda le fonds de cette Chapelle pour 8 ouvrées de vignes, ſous la réſerve de la 1re. ſtalle au chœur, ſauf les 4 principales Fêtes où le Prévôt l'occupe. Le traité fut ratifié en 1493 par Pierre Rolin, Prieur de S. Symphorien, duquel dépend le Prieuré d'Amanzy, & par Ant. de Chalon, Evêque d'Autun en 1495.

Jean de la Fin, Sgr. de Beauvoir, héritier d'Antoine ſon frere, mari de Magdeleine de Salins, réunit le Chapitre de St. Pourçain dont il étoit Fondateur, à celui de Bourbon en 1574, ſe réſervant, à lui & à ſes enfans, le Patronage. Il veut que ce *Collége* conſiſte en 12 Prêtres; ſavoir, un Prévôt (qui doit être Gradué), un Tréſorier, 5 Chancs. anc. 2 nouveaux, 1 Chantre-Maître des Enfans de Chœur, & 2 Chapelains qui ſeront tenus de réſider en l'une des 3 Paroiſſes.

Le Tréſorier avoit été établi par l'Evêque Diocéſain en 1514, comme *Perſonnat*, tenant la 2de. place au Chœur, avec droit de jouir du revenu de la Chapelle de *Brion*, unie à la Collégiale.

Les Doyens proteſterent contre l'entrée du Prévôt de Bourbon aux Etats en 1682, attendu qu'il avoit été reconnu en 1659 qu'il n'y avoit aucun droit.

Charles Fevret rapporte en ſon *Traité de l'Abus*, que Cl. Chapel, nommé à un Canonicat par Dupuy-Montbrun, Marquis de la

Nocle, Huguenot, Patron Laïque, fut maintenu par Arrêt de 1656, à l'excluſion de Cl. Bourg choiſi par l'Evêque.

La famille des Patrons étant éteinte, l'Evêque confére ces Bénéfices. Il n'y a plus, à cauſe de la modicité des revenus, qu'un Prévôt, un Tréſorier & 2 Chanoines, dont l'un eſt en même temps Sacriſtain.

Le principal Fondateur, Guy de Salins, Chevr. Sgr. de la Nocle, de Perrigni, Saint-Siagre, ... Conſr. au Parlement, fut inhumé en 1526 dans dette Egliſe, ainſi que Marguerite de la Magdelaine ſa femme, en 1538. Sous le même tombeau gît Jean de la Fin de Beauvoir, Chambellan du Roi, époux de Magdel. de Salins, fille de Guy, morte en 1562, & ſon mari en 1574.

L'Egliſe fut conſacrée par l'Evêque Pierre Saulnier, le 20 Juin 1609.

On fera un article particulier de S. Nicolas de la Prée, autre Chapitre, mais ſupprimé: (*Voy. au Bailliage*).

TROIS PAROISSES; St. Martin, St. Leger qui eſt celle de la Ville, & St. Nazaire, du patron. du Prieur : elles peuvent avoir en tout 1600 Comm. dont 800 à St. Leger, 550 à St. Nazaire.

Les dépend. ſont le Fourneau, port ſur la Loire; la Leſmont, Serre, Longevigne, Changy, Milliere, Chalmain, les Roys, S.

Marc, Maringe, Charmes, le Chambon, la Muzette, Saint-Denis, Sornat, les Forges, Fleury, le Vigneau ou Vignot : c'eſt un anc. Fief dont on a des repriſes depuis le XIV^e. ſ. & qui eſt dans la famille de Chalmoux depuis 1643 ; auj. à Jean-B. Théodore, Marquis de Folin par ſon épouſe, avec joli Château à la moderne. 5 Dom. en dép. M. de Folin a 2 fils Chev^rs. de Malte, & un frere Commandeur & Grand-Chambellan du Grand-Maître. La tour de S. Marc eſt un Fief à M. de Jarſaillon. Pierre, Duc de Bourbonnois & d'Auvergne, Baron de Bourbon-Lanci, permit, en 1498, à Guy de Salins, de bâtir cette tour, à la charge de faire appoſer les armes du Duc au deſſus des ſiennes, ſe réſervant la faculté de la faire démolir dans le cas où elle nuiroit aux fortifications de la Ville : elle ſubſiſte encore, ornée des armes dont on vient de parler. De cette tour, qui défend la porte *Charlot* ou de N. Dame, dépendent quelques maiſons qui y doivent cens & autres droits.

Archiprêtré compoſé de 26 Paroiſſes dans les Baill. de Bourbon, d'Autun & Montcenis.

PRIEURÉ de S. NAZAIRE, de l'Ordre de Cluni, fondé en 1030 par Anceau de Bourbon, dont l'Egliſe vaſte ſert auſſi à la Par^e. du même nom : il n'y a plus qu'un Religieux, & le Prieuré eſt en commende. Se-

lon le pouillé de Cluni, impr. en 1616, il devoit y avoir 5 Moines avec le Prieur, & une aumône générale 3 fois la ſemaine. Le Prieur ne s'acquittant point de ce devoir, le Parlement, ſur la plainte des Habitans, l'y contraignit par Arrêt du 5 Août 1754. Alors le Prieur promit 30 bichets de ſeigle par an, & ſe pourvut au Grand-Conſeil qui ordonna l'exécution d'un Arrêt de 1668, réglant l'aumône à 3 jours la ſemaine : elle a été réunie à l'Hôpital en 1756, & fixée à 50 bichets annuels, par tranſaction du 5 Mai 1763. Le nombre des pauvres dans les trois Paroiſſes montoit alors à 200.

Autre PRIEURÉ, dit D'AMANZY, ſous le voc. de la Magdeleine, de l'Ordre de St. Auguſtin, dans la Paroiſſe de St. Leger ; il dépend de St. Symphorien d'Autun : auſſi en commende.

CAPUCINS, établis par Jean du Regon, Doyen de la Prée, Curé de St. Leger, en 1622. Archange Girard, frere utérin de N. Comeau de Pont-de-Vaux, 2 fois Provincial, bon Prédicateur, y eſt mort en 1694. Il apporta de Rome un crucifix d'ébenne, très-eſtimé, qu'on voit au Château de Pont-de-Vaux.

URSULINES, Colonie de celles de Beaune, établies en 1633.

VISITANDINES, tirées de Riom en 1648, furent fondées par Gaſpard de Coligni, Sgr. de Saligni, & Marie-Gilberte de Roquefeuille ſon épouſe. Elles reconnoiſſent pour inſigne bienfaiteur, Pierre Burgat, Conſr. au Grenier à Sel, pour lequel elles font un ſervice annuel, auquel elles invitent tous les Prêtres de la Ville, qu'elles doivent tous régaler, ſelon la fondation.

L'HOPITAL des eaux minérales doit ſon établiſſement à Fr. Pingré de Farinvilliers, Conſr. au Parl. de Paris, en 1697 : il donna 2 ans après 6000 l. pour 2 Filles de la Croix tirées de Moulins, deſtinées au ſervice des pauvres qui viendroient prendre les eaux : ce qui fut autoriſé par Lett. pat. de 1700. Jacq. Dupuy-Monbrun, Sgr. de la Nocle, & Charlotte Dupuy ſa femme, céderent, en 1702, à l'Hôpital la dîme de Dompierre en Bourbonnois. Le Fondateur qui avoit ajouté 4000 l. en 1701, lui laiſſa encore, conjointement avec Catherine Pepin ſa femme, par teſtament, 5000 l. en 1705. N. Debonnaire fit don, en 1729, de 550 l. de rente, pour la nourriture & les remedes à 6 pauvres qui ne pourroient être logés à l'Hôpital.

Pluſieurs perſonnes charitables y ont fondé des lits, telles que M. Comeau de Pont-de-Vaux, M. Mouteau, M. Caillat, Curé de Pierrefite, l'Abbaye de Septfonts ; enſorte

qu'il y a actuellement 26 lits pour les malades qui ont beſoin du ſecours des eaux : 15 pour hommes, 11 pour femmes. Ces lits ſe rempliſſent 3 fois au printemps, & 3 fois en automne par des pauvres qui ſe ſuccédent : pendant l'uſage des eaux, ils ſont logés, nourris, médicamentés, portés au bain & rapportés aux frais de la maiſon, ainſi que les 6 externes fondés par M.Debonnaire.

Par Lett. pat. de 1755, le Roi y a réuni l'Hôpital de St. Jean, jadis Hoſpice pour les Pélerins, & auquel étoit annexée depuis long-temps une Léproſerie détruite, ſituée au Hameau de St.-Denis, & qui exiſtoit au XII^e^. ſ. Pierre Moul, qui en étoit Recteur, déclare exercer cet Office au nom de l'Évêque en 1270. Les mêmes Lett. pat. réuniſſent l'aumône de 28 bichets de ſeigle affectée ſur le domaine de Dompierre, & l'aumône générale à laquelle étoit obligé le Prieur de S. Nazaire.

Au moyen de ces réunions, le Roi charge l'Hôpital de recevoir pendant toute l'année 4 pauvres malades qui ſe ſuccéderont en cas de mort ou de guériſon, dont 3 de la Ville & 1 de S. Nazaire. 3 lits de la même eſpèce ont été depuis fondés, dont 2 par Symphorien Jonchery, anc. Cap. de Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, & 1 par les Moines de Septfonts. Depuis 1763, 3 Sœurs de la Charité de Nevers deſſervent cet Hôpital,

qui eſt adminiſtré par le Lieut. Gén. & le Proc. du Roi du Baill^e. le Curé de S. Leger, & l'Intendant des eaux.

ANTIQUITÉS.

Bourbon, fort ancien, eſt connu par les Itinéraires ſous le nom d'*Aquæ Niſineii*. Dans la Table Théodoſ^e. ce lieu ſe diſtingue par un édifice quarré qui déſigne les eaux thermales. Il eſt placé entre *Degena* ou *Decetia*, Decize, & *Auguſtodunum*, Autun. La Table marque encore entre deux un lieu nommé *Boxum*, Buſſiere, dont le nom *Buxeria* eſt dérivé de *Boxum*. La diſtance de Bourbon eſt de 22 lieues gauloiſes, & 8 d'Autun, ce qui feroit 30 de Bourbon à cette Ville, ou 15 des nôtres, quoiqu'en droite ligne on n'y compte qu'environ 28000 toiſes ou 12 lieues: mais le coude qui ſe rencontre dans cette voie en paſſant l'Arroux à Toulon, *Telonnum*, & l'inégalité du pays, font juger, dit M. d'Anville, qu'il n'y a rien à rabattre.

Une autre branche de chemin tendoit de Digoin, *Denegontium*, à Bourbon : une 3^e. y aboutiſſoit depuis Château-Chinon.

Bourbon a été habité dès le temps des 1^rs. Empereurs, & peut-être ſous les Celtes. Les Romains qui recherchoient les bains chauds, auront creuſé, embelli ceux de cette Ville, ſous la conduite du Capitaine *Niſineius*, d'où

elle aura pris ſon ſurnom, & y auront attiré des Habitans. C'eſt ainſi qu'Aix, *aquæ Sextiæ*, doit à C. Sextius, qui y découvrit des eaux thermales, ſa population, ſes embelliſſemens, & depuis ſon titre de Capitale de la Provence.

Je ſerois fort porté à croire que c'eſt par ordre d'Auguſte, qui ſéjourna aſſez long-temps à Lyon & à Bibracte qu'il affectionnoit, que ces bains auront été ornés de marbre & de ſtatues. Mrs. Soufflot & Carré ont jugé que les Romains avoient placé plus de 4 millions de pieds-cubes de marbre dans la conſtruction de ces bains & des palais d'Autun. On a trouvé dans l'un des puits quantité de médailles du haut Empire, & un petit gaulois de bronze, habillé à la grecque, ayant un bouclier & une javeline, conſervé par les héritiers de M. Aubery, fameux Médecin à Moulins. Cet antique ſemble indiquer que les bains ont été connus du temps des Celtes.

J'ai lu en 1774, ſur un marbre blanc qui ſert de ſeuil à une porte près S. Nazaire, une inſcription dont aucun Géographe n'a parlé; elle a été gravée par Severius, qui avoit élevé un portique.

BORVONIÆ ET DAMONÆ

T. SEVERIUS MODESTUS

OMNIBUS HONORIBUS ET OFFICIIS. . . . .

Le reſte étant caſſé, on peut y ſuppléer par les mots :

APUD ÆDUOS FUNCTUS :

comme porte une pareille inſcription conſervée chez les Cordeliers de Ste. Reine.

Le premier mot indique que ceux de Bourbon avoient diviniſé leur Ville, comme ceux d'Autun, *Deæ Bibracti :* (V. *t.* 3, *p.* 482). Le *Damonæ* marque peut-être un Dieu topique des Eduens, comme *Moritaſgus* l'étoit des Mandubiens & des Senonois. Mais St. Auguſtin nous apprend que les Payens invoquoient la Déeſſe *Mona* ou *Mena* pour leurs femmes & leurs filles. Cette Déeſſe n'étoit autre que la Lune, appellée des Grecs *Mena ;* d'où l'on a donné aux maladies des femmes le nom de *menez*, les mois. Les Gaulois nommoient la Lune, *Mon*, & par une terminaiſon latine, *Mona.* Les Allemands diſent encore *Mona* pour la Lune.

On voit une pareille inſcription rapportée par Gruter & Dunod, à Bourbonne-lès-Bains, autref. de la Séquanie, auj. dans la Généralité de Champagne.

BORVONI THERM. DEO, MONÆ
CALATINUS ROMANUS IN G.
PRO SALUTE COCILIÆ FIL. EJ. EX VOTO.

Ces thermes de Bourbon tenoient de la magnificence des édifices romains, à en juger

par les reſtes que quelques-uns de nos Rois ont fait dégager des ruines ſous leſquelles l'injure des temps & les ravages des guerres les avoient enſevelis.

Pluſieurs ont cru que Bourbon étoit le *Gergovia Boïorum* dont parle Céſar ; mais les Boïens, *Boii*, après la défaite des Helvétiens, s'établirent, à la priere des Eduens, dans leur territoire. Leur cité étoit foible & peu étendue, ſelon Céſar : ils devinrent libres & alliés des Eduens. Pline les place dans la Gaule Lyonnoiſe, & Tacite les fait voiſins des Eduens. On voit par ces témoignages qu'ils étoient établis ſur le territoire de ce peuple puiſſant. Les routes de Céſar, depuis la Ville de Sens au travers du Berry, prouvent qu'ils habitoient le Bourbonnois ; mais comme il eſt compoſé des territoires de Bourges, d'Auvergne & d'Autun, les Boïens n'ont pu occuper que la partie du Bourbonnois compriſe entre l'Allier & la Loire, qui étoit primitivement de la dépendance des Eduens juſqu'à Izeure, *Icio-dorum*, comme elle eſt encore aujourd'hui du Diocèſe d'Autun.

Cette étendue de pays convient à l'Etat des Boïens, tel que Céſar nous le repréſente, peu puiſſant. Ils n'occupoient point la partie où eſt Bourbon-l'Archambaud, qui eſt de l'ancien diſtrict des *Bituriges*, & du Diocèſe de Bourges, ainſi que tout ce qui eſt à l'oueſt de l'Allier ; & les Boïens étoient

dans l'étendue du domaine des Eduens. Cette partie entre les deux fleuves a été démembrée de l'ancien Comté d'Autun, & acquiſe par les Sires de Bourbon qui la poſſédoient dès le XI^e. ſ. Leur domaine a pris le nom de *Bourbonnois*, de leur Capitole Bourbon-l'Archambaud, non des *Boïens* dont cette Ville n'a jamais fait partie : ainſi l'on a tort d'appeller Bourbon, *Urbs Boïana.*

Quelques-uns penſent qu'il faut chercher le *Gergovia Boïorum* à Bourbon-Lanci ; mais cette place étoit des Eduens & en deçà de la Loire, & *Gergovia* devoit être entre ce fleuve & l'Allier. On ne peut la fixer à Moulins, Capitale de ce canton, qui eſt une Ville nouvelle, agrandie & peuplée par les Princes du Sang de France, Sg^rs. du Bourbonnois, & qui ne remontent qu'à Robert, fils de S. Louis. Cette Ville qui tire ſon nom d'un moulin, *à molinis*, appellé *moulin l'Archambaud*, qu'on voit encore, dépendoit originairement d'Izeure, dont les Egliſes de S. Pierre & de St. Jean de Moulins ſont Succurſales. Au reſte, on n'a aucun monument ni veſtige qui puiſſe ſervir à déterminer la poſition préciſe de *Gergovia*, dont Céſar fit lever le ſiége à Vercingentorix : l'Abbé le Beuf dit ſeulement qu'elle devoit être aux environs de Bourbon-Lanci.

Les antiquités trouvées à Bourbon & aux

environs, prouvent le ſéjour des Romains. On déterra, il y a 40 ans, dans les vignes de Septfonts, à 7 pieds ſous terre, quantité de médailles, ainſi que des urnes, des lacrymatoires : les urnes étoient de terre rouge, d'autres polies comme la porcelaine, verniſſées, avec des lettres & inſcriptions. On ne travailloit point aux vignes l'autre ſiécle, ſans faire de pareilles découvertes.

En conſtruiſant le grand chemin de Bourbon au port du Fourneau, on trouva beaucoup de monnoies rom. même une de Marc-Antoine, en bronze & en argent ; des basreliefs, pilaſtres, corniches, veſtiges de murs, tuiles, *&c.* juſqu'au Village de St. Denis.

Un manuſcrit laiſſé par Guy Robert en 1580, porte que l'Avocat Mynard ſe ſouvenoit d'avoir vu un portail de pierre de taille, lorſqu'on creuſa le charnier de la Chapelle du Bailli à St. Leger, un pavé de carreaux, large de 4 pieds, & un petit canal de terre cuite, de 18 pouces d'ouverture. En 1609 on découvrit ſous l'Egliſe de S. Leger, 3 canaux, dont un fort grand où un homme pouvoit marcher debout, & courbé dans les deux autres, avec des ſtatues mutilées en marbre & des médailles.

On voyoit encore en 1600 une porte de pierre blanche à *la cave des Fées*, où l'on croit qu'on renfermoit les bêtes ſauvages pour l'amphithéatre.

l'amphithéatre. Dans la vigne des Arnieres, on trouva dans ce même temps cette inſcription :

SACRUM APOLLINI DICATUM :

marque d'un Temple conſacré à Apollon. Mais malheureuſement Cl. de Chalmoux, Grenetier, fit mettre cette pierre dans les fondemens de ſa maiſon : autre trait d'ignorance gothique, qu'on peut joindre à ceux rapportés dans le 3^e. vol. p. 464. Dans toutes les vignes, ſur-tout au clos Caillot & à Villeforge, on trouve des ruines de bâtimens.

Au deſſous du Village de la Broſſe, vers Diou, on apperçut, après une grande crue de la Loire, 2 murailles qu'on crut être les reſtes d'un pont, & de vieux titres nomment cet endroit le *pont de Virmachon* : il en eſt parlé dans les terriers de Saint-Geran & de St.-Aubin. Près delà ſont des ruines qui annoncent une ancienne habitation, & une roche de marbre batard dont les anciens ſe ſont ſervis, & auprès de laquelle couloit la Loire, éloignée maintenant de 400 pas.

Je ne finirois pas ſi je voulois parler de toutes les découvertes de cette eſpèce : il ſuffit de dire qu'après Autun, il n'y a point de Ville en Bourgogne où l'on ait plus de marques d'ancienneté. Mais les Antiquaires peuvent ſe plaindre, comme à Autun, de

ce qu'aucun curieux ne s'eſt plu à les raſſembler : tout a été diſperſé ou vendu.

L'ancien Bourbon avoit de l'eſt à l'oueſt 1300 pas géomét. d'étendue, & du ſud au nord 700 de largeur. On ne ſait en quel temps cette Ville a été renverſée; on conjecture qu'elle a eſſuyé les mêmes malheurs qu'Autun du temps des Bagaudes, des Sarraſins ou des Normands.

ÉTAT ACTUEL.

Dans ſon état actuel, cette Ville ſe diviſe en 4 parties. La 1re. eſt la Ville dont l'enceinte eſt de 700 pas, avec l'Egliſe Collégiale & 3 portes : la 2e. eſt le fauxbourg au nord-oueſt où ſont les Urſulines, les Capucins & les Halles où étoit jadis l'Hôpital St. Jean : la 3e. comprend le fauxbourg de St. Leger, les Viſitandines & l'Hôpital : la 4e. s'appelle le Bourg de S. Nazaire, où eſt l'Egliſe prieurale & paroiſſiale, & celle de St. Martin.

Le fauxbourg de Saint Leger eſt dans un fond, au pied d'un rocher fort élevé, de granit rouge, ſur lequel étoit bâti un ancien & fort Château, ſéparé de la Ville par un foſſé dont le glacis eſt du côté du couchant, & par une place appellée *la Grille*, d'où l'on découvre la Loire, le Bourbonnois, le Nivernois, l'Auvergne & le Forez.

Cette fortereſſe fut ſouvent attaquée, mais toujours inutilement, par les Armagnacs, par les Huguenots & par les Ligueurs. Henri III y logea avec la Reine pendant ſix ſemaines, en 1580. On a eu mille peines à le démolir en 1775, & on a trouvé quantité de fleches ſaines & entieres.

SEIGNEURS.

C'étoit le ſéjour des anciens Seign^rs. qui portoient d'or au lion de gueules & 3 coquilles d'azur rangées en orle. Pieux & puiſſans, ils ont fondé l'Abbaye de Septfonts en 1137, où l'on voit la tombe figurée de Jean de Bourbon, Sg^r. de Vitry, 1294; le Prieuré de St. Nazaire en 1030, celui d'Amanzy au XII^e. ſ., celui de Paray-le-Fratry, *Paredum Fratrum*, en 977, & celui d'Izangy.

Le 1^er. qui s'eſt qualifié *Sire de Bourbon*, eſt Aymard, Chev^r. ſous Charles le Simple, qui fonda l'Abbaye de Souvigni en 921. La charte porte qu'il fait cette pieuſe fondation pour l'ame de ſon pere & de ſa mere Ermengarde, ſes freres Dacbert & Archambaud, pour le ſalut de ſa femme Adalſende & de ſes fils Girard & Archambaud. Ancel ou Anceau, fils aîné de ce dernier, fut Sg^r. de Bourbon, auquel il donna ſon ſurnom; & ſon puîné fut Sire de Bourbon-l'Archambaud. Archambaud X, mort en Chypre en

1249, fut le dernier du nom, ne laiſſant que 2 filles, dont Agnès, épouſe de Jean de Bourgogne, fils de Hugues IV, laiſſa Béatrix mariée en 1271 à Robert de France, Comte de Clermont, tige de l'auguſte Maiſon regnante de Bourbon.

Quant à l'ancienne Baronnie de Bourbon-Lanci, on voit par les titres qu'elle appartenoit en 1215 à Matilde, fille de Pierre de Courtenai, épouſe d'Hervé, Comte de Nevers, inhumée à Pontigni en 1223; & à Odo, fils du Duc de Bourgogne, Comte de Nevers en 1259: c'eſt en cette année qu'il confirma à Bourbon les priviléges accordés par la Comteſſe Matilde, dont la charte eſt ſignée par J. Pouillony, E. de la Goutte & J. Durandi. Ces priviléges conſiſtoient, entr'autres, au droit de pêche dans la Loire, & d'uſage dans la forêt de Bourbon pour chauffage & bâtiſſe.

Le traité paſſé entre Béatrix de Bourbon, Robert de Clermont & le Duc Robert II, en 1279, fait connoître que Bourbon-Lanci étoit un Fief relevant du Comté de Chalon, dont le Duc ſe réſerva la mouvance.

Cette Baronnie conſidérable, puiſque tous les Fiefs à 3 ou 4 l. la ronde en relevoient, tomba enſuite en la Maiſon de Semur, & de celle-ci aux Chateauvilain, devenus Barons de Semur & de Luzy: (V. *Semur*, *p. 182*). Jean de Chateauvilain, petit-fils de

Jeanne de Luzy, vendit en 1302, ſur la faculté du rachat, au Duc Robert II, les Châteaux de Semur & de Bourbon, 6000 l. Le réachat fut apparemment exécuté ; car en 1303, Marthe, fille de Jean de Clermont-Bourbon, Comte de Charolois, ſe mariant avec Robert, Comte d'Auvergne, eut en dot la Seig^e. de Semur & autres Terres du Bourbonnois. Marie de Chateauvilain les porta, en 1313, à Guill^e. de Mello, Seig^r. d'Epoiſſes & de Givry, dont vint Gibaut de Mello, vivant en 1350, & mort ſans enfans. (1) Marie ſa niéce, fille de Guy de Mello, ſon héritiere, les donna en dot à Guill^e. de la Trimouille, Baron d'Antigni, Maréchal de Bourg^e. Ce fut lui qui obtint du Duc, en 1384, la levée de 1200 liv. ſur la Ville de Bourbon pendant 3 ans, pour être employées *à la fortifier & rétablir ſa clôture.*

La Seigneurie directe de cette Baronnie paſſa à Guill^e. de Vergy en 1477, après qu'il eut pris le parti de la France, attiré par les

(1) Il fit en 1367 hommage au Duc de la Baronnie de Bourbon. Dans le dénombrement des arriere-Fiefs ſont compris Creſſy, la Motte-Saint-Jean, Morillon, Veſvre, Faulin, la Nocle, Vandeneſſe-ſur-Arroux : il fait mention d'autres Fiefs mouvans de ſa Baronnie, mais qui ne ſont pas des arriere-Fiefs du Duché de Bourgogne ; quelques-uns, dit-il, ſont en deça, d'autres au delà de la Loire.

bienfaits de Louis XI. Il la vendit en 1488 à Pierre, Duc de Bourbonnois, mari d'Anne de France. C'eſt ce Prince qui acheva, en 1500, la Sainte Chapelle de Bourbon-l'Archambaud, une des plus belles du Royaume, dont les bas-reliefs, les ſtalles, les vitres peintes, ſont admirées des connoiſſeurs.

Par Arrêt du Parlement de Bourg^e. en 1511, la Baronnie de Bourbon fut adjugée à Anne de France & à Suzanne de Bourbon fille de Pierre, Ducheſſe du Bourbonnois & d'Auvergne, en rembourſant à Jean & Cl. de Pontailler-Tallemai, héritiers de Guill^e. de Vergy, la ſomme de 16000 l. reſtant de 36000 l. prix principal de la vente faite par Guill^e. de Vergy à Pierre de Bourbon. A la mort de Suzanne de Bourbon ſa fille, arrivée en 1521, ſa riche ſucceſſion fut conteſtée à Charles de Bourbon, Connétable de France, par Louiſe de Savoie, mere de François I, qui ſe prétendoit plus proche héritiere du chef de Marguerite de Bourbon ſa mere, ſœur du Duc Pierre, & ſe trouvoit couſine germaine de Suzanne de Bourbon. Le Connétable ſoutenoit que le Duché de Bourbonnois étoit Fief maſculin; que par ſon contrat de mariage avec Suzanne, il étoit reconnu pour l'héritier de cette Maiſon; & qu'à l'égard des autres biens, il y avoit une donation mutuelle entre lui & Suzanne de Bourbon ſa femme, qui les lui aſſuroit. C'eſt

l'époque malheureuſe de l'évaſion & de la révolte du Connétable, qu'on ſait avoir été ſi fatales à la France, & à Bourbon lui-même, tué au ſiége de Rome en 1527. Soit par cette félonie, ſoit par la ſucceſſion de Louiſe de Savoie, la Baronnie de Bourbon, avec les autres biens de cette Maiſon, paſſa à François Ier, & fut unie à la Couronne.

Elle fut aliénée en 1718, à faculté de rachat, à N. Legendre de St. Aubin, ancien Maître des Requêtes : elle a été échangée en 1771, & cédée à Jean-Bapt. des Galois de la Tour, 1er. Préſident, Intendant de Provence, & à Marie-Magdeleine d'Aligre ſon épouſe.

Cette Baronnie comprend Bourbon, partie de Challemoux, la Sge. de Maringe & celle de Mont, quantité de Hameaux, & a dans ſa mouvance un grand nombre de Fiefs, dont quelques-uns ſont titrés, tels que la Motte-St.-Jean, Veſvre, Vitry, la Nocle, & comme tels réſervés au Roi par l'échange. La Baronnie avoit de beaux droits, notamment celui de faire grace aux criminels, de jouir de la ſucceſſion des batards, de conférer la nobleſſe, le droit de reſſort ſur les Vaſſaux, & de faire tenir les grands Jours par les Etats du pays, où ſe portoit l'appel de ſon Juge. L'appel des grands Jours reſſortiſſoit nuement au Parlement.

Le terrier de la Baronnie, fait en 1424

ſous Guy de la Trimouille, Sgr. de Bourbon, Comte de Joigni, porte : » Et pour » cauſe de la Baronnie, peut & uze mond. » Sgr, de faire grace à aucuns malfacteurs » qui ſont prins pour aucuns délits & cri- » mes, & iceux délivrer ou bannir hors de » ladite Baronnie, ſi bon lui ſemble. «

BAINS.

Bourbon eſt renommé par ſes eaux chaudes & minérales, ſituées au Fauxbourg de S. Leger, dans un fond, au deſſous d'un rocher eſcarpé, de 40 pieds de haut ſur plus de 100 pas de longueur. Ce rocher peut avoir été coupé exprès pour la conſtruction des bains, & faire la clôture de la cour à l'eſt. Les Romains en ont fait la dépenſe, les ont creuſés & embellis. Malgré le ravage du temps deſtructeur & des guerres continuelles, on voit encore de beaux reſtes qui font connoître la richeſſe de la matiere & les ornemens de l'architecture romaine. Les baſſins ſont compoſés de gros quartiers de marbre blanc, & leur pavé, ainſi que celui des bains, eſt de grès. On remarque les niches des ſtatues qui ont été mutilées, & dont on a trouvé des bras, des jambes & des têtes. Il paroît par des témoignages rapportés dans la Notice des Gaules de Valois, pag. 104, que ces bains attiroient à Bourbon les étrangers au XIIe. ſ. La Ducheſſe, Anne de

France, y nomma un Concierge en 1500. Chaſſeneuz, cat. gl. m. XII p., en parle avec éloge, & les croit l'ouvrage des Romains : cet Auteur écrivoit ſous François Ier. Ce n'eſt donc que pendant les guerres civiles ſous Charles IX, qu'ils furent négligés & comblés.

Henri III voulut dégager ce grand ouvrage des ruines qui l'enſeveliſſoient. Il y envoya en 1580 ſon Médecin Myron, & ſon 1er. Architecte, J. B. Ducerceau, qui y firent travailler, & dépenſerent plus de 10000 l.

Le plomb & l'airain fondus qu'on découvrit, ſont la marque d'un incendie. Il eſt croyable que l'étang d'Amanzy, dont le lit eſt plus haut de 20 pieds que les bains, s'étant rompu, les aura comblés. Le Roi vint viſiter les ouvrages, & paſſa 6 ſemaines avec la Reine, pour y prendre les eaux. Voici l'inſcription qu'on y mit alors, ou quelque temps après :

D. OPT. M. ÆTERNÆ MEMORIÆ HENRICI III, GAL. ET POL. REGIS, OB BORBONIAS THERMAS LONGA INCURIA ET CARIOSA TEMPORUM VASTATIONE VEHEMENTER AFFLICTAS ..... DEPUTATO M. MYRONE, ARCHIATRO, MAGNO SUMPTU EFFUSO, EAS AB EXTREMO VINDICAVIT OCCASU, ... ET NISI CIVILIS SEU POTIUS FERALIS BELLI CLADES AVOCASSET, PROVISIONE LARGISSIMA IN PRISTINAM FACIEM RESTITUISSET.

Les décombremens furent continués en 1602 par Mrs. de Freſſus, de Forges & Beaulieu, Conſrs. d'Etat; & en 1608 par M. Deſcures : il lui fut alloué pour ces ouvrages 90013 livres; & ſans le parricide affreux de Henri IV, les bains auroient été rétablis par ce grand Prince dans toute leur ſplendeur.

Philippe Mouteau, Médecin, Intendant des eaux, aſſure qu'on trouva dans ces décombres beaucoup de tables, colonnes, corniches, friſes, architraves, jaſpes, pavemens à la moſaïque, pluſieurs fragmens de tables d'airain & de marbre; comme auſſi des têtes, bras & jambes de même matiere, & un ineſtimable feſton de petites pierres de diverſe taille & couleur tranſparente; une ſtatue entiere de marbre qui fut portée en la ſalle des antiques à Paris, de même que les médailles d'or & d'argent. Telles ont été, en 1736, les découvertes faites à Niſmes en dégageant la belle fontaine.

La Reine Marie de Medicis y vint prendre les eaux, & promit d'y faire travailler, de même que le Cardinal de Richelieu qui proteſta ne point laiſſer en France de ſi utiles & de ſi merveilleuſes curioſités enſevelies dans les entrailles de la terre.

Les Elus, en 1740, accorderent 2400 l. pour les réparations urgentes de ces bains. On combla alors le bain le plus proche de l'Egliſe de S. Leger, qu'on convertit en une

place publique. Les Etats ont depuis adjugé d'autres ſommes pour le bain public, qui, dans ſon ancien état, ſelon Baccius & Chaſſeneuz, étoit ovale, & pouvoit contenir à l'aiſe 500 perſonnes. Ce monument, diſoit le Médecin Pinot en 1743, eſt ſans contredit le plus beau morceau qu'il y ait peut-être en Europe.

On y compte 7 puits & 2 ſoupiraux renfermés dans une cour de 30 toiſes de long, & de différente largeur : elle eſt en partie pavée de carreaux de Volvie en Auvergne. Au ſud eſt un rocher taillé perpendiculairement, haut de 7 toiſes ſur 30 de long. On a élevé le long de ce rocher un appentis ſur piliers, pour la commodité des malades.

Le premier puits eſt appellé le *Lymbe ;* il eſt rond, de trente-quatre pieds de tour & onze pieds quatre pouces de diametre, & 40 de profondeur : il eſt fait en ellipſe, avec des gradins de diſtance en diſtance. La margelle de marbre blanc eſt percée, & il ſemble qu'il y ait eu autrefois une grille tout autour, ou plutôt pardeſſus. On croit qu'il eſt pavé dans le fond. Il eſt percé de pluſieurs trous par où les eaux s'épanchent en bouillonnant dans le réſervoir. Un canal de pierre de taille cimentée porte l'eau dans le bain Royal, diſtant de 2 toiſes & demie.

L'eau en eſt ſi chaude, qu'on n'y peut tenir la main 2 minutes : elle eſt au 51^e^. de-

gré du thermometre de Reaumur; cependant elle ne brûle point les lèvres en la buvant, & on ne ſent pas non plus qu'elle ſoit chaude dans l'eſtomac. On y peut laiſſer un œuf pendant une heure ſans qu'il cuiſe : il en eſt de même d'une feuille d'oſeille.

Le Sr. Bellevaut, Adjudicataire des réparations de la 1re. margelle intérieure qui étoit dégradée, y entretint 3 pompes jour & nuit, pendant plus de 60 heures, & ne put tarir ce puits qu'à la hauteur de 18 pieds. La chaleur de l'eau faiſant crever inceſſamment ſes pompes, il ſe déſiſta du projet de le tarir en entier, n'en voulant pas faire la dépenſe, & ſa margelle étant placée. Il en tira des boues noires, dans leſquelles ſe trouverent pluſieurs médailles qu'il emporta. J'en ai vu quelques-unes d'argent & de bronze à Autun, en 1752, entre les mains de M. Sanchez, Médecin Portugais, qui l'avoit été de l'Impératrice de Ruſſie, & qui prenoit alors les eaux de Bourbon. Il y a lieu de croire que ſi avec de meilleures pompes l'on pouvoit parvenir à vuider entiérement le *Lymbe*, on trouveroit dans le fond des curioſités dignes d'admiration.

Le 2d. puits eſt appellé la fontaine *de la Reine*, à cauſe des réparations qui y fit faire en 1580 Louiſe de Lorraine, épouſe de Henri III. Sa figure eſt quarrée de 6 pieds de chaque face, ayant 5 pieds de profondeur. Il

a pluſieurs canaux dans ſon fond, & un à chaque coin. Il reçoit les eaux par les uns & ſe vuide par les autres. Son eau eſt moins chaude de 3 degrés que celle du Lymbe.

Le 3^e. puits, nommé *Fontaine Deſcures*, par la découverte qu'en fit le Seigneur de ce nom en 1609; il peut avoir 6 pieds de profondeur : il eſt quarré, & n'a qu'un ſeul canal par où il reçoit & ſe vuide. Son eau eſt d'un degré moins chaude que celle de *la Reine*.

Le 4^e., qui n'a point de nom, eſt quarré, & ſon eau ſe jette dans le bain Royal.

Le 5^e., dit de *St. Leger*, paroît formé d'une ſeule pierre de taille, de figure hexagone, toute revêtue de marbre blanc. Il a 4 pieds de diametre & une toiſe de profondeur. Son eau qui n'eſt qu'au 35^e. degré de chaleur, fait merveille dans les tempéramens vifs, les poitrines délicates, *&c.* Celles qui ſont plus chaudes, réuſſiſſent très-bien dans les maladies d'eſtomac, vomiſſement, foibleſſe, flux de ventre invétérés. . . . . .

Le 6.^e, de figure ronde, a une margelle quarrée, & paroît avoir été incruſté de marbre blanc. Il ſe vuide dans les ſoupiraux des autres : ces ſoupiraux ſont de la même figure que les fontaines, diſtans l'un de l'autre de 3 à 4 toiſes, & 3 du bain des pauvres.

L'eau du 7.^e, qui ſe décharge dans le bain Royal, eſt très-tempérée.

Le bain Royal eſt élevé au deſſus du pavé de la cour des bains, de 8 pieds 2 pouces, profond de 15 pieds, ayant 27 toiſes de tour. Il eſt de figure ovale, & aſſez ſemblable aux Arenes de Nimes.

Sa ſtructure étonne les connoiſſeurs. Toute ſon enceinte eſt conſtruite de groſſes pierres poſées en long & en travers, ſans être liées à chaux, mais à ciment, & ſont cramponnées de fer, ayant 5 pieds d'épaiſſeur.

Ce bain eſt pavé d'une eſpèce de beau grès : au dedans ſont 13 niches, dont 6 d'un côté cintrées par le haut, 6 de l'autre quarrées, & celle du milieu mi-partie de cintre & de quarré. Ces niches, ſelon la tradition, étoient garnies de ſtatues de marbre, & ornées d'un grillage de bronze doré. Au bas étoient des ſiéges de marbre qui ſervoient de retraite au baigneur fatigué de la nage ou de la ſueur, comme l'indique Claudien :

Hinc pigras repetunt feſſi ſudore lacunas,
Frigora queis longæ damna dedêre moræ.

L'entrée de ce bain eſt recouverte d'une voûte magnifique, bâtie à l'antique, avec un beau degré en pierre de taille, qui eſt plus récent.

Le bain des pauvres eſt tout à la moderne : il eſt taillé dans le roc, & reçoit ſes eaux de pluſieurs fontaines.

Le 3.e, dont partie a été comblée, étoit

Digitized by Google

ovale & orné de pluſieurs ſtatues qui ont été tranſportées ſous Henri IV & le Cardinal de Richelieu, à Paris & à Fontainebleau.

Le dernier des canaux qui paroiſſent, eſt un grand canal de vuidange des bains. Il eſt merveilleux par ſa ſtructure, ſes ſinuoſités, la quantité de canaux qui y aboutiſſent, & par ſon étendue. Il eſt en pierres de taille larges & longues de 4 à 5 pieds. Sa longueur eſt de 134 toiſes ſur 2 pieds 4 pouces de largeur, & 6 pieds de hauteur. Il paſſe ſous les fondemens de l'ancienne Egliſe de Sainte Marie, & reçoit environ 53 canaux, dont les uns ſont de pierre, les autres de cuivre & de plomb, comme Claudien décrit ceux d'Aponne.

Interni fluit unda calens per viſcera montis,
In patulas plumbi labitur indè vias. . . . .

Le Médecin Aubery aſſuroit, en 1604, qu'il y avoit pluſieurs autres réſervoirs qui ſe ſont perdus. Auſſi Philandre ſur Vitruve diſoit qu'il ſortoit de Bourbon avec force des fontaines d'eaux très-chaudes : *ad ſuburbia Borbonii propè Ligerim utique magnâ vi erumpunt fontes calidiſſimi.*

Leur ſource eſt inconnue & cachée dans les entrailles de la terre. Tous ceux qui ont écrit ſur les eaux thermales ne ſe ſont point accordés ſur les cauſes de leur chaleur con-

Digitized by Google

tinuellement égale, ſur ce qui l'entretient, & ſur l'abondance de la ſource depuis 2000 ans. Le mélange des minéraux paroît être la cauſe de ſa chaleur, ou bien un feu ſouterrein échauffe les ſources. Les opérations qu'on a tentées, n'ont donné qu'une très-petite quantité de ſel marin, tirant un peu ſur la nature du ſel ammoniac, & ce ſel eſt à la quantité de près d'un gros ſur 5 pintes d'eau. Il ſe ſublime journellement aux parois des différens réſervoirs, d'où on le tire en criſtaux cubiques. Ces réſervoirs exhalent ſenſiblement l'odeur de foye de ſoufre : la ſurface des eaux paroît huileuſe ; preuve qu'elles ſont ſulfureuſes, mais non ſoufrées proprement dites, comme celles d'Aix-la-Chapelle, dont on tire du ſoufre en nature.

Ces eaux laiſſent la bouche pâteuſe : une bague d'or trempée dans l'eau, ou expoſée à la fumée qui s'en exhale, ſe blanchit & pâlit. Leur couleur devient laiteuſe & l'odeur déſagréable, ſi on y jette du ſel de tartre ; autre marque qu'elles ſemblent participer d'un peu de ſoufre.

Quoi qu'il en ſoit, leur ſuccès, dit M. Hequet, porte à croire que c'eſt une médecine créée, un mélange qui eſt l'ouvrage de la ſouveraine main, marqué au ſceau de la Divinité. Ce célèbre Médecin de Paris ne parle ainſi qu'après en avoir éprouvé l'efficacité contre les plus cuiſantes douleurs de rhumatiſme,

rhumatiſme qui le forcerent de venir à Bourbon en 1723 chercher le remede ; & il ne balança pas à donner à ces eaux la préférence ſur toutes les autres. Par l'examen que l'Académie des Sciences en fit en 1671, on crut reconnoître que celles-ci étoient meilleures & plus utiles pour la ſanté, qu'aucunes des autres eaux minérales de France.

Les bains de Bourbon, à en juger par leur ſolidité & leur multiplicité, ſemblent annoncer que les Romains, qui, ſelon Pline, regardoient les thermes comme leur médecine favorite, y ont reconnu tant de vertus médicinales & tant de reſſources contre les maux, qu'ils n'ont rien négligé pour les employer en toutes ſortes de manieres. C'étoient des bains de vapeurs, des étuves, des bains chauds, des bains tempérés, publics, particuliers, & auſſi multipliés qu'on l'obſerve encore dans les plus magnifiques bains de l'ancienne Rome.

Je renvoie ſur leurs vertus, les guériſons infinies qu'ils ont opérées, & la maniere d'en uſer, à la *lettre* curieuſe de Jean-Marie Pinot, Médecin de Bourbon, impr. *in*-12 à Dijon en 1743 & 1752; & au petit ouvrage de Philippe Mouteau, intitulé, *les Miracles de la Nature* en la guériſon des maladies par l'uſage des eaux de Bourbon-Lanci, impr. à Autun en 1655, & à Chalon, 1660, *in*-8°.

Il ſuffit de dire que ces eaux thermales,

ſeules monument en ce genre dans la Province, ſont infiniment recommandables par les ſuccès dont leur uſage eſt couronné journellement dans un grand nombre de maladies. L'air qu'on y reſpire, eſt très-ſain; la ſituation aſſez agréable, à portée de 3 grandroutes qui y aboutiſſent, avec l'avantage de la poſte & de bons Médecins. Il ſeroit à deſirer que le Gouvernement ou les Etats de la Province vouluſſent bien les prendre en conſidération, & remplir en totalité les vues bienfaiſantes que s'étoient propoſées à leur égard les Rois Henri III, Henri IV & le Cardinal de Richelieu.

FIDÉLITÉ DES HABITANS.

Cette Ville, honorée de la préſence & des bienfaits de Henri III, lui reſta fidelle du temps de la ligue: elle eut la gloire d'être la 1re. Ville Royaliſte de la Province, après Flavigni, Semur enſuite, Saulieu, St.-Jean-de-Lône, Montcenis, Verdun & Charolles. Tandis que les principales Villes reconnoiſſoient Mayenne, & *juroient la ligue*, Bourbon, *ſur la ſemonce* du Sgr. de la Nocle, dit Tavanes en ſes Mémoires, pag. 51, *ſigna le ſerment* de fidélité au Roi en 1588. Elle ne fut pas moins attachée à Henri IV, auquel la Garniſon du Château, commandée par d'Amanzé & le Capitaine Eſpiard, rendit de

grands ſervices : auſſi ce bon Roi, ſenſible au zèle des Habitans, s'empreſſa de réparer les bains & de fixer leur Bailliage.

On a parlé ci-devant des priviléges qui leur avoient été accordés par la Comteſſe Matilde & par Odo de Nevers au XIII^e. ſ.

BAILLIAGE.

Bourbon fut d'abord de la cité des Eduens ſous les Celtes & les Romains; enſuite du Comté d'Autun dans le moyen âge; il fut depuis le chef-lieu d'un petit canton appellé de ſon nom, *Pagellus Burbunenſis.* Perrigni-ſur-Loire, *Pœriniacum ;* Challemoux, *Calamoſſa Villa ;* Rigni-ſur-Arroux, *Renoſum*, ſont marqués *in pago Burbunenſi :* (Per. p. 31).

Les Barons avoient de *grands Jours* dont les appels reſſortiſſoient au Parlement, & auxquels fut ſubſtitué le Bailliage, 7^e. Baill^e. principal & Chancellerie unie, reſſortiſſans au Parlement de Bourgogne, & au 1^er. chef de l'Edit au Préſidial d'Autun, érigé par Lettres patentes de François en 1544 : la Châtellenie y fut unie en 1586, & en a été déſunie par l'échange fait entre le Roi & M. de la Tour en 1771. Le Lieutenant a toujours été qualifié de Lieuten. Gén. Sa juriſdiction devoit s'étendre ſur les Seigneuries mouvantes en Fiefs & arriere-Fiefs de la Baronnie de Bourbon. Son titre & l'étendue de

ſa juriſdiction furent conteſtés par les Officiers d'Autun. Henri IV, pour faire ceſſer ces conteſtations rapportées au long par M. Serpillon, donna des Lettres pat. en 1599, par leſquelles il fixe le Bailliage, qu'il reconnoît principal. » Nous, dit-il, bien mémo-
» ratif de la fidélité & bon devoir des Ha-
» bitans de Bourbon-Lanci en notre obéiſ-
» ſance, & en cette conſidération & même
» de l'antiquité dudit lieu, les gratifier de
» tout notre pouvoir, ayant fait voir en
» notre Conſeil l'Edit de 1544, & Arrêt de
» notre Cour de Parlement de Dijon; de-
» ſirant auſſi relever les ſujets dud. Bourbon
» de l'indue vexation & entrepriſe conti-
» nuelles des Officiers d'Autun, déclarons
» que leſd. Habitans & Officiers de Bourbon
» ſoient maintenus & conſervés audit Siége
» & Juriſdiction de Bailliage ſous notre au-
» torité au lieu de Bourbon .... en toutes
» leurs cauſes, ſoit des cas Royaux privi-
» légiés, appels ou autres, ainſi qu'il eſt
» accoutumé & qu'ils en ont précédemment
» joui, ſans qu'ils puiſſent être troublés ni
» empêchés par les Habitans & Officiers
» d'Autun. »

Les Autunois s'étant oppoſés à l'enrégiſtrement de ces Lettres patentes, le Roi donna pluſieurs Lettres de juſſion en 1600 & 1601 pour qu'il y fût procédé. Ces dernieres ſont trappantes & dans les termes les plus forts.

» Nous, dit Henri IV, desirant faire jouir » nos sujets de Bourbon-Lanci du fruit qu'ils » ont espéré de nous, avons de notre puis- » sance absolue, en faveur même des Princes » de notre sang, lesquels en considération » que ladite Ville de Bourbon a cet hon- » neur de porter le nom de notre illustre » Maison, nous ont très-humblement supplié » & requis qu'en notre regne elle ne soit » moins illustrée & décorée qu'elle a été du » temps des Rois nos prédécesseurs, vous » commandons très-expressément . . . de » procéder à la vérification de nos Lettres » de 1599 purement & simplement.....«

Des ordres si précis & un Arrêt du Conseil de 1606, ne firent point cesser les contestations ni les poursuites des Autunois : elles ne furent terminées qu'en 1626 par une transaction homologuée en 1627, où ils reconnurent le Bailliage de Bourbon comme Bailliage principal : mais plusieurs Seign^es. mouvantes de la Baronnie de Bourbon & du Salage furent distraites de son Bailliage; les Officiers, Habitans de Bourbon & les sujets distraits de son ressort, n'ont cessé de réclamer contre cette transaction. Ainsi ce Bailliage ne renferme plus que 19 Paroisses, compris les 3 de la Ville, les Marquisats de la Nocle & de St.-Aubin, les Baronnies de Vitry-sur-Loire, de Jarsaillon, 6 Prieurés, & la Terre de Charnay en franc-aleu noble.

Il peut avoir 6 lieues de longueur du nord au ſud depuis Marly à St.-Agnan, & 5 de large depuis Folin à Cronat. Le lit de la Loire, qui le ſépare du Bourbonnois, eſt de ſon diſtrict. Le pays eſt en partie rempli de montagnes au nord, & à l'eſt de bois de futaie, taillis, & d'étangs : le côté du ſud & celui de l'oueſt ſont en plaine, & ont des vignes, des prés & des terres arables. Gilly fournit une eſpèce de marbre, aſſez beau quand il eſt poli : on vient d'en paver l'Egliſe de N. D. de Paris. A la Broſſe eſt un marbre gris, jaſpé, veiné d'un peu de blanc & de jaune doré, qu'on pourroit appeller faux-port-or, dit M. de Beoſt, & qui ſe polit parfaitement. Le P. Aubert, dans ſa Diſſertation ſur les eaux de Bourbon, inſérée dans le Journal de Trevoux, Jer. 1714, dit avoir trouvé ſur une des collines qui environnent cette Ville, de petits cailloux à facettes qui ſortent, en forme de criſtaux, des gros rochers de cette colline. Ces cailloux ont preſque la dureté & la tranſparence des diamantins ; & il ne doute pas que s'ils étoient taillés & bien mis en œuvre, ils n'euſſent quelque prix.

Les Lieut. Génér. ont été Gabriël Lagarou, Denis de Gevaudan, Guy Burgat en 1598, Guillaume Gevalois en 1606, ſon fils Jacques, Cl. Regniaud, Charles-Cl. Repoux, André Grangier, & depuis 1773 François-

Simon Curé de la Chaumelle. En 1588, Denis de Gevaudan & Hugues Deſvaux Proc. du Roi, furent députés par la Ville aux Etats de Blois. Les Procureurs du Roi qui ont ſuivi, ont été MM. Girard du Pont-de-Vaux, Chauſſin, Chantereau, 2 Gay, 2 Pinot : l'actuel eſt Jacques-Gaſpard Pinot, auquel je dois de bonnes notes ſur le Bailliage ; comme j'en dois auſſi quelques-unes ſur les bains & l'Hôpital, à M. Ignace Verchere, Médecin, Intendant des eaux minérales. Grands Baillis d'Epée, Henri de Saulx, Marquis de Miribel en 1627 ; Gaſpard d'Amanzé d'Eſcars ; Charles de Ramilli de Charnay ; Jean-François de Faubert, Sgr. de la Perriere, Grand Bailli actuel.

MAIRIE. Les anciens regiſtres de la Ville font voir que jadis le Lieut. Gén. du Baille. préſidoit aux aſſemblées ; & que le Procureur du Roi requéroit. Il y avoit alors 2 Echevins, 1 Syndic & 4 Conſeillers de Ville qui adminiſtroient les affaires, logeoient les troupes, pourſuivoient les procès, &c. Ces Echevins faiſoient les fonctions de Maire, & aſſiſtoient aux Etats de la Province.

Depuis l'Edit de création des Maires, les Officiers du Bailliage n'eurent plus de droit aux aſſemblées. La Police eſt exercée par le Maire, comme ailleurs ; il y a 2 Echevins, un Procureur-Syndic & des Conſeillers de

Ville. Les Maires ont été P. Challemoux, Cl. Gay, Jacques Burgat, Antoine Gay de Milliere, P. Gay, & Jean Gay Maire actuel. Bourbon eſt la 23e. Ville qui députe aux Etats. Ses titres & papiers ont été brûlés & diſperſés durant les guerres de la Ligue, ce qui fait que les regiſtres ne remontent qu'à 1634.

GRENIER A SEL depuis 1370. Il fut réglé que le prix du ſel à Bourbon ſeroit pareil à celui de Nevers, en 1393. Henri Moreau étoit Grenetier en 1395.

Ce Grenier eſt de la Direction de Chalon.

Subdélégation; Recette d'Autun; Bureau de Poſte; 200 taillables dans la Ville & 252 feux; en y joignant le pays plat, 400 taillables & autant de feux.

Le commerce aſſez foible, en poiſſons qu'on conduit à Paris, en bois qu'on embarque ſur la Loire, & en bétail qui ſe vend en Charolois pour l'engraiſſer, eſt preſque tout entre les mains des étrangers ou des Habitans de la campagne. Forge à Pont-de-Vaux, Parᵉ. de Marly, à 4 l. de Bourbon: autre à la Loge, Parᵉ. de St.-Seigne, dépendante de la Terre de la Nocle, à 3 l.

Le terrein maigre ne rapporte que du ſeigle, encore faut-il laiſſer repoſer les terres 3 ou 4 ans : on ne recueille du froment que dans certaines petites parties ſur les bords

de la Loire. Quelques vignes qui produiſent peu par la mauvaiſe qualité du terroir, & le vin n'eſt pas bon.

La meſure peſe 18 livres. Le bichet eſt compoſé de 6 meſures, & le muid de 6 bichets.

Je ne connois d'Ecrivains ſortis de cette Ville, que les deux Médecins cités ci-deſſus, Philippe Mouteau & Jean-Marie Pinot, qui a réfuté les poudres d'Aillaud.

On voit une aſſez bonne collection de livres de Droit ſur-tout, dans les cabinets de Mrs. Pinot, Procureur du Roi, Grangier, Châtelain de Bourbon, & Repoux, Avocat.

Les anciennes familles ſont les Gevalois, Chauſſin, Goureau, Faubert, Parizet, Regnard, Pinot, Gay, Burgat, *&c.* Jean Petit, aliàs Taupin, de Bourbon, fut ennobli par le Duc en 1459.

A 12 l. d'Autun & du Diocèſe, 7 de Moulins, 14 de Nevers, 6 de Parai, 10 de Marcigni, 4 de Digoin, 1 pet. lieue de la Loire.

Lat. 45 d. 36' 33". L. 1 d. 25' 36".

BAILLIAGE DE *BOURBON-LANCY.*

LES Paroiſſes qu'on va décrire, ſont du Dioc. d'Autun, de l'Archiprêté, Gren. à Sel, Subdél. de Bourbon, Recette d'Autun, & par commiſſion de Bourbon.

AUPONT, anciennement *HAULPONT.*

Altus Pons, P. voc. St. Pierre-ès-Liens, Patr. le Prieur de Haute-Ville; jadis du Marq. de S. Aubin, aujourd. à M. de Jarſaillon. Le Curé ſeul Décim. Moins de grains que de vin. Pays en monticules. 28 f. 100 Com. Ruiſſeau qui ſort de l'étang de Jarſaillon. 1 moulin.

A 2 l. de Bourbon, $\frac{1}{4}$ de la Loire.

CHALLEMOUX ou *CHALMOUX.*

Calamoſſa Villa, Par. voc. S. Bonnet, Patr. de la Cath. d'Aut. Sgr. Jacques-Marguerite de Jarſaillon. 93 f. Jarſaillon, ancienn. *Villars*, tenu jadis en franc-aleu noble, comme Charnay dans le voiſinage, étoit Baronnie.

Digitized by Google

Denis-Fr. de Jarſaillon, ſous-Brigadier des Chevaux-Légers, obtint, en faveur de ſes ſervices, en 1719, le changement du nom de *Villars* en celui de ſa famille, & reprit à la Chambre des Comptes de Dijon. Jacques ſon petit-fils y a réuni la Juſtice des Paroiſſes de Fontête & d'Aupont, celle de St. Syagre, Ham. de Grury, où eſt une Chapelle à ſa nomination, & la Juſtice de Brion où l'on voit les ruines d'un Château.

Celui de Chalmoux a été très-fort, maint. à demi-ruiné. Les Fiefs de Vellerot, de Cariot & Blandin en relevent, ainſi que celui de Chambon en la Paroiſſe de St. Leger de Bourbon, à cauſe de la tour de Brion.

Guy de Coſan vend à Damas de Buſſeul en 1382, la *Baronnie de Villers* en pur franc-aleu noble. Son fils n'eut que 2 filles qui, en 1426, partagerent cette Terre; la cadette Marguerite porta ſa part à Guill^e de Clugny, Sg^r. d'Alonne, ſon mari; d'où elle paſſa à Philippe d'Alonne, Chan^e. d'Autun, qui en gratifia Philippe de Cuſſigni en 1532. Franç. de Cuſſigni, par ſon mariage avec Claudine de Montmorillon en 1546, réunit les deux portions. Adrienne de Cuſſigni vendit Villars à Bazile Fouquet en 1670, & Denis-Franç. de Jarſaillon l'acquit en 1716 du Marquis de Belleiſle. Le Roi, dans les Lettres pour le changement de nom, lui donne celui de Baronnie; mais on n'a pu en trouver les Lettres d'érection.

Dans l'étendue de cette Terre, pluſ. carr. de marbre de la même eſpèce que celui de Diou & de Gilly, non exploitées; excepté celle de marbre noir, veiné de blanc, à Fontête.... Souvigni, Fief. Gros domaine des Mirandolex, à M. Paſcaud, Chevalier de S. Louis. Le moulin Lapierre.

Chalmoux eſt ancïen. Le Comte Lambert y défit les Auvergnats qui ravageoient le Charolois & l'Autunois en 980.

A 1 l. de Bourbon.

CRECY.

Creciacum, *Cariſiacum*, *Creſſiacum*, Par. voc. S. Martin, Patr. le Prieur de St. Symphor. d'Autun; Sgr. Pierre-Nic. de Faubert. Le Curé étoit Sgr. de *la Franchiſe* & du Bourg de Crecy; mais le dernier Curé s'eſt démis de ce droit, en faveur du Sgr, pour un petit domaine. J'ai vu, dans un procès verbal dreſſé par Sébaſt. Vaillant, Châtelain de Crecy, le 3 Juillet 1642, » que ce jour, à l'iſſue de Vêpres, le » Curé, la croſſe en main, ſuivi de ſes Offi- » ciers & de ſes Juſticiables, armés de bâ- » tons, faiſoit une proceſſion autour des » limites de *la Franchiſe*, où ſes ſujets fai- » ſoient guet & garde, depuis ce jour juſ- » qu'à la S. Martin d'été, ſous peine de 3 liv. » 5 ſ. d'amende; & cela à cauſe des Pélerins » qui ſe rendoient à l'apport. » Ce droit fut aliéné par Gilbert Jouard, en 1770.

Le Curé prend encore poſſeſſion, la croſſe de bois en main, & officie de même, les grandes Fêtes. Ce droit ſingulier paroît lui avoir été accordé par les Peres du Concile d'Autun, tenu ſous S. Leger en 666, & tranſféré en ce lieu, & non à Crecy en Ponthieu, comme l'ont prétendu D. Mabillon & tous ſes Copiſtes, qui n'ont pas connu d'autre *Cariſiacum* qu'en Picardie, où il eſt ridicule de faire tenir un Concile à S. Leger, plutôt que dans ſon Diocèſe.

300 Commun. avec les dépend. Montpetit, Fief, Château ruiné qui releve de la Nocle; Biry, Fief au Sgr.; Chizeuil, Valence, St. Clément, Hauteloup, *&c.* Gr. route d'Autun à Bourbon. Quelques vignes. Rive. de Somme qui tombe dans la Loire.

Entre Bourbon & Luzy; à 2 l. $\frac{1}{2}$ de chaque Ville.

CRONAT ou *CRONAC.*

Crounacum, *Craunacum*, P. voc. S. Symph. Patr. le Chapitre de S. Symph. d'Autun. Par les anc. regiſtres depuis 1560, on voit qu'il y a eu des Curés ſécul., depuis 5 Chan. rég. Le Cardinal Rolin, Prieur de S. Symphorien, réunit les dîmes de Cronat à la menſe conventuelle, en 1473. Chape. au Chât. du Brouillaſt, voc. S. Antoine, dont le Baron de Vitry eſt Patron.

Cronat eſt ancien : il s'y tint un *Malle* pu-

blic ſous le Comte Théodoric, en 819. (*Voy. Perard, pag. 34*). 240 f. 1000 Comm. 6 Ham. 40 Mét. 5 Fiefs qui relevent de la Baronnie de Vitry. Sgr. Denis Bruneau, qui a ſon Chât. à Vitry. Le tiers de la Parᵉ. en vignes. Commerce en bois, bled, bétail. 2 foires. Marché le mardi. On y fabrique beauc. de toile. La Loire borde la Parᵉ. d'un côté; la Barque eſt ſur Cronat, & appartient au Fief de Chambon. Au nord la Creſſone ſépare le Nivernois de la Bourgogne. Autrefois forge & fonderie. Pluſ. ſources & étangs. La meſ. ſe diviſe en muid, bichet, coupe : celle-ci peſe 18 livres.

A 1 l. de la Loire, 3 de Bourbon, 12 d'Aut.

FONTÊTE.

De Fontetis, Par. voc. S. Symph., à la coll. de l'Ev. d'Aut. Sgr. M. de Jarſaillon, avec Chât. Le Curé ſeul Décim. 20 f. 160 Com. Riviere d'Oulin. 1 moulin. Carr. de marbre noir. Pays couvert de bois & de mont. Seigle; peu de vin. Fief de Sommery, à M. de Fontête, Chev. d'Honneur du Parlement. Cette famille eſt ancienne. On voit un Barthelmi de *Fontoytes* en 1213, & Guillᵉ. ſon fils en 1259; Jean, Damoiſeau, en 1332; Saladin de Fontête, Sgr. de Sommery, en 1400 : Jean fut fait Chev. en la guerre de Liege par le Duc, en 1468; il avoit aſſiſté aux Etats parmi les Nobles, en 1460. Helene de Fontête,

Abbeſſe de Praſlon, morte en 1704, âgée de 84 ans.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Bourbon, $\frac{3}{4}$ de la Loire.

GILLY-SUR-LOIRE.

Gilliacus, *Gilleium*, P. voc. S. Agnan, à la coll. de l'Ev. Le Curé ſeul Décim. Environ 600 Com. 150 f. 15 Dom. en Bourg^{e}; le reſte en Bourbonnois. Sg^{r}. du clocher, M. Fontête de Sommery, Coſeig^{r}. de Chavance avec le Marquis de S. Aubin. Vignoble aſſez conſid. Carr. de marbre gris & rouge. Commerce en bétail & en vin. Apport très-fréquenté le jour de St^{e}. Anne, établi depuis plus de 150 ans, à l'occaſion de la grêle qui avoit ravagé le Pays pendant pluſieurs années.

A 2 l. de Bourbon.

GRURY.

Par. voc. S. Jean décolé, à la coll. de l'Ev. d'Autun. Dame Marie-Eliſabeth de Gaſſion, relicte de Louis-Fr. Damas d'Anlezy : une partie de la Par^{e}. dépend du Marquiſat de S. Aubin, à cauſe de la tour de S. Syagre; auj. à M. de Jarſaillon; une autre au Seig^{r}. de Grandbos, du Bailliage de Bourbon; le reſte de celui d'Autun.

Mauſolée de Jean de Bourbon de Montperroux. Ruines d'un anc. Chât. à Tofran ſur une montagne très-élevée.

Digitized by Google

Montperroux ſur la hauteur, *Mons Petroſus*, a long-temps appartenu aux Sires de Bourbon. Philippe de Bourbon en fit hommage en 1270 à Girard, Evêque d'Autun; Hugues de Bourbon, Sgr., en 1284: Girard de Bourbon déclare en 1295, que Hugues de Montperroux tient de lui ſa Terre de Langeai. Cette Baronnie fut donnée en dot à Catherine de Bourbon, qui épouſa Guyot de Dyo. Jean leur fils eut en 1487 de Marie de Traves, Jacques de Dyo, dont les deſcendans l'ont poſſédée long-temps.

700 Com. avec les dépend. Montperroux, Folin, St.-Siagre (Chapelles en ces 3 endroits), Brion, Montpalais, Etang-au-Moulin, *&c.* Brion eſt un démembrement de la Terre de St.-Aubin, acquis par le Baron de Neuvy, & auj. à M. de Jarſaillon, Officier d'Artillerie. Reſtes d'une tour quarrée.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Bourbon, 10 d'Autun.

L E S M E.

Pet. Par. voc. St. Pierre, à la collat. de l'Evêque; Sgr. le Baron de Vitry. On lit en l'Egliſe cette épitaphe: » Jean de Lhopital, » grand Serviteur de Dieu, mort en odeur » de ſainteté en 1690, recommandable par » l'auſtérité de ſa vie. « Son tombeau eſt viſité par le peuple. 120 Commun. 6 Dom. dont 2 en Bourbonnois. 9 Vigneronneries. 9 Locateries. A 2 l. de Bourbon.

MALTAT.

Par. voc. St. Sulpice (on fait encore la fête de S. Siagre); Pat. l'Abbé de S. Martin d'Autun; Sgr. du clocher, Denis Bruneau de Vitry.

250 Comm. La Somme y reçoit la rive. de St. Siagre. 2 Chap. à la nomination du Marquis de S. Aubin. Dépend. Varandeux, Villers, le Breuil, *Brolium*, anc. Chât. au Baron de Neuvy; la Verriere, la Montagne, les 3 Loges; Champigni avec Chât. à M. Nault, Brigadier des Armées, Major du Régiment de Champagne. 4 moulins.

A 1 l. de Bourbon, sur la grand'route.

MARLY-SOUS-ISSY.

Malniacum, Par. voc. St. Symphorien, à la collat. de l'Ev. Dioc. Sgr. M. Comeau de Pont-de-Vaux; sur la rive. de Somme. 200 Comm. Dépend. Genouil, Chigy, Pont-de-Vaux où est le Château, Chauna avec une bonne auberge sur le grand chemin, Crona, *&c.* Il est parlé de Marly dans la charte de fondation du Prieuré de Perreci en 840. (V. Perard, p. 25). A 3 l. de Bourbon.

MONT.

Autref. Ann. de Chalmoux, Par. voc. la

Vierge (15 Août), à la coll. de l'Evêque; Sgr. Jean-Bapt. des Galois de la Tour, 1er. Préſident & Intendant de Provence. Fameux apport de Ste. Claire qui dure 3 ſemaines. 36 f. 130 Comm. Dép. la Chaumelle, Veſenot, Chatey, Chanteau, les Pages; Neſle, Métairie; Boſt, Fief en toute Juſtice à Phil. Marie Gaudry, anc. Prévôt d'Autun, Cap. à l'Hôtel des Invalides. On voit un Ante. Gaudry, Secretaire de Philippe le Bon en 1426, & ennobli par le Duc en 1434. Son petit-fils P. Gaudry épouſa Henriette le Menier, fille de Philippe de Montcimet, de la Paroiſſe de Cuſſi en Morvan, où ſes deſcendans ont demeuré.

A 1 l. de Bourbon, 12 d'Autun.

LA NOCLE.

Noſclea, *Noſcla*, P. voc. S. Cyrice Martyr; Patr. le Prieur de Fontaine; le Curé ſeul Décimateur.

Tancrede & ſon épouſe Rictaide, après avoir défriché & peuplé ce Village, y éleverent un Oratoire, qui fut conſacré par l'Evêque Jonas en 865. Achard, fils du Fondateur, y ajouta pluſieurs fonds, & ſoumit cette Egliſe, appellée *Baſilique*, à celle de St. Nazaire d'Autun. La chartre eſt dans le Gal. Chriſt. t. IV, p. 59. pr.

Marquiſat à M. de Vogué, Lieuten. Gén.

Comm. en Provence, avec Chât. & 4 belles tours, ci-devant au Duc de Villars. Dupuy-Monbrun, fameux Capit., Sgr. de la Nocle, fit déclarer Bourbon-Lanci pour le Roi du temps de la Ligue en 1588. N. de Monbrun, dernre. de cette illuſtre famille, vendit cette Terre au Maréchal de Villars : elle y eſt morte dans la Religion P. R. Il y avoit un prêche où ſe rendoient tous les Calviniſtes des environs.

80 f. 350 Comm. 4 foires. Pluſ. étangs. Beaucoup de bois.

A 3 l. de Bourbon.

PERRIGNI-SUR-LOIRE.

Pocrinium, *Parinium*, *Patriniacum ;* Par. voc. la Vierge (15 Août) ; Patr. le Prieur, qui eſt l'Abbé de Cluni. Il n'exiſte plus rien du Prieuré. L'Egliſe de Perrigni & celle de Saligni (1) furent unies à Cluni par l'Ev. Girard, en 1260, à la priere de l'Abbé de S. Martin de Nevers, Patron de ces Bénéfices. En l'Egliſe mauſolée & épitaphe de Franç. de Ramilly, Sgr. de Charnai & de la Bondue, Gentilh. du Duc d'Alençon, mort en 1584 ; Franç. Ramilly, Curé de Neuvy, enſuite Théologal

(1) Saligni eſt poſſédé aujourd'hui par les Chanoines Réguliers de Ste. Geneviève.

Digitized by Google

d'Autun, Prêtre très-vertueux, inhumé dans le tombeau de ſa famille. Grand apport le jour de St. Roch : 5 ou 6 Paroiſſes y viennent en proceſſion par un vœu fait en temps de peſte. Autref. grande dévotion à Sainte Reine, qui a ceſſé depuis que des Pélerins ont enlevé la ſtatue en 1771.

Prieuré de Hauteville, détruit pendant les guerres de Religion en 1567. Le terrier eſt de 1449. Le Prieur nomme à la Cure d'Aupont. 200 Commun. avec les dépend. Charnay, franc-aleu noble, avec Château fort & tours en brique. Au deſſus eſt une figure en plomb, tenant un glaive où ſont gravés ces mots : *je ne dépends que de Dieu & de mon épée ;* aux héritiers du Marquis d'Eguilly : la tour de Perrigni, reſte de l'anc. Château ; Saint Laurent de Hauteville, la Feuillouſe, la Bourſe & pluſ. Dom.

Ce Village eſt très-ancien : il en eſt parlé dans l'Itinéraire d'Antonin ſous le nom de *Pocrinium*, entre Toulon & Bourbon-l'Archambaud. Une branche de la voie romaine y paſſoit. Terr. maigre ; peu de vin ; beauc. de bois.

A un pet. $\frac{1}{4}$ de l. de la Loire, 2 de Bourb.

SAINT-AGNAN.

Par. à la coll. de l'Ev. d'Aut. Le Boulay, Membre de la Commandᵉ. de Beugnai, avec

Chap^e. voc. S. Blaiſe, à 1 l. de l'Egl. Par^e. Izangi, Prieuré de l'Ordre de Granmont, dont il ne reſte plus que les ruines, & a été réuni au Séminaire de Limoges, pour en jouir après la mort du Prieur actuel : il fut fondé par les Sires de Bourbon. Le ruiſſeau Blandenan traverſe la Par^e. de l'eſt à l'oueſt, & ſe jette dans la Loire.

Sg^r. du clocher, le Marquis d'Eguilly, qui poſſéde auſſi la Bondue, Charnay, Perrigni & dépend. Le Duc de Coſſé, Sg^r. des Ham. St.-Denis avec Chap^e. rur^e, Bouchot, Gueriaux, *&c.* Le Fief de la Roche-au-Baſſot aux Srs. Journet. 1 moulin. Beauc. de mine de fer. Terre propre à la poterie, à la faïance. Peu de froment; pas aſſez de ſeigle pour la nourriture des Habitans. 2 côteaux de vigne. Les bois aux Sg^rs; quelques cantons à des Particuliers. Les Habitans prétendent avoir droit dans le bois app. les *Chauffages*. La Loire endommage ſouvent les récoltes. Chemins impraticables par les ravins.

700 Comm. avec les dépend. la Bondue, la Roche, les Grandsbois, les Verneaux, Villars, ſont de la Juſt. du Sg^r. & du Baill^e. de Bourbon : St.-Denis, les Bouchot, Guereaux, Dauphin, Bernard, Boulay, ... de la Juſtice de la Motte-Saint-Jean & du Bailliage d'Autun.

A 3 l. de Bourbon, 2 de Digoin.

ST. NICOLAS DE LA PRÉE-SOUS-ARCY.

Egliſe Coll^e. fondée pour 12 Chanoines, en 1272, par Nic. d'Arcy, Ch^e. d'Autun, & Guy d'Arcy ſon frere, Baron du lieu, Chambellan du Duc en 1288, ſe réſervant la nomination des Chanoines, en laiſſant à l'Evêque celle du Doyen. Le nombre fut réduit à ſix par la perte des biens du Chapitre, pillé par les Huguenots en 1567. Les Sg^rs. perdirent leur droit de patronage par crime de félonie ſous Louis XI, qui confiſqua la Terre d'Arcy. Depuis ce temps, les Rois ont nommé aux Canonicats. On a des inſtitutions de Charles IX & de ſes ſucceſſeurs. Mais le Chapitre a été ſupprimé en 1757, & uni à l'Archidiaconné d'Autun, & l'Egliſe démolie. On y voyoit la tombe de Guyot d'Arcy, Ecuyer, *Patron de l'Egliſe de céans*, mort en 1403.

A $\frac{1}{4}$ de l. de Bourbon.

SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE.

Par. Pat. le Prieur de St. Nazaire ; Marquiſat à Jean-B. des Galois de la Tour, 1^er. Préſ. du Parlem. & Intend. d'Aix, avec beau Chât. à la mod^e. ſur la hauteur : ci-dev. à N. Legendre, Maître des Requêtes. Cette Terre fut donnée à Ant^e. de Toulongeon,

Digitized by Google

Chambellan du Duc en 1429, rachetable de 8000 ſaluts d'or, *avec faculté de tenir ſiége de Bailli, fors foi & hommage.*

120 Comm. Vignoble aſſez conſidérable; port ſur la Loire.

A 2 l. de Bourbon.

VITRY.

Victriacum, *Vitriacum*, nom qui, ſelon Adrien de Valois, vient de quelque verrerie : il pourroit auſſi venir d'une victoire gagnée, ou de ce que la Légion *Victrix* ou victorieuſe aura demeuré en garniſon dans ce lieu.

Par. voc. la Vierge (15 Août), à la coll. de l'Ev. Dioc. L'Egliſe eſt dans la cour du vieux Chât. Baronnie, la 3^e. de la Bourg^e, poſſédée au XIII^e. ſ. par les Sires de Bourbon; en 1377 par les la Trimouille, après le décès de Gerard de Bourbon; enſuite par les Saulx-Tavanes, les Grimaldi, d'où elle eſt ſortie en 1714; aujourd. à Denis-Robert Bruneau.

Pluſieurs Fiefs en ſont mouvans, tels que Fraize avec Chât. à 6 tours, à M. Biſon, autref. aux Joſſerand de Grandval; Ambly proche la Loire, à François-Amable-Charles du Bainon, Comte des Hays, Sg^r. de Treban, 1^er. Capitaine au Régim. de Noailles, Dragons; les Butard à M. de Virgile; Longvy

à André Mouteau; Fini, la Vevre, Montrouard.

La Cure, qui a un terrier, eſt le 1er. Fief de la Baronnie. 25 Dom. le reſte en Vigneronneries, Locateries. . . . .

La famille de Guy Patin, célèbre Médecin de Paris, eſt originaire de cette Parᵉ. du Ham. *Patin.*

400 Comm. 1 moulin. Terre noirâtre ſur la riviere, ailleurs jaunâtre.

Cette Baronnie comprend Vitry, Maltat, Lême, les Boulées, & partie du plat pays de St. Nazaire & de St. Martin de Bourbon.

A 2 l. $\frac{1}{4}$ de cette Ville.

Fin du Bailliage de Bourbon.

DESCRIPTION
DE
CHALON-SUR-SAONE.

CABILLO, *Cabillonum*, *Cabellodunum*, *Cabellio*, *Cabilumnum*, *Caſtrum Caballionenſe* : Strabon dit, *Cabyllinon Æduorum* ; ſur une monnoie citée par Bouteroux, p. 279, *Ciblonum* ; & *Cabiblono* ſur une monnoie de Thierri II, Leblanc, pag. 127.

Cette Ville celtique, de la République des Eduens, eſt fort ancienne, & on n'en peut découvrir l'origine. Elle devoit être déjà conſidérable du temps de Céſar, puiſqu'il nous apprend » que les Eduens révoltés » en firent ſortir le Tribun Ariſtius qui alloit » joindre ſa Légion, & les Marchands Ro- » mains qui y trafiquoient. «

Le même Général, après la priſe d'Aliſe, voulant paſſer l'hiver à Bibracte, plaça Q. Cicéron, frere de l'Orateur, à Chalon pour la ſûreté des vivres. Cette Ville, à cauſe de ſon heureuſe ſituation & de la fertilité de ſon territoire, fut choiſie par Céſar, & de-

puis par les Empereurs, pour ſervir de magaſin aux troupes romaines, ainſi qu'il paroît par les Itinéraires où elle eſt marquée comme lieu d'étape, & eſt appellée par Céſar même, *Caſtrum frumentarium.*

Ils y avoient auſſi un port pour leurs flottes & un Officier général qui y réſidoit, *Præfectus Navium Araricarum.*

Elle fut honorée de la préſence d'Auguſte, lorſqu'il vint de Lyon à Autun, l'an de Rome 727. C'eſt alors qu'Agrippa ſon gendre traça, par ſes ordres, les 4 grandes voies militaires qui de Lyon ſe rendoient aux 4 extrêmités de la Gaule, & qui ont immortaliſé ſon regne. La principale partant de Lyon pour la Belgique, paſſoit à Anſe, Mâcon, Tournus & Chalon, où elle ſe partageoit en deux branches, l'une pour Autun, l'autre pour Beſançon, & continuoit en droite ligne par Villy, Dijon, Norges, Til-Châtel à Langres. Ces chemins faits par les Légions aux dépens du fiſc, furent réparés par Brunehaut & Charlemagne.

Probus, l'un des meilleurs Empereurs, paſſant à Chalon, fit planter ſur les côteaux la vigne, ſource de délices & de richeſſes pour notre Province.

Le grand Conſtantin après y avoir fait rafraîchir ſes troupes qui venoient de Trêves, les fit embarquer ſur la Saone, pour aller à Rome combattre le Tyran Maxence.

C'eſt près delà, ſelon les P. P. Perry & Morin, qu'il eut cette viſion miraculeuſe du ſigne de la Croix, préſage de ſa victoire; d'où il forma le *Labarum* en 312. Deux ans après, traverſant les Gaules, il ſéjourna encore à Chalon où il donna cette Loi ſi ſage, par laquelle il fait défenſes de marquer les criminels au front, de peur de ſouiller l'image & la reſſemblance de la Divinité.

Amien Marcellin nous apprend que l'armée de Conſtance, aſſemblée à Chalon, s'y mutina, ne trouvant pas les munitions prêtes, comme on l'en avoit flatté.

Julien accourut de Vienne à Chalon pour ſecourir Autun aſſiégé par les Allemands en 356. Son Hiſtorien dit qu'il fit la revue de ſes troupes à Chalon, *une des plus fortes & des plus conſidérables Villes de la Gaule.*

Les Bourguignons profitant de la foibleſſe de l'Empire, entamé de toutes parts, s'emparerent de la Séquanoiſe, ainſi que du Pays des Eduens, & Chalon tomba ſous leur domination. Les fils de Clovis, après la défaite de Godomard devant Autun en 534, réunirent la Bourg^e. à la Couronne de France.

Théodebert, Roi de Metz, le Héros de ſon ſiécle, eut Beſançon, Genève, Langres & Chalon où il réſida quelquefois. Il y fit frapper une monnoie à ſon coin, & y reçut Germain, Abbé de S. Symphorien, depuis Evêque de Paris, qui venoit ſolliciter une grace.

Chramne, fils rebelle de Clotaire Ier, mit le ſiége devant cette Ville, fidelle à ſon Roi, l'emporta d'aſſaut & la ſaccagea. Mais elle devoit s'être relevée de ſes ruines, *comme le miraculeux Phœnix reſſuſcité de ſon bucher odoriférant*, dit le P. Berthaut, puiſque Gontran, 2d. fils de Clotaire, Roi de Bourgogne, charmé de ſa ſituation agréable, la choiſit pour ſon ſéjour ordinaire; il en fit la Capitale de ſes Etats. Son Palais étoit vraiſemblablement dans l'emplacement du Châtelet, & les deux belles tours de la porte au Change ſemblent en avoir fait l'entrée. Ce Prince pieux y aſſembla pluſieurs Conciles, & fonda l'Abbaye de St. Marcel, où il fut inhumé en 593, après un regne glorieux de 33 ans.

Thierri, ſon petit-neveu, tint ordinairement ſa Cour à Chalon, où il faiſoit battre monnoie. Brunehaut ſon aïeule y réſidoit quelquefois; elle y convoqua des Evêques en 603 pour dépoſer S. Didier de Vienne, qui lui avoit reproché ſes cruautés & ſa vie licencieuſe.

Dagobert informé de l'oppreſſion que ſouffroient les peuples de Bourgogne, depuis qu'il n'y avoit plus de Maires pour réprimer les vexations des Seigneurs, ſe rendit en cette Province, qu'il parcourut moins en maître qu'en libérateur des opprimés. Il tint ſes Aſſiſes à Autun, Dijon, Saint-Jean-de-Lône & Chalon. Il s'y montroit affable à

toute heure & à toute perſonne, quittant ſes repas, ſes plaiſirs, le ſommeil même, pour rendre juſtice. Il parut à ſes ſujets un autre Salomon. L'ambition de Flaccat, élu Maire du Palais aux Etats d'Orléans, mit le trouble en Bourgogne. Après avoir lâchement aſſaſſiné le Patrice Villebaut ſous les murs d'Autun, il s'enfuit à Chalon où s'éleva tout-à-coup un violent embraſement qui conſuma preſque toutes les maiſons, au rapport d'Aimoin, & obligea le Maire à ſe retirer à Saint-Jean-de-Lône, où il mourut en 649.

Clovis II, le premier des Rois fainéans, aſſembla, l'année ſuivante, les Etats Généraux à Chalon; enſuite il y convoqua un Concile de 38 Evêques de toutes ſes Provinces : pluſieurs de ces Prélats ſont honorés comme Saints, tels qu'Eloy de Noyon, Ouen de Rouen, Claude de Beſançon, Gratus de Chalon.

Le plus grand déſaſtre arrivé en cette Ville, fut occaſioné par les Sarraſins : ces Arabes Muſulmans conduits par Abderame, après avoir porté le fer & le feu dans nos Provinces méridionales en 731, ruinerent Lyon de fond en comble, firent éprouver le même ſort à Mâcon, Tournus, Chalon, & furent totalement défaits en Touraine par Charles-Martel.

Vaîfre, Duc d'Aquitaine, fit une irrup-

tion en Bourgogne, & ravagea tout l'Autunois juſqu'à Chalon, dont il brûla les Fauxbourgs en 761 ſous le Roi Pepin.

Charlemagne ſon ſucceſſeur, Légiſlateur & Conquérant, prépara les voies au retour des Lettres étouffées par la Barbarie, en travaillant à rétablir l'antique diſcipline dans le Clergé, l'ordre & la régle dans tout le reſte. Pour affermir ſon ouvrage, il fit tenir à Chalon l'an 813, le dernier de ſon regne, un Concile de toute la Gaule Lyonnoiſe. On y recommanda l'exercice des Ecoles qu'il avoit établies dans les Cathédrales & les Abbayes, pour y enſeigner les Humanités & l'Ecriture Sainte. A la vue des ruines de la Cathédrale de S. Vincent, renverſée par les Sarraſins, ſa piété s'attendrit, & il la fit réparer.

Louis le Débonnaire ſon fils voulant punir la rebellion de Bernard, Roi d'Italie, ſon neveu, s'avança juſqu'à Chalon, ſuivi d'une nombreuſe armée. Bernard, pour l'adoucir, vint ſe jeter à ſes genoux : mais l'Empereur irrité lui fit crever les yeux, & réunit ſon Royaume à la Couronne.

Ses trois fils révoltés le forcerent lui-même d'abdiquer en 833, l'enfermerent à S. Médard de Soiſſons, où il fut revêtu du ſac & du cilice. Guerin de Vergy, Comte de Chalon, ſoutenu de Bernard d'Autun, indigné de ces attentats contre la Majeſté Royale, vola au

Digitized by Google

ſecours de ſon Prince juſqu'à Boneuil en Brie; il contraignit l'impérieux Lothaire de rendre la liberté au malheureux Louis, qui gémiſſoit en priſon ſous ſa tyrannie.

Lothaire obſtiné dans ſa révolte, & réſolu de ſe venger de Guerin, vint aſſiéger Chalon en 834, prit cette Ville & la réduiſit en cendres : un ſeul Temple, dédié à St. Georges, échappa, dit-on, à l'embraſement général. Les Habitans furent preſque tous tués, & Thégan, Hiſtorien de Louis le Débonnaire, les honore du nom de *Martyrs* de la fidélité. Le même Auteur raconte que le Vainqueur farouche ayant ſu que Gerberge, Religieuſe, étoit ſœur du Comte Bernard ſon ennemi, il la fit enfermer dans un tonneau, & jeter dans la riviere.

Charles le Chauve choiſit Chalon pour une des huit Villes, où il ordonna en 864 de frapper monnoie en ſon Palais.

Le Pape Jean VIII fuyant la perſécution de Carloman, Duc de Baviere, ſe retira en France où il fut bien reçu de Louis le Begue. Pendant ſon ſéjour à Chalon, il releva de terre & canoniſa les Evêques Loup, Agricole, Flave, Jean, Grat, Tranquile & le Reclus Deſiré, en 879.

La joie qu'avoit cauſé la préſence du Pape, fut bientôt troublée par les ravages des Normands. Les Hongres, Nation Scythe, déſolerent la Bourgogne en 937. Ils ſacca-

gerent les Abbayes de St. Marcel & de St. Pierre, brûlerent Tournus, & cauſerent par leurs brigandages une grande famine. Chalon épuiſé de biens & d'Habitans, dit le P. Berthaut, ſe reſſentit 100 ans de ce terrible paſſage.

Les violences & les rapines du Comte Guillaume, qui, avec une armée de *Brabançons*, avoit pris Cluni & enlevé les tréſors de l'Abbaye, attira les armes de Louis VII à Chalon; ce Prince emporta cette Ville & la fortereſſe du Mont-St-Vincent, dernier aſyle du Comte, en 1168.

La funeſte journée de Poitiers, ſuivie de la priſon du Roi Jean, en 1356, ouvrit le Royaume aux Anglois qui le dévaſterent. Pour ſe délivrer de ces Hôtes dangereux, confinés à Flavigni, les Villes députerent à Guillon en Auxois pour y conclure un traité de paix. Les Echevins de Chalon, Hugues de Villy, Henri Découſu, Robert Berri & Guillemin Motin, nommerent pour Député Jean Bouchard, Citoyen, en 1359.

Après la mort de Philippe de Rouvre, le Roi Jean vint en Bourgogne, & réunit ce Duché à ſa Couronne. Etant à Chalon le 19 Octobre 1362, il prêta ſerment, entre les mains des Echevins, de conſerver leurs droits & priviléges, & honora l'Evêque Jean de S. Juſt d'une Charge de Conſeiller d'Etat.

Mais bientôt après, la joie des Chalonnois fut

fut changée en deuil, par les ravages des *grandes Compagnies* qui mirent le feu aux Fauxbourgs, & pillerent Givry. Les *Ecorcheurs* reparurent en 1438, & répandirent la conſternation par leur brigandage.

Le Comte de Fribourg ayant raſſemblé la Nobleſſe de la Province à Chalon, en tailla en piéce une partie, & fit périr le reſte par la main du Bourreau. La Saone étoit ſi pleine de leurs corps, que les *Pêcheurs*, au rapport d'Olivier de la Marche, *au lieu de poiſſons, les tiroient bien ſouvent 2 à 2 ou 3 à 3, liés & accouplés de cordes.*

Philippe le Hardi fit fortifier le Fauxbourg de St-Jean-de-Maizel, réparer les baſtions & les foſſés, & ſe rendit à Chalon en 1368. La Nobleſſe du Pays, convoquée par ſes ordres, y fut traitée ſplendidement pendant huit jours. Le Prince y fit fondre pluſieurs piéces de canon en 1377; deux étoient d'un calibre extraordinaire; l'une portoit des boulets de 60 livres, & l'autre de 450. Jaquot de Paris en fut le Fondeur, par ordonnance de Jacques Rolland de Maillorque, Maître Canonnier du Duc.

Le Roi Charles VI étant en Bourgogne en 1390, fut reçu à Dijon avec pompe. Le Duc ſon oncle le conduiſit au Château de Germoles où étoit la Ducheſſe, enſuite à Chalon, où rien ne fut épargné pour lui faire l'accueil le plus magnifique. Le Duc lui fit préſent d'oi-

ſeaux de chaſſe. Mais par la jalouſie du Duc d'Orléans, frere du Roi, Philippe fut congédié de la Cour, & exclus du voyage d'Avignon. Voilà l'origine des funeſtes diviſions des Maiſons de Bourgogne & d'Orléans, qui remplirent ſi long-temps le Royaume de confuſion & de carnage.

Les ennemis de Philippe le Bon s'étant emparés de Tournus en 1422, vinrent inſulter Chalon : mais la préſence du Duc, une forte garniſon dans le Bourg de St-Jean-de-Maizel, la bonne contenance des Habitans, les firent retirer.

Ils ne furent pas ſi heureux ſous Louis XI. Ce Prince les punit cruellement de leur attachement au ſang de Bourgogne. Ayant pris le parti de l'héritiere du dernier Duc Charles, tué à Nanci en 1477, ils furent aſſiégés par Georges de la Tremouille, Sire de Craon, Gouverneur de la Province.

Cet homme violent les traita avec la derniere inhumanité : il fit périr les principaux Bourgeois, jeta les autres dans les chaînes, dont ils ne pouvoient ſe délivrer que par le ſacrifice de leurs biens. S'il en trouvoit 3 ou 4 enſemble, il les précipitoit dans la Saone. Le Doyen Jean de Jully, après la perte de ſes meubles, ſouffrit celle de ſa liberté, & gémit 3 ans dans la priſon : les Chanoines craignant un pareil ſort, prirent la fuite. Le Bailliage fut taxé pour la garniſon, qui vivoit

à diſcrétion comme dans un pays ennemi, à 1404 écus d'or par ſemaine, montant par an à 69348 écus. Verdun, Beaune, Semur, Saulieu, Montcenis, eſſuyerent le même traitement. C'eſt ainſi que Louis XI cherchoit à gagner les cœurs des Bourguignons, traités ſi doucement par leurs Ducs.

La diſgrace de Craon, la nomination de Charles d'Amboiſe de Chaumont, & ſur-tout la paix avec Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, conſolerent les Villes pillées par l'avare Craon.

Charles VIII, entrant à Chalon, fut revêtu d'un ſurplis & d'une aumuſſe de Chanoine, par l'Evêque André de Poupet, en 1494 : ce Monarque, après les avoir portés quelque temps, les remit à Pierre de Roſſet, de la Maiſon d'Amarin en Dombes, pour avoir la 1re. Prébende vacante, comme due à ſon entrée. Les Bourgeois, habillés en robes rouges, furent au devant de lui. Jean Simon, Avocat du Roi, le complimenta : le Capitaine, Claude de Brancion, fit tapiſſer les rues, & les orna de théatres où l'on jouoit *divers myſteres & moralités*. Dans un pavillon richement paré, étoit une belle fille (N. Beuverand), qui préſenta au Roi un cœur d'or du poids de cent écus.

La ſimplicité, dit le P. Perry, n'eſt pas contraire à la piété. La Ville affligée du flux de ſang, pour arrêter les ſuites d'un mal ſi

contagieux, ordonna » qu'on feroit une bou-
» gie auſſi longue que le circuit des murs,
» pour être allumée devant l'Autel de Saint
» Vincent, durant la Meſſe à ſix heures, &
» les Dimanches à celle de Paroiſſe. »

La peſte continuant ſes ravages, on réſolut en 1495 de *mettre ſus le jeu & myſtere du glorieux ami de Dieu, M. St. Sébaſtien, pour icelui jouer, le plutôt que faire ſe pourra, bonnement; & afin que la choſe puiſſe venir à effet, ſeront élus douze perſonnages.* Trente Bourgeois firent ſerment à l'Hôtel de Ville d'accepter les perſonnages qui leur ſeroient donnés, de les repréſenter & de s'habiller à leurs frais, ſous peine de 10 l. d'amende. On en nomma d'autres pour dreſſer le théatre, examiner la poéſie, & exercer les Acteurs. Je crois que la piéce fut compoſée par Jacques de Mortieres, Chanoine de St. Georges, mort en 1524.

Louis XII, au retour de la conquête du Milanois, vint à Chalon, où il fut reçu avec le même appareil; on lui offrit 42 tonneaux du meilleur vin de Givry. Ce Prince étoit adoré de ſes ſujets. Lorſqu'il traverſa notre Province, les payſans abandonnant leurs travaux, bordoient les chemins, les couvroient de verdure, & faiſoient retentir l'air d'acclamations. Après l'avoir vu dans un endroit, ils couroient, à perte d'haleine, pour le mieux contempler une ſeconde fois. Ceux

Digitized by Google

qui pouvoient parvenir à toucher ſa mule, ſa robe ou ſes bottes, baiſoient leurs mains d'une auſſi grande dévotion, que s'ils euſſent touché une relique. Ceux au contraire qui ne marquoient pas le même empreſſement, étoient accablés par les autres de malédictions. » C'eſt lui, s'écrioient-ils, qui fait » regner la juſtice parmi nous, qui féconde » nos moiſſons, qui nous a préſervé des pille- » ries des gens d'armes, & qui, le premier, » nous a fait goûter les douceurs de la paix » & de la concorde : » (Voy. S. Gelais).

L'ancien Chalon fut augmenté ſous François I^er, à ſon paſſage en 1521. Les fortifications, faites par ſes ordres, renfermerent les Fauxbourgs de St. Jean & de St. André. Henri II les continua : la porte de Beaune, finie en 1552, porte les armes de ce Prince, avec celles de Diane de Poitiers, & au deſſous celles de Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, Gouverneur de la Province.

Charles IX fit conſtruire en 1563 la citadelle en la place de l'Abbaye de S. Pierre, *pour tenir*, dit S. Julien, *la Ville en ſubjection & les Habitans en cervelle.* C'étoit auſſi pour les garantir de l'invaſion des Huguenots, qui, l'année précédente, s'étoient rendus maîtres de cette place. Les maux qu'ils y cauſerent, *ſont écrits*, dit l'Auteur de l'illuſtre Orbandale, *dans le Calendrier françois, en caracteres de feu & de ſang.*

Quelques Habitans, infectés des erreurs de Calvin, introduisirent deux Ministres, Lamotte & Duprey, qui dogmatisoient dans une maison située en la rue aux Fevres. Le nombre des sectaires s'accrut bientôt, & ils oserent faire leurs prieres sur le pont de Saone, dans la place de St. Vincent & du Châtelet. Ayant appris que *leurs freres* de Lyon s'étoient emparés des Eglises en Mai 1562, ils s'enhardirent à en faire autant à Chalon. Ils commencerent par chasser les Carmes, firent le prêche dans leur Eglise, & en celle de St. Jean, pillerent ensuite celle de St. Pierre, & renverserent les Autels. Maîtres de l'Arcenal, ils ouvrirent les portes à Monbrun, logerent ses soldats chez les Chanoines, & profanerent la Cathédrale, dont ils enleverent le trésor. L'Abbaye de St. Marcel éprouva de même leur fureur impie. Les cendres du Roi Gontran, celles des Saints Evêques ne furent point respectées. La coupe du Dieu vivant, teinte du sang de ses vrais adorateurs, devint celle du soldat sacrilége.

Sur la marche de Gaspard de Tavanes, qui défit la Cavalerie huguenotte, Monbrun s'échappa de Chalon; son arriere-garde fut taillée en piéces, & le Ministre J. Guillotat fut pendu avec deux autres boute-feux.

Le Temple des Huguenots étoit vis-à-vis de l'Eglise de Ste. Marie, de l'autre côté de la Saone : Henri de Condé le fit démolir en

Digitized by Google

1638, & tranſporter à Buxi : il leur permit d'établir un prêche à Perrigni en Breſſe ; mais le trouvant trop éloigné, ils obtinrent, par Arrêt du Conſeil, de le transférer à Chareconduit en la Paroiſſe de Chatenoy, malgré l'oppoſition de Guillaume Gon, Syndic du Clergé.

CHALON fut une des Villes du Royaume la plus zèlée pour la *Sainte-Union*, & où Mayenne avoit le plus de crédit. Après le maſſacre de ſes deux freres à Blois, il ſe retira de Lyon en la citadelle de Chalon, qui lui fut livrée par la négligence, ou, ſelon d'autres, par la connivence du Baron de Lux, en 1588. C'eſt de ce foyer qu'il alluma les feux de la Ligue, qui embraſerent la Province pendant huit ans. Il fit jurer la *Sainte-Union* aux Bourgeois aſſemblés dans la ſalle des Carmes, nomma des Magiſtrats qui lui étoient dévoués, & ſe prépara à faire la guerre à ſon Roi. Regardant Chalon comme ſon aſyle, il confia le commandement de la citadelle à Antoine Guillermy, Seigneur de l'Artuſie. On ne peut exprimer les maux que cet avare & ruſé Béarnois fit ſouffrir aux Chalonnois. Il eut même l'adreſſe d'attirer le Maréchal d'Aumont dans le piége, ſous prétexte de lui livrer ſa place, moyennant dix mille écus. Il reçut l'argent du Conſeiller Millet, & ferma la porte aux Royaliſtes en

1591. Ce fourbe dit depuis, que ſi les Préſidens Fremiot & Bourgeois de Creſpy vouloient, avec un ſauf-conduit, entrer par la Poterne, déguiſés en payſans, il traiteroit avec eux. Mais le ſage Fremiot répondit, » que loin de vouloir aller en habit de vil-» lageois à la citadelle, qu'il n'y voudroit » pas entrer en habit d'Evêque. »

Théodore de Biſſi, Gouverneur de Verdun, ſe vengea de la perfidie de l'Artuſie, en faiſant tomber deux fois dans une embuſcade, les Chalonnois, toujours obſtinés dans la Ligue, malgré l'abjuration de Henri IV. Ils crurent s'en venger en aſſaſſinant, près de Chagni, J. de S. Leger, Baron de Rully, Seigneur Royaliſte, dont ils amenerent, comme en triomphe, le cheval dans la Ville.

L'Artuſie, pour inſulter l'Evêque Pontus de Thyard, qui, déteſtant la rebellion de ſes Diocéſains, s'étoit retiré à Bragni, enleva tous les meubles de ſon Château de Champforgeux, & ravagea ſes Terres. Cependant pluſieurs Chalonnois, las de porter le joug de la Ligue, penſoient ſecrétement à rendre la Ville au Roi, & en conférerent avec les Officiers du Bailliage retirés au Château de Germoles, qui déja avoit été leur aſyle durant la peſte de 1564. L'Artuſie ayant eu quelque ſoupçon de leur deſſein, engagea Mayemne à faire conduire dans la Citadelle ces bons Citoyens; ſavoir, Julien, Perrault,

Creſtin, Malloud, de Theſut, Pavaillon, Doyen de S. Georges, & autres principaux Bourgeois. Les Avocats Sibille & Clerguet furent menés priſonniers dans l'Hôtel du Baron de S. Vincent, Gouverneur. Peu de jours après, Mayenne outré de la reddition de Beaune, & ſe défiant de quelques Habitans de Chalon, les fit ſortir eſcortés par un de ſes Gardes, dans un bateau qui les conduiſit à Verdun. Il eſt fâcheux que l'Hiſtoire ne nous ait pas conſervé le nom de ces braves Citoyens, victimes de leur fidélité au Roi : je me ſerois fait un plaiſir de les citer, comme j'ai fait pour Beaune & Autun.

Enfin, après tant de troubles, le Roi, Pere de ſes ſujets, plutôt que leur Vainqueur, accorda une treve de trois mois, ſignée de Mayenne, & par Sennecey & Villeroi au Château de Taiſé, le 23 Septembre 1595. Ce fut le prélude de la paix générale, cimentée par l'Edit de Folembrai, qui laiſſoit à Mayenne, pour Villes de ſûreté, Chalon, Seurre & Soiſſons. Le Duc quitta cette 1re. Ville, laiſſant ſon fils aîné qu'il recommanda aux Magiſtrats. » Ainſi, dit le P. Berthaut dans ſon ſtyle ampoulé, » ce grand Mars » alloit déſarmé par-tout ; la rebellion avoit » vomi toute ſa colere : les cœurs que cette » Méduſe avoit endurcis, s'étoient ramollis » au toucher des fleurs de lys. »

L'Hiſtoire ne fournit aucun événement re-

marquable juſqu'à l'entrée de Louis XIII à Chalon en 1629. Le Maire Enoch Virey lui offrit 12 médaillons d'or, chacun du poids de 25 écus, qui repréſentoit le Roi couronné de lauriers, & au revers le plan de la Ville. *Depuis mon départ de Paris*, dit-il au Maire, *je n'ai point reçu de préſent qui m'ait été plus agréable.* Comme les courtiſans s'empreſſoient de voir ces belles médailles, le Roi leur dit : *que perſonne ne me les demande ; ce ſont des piéces que je réſerve pour mon cabinet.*

Il fut auſſi très-ſatisfait des 22 feuillettes de *vin clairet très-exquis*, pris dans la cave du Baron de Rully, qui lui furent offertes. Le même jour arriverent le Cardinal de Richelieu & le Duc de Lorraine.

Le Roi allant porter la guerre en Piémont en 1634, s'embarqua au port de S. Jean-de-Lône ; & comme Chalon ſe reſſentoit encore du mal contagieux, il paſſa comme *incognito* ſous le pont de Saone, & prit terre au port *Guillot*, où il lui arriva une plaiſante aventure racontée par l'Auteur de l'illuſtre Orbandale, t. 1, p. 734.

Une vieille femme, Fermiere du port, prit au collet le Batelier qui faiſoit le 5^e^. de cette illuſtre Compagnie, lui demanda pourquoi il amenoit *ces picoreurs ;* & s'adreſſant au Roi qu'elle ne connoiſſoit pas : » venez, entrez » dans cette Maiſon pour achever de ruiner » ce que les Liégeois & autres troupes ont

» laiſſé. Voyez mes coffres vuides, les plan-
» chers abattus, les lits en piéces, les arbres
» de mon verger renverſés. A ces malheurs,
» joignez les tailles exceſſives, les tributs
» que les Prévôts affamés exigent injuſte-
» ment, les vexations des Commis du ſel;
» telle eſt l'image expreſſe de notre miſere.»

Louis touché des paroles de cette femme, la raſſura : *ſi nous logeons dans votre maiſon, ce ne ſera pas pour y cauſer du dommage; ſi vous avez ſouffert, il en faut accuſer les malheurs du temps & la difficulté des affaires.*

Mais la vieille ayant bientôt connu à l'arrivée du grand bateau, & aux reſpects des courtiſans, quel étoit celui à qui elle avoit parlé ſi hardiment, ſe jette à ſes pieds pour lui demander pardon, & les arroſe de ſes larmes. Le Roi la fait relever, lui donne 10 piéces d'or, & commande à Cugico, Secretaire du Duc de Bellegarde, d'avertir ſon maître de dédommager la bonne vieille de ſes pertes : il dit enſuite aux Seigneurs de ſa Cour, « que l'entretien de cette Villa-
» geoiſe lui avoit appris des choſes qu'il
» n'eût jamais ſues ſans ſes emportemens. »
Le Gouverneur, après le départ du Prince, fit toucher 100 écus à la Fermiere du port.

Les premiers troubles de *la Fronde* n'agiterent point Chalon, qui reſta fidelle au Roi. Mais la délivrance du Prince de Condé ſorti du Havre, fit une grande ſenſation en

Bourgogne, où il étoit fort aimé. Toute la Province ſembla refluer à Paris pour le féliciter & s'offrir à lui. Ses partiſans firent chanter le *Te Deum* à Dijon : (*V.* 2^e^. *vol. p.* 77). Les autres Villes ne furent pas plus ſages. A Chalon, Jacques de Neucheze & le Marquis d'Uxelles témoignerent la part qu'ils prenoient à cet événement. L'Evêque prêta ſon carroſſe à une ſociété de jeunes gens, qu'on appelloit les *Gaillardons :* ils y placerent un tonneau qu'ils promenerent ainſi par la Ville, forçant tous les paſſans de boire à la ſanté du Prince, criant que la liberté alloit ramener le ſiécle d'or.

Cependant d'Uxelles, auquel Condé avoit tenu peu de compte de ſes réjouiſſances, gagné par Millotet, commanda le Régiment de Navarre au ſiége du Château de Dijon, qui ſe rendit en 12 jours. Il ſe trouva de même au 2^d^. ſiége de Seurre, & contribua à ſa reddition par ſes 2 Régimens, en 1653.

Je finirai l'hiſtorique de Chalon par deux traits qui font honneur à cette Ville : le 1^er^. eſt le tableau des mœurs des Chalonnois au XV^e^. ſ. tracé par S. Julien.

Chacun, dit-il, aſſiſtoit dès le matin aux prieres publiques, & ne manquoit jamais les Dimanches à la Meſſe paroiſſiale. Les vieillards, auſſi reſpectés qu'à Lacédémone, étoient les peres de la jeuneſſe, qui les viſitoit & les conſultoit en tout. Une femme

Digitized by Google

qui eût fait tache à ſon honneur, ne trouvoit plus de place parmi les Dames honnêtes, & étoit exclue de toute bonne compagnie. L'uſure y étoit inconnue. Tous les Chalonnois ſe traitoient de *couſins*, & la Ville ne paroiſſoit qu'une famille.

Les procès étoient rares : à peine y avoit-il 6 Avocats; au lieu que du temps de cet Hiſtorien on en comptoit plus de 40, & *tant d'autres Gens de plume qu'on les tient*, dit-il, *pour un tiers de la Ville.* Le Greffe du Baille. ne rapportoit que 100 l. La Police étoit ſi bien obſervée en cette Ville, qu'on eût dit que chacun *y étoit logé par Fourriers*, ſelon la différence des profeſſions. Les rues étoient diſtinguées par Métiers. On voyoit la rue des *Cloutiers*, des *Chaudronniers*, des *Tonneliers*, celle des *Rôtiſſeurs*, des *Prêtres*, des *Nobles ;* le reſte étoit pour les Bourgeois, les Marchands, & autres qui travaillent *ſans ennuyer du bruit de leur voiſinage.*

Le ſecond trait eſt récent. Les Officiers municipaux, touchés de la miſere publique, ayant formé le projet de faire un approviſionnement de bled à Marſeille, voulurent auparavant conſulter le corps des Négocians; en conſéquence ils s'aſſemblerent le 9 Avril 1771, & après avoir agité divers moyens, ce Corps, de ſon propre mouvement, offrit de fournir tous les bleds dont on pourroit avoir beſoin, à ſes propres riſques, & ſans

aucuns intérêts pour les avances & emprunts qu'il ſeroit obligé de faire. Une propoſition ſi généreuſe fut acceptée avec les louanges qu'elle méritoit, & confirmée par une délibération unanime. Les Magiſtrats ont eu ſoin de tout rembourſer aux Marchands. Cette action mérita les éloges du Miniſtere même, conſignés dans une lettre du Contrôleur Général à M. Amelot, Intendant, du 23 Avril 1771 : la voici.

» MONSIEUR,

« Les Négocians de Chalon-ſur-Saone » méritent toutes ſortes d'éloges : rien en » effet n'eſt plus louable que le zèle d'hon- » nêtes Citoyens qui aident de leur crédit » & de leurs reſſources leurs Compatriotes, » & qui travaillent avec autant de géné- » roſité au ſoulagement des peuples. Vous » pouvez, Monſieur, leur faire ſavoir que » je n'ai pas laiſſé ignorer au Roi leur dé- » ſintéreſſement : vous voudrez bien les aſ- » ſurer de ſa ſatisfaction.

» Je ſuis, &c. Signé, TERRAY. »

Voilà les véritables amis des hommes, & non ces nouveaux docteurs qui barbouillent tant de papier pour perſuader que la diſette vaut mieux pour nous que l'abondance, & que tout eſt bien, quand tout eſt cher.

Digitized by Google

COMTES DE CHALON.

Le diſtrict des Autunois étant trop étendu, chaque Ville principale qui dépendoit de leur Cité, devint le chef-lieu d'un canton ſéparé, gouverné par un Comte & un Vicomte. Dès le VI^e. ſiécle, le Chalonnois eut ſes Comtes particuliers, d'abord amovibles, & enſuite héréditaires, ſous les derniers Rois Carliens.

GALLUS eſt le premier dont l'Hiſtoire faſſe mention ſous Gontran.

ADALARD, ſous le Roi Pepin, lequel avec Artalde, autre Comte du Pays, défit Chilpéric, Comte d'Auvergne.

WARIN ou GUERIN, que Ducheſne regarde comme le Chef de la Maiſon de Vergy, ſe diſtingua par ſon zèle actif, en délivrant Louis le Débonnaire de la priſon & de la tyrannie de ſes trois fils. Lothaire l'aîné, Prince cruel & vindicatif, vint aſſiéger Chalon, qu'il réduiſit en cendres, malgré les loix de la capitulation. Le Comte, en récompenſe de ſa fidélité, obtint du Roi l'Abbaye de St. Marcel avec celle de Flavigni, & mourut en 856.

THÉODORIC fut nommé par Charles le Chauve, le 1^er. entre les Comtes qu'il mit auprès de Louis le Begue, lorſque paſſant en Italie, il lui confia l'adminiſtration du

Royaume en 877. Celui-ci étant monté ſur le trône, fit Théodoric ſon Miniſtre & ſon Confident. Il gouverna l'Etat pendant la minorité de Louis le Jeune, qu'il fit conronner en 880. Après avoir défait les Saxons révoltés, il périt en Frize dans une 2^de^. bataille contre eux.

MANASSÈS DE VERGY, dit le *Viel*, le plus puiſſant Seigneur de Bourgogne, l'ami du Duc Richard, Comte de Chalon, d'Auxois & de Beaune, Fondateur de l'Abbaye de St. Vivant où il fut inhumé : (*Voy. St. Vivant, tom. 3, pag. 209*). Ses exploits contre les Normands lui mériterent, & à ſes deſcendans, le ſurnom de *Preux*. Son frere Valon, Evêque d'Autun en 893, fut honoré du titre de *glorieux Prélat, ſuréminent Pontife, ſavant aux choſes divines & humaines.*

VALON DE VERGY aſſiſta à l'Ordination de ſon oncle Hervé, Evêque d'Autun, en 919, fit reſtituer, par ſon oncle Renaud, la fortereſſe de Mont-St.-Jean au Roi Raoul, & mourut ſans enfans en 925.

GILBERT ſon frere, outré de ce qu'Edme, femme de Raoul & ſœur d'Hugues le Grand, lui avoit enlevé le Château d'Avalon, membre de ſon Comté d'Auxois, quitta la Cour, & fut cauſe de la guerre & des ravages que ce Prince & Hugues le Grand firent dans la Bourgogne, en 933 & 941 : (*Voy. tom. 1^er^. pag. 123*). Il mourut à Langres en 956.

Sa fille

Sa fille Adelais, ſurnommée Véres, Comteſſe de Chalon, épouſa Robert, Comte de Vermandois & de Troyes, qui s'empara de Dijon, dont le Roi Lothaire le chaſſa en 920.

Leur fille Adelle porta ſa riche ſucceſſion à Lambert, appellé dans les vieux titres, *très-illuſtre*, *très-noble*, *très-chrétien*, 1^er^. Comte héréditaire de Chalon. Il fonda le riche Prieuré de Perreci, où il fut inhumé : (*Voy. Perreci ci-devant, pag. 128*). Sa veuve épouſa en ſecondes noces Geoffroi, dit *Griſe-Gonelle*, Comte d'Anjou, dont elle eut Foulques, tige des Rois d'Angleterre depuis Henri I^er^. à Charles II. Elle laiſſa du 1^er^. lit :

HUGUES, Comte de Chalon, depuis Evêque d'Auxerre. Cet illuſtre Prélat, fidele au Roi Robert, jeta les premieres ſemences de la paix entre lui & Othe-Guillaume ſon rival, en 1015 : (*Voy. tom. 1^er^, pag. 131, & tom. IV, art. de Verdun*).

Il rebâtit ſon Egliſe Cathédrale, racheta Crevan qu'il unit à ſon Chapitre, dota celui de Varzi, donna l'Egliſe de Notre-Dame de Loſne aux Evêques de Chalon, pour ſervir de ſecond Siége, & à Cluni la moitié de la Terre de Gevrey. Il finit ſes jours à St. Germain d'Auxerre, revêtu de l'habit de Moine, en 1039.

HERMENTRUDE ſa ſœur porta le Comté de Chalon à Thibaud, qui ſe dit *Comte par*

la grace de Dieu, & qui avoit pour Vicomte, Robert, bienfaicteur de S. Marcel. Thibaud revenant d'Eſpagne, frappé à mort dans l'Abbaye de Cluni, voulut y être inhumé, & lui légua un fonds à Digoin, en 1083 : (Ann. bénéd. tom. V, pag. 192).

HUGUES II ſon fils s'unit à Conſtance, fille du Duc Robert Ier, qui, après la mort de ce Comte, fut femme d'Alphonſe, Roi de Caſtille. Henri de Bourgogne ayant fait le voyage d'Eſpagne avec le Duc Eudes ſon frere, épouſa Thereſe, fille de ſa tante Conſtance, reçut du Roi le Comté de Portugal, & fut la ſouche des Rois de Portugal.

HUGUES, le dernier de la premiere race des Comtes, n'ayant point laiſſé d'enfans, Geoffroy de Donzy & Guy de Thiers, fils d'Adelais, ſœur de Hugues, furent pourvus du Comté de Chalon, par le Roi Philippe Ier, vers 1082. Le premier fit le voyage de la Terre Sainte, & remit ſa portion à Savaric de Vergy, ſon oncle. Celui-ci s'étant croiſé avec Godefroy de Bouillon en 1096, la vendit à l'Evêque Gauthier pour 200 onces d'or (environ 15000 liv.) : il ſe trouva en 1113 à une grande aſſemblée d'Evêques & de Barons à Semur en Auxois, & fonda la même année l'Abbaye de la Ferté avec le Comte Guillaume, fils de Guy de Thiers.

Ce Guillaume, envieux des richeſſes des Moines de Cluni, pilla leurs Vaſſaux, ra-

vagea leurs Terres, prit le Château de Courdun, & paſſa au fil de l'épée 500 Habitans de Cluni. Louis VII, indigné de ces violences, à la priere des Cluniſtes, mit une armée ſur pied, prit Chalon & le Mont-St-Vincent, forteresſe où s'étoit enfermé Guillaume, & partagea ſes Etats entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Nevers, en 1166; ou plutôt les leur remit en dépôt, puiſque Guillaume II y rentra, en faiſant à Vezelai ſes ſoumiſſions au Roi, & qu'il les laiſſa à ſa fille Béatrix. Les Moines firent courir le bruit que ſon pere *avoit été enlevé par le diable ſur un cheval noir.* Pierre le Vénérable en paroît perſuadé, ainſi que Paul Emile. Mais ſi ce conte méritoit d'être réfuté, on produiroit une charte rapportée par Paradin, qui marque ſa mort.

GUILLAUME II, auſſi ennemi des Moines que ſon pere, uni à Lambert de Beaujeu & à Joſſerand de Brancion, leur fit la guerre, & enleva leurs poſſeſſions en 1180. Philippe-Auguſte les mit à la raiſon, en faiſant entrer des troupes dans leurs Comtés. Ils ſe reconcilierent avec les Moines, firent le voyage d'outre-mer, & Guillaume finit par ſe faire Religieux à Cluni, laiſſant le Comté de Chalon à Béatrix ſa fille, qui épouſa en 1190 Etienne, Comte d'Auxone, dont elle eut Jean de Chalon. C'eſt à l'occaſion de cette Béatrix, inhumée à la Ferté en 1127,

que le P. Chifflet a compoſé une lettre pleine d'érudition & de titres du XII & XIII^e. ſiécles.

JEAN, tige de l'illuſtre Maiſon de Chalon & des Princes d'Orange, fut le dernier Comte de Chalon, ayant échangé ſon Comté avec Hugues IV, Duc de Bourgogne, en 1237, pour la Seigneurie de Salins & autres Terres. Mais il conſerva le titre de Comte, & le nom de *Chalon* pour lui & ſes deſcendans. On diſoit *les riches de Chalon.* Ces Seigneurs tenoient le premier rang parmi les Barons du Comté, dit Dunod : ils ont poſſédé les Comtés d'Auxerre, de Chalon, de Tonnerre, la Principauté d'Orange, 32 Terres de marque en Franche-Comté. Cette puiſſante Maiſon, ajoute l'Hiſtorien de Poligni, qui s'efforçoit de marcher de paire avec le haut Souverain, ſe donna un Connétable, Girard d'Arguel, en 1263. Elle finit en Philibert, Prince d'Orange, tué au ſiége de Florence, commandant l'armée de Charles-Quint.

Les Ducs & 2 Rois de France avoient fait hommage à l'Evêque de la moitié du Comté de Chalon; mais le Chancelier Duprat en détourna François I^er, & dit *en grognant*, au rapport de S. Julien, p. 426 : *par S. Antoine, tous tiennent du Roi ; le Roi ne tient de perſonne.*

L'ancien Comté de Chalon comprenoit, non-ſeulement le Chalonnois en deçà & en delà de la Saone, & le Charolois qui en fut détaché en 1272 par le Duc Hugues IV;

mais encore pour la mouvance ou féodalité, la Seigneurie de Marcilli à préſent du Bailliage de Montcenis, celle de la Motte-St.-Jean, de Bourbon-Lanci, de Montmort & tous les autres Fiefs au delà de l'Arroux du côté de Bourbon, comme on le voit dans le traité paſſé en 1279, entre le Duc Robert & Béatrix de Bourgogne ſa niéce. Hugues IV acquit auſſi, en 1259, de Henri de Brancion, les Terres de Brancion, Uxelles, Beaumont & l'Epervieres, réunies au Comté.

Parmi les Vicomtes on trouve Robert de Vergy au XI^e. ſ. Guy Damas, Baron de Marcilli en 1266; Robert Damas ſon petit-fils, qui épouſa Elizabeth de Montaigu; Hugues marié à Philiberte de Crux en 1360 : ſes deſcendans ont eu le titre de Vicomtes de Chalon, & logeoient à la *Tour de Marcilli*, bâtie ſur les vieilles murailles de la Ville. (*V. ſur les Damas, t. 2, p. 138, & t. 4, p. 347*). La Vicomté eſt attachée à cette tour, poſſédée par Jacq. Callard de Théſut, à qui le Préſ. Bernard de Saſſenay l'a vendue, en ſe réſervant le titre de Vicomte.

Cependant, remarque Perry p. 161, « les » Barons de Marcilli & les Seigneurs de S. » Loup de Varenne, prétendoient à la qua- » lité de Vicomtes de Chalon; mais la Ville » la leur a toujours conteſtée; & lorſqu'ils » ont voulu l'uſurper, les Officiers du Roi » la leur ont fait rayer. » En effet, Philippe

le Hardi acquit, en 1400, la Vicomté & tous les droits qui en dépendoient, de Guillaume, Sire de la Marche, Bailli de Chalon. Certaines maiſons devoient des cens au Duc, à cauſe de la Vicomté. Le Receveur avoit droit d'en ôter les portes, que le propriétaire ne pouvoit remettre avant d'avoir payé les cens, à peine d'une amende de 7 ſ. Le Chapitre de la Cathédrale lui devoit auſſi, comme Vicomte, 3 Prébendes. Malgré le témoignage de Perry, le Chapitre n'a aucune connoiſſance de ce prétendu droit; & il eſt certain qu'il a toujours nommé à tous les Canonicats. On voit par un arbitrage de 1182, relaté dans le cartulaire, & dont j'ai vu l'original, que l'Evêque Engilbert ayant diſpoſé en faveur de B. de Biſſy d'une *Chanoinie*, il ſe déſiſta de ce droit.

EVÊQUES.

L'Evangile fut annoncé dès le 2^e^. ſ. aux Chalonnois par St. Marcel, Diſciple de St. Pothin, Evêque de Lyon. Il cimenta ſa prédication par l'effuſion de ſon ſang à *Hubiliac* dans le voiſinage, où depuis fut conſtruite, par Gontran, une ſuperbe Baſilique ſous le nom de cet illuſtre Martyr.

Chalon ne fut élevé au rang de Cité, détachée de celle d'Autun, qu'au V^e^. ſ. On lui donne pour 1^er^. Evêque, Paul, cité dans une

Digitized by Google

lettre de Sidoine Apollinaire vers 470. Le même Auteur fait l'éloge de Jean ſon ſucceſſeur, ordonné par S. Patient de Lyon & Euphrone d'Autun.

Le plus connu eſt SYLVESTRE, qui aſſiſta au Concile d'Epaone en 517, & qui, ſelon Grégoire de Tours, ſiégea pendant 42 ans. Il forma par ſes leçons le grand Céſaire d'Arles, & mourut en 531. S. Julien & du Sauſſai le regardent comme le premier Evêque de Chalon.

AGRICOLE ſe diſtingua par un rare génie, & par l'éloquence qu'il fit briller dans différens Conciles : il embellit ſa Ville épiſcopale de pluſieurs édifices, bâtit ſon Egliſe qu'il orna de colonnes, de marbre, de moſaïque, & mourut en 580, honoré d'un éloge en vers par Fortunat ſon Elève : de ſon temps parut avec éclat le St. Prêtre Didier, reclus à Gourdon : (*V. ce Village ci-devant, p. 83*).

FLAVIE, Référendaire de Gontran, tint ſur les fonts de baptême Clotaire, neveu de ce Prince. Il ſe trouva à 5 Conciles, & fonda l'Abbaye de St. Pierre, où il fut enterré.

LOUP, noble Bourguignon, ſe rendit célèbre par la ſainteté de ſes mœurs & par ſon zèle pour les bonnes études. Il établit une Ecole en ſa Cathédrale pour expliquer l'Ecriture Ste, & finit ſes jours en 635. On croit que c'eſt en mémoire de ſa charité com-

pâtiſſante envers les priſonniers, que fut accordée à ſes ſucceſſeurs la permiſſion d'en délivrer un tous les ans le jour de ſa Fête (27 Jer.)

GRATUS ſiégea au Concile de Lyon en 644. Pour vaquer plus librement aux exercices de piété, il ſe retiroit ſouvent dans un petit oratoire conſtruit au delà du pont, où il fut inhumé. Ses reliques, transférées à Parai par le Comte Lambert, furent diſperſées par les Huguenots en 1562. C'eſt le VI^e. & dernier Evêque reconnu pour Saint. Sa légende écrite au X^e. ſ. eſt apocryphe.

Ceux qui voudront connoître les autres Evêques, peuvent conſulter Perry & le Gal. Chriſt. tom. IV. Joſeph-François d'Andigné de la Chaſſe, né à Rennes en 1724, eſt le 83^e. depuis 1772. Il ſuffit de remarquer que de tous les Evêques modernes, ceux dont la mémoire eſt encore précieuſe au Diocèſe, ſont Pontus de Thyard de Biſſi, ſavant & zélé Royaliſte, Jean de Maupeou digne des 1^ers. ſiécles de l'Egliſe, & Henri-Felix de Taſſi ſon ſucceſſeur. Jean-Germain de Dimont fit tranſcrire au XIV^e. ſ. ſur parchemin, tous les titres de l'Evêché : ce précieux cartulaire eſt échappé aux ravages des Huguenots. J'ai fait dans le 1^er. vol. (*pag.* 142) l'éloge de Jean de St.-Juſt, qui étant Maître aux Comptes, avoit recueilli dans 2 vol. les Ordonnances de nos Rois en 1360, & celui

Digitized by Google

de Jean Germain (*ibid. p.* 230). Ce dernier légua une ſomme à ſon Chapitre pour former une bibliothéque, & lui donna ſes livres, mais qui furent brûlés & diſperſés par les Huguenots en 1562. J'ai vu quelques-uns de ſes manuſcrits chez les Minimes.

Tous les anciens Evêques furent inhumés à S. Marcel ou à St. Pierre : 2 aux XIII & XIV^e. ſ. l'ont été au cimetiere de la Motte, 2 à Maizieres, 2 à la Ferté, 2 à Cîteaux, 1 à Premontré en 1152, 1 à St. Jean de la Grotte d'Autun en 1330. Pierre-Nicolas de Véres eſt le 1^er. qui ait reçu la ſépulture en ſa Cathédrale, où l'on voit ſa Chapelle appellée *N. D. de Véres*, ou des *Enfans*, & ſon tombeau de *pierre peinte*, mutilé par les Calviniſtes, & depuis démoli, lorſque François de Madot décora cette Chapelle.

PRÉROGATIVES DE L'EVÊQUE.

Il eſt le 3^e. Suffragant de la Métropole de Lyon, ſiége le 2^e. aux Etats de la Province après l'Evêque d'Autun, bénit l'Abbé de Cîteaux, qui étoit tenu de lui prêter ſerment, a droit de viſite à l'Abbaye de Tournus par Arrêt de 1657, & prend le titre de Comte de Chalon, depuis que Savaric de Vergy eut aliéné ſa portion du Comté à l'Ev. Gaultier. Les Comtes reprenoient de fief des Evêques, comme fit la Ducheſſe Alix en 1218,

Digitized by Google

Hugues IV en 1266, Robert II en 1284; Marguerite, Reine de Sicile, Comteſſe de Tonnerre, en 1285, pour la Seigneurie de Ricey, appellée *Terre de St. Vincent;* Eudes IV en 1346, Philippe le Hardi en 1372, le Duc Jean en 1407, & ſes deux ſucceſſeurs. Louis XI ſe diſpenſa de ce devoir que remplit Charles VIII. Mais le Chancelier Duprat s'oppoſa à ce que François Ier. ſe rendît Vaſſal de l'Evêque, *s'étant mis dans la tête*, dit St. Julien, *que toutes Juſtices & Juriſdictions venoient du Roi, & qu'il falloit qu'elles lui retournaſſent.*

Le Chantre de la Cathédrale lui fait auſſi hommage. L'Evêque eſt Baron de la Sale, où il a un beau Château; Sgr. de Champforgeux, de Fontaines & d'autres Terres, nomme à 63 Cures. Il a un Bailli temporel dont les appels ſont portés immédiatement au Parlement. Son Diocèſe eſt compoſé de 230 Cures, ſous 4 Archidiaconés, & 16 Doyennés ou Archiprêtrés, réglés par Bertaud de la Chapelle en 1323, à préſent 19: 7 Abbayes dont Ciſteaux Chef d'Ordre, 11 Prieurés, 3 Commanderies de Malte, & 3 Collégiales.

Quelques droits & uſages ſinguliers.

Le Meûnier du moulin *Clavial*, ſitué ſous la 1ere, arcade du grand pont de la Saone,

Digitized by Google

reconnoît, en 1265, le tenir en fief de l'Evêque, & être obligé de ferrer tous ſes chevaux & ceux de ſa ſuite.

Le Prieuré de Chivres devoit, en 1271, 6 l. vienn. & 1 livre d'encens à l'Evêque, qui donnoit à celui qui le préſentoit le jour de S. Vincent, une coudée de bougie & une meſure d'avoine.

Par accord en 1214, ſous Guillaume du Blé, les Moines de S. Pierre étoient obligés de recevoir l'Evêque à ſon entrée, & de défrayer ceux qui l'accompagnoient.

Les Habitans de Fontaines lui fourniſſoient les frais qu'il faiſoit allant à Rome, & lui payoient 15 l. tous les ans pour aller ſaluer le Roi. Ils firent une reconnoiſſance de ce droit à Guillaume de Chavannes en 1244.

Après la mort de l'Evêque Thibaud, inhumé à la Ferté, les Officiers de Louis IX mirent ſous ſa main tout le mobilier : mais le pieux Prince déclara, par Lettres datées de Corbeil, 1264, qu'il y renonçoit, & qu'il devoit être réſervé, pour les exécuteurs ou héritiers du défunt, ou pour ſon ſucceſſeur.

La mort de Jacques Fouré, qui de Jacobin devint Evêque de Chalon, occaſiona, en 1582, le fameux Arrêt du Parlement de Paris, qui déclare que l'Epiſcopat ſécularise, & par lequel la ſucceſſion de ce Prélat fut adjugée à ſes parens ſucceſſibles.

La Reine Catherine de Medicis ayant obtenu l'Evêché de Chalon pour ſon Confeſſeur Ant. Erlaud, le Chancelier Lhoſpital, qui le deſtinoit à un de ſes freres, piqué de la préférence, chargea le Diocèſe de décimes, en l'impoſant à 1500 écus. St. Julien de Baleure, par ſes ſollicitations, ne put obtenir que le taux de 1000 écus, encore Lhoſpital ne voulut point ſceller l'Arrêt. Depuis ce temps on s'eſt toujours réglé ſur cette impoſition aux aſſemblées du Clergé. (V. St. Julien de Bal. p. 487).

Martin V donne en 1425 une Bulle à l'Evêque de Chalon, où il eſt déclaré que tous les Chapitres, Couvens, Egliſes & Communautés dépendront de la Juriſdiction de l'Ordinaire.

Les Habitans de Ste. Croix & de S. Alexandre (Fauxbourgs de Chalon au nord), étoient tenus, en 1434, de faire guet & garde au Palais épiſcopal.

ÉGLISE CATHÉDRALE.

Cette Egliſe fut d'abord dédiée ſous le vocable de St. Etienne juſqu'en 541, qu'ayant reçu du Roi Childebert des reliques de S. Vincent de Sarragroſſe, elle en prit le nom.

St. Agricole l'agrandit alors, l'orna de marbres & de moſaïque. Détruite par les Sarraſins, elle fut rebâtie par Charlemagne,

Digitized by Google

qui y fit aſſembler un grand Concile en 813. Comme elle tomboit de vétuſté, Robert de Decize contribua à la réparer, & fit en 1310 un Statut qui ordonnoit que le revenu de la 1re. année de chaque Cure, ſeroit employé pendant 10 ans à cet effet. Nicolas de Véres, en 1386, fit lá 1re. & 2e. voûtes du chœur, où l'on voit ſes armes; Hugues d'Orges la 3e; J. d'Arſonval la 5e. où ſont ſes armes, & que le Chapitre acheva, ainſi que la 4e, & à laquelle les Habitués contribuerent de 200 liv. Enfin, elle fut conſacrée par Olivier de Matreuil en 1403, & les voûtes finies en 1439 ſous J. Germain. J. de Poupet, en 1466, poſa la 1re. pierre du gros clocher qui avoit été détruit en 1405; il n'a pas été achevé : il renferme la *Vincente* du poids de 10 milliers, fondue au XIVe. ſ.

Le vaiſſeau, de 70 pas de long ſur 30 de large, ſeroit aſſez beau, s'il étoit plus éclairé, ſi le chœur n'étoit pas maſqué par un maſſif jubé, environné de vieilles Chapelles obſcures, & ſi le portail étoit fini. Selon le plan dreſſé en 1777, on va embellir le chœur par des ſtalles dans le goût de celles d'Autun, l'ouvrir en devant par un grillage, en abattant le gothique jubé, & tranſporter les Chapelles antiques & leurs ſervices ailleurs. Les 2 côtés du chœur ſeront ornés de Chapelles, comme ceux de Sens, d'Autun & d'Auxerre.

Outre la Chapelle de Véres, dont on a parlé, on voit encore celle de N. Dame de Pitié, conſtruite au XV^e. ſ. par J. Germain. La Chapelle de S. Gengoux, dite des *Thiard*, fut élevée en 1481 par Antoine de Thiard, Chanoine, Chantre de la Cathédrale & Curé de St. Gengoux.

A l'Autel de la Croix ſe célébroit la Meſſe dite pareſſeuſe, *Miſſa pigrorum*, fondée pour 30 l. par Philibert de Saulx vers 1412, & ſupprimée. La Chapelle des *Poupet* ou des Evêques, ſert maintenant de petite Sacriſtie.

Les principaux bienfaicteurs de la Cathédrale ſont, St. Loup, qui, ſelon la tradition confirmée par une charte du Roi Robert en 1019, & une autre de la Comteſſe Adelaïde, mere du Comte Hugues, donna les Egliſes & dîmes de Boyer & de Damerey : Hugues, Comte de Chalon, Evêque d'Auxerre ; Alix de Vergy ; l'Evêque Alexandre de Montaigu qui unit au Chapitre la Terre de S. Loup & celle de Vignoles ; le Duc Hugues III : Louis Bernard Quarré, Chantre, frere d'Abraham Quarré, Conſeiller au Parlement, mort en 1671, fit blanchir & *émailler* la nef, les grandes voûtes juſqu'aux Chapelles, & fonda un lit à l'Hôpital pour les Enfans de chœur.

Le Pape Alexandre III prend, en 1180, cette Egliſe & ſes biens ſous ſa protection, *ſauf la Juriſdiction de l'Ordinaire* : elle avoit alors 22 Egliſes dans ſa dépendance. Par une

autre Bulle, il défend à l'Evêque d'interdire ni excommunier aucun Clerc de S. Vincent, ſans cauſe raiſonnable, & ſans en avoir prévenu le Chapitre.

Il étoit jadis compoſé de 30 Chanoines, réduits à 20 en 1232, *par raiſon de ténuité du revenu*, dit St. Julien. Par Statut de 1327, ils furent mis à 25, maintenant 23 (2 Places ayant été ſupprimées, la Théologale & la Préceptoriale) avec un Doyen, un Chantre, un Tréſorier, 4 Archidiacres, dont le grand Archidiacre eſt la 3^e. Dignité, 2 Sous-Chantres, 4 Prébendiers & 12 Habitués (50 en 1347), tous à la diſpoſition totale du Chapitre, à l'exception des Archidiacres qui ſont à celle de l'Evêque.

Le 1^er. Chantre qui lui ait fait hommage, eſt Guill^e. du Blé en 1357, enſuite Guill^e. de Lugny en 1374, Philibert Simon en 1516. Cet uſage ſe continue. L'Evêque lui devoit une robe d'écarlate avec le chaperon fourré de menu-vair, comme grand Ecolâtre; ce qui fut réduit à la ſomme de 27 l. en 1414.

Philippe le Bon aſſiſtant à la Meſſe de la Cathédrale en 1444, Amedé Bonfeal, Tréſorier, entra dans le chœur habillé en Laïc, ayant ſur le poing un épervier, des éperons dorés aux talons, & fut ſe mettre en ſon ſiége. Il demanda enſuite acte à un Notaire en confirmation de ſon privilége: Cl. Brumaleri vint au chœur dans le même équi-

Digitized by Google

page en préſence de ce Prince & de l'Evêque, en 1454. Le Tréſorier avoit le même droit à Nevers.

La maiſon Décanale, attenant à l'Egliſe du côté du cloître, a été conférée par un Statut de 1317, à Hugues de Coraboeuf, Doyen & à ſes ſucceſſeurs; aux conditions que le nouveau Doyen paieroit au Chapitre 100 l. pour droit d'entrée, & qu'avant de manger en cette maiſon, il donneroit une *pitance* en vin à 100 pauvres, & 2 mets dans les 40 jours après ſa priſe de poſſeſſion; & au cas d'inexécution, il ſeroit tenu d'augmenter le nombre de 2 pauvres par chacun jour au delà des 40, & de plus qu'il ſeroit privé de ſes diſtributions, de tous avantages & émolumens comme Doyen, juſqu'à ce qu'il eût rempli cette obligation envers les pauvres; ce qui eſt encore d'uſage.

Quelques anciens Uſages.

A la Fête de St. Vincent, les Curés de la Ville aſſiſtoient à la grand'Meſſe en habit ſacerdotal. Les 4 Prieurs, aux 5 Fêtes ſolemnelles, tenoient les 4 coins de l'Autel pendant la Meſſe du Chœur, & aſſiſtoient le ſoir à Vêpres dans les ſtalles : cet uſage a ceſſé ſous Henri Felix.

Les Carmes offrent un cierge d'une livre depuis 1440, parce que l'emplacement de leur

leur Sacriſtie dépendoit du Chapitre. Il obtint de Charles le Gros, en 882, l'exercice de ſon ancien droit d'élire l'Evêque ; il en a joui juſqu'au concordat : Antoine de Vienne fut le dernier élu en 1532.

S. Julien croit que la menſe épiſcopale fut ſéparée de celle des Chanoines ſous l'Evêque Durand, au commencement du XIII^e. ſ. Ils ont mené la vie commune juſqu'à Robert, prédéceſſeur de Durand : mais on voit par les titres qu'ils n'ont jamais été Moines ni ſécularisés, comme l'avancent les PP. Perri & Berthaut. Ils obtinrent en 1269 le privilége de ſe choiſir des Coadjuteurs. Dix ans après, le Chapitre général fit un Statut en préſence de Guillaume du Blé, permettant aux Chanoines d'avoir des Vicaires qui aſſiſteroient pour eux aux Offices, les uns étant attachés à d'autres Chapitres ou à des Cures, les autres en Cour, pourvû toutefois que le revenu du Chanoine abſent fût de 40 l. C'eſt ſans doute cet uſage qui avoit ſi fort multiplié le nombre des Habitués, qu'au commencement du XV^e. ſ. il fut fixé à 50.

Après Vêpres en Carême, on lavoit les pieds à 3 pauvres, & on leur faiſoit l'aumône : on ne le fait plus que 2 fois par ſemaine.

Le Dimanche des Rameaux, la proceſſion alloit en la grande Place où les Moines de

S. Pierre avoient dreſſé des tables couvertes de tapis pour y dépoſer les reliques. Le retour ſe faiſoit par la rue des Juifs, auxquels on jetoit des pierres pour avoir crucifié le Sauveur : *Judæi lapidantur à Clero & Populo, eò quòd lapidaverunt Jeſum*, dit l'ancien ordinaire de St. Vincent : d'où s'eſt conſervé la coutume, parmi les enfans, de frapper encore avec des pierres aux portes, en précédant la proceſſion qui ſe fait toujours le Dimanche des Rameaux.

Autrefois à matines le jour de Pâques, 2 enfans habillés en Anges, une baguette à la main, ſe plaçoient à côté de l'Autel; 2 autres ſous la figure des Maries en chapes blanches, tenant un encenſoir, la tête couverte de voile blanc, étoient debout devant l'Autel. Les Anges leur diſoient en chantant, *quem quæritis?* Elles répondoient, *Jeſum Naz.* &c. Les Maries, en ſe retirant, chantoient *alleluya*, & l'Evêque entonnoit le *Te Deum.*

Pendant les 8 jours des O de l'Avent, après les avoir chantés, le Chœur alloit au réfectoire en proceſſion, précédé de 2 Thuriféraires, & on ſonnoit la groſſe cloche : on donnoit à chacun un verre de nectar & de vin, *potus de nectare & vino.*

A Noël & à la S. Vincent, l'Evêque fourniſſoit tout le foin néceſſaire au Chœur, *groſſum fœnum in choro :* c'étoit la *jonchée* de paille, comme on l'appelloit ailleurs, dont

on couvroit le pavé pour diminuer le froid; car alors il n'y avoit point de bancs dans les Egliſes.

On remarque que celle de Chalon n'a jamais célébré la fête des *Foux*, ſi commune ailleurs, mais ſeulement celle des *Innocens*. On y chantoit aux grandes Fêtes des épîtres mêlées de vieux françois & de latin, *epiſtola farcita*. Aux proceſſions ſolemnelles on porte le texte des Evangiles, *de fertur textus*. On dépoſoit autrefois ſur l'aigle du chœur l'Ecriture Sainte qu'on encenſoit : on y met aujourd'hui un breviaire, qu'on encenſe de même.

Le P. le Brun obſerve que les Chanoines font une proceſſion tous les Dimanches avant Tierce, autour du cloître, ſelon l'uſage ordonné par Charlemagne. Le Semainier aſperſe d'eau bénite les portes par où l'on entroit au réfectoire & autres lieux clauſtraux, quand ils vivoient en commun. L'on chante encore des répons qui font entendre qu'on béniſſoit le ſel, les viandes & autres choſes: uſage pratiqué de même à Vienne, à Chalon-ſur-Marne.

Selon les ordinaires mſſ^{s}. de Tournai & de Chalon-ſur-Saone, on ne diſoit à la Meſſe de minuit, ni *ite Miſſa eſt*, ni *Benedicamus Domino*, mais tout finiſſoit par l'antienne *Ecce completa ſunt*, ... à laquelle on répondoit *Deo gratias*; ce qui s'obſerve encore à Auxerre.

Dans le Miſſel d'André Poupet, imp. à Lyon en 1500, au *Gloria in excelſis* pour les Fêtes de la Vierge, ſont ajoutés pluſieurs mots. Après *Filius Patris*, primogenite Mariæ Virg. Matris; après *ſuſcipe deprecationem noſtram*, ad Mariæ gloriam; *tu ſolus Sanctus*, Mariam ſanctificans; *altiſſimus*, Mariam coronans. Aux Meſſes de morts, on lit à la fin, *ite, requieſcite in pace.*

Le plus anc. breviaire eſt d'André Poupet, imprimé à Lyon, 1487, par les ſoins de J. Dupin, Bachelier & Habitué de la Cathéd^e. Un autre fut imprimé par Henri Etienne à Paris, 1500, aux dépens de Pierre Legoux, Procureur du Roi à Beaune. On y voit les armes de J. Poupet, celles du Chapitre & de P. Legoux. Le nouveau a été publié par Henri de Rochefort d'Ally en 1765. Il y eſt dit que les ravages des guerres civiles avoient été ſi grands, que Cyrus de Thiard ne trouvant plus de breviaire du Diocèſe, adopta le Romain en 1619.

8 Chanoines étoient nommés *Vidames* dans les Seigneuries du Chapitre, inſtitués pour en défendre les droits & rendre juſtice, ſauf l'appel. On voit en 1307 des Vidames de Montagni, Jambles, la Rochette, S. Deſiré, Criſſey, Givry & de Boyer, qui firent hommage à l'Evêque.

Les Chanoines ſiégeoient autrefois ſelon l'ordre de leur réception, ſans que les Prê-

tres euſſent le pas ſur les Diacres plus anciens, parce que Saint Vincent n'étoit que Diacre : cet uſage a changé, par Arrêt du Conſeil, en 1698.

Des 8 Conciles de Chalon, il s'en eſt tenu 4 à St. Vincent, 2 à St. Marcel, 1 à S. Laurent & 1 à S. Jean de Maizel. Il en ſera fait une plus longue mention dans la diſſertation ſur les Conciles en Bourgogne, qu'on inſérera à la fin de l'Ouvrage.

La juriſdiction du cloître fut conſervée au Chapitre par Arrêt de 1572 : il a une ſorte de juriſdiction contentieuſe en matiere de diſcipline & de correction. Il fut maintenu par Arrêt de 1606 au droit de l'exercer ſur le Doyen, Chantre & Chanoines, & de procéder juſqu'à la privation du chœur, habit, Prébende incluſivement, ſans procès, à la charge de l'appel au Métropolitain ; ce qui lui fut conſervé en grande partie par la tranſaction de 1682, confirmé par Arrêt de 1698. Il fut réglé que pour les affaires criminelles dans le délit commun, l'Evêque & le Chapitre nommeroient un Official & un Vice-Gérent pris du Corps, pour inſtruire & juger les affaires, obligé de procéder en huit jours : le Promoteur, le Greffier & l'Appariteur ſeront à la nomination du Chapitre ſeul. Le Chantre conſervé dans le droit de juger les cauſes civiles des Habitués, & d'inſtruire les procès criminels de ſimple délit.

La tranſaction porte encore que l'Evêque pourra entrer, une fois ſeulement l'année, au Chapitre général. Le Chapitre nommera & paiera le Prédicateur de l'Avent & du Carême. Les Canonicats ne ſeront conférés à perſonne au deſſous de 14 ans accomplis.

Les Arrêts de 1606, 1609, 1681, demeurent révoqués pour les choſes auxquelles il eſt dérogé ci-deſſus, & pour le ſurplus exécutés. Ce traité, après une longue procédure, fut conclu ſous la médiation du 1^er^. Préſident Nicolas Brulart & de l'Avocat Général Durand, au Château de la Borde, le 6 Octobre 1682, & ſigné de l'Evêque Henri Felix & des Chanoines Joly, Quarré, Petit, Nicque-Vard & Vitte.

Les aliénations faites pour les beſoins de l'état, depuis Charles IX à Henri IV, ſont les Seigneuries de la Rochette & Saule, de Saint-Deſiré, de Charnaille, partie de celles de Jambles, la Loyere, Vignoles, S. Etienne en Breſſe, la partie de Blanzy fut vendue en 1502, & la moitié du pontenage au port Chauvort. Il en coûta au Chapitre 6549 l. pour racheter ſes Fermiers détenus ès priſons de Verdun pendant les guerres civiles en 1594.

Cette Egliſe fut dépouillée par Monbrun en 1562 : l'argenterie enlevée fut eſtimée 12000 écus d'or, au rapport de M. de Thou. Ce qui étonne, c'eſt que Gaſpard de Ta-

Digitized by Google

vanes, qui chaſſa Monbrun, n'épargna pas les Egliſes, & prit à la Cathédrale 76 marcs d'argent échappés à la rapacité des Calviniſtes, & qu'il pilla encore la Ville, comme pour la punir d'avoir reçu les Huguenots.

Un Régulier de Malte, Philibert Jornot, Prêtre, ayant pris un Canonicat ſur la réſignation de ſon oncle, fut débouté par Arrêt du 20 Décembre 1757, ſur les concluſions de l'Avocat Général Nic. Genreau.

La liſte des Doyens ne remonte qu'à l'an 960. On en compte 57 juſqu'à Anne-Ant^e. Beuverand de la Loyere. On en voit des bonnes Maiſons de la Province : Guillaume de Belleveſvre de Doyen devint Evêque en 1295, ainſi que Hugues de Coraboeuf; Robert de Lugny, Chancelier de Bourgogne, mort en 1366; Pierre de la Jaille, Conſeiller du Duc, Gouverneur de la Chancellerie en 1388; Etienne & Guichard de Semur; Humbert Legoux, Conſeiller au Parlement en 1505; le ſavant Pierre de St. Julien de Baleure, Elu du Clergé en 1566; Guillaume Bernardon, auſſi Elu en 1612, qui a fait un aſſez bon Traité ſur la réſidence des Curés; Cl. Burgat, Elu du Clergé en 1642; Guill^e. Gon, mort très-regretté, en 1669; Jean Legoux, grand-oncle de M. le 1^er. Préſident actuel, Conſeiller Clerc, Chanoine en 1667, Doyen en 1694, Elu du Clergé en 1703, décédé en 1732; ſa mémoire eſt recomman-

dable à ſon Egliſe, dont il a bien mérité. Le Chapitre a le Patronage de 32 Cures & de pluſieurs Chapelles poſſédées par les Habitués.

Le tréſor eſt peu de choſe, ayant été pillé par les Huguenots. On y voit un ancien oſtenſoir (qui eſt ciboire en même temps) & qui ne ſert qu'à la Fête-Dieu; un autre moderne, orné de pierreries, don du Chanoine Tapin. On y conſerve une croſſe d'ivoire, qu'on croit être de St. Loup, mais ſon anneau d'or ne ſe trouve plus. Dans la Sacriſtie eſt la chape de l'Evêque Hugues de Corabœuf, mort en 1342.

CHANOINES ILLUSTRES.

L'Egliſe de Chalon étoit au XIII & XIV^e^. ſ. en ſi haute eſtime, que les Gentilshommes s'empreſſoient d'y voir leurs enfans Chan^es^. Ils étoient preſque tous, en 1307, des plus nobles Maiſons du Pays. On y voit Pierre de Reullée, Hugues de Senecey, Pierre de Pomart, Guillaume de Loiſy; Bertaud de la Chapelle, qui devint Evêque de Chalon; J. de Verdun, Renaud de Tenarre, Hugues de Cuiſeau, Amedée de Neuchatel, Hugues de Corabœuf, qui fut auſſi honoré de l'Epiſcopat. En 1520, ſous le Doyen de Faltans, étoient Chanoines Eudes Macheco, Antoine de Salins, François d'Inteville, Jacques de

Vintimille du Luc, Conſeiller Clerc au Parlement.

Parmi les Chanoines diſtingués par leur ſcience, on compte Nic. BORELLI ou BOURELIER, député au Concile de Baſle, Chancelier de Bourgogne, qui fonda en 1449 la Chapelle de St. Denis où il fut inhumé.

PIERRE NATUREL, d'une ancienne nobleſſe, fut 44 ans Chanoine, Chantre, Gr. Vicaire & Official de 5 Evêques : plein de ſcience & de vertus, il compoſa en latin l'Hiſtoire eccléſiaſtique de Chalon, traduite en françois par St. Julien. Il aſſiſta à la réforme de notre Coutume avec Nic. de Beaufremont, Baron de Senecey, Petrarque du Blé, Baron d'Uxelles, Nic. Philippe, Chanoine-Tréſorier, Viateur Faton, Maire; & Gautheron, 1^er^. Echevin de Chalon. Il mourut âgé de 70 ans en 1582, honoré des éloges de Pontus de Thyard ſon ami, & de Jean Bataillé, Conſeiller, qui firent ſon épitaphe. Le P. Cloiſeault, dans ſon Hiſtoire eccléſ. mſſ. lui reproche la pluralité de Bénéfices incompatibles : il étoit en même temps Chantre de Chalon, Tréſorier de Langres, Prieur de S. Julien & de Baume-la-Roche; . . . . abus ſi commun en ce ſiécle, que les plus gens de bien, dit-il, n'en faiſoient pas grand ſcrupule.

PIERRE DE SAINT-JULIEN, de la Maiſon de Baleure, l'aîné de 16 enfans, fut d'abord

Chanoine de St. Pierre de Mâcon, enſuite de S. Vincent de Chalon & Doyen en 1563. Son *Origine des Bourgognons*, imp. *in*-fol. 1581, lui fit beaucoup d'honneur dans le temps. C'eſt dommage qu'il l'ait noyée dans un fatras d'érudition étrangere, & qu'il l'ait gâtée par un tiſſu de fables. Il eſt le 1^er^. qui ait commencé la preuve de l'hiſtoire par les chartes & les titres, & qui ait défriché un champ couvert de ronces & d'épines. Ses antiquités de Chalon & de Mâcon ſont plus eſtimées.

Ses *Mélanges hiſtoriques* paſſent pour ſon meilleur ouvrage; mais ſes généalogies ne ſont pas toujours exactes, comme l'a fait voir M. Dunod. Il fut enterré dans le chœur de la Cathédrale en 1593.

CLAUDE ROBERT, né à Cheſlay, entre Bar-ſur-Seine & Tonnerre, en 1564, Bourſier du Collége de Cambrai, Précepteur d'André Fremiot, depuis Archevêque de Bourges, fut 19 ans Chanoine de la Chapelle aux Riches : (*V. t. 2, p. 196*). Jacques de Neucheze, qui avoit été ſon diſciple, l'attira en ſa Ville épiſcopale, lui conféra un Canonicat, & le fit ſon Grand-Vicaire : c'eſt alors qu'il entreprit le *Gallia Chriſtiana*, dont le Cardinal Baronnius lui avoit inſpiré l'idée à Rome. Il uniſſoit une piété tendre, des mœurs douces, une rare modeſtie à une ſcience étendue.

Digitized by Google

Ce docte Chanoine mourut en 1637, entre les bras de ſon Evêque, qui le pleura ſincérement, & lui dreſſa une épitaphe honorable, attachée ſur une lame de cuivre à un pilier près de ſa tombe, au deſſous de la chaire du Prédicateur.

L'Abbé Papillon, après le P. Perry, reproche aux 1ers. Auteurs du *Gal. Chr.* en 4 vol., de n'avoir pas rendu juſtice à Robert, & d'en avoir fait à peine mention dans leur préface. On en trouve cependant dans le t. IV, pag. 955 de la nouv. édit. un court éloge. On a l'obligation à ce Savant d'avoir le 1er. ouvert cette carriere épineuſe, & la Bourgogne aura toujours lieu de ſe glorifier d'avoir produit un auſſi habile homme, qui a inſéré dans ſon Ouvrage pluſieurs traits qui regardent notre Hiſtoire, & qui le rendront à jamais précieux. Remarquons à ſa louange qu'il n'eut jamais qu'un Bénéfice, tandis que S. Julien de Baleure en poſſédoit quatre incompatibles.

Collégiale de St. Georges.

L'Egliſe Paroiſſiale de St. Georges, qui ſeule fut épargnée par les flammes miſes à la Ville en 837, fut changée en un Collége de douze Chanoines, par Odard de Montaigu, en 1323. On voit par l'acte d'érection, rapporté au 2d. vol. de D. Plancher, pag. 180,

pr. que chaque Chanoine avoit 12 liv. & le Doyen 18. Le Duc Eudes IV, couſin du Fondateur, amortit les biens de huit vingt livres de rente : il n'y a plus que onze Chanoines.

Philibert Paillard, Chancelier de Bourg^e. devenu Patron de cette Collégiale, lui fit préſent d'une croix de vermeil enrichie de pierreries, en 1384. Le Cardinal de Fetigni qui l'offrit de ſa part, aſſura qu'elle renfermoit du bois de la vraie croix, tiré de la St^e. Chapelle de Paris, don du Roi Jean : elle eſt encore gardée au Tréſor, mais dépouillée de ſes ornemens.

Par Bulle d'Alexandre VI, la Cure, du conſentement de l'Abbé de St. Pierre, fut réunie au Chapitre, qui la faiſoit deſſervir par un Chanoine ou un Prêtre amovible, juſqu'en 1686 qu'il y eut un Vicaire perpétuel. Enfin, on en a fait l'union au Doyenné, laquelle n'aura lieu qu'après la mort du Doyen ou du Curé actuel, Etienne Beſancenot. Sous Henri III, vers 1577, la Cure & Paroiſſe de St. André, qui étoit près de l'Arquebuſe, fut unie à celle de S. Georges par l'Evêque Jacques Fourré.

Robert de Lugny, Chancelier de Bourg^e. au XIV^e. ſ., avoit été Chanoine de S. Georges, ainſi que Jacques de Mortieres, Poëte françois, inhumé en cette Egliſe vers 1530.

On voit parmi les Doyens Artur de Bour-

bon, Protonotaire Apoſt. en 1443; Charles de Traves en 1485; Guillaume Salomon, en même temps Curé de Sevrey, dont le patronage eſt au Doyen de St. Georges; Benigne de la Baume de Montrevel en 1521; Philibert d'Ugny, depuis Evêque d'Autun, ainſi que Charles d'Allibouſt; Aimé Galois, Comte du Perou; Simon de Chatenai; J. Chriſtophe Virey; Abraham de Théſut, Abbé de Gigni; Charles Andreau de Langeron, depuis Abbé de S. Pierre, tous les deux Elus du Clergé. On compte 39 Doyens juſqu'à l'actuel, Jean Perruchot. Les Chanoines obtinrent du Pape Nicolas V, en 1452, l'uſage de l'aumuce, ſemblable à celle des Chanes. de St. Vincent.

Aux Paillart de Meurſault ſuccéderent, pour le Patronage de cette Collégiale, Philibert Donay, Phile. d'Hocberg, Comte de Neuchatel, Louis d'Orléans, Duc de Longueville, ſon gendre, à cauſe de la tour de Montaigu ſituée derriere S. Georges : le Duc de Nemours, en la vendant, ſe réſerva le Patronage des Prébendes qu'il transféra à la Baronnie de Chagni, où ce droit demeura juſqu'à la fin du dernier ſiécle. Louis Girard du Thil, beau-frere du Préſident Perrault, Sgr. de Chagni, vendit à Franç. de la Boutiere cette Baronnie avec ſes dépendances, dont la tour de Montaigu à Chalon faiſoit partie, ſe réſervant le Patronage. L'Evêque

Henri Felix, jugeant qu'il ne pouvoit garder ce droit en aliénant la Glêbe à laquelle il étoit attaché, requit le Chapitre de le mettre en poſſeſſion du Patronage, vers 1686; & depuis ce temps ſes ſucceſſeurs en ont joui.

La Nobleſſe Chalonnoiſe établit en cette Egliſe une Confrairie de S. Georges, où les Gentilshommes de 4 races étoient reçus, comme à celle de Seurre inſtituée par Guillaume de Vienne en 1430 : allant à la guerre, ils venoient à St. Georges faire bénir leur épée. Pareille Société étoit à Mancey, entre Tournus & St. Gengoux.

ABBAYE DE ST. PIERRE.

Cette Abbaye fut d'abord conſtruite ſur une éminence au nord de la Ville, dans un lieu où un S. Hermite avoit élevé un Oratoire près du cimetiere public : l'Evêque Flavie en eſt regardé comme le Fondateur en 584. Ayant été détruite par les Sarraſins, l'Evêque Gilbod la rétablit en 887, ſous la régle de S. Benoît, & y choiſit ſa ſépulture & celle des Chanoines.

Elle fut fort endommagée par le feu du Ciel le 29 Août 965. Le Moine Guy, témoin de cet accident, nous en a laiſſé une deſcription rapportée dans l'Hiſtoire de Tournus, par Chifflet, p. 292. On y voit, pour la 1re. fois, la Tour du Signal, *Turris Sig-*

norum, appellée *Clocturium*, d'où on a fait clocher.

Cette maiſon devenue fort riche & ſuperbe en ſes bâtimens, étoit comme une fortereſſe entourée de murs & de foſſés. L'Abbé y fit même élever, en 1280, une groſſe tour quarrée qui ſubſiſte encore, & que le Duc Robert vouloit faire abattre. Le Roi Philippe le Bel céda à ce Prince la garde de cette Abbaye en 1285.

Elle fut pillée par les Calviniſtes en 1562, & changée l'année ſuivante en citadelle par ordre de Charles IX. Les Moines diſperſés ayant refuſé le Château de Germoles, dans la crainte d'y être inſultés par les Huguenots, ſe réunirent en la Commanderie de S. Antoine, dont la maiſon leur fut adjugée par le Roi; mais ſur l'oppoſition des Antonins, ils ſe retirerent chez les Carmes. Après avoir tenté en vain de s'unir au Chapitre de St. Vincent, ils ſe déterminerent à bâtir une Egliſe, qui fut conſacrée par Pontus de Thyard en 1580.

Cette Abbaye fut unie à la Congrégation de St. Maur en 1662, ſous l'Abbé Claude Eſpiard, dont le frere, Jacques Eſpiard, étoit Grand Prieur, & les Religieux tous Nobles. Leur Noviciat étoit à Chapeze, Terre aliénée moyennant une redevance de 255 l. & unie à celle de Cormatin. Les Bénédictins, en 1692, jeterent les fondemens d'une nou-

velle Baſilique, dédiée en 1713 par Franç. Madot. Comme ce Monaſtere a été bâti ſur le terrein de la Ferté, l'Abbé paie à celui-ci 60 l. de redevance.

Depuis S. Loup dont on conſerve le chef, on compte 49 Abbés juſqu'à Edme Stoupie, Chanoine de Liége. Le 1^er. Abbé Commendataire fut l'Evêque André de Poupet, Ambaſſadeur du Roi en 1492.

Guillaume Filatre, Chalonnois, Moine de S. Pierre, devint Evêque de Verdun, Abbé de S. Bertin, Chancelier de la Toiſon d'Or, en 1440, Ambaſſadeur du Duc à Rome, où il le ſervit utilement.

La tombe de N. de Chatenay, Abbé de St. Pierre, mort en 1551, fut trouvée, en 1742, lors des réparations, à un des baſtions de la citadelle, & transférée dans la nouv. Egliſe. L'Abbé Robert reçut de Clément V l'uſage de la croſſe & de la mitre, en 1306.

Les Evêques, à leur premiere entrée, étoient défrayés à Saint Pierre avec toute leur ſuite, pendant un jour & une nuit : mais l'Abbé les obligeoit de jurer de conſerver les priviléges & exemptions de l'Abbaye.

Le Bourg de Saint Pierre, aux Moines, avoit $\frac{1}{2}$ l. d'étendue, & renfermoit la rue Meraux & celle des Gagneurs, la rue Pavée (gr. chemin d'Autun) : les climats de ce territoire, dénommés dans les manuels, ſont

la Grange

la Grange-l'Evêque, les Corvées, les Moirot, la Chamelle, le Clos-Rond, le Clouſeau, le Croz-Tapin, les Noyers-Bridoles, l'Argillet, la Croix-Lenoble & le Sabbat des Juifs. On trouve encore dans preſque tous ces climats des fondations de bâtimens & des matieres qui dénotent l'exiſtence d'un ancien & gros Bourg.

Le Village de la Marre remplace à préſent le Bourg St. Pierre, & la citadelle renferme l'Abbaye & partie de la rue les Laiche. Le magaſin de l'artillerie eſt en la place de l'Egliſe. On y entroit par un pont-levis, & ſur un pont dormant au logis de l'Abbé. On fit, par ordre du Roi, des remparts au nord autour de l'Abbaye, en 1546, & on prit 80 ouvrées de vignes du clos de l'Abbé pour la citadelle & les foſſés, en 1566.

Cet ancien Bourg étoit réduit à 6 Habitans en 1639, & avoit pris le nom de la Marre. Ce ne fut qu'après la deſtruction en grande partie du Bourg de Ste. Croix, qu'il changea ſon nom en celui de St. Alexandre. Le Bourg de St. Pierre ne fut compris dans le rôle des impôts de Chalon, que poſtérieurement à 1527, ſous le nom de St. Alexandre, *enclos en la nouvelle Ville*, comme le porte le billet des Elus, 1580, pour le diſtinguer de l'ancien Bourg, connu ſeulement ſous le nom de Saint-Jean-des-Vignes, dont l'Evêque eſt Seigneur.

L'ABBAYE DE LANCHARE.

Ce ne fut pendant long-temps qu'un Prieuré de St. Benoît, fondé au XI^e. ſiécle à Lanchare, Village entre St. Gengoux & Brancion, pour des Chanoineſſes nobles, qui dépendoient du S. Siége. Mais Olivier de Matreuil fit reconnoître ſon droit de viſite & de correction, par Sentence du Bailli de Mâcon, vers 1396. La Prieure, Marguerite de Germoles, obtint de Robert II, en 1303, la Juſtice de Lanchare, démembrement de la Baronnie de Brancion. On croit que les Sires de Brancion & d'Uxelles ſont les Fondateurs de ce Prieuré. Celui du Puley lui fut réuni. La Prieure de Puley, pour marque de ſa dépendance, étoit obligée d'aller, deux fois l'année à Lanchare, aſſiſter l'*Archiprieure*: (*Voy. le Pulley en Charolois*).

On compte à Lanchare onze Prieures depuis 1245 juſqu'en 1611, parmi leſquelles on voit Marguerite de Germoles en 1248, Huguette de Nanton en 1404, la premiere dont l'élection fut ratifiée par l'Evêque de Chalon, Claudine de Tenarre, Marguerite Buſſeul, Iſabelle & Enarde du Blé.

Marie du Blé-d'Uxelles, premiere Abbeſſe, transféra ſa Communauté à Chalon en 1626: Marie-Charlotte de Nagu-Varenne ſa niéce, lui ſuccéda en 1662, enſuite Charlotte

Digitized by Google

Bouton de Chamilli en 1684, Françoiſe Damas de la Clayette en 1686, Louiſe-Fr. de Chatenay de St. Vincent en 1692, Marie-Conſtance Lantin en 1731, Marie-Anne de Saulx-Tavanes depuis 1752.

PAROISSES.

1°. *ST. VINCENT.*

L'Autel de cette Paroiſſe eſt à la Cathédrale, & ſon baptiſtere, orné de figures anciennes, date de 1370. Le Bénéfice, à portion congrue, eſt du Patronage du Chapitre : il lui fut uni en 1416, du conſentement des Paroiſſiens, à condition qu'il fourniroit 12 Confeſſeurs. Le Doyen, Etienne de Semur, en étoit Curé en 1419, & en même temps Chanoine de Lyon & de Cambrai, par un abus trop commun en ces temps d'ignorance. Nicolas de Véres, en uniſſant à la Cure la Chapelle du Châtelet, enclavée dans les priſons royales, obligea le Curé de fournir à la Cathédrale le luminaire dont les Evêques étoient chargés auparavant; ce qui fut approuvé par Clément VII, réſidant à Avignon en 1384 : mais le Curé a été déchargé de cette fourniture par traité de 1775, homologué au Parlement, en réſervant les droits reſpectifs du Chapitre & du Vicaire perpétuel.

On compte ſur cette Paroiſſe environ 4000 Communians (3000 en 1671).

La Chapelle de N. D. de la Motte étoit comme la Succurſale; Guillaume du Blé en donna & bénit le cimetiere en 1294, malgré l'oppoſition des Moines de St. Pierre, & il y voulut être inhumé, ainſi que Robert de Decize en 1315. L'Egliſe de la Motte fut démolie pour en faire un boulevart en 1523, & on n'y laiſſa qu'une Chapelle qui ſubſiſte.

2°. *St. Georges.*

(*Voy. ci-devant Egliſe Collégiale*). *Ajoutez :* la citadelle, la Commanderie de S. Antoine, les Jacobins & le Séminaire ſont ſur cette Paroiſſe de 1800 Communians.

St. Jean de Maizel ou *Mezel.*

De veteri Macello, ſoit à cauſe de la Boucherie ou du vieux marché, ſoit, ſelon d'autres, à cauſe d'une Léproſerie dont les malades étoient appellés *Maizeaux* ou *Mézeaux*. Cette Egliſe, bâtie hors de l'enceinte des vieux murs, eſt fort ancienne, puiſqu'il s'y tint un Concile en 894 : c'étoit un Prieuré, dépendant depuis de Cluni. Le Prieur avoit droit de lever à la foire *chaude* 5 d. ſur les bans & étaux; ce qui fut reconnu par le Bailli Ducal en 1427.

Le Curé Claude Rebours a fondé en 1684 deux Vicaires & une bourſe au Séminaire. L'Abbaye de St. Pierre, celle de Lanchare bâtie dans l'emplacement d'un jeu de paume & de l'anc^e. Ladrerie appartenante à l'Ordre de Malte, la Commanderie du Temple, les Carmes, les Urſulines ſont ſur cette Par^e. d'environ 1200 Communians.

4°. *St^e. Marie.*

Ancien Prieuré, qui après les ravages des Normands & des Hongres, fut uni en 1087, par l'Evêque Gautier, à l'Abbaye de Saint Benigne, à laquelle il avoit jadis appartenu, dit l'acte d'union cité par Perard, pag. 196, *& ſub reverentiâ Cabilonenſis Eccleſiæ.* L'Abbé Jarenton fit alors ſociété de prieres avec la Cathédrale, dont l'Evêque lui donna une Prébende que l'Abbé unit au Prieur de S^e. Marie, afin qu'il fit ſa ſemaine à la Cathédrale: (V. ann. bénéd. t. V, p. 567). L'Evêque Ponce de Siſſey, par traité avec l'Abbé de St. Benigne en 1271, ſe réſerve le droit de viſiter le Prieuré, d'y coucher une nuit, & de recevoir 60 ſ. par an.

Le Prieuré & le fauxbourg de St^e. Marie furent déclarés par Arrêt contradictoire, en 1385, être de la Juſtice du Duc contre les prétentions de l'Evêque.

L'Egliſe tombant de vétuſté, fut réparée

Digitized by Google

au XV^e. ſ. & dédiée par J. Germain en 1448. Env. 500 Comm. compris la Charité & les Carmélites.

Le Prieur avoit jadis des tuileries ſur le bord de la Saone, près de ſa maiſon : il amodioit de la Ville le droit de prendre des Terres dans le pâquier pour ſes tuileries. Jean Duretal, Prieur, fut déchargé d'une partie de ſon bail, pour n'avoir pu les faire valoir pendant pluſieurs années, à cauſe d'une grande mortalité arrivée à Chalon au XV^e. ſ.

Les Moines ont été renvoyés au XVI^e. ſ. & un Curé a pris leur place. La menſe & le titre de Prieur viennent d'être unis (1778) à la Cure dont le Prieur étoit Patron : le nouveau Prieur-Curé (Etienne Petit), de nomination royale, aura droit d'entrer aux Etats.

ST. LAURENT.

Cette Paroiſſe, & peut-être le Bourg, doit ſon origine à un petit Oratoire de St. Laurent où ſe retiroient les 1^ers. Evêques, & ſur-tout S. Grat qui voulut y être inhumé, en 658. Dans l'Egliſe, changée en Prieuré, ſe tint, en 873, un Concile qui réunit le Monaſtere à celui de S. Marcel. Ayant été ruiné par les Hongres, l'Evêque Achard le donna en 1079 à l'Abbaye de l'Iſle-Barbe pour le rétablir.

Digitized by

On y voit le tombeau de St. Grat, dont les reliques furent transférées par le Comte Lambert à Parai, où il avoit fondé un riche Prieuré. (*V. Parai*).

Le Prieur députoit aux Etats d'Auxone, ſa Paroiſſe étant dans la Vicomté; & quelquefois les Etats ſe ſont tenus à Saint-Laurent. Aujourd'hui le Prieur, de nomination royale, auquel la Cure a été unie, a droit d'entrer aux Etats. Son Egliſe étant tombée de vétuſté, l'Office paroiſſial ſe fait aux Cordeliers.

Les Ducs établirent à Saint-Laurent une Cour des Monnoies dans un lieu appellé encore *le Baſtion de la Monnoie*, près de la Saone. Le Roi Jean, héritier de Philippe de Rouvre, confirma la Châtellenie pour les cauſes de premiere inſtance, à laquelle reſſortiſſoient la Ville de Seurre & 121 Villages entre le Doubs & la Saone: elle a été ſupprimée en 1749, & réunie au Bailliage de Chalon.

Le même Monarque établit, en 1362, un Parlement à Saint-Laurent pour les cauſes d'appel de cette Ville, du Comté d'Auxone & des Terres d'outre Saone; « parce que ce » reſſort eſt un pays de nature différente du » Duché, dont les ſujets ne pouvoient être » diſtraits de leur Juriſdiction. » Chalon reſſortiſſoit au Parlement de Beaune, & la Franche-Comté à celui de Dole.

Les Habitans avoient droit de franchiſe, & pouvoient ſe réfugier entre les murs de la Cité. Ils prétendent avoir des communaux particuliers; charges, poids & meſures différentes. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils ont depuis quelques années un Echevin perpétuel, que les impoſitions ſe verſent dans la caiſſe d'un Receveur autre que celui de Chalon. Il y a procès au Conſeil pour ſavoir ſi Saint-Laurent, qui n'en eſt ſéparé que par le pont de la Saone, doit faire une Communauté diſtincte.

Les Cordeliers & l'Hôtel-Dieu ſont ſur cette Paroiſſe où l'on compte 700 Communians, 1000 ames & 200 f.

COMMANDERIE DU TEMPLE.

Cette Maiſon établie pour les Templiers au XII^e. ſiécle, fut donnée, après leur ſuppreſſion en 1313, aux Chevaliers de Saint Jean-de-Jéruſalem, dans le grand Prieuré de Champagne. Jean de Chalon accorde aux Templiers, en 1234, l'uſage dans ſes bois, la permiſſion d'acquérir des fonds en ſon Fief de Buxi : l'acte eſt dans Perry, p. 63, pr.

Girard de Fougeroles en étoit Commandeur en 1378; Hugues d'Arci rétablit la Chapelle en 1407; un Grand-Prieur de Champagne & Commandeur de Chalon y fut inhumé en 1510. Charles IX logea dans cette

Digitized by Google

Maiſon en 1564. La voûte de la Chapelle fort propre, a été refaite par Pierre de Dyo de Montperroux, Commandeur actuel, en 1769.

Les dépendances ſont Ste. Catherine, Paroiſſe de Montbelet en Mâconnois; le Temple de Sevrey; le Temple, Paroiſſe de Jully près Buxi.

COMMANDERIE DE ST. ANTOINE.

Elle fut établie en 1289 pour ſoulager les malades attaqués du feu de S. Antoine; mais dans la ſuite les Antonins ceſſerent ces pieux exercices; & ce n'étoit plus qu'un Bénéfice ſimple poſſédé par un Religieux. Les réformés de cet Ordre depuis 80 ans s'y ſont établis, & ont bien réparé les bâtimens & l'Egliſe. A cette Maiſon furent unies celles de Bourg (fondée en 1280), de Mâcon & de Charni. Elle a été ſupprimée avec l'Ordre en 1777, & réunie à celui de Malte.

A S. Antoine fut établie la Confrairie dite des 52, en l'honneur de St. Sébaſtien & de St. Roch. L'origine en eſt ancienne; les uns la rapportent à la terrible peſte qui dévaſta la France en 1347, & qui ne laiſſa que 52 chefs de famille à Chalon; d'autres à l'an 1495, dans le temps que la Ville fit un vœu à St. Sébaſtien : 52 perſonnes s'unirent alors pour ſecourir les peſtiférés. Depuis la ſup-

Digitized by Google

preſſion des Chanoines Réguliers de St. Antoine, cette Confrairie a été transférée aux Minimes. Ses Statuts imprimés furent approuvés par le P. Cloiſeault de l'Oratoire, Grand-Vicaire de Henri Felix en 1697.

MONASTERES.

LES CARMES.

Ils furent établis en 1324 dans un lieu où étoit une petite Chapelle de la Vierge. Leur Maiſon hors de la Ville ayant été brûlée en 1362, ils ſe retirerent au fauxbourg dans les halles. Comme on y faiſoit l'élection des Echevins, ils s'obligerent à fournir une ſalle pour l'aſſemblée.

Leur Egliſe fut conſacrée par Antoine Buiſſon, Carme, Evêque ſuffragant d'Autun, en 1406. Les Mâlins, dont on voit les armes à la voûte, ont été les bienfaicteurs. Dans leur Chapelle on liſoit, *vive l'honneur & mourir pauvre.* Claude de Montaigu, Baron de Couches, & Louiſe de la Tour ſa femme, firent préſent de beaux ornemens qu'on conſerve encore. (*V. Couches, t. 3, p. 562*).

La Sacriſtie fut conſtruite ſur une maſure cédée par les Chanoines de la Cathédrale. Le Chapitre général s'y tint en 1414. Les Carmes de Clairval en Comté ſont une colonie de ceux de Chalon.

Digitized by Google

La Chapelle de St. Claude fut bâtie par Louis de Théſut qui y fut inhumé en 1489; à côté Jacques ſon fils, Seigr. de Ragi, Me. aux Comptes : on lit ce diſtique :

Divio cor retinet ; Cabilon corpus humatum :
Eſt anima in cœlis, nomen in orbe manet.

Six autres de Théſut y ſont enterrés. On voit au chœur la tombe du fameux Jacques Vallée des Barreaux, vicieux, pénitent, mort en 1673, Auteur du ſonnet ſi connu: *Grand Dieu, tes Jugemens....*

Il avoit coutume de demander tous les jours de ſa pénitence, trois choſes à Dieu, *oubli du paſſé, patience pour le préſent, miſéricorde pour l'avenir.* La piété & les ſages avis de l'Evêque Jean de Maupeou contribuerent à le faire revenir de ſes égaremens.

C'eſt de ce Conſeiller au Parlement de Paris qu'on raconte ce trait peut-être unique dans l'Hiſtoire, & qu'on lit toujours avec un nouveau plaiſir. Rapporteur d'un procès, il fait appeller les Parties, leur propoſe un accommodement ; ſur leur refus il jette les piéces au feu, & paie de ſon argent la ſomme exigée.

Le P. Louis Jacob, ſavant Chalonnois, prit l'habit de Carme en 1625 : on en parlera parmi les Hommes illuſtres.

L'Egliſe des Carmes fut la 1ere. pillée & profanée par les Huguenots en 1562. La

Digitized by Google

Confrairie du S. Eſprit pour l'extirpation des héréſies, qui fut le germe de la Ligue, fut établie chez les Carmes en 1568 : c'eſt auſſi dans leur ſalle que Mayenne, en 1588, fit jurer la *Sainte-Union*. Les eaux monterent juſqu'à leur Egliſe en 1602.

CORDELIERS.

Janus d'Or, Chalonnois, Officier de Philippe le Bon, donna, pour établir les Cordeliers qu'il fit venir de Dole, une maiſon & un jardin au fauxbourg St. Laurent, en 1452. Le Duc contribua beaucoup à cet établiſſement. Jean Germain bénit la premiere pierre de l'Egliſe, conſacrée en 1466 par Antoine Buiſſon : quoique haute de 63 pieds, large de 41 & longue de 183, elle n'eſt ſoutenue d'aucun pilier.

La bibliothéque, ornée de bons livres & de tableaux, fut pillée par les Huguenots en 1562. La maiſon, dans une poſition très-agréable, ſouffrit beaucoup d'un incendie en 1595. Le tonnerre tomba ſur les cloches en 1613.

Claude de Lorraine, Gouverneur de la Bourgogne, ruina de fond en comble, en 1544, le beau corps de logis le long de la muraille ſur la petite Saone, *ſous prétexte*, dit le P. Foderé, *de pouvoir faire les rondes à l'entour du Couvent en temps de guerre*. Le même

Digitized by Google

Auteur nous apprend que dans les débordemens de la Saone en 1579, 1602, on alloit en bateau dans le cloître, l'Egliſe & les jardins. Cette maiſon a été rebâtie très-proprement en partie par les ſoins du P. François Ruffier en 1730, & finie par le P. Jacques Guillardet, Dijonnois; elle a été bien réparée par Lazare-Vincent Boudry, Provincial.

Jean de Portugal, qu'on a cru ſans preuve avoir été frere du Roi Alphonſe V, prit l'habit de Cordelier à Chalon en 1481, & y mourut Gardien en 1525.

MINIMES.

Le Duc de Mayenne, tout-puiſſant à Chalon, appella les Minimes en 1595, & les plaça dans le jardin de la Motte. Les Habitans y conſentirent, à condition d'y conſerver leur droit de ſépulture. Françoiſe Languet, veuve de Robert de Pontoux, leur Fondatrice, poſa la 1^ere^. pierre de l'Egliſe, dont Cyrus de Thyard fit la conſécration en 1603. L'Autel eſt orné d'un baldaquin à ſix colonnes de marbre d'un bon goût.

Pour agrandir le chœur, les Minimes acheterent une vieille maſure où ils trouverent un pot rempli d'eſpèces d'or & d'argent: il leur fut adjugé par Arrêt contre le Procureur du Roi du Bailliage, vers 1625.

Digitized by Google

Dans la Chapelle de S. François de Paule ſont les ſuperbes mauſolées des d'Uxelles: 1°. d'Antoine de la Haye du Blé, Marquis d'Uxelles, Lieutenant Général en Bourgne. zèlé royaliſte, eſtimé des Rois Henri III, Henri IV, mort en 1616, & de Catherine de Beaufremont ſa femme. Leurs figures à genoux ſont en marbre blanc; on lit au deſſus d'un côté, *en tout temps du blé*; de l'autre, *bonne eſt la Haye au tour du Blé*. Sa mere étoit une de la Haye.

Le ſecond mauſolée eſt de Louis du Blé d'Uxelles, tué au ſiége de Gravelines en 1658, à l'âge de 40 ans. La France lui préſente le Bâton de Maréchal. Louis Chalon du Blé, ſon fils, mourut en combattant au ſiége de Candie, âgé de 22 ans, frere aîné de l'illuſtre Maréchal Nicolas d'Uxelles, décédé à Paris en 1730 : le cœur de Louis fut apporté près de ſes peres. Dans leur caveau ſont 2 cœurs & 3 cercueils de plomb. Marie de Bailleul, Marquiſe d'Uxelles, fit rétablir cette Chapelle en 1703.

Au fond de la Chapelle de la Vierge eſt le buſte en marbre d'Etienne Bernard, d'abord zèlé ligueur, Conſr. au Parlement, 10 ans Maire de Chalon, Orateur aux Etats de Blois. » Sa harangue, dit Paillot, p. 256, coura-
» geuſement prononcée ſur les miſeres du
» temps, fut ſi docte & éloquente, que le
» Roi (après lui avoit donné cet éloge, qu'il

» avoit parlé en homme de bien, & dit ſes » vérités ſans l'offenſer), la voulut avoir. »

Bernard mourut en 1609, laiſſant 13 enfans de Marguerite Paradin. Son fils puîné fut le célèbre Claude Bernard, ſurnommé le *pauvre Prêtre*, inhumé à Paris aux incurables en 1641, & ſon cœur porté aux Minimes de Chalon : (*V. ſon éloge, t. 2, p. 83*). Son aîné Jean Bernard, Lieut. Gén. depuis 1609 à 1651 qu'il fut fait Conſeiller d'Etat & Maire de Chalon.

La Chapelle de St. Philippe de Neri fut fondée par Philippe Mailli, Proton^e. Apoſt^e. avec une Meſſe quotidienne, & 10 l. à diſtribuer aux pauvres par an. Guill^e. Mailli, Grenetier, fonda une pareille aumône en 1653, dont le Prieur d'Oeſme ſon frere déchargea les Minimes. Mathieuſe Mailli, leur ſœur, donna 10000 l. pour bâtir une partie du Couvent où ſont ſes armes, afin d'avoir le titre de Fondatrice : elle fut inhumée dans le caveau de ſa famille.

Bonne bibliothéque enrichie des livres de Guillaume Gon, Archidiacre, & de Jacques de Théſut de Givry, Abbé de Gigny, avec pluſieurs mſſ. ; entr'autres, l'inſtruction pour les Prêtres & Evêques, de Jean Germain, *in*-4°.

J. Chapot, Chalonnois, Provincial des Minimes, mort en 1631, a compoſé la vie de S. François de Paule, traduite en italien

par le P. Franç. de S. Severin. Le P. Girard Guerin, Chalonnois, fameux Controverſiſte, inſtitua aux Minimes la Confrairie des Agoniſans, fit imprimer l'oraiſon funèbre de Louis du Blé, Gouverneur de Chalon; celle de Louis d'Attichi, Evêque d'Autun; & compoſa l'éloge d'Etienne Bernard, & l'Hiſtoire des Négociations de J. de Germigny. On conſerve à Rome, en la bibliothéque des Minimes, 4 vol. de ſes diſcours mſſ. Louis XIV le nomma Provincial des Minimes de la Franche-Comté, après la conquête de cette Province. Il finit ſes jours à Rome, étant Confeſſeur du Cardinal de Janſon, le 11 Août 1696.

Le P. François Languet, d'Arnai-le-Duc, décédé en 1735, âgé de 74 ans, diſtingué par une piété rare & une ſcience profonde, brûla tous ſes écrits en mourant.

C'eſt dans cette Maiſon que le P. Leonard Berthaut, Autunois, compoſa ſon Hiſtoire de Chalon, ſous le titre ridicule de l'*illuſtre Orbandale* : (*Voy. t. 3, p. 528*). Si on ôtoit tout le romaneſque & l'étranger de ſes 2 gr. vol. *in*-4°., on les réduiroit à un *in*-12. On a peine à ſe perſuader que cet Auteur ait vécu ſous Louis XIV en 1662, 5 ans après les *Lettres Provinciales*, chef-d'œuvre de goût, qui ont fixé notre langue. Pour juger du ſtyle & des ſentimens du P. Berthaut, je citerai

terai ce paſſage où il oſe préconiſer la Saint Barthelemi & ſon auteur, t. 1, p. 726.

» Le Ciel inſpira à notre religieux Prince » (Charles IX) de répandre le ſang huguenot, ſon ennemi mortel; . . . . certainement il étoit fort néceſſaire aux précieux intérêts de la Religion & de la Couronne, de faire plorer l'hugnotiſme avec autant d'yeux qu'il avoit de veines & d'artères, afin d'adoucir, par ce ſalutaire remede, l'inflexible & l'impénétrable dureté de ſon eſprit : & voilà les ſignalés avantages qui ont été puiſés du maſſacre de la St. Barthelemi; action qui a conſacré la *piété* de ce grand Monarque à l'éternité de la gloire & à l'*eſtime* de tous les ſiécles. «

CAPUCINS.

Le Marquis d'Uxelles acheta 1500 l. de Baillet de Vaugrenan, la place où fut conſtruit le Couvent des Capucins en 1604. La Ville, les Elus, les Seigneurs voiſins contribuerent à les bâtir. Les Dames de Remiremont leur donnerent les matériaux de l'Hôpital de Marlou. L'Egliſe fut conſacrée en 1609 par Cyrus de Thyard.

Leur maiſon, dans une poſition charmante, eſt ſur la Paroiſſe de St. Jean-des-Vignes. Ils poſſédent une bonne bibliothéque léguée par le Sg^r. de Givry, puîné de Henri de Beau-

fremont, Marquis de Sennecey, & 2 globes en fer blanc, de chacun 5 pieds 2 pouces de diametre, commencés en 1732 par le P. le Grand, Chalonnois, le même qui fit en 3 ans le globe des Capucins de Dijon en 1720.

COMMUNAUTÉS DE FILLES.

Les CARMELITES en 1610 ont pris la place des Clariſtes établies en 1378 par Marguerite de Ste. Croix. Françoiſe Languet, veuve de Robert de Pontoux, en eſt la principale bienfaictrice. Leur maiſon, ſur la Paroiſſe de Ste. Marie, a été réparée en 1689. On connoît ſix Abbeſſes des anciennes Clariſtes; Henriette de Lugny, Suzanne de Demigny, Philiberte de Meſſey, Huguette de Colombiere, Anne de Ganay, Françoiſe de Beaufremont (la derniere), ſœur de la Marquiſe d'Uxelles, à laquelle on donna 3600 liv. de penſion pour céder la place aux Carmelites, qui ſont au nombre de 21.

4 JACOBINES de Dijon vinrent ſe fixer à Chalon ſur la Paroiſſe de S. Georges, dans le logis de N. Gagnare. Elles ſont pauvres, & avoient eu défenſes de recevoir des Novices; mais elle a été levée depuis peu. 18 Sœurs.

Abigaïl Mathieu fonda les URSULINES en 1625 pour 10000 livres, à condition de recevoir 4 filles gratuitement à perpétuité.

Digitized by Google

François Madot y réunit en 1752 le Monaſtere de S. Gengoux. Celui de Chalon, bien bâti, a une Chapelle fort jolie. Au mur du chœur en dehors, D. Pierre Clavelin, Bénédictin de S. Pierre, a tracé une méridienne en 1772. 30 Religieuſes.

SIX VISITANDINES de Dijon, ſous la conduite de Hieronime de Villette, commencerent en 1636 leur Egliſe de Chalon, conſacrée par Jacques de Neucheze en 1653, & bien ornée. Une des 1res. Religieuſes fut Jeanne Malloud, veuve de Jean Bataille. 20 Religieuſes.

HOPITAUX.

L'ancien Hôpital ou Maiſon-Dieu de St. Eloy étoit au fauxbourg de Ste. Croix, près du pont de Pontet. Il ſubſiſtoit, à ce qu'on croit, dès le temps de St. Agricole, qui y fit tranſporter le corps de S. Deſiré reclus à Gourdon, & qui fut découvert en 879.

L'Evêque Berthaud de la Chapelle y donna 2 ouvrées de vignes en 1317. Jean de Barges en étoit Recteur en 1497. L'Evêque J. de Poupet accorda des Indulgences en 1506. Il en eſt parlé dans le réglement de 1270 : près delà fut poſée la borne des deux Juſtices. Le terrier de S. Eloy, de 1446, fut trouvé dans le grenier de St. Antoine en 1640, & l'Hôtel-Dieu jouit des biens de cet ancien

Hôpital, qui fut détruit par le Connétable de Bourbon en 1514, pour fortifier la Ville. L'Egliſe de Ste. Croix, dit un journal mſſ., qui étoit au fauxbourg *des Lâches* (1) (les Laiſche, *Elaſchia*), fut démolie en 1547 : L'endroit exiſte encore, poſſédé en jardin par le Prieur-Curé de St. Jean-des-Vignes, le Prieuré de Ste. Croix ayant été uni à ſa Cure.

ST. JACQUES n'étoit qu'un Hoſpice pour les pélerins, ou Maladrerie pour les lépreux, au fauxbourg St. Alexandre, ſitué près du pâquier Mariange : il fut brûlé en 1560.

Derriere Lanchare, & ſur le terrein que l'Abbeſſe acheta en 1626; étoit encore une Léproſerie, qui a pu donner le nom à St. Jean de Maizel, les lépreux ou *ladres* ayant été appellés *Mezeaux*.

---

(1) Les maiſons de la Laiche étoient entre S. André & Saint Pierre. Le nom de *Láches* leur fut donné à l'occaſion d'un violent débat entre les Moines de St. Pierre & les Chanoines de la Cathédrale, qui accompagnoient le corps de l'Evêque Berthaud de la Chapelle au lieu de Villars, où il avoit choiſi ſa ſépulture : les premiers ayant été les plus forts, en voulant ſe ſaiſir du corps, on donna au lieu de la rixe le nom de *rue des Láches* par alluſion à la fuite des Chanoines, qui, revêtus de chapes, ne purent réſiſter à une attaque auſſi bruſque faite à main armée, en 1333. (V. Perry, p. 230 & 231, qui fait au long le récit de ce fait, rapporté auſſi dans le t. IV du Gal. Chriſt. p. 918).

Le Chancelier Rolin, ſuivant la tradition, vouloit conſtruire un Hôpital à Chalon : ſur l'oppoſition des Citoyens & des Chanoines, il le fit à Beaune ; mais pour ſe venger de ces derniers, il éleva ſi haut la tour de Verdun, appellée depuis la *Chancellerie*, qu'il découvroit tout ce qui ſe paſſoit dans le cloître.

On réſolut de bâtir un Hôpital, en 1519, au fauxbourg S. Laurent. L'Amiral Chabot-Brion donna la partie de la place au couchant, & y fit du bien. Les Citoyens, vrais Fondateurs, nommerent en Août 1528, pour en poſer la 1ere. pierre, les Echevins Huguenin Gaignepain, Hugues Découſu & Guillaume Priſque. Le Roi, par ſes Lettres pat. datées de Moulins, Févr. 1529, déclare que les Echevins en auroient l'adminiſtration : ils ont été ſoutenus dans ce droit par Arrêt du Conſeil d'Etat en 1685, contre l'Evêque Henri Felix. Louis XIV donna ſes Lettres d'amortiſſement des biens en 1686. Louis XIII avoit accordé 6 minots de ſel à cauſe du paſſage des ſoldats au ſiége de St.-Amour & de Blettrans, qui s'arrêterent à l'Hôpital au nombre de 1500. Les Réglemens approuvés par Henri Felix, en 1684, furent homologués en 1701.

La grande ſalle fut finie en 1571 par les libéralités du Préſident J. Baillet & de N. Foucault ſa femme, dont le pere J. Foucault étoit Echevin en 1494. Leurs figures avec

le coſtume du temps, ſont peintes ſur les vitraux. L'infirmerie fut bâtie en 1649, ſous l'économat de Mathieu, Lieut. Particulier, & de Petit Receveur. Abigaïl Mathieu en poſa la 1re. pierre avec le Maire Nic. Perreney. L'apothicairerie eſt due à la généroſité d'Ant. Guillier, Avocat, d'Eliſabeth Tapin ſon épouſe; de Pierre Tapin, Chantre de la Cathédrale, & de Jean Foucault. Le Docteur Nic. de Pontoux légua 50 l. de rente pour le Médecin à la nomination de ſes héritiers, conjointement avec le Bureau. Cl. Perrault, Maire zèlé, en a fait nommer 2 & 2 Chirurgiens. La ſœur Ponſard, de la famille Quarré, a fondé les onguents & les ſirops pour les pauvres externes de la Ville & de la campagne.

Parmi les autres bienfaicteurs on diſtingue Jean-B. Vitte, Avocat, Proton. Apoſt. qui a laiſſé 566 l. de rente, pour qu'un Jéſuite, ou un Oratorien, ou un Minime, fît une inſtruction aux Malades les Mardis & Vendredis. Depuis la ſuppreſſion des Jéſuites en 1763, les Oratoriens leur ont ſuccédé dans cette fonction.

Edme Vadot légua en 1619 les Granges *Vadot*. Gaſparine de Granmont, veuve de Réné de Montconis, fit les pauvres ſes héritiers en 1664, ainſi que Charlotte Bourguignon, veuve du Conſeiller Jornot. Cl. Quarré & Phile. Perrault ſa femme; Pierre

Beuverand, Juge Royal de Saint-Laurent, en 1624; Phil^e. de Mucie, épouſe de Louis Quarré, en 1676; Cl. Mailli, Prieur d'Oeſme; Jean-Franç. de la Motte, Sg^r. de Sully, Conſeiller au Parlement, 1677; Françoiſe Rigoley; Pierre Machureau de Bellecour; Claude de Thyard de Biſſi, François Madot, &c. . . . . François Perraut, Préſident à la Chambre des Comptes de Paris, rétablit en 1688 l'Hôpital depuis les fondemens.

On voit en la ſalle du Bureau 2 tableaux des Bienfaicteurs. La reconnoiſſance auroit dû y placer ceux des autres que je viens de nommer.

L'Hôpital de Rully, vocable S. Eloy, fut réuni à celui de Chalon en 1696, ainſi que la Maiſon-Dieu de Givry. 2 Terres ont été acquiſes, Chazele près Seurre, la Truchere près de Tournus, & le domaine utile de S. Côme.

Cette maiſon, une des plus belles, des plus propres & des mieux ſituées du Royaume, a pluſieurs Chambres deſtinées à recevoir les Nobles & les Bourgeois malades. On vient de l'embellir d'un dôme & d'un autel, qu'on voit des 4 ſtalles. Elle a 100 lits, & pour la deſſervir 20 Sœurs iſſues des bonnes Maiſons de la Ville.

L'inſtitution de ces Hoſpitalieres eſt peut-être une des plus reſpectables de la Société. C'eſt l'humanité elle-même, qui, ſous les auſ-

pices de la Religion, conduit l'héroïſme dans ce ſéjour d'horreur. Ces filles généreuſes y conſervent la jouiſſance de leur patrimoine. Pluſieurs d'entre elles poſſédent des biens conſidérables, dont, pour l'ordinaire, elles font un uſage auſſi noble que leurs fonctions. Elles peuvent même s'engager dans le mariage : l'exemple en eſt très-rare depuis leur établiſſement. N'étant point cloîtrées, elles vont veiller & ſoigner les malades chez les Notables. Dans tous les actes elles ne prennent que la qualité de *Servantes des pauvres.* C'eſt en vertu de ce titre que les Directeurs donnent annuellement à chacune une *paire de ſouliers & 2 livres de ſavon, par eſpèce de gage.* Le 1^er^. jour de l'an, les Magiſtrats vont viſiter la maiſon; la maîtreſſe préſente alors les clefs au Maire, qui lui répond qu'*elles ſont en main de confiance.*

2 Religieuſes & un Domeſtique veillent toutes les nuits ſur les beſoins des malades. Quel zèle admirable dans des filles, qui ſouvent du ſein des délices & de l'opulence, ſe conſacrent au miniſtere obſcur, très-pénible, plus dégoûtant encore, du ſervice des infirmes! Les hommes ont attaché de la gloire à tout ce qui peut leur nuire; mais ils n'en ont attaché aucune à ce courage, ſupérieur peut-être à tout ce qu'offre d'éclatant l'héroïſme militaire.

HOPITAL DE CHARITÉ ou AUMONE GÉNÉRALE, établi en 1682 au fauxbourg Ste. Marie, ſur les repréſentations & par le crédit de Henri Felix. Une des principales Bienfaictrices fut N. de Théſut de Lans, qui donna ſes bijoux & de l'argent. Le bon ordre y fut mis en 1752 par l'Evêque François Madot & Cl. Perrault, Maire. Des filles pieuſes, habillées de noir, portant une croix de vermeil, dirigent cette Maiſon, qui entretient plus de 100 orphelins & 40 vieillards. On donnoit autrefois, les Dimanches, du pain aux pauvres, fondé par les freres Bourguignon.

4 SŒURS GRISES ou DE LA CHARITÉ, tiennent école publique, viſitent les malades & diſtribuent les bouillons, remedes & autres ſecours aux pauvres de toutes les Paroiſſes, ſous l'adminiſtration d'un Bureau autoriſé, préſidé par l'Evêque, & en ſon abſence par le Doyen, Adminiſtrateur né.

3 FILLES DE L'ENFANT JÉSUS, dites LES SŒURS NOIRES à cauſe de leur habillement, établies depuis 90 ans pour tenir écoles gratuites de filles.

SÉMINAIRE.

Jean de Maupeou fit établir en 1675, par

Lettres patentes, le Séminaire chez les Oratoriens, qui depuis 1624 occupoient l'Hôtel Saudon, acheté par le P. Jean-B. Bence, 1^er. Supérieur. Henri Felix poſa en 1681 la 1^re. pierre de l'Egliſe, bâtie ſur les anciens murs de la Ville, ſur la Par^e. de S. Georges.

Les Bienfaiteurs de cette maiſon ſont H. Felix qui a légué ſa bibliothéque ; la Comteſſe de Bury, ſœur de la Marquiſe d'Uxelles, en 1627 ; Jacques de Mucie, Pierre Rigoley, Conſeillers au Parlement ; Jeanne Piccard, Magdeleine Leclerc ; le Confrere Jean Legrand, Sg^r. d'Aluze, qui a laiſſé un domaine en 1692 : Charles Leclerc, Curé du Mont-Saint-Vincent ; Louis Viard, Curé de Saint Gengoux ; Cl. Rebours, Curé de St. Jean-de-Maizel, ont fondé des bourſes pour des Clercs.

Cette Maiſon a eu des Oratoriens diſtingués par la piété & les talens. BERNARD LAMI, Profeſſeur de Théologie, y compoſa, à la priere de M. Felix, ſon excellente introduction à la lecture de l'Ecriture Sainte, qui devroit être entre les mains de tous les Séminariſtes. L'Auteur mourut à Rouen en 1715. EDME BOURÉE, Dijonnois, Prédicateur, qui a donné pluſieurs ouvrages de piété. (*Voy. tom.* 2, *pag.* 243).

LOUIS DE RYMON, né à St. Gengoux, mort en 1694, âgé de 85 ans, après avoir été Supérieur & Grand-Vicaire 37 ans. L'E-

Digitized by Google

vêque J. de Maupeou, d'un zèle ſévere, lui reprochoit quelquefois ſa trop grande douceur : *mais*, lui répondit l'Oratorien, *J. C. n'a pas dit, apprenez de moi à être ſévere, mais à être doux & humble de cœur.*

ANTOINE PAPILLON, Dijonnois, mort en 1736, âgé de 77 ans, après avoir été 49 ans Directeur.

Celui qui a fait le plus d'honneur à cette Maiſon, eſt EDME CLOISEAULT, de Clameci, Supérieur & Grand-Vicaire pendant 52 ans, mort en 1728, ſi regretté que tout le Diocèſe fit un Service pour lui. Il a donné le Paſtorial & la vie de S. Charles, pluſieurs livres de piété pour les Prêtres, les devoirs des Officiaux & des Grand-Vicaires. Ce dernier ouvrage eſt reſté mſſ. Il a laiſſé 3. vol. *in-fol.* mſſ. de la vie des illuſtres Oratoriens, qu'on lit aux jeunes Confreres, à l'inſtitution de Paris, & une Hiſtoire mſſᵉ. des Evêques de Chalon, où ſe trouve la vie de MM. de Maupeou & Felix, qui manquent dans Perry. Il avoit ordonné à ſes Confreres d'enterrer tous ſes papiers avec lui.

Voyant un jour M. Felix, qui partoit pour Paris, vêtu d'un habit court, violet, à boutons d'or : *oh ! Mgr*, dit-il prenant la botte de la Manche, *vous reſſemblez à un Colonel de Dragons !* Le Prélat, frappé de la juſteſſe du reproche, rentre, ſans mot dire, dans ſa garderobe, prend une ſoutane & quitte cet habit

mondain, qui ne reparut plus. On ne ſait à qui ce trait fait plus d'honneur, ou au Grand-Vicaire, ou au Prélat.

Ce dernier, fort inſtruit, poſſédoit le talent de la parole. A l'aſſemblée de 1700, l'Evêque qui devoit prêcher, tomba malade; celui de Chalon, trois jours avant l'ouverture, fut prié de le remplacer; ce qu'il fit avec l'admiration générale des auditeurs. Il fit à Buxy, en 1686 & 1688, une miſſion de ſix ſemaines, & convertit beaucoup de Calviniſtes.

On lui doit, pendant ſon élection, la belle levée de Chalon à St. Marcel, & l'agréable promenade ſur le baſtion de S. Jean de Maizel. Ces faits ſont tirés de ſa vie par le P. Cloiſeault; elle mériteroit l'impreſſion en retouchant le ſtyle, ainſi que celle de M. de Maupeou, un des plus pieux & des plus zèlés Evêques du ſiécle de Louis XIV.

On voit à la bibliothéque du Séminaire pluſieurs mſſ. & d'anciens Breviaires & Miſſels, les 3 vol. *in-fol.* ſur les vies des Oratoriens, & un très-beau Breviaire mſſ. ſur velin, dont chaque lettre majuſcule eſt enluminée; ce n'eſt que la partie d'été. On lit à la fin: *Céſar de la Bondue, Chevalier de Saint Jean de Jéruſalem, Commandeur de Metz & de Chalon, m'a fait faire pour l'amour de lui;* ſans date.

COLLEGE.

Ce Collége eſt ancien; on l'appelloit en 1470 la *Maiſon de l'Ecole*, & en 1570 *le grand Collège littéral.* On y voit pour Principal Michel Gory, en 1559. Jean Maillard, Tréſorier de France en fit la viſite de la part du Roi en 1521, pour le faire réparer. Dès 1604 le Maire Louis de Théſut propoſa d'y recevoir les Jéſuites; Job Bouvot, célèbre Juriſconſulte, s'y oppoſa, ainſi que le Parlement.

Le Marquis d'Uxelles, Gouverneur de la Ville, & les principaux Citoyens, demanderent depuis les Oratoriens. Mais enfin, par la protection du Prince de Condé & le crédit de Claude Virey, les Jéſuites furent admis en 1634, contre le vœu public, après trente ans d'oppoſition. Le feu Conſeiller Baraut envoya au Parlement en 1763 un bon mémoire où tous ces faits ſont détaillés.

La Chapelle & le Collége furent rebâtis en 1649, & l'aîle gauche l'a été à neuf en 1734. Claude-Enoch Virey, le ſavant Cl. Robert, l'Evêque Jacques de Neucheze, léguerent au Collége leurs livres, dont les meilleurs furent enlevés en 1763.

Les prix ont été établis en 1579 par Ant. Druot, Sommelier du Roi, Capitaine de Germoles; Abigaïl Mathieu, Baronne de Traves,

a fondé un *laurier* d'argent pour les prix de Rhétorique, & des médailles pour les autres classes; Jean Lasne, Grand Archidiacre en 1614, le prix de prose en Rhétorique; Druot, Chanoine; Tisserant, Grand-Prieur de Saint Pierre; Tapin, Receveur des décimes, ont établi les autres prix. Ils consistent actuellement en livres de la valeur de 200 livres, distribués avec solemnité avant la St. Louis, par les Maire & Echevins.

Etienne Mathieu donna les *gages* de la derniere classe en 1588 : Jacques de Germigni fit des legs à cette Maison en 1586.

Les Jésuites l'ont quitté par Arrêt du 11 Juillet 1763, & ont été remplacés par des Séculiers.

On lit au dessus de la porte d'entrée :

Religioni & bonis artibus.

C'est le commencement de l'inscription, envoyée de Paris par M. Le Beau, que la République des Lettres vient de perdre; la voici en entier :

HAS ÆDES
RELIGIONI AC BONIS ARTIBUS DICATAS
IN PRISTINUM STATUM
REX OPT. LUD. XV.
PROMOVENTE AC TUTANTE SUPREMO SENATU
RESTITUIT. 1764.

Digitized by Google

BAILLIAGE.

Ce Bailliage, 3^e. principal du Parlement, le plus étendu de la Province, eſt compoſé de deux parties ſéparées par la Saone; la premiere, du côté de la montagne, a 10 l. d'étendue, du nord au ſud, & 5 de l'eſt à l'oueſt; la ſeconde, à l'orient, s'appelle la Breſſe Chalonnoiſe, & ſe diviſe en 1^re. & 2^de. Breſſe. Celle-ci, qui eſt la méridionale, uſe du Droit Ecrit; les deux ont enſemble 10 l. du midi au nord, & 8 de l'eſt à l'oueſt, outre le Pays qui eſt entre la Saone & le Doubs, de 5 l. de longueur depuis Verdun juſqu'à l'Auſſon, ſur 3 de large. Il a d'étendue en toiſes quarrées 694, 200, 000; en lieues quarrées de 2400 toiſes 120 $\frac{300}{976}$.

Ce Bailliage eſt confiné à l'eſt par la Franche-Comté, au ſud par celui de Macon, au nord par celui de Beaune, à l'oueſt par ceux de Montcenis & de Charolles. Les Paroiſſes de Sigy, S. Itaire, S. Euruge, S. Martin, Sailli, Cherizet, Cortevais, dépendent encore du Chalonnois, en tout ou en partie; mais hors de ſes limites ſur la Guye, entre le Mâconnois & le Charolois.

Ce grand diſtrict comprend ſix Villes, dix Bourgs, plus de 206 Paroiſſes, 8 Marquiſats, 8 Comtés, 17 Baronnies, 144 Seigneuries, 7 Châtellenies, 1 Prévoté, 2 Commande-

ries. On a parlé des 5 Abbayes & 4 Prieurés.

Les Pays du Duché qui ſont au delà de la Saone, ont été acquis en différens temps; les uns pour la mouvance, les autres pour la propriété. Othon Ier, Comte Palatin, fit hommage à Eudes III de Navilly, en 1193; & le Comte Etienne pour Auxone, en 1197; Hugues IV acquit en 1237 le Comté d'Auxone, & reçut la même année l'hommage du Sgr. de Chauſſin; en 1252 celui de Jean, Sire de Salins, pour la Marche, Leſſard, S. Germain & Montjay; en 1264 celui du Sire de Pontalier pour Soiſſons & Viévergue: Hugues de Vienne, Sire de Pagni, prit en Fief du même Duc, en 1266, Seurre, Clux, Longe-Pierre, Navilly, Moux, & lui remit la Perriere, S. Seine en Bâche & Foucherans. Robert II acquit en 1279 de Phil. de Vienne, la mouvance de Mervans; en 1284 celle de Cuiſeau de Henri d'Antigni; en 1289 du Comte de Savoie Amé IV & de Sybille de Bagé, les Châtellenies de Cuiſery, Sagi & Savigni en Revermont; en 1294, de Philippe de Vienne, la mouvance de Pagni-la-Ville, Pourlans, Montagni, le Châtelet, la Bruere, Chamblan, Jalange, Trugny, Chazelle, Bouſſelange & Villars-Rotain; enfin en 1299, de Hugues de Vienne, Sire de Lonvy, celle de Savigni-ſur-Seille & de Beaurepaire.

Le Chalonnois eſt arroſé par la Saone, la Guyette, la Seille groſſie de la Braine, de la

Valliere

Valliere & du Solnant, la Deheune chargée de la Bourgeoiſe, la Grône unie à la Guye, la Talie, *Talietta*, ſur laquelle ſont 4 ponts: toutes ces rivieres portent le tribut de leurs eaux dans la Saone, qui ſeule eſt navigable & fait la richeſſe du Pays.

Les côteaux, à l'oueſt, produiſent de bons vins : les plus renommés ſont ceux de Givry, Mercurey, Rully, St. Martin-ſous-Montaigu, Montbogre, Roſey, Buxy, Chenôve..... Le ſavant D. Ruinart a cru que Grégoire de Tours en fait mention ſous le nom de *vinum Scalonum*, qu'il a trouvé écrit *Cablonum* dans différens mſſ. de ce Pere de notre Hiſtoire, & qu'il croit déſigner le vin du Chalonnois. Nous parlerons plus amplement dans la deſcription particuliere de ces vins recherchés par les Pariſiens, les Lyonnois & les Etrangers.

Les environs de la Saone ſont renommés par l'excellence des pâturages abondans; la Breſſe Chalonnoiſe par ſes plaines fertiles, bois, rivieres, champs, prés, *&c.*

Baillis, Lieutenans Généraux.

Le P. Perry ne commence la liſte des Baillis de Chalon qu'en 1359, tandis qu'ils furent établis par le Duc Hugues IV en Bourgogne, & qu'on trouve dans le cartulaire

de l'Evêché, Pierre de Corbigny, premier Bailli de Chalon, en 1244.

Les Baillis d'Epée, en même temps Maîtres des foires, furent Hugues de Verails en 1344, Helie de Bretonieres en 1360, Gerard de Longchamp en 1361, Guillemot de Marcilly en 1367; enſuite pendant ce ſiécle, Jean de Foiſſy, Philippe de Valois, Adam Remond, Jean de Villers-la-Faye, Guille. de la Marche : au XVe. ſiécle, Guichard de St. Seine, Guille. de Sercy, Sgr. d'Igornai, Ecuyer de Philippe le Bon; J. de Goux de Rupt; Hugues de Villeneuve, Chambellan du Roi; Antoine de Chaſan : au XVIe. ſiécle, J. de Clugny; George de la Guiche, mort en 1576; Nic. de Beaufremont, Grand-Prévôt de l'Hôtel; Claude ſon fils, Baron de Sennecey, Lieutenant Gén. en Bourgogne; Henri de Sennecey, Lieutenant de Roi en Mâconnois, tué au ſiége de Royan en 1622; Cl. Charles de Sennecey, mort en 1641; Louis Chalon du Blé, bleſſé à mort au ſiége de Gravelines en 1648, avec brevet de Maréchal de France; ſon fils Louis Chalon & ſon petit-fils : . . . . (*Voy. Minimes ci-devant, pag. 493*); le Marquis de Beringhen, Grand-Ecuyer de France; le Marquis de Montenar, Gouverneur de Chalon.

Parmi les Lieutenans Généraux, on voit Jacques de Beaumont en 1453; J. Anchemant; N. Rabutin; Phile. de Montholon,

Digitized by Google

Sgr. d'Orain & de Montjay, en 1562, mort en 1596 : (*Voy. ſur cette ancienne famille, t. 3, pag. 542*); Etienne Bernard, mort en 1609: (*Voy. Minimes ci-devant, pag. 496*); J. Bernard ſon fils, Sgr. de Stc. Heleine & de Baudriere, mort en 1652; Jacq. Auguſte Virey, Sgr. du Tartre; Etienne Bernard, depuis Préſident à Mortier au Parlement, mort en 1692; Jacques Desbos; Antoine Viard; Louis Girouſe de Gallier; J. Chriſoſt. Colmont de Vaugrenant; Etienne Burignot; L. Butard en 1765; Jean Louis Bernigaud de Granges, en 1770.

L'Edit de création d'un Lieutenant Crim. en 1522, n'ayant pas eu lieu en Bourgogne, Henri III, par ſon Edit de 1581, créa de nouveau dans tous les Bailliages un Lieutenant Criminel, qu'il appelle dans l'Edit de 1586, *Lieutenant Général-Criminel.* Ces Officiers ont été Philibert Bernardon, ... Priſque de Servile, Nic. Perreney, Cl. Girard, Philippe-Marie Maſſon, ... Jacques Bataillard, auquel fut uni, par Arrêt du Conſeil en 1763, la Charge de Préſident au Préſidial; Louis Caſſian-Dupré de Bouilland, reçu en Janvier 1778.

Jacques de la Loge, Chanoine, étoit Conſeiller du Duc au Bailliage en 1368, & Mathé de Buézon ſon Avocat en 1387 : Hugues d'Ye, Procureur du Duc, en 1366; ſes ſucceſſeurs furent J. Dubois, Jacques de La-

Digitized by Google

trecey, Girard d'Anguyon, Michel Groart, J. Fraignot, en 1414, *&c.*

Le Bailliage, ſuivant la Déclaration de Mars 1778, eſt compoſé d'un Bailli d'Epée, 1 Lieutenant Général Civil, 1 Lieutenant Général Criminel, 2 Lieutenans Particuliers, 6 Conſeillers, 1 Avocat, 1 Proc. du Roi, 1 Greffier en Chef, 1 Commiſſaire aux ſaiſies réelles & Receveur des conſignations; tous les autres Offices ſupprimés: les Procureurs réduits à 20, les Notaires à 12, ainſi que les Huiſſiers.

Le Lieutenant Général comme *Maître des foires*, fait l'ouverture de celle de la St. Jean, concurremment avec le Maire, chacun dans un carroſſe: celui du Lieutenant Général va le premier, ou prend la droite: les Huiſſiers du Bailliage & les Sergens de la Mairie marchent enſemble; les premiers à la droite, les ſeconds à la gauche. Ils vont aux trois Fauxbourgs s'informer s'ils ne ſe paſſent rien contre l'Ordonnance. Mais cette cérémonie arrive rarement. J'ai vu l'acte de viſite faite par Jacques Desbos, Lieutenant Général en 1697.

Le Présidial, créé en 1696, eſt uni au Bailliage, ainſi que la Chancellerie, depuis 1665: les Châtellenies ont été réunies par Edit de 1749.

Le Bailliage tenoit jadis ſes ſéances à la

Digitized by Google

porte de Beaune ; l'Auditoire fut transféré ſur la place du Châtelet, où, en 1613, fut bâti ſur les anciens murs l'Hôtel qui eſt beau. On voit au portail les quatre Vertus Cardinales & la ſtatue de Louis XIII. Au même lieu ſe tient la Juſtice des Eaux & Forêts.

LA MAITRISE DES EAUX & FORÊTS étoit appellée ſous les Ducs, *Gruerie Générale*, réuniſſant Chalon, Autun, Montcenis : 5 Châtellenies portoient par appel leur cauſe en ce Siége, reſſortiſſant nuement au Parlement : il a été enſuite démembré pour former les Maîtriſes d'Autun, Mâcon, Belley & la Gruerie de Bourg, & cette Maîtriſe eſt demeurée Bailliagere, ainſi que les autres du Royaume.

Le premier Maître Particulier, connu ſous le nom de *Gruyer*, fut Franç. Bataille, Licencié ès Loix, Chambellan du Duc, en 1420; Ambland de Neuville, Chambellan du Duc, en 1434; enſuite J. de Maire, Sgr. de Chateau-Renaud, Panetier du Duc, en 1448 ; Louis de la Chambre de Montfort, Sgr. de Ruffey, en 1508; Philibert de Morandey, Sgr. de Lucenai; Antᵉ. de Breſſey, Sgr. de Thaiſey; P. Mathieu du Moulin; P. ſon fils; P. de Loye en 1600; P. ſon fils; Guillᵉ. Mailly eut le 1ᵉʳ. le nom de Maître Partic. en 1670; Claude Gauchat; Franç.

Villot; N. Barthelemi; J. Janthial; D. Boiſſerand; Nic. Callard, depuis 1760.

Le Roi a dans le reſſort de la Maîtriſe de Chalon, 6495 arpens de bois.

CONSULS, créés par Charles IX à Chalon en 1565. Leur Auditoire eſt très-propre & bien décoré : il y manque le tableau des anciens Conſuls, qui ſeroit utile aux familles, comme on le voit à Troies & dans d'autres Villes Conſulaires.

GRENIER A SEL, établi par Philippe le Hardi en 1370.

LA CHATELLENIE ROYALE, pour la moitié de la Ville au midi, les fauxbourgs de St. Marie & de St. Jean de Maizel, réunie au Bailliage en 1749.

BAILLIAGE TEMPOREL DE L'EVÊCHÉ, dont la Juſtice comprend l'autre moitié de la Ville, depuis la rue des Cloutiers ſeulement, juſqu'à celle des Prêtres, & par appel les autres Terres de l'Evêché & la Seigᵉ. d'Allerey. Il reſſortit nuement au Parlement depuis 1482, & au 1ᵉʳ. chef au Préſidial; n'a que la Juſtice ordinaire, ſans connoître des cauſes des Nobles.

JUSTICES des Chapitres de S. Vincent &

de St. Georges, de l'Abbaye de St. Pierre, de la Commanderie du Temple, qui reſſortiſſent au Bailliage & au Préſidial. Les Bénédictins de S. Pierre ayant voulu décliner la Juriſdiction ordinaire, & porter leurs affaires au Grand-Conſeil, les États & le Parlement réclamerent les priviléges de la Province, & obtinrent en 1764 Arrêt, par lequel il eſt défendu de tirer les Bourguignons hors de leur reſſort, ſelon les Lettres pat. de Louis XI, 1476, & de Charles VIII, 1484.

OFFICIALITÉ du Diocèſe, celle du Chapitre.

BUREAU Diocéſain. Recette Partic. de la recette génér. des décimes. Gouvernement partic. dans la Lieutenance génér. du Chalonnois, avec citadelle & garniſon.

LIEUTENANCE des Maréchaux de France. Maréchauſſée. Juſtice d'entrepôts des ſels. Juſtice des Traites-Foraines, dite la *Maîtriſe des Ports & Paſſage*, créée en 155[illegible], qui reſſortit au Parlement. Bureau & Recette des mêmes Traites. Subdélégation de l'Intendance. Route de la poſte de Dijon à Lyon & des Coches par eau de Lyon à Auxone. Direction & Bureau des Carroſſes & Diligences par terre pour Dijon & Paris, & par eau de Chalon à Lyon.

Digitized by Google

Grand Bureau de la Ferme du tabac.

MAIRIE.

L'Echevinage fut établi en 1256 par le Duc Hugues IV, qui créa 4 Prud'hommes, dont 2 tirés des Vaſſaux de l'Evêque & 2 de ceux du Duc, pour juger tous les forfaits avec le Châtelain, exercer la police. La charte eſt dans Perry, p. 69, pr. Il n'y avoit alors en cette Ville que 300 f.

L'aſſemblée ſe tenoit la veille de la Saint Jean aux halles, enſuite aux Carmes auxquels elles furent cédées en partie, & depuis quelques années elle ſe tient à l'Hôtel de Ville le 31 Décembre.

Philippe le Bon, permit, en 1422, aux Habitans de continuer leurs Echevins pendant 3 ans. Le Maréchal de Baudricourt, Gouverneur, déclare que les 4 Echevins étoient *Conjuges* en la Châtellenie Royale, & *Concapitaines* de la Ville. Ils avoient la garde des clefs, & le droit, en temps de guerre, de péril éminent, de choiſir un Capitaine pour la défendre; ce qui caractériſe une Ville municipale. Girard de Bourbon, Sire de la Boulaye, fut élu Capitaine en 1422; Cl. de Brancion en 1491; Ant^e. de Chazans en 1498; Phil. de Buxi en 1511; Phil^e. de Lugny en 1525; Georges Damas de Marcilli; Charles de Saint-Leger, Baron

Digitized by Google

de Rully; Philibert de Montconis; Claude de Baufremont, Baron de Senecey; Henri ſon fils, en 1590 : le dernier a été le Marquis d'Uxelles.

Le Maire n'a été créé qu'en 1561 par Charles IX, avec juriſdiction politique-civile & criminelle en 1re. inſtance, comme ès autres bonnes Villes du Duché, *en conſidération*, dit le Roi, *de ce que Chalon eſt l'une des meilleures & des plus conſidérables Villes de notre Duché de Bourgogne, ſituée en pays limitrophe, où affluent pluſieurs étrangers.* (V. Perry, p. 97, pr.)

Le 1er. fut Jean Renaudin, Lieut. Gén. en la Chancellerie, qui le fut encore en 1569; enſuite André Leclerc; André Burignot; Philippe Bataille, Ecuyer, Conſeiller au Bailliage, qui, ſur l'avis de ſon prédéceſſeur, empêcha l'exécution de la Saint Barthelemi dans ſa patrie; Cl. Perraut, Franç. & Louis de Théſut, dont l'un étoit Conſr. au Baille. & l'autre Juge-Chatelain; Nic. Julien, 4 fois Maire; Pierre Beuverand en 1585; Jean-B. ſon fils, Lieut. Gén. en la Chancellerie, Sgr. de Paniſſiere & de la Loyere, en 1592; Philibert Bernardon, Edme Gallois du Perrou: au XVIIe. ſ. Guillaume Lantin, Jacques de Mucie, Nic. Perreney, Jacques Beuverand, Abraham Perraut, Cl. Tapin, l'Avocat Bernard Durand en 1616, Cl. de Pontoux de Granges; Louis Perry, pere de l'Hiſtorien;

J. Janthial, Cl. Enoch Virey, Edme Julien, Guillaume Jornot, Adam Joly; Cl. Quarré, Conſr. au Baille. 1642; Cl. Cretin, Barthelemi Magnien 3 fois, P. d'Hoges pour la 2e. fois en 1658.

On voit enſuite les Blondeau, Julien, Virey, Guillier, Bertaud, Mailly, Chaudeau, Joly, Maſſon : depuis Jacques Janthial en 1692, les Maires ont été à vie. Ante. Noirot, Fr. Gauthier de Chamirey, Cl. Perrault, Cl. ſon fils ſont les 4 derniers : l'actuel depuis 1776, eſt François Noirot.

Le Maire a la police générale, même dans le grand cloître de la Cathédrale, par déciſion du Roi en 1753, quoique, ſuivant différens Arrêts du Conſeil d'Etat, l'exercice de la Voirie n'eût pas lieu dans le cloître des Egliſes Cathédrales. La qualité de Capitaine, que nommoient les Habitans depuis 1477, eſt maintenant attachée à la perſonne du Maire qui a le titre, comme à Dijon, de Colonel de la Milice bourgeoiſe & Chef des armes.

L'Hôtel de Ville, décoré d'une belle ſalle, a été conſtruit par le Maire Louis Gauthier, qui fit mettre les archives dans le meilleur ordre. La ſalle, fort ornée, eſt due à Claude Perrault en 1754.

On perdit beaucoup de titres lorſque la foudre tomba ſur la tour de la Maiſon de Ville en 1549, & lors des troubles de Re-

ligion en 1562. 4000 Soldats Italiens & Lorains, en 1594, ayant forcé les tours de la porte du Change, pillerent & brûlerent les papiers qu'on y avoit dépoſés.

Remarquons que les Chalonnois, ſoigneux de perpétuer les noms des bons Citoyens bienfaicteurs des pauvres, de l'Hôpital & du Collége, les conſervent ſur 14 grands tableaux en bronze ou en fer blanc, dans la gallerie de l'Hôtel de Ville. On voit dans cette honorable liſte les Druot, Germigny, Laſne, Pontoux, Guillaud, Tiſſerand, Mathieu, Vadot, Beuverand.

Chalon eſt la 4^e. Ville qui députe aux Etats de la Province, & la 5^e. qui nomme l'Elu du Tiers-Etat, ſuivant le rang réglé par proviſion; car quoique Ville ancienne & épiſcopale, & qu'elle eût précédé celle de Beaune aux Etats de 1460, 1542, 1568, elle fut ſupplantée par les Députés de Beaune. Ceux même de Nuys & de Saint-Jean-de-Lône lui diſputerent la préſéance; ce qui occaſiona un grand procès ſous Henri IV. Chalon juſtifia ſon droit par un mémoire de Bernard Durand, aſſez bien fait pour le temps, & qu'on trouve au 1^er. vol. de l'ill. Orband.

L'Avocat ſoutient » que Chalon dans tous » les idiômes orientaux ſignifie *paix*, & en » grec *le beau*, *le bon* & l'*honnête*. Il eſt le » cœur des 2 Bourgognes, le rempart tracé » au plus fertile territoire de France, un

» abord fameux du commerce ; ce fut la de-
» meure des Eduens, le magaſin de Céſar,
» la retraite des armées impériales, le ſé-
» jour des Papes, le ſiége des Rois de Bour-
» gogne, & la maiſon des Comtes.

» Au contraire la Ville de Nuits porte un
» vrai nom de calamité, malheurs & afflic-
» tions ; n'a aucune marque d'antiquité, pour
» n'avoir été qu'un abergement & un Vil-
» lage. »

L'Auteur paroit très-piqué de ce que les Nuytons oſerent dire en pleine audience, que Chalon étoit ſitué ſous le ſigne de la Vierge, *ſigne féminin*, ſans *force & ſans vertu.* Il prétend que Saint-Jean-de-Lône eſt ſous l'*écreviſſe*, qui eſt un ſigne cornu, humide, nocturnal, féminin, aquatique, froid, ſeptentrional, mobile, flegmatique.

» Les antiquités de Nuits, dit-il, ſont plus
» obſcures que la nuit même. »

Malgré ces belles raiſons, les deux Villes gagnerent leur cauſe, & eurent rang par proviſion à l'élection avant Chalon, parce que leur droit de Commune étoit plus ancien. Nuys l'ayant reçu en 1212, St.-Jean-de-Lône en 1252.

Les Maires de Chalon Elus aux Etats, ont été Nic. Julien en 1580, Jacq. de Mucie en 1608, Edme Julien en 1639, Benoît Julien en 1661, Jean Noirot en 1706, Louis-François Gauthier en 1742 : le Maire actuel, François Noirot, ſera Elu dans 5 ans.

PRIVILÉGES DE LA VILLE.

L'Avocat Durand fit en 1604 un petit recueil des priviléges accordés à Chalon par les différens Souverains, & dont pluſieurs n'ont plus lieu.

1°. L'exemption de taille & exactions indues, par Hugues IV en 1234, moyennant 15 ſ. par an, payables par les plus riches: c'eſt le même Prince qui accorda le droit de commune avec 4 Echevins & 8 Prud-hommes.

2°. Celui d'élire un Capitaine en temps de guerre, donné par les Ducs, confirmé par Louis XII en 1505.

3°. Celui d'acquérir & poſſéder Terres & Seigneuries en fief & franc-aleu, ſans payer finance, octroyé par Louis XII en 1509 & par Henri II en 1553.

4°. Celui de chaſſer à cors & à cris, de pêcher dans la Saone à 3 l. de diſtance, concédé par Hugues IV : ce droit eſt renouvellé chaque année par une pêche publique.

5°. Les enfans de Chalon pouvoient être reçus *ſans enquêtes* en tout Monaſtere où la Nobleſſe étoit requiſe.

5°. La franchiſe des péages, tant à Chalon qu'à 3 l. la ronde, par titre de 1221, 1289, confirmé par le Roi Jean en 1361, par le Duc Philippe en 1402, & par pluſieurs Arrêts

& Sentence, notamment par celle du Juge Royal de S. Gengoux en 1445, contre Jean de Vienne, Baron de Buxi & de Chagni; & par Arrêt de 1582 contre Guillaume de Gadagne, Sgr. de Verdun. Les Ducs avoient à Chalon 3 ſortes de péages, le *rivaige*, le *tentiers* & l'*avalage*, dont les Habitans ſont déclarés exempts en 1474, ainſi que de la *buchaille* pour entrée du bois, par Sentence de 1485, & de l'entrée des vins par une autre de 1598.

7°. Ils ne peuvent être mis en priſon pour forfait, *s'ils ont du bien pour garantir le corps*, & que le forfait ne ſoit pas puniſſable par la mort.

8°. Le droit d'*inquilin* qu'on leve ſur le louage des maiſons appartenantes à ceux qui ne ſont pas Habitans. La tour de Marcilli en fut exempte par traité avec les Echevins en 1400.

9°. La franchiſe des foires dont ont parlera. Les monnoies étrangeres y avoient cours ſans diſtinction. Les Marchands forains pouvoient teſter, & n'étoient ſujets à aucun droit d'aubaine.

Ces priviléges ont été confirmés par Louis XI en 1477, par Louis XII étant à Chalon en 1500, par François Ier. 1516, Henri III 1574, Henri IV, 1595, & par Louis XIV, 1644.

JEU DE L'ARQUEBUSE, compoſé de 24 Chevaliers, a rendu le grand Prix en 1653, en 1678, 1700 & 1728, dans le pâquier Gloriette, près de la place d'arme & de la citadelle. La Ville a joui de ce pâquier propriétairement & ſans contradiction juſqu'en 1729, que les Bénédictins de S. Pierre l'ont voulu troubler par un procès encore pendant au Conſeil du Roi. L'emplacement actuel de l'Arquebuſe appartient à la Ville, qui l'a conſtruit à ſes frais.

LE JEU D'ARBALÊTE, fort ancien, dans le preau des halles à l'oueſt, fut détruit en 1360, & tranſporté plus près. Il fut encore renverſé en 1494, & rétabli en 1526. Les Chevaliers vendirent leur place en 1666, pour 4000 liv. aux Viſitandines, & ſe bâtirent au bout du preau du côté de la Ville. Cet Exercice a ceſſé.

Il y avoit auſſi dès 1427 UN JEU DE L'ARC dans le pâquier Gloriette, au delà du bras de la riviere : il fut raſé en 1564. La Ville accorda un autre emplacement derriere le cimetiere & les Caſemates de la Motte. Mais les Minimes depuis s'étant plaint de l'incommodité que les Chevaliers leur cauſoient durant les Offices, on leur donna en 1605 un 3^e. endroit entre la place de l'étape & le canal Gloriette : ils l'échangerent avec les

Urſulines pour la place voiſine où ils ſont maintenant. Le Jeu du Piſtolet a été réuni à celui de l'Arc.

A cette occaſion je dois rappeller que Jacques de Lalain tint à Chalon un grand pas d'armes en 1449, comme Pierre de Beaufremont avoit fait à la Charme de Marcenai, cinq ans auparavant. Peut-être n'étoit-il pas content de ſa *Dame*, qui ne lui avoit pas donné l'*empriſe d'amour*, (comme écharpes, bracelets, cordons, *&c.*); car il fit peindre ſur ſon pavillon, à côté de la Vierge tenant ſon Fils, le portrait d'une Dame richement vêtue, qui *avoit la mine d'une pleureuſe*, verſant des larmes qui tomboient dans une fontaine, ſur laquelle une licorne étoit aſſiſe. On y voyoit 3 *targes ;* la 1re. blanche, pour la hache; la 2de. de couleur violette, pour l'épée; la 3e. noire, pour la lance; toutes ſemées de larmes bleues : d'où la Dame fut nommée, *la Dame de Plors*, & la fontaine, *la fontaine de Plors* (Pleurs).

Pierre de Chandios, Gentilhomme Bourguignon, qui avoit touché la targe blanche, parut dans la lice, armé de toutes piéces, le baſſinet en tête, & la cotte d'armes ſur les épaules, & diſputa devant le Juge d'armes le prix à J. de Lalain. Charles, Duc d'Orléans, & Marie de Cleves ſa femme, furent témoins de ce tournoi, ainſi que Jean de Crequi, qui revenoit de la Paleſtine. C'eſt alors

alors que le Duc d'Orléans fit Chevalier, de ſon Ordre du Porc-Epic, Claude de St. Julien de Baleure, biſaïeul de l'Hiſtorien, qui rapporte, pag. 156, ſes Lettres de Chevalerie.

FOIRES : COMMERCE.

Les 2 foires franches app., l'une *Froide* ou des *Brandons*, l'autre *Chaude* ou de la S. Jean, ſont très-anciennes, & ont été fameuſes ſous les Comtes & les Ducs. On les annonçoit juſqu'en Lombardie. Elles attiroient des Négocians de toute l'Europe, & duroient un mois. Elles exiſtoient dès 1236, & ont été confirmées par les Ducs & par Louis XIV, en 1643.

Le Châtelain, prépoſé pour la garde de la Ville, étoit obligé de faire le guet pendant ce temps. Le Bailli, appellé auſſi *Maître des foires*, rendoit juſtice. Le terrier de 1437 dit, « que le *Maître* tiendra ſa Cour 2 fois » le jour, & aura la connoiſſance de toutes » cauſes aſſignées devant lui, la Cour du » Châtelain ceſſant alors. » Ce terrier rappelle là-deſſus les Ordon. de 1362, 1372. Ces foires, ſi renommées, ayant diminué par la longue durée des guerres avec les Anglois, Philippe le Bon voulant les rétablir, leur accorda de nouveaux priviléges par ſa charte de 1465. Il créa, comme à Lyon, Conſer-

vateur & Gardien le Bailli Maître des foires, ou ſon Lieutenant.

Les grandes halles, en la place des Carmes, étoient deſtinées pour recevoir les Marchands & leurs denrées. Elles étoient partagées en grandes & petites loges. La grande loge pour les Drapiers, contenoit 98 loges : elle occupoit l'enclos des Urſulines, partie de celui des Viſitandines, juſqu'au canal Gloriette. Un foſſé regnoit autour des halles; on y entroit par un pont dont il eſt ſouvent parlé dans les comptes.

Les Marchands en ſoie d'Arras, de Beaumont, de Marville, étoient placés dans la grand'loge de la draperie, qui étoit à l'entrée de la Ville. Les draps étoient étalés près des murailles & vers le pré. Les Marchands d'Ypres, de Gand, Douai, Tournai, Valenciennes, vendoient en gros; de même ceux de Chalon-ſur-Marne, d'Aubenton, de Troyes, ainſi que les Picards, Lyonnois, Pariſiens, Milanois..... Les Dijonnois avoient leur place au ſortir de la grande halle, & vendoient en détail avec ceux de Rouen, de Liſle : la pelleterie, pour ceux de Châtillon, de Saulieu, avoit ſon quartier vers l'Abbaye de St. Pierre.

Les Selliers & Chapeliers étoient logés à la porte au *Change*, où les Changeurs de Mâcon, de Beaune & de Lyon avoient leurs comptoirs. Le quartier des Allemands étoit

ſur la Saone dans une maiſon à différens étages. Les boutiques d'épiceries ſe tenoient auprès du Châtelet. Les Frippiers occupoient 12 loges. Les Barbiers étoient répandus dans la prairie. Les terreaux du Châtelet avoient été réſervés pour 12 chambres, où l'on dépoſoit le fer & le cuir. Les Juifs logeoient dans la rue, dite aujourd'hui la *grand'rue*, tirant de la vieille porte de Beaune au pont de la Saone, & dont ils furent chaſſés en 1316.

Pour entretenir le bon ordre & conſerver la Police, les Magiſtrats de pluſieurs Villes de la Province étoient obligés de venir faire la garde pendant la foire, publiée par le Trompette, dans toutes les places publiques. Le 1^er^. jour étoit deſtiné pour le Châtelain de Chalon; le 2^e^. pour le Vierg d'Autun & le Prévôt de Beaune; le 3^e^. pour le Prévôt de Dijon; le 4^e^. pour celui d'Auxone. La garde de nuit ſe faiſoit par des hommes armés, dont le Vicomte en devoit fournir trois.

Ces foires, quoique déchues, ſont encore ſi franches, que pendant leur durée les Chalonnois & Etrangers ne peuvent être arrêtés pour dettes : comme il fut jugé en 1776 contre un Huiſſier qui fut pris à Partie, & paya dommages & intérêts pour avoir appréhendé au corps un Marchand étranger. Par Arrêt du Conſeil de 1612, ils doivent jouir de l'exemption du droit de traites-fo-

raines & d'entrée des marchandiſes pendant les foires, où ſe rendent encore les Tanneurs de toute la Province, & les Marchands de fer.

On voit par ce détail combien le commerce de Chalon étoit conſidérable & animé; mais les choſes ſont bien changées. De 12 tanneries, il n'en reſte aucune depuis l'établiſſement des droits ſur les cuirs : (*Voy. tom.* 2, *pag.* 24). Il n'y a plus qu'une manufacture à l'Hôpital général, qui emploie les laines du pays. On y fabrique droguets, tiretaine, ſerge, bas & bonnets. . . . . Pluſieurs Marchands avoient deſſein d'élever de ſemblables fabriques. Mais ils ont été arrêtés par des entraves multipliées. On aſſujettit nos draps, même les couvertures de laine, à des plombs, à des marques; on eſt accablé de viſites continuelles des plus gênantes; comme ſi Chalon étoit une Ville d'entrée ou de ſortie du Royaume. Les ſaiſies faites ſans ceſſe, ſous prétexte du défaut de plomb, ſur des droguets, bas, bonnets fabriqués dans le Gévaudan, l'Auvergne & le Dauphiné, dont le dépôt eſt à Chalon, troublent le commerce & jettent dans un découragement général.

Tant que dureront de pareilles entraves (ignorées ſans doute d'un bon Roi qui ambitionne le titre de Pere du Peuple), l'on verra diminuer ſenſiblement la fabrication de nos laines nationales. » Le commerce,

Digitized by Google

dit le ſage Monteſquieu, » parcourt la terre: » il fuit d'où il eſt opprimé, & ſe repoſe où » on le laiſſe reſpirer. »

La quantité d'octrois, de péages, de droits de paſſage, *&c.* . . . . accable les Marchands par eau. Dix quintaux peſans de marchandiſes paient environ 15 liv. de Chalon à Lyon, pour faire 24 lieues. S'il n'y avoit point de droits, on les feroit conduire pour 4 liv. 10 ſols. M. Antoine, pag. 243, *de la Navig. en Bourgogne*, préſente le tableau effrayant des droits ſur la Saone, & démontre qu'un millier peſant paie de Pontalier à Lyon 21 l. 1 ſ. 6 den. ſans les ſols pour livre établis au profit du Roi. « Pour rendre la navigation » plus ſûre & plus commode, il faudroit, ajoute cet Auteur Patriote, » des chemins » riverains & des ponts, pour leſquels ob- » jets les droits ont été accordés, & ſur- » tout ſupprimer les péages & modérer les » octrois. »

Chalon, par Arrêt du Conſeil 1664, fut deſtiné à être l'entrepôt pour la jonction des deux mers. Mais il ſeroit plus utile au commerce de cette Ville, de lever tous les droits ſur la Saone, que de faire le canal projeté. Elle eſt, par ſa ſituation, le dépôt néceſſaire de toutes les denrées que la Bourgogne envoie à l'étranger, & qu'elle en reçoit. C'eſt là que le Mâconnois, le Lyonnois, le Dauphinois, ... vient charger le bled,

Digitized by Google

le chanvre, le vin, le fer, en un mot, tout ce que le ſol de ſon pays lui refuſe, ou qui n'eſt point l'objet de ſon induſtrie.

Ce port eſt le plus conſidérable de la Saone; mais il n'eſt pas facile de dire au juſte, remarque M. Antoine, pag. 239, quelle eſt l'étendue de ſon commerce; parce que les voitures de la ferme en font une bonne partie, notamment pour les marchandiſes en balle & en barique : quant aux autres denrées, on peut compter, dit-il, ſur l'expédition de 400 bateaux par année, dont le plus grand nombre en bois, charbon, foin, bled..... l'épicerie tirée de ſource, la commiſſion des vins, font encore 2 branches de commerce intérieur fort conſidérable.

L'able ou ablette, petit poiſſon à écaille argentine, eſt fort commun dans la Saone. On enleve l'écaille, & après l'avoir lavée & préparée, on l'envoie à Paris pour couvrir les grains de perles de collier. On la vend 15 à 18 liv. la livre, 25 il y a 20 ans, lorſqu'une ſeule femme avoit le ſecret de la préparation. Préſentement preſque tous les Pêcheurs ſavent la préparer. Près de S. Jean-de-Maizel eſt une fabrique de cette eſpèce, où j'ai vu dix mille grains de verre creux devenir en un jour brillans & argentés. On nomme la liqueur argentine tirée de ce poiſſon, *eſſence d'orient*. Cette matiere brillante ne ſe trouve pas ſeulement

ſur les écailles de l'able; la membrane qui enveloppe l'eſtomac & les inteſtins, en eſt toute parſemée.

On a tué ſur la Saone, vers le baſtion de St. Jean, en 1750, un onocrotale, eſpèce de pélican, appellé *grand goſier*, de 9 pieds d'envergure & de 7 de hauteur. J'ai vu le plumage très-blanc, & ſon bec qui a 18 pouces de longueur. Cet oiſeau étranger avoit une *blaque* ou poche fort large ſous la gorge. La plupart des fumeurs en Amérique ſe ſervent de ce ſac pour mettre leur tabac haché : (Voy. le Dict. d'Hiſt. nat. de Valmont où il en eſt parlé). On en a tué 4 à Chalon, dont un fut empaillé par le P. Fourcault, Minime.

Il tombe quelquefois en hiver dans la Saone, des cygnes, des oies ſauvages, *&c.*

ANTIQUITÉS.

Chalon a été renverſé tant de fois, comme on l'a vu, qu'à peine y reſte-t-il quelques veſtiges d'antiquités. Le P. Bertaut dans ſon illuſtre Orbandale, nous a conſervé les deſſeins de pluſieurs ſtatues de Mercure, Vénus, Laocoon, ... qui ſont perdues. Sur la grand'place eſt une belle colonne de granit, d'environ 12 pieds de haut, trouvée au Pontet (l'ancienne porte d'Autun), ſur laquelle on a élevé une Croix. Aux murs de

la citadelle, du côté du nord, on a incruſté une figure de femme, qui tient une corne d'abondance & des fleurs; ſur le mur d'un autre baſtion eſt celle de la fortune; dans le baſtion de St. Jean près l'anc^e. porte, eſt celle de la prudence.

On juge par la quantité d'urnes, de lacrymatoires, lampes ſépulcrales deſſinées par le P. Berthaut, & trouvées ſur le chemin de la citadelle, que c'étoit-là jadis le cimetiere des Gaulois & des Romains, comme il l'a été des premiers Chrétiens. On voit encore au jardin du Major un vieux tombeau en forme d'auge. Dans l'emplacement de la Juſtice Conſulaire étoit un reſte de temple de Diane avec ſes attributs, nymphes, chaſſeurs, levriers enchaînés; tout fut briſé en conſtruiſant cet Hôtel. Ainſi l'ignorance gothique d'un Architecte, en ouvrant en 1759 les fondations d'un corps avancé, joignant les anciens murs près l'Hôtel de Rully, briſa une corniche de 21 pieds, caſſée en deux parties, dont la friſe ſculptée annonçoit un ouvrage romain, & bâtit ſur le ſolide où vraiſemblablement étoit un portique ou un temple. Dans le voiſinage, ſur la même ligne, pluſieurs colonnes ont été enterrées dans les fondations des maiſons nouvelles, conſtruites par les Chanoines de S. Georges, en 1768; plus loin, des maiſons ſe ſont trouvées à double voûte; en creuſant à 12, 15

pieds, on découvrit des poutres & d'autres matériaux; ce qui prouve le bouleverſement de Chalon. On peut joindre ces traits d'indifférence, pour la belle antiquité, à ceux que j'ai rapportés ſur Autun (*t. 3, p. 464*).

Quinze petits dieux pénates ou laraires en bronze, trouvés à Fragne en 1762, & remis à M. le Comte de Caylus, qui les eſtimoit du temps d'Auguſte; un temple à Melecey gravé dans l'illuſtre Orbandale & dans D. Montfaucon; quantité de médailles du haut Empire découvertes aux environs de Chalon; 4 grandes voies qui d'Autun, de Langres, de Lyon & de Beſançon aboutiſſoient à Chalon; des urnes à Mercurey, à Sens près Sennecey; un large tombeau avec une belle inſcription rom. à St. Loup de Varenne (V. *ce Village*); quantité d'autres déterrés à St. Martin-des-Champs, à S. Jean-des-Vignes, à Montbogre, à Saint-Valerin, à Cules & dans les Villages de la Côte, tout annonce que ce pays étoit habité du temps des Celtes & des Romains.

Le nom de *Caballo-dunum* donné à Chalon dans la notice de l'Empire, ſemble marquer que cette Ville, du temps des Empereurs, étoit ſituée ſur une petite éminence, & que elle s'étendit enſuite juſqu'à 100 pas de la Saone.

On croit pouvoir déſigner, à vue des lieux, l'ancien *Caſtrum* ou *Opidum*, qui formoit un

Digitized by Google

ovale au ſud, depuis la porte au Change où exiſtent 2 groſſes tours à moitié maſquées, baignées jadis par le bras de la Saone, commençoient les murs qui ſuivoient juſqu'aux priſons. Le Châtelet, *Caſtellum*, eſt conſtruit ſur ces vieux murs, qui continuoient derriere le cloître du Chapitre & le Palais épiſcopal juſqu'au Collége, & delà continuant juſques aux petites Boucheries, où quelques tours à moitié raſées avoiſinent les Jacobines. On voit encore les reſtes de la porte d'Autun, ſur leſquels eſt une ſtatue de S. André, Patron d'une Paroiſſe détruite, dont la rue montoit à S. Pierre. Le chœur de S. Georges, l'Hôtel de Rully, ont été bâtis ſur les anciennes murailles, ainſi que partie de l'Egliſe du Séminaire, près de laquelle on en apperçoit de gros morceaux de murs qui vont juſqu'aux belles tours rondes en boſſage, priſes par quelques-uns pour l'entrée du palais de Gontran, qui augmenta l'enceinte en briques entre l'Evêché & le fauxbourg Ste. Marie.

Ces murs étoient ſoutenus par des tours épaiſſes, à la diſtance de 80 à 100 pieds chacune : on en voit encore quelques-unes à moitié démolies. J'en ai remarqué deux dans la cave & le jardin d'une maiſon du Chapitre, joignant le trege pratiqué dans le même mur; une autre à la petite porte du cloître; une dans la rue du Châtelet; 2 au

Digitized by Google

jardin de M. Galand; une autre ruinée près du Collége à gauche, *&c.* La tour *Saudon* ſubſiſte encore, partie de celle de Montaigu, de Marcilli, *&c.* C'eſt derriere le chœur de St. Georges & de l'Hôtel de Rully, qu'on voit les morceaux les mieux conſervés, & les murs revêtus comme ceux d'Autun, qui annoncent une conſtruction romaine. On y remarque l'incruſtation de 3 cordons diſtanciés & verniſſés, qui peuvent avoir donné lieu aux 3 *orles* dorés, d'où certains romanciers ont donné à Chalon le nom faſtueux d'*illuſtre Orbandale.*

Les fortifications au delà des tours & des murs, conſiſtoient en pluſieurs tours avancées : le clocher des Carmes eſt conſtruit ſur une de ces tours. On a détruit depuis peu la tour *Lubert* ou Lambert, près du Bureau des Carroſſes. Vis-à-vis le pont, en démoliſſant des maſures, on a découvert deux aqueducs.

Cette Ville, malgré ſes ruines multipliées, s'étendit encore. Sa ſituation agréable, le zèle de ſes Habitans enrichis par le commerce, les bienfaits des Princes qui en aimoient le ſéjour, la firent renaître de ſes cendres, encore plus éclatante. Elle eut des fauxbourgs conſidérables avant que François I^er^. enfermât dans la nouvelle enceinte celui de Saint Jean de Maizel; & avant la conſtruction de la citadelle par Charles IX,

celui de Saint André s'avançoit depuis les Jacobines au delà de la citadelle : plus loin celui de St. Alexandre, où l'on voyoit l'hôpital de St. Eloy, le Bourg & l'Egliſe de S^e. Croix juſqu'au delà de St. Jean des Vignes. Le Connétable de Bourbon ruina en partie ces Fauxbourgs, en 1514, pour fortifier Chalon : il reſtoit encore à celui de Sainte Croix 27 chefs de famille en 1566, & 47 à Saint-André.

Un large bras de la Saone environnoit les fauxbourgs à l'oueſt. Il étoit tiré 2 l. plus haut près de Gergy, paſſoit au bas de Saſſenay, de Criſſey & de St. Jean des Vignes, reſte de l'ancien Bourg de S. Alexandre, & ſuivoit le bas de la prairie : on l'appelloit le *foſſé de Chalon*, creuſé pour la défenſe de la place ; pluſieurs même le regardent comme un ouvrage romain, ou celtique ſelon d'autres.

Les Habitans de Saſſenay ayant détourné l'eau de ce canal par un foſſé de 30 pieds de large qui rentroit dans la Saone, eurent ordre de le boucher & de le combler, à peine d'être déclarés rébelles au Duc en 1418. Ce foſſé étoit auprès du *Crôt Mortreuil*, où les Chalonnois ont droit de pêche, par acte de 1435, contre les Habitans de Criſſey.

Ce canal couloit entre S. Jean-des-Vignes & le pâquier *Mariange*, & fut curé en 1465 : delà entre le Bourg St^e. Croix & l'Abbaye

de S. Pierre, traverſoit le pâquier Gloriette, & rentroit dans la Saone au delà du fauxbourg St. Jean de Maizel, où il s'appelloit la *Roye Peruſſot*, à préſent la *Grange Frangey*; le foſſé de Ste. Marie n'étoit que le déchargeoir du bras de la riviere.

L'ancien Chalon fermé de deux enceintes, avoit 4 portes éloignées chacune de 200 toiſes des vieux murs; la 1re. ſe nommoit la *Barriere* ou *grande porte de Pontet*, ſituée au foſſé ſur le bras de la Saone, & fortifiée de 2 bonnes tours, dont la derniere fut démolie en 1457. La 2e. dans la haute enceinte, s'appelloit la petite porte *du Pontet*, depuis la porte de *Beaune*. C'eſt par-là que les Evêques faiſoient leur 1re. entrée, prêtoient ſerment entre les mains des Echevins de conſerver les droits & priviléges des Habitans; pendant cette cérémonie on tenoit la porte fermée, qui ne s'ouvroit qu'après le ſerment: ainſi fut reçu Philibert de Vienne en 1408. Louis Guillard, pour éviter le cérémonial, traverſa la prairie, & entra par la portelle de la Motte, tandis que les Echevins l'attendoient.

La 3e. dite du *Châtel* ou de *Gloriette*, n'étoit plus qu'une fauſſe porte en 1570, & murée en 1604. La 4e. celle de *Maizel* proche la Saone, qui, tombant de vétuſté en 1490, fut changée en 1545, & portée à 150 toiſes de la riviere; elle fut encore murée en 1585

comme trop étroite & mal placée. La nouvelle n'a été finie qu'en 1603. Maintenant 4 portes, celles de Beaune, de Lyon, de Sᵉ. Marie, & la porte orientale de S. Laurent.

Pour communiquer à celle-ci on avoit conſtruit un pont de bois : il en eſt fait mention en 1224. Il étoit tombé ſous le Duc Jean, qui permit de faire fabriquer 1000 marcs d'argent fin à la Monnoie de Saint-Laurent, pour être employés à la conſtruction du pont. Philippe le Bon donna 300 l. en 1422. Il ne fut fini en pierre qu'en 1508. On y voyoit les armes de Louis de la Tremouille, Gouverneur de Bourgogne, & de Philippe Chabot-Brion, Amiral de France. Ce diſtique latin eſt ſur une pierre au milieu du pont, à droite.

Quem cernis rigido conſtructum marmore pontem,
Antè fatiſcebat lignea congeries.

ANCIENS HOTELS.

Chalon ayant été long-temps le ſéjour des Rois de Bourgogne, des Comtes du Pays, & étant voiſin de Germoles, où les Ducs des deux races ſe plaiſoient beaucoup, les grands Seigneurs avoient leurs Hôtels en cette Ville, pour être à portée de leur faire la cour.

Gontran avoit ſon palais au Châtelet, qui devin celui de Charles le Chauve, où ce Prince faiſoit battre monnoie.

Digitized by Google

Il eſt ſouvent parlé de la TOUR DE VERDUN, où les Seigneurs du lieu réſidoient au XII & XIII^e. ſ. On croit qu'elle étoit derriere le cloître où eſt la tour de Rolin, que St. Julien appelle la *maiſon d'Emery*, d'une Terre du Chancelier, & dit avoir été la *tour du Blé*, cédée à Rolin : un de ſes héritiers la vendit à Jean Tiſſerand, Conſ^r. au Parlement.

Les DAMAS, Sires de Marcilli, avoient la tour de Marcilli, à laquelle étoit attaché le titre de Vicomte, conſervé par le P. Jean-Bernard de Saſſenay. Bernard du Tarte, ſon auteur, en vendant la tour à la famille Roneaux en 1733, ſe réſerva la Glebe du fief de la Vicomté, à laquelle eſt attaché un terrier compoſé de pluſieurs redevances & droits ſeigneuriaux : Jacq. Callard de Théſut acquit cette tour & le jardin des héritiers Roneaux en 1774.

Les Sires DE MONTAIGU, puînés de la Maiſon de Bourgogne, avoient leur Hôtel à la tour de Montaigu près S. Georges. Guill^e. de Montaigu reconnoît en 1283 que ſa maiſon étoit fief de S. Pierre. A cette tour étoit attaché le patronage de la Collégiale de St. Georges, qui des Paillart, des Ducs de Longueville & de Nemours, avoit paſſé à la Baronnie de Chagni ; maint. à l'Evêque depuis Henri Felix : (V. *ci-dev. p. 477 in fine*).

L'HOTEL SAUDON, demeure des anciens

Seigneurs de ce nom, étoit un lieu de franchiſe. La tour ſubſiſte encore, & ſert de clocher au Séminaire. On voit un Girard de Saudon en 1203; Henri de Saudon, Damoiſeau en 1283; Henri de Saudon, Doyen de Chalon, en 1357.

PIERRE DE GOUX, Chevalier, depuis Chancelier de Bourgogne, avoit ſon HOTEL rue St. Georges : il devoit au Duc 6 l. de rente, qu'il lui aſſigna ſur pluſieurs autres maiſons en 1453.

Dans la même rue eſt l'HOTEL des anciens Barons de Senecey, réparé en 1580. On lit au deſſus, HOTEL DE SENESCÉ, avec les armes de Beaufremont.

Une vieille tour porte encore le nom de *Nemours*, depuis l'Hôtel de Rully, rebâti par Enoch Virey, & occupé par le Préſid. Maſſon, acheté depuis 30 ans par le Marquis de Rully, qui vient de le vendre à la Ville.

Auſſi la rue S. Georges étoit appellée *la rue des Nobles*.

Nic. Rolin occupoit la tour de Verdun depuis la CHANCELLERIE, ſur laquelle on voit ſes armes (3 clefs); auj. maiſon canoniale : elle paſſa aux Labaume de Montrevel, fut acquiſe par les Minimes, & échangée depuis avec le Chapitre. Le Duc de Mayenne y logeoit avec ſon fils durant la Ligue.

JANUS D'OR, un des principaux Officiers de Philippe

de Philippe le Bon, avoit ſa maiſon à St.-Laurent, qu'il céda aux Cordeliers. Le Parlement tenoit ſes ſéances en la maiſon de Joſſerand Crepier.

L'Hôtel de l'Abbé de la Ferté étoit en l'emplacement actuel de l'Abbaye de Saint Pierre : on fit un foſſé devant en 1495. L'Abbé de Cluni logeoit à S. Jean de Maizel en ſon Prieuré ; celui de S. Benigne au Prieuré de Ste. Marie ; celui de St. Pierre de Mâcon, avant la ſécularisation, au Prieuré de Ste. Croix.

Beatrix de Chalon donna ſa maiſon de GRAVIERE à l'Abbé de Tournus en 1226 : l'Abbé la remit à Jean de Montbelet ; celui-ci à Berberet, Châtelain de Plottes ; enfin, l'Abbé Jean la réunit à ſon Monaſtere, qui l'acenſa 30 liv. Le dernier rembourſement, qui n'étoit plus que de 5 l. de rente, a été fait en 1712 par les Carmes, qui occupent une partie de cette Maiſon : (V. Hiſt. de Tournus, par Juenin).

Cependant il paroît que la *Graviere* étoit près du pont de Saone, proche la Boucherie, où Mrs. de la Ferté viennent de bâtir. Le trege, cédé par la Ville, portoit encore le nom de la *Graviere ;* peut-être y avoit-il 2 maiſons de ce nom, la grande & petite Graviere.

Le Commandeur de Belle-Croix avoit ſon HOTEL rue aux Fevres, où eſt mort le fa-

meux Desbarreaux. L'ancienne tour forme l'eſcalier. Les Barons de Brancion, d'Uxelles, de Mello, de Givry, avoient auſſi leurs Hôtels à Chalon.

« D'où eſt venu, dit St. Julien, p. 431, » que les Chalonnois ſont nommés par leurs » voiſins, *Nobles de Chalon ;* joint qu'ils ſont » autant gracieux, de franc & bon cœur, » envers ceux qui abordent en leur Ville, » qu'autres Habitans du Royaume. « Ils ont conſervé cet aimable caractere de politeſſe & de généroſité, qui rend le ſéjour de leur Ville délicieux aux étrangers.

PROMENADES.

Les dehors de Chalon, autrefois hériſſés de tours, baſtions, contreſcarpes, ont été changés en agréables promenades plantées d'arbres. C'eſt ſur-tout au zèle patriotique & à l'intelligence active du Maire Claude Perrault qu'on en eſt redevable. Celle du baſtion de Sainte Marie eſt délicieuſe par l'agrément de la vue ſur le canal de la Saone & ſur les prairies qu'elle arroſe. On y lit une inſcription datée de 1752, qui commence déjà à s'effacer.

Le pâquier de Gloriette eſt très-fréquenté ; c'eſt l'endroit où l'on tire les grands prix. Près du foſſé de la citadelle étoient 2 piliers butant de la porte ancienne du côté de St.

Côme. Le baſtion de Saint Jean de Maizel, planté ſous Henri Felix, eſt très-agréable.

Une des plus gracieuſes promenades eſt ſur la longue chauſſée de St. Laurent à St. Marcel, ombragée d'un double rang d'arbres, faite durant l'élection du même Henri Felix. Les ponts des lacs d'Orléans furent ruinés du temps des Hongres qui ravagerent la Bourgogne au X^e. ſ., & n'avoient point été rétablis. St. Julien de Baleure ſe plaint de ſon temps de ce qu'ils n'avoient pas été *reſtitués ;* « parce que, dit-il, pag. 419, la » bourſe d'un ſeul homme ne s'eſt trouvée » ſuffiſante : les Princes prennent bien les » deniers de haults paſſages, reue & traites-» foraines, jadis introduits pour les répara-» tions des chemins, réfection des ponts & » curées des rivieres; mais de ſatisfaire aux » charges, il n'en eſt plus de nouvelle : .... » bref, nous n'avons plus de Brunehaut pour » faire des ponts & levées. » Mais nous avons des Etats qui veillent à la ſûreté & à la réparation des chemins & des chauſſées.

La belle place d'armes, décorée d'une fontaine à 4 tuyaux, deſtinée au marché des groſſes denrées, fut applanie en 1592; celle de S. Vincent fut agrandie en 1679 aux frais de la Ville. En démoliſſant une cave, on trouva un tréſor en monnoie d'or & d'argent, dont les moins anciennes étoient de Louis

le Débonnaire; ce qui dénote que ce tréſor avoit été caché lors de l'incendie de Chalon par Lothaire. Pour éviter un procès, un tiers fut adjugé au propriétaire de la maiſon, l'autre aux Fermiers du Domaine, le 3^e. à l'Evêque haut-Juſticier qui le remit à l'Hôpital.

Chalon s'embellit chaque jour; les maiſons en bois diſparoiſſent peu à peu, & les rues s'élargiſſent. Le vaſte & beau quai ſi néceſſaire que l'on conſtruit ſur la Saone, les ſuperbes maiſons qui s'élevent au tour, en feront le plus beau quartier.

Les logemens y ſont rares & chers, parce que des Communautés nombreuſes occupent un terrein immenſe. La citadelle qui pourroit contenir 6000 hommes, emporte le lieu le plus élevé, le plus agréable & le plus ſain, à cauſe de ſes ſources limpides & de ſon bon air. On en tire les eaux qui jailliſſent en la place d'armes.

Enfin, on peut dire que Chalon réunit les agrémens de la vie, la tranquillité, la propreté d'une Ville de Province, à la magnificence de la Capitale d'un canton, & au charme d'une ſuperbe campagne :

Où la Saone enchantée à pas lents ſe promene,
N'arrivant qu'à regret au Rhône qui l'entraîne.

A la vue de cette riviere qui roule ſi tranquillement ſes ondes bienfaiſantes, ou

Digitized by Google

admire ſur ſes bords rians les riches tableaux, les payſages gracieux, que le miroir de ſes eaux reproduit & perpétue le long de ſon cours. Les nombreux bateaux qui la couvrent, montent & deſcendent, arrêtent les yeux agréablement.

Mais une partie des avantages de cette Ville ſe trouvent compenſés par les mauvaiſes qualités de ſon air humide, peſant, ſujet à des altérations dangereuſes, & par celle de ſes eaux qui lui font envier un bien ſouvent très-ordinaire dans les lieux les moins habités.

L'air eſt encore moins pur & ſouvent infecté dans quelques quartiers, parce qu'on y tue les chevaux ſous les murs même; des Manufactures répandent, dans des rues étroites, de mauvaiſes odeurs, comme celles des Chandeliers, Corroyeurs, Tainturiers, Huiliers. J'emprunte ces réflexions d'un bon mémoire compoſé par feu M. de Loiſy, habile Médecin, qui les fit inſérer dans le Journal des Savans, Févr. 1768. Il ſe plaignoit auſſi des Boucheries qui infectoient pendant l'été, & de l'abus dangereux des inhumations dans les Egliſes; abus que la ſageſſe du Roi a depuis peu proſcrit dans tout le Royaume. La Ville vient d'acheter & faire fermer un vaſte terrein près des Capucins, deſtiné à cet uſage : on lit ſur le portail, *ager ſomni.* 1777.

Les eaux de puits ſont mauvaiſes. La Ville s'eſt élevée par des décombremens rapportés : le ſol n'eſt formé que de terres noires & pourries, qui ſe trouvant mélangées de quantité de matieres fécales, ne filtrent que des eaux mal-ſaines & corrompues ; auſſi reconnoît-on qu'à leur ſurface elles ſont graiſſeuſes & épaiſſes.

L'eau de ſource en trop petit volume pour les Habitans, ſe trouve placée à l'extrêmité du fauxbourg de St. André ; elle eſt meilleure priſe à la citadelle, parce que dans ſon trajet elle eſt gâtée, 1°. par le lavage & le ſavonage ; 2°. les canaux de conduite en plomb, qui touchent à fleur de terre, l'échauffent & l'altérent avant qu'elle parvienne à la fontaine publique.

L'eau de Saone eſt la meilleure, la plus ſaine, mais avec la précaution de la faire dépoſer dans des cruches, ou dans une fontaine artificielle où elle filtre à travers pluſieurs couches de ſable.

N. Reverdy, très-bon Artiſte, mort en 1776, propoſoit de conduire à Chalon, pour 20000 livres, les eaux limpides & ſaines de Givry, & d'établir un réſervoir ſur le tertre de Taiſé ; mais on préféra de tirer l'eau de la Saone près du pont par des machines compliquées qui ont coûté le triple, & qu'on a été obligé de détruire dix ans après. Les étrangers employerent utilement les talens

Digitized by Google

de cet habile homme, dédaignés dans ſa patrie. Son frere eſt Greffier de la Maîtriſe des Eaux & Forêts.

On compte en cette Ville 9000 perſonnes, compris les Maiſons religieuſes, env. 930 maiſons : les baptêmes année com. vont à 320.

Ses armoiries ſont 3 cercles d'or en champ d'azur; avant la réunion à la Couronne, le champ étoit de gueules.

ILLUSTRES CHALONNOIS.

S. ARIGE, *Arigius*, fils d'Aprocaſius & de Sempronie, Curé de Moroges pendant 14 ans, fit paroître une vertu ſi éminente, que Gontran l'élut, en 579, au Concile de Chalon, Evêque de Gap à la place de Sagittaire qui y fut dépoſé. Il aſſiſta aux Conciles de Valence & de Mâcon, viſita les tombeaux des Apôtres à Rome, & fut lié d'amitié avec St. Grégoire, qui lui écrivit pluſieurs fois. Il mourut en 604. Les Huguenots ont diſperſé ſes reliques. Le P. Sirmond a donné ſa vie tirée du manuſcrit d'un Auteur contemporain. On la trouve dans l'ill. Orband. 2 vol. p. 27.

JEAN BOUVOT, né en 1558, fameux Avocat, engagé dès ſa naiſſance dans le calviniſme, mourut à Chalon en 1636. Son Recueil de divers Arrêts du Parlement de Di-

jon, avec ſon Commentaire ſur notre Coutume, lui ont fait honneur. Cependant le P. Bouhier l'accuſe d'avoir puiſé en mauvaiſe ſource, & d'avoir recueilli ſes Arrêts avec plus de travail que de Jugement. Il fut enterré dans la cave de ſa maiſon, aujour. la Juſtice Conſul^e. près l'Hôtel de Ville. Ayant perdu un procès qu'il croyoit juſte, il mit au deſſus de ſa porte, *nunquam lis.*

S. CÉSAIRE, une des plus brillantes lumieres de l'Egliſe de France, l'oracle de ſon ſiécle, l'ame des Conciles, naquit en 470 à Chalon, non en Provence, comme l'avance l'Auteur de *Marſeille ſavante* en 1728. De Moine de Lerins, il fut élevé ſur le ſiége d'Arles en 501, & y mourut en 542.

La régle de S. Céſaire eſt la plus ancienne que l'on ſache avoir été faite pour les Religieuſes cloîtrées (vers 514), à la priere de ſa ſœur, l'Abbeſſe St^e. Céſarie. Il ſeroit difficile, diſent les Auteurs de la *France Littéraire*, t. 3, où ils donnent la vie & la liſte des écrits de notre Saint, de trouver quelqu'un parmi les Peres latins de ce ſiécle, qui ait eu un plus grand fond d'érudition; & ils le regardent comme l'*Auguſtin* de l'Egliſe Gallicane.

SALOMON CLERGUET, Avocat, Maire, bon Poëte latin, député aux Etats de Blois en 1588, inhumé à la Cathédrale en 1632. Outre quelques piéces de vers imprimées,

Digitized by Google

Philibert de la Mare avoit en mſſ. un recueil de ſes poéſies *in*-4°. de 35 pages; ce qui lui fait plus d'honneur encore, c'eſt qu'il mérita par ſa fidélité au Roi, d'être empriſonné par le Duc de Mayenne en 1594.

CELSE-HUGUES DÉCOUSU, né en 1480, d'une ancienne famille, ami de Chaſſeneuz & ſon collégue d'études à Turin, habile Juriſconſulte, a laiſſé différens ouvrages, ainſi que Claude Découſu. La maiſon de leurs ancêtres, mort en 1455, étoit alors proche la porte du Change. J. Découſu étoit Echevin en 1559.

HUGUES DONEAU, né en 1527, reçut le bonnet de Docteur en Droit en 1551 à Bourges, où il enſeignoit lors du maſſacre de la St. Barthelemi: comme il avoit embraſſé les nouvelles opinions, il eût péri ſans le zèle de ſes diſciples qui l'accompagnerent armés hors de la Ville, d'où il ſe réfugia à Genève. Il profeſſa le Droit à Heïdelberg, enſuite à Leyde, à Altorf où il mourut en 1591, & fut enſeveli dans le Temple. Ses écoliers lui érigerent un beau monument, avec une épitaphe rapportée par le P. Niceron & par Teiſſier qui l'appelle *Donel*: on y lit:

Nulli Juriſconſultorum noſtri ſæculi ſecundus;
Ob pietatem candorem & humanitatem
Deo & hominibus carus.

Scipion Gentilis fit ſon oraiſon funèbre. Il avoit une mémoire ſi prodigieuſe, qu'il ſavoit, dit-on, par cœur tout le Corps du Droit. Son mépris pour le docte Cujas ne lui fait pas honneur : il le déſignoit dans ſes leçons par ces mots, *homo neſcio Cujas.* Son meilleur ouvrage eſt ſur les teſtamens.

PIERRE D'HOGES, d'une ancienne famille, Avocat, Maître des Eaux & Forêts, Maire en 1651, fit venir & fixa des Imprimeurs en ſa Patrie. C'eſt à ſa priere que le P. Perry écrivit l'Hiſtoire de Chalon. D'Hoges étoit Poëte, Orateur & très-verſé dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique & profane. Il fut enterré aux Cordeliers en 1669.

Le P. Berthaut, 1^er^. vol. p. 749, rapporte le compliment que ce Maire fit à Louis XIV, lorſqu'il vint à Chalon en 1658, & ſes harangues à la Reine, au Cardinal Mazarin & au Chancelier.

BERNARD DURAND, inſtruit dans les Langues grecque & hébraïque, laborieux Avocat, fut très-eſtimé de ſon temps. L'amour de la patrie lui fit recueillir ſes priviléges en 1604, & compoſer un diſcours fort recherché ſur la préſéance aux Etats, dont j'ai rapporté des traits ci-devant (*p.523*). Ces piéces rares ont été réimprimées dans l'ill. Orband. Après avoir été Maire en 1616, il mourut en 1621. Ses *Inſtituts au Droit Coutumier du*

Duché, dont on fait cas, furent imprimés *in*-12 en 1697, par les ſoins de

JOSEPH DURAND ſon petit-fils. Celui-ci reçu Avocat Général par la réſignation de Marc-Antoine Millotet en 1680, exerça cette Charge avec honneur pendant 28 ans, & finit ſa courſe à l'âge de 70 ans en 1710, ſans enfans.

Il avoit l'eſprit vif, une éloquence naturelle, des expreſſions mâles qui donnoient de la force à ſes diſcours. Ses concluſions priſes en 1682, dans le procès entre l'Evêque & les Chanoines de Chalon, *in*-4°. de 48 pages, ſont pleines de vigueur, & marquent aſſez bien le caractere de l'Auteur.

Son mémoire pour juſtifier que les héritages en Bourgogne ſont préſumés de franc-aleu, contre le Partiſan, lui fit beaucoup d'honneur. Il finit ainſi : *j'ai compoſé cet écrit pour l'amour de la patrie, & ſoutenir la juſtice du Roi contre ſa puiſſance.* Il gagna ſon procès. Ce mémoire eſt rapporté dans Taiſand.

JACQUES DE GERMIGNY, Chalonnois, parvint, par un mérite diſtingué, ſans naiſſance & ſans intrigues, aux Places de Maître d'Hôtel, d'Ambaſſadeur de Henri III à la Porte pendant 6 ans, de Chevalier de Saint Michel. Jacques Agron, Bourgeois, conſerve plus de 140 lettres originales en chiffre, du Roi, de ſes Miniſtres, de Catherine de Medicis, adreſſées à cet Ambaſſadeur. Le P.

Berthaut en a rapporté pluſieurs à la fin du 1^er^. vol. de l'ill. Orb.

On voit par ſon teſtament combien il aimoit ſa patrie, ſes parens & les pauvres : il légue à la Ville 4000 écus *ſoleil*, pour faire apprendre des métiers à des enfans, marier des filles indigentes ; fait des legs & des penſions à ſon frere & à ſes neveux, à condition qu'ils vivront en la Religion catholique ; à Simon Collon, Vigneron à Beaune, *ſon couſin germain*, & à ſes autres parens qui prétendroient à ſa ſucceſſion, *chacun 5 ſols, & non plus :* aux pauvres de Germoles dont il étoit Sg^r^, de Melcey, S. Martin, 50 écus. Chalon n'a point d'Egliſe, dit le P. Berthaut, qui ne portent des marques de ſa piété, ni de Maiſons religieuſes qui ne le reconnoiſſent pour Bienfaicteur. Il ne laiſſa point d'enfans. Jeanne de Germigny, ſa niéce, épouſa Fiacre Agron, Notaire.

PHILIBERT-HÉGÉMON GUIDE, né de parens nobles en 1535, fut Procureur du Roi au Bailliage après ſon pere. Il unit aux fonctions de ſon Etat, les amuſemens de la poéſie franç^e^. & l'inclination pour la vie champêtre ; auſſi fit-il *les Louanges de la Vie ruſtique*, & *l'Abeille franç.* impr. en 1583. Job Bouvot mit à la tête de ce livre 6 vers à l'honneur du Poëte. Dans la *paraphraſe* du Cantique des Cantiques, il avoit pris pour deviſe, *Dieu pour guide.* Heureux s'il n'avoit pas dé-

Digitized by Google

menti cette deviſe en renonçant à la religion de ſes peres ! Il mourut à Mâcon en 1595, au retour de Genève où il avoit embraſſé le calviniſme. De 17 enfans, 1 ſeul lui ſurvécut ; ce fut DANIEL pere de PHILIPPE GUIDE, Docteur en Médecine, ſavant dans les langues latine & grecque, qui vivoit en 1651. Il laiſſa

PHILIPPE GUIDE, auſſi Médecin, & de la Religion P. R. comme ſes aïeux. Il exerça ſon Art à Paris avec beaucoup de réputation, juſqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, qui l'obligea de ſe retirer à Londres, où il mourut en 1718, après avoir donné un ouvrage curieux & utile ſur le quinquina.

LOUIS JACOB de St. Charles, né en 1608, prit l'habit de Carme à Chalon en 1625. Après ſon voyage d'Italie, il publia, en 1642, à Lyon, *Bibliotheca Pontificia*, entrepriſe à Rome ſur les avis de Gabriël Naudé. De Bibliothécaire du Cardinal de Retz, il devint celui d'Achile de Harlai, 1^er. Préſident, & mourut chez ce Magiſtrat en 1670. Parmi les nombreux ouvrages de cet habile Carme, le plus connu & le plus intéreſſant pour nous, eſt celui des *illuſtres Ecrivains du Chalonnois*, *in*-4°. 1652, dans lequel on trouve beaucoup de recherches & peu de critique.

PIERRE DE St. JULIEN DE BALEURE fut Chanoine de la Collégiale de St. Pierre de

Mâcon, dont il avoit ſollicité à Rome la ſécularisation en 1557, enſuite Chanoine & Doyen de Chalon en 1563. Il fut élu aux Etats, & mourut en 1593, âgé de plus de 70 ans. Il en a été parlé à l'art. de la Cathédrale, pag. 473.

JACQUES MOREAU, né en 1647, Médecin, diſciple & ami de Gui Patin, ſoutint dans l'Hôpital de Chalon des thèſes publiques, qui exciterent contre lui la jalouſie & la haine des vieux Médecins. C'étoit un homme d'une grande probité, dit l'Abbé Papillon, qui partageoit ſon temps entre les exercices de ſa profeſſion, la lecture & la peinture. Il acheva ſa carriere en 1729, après avoir fait imprimer pluſieurs ouvrages, dont le dernier fut *l'oraiſon pour obtenir ſon ſalut*, 1713.

PIERRE NATUREL, Official & Gr. Vicaire de 5 Evêques, à qui Pontus de Thyard dreſſa un bel éloge : (*voy. ci-devant pag. 473*).

CLAUDE DE PONTOUX, d'une bonne famille, cultiva plus les Belles-Lettres & la Poéſie, que la Médecine. Après de longs voyages en Italie, il vint mourir à Chalon en 1579. Pontus de Thyard célébra ſa mémoire en vers. Pontoux compoſa beaucoup de vers qu'il fit imprimer en 1576.

On a de lui quelques autres ouvrages en vers & en proſe : les citer tous, c'eſt trou-

Digitized by Google

bler ſa cendre. On voit qu'il aimoit tendrement ſa patrie.

Mon doux pays, Chalon ma belle Ville....
Et penſe-tu que je te veuille ôter
L'honneur qu'un jour je te dois apporter?

Il y a peu de Villes en France, ajoute en note M. Rigoley de Juvigni dans ſa nouv. édit. de la bibl^e. de Duverdier 1772, où l'eſprit de ſociété & l'attachement pour ſes Compatriotes, ſoient auſſi bien établis.

CLAUDE PERRY, né en 1602, fut Avocat, enſuite Chanoine de Chalon, enfin Jéſuite: en 1628 il profeſſa les Humanités & la Rhétorique à Dijon, où il mourut en 1684.

Parmi les 29 ouvrages de cet Auteur fécond, cités par l'Abbé Papillon, le plus connu eſt l'Hiſtoire de Chalon, *in*-fol. 1659. Auſſi Konig ne fait mention que de celui-là. On y remarque beaucoup de crédulité, peu de goût & un aſſez mauvais ſtyle. Les preuves à la fin ſont utiles. Ainſi l'Hiſtoire de cette Ville eſt encore à faire. D. Clavelin, Bénéd. de St. Pierre, y travailloit en 1773, & le public jouiroit du fruit de ſon travail, s'il étoit reſté ſur les lieux.

NICOLAS DE PONTOUX de Granges, neveu de Claude, auſſi Médecin, mort en 1620 à 46 ans, avoit paſſé ſa vie au ſervice des pauvres, auxquels il donna un domaine

conſidérable à St. Déſerre, & ſa bibliothéque au Médecin de l'Hôpital, avec 10 écus par an pour l'entretenir. Il a compoſé un Poëme françois, intitulé le *Gentilhomme Chalonnois*, qui eſt reſté dans l'obſcurité.

JEAN PRESTET, fils d'un Huiſſier, entra jeune au ſervice du P. Mallebranche, qui lui apprit les Mathématiques. Le Diſciple, ſous un ſi grand Maître, y fit en peu de temps de ſi grands progrès, qu'à 27 ans il donna la 1re. édition de ſes *élémens* La meilleure eſt en 2 vol. *in*-4°. 1689. Il trouva, par l'art des combinaiſons, que ce vers latin,

Tot tibi ſunt dotes Virgo, quot ſidera cœlo.

pouvoit être varié de 3376 manieres, ſans ceſſer d'être vers. Ce ſavant Oratorien profeſſa les Mathématiques avec diſtinction à Angers, & mourut à Marine près Paris, en 1690.

PHILIPPE RIBOUDEAULT, fils d'un Apothicaire, devint Miniſtre en ſa patrie, qu'il quitta en 1685, mort en Suiſſe en 1690. Il avoit fait imprimer à Genève, 1686, une ſavante diſſertation latine ſur l'*Urim* & *Thumim*, approuvée par J. Graverot, Miniſtre à Lyon, & par Uchard, Miniſtre à Mâcon. L'Auteur y montre par-tout de l'eſprit & de l'érudition. . . . J'en ai vu un exemplaire au Séminaire de Chalon.

JACQUES DE THESUT, Protonotaire apoſtolique,

tolique, Prédicateur & Aumônier du Roi, mort en 1691 à 46 ans, eſt Auteur de l'Oraiſon funèbre de J. de Maupeou, 1677, & des remarques ſur les Conciles, 1690.

PONTUS DE THYARD, quoique né à Biſſi en 1521, a tellement illuſtré le ſiége de Chalon, que je crois devoir le citer ici. Il ſe livra dans ſa jeuneſſe avec ardeur à la poéſie, qui lui fit une réputation éclipſée depuis long-temps. Il fut le dernier Poëte vivant de la *Pleyade franç^e.* de Charles IX, & mérita le titre d'*Anacréon françois.* M. Titon du Tillet l'a placé dans ſon *Parnaſſe*, p. 165.

Il s'adonna enſuite à la Philoſophie, à la Théologie & aux Mathématiques. Ses écrits n'annoncent pas de grands progrès, & ne ſont remplis que d'une érudition mal digérée, quoique, de ſon temps, ils fuſſent fort eſtimés. Il compoſa ſon livre de *Rectâ nominum impoſitione*, à l'âge de 80 ans.

Ce qui lui fait plus d'honneur eſt ſa conſtante fidélité aux Rois Henri III & Henri IV, dans des temps orageux. Il défendit aux Etats de Blois l'autorité royale, attaquée de toute part, contre le reſte du Clergé, qui favoriſoit la Ligue, avec tant de force & de dignité, qu'il en ramena pluſieurs à leur devoir.

Voyant les Ligueurs dominer à Chalon, & les Moines acharnés à décrier ſa modération, & ſon attachement à ſon Prince lé-

gitime, il ſe retira au Château de Bragni, enſuite au Hameau de la Barre, dans une ſimple maiſon près d'un moulin; d'où ſes ennemis prirent occaſion de dire, que d'*Evêque il étoit devenu Meûnier.*

Henri IV, plein d'eſtime pour ſon mérite, l'invita, par une lettre écrite de ſa main, à ſon abjuration en 1593. Il mourut dans ſa retraite, occupé de l'étude & de ſon ſalut, en 1605, âgé de 84 ans, & fut inhumé en l'Egliſe de Bragni. En y entrant, en 1776, je fus fort étonné de ne voir ni épitaphe, ni tombe ſur le corps d'un Evêque auſſi diſtingué. Son neveu Cyrus de Thyard, auquel il avoit remis ſon Evêché, prit le parti de la Ligue, & parut oublier ſon bienfaiteur. Il eſt vrai que le modeſte Pontus avoit demandé d'être inhumé ſans pompe, ni cérémonie, ni épitaphe. On a ſeulement gravé les 8 vers latins qu'il fit dans ſa derniere maladie, ſur un monument érigé dans le chœur de la Cathédrale, avec ces mots : *Pontus Thyardæus, Epiſc. Cabill. extremum hoc voveb. ſcribebat.*

Il avoit raſſemblé une riche collection de livres qu'il laiſſa à ſon neveu Cyrus, après la mort duquel elle fut acquiſe par le biſaïeul du Préſident Bouhier, qui commençoit à former cette bibliothéque, devenue ſi célèbre & ſi nombreuſe entre les mains de ſon arriere-petit-fils. Cependant, du temps

Digitized by Google

de Galas, la moitié des livres de Pontus fut perdue. J'ai vu une Hiſtoire manuſcrite de ce Savant, en 183 pages, qui mériteroit l'impreſſion.

CLAUDE-ENOCH VIREY, né à Saſſenai en 1566, Docteur en Droit de Padoue, Secretaire du Prince de Condé, 2 fois Maire de Chalon, y mourut en 1636, âgé de 60 ans. Parmi pluſieurs ouvrages impr. & mſſ. qu'il a laiſſés, on doit diſtinguer un poëme latin & françois, intitulé, *Raptus innocuus*, l'enlevement innocent, ou fuite de Henri de Condé avec ſa femme Anne de Montmorenci, dans les Pays-bas, 1609.

On voit ce beau manuſcrit *in*-fol. dont ne parle pas l'Abbé Papillon, au Collége de Chalon, auquel Virey donna ſa bibliothéque. Il ne laiſſa qu'un fils Maître aux Comptes, qui depuis ſe fit Prêtre, & fut Chanoine de St. Vincent : (Voy. ſon éloge dans Perry, pag. 467). Sa fille épouſa en 1612 Pierre Saumaiſe de Chazans, Conſeiller au Parlement, mort en 1658.

CHALON a donné naiſſance à quelques Artiſtes diſtingués : parmi les Sculpteurs, N. Boichot qui a déployé ſes talens au Château de Verdun (*voy. cette Ville ci-après*), Statuaire & Peintre du Prince de Condé ; parmi les Muſiciens, Joſeph Lacombe, un des 1ers. Violons de France, mort à l'Hôpital

de Chalon en 1766. Les 2 freres Touchemolin, dont Joſeph eſt Directeur de la muſique du Prince de la Tour-Taxis à Ratiſbone. Claude, après avoir rempli la même place chez l'Electeur de Cologne, eſt allé joindre ſon frere Guillaume, qui poſſéde des plantations à St. Domingue.

Je ne connois qu'un ſeul cabinet de Phyſique, orné de curioſités naturelles, formé par M. Marlot, Dijonnois, Chanoine de la Cathédrale.

MM. Girard de la Veſvre, Chevalier de St. Louis; Perruchot, Doyen de S. Georges, & Perruchot de la Buſſiere, ont une collection d'hiſtoire naturelle aſſez curieuſe.

N. Buty, Apothicaire & Botaniſte, vient d'élever un jardin de plantes exotiques, curieuſes & utiles, ſous le glacis de la citadelle.

Pepiniere nouvelle de toute ſorte d'arbres fruitiers, ſituée près des Capucins: en ce clos, dont la ſituation eſt la plus heureuſe, ſe trouvent des reſtes d'aqueducs romains qui portoient l'eau vraiſemblablement à l'ancien Chalon.

ANCIENNES FAMILLES DISTINGUÉES: les Découſu, Baillet, Burgat, de Mucie, Pontoux, Julien, Bataille, de Theſut, Virey, Bernard, Lantin, dont le 1^er. qui s'établit à Dijon, fut J. B. Lantin de Montagni, Con-

ſeiller au Parlement en 1607 : (*voy. ſon éloge, tom. 2, pag. 88*) : Perrenet; les Malain, dont Oudot, anobli en 1433, fonda la Chapelle de St. Michel à la Cathédrale en 1449 & aux Cordeliers. Le dernier Malain, Baron de Lux, Lieutenant de Roi en Bourgogne, fut tué, en 1613, par le Chevalier de Guiſe, treize jours après ſon pere. Antoine Lenoble fut exempt des Aides par Lettres du Duc, en 1462.

Chalon à 13 l. de Dijon, 10 de Mâcon, 12 de Bourg, 10 d'Autun, 6 de Louans, 12 de Dôle, 22 de Lyon, 80 de Paris, non 58 comme le dit Expilli.

Lat. 46 d. 46' 50". L. 2 d. 31' 25".

VILLES DU CHALONNOIS.

SEURRE.

SURRUGIUM, *Sorrogium*, *Sarugium*; ancienn. *Sahure* & *Seheurre*; Par. voc. S. Martin, Doyenné de Neublans, Dioc. de Beſançon; Patr. le Chapitre Métropolitain de St. Jean, qui a long-temps fait deſſervir cette Par^e. par un Chanoine-Curé, & jouit encore de la meilleure partie de la dîme; Reſſort de l'Officialité d'Auxone; Official Métropolitain avec un Promoteur.

Il y eut en 1414 un traité pour les droits curiaux entre Jean Damoires, Curé, Chanoine de Beſançon, & les Echevins, que l'on ne ſuit pas actuellement, mais un Réglement fait par l'Archevêque, enrégiſtré au Parlement de Dijon le 24 Jer. 1771.

La Cure fut réunie au Chapitre Métrop. en 1464 par Pie II, mais abuſivement, au rapport de Dumoulin, Conſ. 44, n. 12. Depuis elle fut deſſervie par des Vicaires amovibles & *Fermiers*, juſqu'en 1664, temps auquel finit cet abus, que l'Edit de 1686 a fait ceſſer dans tout le Royaume.

Familiarité ancienne. Le traité paſſé en 1501 entre le Curé, les Familiers & les Echevins, porte que les Prêtres aſpirans à la Familiarité ſoient nés & baptiſés à Seurre, en légitime mariage de *manans Habitans.*

Les Statuts donnés par Antoine de Vergy, Archev. de Beſançon, veulent en outre qu'ils ſoient Prêtres, qu'ils ſachent chanter l'épitre & l'Evangile, qu'ils aient une ſcience ſuffiſante ou du moins médiocre : *ſcientiam mediocrem ad minus grammaticalem.* Les derniers Réglemens ſont de 1740 par Ant. de Gramont.

Il faut obtenir le certificat des Officiers municipaux pour être admis à la Familiarité. Le nombre des Prêtres fut, en 1670, fixé à onze, compris le Curé qui a droit de préſider l'aſſemblée par Arrêt de 1730; ils ſe

nomment entre eux, & jouiſſent, comme le Clergé du Comté d'Auxone, de l'exemption des décimes.

L'Egliſe fut incendiée en partie le 9 Mars 1539 par les Comtois & les Eſpagnols, qui enleverent les cloches. Le clocher conſtruit en 1399, a été refait à neuf, & toutes les cloches refondues en 1742. La ſonnerie eſt belle & bien d'accord.

L'Egliſe, dont le chœur aſſez beau, eſt propre & bien dégagée depuis les nouvelles réparations faites en 1776.

Confrairie de St. Nicolas, établie par les Mariniers en 1295. Meline le Preux y donna un *ſeillon* de terre en 1318 : Chrétien Milet, Carnacier (Boucher), 3 ſ. de cens en 1371.

18 Chapelles fondées : la Ville a le Patronage de celle de S. Jean, & la Fabrique celle de St. André. Au fauxbourg de Chamblanc, Chapelle de la belle Croix; le Chanoine-Curé prétendoit y lever un droit en 1517, mais les Echevins s'y oppoſerent, ſoutenant que la Chapelle leur appartenoit : les Familiers y vont encore en proceſſion le jour de Pâques. Cette Chapelle, détruite pendant les guerres civiles, fut réunie à la Familiarité en 1663, du conſentement des Fondateurs.

L'HOPITAL étoit jadis dans la rue aux Oies où eſt le Grenier à ſel : l'emplacement du rectorat fut donné aux Urſulines par le Prince

de Condé en 1651; ce qui leur fut confirmé par Louis XIV en 1663. Le nouvel Hôpital bâti en 1688, ſur les repréſentations faites à Louis XIV par le Maire Pierre Bretagne & les Habitans en 1769, » qu'ils avoient fait » des conſtructions au profit de l'Hôpital ſur » des places reſtées des ruines de la guerre, » dont le revenu montant à environ 1000 » livres, contribuoit à la ſubſiſtance des » pauvres. Le Roi, par Lettres patentes en Juin 1709, confirmées depuis par Louis XV, » maintient l'Hôpital dans la propriété & » jouiſſance des bâtimens, droits, revenus, » dont il eſt en poſſeſſion actuelle, ſoit qu'ils » aient été donnés, cédés ou qu'ils aient » été requis par leſd. expoſans; il amortit » les fonds, jardins, enclos de l'Hôpital, » comme dédiés à Dieu & conſacrés au ſer- » vice des pauvres. » 18 lits & 8 Religieuſes dont les 2 premieres furent tirées de Dole en 1688.

Chriſtophe Girard, Curé de Pourlans, fit cet Hôpital ſon héritier en 1712; ce qui fut confirmé par Arrêt de la même année. Louis Galleton, Prêtre Familier, bienfaiteur, en 1654. Claude Noirot, Maître aux Comptes, légua 10000 l. en 1730; Barthelemi Boubet de Ruinet, Curé de Corgengoux, 1000 liv. en 1730; Jean-Adrien & ſes enfans ont contribué à la décoration de la Chapelle.

Louis XIV, en 1656, donna aux CAPU-

Digitized by Google

CINS l'emplacement d'un baſtion dont les matériaux ſervirent à bâtir le Couvent, à condition d'un anniverſaire pour l'ame de Louis XIII. La Ville leur céda les ornemens de la Chapelle de la belle Croix.

Les grands AUGUSTINS furent établis en 1658, en la place de l'arcenal ſur la Saone, au nord de la Ville; ils étoient auparavant au Bourg de S. Georges dont il ſera bientôt parlé. Ils furent admis en la Ville dans l'ancien arcenal pour tenir le Collége, & reçurent 3000 l. des Etats pour ſe bâtir. Leur établiſſement & le don fait par la Commune de l'ancien arcenal acheté 6000 l. furent confirmés par Lett. pat. de 1677. L'Egliſe, placée d'abord du côté du jardin, a été rebâtie du côté de la Ville en 1727. Il n'y a plus que 3 Religieux qui ont ceſſé l'enſeignement.

Les CLARISSES furent reçues en 1421. Jacques de Bourg, dit Charton, Bourgeois, leur donna 10000 liv. avec ſa maiſon & ſa bergerie en la rue de Chamblan. Le Maréchal de Hochberg contribua à les bâtir, & Guill^e. de Vienne, amortit les fonds en 1422. Le Duc de Bellegarde, en 1626, fit reconſtruire en grande partie la maiſon qui n'a été finie qu'en 1701. Ses armes ſont ſur la porte principale.

La Sœur Colette y demeura 3 ans, & acheta 20 liv. la maiſon de Pernot-Berbis, Maire, en 1399.

Il y a eu des filles de la bonne Nobleſſe de la Province ; 3 de Vienne, 2 Buſſi-Rabutin, 2 d'Eſtainville, Henriette de la Baume, Etiennette de Mont-Jouvans, Cl. Fyot de la Marche, Marie de Berbiſey, Ant^e. de Rye, Catherine d'Auvillars, Jeanne de Beaufort, Reine Berbis, Anne de Montgomery, *&c.* Elles ſont encore 22 Religieuſes ſous une Abbeſſe à vie.

Le Duc Charles leur accorda 6 charges de ſel de Salins, échangées pour 8 minots ſous Louis XIV, réduits depuis à deux. Henri III leur permit de prendre chaque année 40 voitures de bois dans ſa forêt du Défoit, dont elles ne jouiſſent plus.

Louis XIV les avertit, pendant le ſiége de Seurre, de ſe retirer à Chalon ; mais elles ne voulurent pas quitter. Ce Prince étant en cette Ville avec ſa Cour, la Reine, à la vue de leur maiſon toute étayée, leur fit une penſion de 600 liv. qui a été payée juſqu'à la minorité de Louis XV.

J. Charton fonda chez les Clariſſes, en 1429, une Meſſe quotidienne célébrée par 4 Chapelains réſidens, chacun à leur tour, à la nomination des Officiers municipaux, avec pouvoir de les deſtituer, *en cas qu'ils fuſſent concubinaires & de mauvais régime.* Les Echevins en ont remis la deſſerte aux Familiers par concordat.

URSULINES établies en 1631, d'une Co-

lonie de Beaune, dans la rue aux Oies : elles eurent des Lettres pat. en 1685. Berbis de Longecourt & N. de Mucie ſa femme, y ont fondé une Meſſe quotidienne. 40 Religieuſes. Leur Chapelle, de bon goût, a été finie en 1776.

SEIGNEURS.

Les plus anciens Seigneurs ont été les Comtes de Vienne dès le XI^e^. ſ. Hugues de Vienne, Sire de Pagni, poſſédoit Seurre en franc-aleu, ſans y reconnoître aucun Seigneur au deſſus de lui : mais en 1266 il prend du Duc Hugues IV, le Château, la Ville & dépendances, à foi & hommage pour lui & ſes hoirs ; lui céde la Perriere, St. Seine en Bâche, ce qu'il poſſéde à Echenon, le Fief de Foucherans, & reçoit du Duc en échange Longepierre, Clux, Mervans, Navilli, Mont. Outre ces Terres, le Duc lui donna 2000 l. vienn. (V. Per. p. 514).

Philippe de Vienne, ſon fils aîné, reconnoît, en 1278, tenir en foi lige du Duc Robert II, la Ville de Seurre avec ſes dépendances. Il l'affranchit la même année. Par une Lettre de 1280, il prie le Duc de prendre ſous ſa protection 2 Marchands Citoyens d'Eſt, afin qu'ils puiſſent exercer à Seurre leur trafic, qui conſiſtoit à prêter de l'argent ſous certaines conditions. Il mourut en 1303, & fut inhumé à Cîteaux dans la

Chapelle de tous les Saints, où l'on voit ſon tombeau gravé dans D. Pl. t. 2, p. 380.

Guille. IV, ſon arriere-petit-fils, fut inhumé en 1434 daus l'Egl. des Aug. de St. Georges, chargeant ſon fils & ſes deſcendans, d'entretenir leur couvent & la clôture.

Marguerite de Vienne porta cette Terre à Rodolphe, Marquis d'Hocberg, d'où elle paſſa aux Rhotelin d'Orléans, Nemours, Mercœur, Roger de St.-Larri de Bellegarde, qui en 1619 fit ériger cette Terre en Duché-Pairie, éteint par ſa mort en 1646; enſuite les Princes de Condé. Le Comte de la Marche, héritier de Mlle. de Charolois, l'a vendue en 1773 à Jacques Bathailhe de Franceze, Gentilhomme ordin. du Roi.

Roger de Bellegarde, dit le P. Fodéré, fit de grandes & ſignalées réparations utiles au public. Ce Seigneur ſi brave, ſi aimable par la figure, l'eſprit & la généroſité, éprouva les douceurs & les revers de la fortune. Il eut le ſort de tous ceux qui donnoient de l'ombrage au Cardinal de Richelieu, ou qui ne plioient pas aſſez à ſes volontés. Il fut dépouillé de ſon gouvernement, réduit dans une petite maiſon d'un ami, contraint d'emprunter de l'argent pour vivre, à 72 ans. Anne d'Autriche releva ſa fortune en 1643. Dès qu'elle fut Régente du Royaume, elle lui fit rendre tous ſes

biens; il avoit alors 80 ans, & il en vécut encore 3, aimé, recherché, agréable même aux jeunes gens. Sa vieilleſſe fut le ſoir d'un beau jour; il mourut le 13 Juillet 1646 ſans enfans, & fut inhumé au Collége de Dijon, dont il étoit le bienfaiſteur : (*Voy. tom. 2, pag. 287*).

C'eſt lui qui bâtit le Château au ſud de la Ville, dans un endroit où il y avoit 4 ou 5 maiſons & des jardins ; car les Comtes de Vienne logeoient à Pagny & à S. Georges. A la place de ce Château délabré, le Seigneur actuel a fait conſtruire un beau pavillon quarré à l'italienne de deux étages, d'où l'on jouit de la vue la plus agréable & la plus variée, ſur-tout à l'oueſt & au ſud, à cauſe de la Saone qui baigne les murs du jardin où étoit une des aîles de l'ancien Château : on perce juſqu'aux côteaux de Beaune, aux montagnes du Beaujolois, du Jura & des Alpes.

Les jardins en gazon fin avec allées d'arbres, ſont d'une noble ſimplicité. Une pompe diſtribue l'eau dans tous les appartemens & à un abreuvoir. Le mail ou parc très-étendu forme une promenade délicieuſe. On en a fait niveler une autre pour le public, plantée d'arbres, aux frais de la Ville. On a élargi & nétoyé la deſcente qui conduiſoit au port. Ainſi au lieu d'un vieux donjon qui annonçoit les malheurs paſſés d'un ſiége ſi fatal à

la Ville, à la place de larges foſſés devenus des cloaques, on jouira d'une agréable promenade & d'un air épuré, lorſque les cloaques ſeront deſſéchés.

Plus de 20 Villages devoient guet & garde au Château, & y avoient droit de retrait, en 1370.

ANTIQUITÉ : TRAITS HISTORIQUES : SIÉGES.

Cette Ville, dans ſa ſituation actuelle, eſt aſſez moderne : elle ſubſiſtoit, ſelon la tradition du pays, à une lieue plus loin entre le Doubs & la Saone, dans un endroit appellé *le vieux Seurre*. C'étoit une caſtramétation dont on voit encore la place couverte de bois & les foibles veſtiges des foſſés. On peut lui appliquer le mot de Lucain :

Etiam periêre ruinæ.

Le temps a dévoré juſqu'aux débris de Seurre.

Son nom celtique, *Surrugium*, annonce aſſez ſon antiquité. Le P. Fodéré avance, ſans preuves, que Céſar y campa pour s'oppoſer au paſſage des Helvétiens. Ce lieu ayant été détruit par les Barbares, peut-être par les Sarraſins en 731, ou par les Normands au IX^e. ſiécle, les Habitans ſe bâtirent à S. Georges où les grands Auguſtins furent établis dès le XIV^e. ſiécle. Des Pêcheurs s'approcherent de la Saone, & ont donné naiſ-

ſance à Seurre au X^e. ſiécle. Les Sires de Vienne qui en étoient Seigneurs au XI^e. ſiécle, accorderent des franchiſes & le droit de Commune, en 1278.

La deviſe de la Ville étoit *Loyale & Seurre*, encore écrite ſur le buffet d'orgue; elle fut fortifiée en 1440, & environnée de murs très-épais en brique, & bientôt après brûlée par les ennemis du Duc Charles en 1473, & tellement dévaſtée, qu'il n'y reſtoit pas 40 feux en 1479. Le Bourg de St. Georges ayant été détruit pour réparer la Ville, elle ſe repeupla. Le Maréchal Philippe de Hocberg lui donna 8 *faulcons* de fonte, en recommandant de garder cette belle artillerie: 2 piéces en furent conduites à Dijon par ordre de Louis de la Trimouille, en 1513.

François I^er. qui regardoit cette place comme une clef du Royaume, fit ajouter à ſes fortifications une grande terraſſe à l'eſt, qui étoit la plus belle qui fut en France, dit le P. Fodéré, avec 4 boulevards aux 4 coins & 2 plate-formes. » Il y plaça du canon, » force arquebuſes à croc, une grande piéce » quarrée à 48 calibres en 4 rangs, ap- » pellée *orgue de guerre*, & y établit garniſon. » Le Général Lannoy tenta en vain d'en faire le ſiége; la trouvant trop bien diſpoſée, il tourna ſes efforts du côté d'Auxone, où il ne réuſſit pas mieux, en 1526.

Le Capitaine Laperle, Ligueur, natif de

Pême, ſe rendit Maître de Seurre, dit Gabriël Breunot, le 12 Février 1595, après avoir tué *proditoirement* 15 des principaux Habitans avec le Maire Claude Morandet & Philibert de Ponthoux. Leur projet étoit d'imiter les Beaunois en ſe délivrant des Ligueurs. Mais ils furent prévenus, & devinrent la victime de leur fidélité. Il eût été à ſouhaiter que le Conſeiller Breunot nous eût conſervé le nom de ces braves Citoyens, qui perdirent la vie en cette occaſion.

Le Capitaine la Fortune (Jérôme Rouſſi), Italien ruſé, créature de Mayenne, tint cette Ville, ſous le joug de la Ligue, 3 ans, après la reddition des autres places, avec une poignée de Soldats Italiens & 4 perfides François. Ce ſcélérat déterminé s'empara des deniers royaux, déſola les environs, pilla Corgengoux dont il enleva les cloches, ſurprit le Château de Longepierre, fit des priſonniers juſqu'aux portes de Dijon & de Beaune : il commit tant de déſordres, que les Elus Généraux, en Mars 1596, impoſerent 2000 écus pour conſtruire un fort à Pouilli-ſur-Saone, & en Février 1597 ordonnerent d'élever 2 autres forts, l'un à Chamblan, l'autre à St. Georges, pour arrêter ſes brigandages : enfin, il en coûta 5000 écus qu'il ſe fit compter à Beſançon, pour le faire retirer, en 1598. On a longtemps fait à Seurre une proceſſion en mémoire

moire de cette délivrance. Henri IV y mit pour Gouverneur N. de Champeron. Le fléau de la peſte en 1596, & la diſette extrême de l'année ſuivante, dépeuplerent la Ville.

La garniſon s'étant déclarée ouvertement pour le Prince de Condé, empriſonné au Havre par Mazarin, le Roi vint en perſonne pour la réduire ſous ſon obéiſſance. Il envoya de Dijon, le 16 Mars 1650, la ſommer de ſe mettre à ſon devoir : mais le Commandant Royer de St. Micaut, Lieutenant Colonel de Bourbon, & les autres partiſans de Condé, répondirent qu'ils ne ſe rendroient qu'en la préſence du Roi; encore furent-ils aſſez hardis pour lui fermer les portes, & tirer quelques volées de canons ſur ſes troupes.

Le Comte de Tavanes qui s'y étoit enfermé avec 2000 hommes d'Infanterie & 500 chevaux, fit arborer ſur les remparts un drapeau blanc, ſemé de têtes de mort, avec cette inſcription, *vincere aut mori* : réſolution qu'il ſoutint mal, puiſqu'après 15 jours de tranchée ouverte, il capitula, & le Roi nomma pour Gouverneur le Marquis de Roncheroles, & donna des Lettres patentes qui accordoient abolition du paſſé.

Les Habitans les méritoient, puiſqu'au commencement des troubles, au nombre de 400, ils avoient député à Millotet, Avocat Général, grand Royaliſte, pour ſe dé-

faire de leur garniſon, & recevoir un Commiſſaire de la Cour. Mais les intrigues du 1^er^. Préſident Bouchu, créature du Prince, arrêterent le zèle de Millotet, & la bonne volonté des Citoyens qui donnerent une marque de fidélité, en avertiſſant Millotet de tout ce qui ſe paſſoit.

Cette malheureuſe Ville ne jouit pas longtemps des douceurs de la paix; car 2 ans après elle ſe vit encore expoſée aux horreurs d'un nouveau ſiége.

La garniſon, toujours attachée à Condé, ayant le Comte de Bouteville à ſa tête, ravagea le plat-pays par ſes courſes, & fit contribuer tous les Villages à ſix lieues la ronde. La Tour de Serville ſe diſtingua par ſes exploits, plus digne de brigands que de guerriers : il dévaſta les Châteaux de Thoiſy & Cuiſery, brûla Ranci & Molaize. . . . .

Le Duc d'Epernon, à la priere des Elus, mit le ſiége devant cette Ville avec 4500 hommes, le 8 Mai 1653; quoique très-forte, elle fut attaquée ſi vigoureuſement, qu'elle fut réduite à capituler un mois après, faute de vivres. Les Royaliſtes eurent cent hommes de tués, parmi leſquels on regretta le Baron de Beon, qui poſſédoit en Breſſe 4 Baronnies. Le Régiment d'Uxelles Cavalerie, ſe diſtingua, ainſi que les Capitaines la Guiche de Sevignon, le Baron de la Clayte, Tenai de St. Chriſtophe, N. de la Garde.....

Bouteville commandant la garniſon, ſuivi des Officiers Coligni, Paſſage, la Tour Serville, Longe-Pierre, ſe retira à Stenai avec quelques ſoldats; le reſte prit parti dans les troupes du Roi, qui en fit démolir les fortifications.

La priſe de cette place importante, où les 2 factions de la Ligue & de la Fronde avoient jeté les derniers ſoupirs, occaſiona des feux de joie à Dijon. Le théatre, qui repréſentoit la rébellion avec les furies de l'enfer, fut conſumé par les flammes. Sur les plaintes des Villes de la Province, Seurre fut démantelé au mois de Juillet ſuivant. Les Officiers du Régiment de Guyenne caſſerent la groſſe cloche, prétendant qu'elle leur appartenoit.

Le Duc d'Epernon, Gouverneur de Bourgogne, par ſes Lettres du 15 Juillet 1653, » reconnoît que les Habitans reſtés en la » place, y ont été forcés par violence des » ſoldats, qu'il les tient pour bons ſervi- » teurs du Roi, & défend de faire aucunes » pourſuites contre eux, révoquant toutes » les commiſſions données à cette occaſion.»

Sur les remontrances des Officiers de Chalon & de Nuys, le Roi donnna, en 1655, un Edit de ſuppreſſion de l'érection d'un Bailliage à Seurre; & les 7 Echevins furent réduits à 4 en 1658. Parmi les Baillis de Seurre depuis 1577, on voit les Vorvelle,

Rigoley, de Chaſans, Tabourot, Noirot, Artaud, Bretagne, Malechard, Nanteuil: l'actuel eſt Jean-Cl. Trulard.

LA MAIRIE a commencé en 1278. Parmi les anciens Maires, on voit Michelot Morandet en 1367, Pernot Berbis en 1378; ſon fils en 1442 fit défenſes aux étrangers d'acheter œufs, fromage, avant 6 heures, au marché, *juſqu'à ce que Mr. le Duc & la Ville ſoient fournis* : Philippe le Bon étoit alors à Seurre. Jean Millet en 1456; Guiot Landrout en 1464; Girard Druet en 1468; Cl. Berbis en 1472; Guiot Berbis en 1503; Et. Boſſuet 1513; Pierre Trouhet, 1515; Guillaume Guillier, 1523; Jean de Brand, 1529; Jean Pielley, 1530; Cl. de Pontoux, 1536; Pierre Vorvelle, 1554; Jean Vitte, 1560; Philib. Bretagne, 1573 & 1578; Cl. Gruyer, 1598; Georges Languet aſſiſta aux Etats de Melun en 1590; Cl. Chantureux, 1606; Antoine Bretagne, 1632; Fr. Bretagne, 1634; Anatoile Maleſchard, 1638; Philippe Loppin, 1645; Jean Trullard, 1650; Jacques de la Folie, 1651; Cl. Hutet, 1654; Philibert Bretagne, 1660; Pierre Gouget-Duval, 1662; Cl. Loppin, 1664; Cl. Noirot, 1671; Cl. Bertheley, 1675; Jean Malhet, 1677.

Quatre Maires ont été Elus du Tiers-Etat; Denis Rigoley en 1666; Louis Butard, 1690; Pierre Bretagne, Ecuyer, en 1724; Claude

Digitized by Google

Gouget-Duval en 1760; ſon fils Guillaume eſt Maire actuel depuis 1768.

La Mairie jouit des mêmes priviléges que celles de Dijon, Beaune & Auxone, en conſidération de l'importance de la place & de la fidélité inviolable que les Habitans ont toujours conſervée pour nos Rois; c'eſt ainſi qu'ils s'expriment dans leurs Lettres enrégiſtrées à l'Hôtel de Ville : Charles VIII en 1484; François Ier, 1518; François II, 1559; Henri III, 1575; & Louis XIV, 1650.

L'Hôtel de Ville a été rebâti à neuf en 1773. Les archives y ſont en bon ordre. Les plus anciens regiſtres ne remontent qu'à l'an 1357. La Ville tient les grands Jours de la Police 2 fois l'année.

Grenier à Sel pour 80 Paroiſſes, de la Direction de Chalon; Bureau de Traites-Foraines; Entrepôt de Tabac; Subdélégation; 12e. Ville qui députe aux Etats, la 11e. qui nomme l'Elu. Recette d'Auxone; route du Coche d'eau d'Auxone à Lyon; grand chemin à Dole, à St. Jean-de-Lône, à Verdun, à Dijon. Ecoles établies en 1550. Jeu de l'Arc depuis 1434, compoſé de 20 Chevaliers : il y avoit auſſi dès 1578 un Jeu d'Arquebuſe établi par Lettres patentes, & qui eſt interrompu depuis 1769 : il rendit en 1682 le grand Prix, remporté à Lyon en 1681. Il y avoit encore un Jeu de l'Arbalête.

Digitized by Google

En 1683, camp ſur la Saone où le Roi parut avec toute ſa Cour; autre camp en 1688 & en 1730.

4 foires, dont 2 franches, établies par Henri III. Halles bâties en 1341. Commerce foible : celui des toiles de ménage & des cordages pour la marine eſt aſſez conſidérable. Aucunes carrieres : point de tuilerie; on tire la tuile de Pouilly, de la Villeneuve ou de Verdun, ou de Pagni-le-Château.

Le bois du Défoit ou bois du Roi, ſitué ſur le bord de la Saone, vis-à-vis de Chazele, acenſé par le Seigneur, eſt tout défriché. On croit dans le pays que Céſar y campa pour battre les Helvétiens.

PRIVILÉGES : MARQUISAT.

Cette Ville reçut en 1278 ſes priviléges, franchiſes, le droit de Commune de Philippe dit de Vienne, Seigneur de Pagny & de S. Georges, pour 4000 l. (le marc étoit à 3 l.) Il eſt porté dans la charte fort étendue, dont j'ai copie, « que ſi le Seigneur va outre mer » pour ſervir Dieu, les hommes de la Com- » mune lui doivent aide une fois en la vie » & non plus, l'aide ne pourra monter à » plus de 1000 l. « Il n'y eſt point parlé des autres cas, obſerve M. le P. Bouhier, Cout. de Bourgn^e. t. 2, p. 289. Le Duc Robert II ne conſentit à cet affranchiſſement que ſur

Digitized by Google

la ceſſion faite par le Seigneur du Fief de Villey-ſur-Saone (auj. Bonnencontre) : (V. Per. p. 545). Phil. de Vienne déclare que les Maire & Echevins doivent connoître de tous cas & de toutes cauſes qui adviendront à la Ville de Seurre, au territoire & en la franchiſe, ſauf que de meurtre ou de larcin manifeſte. Il oblige ſes ſucceſſeurs par ſa charte à jurer ſur les Evangiles, de maintenir & garder les priviléges & prérogatives accordés aux Habitans. Ils ſont exempts des droits au péage de Chazelle, qui appartient à Molaize, ainſi que de pont & paſſage ſur la Saone, par traités de 1439 & 1488, & du péage de Pouilly par accord avec Charles d'Eſtainville en 1486, confirmé en 1665.

Philippe le Bon, par Lettres patentes de 1449, confirme aux Echevins l'exercice de la haute, moye. & baſſe Juſtice qui leur appartenoit de toute ancienneté; ce qui a été reconnu par les Lettres de Charles VIII de 1484; de François Ier. 1518, de Henri III 1575, de Louis XIV 1650.

Seurre avoit le droit d'élire 12 Prud'hommes, 7 Echevins, un Maire, & depuis un Procureur-Syndic, ce qui fut reconnu par le Duc en 1449. Il n'y a plus que 5 Echevins, compris le Procureur-Syndic. On voit un Prévôt en 1446. Jean Marchand l'étoit en 1478. Par accord Philippe de Vienne céde à ſa mere Alix de Villars, pour ſon douaire,

la moitié de la Ville de *Sahurre*, où elle auroit ſon Prévôt & lui le ſien, en 1277. Le titre eſt dans Perard, p. 540.

Seurre érigé en Marquiſat en 1611, le fut en Duché ſous le nom de *Bellegarde* en 1619. L'Avocat Guillaume, en préſentant au Parlement les Lettres d'érection, dit, » que le » grand-oncle du Duc de Bellegarde eut la » dignité de Maréchal de France par les armes & la vertu, d'où vint le proverbe, » *ſageſſe de Thermes.* On ſe ſouvient, ajoute » l'Orateur, des tempêtes dans les Provinces » en 1614, des ſaccagemens & des ravages » qu'enduroient la Champagne, le Nivernois & le Langrois. La Bourgogne fut à » l'abri de tous les coups ſous cette bonne » & heureuſe *Bellegarde*, qui éloigna de nos » têtes cette grêle preſque univerſelle. »

Ce diſcours fut impr. *in*-4°. en 43 pages, à Dijon, 1621. Les Lettres d'érection en Duché-Pairie furent enrégiſtrées au Parlement de Paris *de très-exprès commandement du Roi.* A la mort de Roger de Bellegarde, en 1646, le Duché s'éteignit, & Seurre eſt reſté Marquiſat. L'ancien nom même de la Ville fut repris par délibération des Habitans.

Les Terres mouvantes de ce Marquiſat ſont, Seurre, Auvillars, Glanon, Pouilly, Ecuelle en partie, & Chivres. Les Sentences du Bailli reſſortiſſent nuement au Parlement.

Digitized by Google

Les Habitans reconnoiſſent, pour les affaires de la Chancellerie, celle de Chalon ou de Beaune, au choix du Demandeur. (*V. t. 3. p. 228*).

Seurre eſt ſitué ſur une petite élévation au bord oriental de la Saone, au milieu de vaſtes prairies bordées de côteaux rians, peuplés de beaux Villages & de Châteaux bâtis dans des ſituations très-heureuſes. Il a 600 pas de long ſur 300 de largeur.

2400 Comm. compris les dépend. grand & petit Jallange, le Chevin, Trugny juſqu'au dernier ſiéc. de la Par^e. de Mont, les Grands-Champs, les Noues, St. Georges.

On comptoit en 1774 à Seurre 879 garç. 1089 filles, 607 hommes, 743 femmes, 80 filles en religion, 20 Réguliers, 11 Prêtres; tot. 3415 ames, & 677 taillables.

La meſure peſe 44 l. La pinte plus petite que celle de Dijon; il en faut 170 pour le tonneau.

Le pont refait en bois par le Duc de Bellegarde, en 1617, fut emporté en 1709: le Roi accorda 300000 l. ſur la crue de ſel de la Province, pour le rétablir en 1724, à la demande de Pierre Bretagne, Maire, alors Elu; il tomba avant qu'il fût fini, en 1731; enfin, on l'a rebâti en bois ſur 6 piliers de pierre depuis 1776, fini en 1778, & coûtera 55000 l. à la Ville.

Les Elus ont donné 12000 l. pour les cu-

lées de ce pont, qui a 450 pieds de long ſur 18 de large, garni des deux côtés d'une rampe de fer. Sans doute qu'on élargira l'avenue d'un ſi beau pont par l'achat d'une maiſon au moins, & qu'on fera un quai le long de la Saone, comme on va l'entreprendre à Verdun.

Les deniers du péage établi par le Roi en 1620, devoient être employés aux ouvrages & réparations du pont. Louis XIII le céda au Duc de Bellegarde en 1624 aux mêmes conditions, *ſans qu'il en pût intervertir les deniers.* Ce n'eſt qu'aux mêmes charges que le Sgr. actuel a obtenu en 1776 des Lettres & le tarif y annexé, contre lequel réclame la Ville par procès pendant au Conſeil. Selon l'ancien tarif de 1620 & 1624, les Habitans de Seurre étoient exempts de droit de péage; & par tranſaction de 1709, exempts de même de tout péage pour les denrées de leur crû, quelque part où elles fuſſent ſituées.

S. GEORGES.

Le Bourg S. Georges eſt remarquable par les Chevaliers de St. Georges établis ſous nos Ducs, & qui y tenoient leur Chapitre. L'Egliſe étoit deſſervie par des Auguſtins dès 1340 : ils étoient 40 en 1447. Le Duc Charles leur accorda un droit de franchiſe pour leurs quêtes ſur la Saone, en 1473. Leur

Digitized by Google

Couvent ayant été brûlé en 1597, les Religieux le rebâtirent ; mais ayant encore été détruit pendant les guerres de 1650 & 1653, ils furent reçus dans la Ville. Il n'y a plus que le chœur de l'anc. Chapelle, où l'on voit la tombe de Guille. de Vienne, mort en 1434; une autre qui ſert de table à l'Autel, de 1508. On a trouvé dans les vignes, en 1760, un étui d'or dans lequel étoit une petite lame, avec ces mots, *defendite S. Georgium* ; c'étoit apparemment la deviſe des Chevaliers. Ce bijou fut vendu aux Jéſuites de Dijon.

Le Duc de Guiſe en 1549 fit démolir en partie ce Bourg, pour fortifier la Ville. Le Capitaine la Fortune, qui y commandoit pendant la Ligue, le fit brûler, & il n'y reſta que la Chapelle des Auguſtins.

C'eſt ce lieu qui a donné le nom à la branche aînée des Comtes de Vienne, qui ſe qualifioient Sires de S. Georges, plutôt que de Seurre. Delà la place S. Georges à Dijon, où étoit l'Hôtel de Guillaume de Vienne, 1 Chevalier de la Toiſon d'or en 1430, & Fondateur des Clariſſes d'Auxone en 1412 : (*V. t.* 2, *p.* 133, *& t.* 3, *p.* 231). Son cri de guerre étoit *S. Georges au puiſſant Duc :* c'eſt lui qui établit ou renouvella la Confrairie des Chevaliers de S. Georges en 1430, & dont il fut Chef : tout Noble de 4 races y étoit reçu. La cérémonie s'en fai-

ſoit en la Chapelle. J'ai trouvé une liſte des Chevaliers reçus en la Confrairie de Saint Georges à Seurre le 24 Avril 1472. Jean de Scey, Simon de Moutier & Pierre de Villafans ſon frere, Ant. de Brancion, Guille. de Charmes, Jean de Chargey, fils de Jean de Dampierre, Guille. & Franç. de Ray, J. de Montureux, Ponçard Bouton de Corcelles, J. de Rupt, Simon de Granſon. Ils firent un acte d'agrégation à la Confrairie de Chalon *tous pêle-mêle.* Après la diviſion des 2 Bourgognes, cette noble Confrairie s'eſt confinée, dit Jurain, p. 110, dans le Comté à Rougemont, où la Nobleſſe s'aſſemble tous les ans le jour de la St. Georges. Jean de Vergy en étoit Chef ou Gouverneur en 1614. Elle tient aujourd'hui ſes aſſemblées dans l'Egliſe des Carmes de Beſançon.

Le Duc Jean céda ſans réſerve, en 1409, à Guille. de Vienne, Sgr. de S. Georges & de Ste. Croix, ſon Chambellan, la ſucceſſion des batards qui mourroient dans l'étendue de ces 2 Terres; droit dont le Seigneur & ſes ancêtres avoient toujours joui paiſiblement. L'exécution des criminels ſe fait encore à St. Georges, où il y a maintenant environ 8 feux, & beaucoup de vignes. Le fauxbourg du même nom eſt conſidérable.

ILLUSTRES SEURROIS.

JEAN LOYSIER, élu Abbé de Ciſteaux en

1540, fut un Prélat ingénieux & éloquent, mort à Vougeot, & inhumé en l'Egliſe du côté de l'Epître. Nic. Boucherat lui fit dreſſer une épitaphe en vers latins, où le ſacré & le profane ſont mêlés. Je ne citerai que cette ſtrophe :

Ut te Lozeri, quem polyhymnia
Succo irrigarat nectarei melis, (mellis)
Quemque alma virtus, dùm tua ducerent
Molles ſtamina parcæ,
Caſto fovebat piùs aliis ſinu . . . . .

LOUIS LOPPIN, d'une ancienne famille, originaire de Beaune, qui a donné pluſieurs Maires à Seurre, & des Magiſtrats à Dijon, fut élu Abbé de Ciſteaux en 1670, après la mort de Cl. Vauſſin. Il mourut 38 jours après ſon élection, en revenant de Paris, à Vertus en Champagne, & fut inhumé au Monaſtere d'Argenſol, au Diocèſe de Soiſſons, ſous la lampe du ſanctuaire. D. Blaiſe Leauté & D. Joachim-Mathieu de la Pierre lui dreſſerent une épitaphe rapportée dans le Gal. Chriſt. t. IV, p. 1017.

D. JEAN GOMAUT, ſavant Bénédictin, Profeſſeur de Théologie à Saint Benigne en 1727, Prieur de la Chaize-Dieu en 1740, mort en 1759. L'Abbé Papillon ne cite qu'un ouvrage de lui. J'ai vu dans des recueils mſſ^s. de D. Vaudrey, anc. Prieur de Beze,

4 ou 5 Sermons de D. Gomaut ſur St. Auguſtin & ſur St. Benoît, qui annoncent du goût & du talent. Il avoit une adreſſe merveilleuſe pour mettre la difficulté la plus embrouillée dans un beau jour, & il étoit très-eſtimé dans ſa Congrégation.

CL. ANT. FRANÇ. GAUTIER, né à Seurre en 1707, Evêque de Luçon en 1759, illuſtre par ſa piété, ſon inclination bienfaiſante & ſa réſidence, mort en 1775. Il a fait imprimer un rituel qui preſcrit de n'enterrer aucun corps, ſans des raiſons preſſantes, qu'après 24 heures depuis la mort, & même 48, ſi elle a été ſubite. Cet Ouvrage a été cité par le Docteur Pineau dans ſon Mémoire intéreſſant *ſur le danger des inhumations précipitées* : Niort, 1776.

La famille Boſſuet, à laquelle le ſavant Evêque de Meaux a fait tant d'honneur, étoit originaire de Seurre. J'ai vu dans les regiſtres de la Ville, que Jacques Boſſuet y fut reçu Bourgeois en 1460 pour 4 l. 6 bl. L'ancienne maiſon Boſſuet eſt occupée par le Maire actuel, avec armoiries & la date 1504. A l'Abergement eſt l'*étang Boſſuet*.

Les Berbis ſont fort anciens : on voit un Maire de Seurre en 1371 ; un autre en 1442.

Les armes de la Ville ſont d'azur, ſemées de roſe d'argent au lion couronné d'or.

A 6 l. de Dole, 7 de Dijon, 6 d'Au-

xone, 4 de Beaune, 3 de St. Jean-de-Lône Verdun, 8 de Louans.

Lat. 47 d. 0' 26". L. 2 d. 49' 34".

VERDUN.

VIRDUNUM ad Ararim, *Viredunum Caſtrum*, *Verodunum*, & par contraction, *Verdunum*, de 2 mots celtiques, *ver* & *dunum*, dont le premier, ſelon Saumaiſe, ſignifie gué, paſſage; ou, ſelon Bullet, riv^e. coupée, ou habitation ſur l'eau.

Petite Ville du Chalonnois au confluent du Doubs & de la Saone; Archipr. compoſé de 12 Paroiſſes, du Dioc. de Chalon; Par. voc. St. Jean-Bapt.; Patron l'Abbé de St. Pierre (1). Le Fermier de la dîme devoit anciennement 2 chars de paille pour *faire la jonchée* dans l'Egliſe, & garantir du froid; car il n'y avoit point alors de bancs. On vendit enſuite cette paille pour acheter du charbon au ſervice de la Sacriſtie. On y diſtribuoit autrefois du vin aux Commu-

(1) On voit cependant dans la requête des Chanoines de St. Vincent, en 1180, qu'ils déſignent au Pape, parmi les Cures de leur dépendance & nomination, celle de Verdun qu'ils poſſédoient depuis 525. Elle étoit déjà à St. Pierre en 1446, comme il paroît par le terrier de cette Abbaye.

nians à Pâques. Jeanne Perondeau, veuve de Jean Mouroux, donne en 1553 à la Fabrique une feuillette de vin de Mercurey, ou 2 francs de rente au choix de ſes héritiers, pour les Communians à Noël & à Pâques.

L'Egliſe fut détruite & le chœur brûlé en 1591 par les Ligueurs; elle fut rétablie en 1609, conſacrée le 29 Août 1612 par Cyrus de Thyard, & lambriſſée en 1626 aux frais de J. Gueringoye & de Marguerite Royer ſa femme : elle a 96 pieds de long. Le tonnerre tomba le 1^er^. Août 1712 ſur le clocher, qu'il brûla avec partie de la nef. Tombe de Gaſpard-Joſeph Devoyo, Sg^r^. de Saulniere, bienfaiteur de cette Egliſe & des pauvres, mort en 1770, de Jacq. de Chamberan, Seig^r^. de la Bretonniere en 1744. Suivant un titre de 1446 & un autre de 1573, il y avoit 2 Vicaires.

CHAPELLES.

Pluſieurs Chapelles. Celle de N. Dame & St. Nicolas étoit dans l'ancien Château ſur l'iſle entre le Doubs & la Saone; il en eſt fait mention dans le partage de la Terre de Verdun en 1344 : elle ſubſiſtoit encore en 1581, même en 1625. Mais ayant été détruite quelques années après, elle fut transférée en l'Egliſe par^e^. Le Seig^r^. en eſt Patron.

Patron. Celle de St. Denis, dite de l'Hôpital, où Eudes de Verdun avoit fondé 4 Chapelains en 1370, ayant été réduite en cendres en 1592, la deſſerte en fut renvoyée à l'Autel de la Paroiſſe : elle a deux Chapelains.

Celle du Roſaire fut bâtie en 1642 des briques de l'anc. Château, par permiſſion du Marquis de la Baulme, Comte de Verdun.

Celle de N. D. & des 12 Apôtres, dite des 13, eſt du XIV^e. ſ. & fort bien décorée. Elle a 3 caveaux, en l'un deſquels fut inhumé Pierre Guynot, Capit. de Verdun en 1648, ainſi que la famille noble de Chamberant. Dans cette Chapelle eſt une Confrairie appellée les *treize*, parce que, ſelon la tradition, il ne reſta de la terrible peſte de 1347 à Verdun, que 13 familles qui formerent cette Confrairie, toujours depuis de 13 Confreres. On voit par un titre de 1462 qu'elle n'étoit preſque compoſée que de Prêtres, parmi leſquels étoient des Moines de Saint Marcel : il y avoit un Frieur, un Chantre, un Aumônier qui réſidoient. Ils fourniſſoient autrefois des légumes aux pauvres.

La fondation de celle de St. Pierre par Jean Marteau, eſt de 1410 : Patron, l'Abbé de S. Pierre. En celle de St. Nicolas, conſtruite en 1670, ſe fait le ſervice de la Confrairie des Mariniers, & de celle de St. Sébaſtien, compoſée des Chevaliers de l'Arc.

On dit à la Paroiſſe, avant le Service, une Meſſe appellée des *Gendarmes*, fondée en 1529 par noble Auguſtin Albanois, Archer de la Garde de l'Amiral Chabot.

Dans la Ville eſt une anc^e. Chapelle iſolée, ſous le voc. de N. D. de Pitié, bâtie aux frais des Habitans, ſur les bords du Doubs : elle peut contenir 300 perſonnes. La voûte délicatement faite en arête, a 25 pieds d'élévation : le rétable en pierre de 8 figures, eſt d'un même bloc.

C'étoit jadis *l'Hôtel d'Agey*, dont la Chapelle, dans les vieux titres, porte encore le nom (1). On y voit une tour quarrée bâtie en brique, de 100 pieds de haut, couverte d'un dôme en charpente bien travaillé, rétabli à neuf en 1742, & où fut placée l'horloge : cette tour ſervoit autrefois de beffroi & de guérite : on jouit à la lanterne de la plus belle vue. Dans la nef eſt une plaque de cuivre, ſur laquelle eſt gravée l'épitaphe de Marguerite de Buſſeul, femme

(1) Le propriétaire d'une petite tourelle, reſte de l'Hôtel d'Agey, démolie en 1770, trouva un caveau de 10 pieds en quarré, fermé d'une pierre, ſur laquelle étoit l'effigie en relief d'un Seigneur d'Agey, vêtu à l'antique ; & dans le caveau pluſieurs corps qui au toucher ſe réduiſoient en pouſſiere : le fond de l'écu de gueule bandé d'or & d'argent, chargé de 3 merlettes ; l'enſemble repréſente une croix de Chevalier.

d'Héliodore de Biſſy, Gouverneur de Verdun, qui en fit lever le ſiége au Vicomte de Tavannes en 1592. Cette héroïne diſtribuant de la poudre aux ſoldats, fut enlevée par un barril enflammé. Pontus de Thyard, ſon oncle, témoigna en beaux vers latins ſes regrets ſur ſa mort. Jacques Guijon fit ſon éloge funèbre dans une piéce de 100 vers latins, qu'on trouve dans le recueil de ſes Ouvrages, pag. 257, & un autre de ſon mari qui la ſuivit de près, & finit ainſi :

Ingratam invitùs ſine conjuge denique vitam
Vivere nec poteras, nec voluêre Dii.
Communem idcircò tibi nos & ponimus illi
Hunc tumulum, laudis pars ubì magna tuæ eſt.
Vivite felices ſimul in regionibus umbræ;
Debetur ſociis manibus una quies.

L'Hôtel d'Agey fut cédé à la Communauté pour y conſtruire cette Chapelle, deſtinée au ſervice paroiſſial en cas de néceſſité, lorſque les débordemens coupent la communication avec le fauxbourg; auſſi appartient-elle en propriété aux Habitans, auxquels il en a coûté depuis 1702 à 1726 plus de 2000 l. de réparations. La 1re. fondation eſt de 16 l. de rente due au Curé pour une Meſſe par ſemaine.

Il n'y a point de Société de Prêtres comme

le dit Garreau : on en forma le projet en 1663, mais ſans effet.

L'HÔPITAL fut établi au Bourg St. Jean par Eudes de Verdun. Le Seigneur prie le Duc de le rendre Membre de ſa Chapelle à Dijon, & d'en écrire au Pape, lui laiſſant la préſentation du Recteur & des Chapelains, auxquels il donne 30 l. chacun; voulant que le Curé ſoit un des Chapelains, à cauſe de ſon *droit parrochial.* Le titre eſt à la Cure. Mais cet Hôpital ayant été brûlé en 1592, l'Evêque Jean de Maupeou, ſecondant le zèle des Paroiſſiens, établit en 1668 une Chambre de Charité; elle reçut des fonds de Pierrette Pechillot & d'autres Particuliers en 1685 : le Curé, les Fabriciens & les Echevins en ſont les ſeuls Directeurs. Entre Verdun & le petit Chauvort étoit une Maladrerie pour les lépreux, fondée par les anciens Seigneurs.

SEIGNEURS ANCIENS ET MODERNES.

Verdun, qui paroît un démembrement de l'ancien Comté de Chalon, eut des Seig^rs. qui en portoient le nom, deſcendans des Comtes de Chalon, dont même ils étoient Seigneurs en partie, & où ils poſſédoient en 1227 la *tour de Verdun*, depuis la tour Rolin ou la Chancellerie. Guy de Verdun, qu'on

croit fils de Robert Vicomte de Chalon, vivoit en 1031 : il ſigna la charte pour l'union de St. Marcel à Cluni ; ſon fils fut témoin de la fondation de l'Abbaye de la Ferté en 1113. Guy II en 1174 accorde à l'Abbaye de Maizieres l'uſage dans ſes bois, un droit de pêche dans la Saone, & quelques priviléges. B. de Verdun, Archid. de Chalon, légue à ſon Chapitre, en 1173, un batteau rempli de bois pour chauffer les Chanoines malades à l'infirmerie, preuve de la vie commune. Guy III céde les dîmes de Toutenant à l'Abbé de S. Pierre en 1200, & des fonds à Damerey au Chapitre de St. Vincent, en 1224 : Hugues ſon fils, en 1231, paroît dans un accord fait entre Robert II, Duc de Bourgogne. On voit parmi les Chanoines Jean de Verdun en 1307. L'Evêque Jean Aubriot donna 300 florins à Odet de Verdun en 1340. Guillaume bâtit en 1344 l'Egliſe de Ciel, où l'on voit le mauſolée de ſa femme, fort mutilé par la chûte de la voûte en 1719.

Ses fils Eudes & Jean furent les derniers Seigneurs du nom de Verdun ; ils partagerent cette Terre : l'aîné qui n'eut point d'enfans, vendit en 1365 ſa portion 21000 florins au Duc Philippe, dont les ancêtres avoient des droits ſur Verdun dès 1166 : l'acte de vente eſt dans D. Pl. t. 3, pr. p. XIII, daté de Beaune & paſſé dans la maiſon de

Philibert Paillart, Chancelier de Bourgogne, en préſence de Hugues Aubriot, Bailli de Dijon; de Regnaut-Collard de Meurſault, Ecuyer, &c. Cette portion, qui faiſoit le 5e. de la Baronnie, fut donnée à Catherine de Bourgogne, Ducheſſe d'Autriche, pour 1457 l. 5 ſ. en acquittement de ſa dote de 100000 liv. en 1424. Elle mourut à Gray l'année ſuivante, & fut enterrée aux Chartreux de Dijon, laiſſant ſa ſucceſſion à Philippe le Bon ſon neveu.

Alix, fille de Jean de Verdun, porta l'autre portion (moitié moins un cinquiéme) à Jean de Ste.-Croix, Sire de Savigny, qui fit réparer les foſſés & les fortifications de la Ville en 1360. Humbert de Luyrieux, comme deſcendant de Jean de Verdun qui avoit la moitié de la Terre, réunit les 2 portions en épouſant Catherine fille naturelle de Philippe le Bon, en 1460: c'eſt ſon pere, Guille. de Luyrieux, qui conduiſit Olivier de la Marche à la Cour du Duc en 1438.

Des Luyrieux cette Baronnie paſſa aux Marechal, aux la Chambre, enfin à Guille. & Thomas de Gadagne d'Hoſtun (1) freres,

(1) Le Marquiſat de la Baume d'Hoſtun en Dauphiné, fut érige en Duché ſous le nom d'Hoſtun en 1712, pour Camille d'Hoſtun, Comte de Tallard, Maréchal de France, éteint par la mort de Joſeph-Marie d'Hoſtun, Pair de France, Gouverneur de Beſançon, en 1755.

en 1548, pour 2400 florins. Cette famille eſt originaire de Florence, où elle a eu 12 Gonfaloniers & 24 Prieurs de la République. Guill^e. & ſon fils renouvellerent le terrier en 1580 & en 1623.

Le 5^e. de la Terre, poſſédé par les Ducs & les Rois de France, fut aliéné par inféodation, à titre de propriété incommutable, par les Commiſſaires du Roi, à Gilbert de Gadagne en 1693, Elu de la Nobl^e. en 1694: Charl. Louiſe de Gadagne, mere de Louis-Henri de Pons, la lui donna lors de ſon mariage en 1734. Son pere Renaud-Conſtant, Marquis de Pons, fut Elu de la Nobleſſe en 1721.

Ce Sg^r. eſt le 33^e. du nom & d'armes de la Maiſon de Pons en Saintonge, dont Antoine de Pons, Chevalier du St. Eſprit en 1578, a été le dernier Sire. Pons ayant été porté par Antoinette ſa fille à Henri d'Albret, depuis à Charles de Lorraine, Comte de Marſan, par ſon mariage avec Marie d'Albret, fille de Henri, en 1662.

La Terre de Verdun, qui relevoit jadis en partie de l'Evêque de Chalon, fut érigée en Comté par Henri IV en 1593, en faveur de Guill^e. de Gadagne, Sénéchal de Lyon, & de ſes deſcendans mâles; ce qui fut confirmé par Louis XIV en 1648.

Les lieux qui en dépendent, ſont Verdun, le Bourg St. Jean, le petit Chauvort,

les Bordes, Ciel, Meſley, Sermeſſe, le Chapot, Verjux, Mont, les Montot, partie de Saint-Maurice & Meix-Guillot.

CHATEAU.

Le Château avec une groſſe tour étoit dans l'iſle de 20 journaux entre la Saone & un bras du Doubs, qui jadis n'étoit qu'un foſſé entre le Château & la Ville. On voit par l'acte de partage de Jean & Eudes de Verdun, de 1344, qu'il étoit environné de murs, ayant une Chapelle, & dont chaque frere avoit un clef. Le château échut à Jean, & la tour à Eudes.

Gilbert de Cleves, Comte de Nevers, Gouverneur de Bourgogne, en jouiſſoit en 1499, & fut le dernier qui en fit hommage à l'Evêque. La tour avoit été démolie en 1415, & le château fut détruit en partie en 1479. Les Seigneurs alors ſe retirerent en une vaſte maiſon ſituée à l'entrée de la grand-rue de la Ville, & y ſont reſtés juſqu'en 1724, que la mere du Sgr. actuel fit bâtir à la porte de Bragni un pavillon à la manſarde, démoli en 1769, pour en conſtruire un plus beau, de forme quarrée : l'intérieur eſt fort riche, orné de buſtes, vaſes, peintures, dorures; le ſallon en ſtuc eſt magnifique. L'architecture de l'eſcalier eſt de l'invention de N. Boichot, Chalonnois, qui a

fait toutes les ſculptures. Les jardins répondent au goût & à l'élégance de la maiſon.

Les anciens Capitaines-Châtelains ſont, Colas de Meurſault en 1357, J. Guepet en 1410; Guille. Guepet, 1414; Henri de Malain, 1454; Hervé de Mercadet, 1464; depuis 1581 à 1621, 3 du nom de Vorvelle; Guille. Giroud en 1625; Cl. Leſtorant en 1672.

10 Fiefs relevent de la Seigneurie dont le Bailli, ou ſon Lieutenant, connoît par appel des Jugemens de leurs Officiers. Outre le Bailli, le Seigneur a droit d'inſtituer Châtelain, Juges, un Maître de foires, Procureurs, Greffiers & autres Officiers. Les appellations de cette Juſtice ſe portent au Bailliage de Chalon. Les audiences ſe tiennent le Lundi en l'Auditoire, nouvellement rebâti, dont la façade eſt ornée d'un fronton.

FOIRES, MARCHÉS, PORTS.

Verdun, ſitué avantageuſement pour le commerce, avoit ancienn. 2 foires; l'une à la mi-Août, abolie de temps immémorial; l'autre à la St. Simon, qui, au commencement de ce ſiécle, étoit encore une des plus fameuſes foires du Royaume, & duroit un mois. Les Marchands de Paris, Lyon, Rouen, Troies, Tours, *&c.* y vendoient en gros & en détail les étoffes en or, ſoie,

laine, fil. Les Provençaux, les Languedociens & les Mâconnois y amenoient leurs fruits & leurs vins, les Maîtres de Forges le fer, les Tanneurs les Cuirs, & les Maquignons les chevaux de ſelle & d'équipage. Les droits que les Fermiers du Seigneur voulurent exiger, & les mauvais chemins ont fait tomber cette foire en très-grande partie, & les halles ſont détruites depuis 1720. Le commerce fuit les entraves.

Un Arrêt de 1582 déclare les Chalonnois exempts du paiement des péages exigés par le Seigneur.

Les marchés ſe tiennent les Lundi & Jeudi. Selon une Sentence de 1399, les ſeuls Marchands de la Ville avoient droit, à l'excluſion de ceux du fauxbourg St. Jean, de tenir leurs boutiques ouvertes le Lundi juſqu'à midi; mais l'uſage contraire a prévalu.

Le Seigneur a 4 ports ſur la Saone & le Doubs: ſes Fermiers doivent avoir des bacs pour paſſer les voitures, cavaliers & gens de pied. Les ſeuls Bourgeois de Verdun ſont exempts des droits de port, à l'exception de celui de Verjux; exemption confirmée par Arrêt du Conſeil d'Etat en 1664: ceux du Fauxbourg, ſujets jadis de l'Evêque de Chalon, ſont exempts du péage par terre, ſuivant la Sentence de 1447, & ſont tenus aux péages par eau & aux droits de bac.

Les Moines de Maizieres obtinrent en

1174, de Guy de Verdun, l'exemption du péage pour les denrées qu'ils venoient acheter aux marchés.

Les Habitans des Bordes ont le droit de pêche dans la Saone avec filets & *autres engins*, en donnant le 5^e^. du poiſſon ou du prix au Seigneur. Charles IX leur vendit en 1574 ſon droit de pêche dans l'étendue du finage de Chazelle, pour 240 l. Ce droit eſt appellé *le coup de barre de Chazelle.* L'acte porte que cette pêche s'étend depuis l'*Iſle des Cochons juſqu'à la roie ſalée.* Ceux de Verdun ont auſſi droit de pêcher ſans *navoirs*, d'y faire rouir le chanvre, y prendre le ſable, *&c.*

ANTIQUITÉS : TRAITS HISTORIQUES.

Le nom de *Verdunum* annonce ſeul l'antiquité de cette Ville, qui ſubſiſtoit du temps des Gaulois, & faiſoit la limite de la Cité des Eduens avec celle des Séquanois. Gollut même dit, p. 20, que le paſſage de Strabon, *inter Dubidem & Ararim Heduorum gens inhabitat*, convient fort à la ſituation de Verdun. Une branche de la voie romaine de Beſançon à Autun, venant de Charney, paſſoit près de Verdun à Chauvort, *&c.*

La quantité d'urnes, de vaſes, de médailles découvertes en différens temps, annonce le ſéjour des Romains. Le Médecin

Guenebaud parle des urnes trouvées de ſon temps; d'autres depuis, juſqu'au nombre de 50, dans les jardins du Sgr. avec beaucoup d'oſſemens, indice de l'ancien cimetiere des payens en ce lieu hors de la Ville : d'autres dans l'emplacement du Château, appellé *la place d'armes.*

Jean Garreau, Contrôleur des Actes, en conſerve pluſieurs, que j'ai vu chez lui en 1776. Ce Bourgeois, curieux & fort inſtruit, en creuſant un puits, trouva, à 14 pieds de profondeur, près d'un ancien conduit, pluſieurs oſſemens, fragmens d'urnes briſées, & une médaille en bronſe de Veſpaſien, datée de ſon VIIIe. Conſulat, au revers de laquelle on lit, *Judæa capta.* Ce conduit, bien pavé & cimenté, ſervoit de chemin couvert pour aller aux remparts du côté du nord.

On a découvert en 1770 pluſieurs piéces d'or & de cuivre, renfermées dans un coffre de fer, en fouillant dans la grand'rue pour la reconſtruction d'une maiſon.

Le P. Perry & un manuſcrit du XVIe ſ. font mention d'une pierre limitrophe entre les Séquanois & les Eduens, poſée par l'Empereur Adrien : on ne la connoît plus.

Cette Ville devoit être de quelque conſidération au IXe. ſ., puiſqu'on y frappoit des deniers d'argent. Leblanc, p. 66, en cite un ſur lequel on liſoit, *Virdunum cas.* (caſtrum),

& de l'autre côté, *Karolus gr. D. Rex* : c'eſt Charles le Chauve.

Son agréable ſituation dans un pays fertile, la fit choiſir en 1014 par Hugues, Comte de Chalon, Evêque d'Auxerre, pour y convoquer les Evêques & les Barons de la Province, déchirée depuis 12 ans par le Comte Otte-Guillaume & le Roi Robert, qui ſe diſputoient la ſucceſſion du Duc Henri. Ce Prélat pacifique & fidele au Roi, touché des malheurs de ſa patrie, crut y mettre fin par cette illuſtre aſſemblée.

Pour inſpirer plus de reſpect à ſes déciſions, il y fit apporter de différens endroits quantité de reliques de Saints. Les 8 Evêques qui s'y trouverent, fulminerent une excommunication contre les Nobles & les gens d'armes qui ne garderoient pas le traité de paix, ou la ſuſpenſion d'armes conclue en ce Concile. François Chifflet, dans ſa *Lettre ſur Beatrix de Chalon*, nous a conſervé un fragment de ce Concile où furent jetées les premieres ſemences de paix entre ces 2 concurrens.

SIÉGES : PESTE : INONDATIONS.

Verdun a eſſuyé pluſieurs ſiéges & les malheurs qu'entraîne la guerre civile : s'étant déclaré, comme Beaune, Chalon, Montcenis, pour Marie de Bourgogne, il reçut

garniſon autrichienne par ordre du Seigneur Humbert de Luyrieux, qui avoit épouſé Catherine de Bourgogne, tante de la Princeſſe Marie. Simon de Quingey conduiſant à Beaune 600 hommes d'élite pour renforcer la garniſon, s'étant arrêté à Verdun en 1478, y fut aſſiégé par Charles d'Amboiſe, Gouverneur de la Province, & la place fut emportée d'aſſaut, malgré ſa réſiſtance. Elle fut ſaccagée par le vainqueur : preſque tous les Habitans furent paſſés au fil de l'épée; il n'y reſta pas 16 feux. Philippe-Françoiſe de Luyrieux, fille de Catherine de Bourgogne, à la vue de ſes ruines, pour y rappeller des Habitans, modéra le droit des *marcs & miſes* à une ſomme modique (à 7 ſ. 6 d. de 5 l. qu'ils étoient auparavant) en 1440, de l'autorité de François Maréchal ſon beau-pere & ſon curateur : *parce que*, dit le titre, *le Fort & les Châteaux avoient été brûlés, les Citoyens fugitifs ou tués, & le pays inculte.* Cette charte fut accordée ſur la *ſupplique* d'Etienne Maillot, Echevin; Cl. Landroux, J. Guidot, Jacq. d'Azincour & Thierri Lebrun, Bourgeois. Leur patrie fut pillée par des avanturiers Italiens au ſervice de Charles V, en 1522. Les Habitans ſe réfugierent preſque tous dans les bois, n'ayant aucun aſyle aſſuré.

Les Verdunois, fort attachés à l'ancienne religion, reçurent avec peine les Huguenots

de Chalon envoyés par le Maréchal de Tavannes, en 1562. Ils leur firent eſſuyer tant d'affronts, qu'ils les forcerent de ſe retirer à Perrigni en Breſſe.

Cette Ville eut la gloire d'être une de celles de Bourgogne la plus fidelle au Roi pendant la Ligue. Le Baron de Vitteaux, d'abord Royaliſte, qui en étoit Gouverneur, la laiſſa prendre en 1589 par Guionville, Capitaine ligueur à Dijon; mais Héliodore de Thyard de Biſſy, qui lui ſuccéda, en chaſſa les rébelles, & en fit une place redoutable au parti de Mayenne.

Le Vicomte de Tavannes, preſſé par les Chalonnois, réſolut de l'enlever: il en forma le ſiége en 1592. Biſſy, ſoutenu par la valeur des Bourgeois, rendit ſes efforts inutiles. C'eſt alors que ſa femme Marg^e. de Buſſeul-Saint-Sernin, diſtribuant la poudre aux ſoldats, fut emportée par un barril enflammé. Le brave Biſſy à ſon tour tendit une embuſcade où donnerent les ligueurs de Chalon près de l'hermitage & du moulin Bailli: il les défit encore dans une ſeconde attaque, où il tua la Poterie, Capitaine des Chevaux-Légers. Mais il fut ſurpris près de Beaune en 1593, & périt de la main du Baron de Merze, depuis Marquis de Varenne, & fut inhumé à Maizieres. Tavannes mit à ſa place Gaſpard de Gadagne, Comte de Verdun, qui fut bleſſé à mort dans une embuſcade

tendue par le Capitaine la Fortune. Biſſy avoit laiſſé de l'artillerie & des munitions achetées de ſes deniers, pour 6500 écus : Pontus de Thyard ſon oncle, tuteur de ſes enfans, vouloit tout faire vendre à leur profit; mais Tavannes répondit de la ſomme, & le nouveau Gouverneur ratifia la promeſſe, que ſa mort empêcha d'exécuter. Cyrus de Thyard fit condamner Guill^e. de Gadagne, Sénéchal de Lyon, pere de Gaſpard, par Arrêt du 3 Mars 1599, à payer la ſomme, & à tous les dépens.

Depuis 1592 juſqu'à la paix, cette Ville eut garniſon avec Etat-Major, & fut un aſyle pour les Curés & les principaux Habitans de Belleveſvre, Mervan, Chauſſin . . . attachés à leur Souverain.

Son plus grand déſaſtre arriva en 1635, temps où les Comtois la ſurprirent, mais ſur-tout en 1636. Lamboy, Sergent de bataille des armées impériales, & Forkak, Général des Croates, après avoir ſaccagé Chauſſin, arriverent près de Verdun le 17 Août. Le maſſacre des Payſans, l'incendie des Villages le long du Doubs, avoient déjà annoncé l'orage prêt à fondre ſur Verdun. Ils camperent ſur une éminence au deſſus du Bourg de Ciel, dont les Habitans furent paſſés au fil de l'épée : ceux mêmes qui s'étoient ſauvés au clocher, s'étant ſoumis à Lamboy, à condition ſeulement d'avoir la

vie

vie ſauve, furent aſſommés impitoyablement : bientôt l'ennemi ſe rendit maître des ports de Chauvort & de Verjux, & bloqua Verdun.

Le 18 Lamboy ſomma les Habitans raſſemblés au fauxbourg S. Jean, de ſe rendre à l'Empereur : ſur leur refus courageux, il les inveſtit d'un gros de Cavalerie qu'ils firent reculer. Sourds à une ſeconde ſommation faite par un Trompette, & réſolus de ſacrifier leur vie pour conſerver la place au Roi, ils ſe virent aſſaillis par 3 Corps différens : ſe ſentant incapables de réſiſter à tant de forces, ils rappellerent dans la Ville ceux qui s'obſtinoient à défendre le fauxbourg ouvert de tout côté, & fermé d'une ſimple barriere, après cependant avoir fait leur décharge & enlevé les planches du pont.

Les Impériaux ſurpris de trouver tant de réſiſtance dans une bicoque ſans garniſon, envoyerent un Tambour pour inviter ces braves Citoyens à ne pas s'expoſer aux ſuites terribles d'un aſſaut, & à ſauver leurs maiſons de la flamme. Le Tambour qui reſtoit trop long-temps pour examiner l'état de la place, ayant été tué d'un coup de mouſquet ; Lamboy, furieux, fit réparer le pont, & attaqua la porte qu'il ne put forcer, & où il perdit beaucoup de ſoldats. Les Habitans épuiſés, ſans ſecours de la part du

Prince de Condé qu'ils avoient averti, voïant un Officier Allemand qui de la tour du clocher faiſoit avec ſes Arquebuſiers un feu continuel ſur eux, capitulerent à la 4e. ſommation. Lamboy entra dans la Ville, où il fut étonné de ne trouver que des Bourgeois en petit nombre.

La priſe de Verdun répandit la conſternation dans la Bourgogne & la Breſſe. La frayeur fut ſi grande, que les Chanoines de Tournus firent enfermer dans des caiſſes leurs reliques, les ornemens & les titres, pour les envoyer à Lyon. Les Breſſans ſe retirerent dans les forêts, où ils ſe retrancherent par des abattis d'arbres, & lâcherent leurs étangs pour rendre le pays inacceſſible.

Les ennemis craignant le débordement de la Saone enflée par les pluies, rappellés d'ailleurs par le Général Galas, évacuerent Verdun le 26 : mais Lamolie qui commandoit l'arriere-garde, contre le traité, mit le feu à 2 quartiers, & n'épargna le reſte qu'en forçant les Habitans à lui payer 1500 l. emmenant l'Echevin Bueneau pour ôtage. Ses Concitoyens racheterent ſa liberté par une rançon de 500 écus.

A la ſeconde guerre de la Fronde, l'intrépide Millotet, qui avoit épouſé la fille de Pierre Pelley de Verdun, ayant appris l'échange de Gouvernement que le Duc

d'Epernon venoit de faire avec Condé, s'empreſſa de conſerver cette Ville au Roi. Il eſt vrai qu'il fut puiſſamment ſecondé par le zèle des Habitans toujours fideles à leur Souverain. Il échauffa leur eſprit, & convint avec eux qu'ils ſe ſaiſiroient de la garniſon & du Harle qui la commandoit, en arrêtant pendant la nuit leurs hôtes chacun chez eux, & en les déſarmant. Le Commandant averti veut les prévenir; mais à la 1re. alarme les Bourgeois ſe mettent ſur la défenſive, ſonnent le tocſin, appellent à leurs ſecours les Habitans des Villages voiſins: ceux-ci paſſent en bateaux, les uns la Saone, les autres le Doubs, & bientôt du Harle, enveloppé de toute part, eſt obligé de capituler & de ſe rendre priſonnier avec tous ſes ſoldats, dont on délivre la Ville. (*Voy. eſprit de la Fronde, t. V*).

LA PESTE cauſa preſque autant de dommages que la guerre. Celle de 1347 n'y laiſſa que 13 familles, comme on l'a déjà dit; celle de 1564, 1628, & ſur-tout celle de 1636 qui déſola Dijon & Chalon, ſe fit vivement ſentir à Verdun, & emporta bon nombre d'Habitans. Il en périt beaucoup en 1709 par la mauvaiſe nourriture.

A ces fléaux ſe joignit celui de l'inondation des 2 rivieres; ſur-tout celle de 1705 & de 1711 qui fit de grands ravages: celle de 1734 rompit les digues & perdit la ré-

colte. On éprouva de pareils malheurs en 1740, 1744, 1758, 1770, 1776 en Fév. & 1778. Le P. Perry croit que les débordemens ont été plus fréquens depuis que les Suiſſes, vers 1530, rompirent un rocher qui arrêtoit en partie le Doubs.

La Ville ayant été taxée comme une iſle, à 60 liv. par maiſon en 1723, les Habitans prouverent que ce n'étoit point une iſle, le bras du Doubs qui paſſe ſous le pont, étant un canal fait à leurs frais pour ſe fortifier du temps de la ligue, & ils furent déchargés par Arrêts du Conſeil en 1727 & 1737.

Verdun entroit aux Etats d'Auxone, & avoit droit à l'élection, puiſque Philibert Milan fut Elu en 1582. Depuis leur réunion à ceux du Duché en 1651, cette Ville députe alternativement avec Cuiſeaux, Cuiſery, St.-Laurent, & nomme l'Alcade avec ces 4 Villes, & a le titre de Mairie.

De 4 Echevins il n'y en a plus que 2. Le Roi en 1756 a inſtitué un Echevin perpétuel pour les affaires économiques & la police militaire. Le 15 Juillet 1778 a été inſtallé Maire M. Panier, Médecin, d'une probité & d'une érudition peu communes, à la ſatisfaction de ſes Concitoyens. L'Hôtel de Ville où ſont les titres, & où ſe font les aſſemblées, fut rétabli à neuf en 1744. Il jouit d'une rente ſur le Roi de 46 l. 16 ſ. 6 d. au principal de 4692 l. ſuivant une requête de 1723.

Cette Ville naturellement gardée par la Saone & le bras du Doubs qui l'environnent, étoit fortifiée de remparts, demi-lunes, chemins couverts, de 2 foſſés au ſud : tout eſt démoli, à peine reſte-t-il un pan de mur au nord ſur le Doubs, de 42 toiſes de long. La Commune a délibéré en Mars 1778 ſur la conſtruction d'un quai, pour ſoutenir le terrein que les fréquentes inondations dégradent : on réſervera cet ancien pan de mur, & il en ſera conſtruit à neuf env. 70 toiſes au long, pour aboutir à un ancien quai qui eſt à l'orient. Entre ce quai & les maiſons ſera un paſſage ou rue d'environ 40 pieds de large pour la deſſerte des voitures, & pour éviter le paſſage dans la rue principale qui eſt fort étroite. On y entrera en ſortant de la rue du pont ; ce quai, qui ornera la Ville, ſera en même temps d'une grande utilité : on l'appellera le quai Dupleix (du nom de M. l'Intendant). Le plan en a été tiré par M. Gauthey, ſous-Ingénieur de la Province, le 17 Avril 1778.

Le pays eſt franc depuis le commencement du XIII^e. ſ. Les Habitans ſont qualifiés de *Bourgeois* dans tous les titres anciens de la Seigneurie, notamment dans une Sentence arbitrale de 1399. Cette bourgeoiſie conſiſte dans l'exemption de tous droits de péages, bacs, corvée, bichenage, quintaine, foires. . . . . Cette Sentence les maintient

dans le droit de poſſéder des maiſons à Verdun, y avoir des tours pour leur ſûreté, & les tenir en fief noble. Ils en jouiſſoient encore au XVI^e. ſ. Par tranſaction avec le Sg^r. en 1578, ce droit a été éteint. On voit encore de ces anciennes tours où il y avoit des armoiries; mais le droit de bourgeoiſie ſubſiſte. Les francs Bourgeois ſont ceux qui ont maiſon dans l'enclos de la Ville : ſoit propriétaires, ſoit locataires, & les étrangers qui poſſédent maiſon, tous paient le droit de marc, réduit à 7 ſ. 6 den. pour propriétaire, & 6 ſ. 8 d. pour locataire.

Les troupes autrefois venoient coucher de Seurre ou de Chalon à Verdun. Franç. d'Hoſtun, Marquis de Tallard, frere du Maréchal, tué à la bataille d'Hoſchetek, époux de Charlotte de Gadagne, fit ôter en 1704 cette Ville de la route, à cauſe de la proximité des 2 premieres.

Près de l'hermitage qui ſubſiſtoit en 1580, étoit le pavillon du Jeu de l'Arquebuſe détruit en 1723, & le drapeau dépoſé à l'Hôtel de Ville (1). Tout ce terrein (de 45 jour-

(1) Sur ce guidon brodé en or avec une fleur de lys aux armes de Verdun, on lit ces deux vers :

Semper erit Verdum, floreſcant lilia ſemper,
Semper erit Verdum, lilia ſemper erunt. 1682.

Jacques Bacot étoit Empereur en 1723.

naux) a été mis en promenade publique, a 3 allées avec plantation d'arbres. A l'extrêmité du fauxbourg St. Jean eſt le pavillon du Jeu de l'Arc, compoſé de 20 Chevaliers. Ils aſſiſterent au prix de Beaune, ſous l'étendard de la Ville de Seurre, en 1716, de même à celui de Chalon en 1728 pour l'Arquebuſe.

Il ſe tint un camp ſur la Saone en 1714, & un autre en 1730 auprès de l'hermitage. Des Mariniers de Toulon conſtruiſirent à Verdun, en 1752, un petit vaiſſeau de 50 pieds de long, à 2 ponts & 2 canons, nommé le Sabot de Bourgogne. Il fut lancé à l'eau le jour de Noël, conduit à Toulon, & pris par les Anglois peu d'années après. On en voit dans l'Egliſe le deſſin en petit avec ſes voiles & ſes agrêts, dont l'un des côtés ouvert laiſſe appercevoir toutes les piéces qui le compoſent. C'eſt un don du Maître Charpentier à la Fabrique pour ſervir de monument.

Bureaux des Traites-Foraines, de Contrôle, de poſte aux lettres qui les tire de Chalon 3 fois la ſemaine, depuis 1777. Subdélégation & Grenier à Sel de Chalon, Recette d'Auxone : route du Coche d'eau de cette Ville à Lyon. Grand chemin à Beaune, à Chalon, à Dole.

Verdun qui n'avoit en 1479 que 15 f. (en 1748 1000 Comm.) en a 14 à 1500, com-

pris les Bordes, le petit Chauvort; 700 enfans juſqu'à l'âge de 12 ans, 360 feux, & peut avoir 512 pas de long ſur 182 de large.

Dépendances de la Paroiſſe.

1°. Le Bourg S. Jean, ſéparé de la Ville par un pont de bois, refait en 1741 & depuis en 1773, élevé ſur des piliers de briques, de 145 pieds de long ſur 16 de large. Le Bourg renferme 4 rues & l'Egliſe par^e. Il eſt bien bâti, très-peuplé, & dans une riante ſituation.

Une partie de la Seigneurie de St. Jean, du petit Chauvort & les Montot, appartenoit à l'Evêque de Chalon : Hugues IV lui fit hommage en 1268. Elle fut vendue par l'Evêque Jacques Fourré, en 1577, à Guillaume de Gadagne 5000 livres, pour payer la taxe que Henri III impoſa ſur le Clergé. Cyrus de Thyard voulant y rentrer en 1623, Balthaſard Gadagne l'engagea à ſe départir de ſon droit, en créant au profit de ſon Evêché la rente ann. de 62 l. 10 ſ. payable à Noël, & rachetable par un fonds de 1000 livres.

Ce Bourg avoit 2 Echevins particuliers, élus par les Prévôts du Sg^r. & de l'Evêque; mais réuni à la Ville, il ne fait plus qu'une ſeule Communauté.

A la porte de St. Jean eſt le fauxbourg

des Tuileries, compoſé de 14 maiſons & du pavillon de l'Arc. Les Bordes, Ville. conſidérable de 60 f. ſouffrit beaucoup d'un incendie en 1723. Celui des Montot, bien peuplé avant les guerres civiles, n'a plus qu'une Métairie. Celui du petit Chauvort, de 10 f. (autref. 50), ſéparé du port Chauvort par la Saone, eſt auſſi de la Paroiſſe & Juſtice de Verdun, jadis Communauté à part, maintenant réunie.

COMMERCE, TUILERIES.

Les Verdunois, fort laborieux, font preſque tout le commerce de leur patrie, depuis quelques années, en grains de toute eſpèce, bois, charbon, tuiles, carreaux, foin, vin, *&c.*..... Auparavant les Lyonnois & les Mâconnois qui y ſéjournoient, faiſoient ſeuls le commerce.

La tuilerie de Verdun, fort renommée, paroît avoir été la 1re. en Bourgogne. Tous les anciens Châteaux de la Province, les Hôtels à Dijon, à Beaune, à Chalon, étoient couverts de cette tuile, même ceux de Lyon & des Villes voiſines du Rhône. Elle mérite en effet la préférence, ſoit par la fabrique & la cuiſſon, ſoit par la qualité de ſa terre, ſupérieure à toutes celles des autres tuileries établies depuis peu. Elle eſt blanche, à moitié d'un ſable très-fin, vitrifiable, ce

qui fait qu'elle eſt plus dure, plus ſerrée, plus ſonore que les autres; elle eſt même électrique. La gelée ni le verglas ne la font point fuſer ni fondre. M. Taiſand m'a aſſuré en avoir trouvé ſur un couvert à Dijon, poſée depuis 200 ans, bien conſervée, qu'il revendit 25 liv. le millier : (Voy. ſon Mém. ſur la tuile, impr. en 1776). 12 tuileries (6 en 1740) occupent plus de 150 Ouvriers. Manufacture de vaiſſelle de terre, établie depuis 20 ans, qui a beaucoup de débit. 1 moulin ſur bateau qui a été ſubmergé en Janvier 1778; un autre à Sermeſſe. 4 étangs au Sgr. avec 2 moulins.

Dans les *Haies* (petit bois recemment défriché) 4 mares ou marais, dont 2 aſſez conſidérables, où il ſe trouve du poiſſon amené par les grandes eaux. Là paſſoit la voie romaine, qui de Sermeſſe aboutiſſoit au port Chauvort. Bonnes terres à froment, excellens prés. Pays en belle plaine entre 2 rivieres, confiné à l'eſt par le Doubs & le grand chemin de Seurre à Chalon, à l'oueſt par le confluent des 2 rivieres, au ſud par le ruiſſeau la Coſne.

DIGUES.

Pour garantir le terrein bas des inondations, on a élevé pluſieurs digues; l'une eſt de 1248 toiſes, depuis l'ancien pont de St.

Jean, juſqu'au lieu appellé *le bas des Vaux* vis-à-vis Ciel; l'autre depuis la rue Chaude du Bourg S. Jean juſqu'à Chauvort en droite ligne, d'un quart de lieue de longueur : elle a 25 pieds de couronnement, & ſert de grand chemin pour aller de Verdun à Beaune. 2 autres digues enveloppent tout le finage de Verdun & du port Chauvort; l'une longue de 1548 toiſes, l'autre de 454.

Ces digues ſont appellées *grandes levées* ou *chauſſées*; les petites qui ſont entre les terres & les prés, pour mettre les champs à couvert de l'inondation, ont en tout 2334 toiſes, ſelon l'arpentage fait en 1751 : celles-ci ſont entretenues aux frais des propriétaires, les autres par la Province. Ces digues étoient déja élevées en 1365, puiſque Philippe le Hardi, qui acquit une partie de la Baronnie de Verdun, fit pluſieurs dons aux Habitans, à la charge d'entretenir le pont & les *levées*, qui, dans ce temps, étoient à la charge des Seigneurs; ce qui fut ratifié par Jean de Ste. Croix, Coſeigr., époux d'Alix, fille unique de Jean de Verdun. On ne ſait pas quel fut l'objet de ces dons du Duc, les titres ayant été brûlés en 1478, 1592 & 1636.

On voit par le terrier de la Terre de Lais, que le Seigneur amodioit le *droit de tirer l'or* que le ſable du Doubs entraîne. Les Villages de Longepierre & de Fraiterans avoient

Digitized by Google

le même droit. On aſſure avoir trouvé anciennement de cette paillette d'or à Verdun, où cette riviere ſe jette dans la Saone ; mais qu'elles y ſont plus rares qu'à 2 ou 3 l. au deſſus.

Cette Ville toute occupée du commerce, n'a preſque point produit d'hommes de Lettres : je n'ai pu découvrir, 1°. que MARC-ANTOINE BARBIER, qui, après avoir profeſſé la Rhétorique à Chalon, fut Curé de Verdun & Chanoine d'Autun. On lui attribue le Rituel de Chalon, imprimé en 1633.

2°. FRANÇOIS BACOT de la Bretoniere, né en 1670, Docteur en Médecine, de la Faculté de Louvain, dont on a *l'analyſe* des eaux de Bourbonne, Dijon, 1712, dédiée au Préſident de Migieu.

3°. CLAUDE PERRET, Avocat, de l'Académie de Dijon, qui s'eſt fait connoître avantageuſement par des Obſervations ſur les uſages de la Breſſe & du Bugey, en pluſ. vol. *in*-4°. dont le 1^er^. parut en 1771 : il a fait l'éloge d'Alexis Piron, imprimé en 1775 ; celui de Touſſaint Bullier, Avocat, Directeur de l'Univerſité de Dijon, imprimé à la ſuite de l'Avertiſſement qui précéde ſes Obſervations, pag. XXIII ; celui de Charles-Marie Fevret de Fontette, Conſeiller au Parlement, imprimé au commencement du 4^e^. volume de la Bibliothéque hiſtorique de France ; pluſieurs autres Ouvrages manuſ-

crits, dont deux ſont prêts à mettre ſous preſſe. L'*un* eſt relatif à la forme des terriers & aux changemens qui y ſont ſurvenus de ſiécle en ſiécle ; l'*autre* eſt un eſſai ſur le *Bourguignoniſme*, où l'Auteur traite avec détail de l'accent bourguignon. Cet Ouvrage, lu à l'Académie depuis pluſieurs années, ſera très-utile, ſur-tout aux perſonnes qui ſe deſtinent, par état, à parler en public.

Les anciennes familles qui ont fait éclater leur charité dans des temps de diſette & de calamités, ſont celles d'Agey, Guerin-Goye, Royer, Reparé, du Ruiſſeau, Gaſt, Pelley, de Varennes, Perraudon, Mouroux, *&c.*

Les armes de la Ville ſont d'azur à 3 chevrons rompus d'or : elles ſe voient gravées en pierre ſur le portail de l'Hôtel de Ville ; le Roi les confirma en 1699, moyennant 56 liv. 10 ſols.

A 4 l. de Chalon par la grand'route, 5 par la Saone, 3 $\frac{1}{2}$ de Beaune, 3 de Seurre, 8 de Dole, 9 de Dijon par la traverſe, & 10 $\frac{1}{2}$ par Beaune.

Lat. 46 d. 54' 20". L. 2 d. 42' 51".

LOUHANS.

OU, ſelon pluſieurs, Louans, anciennement *Loans*, *Loens*, *Lovingum*, *Lovincum*, *Lovencum*; Par. voc. St. Pierre, autrefois du Diocèſe de Lyon, comme il paroît par les chartes de Louis le Begue en 878, de Charles le Simple, & par les Bulles de pluſieurs Papes au XI^e. ſiécle; maint. de Beſançon depuis le XII^e. ſiécle, Archev. de Lons-Saunier.

Par tranſaction de 1437 entre le Doyen, les Chapelains immatriculés & le Prieur de Louans, il fut réglé que les 1^ers. feront l'élection d'un d'entre eux pour Vicaire perpétuel, & que nulle réſignation ne vaudra ſans cette élection. Ainſi les Familiers ont droit de nommer le Vicaire perpétuel, pris de *Gremio*, & doivent l'envoyer à l'Abbé de Tournus, ou à ſon défaut au Chapitre, afin d'examiner s'il eſt capable, & le préſenter à l'Archevêque.

Une Sentence du Bailliage de Chalon en 1627, confirmée par Arrêt du 15 J^er. 1635, condamna les Familiers à payer double portion à J. B. Clerguet, Curé. La dîme lui fut relâchée en 1676; mais il s'en eſt départi en 1777 pour opter la portion congrue.

Les Bénédictins de Tournus avoient à Louans un ancien Prieuré, uni à la menſe capitulaire par Arrêt du Conſeil, en 1636.

Louis le Begue, au rapport de l'Hiſtorien Juenin, pag. 56, donne en 878 à l'Abbaye de Tournus, Huchiſy au territoire de Mâcon, & Louans-ſur-Seille avec l'Egliſe de Saint Martin & ſes dépendances, pour l'entretien du luminaire de St. Philibert : c'eſt l'origine du Prieuré de Louans. Cette charte a paru ſuſpecte au célèbre Avocat Jehannin : on n'a d'autre mémoire que l'Egliſe ait été ſous le vocable de Saint Martin.

Cette Abbaye en 1180 avoit un port au Bourg de Louans (*Vicus*), dont elle retiroit du ſel qu'on diſtribuoit aux pauvres en Carême. Girard de Vienne, Comte de Mâcon, pour le faire tomber, établit un autre port à Brené ($\frac{1}{4}$ de l. au deſſus de Louans). Delà les plaintes des Moines, qui ont prétendu que St. Philibert châtia rudement ce Comte. Celui-ci craignant la colere du Saint, laiſſa le port de Louans, & donna un riche tapis de ſoie, tiſſu d'or, au Monaſtere. M. Juenin conclut, pag. 135, que l'Abbé, pour ſe rédimer des vexations des Sires d'Antigui, fut obligé de leur céder Louans en Fief, où il n'a conſervé que la moitié des droits ſeigneuriaux, tout le reſte & la Juſtice même appartenant au Seigneur. Mais, dit l'habile Avocat Cl. Vitte, nous avons toujours tenu

que Louans a fait partie du Vicomté d'Auxone, qu'il fut donné en apanage à la Maiſon de Vienne par les Comtes de Bourgogne, à la charge du Fief envers ces Comtes, qui étoient de la même famille. Hugues d'Antigni, dans les franchiſes de 1269, ne fait aucune mention de l'Abbé de Tournus. Il eſt vrai que celui-ci a quelques droits qui dépendent du Prieuré; mais ces droits viennent des Seigneurs Fondateurs.

Hugues de Vienne, Sire de Seurre, Sgr. domanial de Louans, reconnut en 1381 que le Prieur avoit droit de prendre dans ſes forêts tout le bois néceſſaire pour maintenir les 2 grands ponts de Louans, à la réſerve des plateaux. C'eſt le 1er. titre qui parle des ponts. Mrs. de Tournus furent condamnés à les réparer par une Sentence ſur compromis en 1469, & par d'autres de 1528, 1651, 1718.

Berard, 24e. Abbé de Tournus, fit un traité avec Nicolas, Archev. de Beſançon, en 1233, par lequel les Parties convinrent, 1°. que l'Archevêque inſtitueroit ſans délai pour Chapelain (Curé) celui que l'Abbé auroit examiné & préſenté. 2°. Quand le Prélat viendroit à Louans, le Prieur & le Chapelain ne lui paieroient que 20 ſols pour droit de viſite (le marc étoit à 50 ſols) : mais quand il y conſacreroit une Egliſe ou un Autel, il ſeroit défrayé à leurs dépens. 3°.

Qu'il

Qu'il ne pourroit pas interdire toute la Ville ſans le conſentement de l'Abbé, ſi ce n'eſt pendant qu'un voleur y demeureroit réfugié. Ce traité, confirmé par le Pape Alexandre IV, ne fait aucune mention ni du Seigneur laïc, ni des Familiers.

Le Chantre, Officier clauſtral de l'Abbaye de Tournus, avoit droit d'inſtituer le Maître des Ecoles de Louans, auſſi bien que celui de Tournus.

FAMILIARITÉ ou MÉPART compoſé de onze Prêtres, compris le Curé qui peut être étranger. Pour être admis, il faut être né à Louans de pere & mere habitans, & baptiſé en l'Egliſe Par^e., & que l'Aſpirant ait réſidé continuellement en la Ville ou Fauxbourg, qu'il ſoit promu à l'Ordre de Prêtriſé, ſuivant le Statut de 1461, ſans néanmoins que l'abſence pour cauſe d'études, maladies, affaires perſonnelles, ou fonctions de ſon miniſtere, puiſſe lui être oppoſée, ſuivant l'Arrêt des Tiſſot.

Aux termes de l'Arrêt du 12 Février 1677, » les prétendans doivent être reçus ſur la » préſentation & atteſtation des Echevins, » ſans que pour cela ceux-ci puiſſent pré- » tendre au droit de Patronage. Le même » Arrêt permet aux anciens Familiers qui » auront quitté leurs places d'Habitués, d'y » pouvoir rentrer en cas de places vacantes, » ſans néanmoins qu'ils puiſſent reprendre

» leur 1^er^. rang & ſéance, s'ils ne retournent » dans l'année. »

Les *Bourgeois*, c'eſt-à-dire, les Habitans qui ont obtenu du Seigneur des Lettres de Bourgeoiſie, & qui ſont au nombre de 50, prétendoient s'arroger le droit excluſif de faire entrer leurs enfans dans la ſociété des Familiers; mais cette prétention a été proſcrite par l'Arrêt du 12 Août 1767, rendu en faveur de Cl. & Pierre Tiſſot, Prêtres.

Ce ne ſont pas de vrais Bénéfices, puiſqu'il ne faut point de *viſa* pour les poſſéder : aucun Décret du Diocéſain ne les a érigés en titre, ni *ſpiritualiſé* les biens qui leur ſervent de dotation primitive. Ce ſont des *preſtimonies* ou *deſſervances* inſtituées en faveur d'Eccléſiaſtiques chargés d'acquitter les fondations & faire les Services.

Quentin Menard, Archev. de Beſançon, érigea cette Familiarité en *Corps* & *Communauté*, la déclarant capable de recevoir des legs, & fit des Statuts en 1461, confirmés par 4 de ſes ſucceſſeurs. Charles de Neufchâtel ajouta en 1497 aux capacités portées par Menard, celle de ſavoir lire & chanter; *ſufficiens in litteraturâ ſaltem quoad lecturam & cantum.* Antoine de Vergy en 1514 limita les Récipiendaires à 21; ils étoient encore 21 en 1546, & furent fixés à onze par Arrêt de 1677. Le Réglement de l'Official d'Auxone eſt de 1681.

Cette Familiarité eſt du XIV^e. ſiécle, malgré, dit l'Hiſtorien de Tournus, pag. 132, un faux titre qui en fait remonter l'origine à l'an 1001, & qu'il croit fabriqué 300 ans après. On y parle d'*Officiaux* qui n'ont été établis qu'au XIII^e. ſiécle, & des Bourgeois, *Burgenſes*, 268 ans avant la charte des *franchiſes* accordées par Henri d'Antigni. Louans d'ailleurs étoit trop petit pour avoir des Familiers, n'ayant été qu'un Village, *Villa Lovingo* au IX^e. ſiécle, & un Bourg, *Vicus*, ſeulement au milieu du XII^e. Le caractere du titre a été reconnu du XIV^e. ſ. par le P. André Carme, M. de la Poix & autres bons critiques.

Egliſe obſcure, ruineuſe, qu'on va rebâtir. L'aigle d'airain au chœur fut donnée par Jeanne Cortou, femme de Guiot Oddenin, en 1542.

Outre les Familiers, il y a dans la même Egliſe 6 Chanoines, dont l'un Doyen, fondés par Hugues de Vienne au XIV^e. ſ. en la Chapelle ſeign^e. ſous le voc. de N. D. Jean de Vienne, par ſon teſtament de 1464, donne à chacun 18 liv. de rente, & 24 au Doyen avec un petit terrier. Ils préférerent cette modique ſomme à des fonds qu'on vouloit leur donner, & qui valent aujour. plus de 6000 l. de rente. Ils ſont à la nomination du Seigneur, qui les choiſit ordinairement parmi les Familiers; mais ce choix dépend

uniquement de ſa volonté. Ces Chanoines ſont chargés d'une fondation en Carême, & de Meſſes & Vêpres 4 jours de la ſemaine pendant la Quadragéſime juſqu'à la ſemaine ſainte.

Leur Chapelle de N. D. tombant en ruine fut réédifiée par Jean de Rupt vers 1492, & vient d'être réparée & blanchie par le Sgr. actuel.

Jean de Goux étoit Doyen & Curé en 1437; Jean Jehannin, Doyen & Prieur de Louans, en 1544. Le Doyen entroit aux Etats d'Auxone, & il a reçu deux Lettres de convocation en 1642 & 1706 pour entrer à ceux du Duché.

Le Marquis de Rothelin établit en 1506, parmi les Chapelains, un *Contrôleur* pour prendre garde à ceux qui deſſerviroient indécemment.

Dans un des Statuts fait en 1374, entre le Curé J. Feletin & les Familiers, homologués par l'Official de Beſançon, il eſt dit » que le Clerc de l'Egliſe ira avertir *les Com-* » *pagnons* (les Chapelains), chacun en ſa » maiſon, pour aller à Matines, juſqu'à ce » que le clocher ait été refait & les cloches » y montées. «

L'Egliſe avoit été brûlée & partie de la Ville. Un vieux manuſcrit porte : *la veille de la S. Jean ardit Louans & ly Mouty* (Moutier, Egliſe). Alors étoit Familier Pierre La-

chapelle, Curé de Château-Renaud, qui a fondé 2 Chapelains : ils étoient 22 en 1461, 11 en 1507. Qu'on juge des mœurs du tems par ce trait. Jacques Verjus fut *Amodiateur* perpétuel *du Doyenné rural* de Louans en 1532.

5 Chapelles fondées, réunies à la Familiarité en 1746.

Chap^e. rur^e. de N. D. *de Lorette*, fondée ayant un Chapelain.

CORDELIERS, reçus en 1624 dans un hermitage de St. Claude, ſitué à Bran, ſur la hauteur au delà du Solnan : aujourd'hui aux Joſephites. Il fut cédé à la Ville par Melchior Clerguet, Curé, & remis à Jean de Laval, Provincial de Lyon, pour un Hoſpice de 3 Religieux, *& non plus*, dont l'un devoit être Prédicateur, & un autre Confeſſeur. Ils furent tranſportés l'année ſuivante en l'iſle de Louans ſur la Valiere, où Magdeleine Crêtin, femme de Jacques Bel, leur donna quelques fonds. Louis XIII leur accorda en 1630 les ruines de tours & pans de murailles du Château de Sagi, pour bâtir l'Egliſe. Leur principal Bienfaicteur fut Philibert de la Michaudiere, deſcendant de Guill^e. la Michaudiere, Notaire public en 1437. Ils conſervent un beau buſte en bronze de St. Antoine, enlevé par les Louanois à

Ruffey-ſur-Seille, du temps de nos guerres avec les Comtois.

HOPITAL, établi ſous le nom d'Hôtel-Dieu dès le XV^e. ſ., bâti ſur la Seille, patenté en 1689. On y voit 3 chambres pour les Bourgeois malades. La boiſerie de l'Apothicairerie eſt d'un bon goût. On y remarque une propreté admirable, ainſi que dans toute la maiſon. Jardin de botanique en plantes rares. Le potager étoit ſi vaſte jadis, qu'il fourniſſoit preſque tout l'hortolage qui ſe conſommoit dans la Ville.

13 Sœurs, du même Inſtitut que celles de Chalon & Tournus. 44 lits. Les principaux Bienfaicteurs ſont J. Bapt. Vitte, Chanoine de St. Vincent de Chalon, qui a fondé la Meſſe quotidienne en 1682, & 13 lits réduits à 6, à la nomination de la branche aînée de ſa famille : on voit ſon portrait à la ſalle du Bureau, ainſi que ceux de N. Divernois, Chanoine de Chalon; de Philibert Clerc, Familier, Chapelain, Citoyen bienfaiſant, & dont le nom eſt cher à ſa patrie; de N. Vincent, Curé de Touches. Elizabeth David, veuve du Seign^r. de Layé, donna 1200 l. en 1701. Cl. Girardot, Curé de Sagi; a laiſſé 6000 livres, à la charge de diſtribuer 50 l. aux pauvres qui ſortent de l'Hôpital, & 150 l. pour des Métiers, à la diſpoſition du Curé de la Ville.

MAISON DE CHARITÉ, où l'on éleve 16 petites orphelines, établie par différens Particuliers, & autoriſée par Lettres patentes en 1733. Philiberte Guyet de Chamillard a fondé 3 Sœurs de l'Enfant Jéſus, de l'Inſtitut de Paris, fait bâtir la Maiſon & la Chapelle, & fondé un lit pour une fille de Bantange. Cl. Girardot, Curé de Sagi, a légué 16000 livres, à la charge d'y placer une orpheline de Sagi, & de donner 20 écus aux pauvres de ce Village. N. Lorain de la Sauniere, anc. Garde du Corps, a laiſſé 4000 livres, à condition de donner 100 écus à la fille qui ſort de la Maiſon, après y avoir été élevée. Cette Maiſon ſi utile, qui envoie le bouillon aux malades, eſt ſous la direction du Curé Préſident, du Maire, Bailli, Proc. d'Office, des Echevins & de l'Econome.

Quelques Citoyens généreux ont fait des fondations utiles. Jean Vitte laiſſa en 1628 1200 l. au profit des pauvres honteux. Jeanne Arnoux, femme de Cl. Vitte, légua pareille ſomme en 1629. Cl. Mazier a fondé un métier. Anne Clerguet a légué à la Ville, en 1729, 100 piſtoles pour de bonnes œuvres. Les revenus de l'anc^e. Léproſerie ont été diſſipés.

COLLÉGE, dirigé par M^rs. de S. Joſeph, avec un penſionnat nombreux qui s'eſt acquis une réputation méritée. Il fut établi en

1690, & confirmé par Pierre de Grammont, Archev. de Beſançon, & l'Intendant d'Argouge. Jean Magnin, Curé de Saillenard, donna 6000 l. pour l'inſtruction gratuite de 4 enfans de Saillenard, de Beaurepaire, & de Savigni en Revermont. Par un déſintéreſſement bien rare, les Joſephites ont enſeigné pour 800 liv. d'honoraires juſqu'en 1770 qu'ils ont été augmenté de 600 l. La Ville qui établit en 1708 des prix pour 36 livres, en donne 100 aujourd'hui.

Ce Collége eſt compoſé d'un Principal, d'un Préfet de Penſion & de 5 Profeſſeurs. Le nombre des Ecoliers eſt d'environ 150, dont 80 Penſionnaires.

FRANCHISES : SEIGNEURS.

Henri de Vienne, Sire d'Antigni, accorda en 1269 la charte des franchiſes & priviléges, par laquelle il veut que les Habitans ſoient tenus francs dorénavant. » Il les » exempte de tous droits de guette, com- » plainte, fille mariée, rachat, voyage d'ou- » tre-mer, remuance de Seigneurie, tailles, » charrois, mouvance, foin, paille, gelines, » lits, coëtres, couſſins, corvées, répara- » tion de foſſés, péages, poids, vente & » coponage. »

Les Habitans devenoient *Bourgeois* par le fait. Un étranger même qui faiſoit ſa réſi-

dence dans *les bornes de Louans* un an & jour, *faiſoit fait & communal* avec la Ville, ainſi qu'un Bourgeois du lieu. Il donnoit d'entrage 5 ſ. au Prévôt & 12 den. au *Majour.*

Ainſi d'après cette charte précieuſe qui fait honneur à l'humanité du Seigneur, juſques & compris l'an 1576, pour devenir *Bourgeois*, il ne falloit point de Lettres. L'objet de Henri d'Antigni étoit d'attirer chez lui l'étranger, de vaincre par ce moyen l'aridité du ſol, & de rendre ſa Ville floriſſante. L'incolat formoit le Citoyen.

On ne comprend pas comment en 1714, à la rénovation du terrier, les Echevins & 9 Notables (1) renoncerent en quelque ſorte à la diſpoſition ſi avantageuſe du titre de 1269, en dérogeant aux franchiſes & priviléges des Bourgeois, » qu'on ne recevroit » qu'en payant 100 livres, & réſervant au » Seigneur le droit de les nommer. »

Ces Bourgeois en petit nombre, ſur 360 familles, ſont ſeuls exempts du droit de *péage ;* & quiconque n'eſt pas muni de ces Lettres, doit payer au four bannal de 12

(1) Ces Notables, que l'on préſume avoir été forcés à cette innovation, pour ménager les intérêts de la Commune, déclarerent, en ſignant à la ſuite de cette reconnoiſſance, que ſi elle contenoit quelques articles contraires aux immunités & franchiſes de la Ville, ils *proteſtoient contre.*

pains 1, quoique Henri d'Antigni n'exigeât de tous qu'un pain ſur 24. Mais depuis, ſur les réclamations générales contre ces ſurcharges, inſérées dans le terrier contre le vœu public, M. le Comte de Perrigni, Sgr. actuel, auſſi juſte que bienfaiſant, s'eſt relâché en 1778 proviſoirement de ce droit onéreux juſqu'à nouvelle déciſion; & bientôt ſon humanité fera diſparoître l'odieuſe diſtinction de *Bourgeois* & de *Plébéïens*, inconnue dans la charte de 1269.

Un article porte qu'on recourra *au Droit Ecrit* pour les cas que Henri d'Antigni n'a pu prévoir & régler. Ainſi on connoiſſoit à Louans le Droit Ecrit au XIIIe. ſ. On y ſuit encore une coutume particuliere.

Henri d'Antigni requit noble Baron Philippe de Savoie, Comte de Bourgogne Palatin, & Huguenin, Comte de Vienne, Sire de Pagni, duquel relevoit immédiatement le Fief de Louans, d'appoſer leurs ſceaux à ſon Diplôme. Eudes, Archevêque de Beſançon, & Ponce Evêque de Chalon, y mirent le leur. Ces franchiſes furent confirmées par ſon fils la même année, & depuis par Louis d'Orléans en 1506, par Françoiſe d'Orléans, Douairiere de Condé, en 1576, avec promeſſe de n'y point contrevenir.

Henri d'Antigni, petit-fils de Henri, fit ſon teſtament en 1313, & ſe départit du droit de confiſcation pour 200 liv. vienn.

payées par les Bourgeois. Il requit Philippe de Pagni & Jean-Guille. de Ste.-Croix, de louer & confirmer le département, en y apposant leurs grands sceaux. En 1380, Hugues de Vienne permit au Doyen-Prieur de couper des bois pour réparer les ponts. Il testa en faveur de Guille. son frere & son héritier, en 1392. Le fils de celui-ci remit Louans à Rodolphe d'Hocberg, époux de Marge. de Vienne, Comtesse de Blamont, en 1461. Rodolphe le vendit en 1467 à Pierre de Goux, Chancelier de Bourgogne : apparemment que les d'Hocberg y rentrerent ; car Philippe, grand Chambellan du Roi, Maréchal de Bourgogne, le possédoit en 1487. Jeanne d'Hocberg, Comtesse de Neuchatel, porta Louans & Rothelin à Louis d'Orléans, Duc de Longueville, qui prit possession de cette Seigneurie, en confirma les franchises en 1506, & mourut en 1537. Son fils aîné Claude, Duc de Longueville, fut tué à la bataille de Pavie en 1525. Louis puîné laissa un fils, Franç. de Longueville, mort sans alliance en 1551. Sa fille, Françoise d'Orléans, Dame de Noyers, Château-Chinon, Louans, Mervans, Orme, veuve de Louis de Bourbon-Condé, tué à la bataille de Jarnac en 1569, remit Louans à son fils Charles de Bourbon, Comte de Soissons, qui épousa Anne de Montaffié. Celle-ci perdit un procès fait aux Habitans pour

le droit d'indire, dont Henri d'Antigni *les* avoit exemptés. Son fils Louis de Bourbon, Grand-Maître de France, périt victorieux à la bataille de la Marfée : Louiſe, l'aînée des filles, fut mariée au Duc de Longueville ; la cadette au Prince Thomas, 2^d^. fils du Duc de Savoie : leur héritiere, Marie d'Orléans, s'allia à Henri de Savoie, Duc de Nemours, dont la fille, Ducheſſe de Nemours, étoit Dame de Louans en 1700 : c'eſt d'elle que François Guyet, ancien Intendant des Finances, acquit en 1709 cette Terre, qu'il fit ériger en Comté en 1724. Sa fille, Philiberte Guyet, v^e^. de Jérôme Chamillard, l'a poſſédée juſqu'en 1774, & l'a léguée à Jean-Antoine Gagne, Comte de Perrigni, avec ſubſtitution aux enfans mâles de M. Legouz de Saint-Seine, 1^er^. Préſident.

Ce Comté comprend les Paroiſſes de Louans, Saint-Euruge & Sornay ; d'autres Villages & Seigneuries reſſortiſſent par appel au Bailli, que le Seigneur a droit d'inſtituer, ainſi que des Procureurs & Greffiers.

Louans fut déclaré exempt d'aides & de ſubſides par Sentence de Girard de Bourbon, Seig^r^. de la Boulaie, Bailli & Maître des Foires de Chalon, en 1434. L'enquête faite en 1560 par Jean-B. Begat, Conſ^r^. au Parlement, Commiſſaire, reconnoît Louans de Droit Ecrit, & avoir droit de pêche dans les rivieres du lieu ; les foſſés appartenir à

la Ville, dont les titres avoient été pillés & incendiés par les ennemis en 1506, & qu'elle n'eſt point ſujette au droit d'indire. Par Arrêt du Conſeil de 1583, les Habitans ſont exempts de la contribution des foſſés de Chalon. Le Duc de Mayenne leur accorda en 1585 une ſauve-garde, à la priere de la Princeſſe de Condé, Marquiſe de Rothelin: ils en obtinrent une autre, en 1615, de Louis de Bourbon, Comte de Soiſſons. Il fut reconnu en 1405 qu'ils avoient droit de vaine pâture dans le champ de la Platte; ils ont auſſi celui de paſſer *gratis* le bac de Saugy, où l'on fait un pont ordonné par les Elus. Enfin, le Clergé, comme celui du Comté d'Auxone, jouit de l'exemption des décimes.

GRENIER A SEL, établi en 1689 pour 68 Paroiſſes : Subdélégation pour les mêmes.

BUREAU de Traites-Foraines. Recette de St. Laurent. Anc. Halles détruites en 1690.

MAIRIE, pour la Voierie & grande partie de la Police; l'autre s'exerce par le Bailli. 2 Echevins, 6 Conſeillers de Ville ou Notables. Louans ſiégeoit aux Etats d'Auxone en 1636, après Seurre, par ſes Députés François Chatot & Bertrand de la Michaudiere. Depuis la réunion, c'étoit, par un Décret de 1700, la 3^e. Ville des 5 Communautés, qui enſemble repréſentent la 13^e.

Ville de la petite roue des Etats Généraux. Mais Louans, en exécution d'un Décret de 1671 & d'un autre de 1697, eut non-ſeulement l'entrée aux Etats, comme Ville particuliere, mais encore l'Alcadat après Montcenis. Le Maire actuel a été Alcade en 1766.

Anciens Maires : Jean Badel en 1511; Paul de la Michaudiere; Philibert ſon fils, Elu aux Etats d'Auxone en 1603; Cl. Gauchat en 1693; depuis Charles Arnoux, Cl. de Brange, Franç. Royer, Pierre Coulon, Cl. de Branges, Louis-Gabriël-Philibert de Brange, Maire actuel depuis 1765. Jacques Bel, Bourgeois, fut Elu aux Etats d'Auxone en 1636.

ANTIQUITÉS : TRAITS HISTORIQUES.

Cette Ville, dont le nom *Lovencum* eſt celtique (1), paroît ancienne. Un Laboureur a trouvé en 1746, dans un champ qui fait actuellement partie du Fauxbourg des Bordes, un laraire compoſé de 3 petites ſtatues de bronze, enfermées dans un coffret de fer, garni de cercles de cuivre. Ces idoles étoient un Mars, une Pallas & un Hercule ou un bon génie : le corps de ce dernier eſt très-élégant & bien muſclé. La tête du Mars eſt armée

(1) Et ſignifie, ſelon Bullet, entouré de rivieres; ou de *loven*, gai, agréable.

d'un caſque ſurmonté d'un muſle de Lyon, ayant pour cimier un ſphinx aîlé. Ce lapidaire, conſervé dans le cabinet de M. de Brange, Maire actuel, enterré par un payen au IV ou V^e. ſiécle, annonce l'antiquité de Louans.

Quantité de médailles d'or, de cuivre, du haut Empire, trouvées dans les environs, ſur-tout à Château-Renaud, des vaſes antiques, des tuilleaux romains, confirment ce ſentiment : (V. *Château-Renaud*). Les connoiſſeurs, à la vue du local, des reſtes de pavés, des veſtiges de vieux bâtimens, & d'un chemin qui conduiſoit à la Seille, ont jugé que c'étoit l'emplacement d'une caſtramétation romaine.

Louans fut renverſé par les Barbares, comme tant d'autres Villes : ce n'étoit plus qu'un Village en 870; un Bourg avec Prieuré au X^e. ſ., qui avoit un port au XII^e.

Pour le peupler, Henri d'Antigni accorda les franchiſes dont on a parlé. On a vu que cette Ville, en 1380, avoit déjà deux grands ponts ſur les 2 rivieres qui l'environnent : elle fut brûlée en partie avec ſon Egliſe, en 1370, par les grandes Compagnies, ſous Philippe le Hardi.

Le Château des Seigneurs, de la Maiſon de Vienne, fut attaqué pluſieurs fois durant les guerres des Armagnacs, & totalement détruit du temps de la Ligue. Il étoit

hors de la Ville, au nord, près de la Seille.

Le poiſon de l'héréſie ſe gliſſa de bonne heure à Louans, par le moyen des Allemans & des Suiſſes qui commerçoient en cette Ville. Pluſieurs Habitans en furent infectés, & pouſſerent la fureur juſqu'à tuer le Curé Antoine Bel, en 1561. Les Huguenots avoient un prêche au fond de la grange des Fours en la grand'rue, ou pluſieurs Particuliers ont des remiſes & écuries. Leur cimetiere étoit près du nouvel Hôtel de Ville.

Le redoutable Ponſenat, chef des Calviniſtes du Bourbonnois, après avoir pillé l'Abbaye de Cluni en 1562, ſe rendit à Louans, qu'il attaqua avec 4000 Suiſſes & quelques piéces d'artillerie; mais il fut repouſſé vigoureuſement, ſelon M. de Thou, & y fit une perte aſſez notable de ſes ſoldats. Ce fut pendant qu'il étoit occupé au ſiége de Louans, que Gaſpard de Tavannes reprit Mâcon.

Les Huguenots conduits par Cl. Crêtin, Chalonnois, originaire de Louans, vint encore aſſiéger cette Ville; mais comme on lui repréſenta qu'on alloit mettre Louis Crêtin ſon pere à la breche, expoſé au canon, il ſe retira à la vue d'une tête ſi chere menacée de la mort. Philibert Beau, Curé, accablé de la goutte, ayant appris l'arrivée des Huguenots, craignant le ſort d'Antoine

Bel,

Bel, ſon prédéceſſeur, ranima ſes forces, & s'enfuit.

Cette place, fidelle à ſon Roi durant les troubles de la Ligue, fut déſignée par Arrêt du Parlement Royaliſte, rendu le 15 Mai 1589, au Bailliage de Chalon pour y tenir ſes ſéances. Le Duc de Nemours, frere de Mayenne, voulant la punir de ſon attachement à Henri IV, y conduiſit ſon armée le 1^er. Août 1591, & la prit ſans coup férir: il y laiſſa 5 Compagnies qui pendant 2 mois y vécurent à diſcrétion. Celle de Champfercou y reſta plus long-temps avec ſon Capitaine: elle oſa ſoutenir quelques jours un ſiége contre le Maréchal d'Aumont qui fit trancher la tête au Capitaine ligueur, & y laiſſa garniſon. Mais le 11 Novembre, le Marquis de Treffort, uni aux Barons de Thianges, de Lux & d'Uxelles, vint du Mâconnois attaquer Louans, qui fut pris. Delà ils ſe rendirent à Savigni en Revermont, dont ils enleverent le Château, & en donnerent le Gouvernement à Montillet, Gendarme de Thianges. » Ce fut ce déterminé » Ligueur, dit Claude Roch, Curé de Château-Renaud, dans une relation inſcrite ſur ſes regiſtres, » qui nous combla de tous » maux en ce petit climat, & y pratiqua » des cruautés qui ne peuvent être exco- » gitées, ſans que les cheveux en dreſſent » à la tête d'horreur. » Thianges fit déman-

teler Louans, & en ſortit à Noël en 1591 : en Février de l'année ſuivante, la Boriblanc y rentra avec un régiment de la Ligue, fit réparer les breches, & reſta en cette Ville qu'il continua d'opprimer.

Elle commençoit à ſe relever de tant de déſaſtres, lorſque la guerre avec les Comtois ſous Louis XIII, combla ſes malheurs : elle vit ſouvent ſes murs inſultés, ſon commerce interrompu, ſes troupeaux enlevés, & ſes Habitans conduits priſonniers. Elle n'a commencé à reſpirer qu'à la priſe de Beſançon en 1674, qui mit fin pour toujours aux hoſtilités continuelles entre deux Provinces voiſines.

ÉTAT ACTUEL : SITUATION DE LOUANS.

Cette Ville dont le circuit eſt de 1200 pas, a 3 portes : l'on y peut marcher à couvert à cauſe des avances du 1^er^. étage de chaque bâtiment. A cette occaſion le Savant M. de Lalande remarque qu'à Bologne, à Modene, à Padoue, à Genève & à Bourg, on ſe promene de même en tout temps à l'abri du ſoleil & de la pluie ſous des portiques. Aujourd'hui, ajoute le judicieux Obſervateur, qu'une vaine décoration prend la place d'une commodité réelle, ceux qui réglent les conſtructions & les décorations, ne s'expoſant point aux intempéries de l'air,

n'ont plus pour le peuple la même conſidération. Dans un temps où les Magiſtrats, les Nobles & les Gouverneurs n'alloient point en carroſſe ou en chaiſe à porteurs, on avoit pourvu à la commodité publique par les portiques & les avances. (Voy. d'Ital. t. 2).

Louans eſt ſitué ſur la Seille, & entouré de 3 autres petites rivieres qui en font une iſle à laquelle on ne peut aborder que par des ponts. Cette poſition y rend l'air épais & groſſier. Cette Ville, quoique petite, eſt très-peuplée & fort marchande. Tous les Lundis ſe tient un marché fort fréquenté, qui fait foire en hiver de 15^e. en 15^e. 4 foires, ſur-tout pour le bétail. Manufacture de groſſes étoffes & de toiles, jadis aſſez conſidérable, mais tombée. Ancien dépôt établi pour les marchandiſes que l'on faiſoit paſſer de Lyon en Suiſſe, en Allemagne & ailleurs, pendant les 4 foires franches de Lyon : ce dépôt pourroit ſe rétablir par la navigation de la Seille.

Cette Ville a 2 fauxbourgs, dont l'un nouvellement conſtruit & conſidérable, a le nom *des Bordes*, l'autre *de St. Jean*.

Nul bâtiment public ou particulier qui mérite la curioſité de l'étranger, ſi ce n'eſt l'Hôpital & l'Hôtel de Ville. Jolie promenade le long des murs à l'oueſt-ſud, formée en 1772 ſur une belle chauſſée. Le Jeu de l'Arquebuſe, établi en 1598, rendit le prix

en 1663, & les Chevaliers parurent avec éclat à celui d'Autun en 1687. La Ville leur donna 100 l. pour aſſiſter au grand prix de Chalon en 1700; mais cet Exercice a ceſſé en 1769. Le Jeu d'Arbalête, formé en 1427, & qui fut rétabli en 1595, n'exiſte plus depuis long-temps. Celui de l'Arc eſt compoſé de 26 Chevaliers, Notables du lieu.

Le ſéjour de cette Ville, bien pavée, éclairée de lanternes, eſt gracieux, ſoit par la beauté du payſage, ſoit par le caractere ſociable des Habitans & par la bonne chere qu'il eſt aiſé d'y trouver. La volaille y eſt excellente : le gibier de riviere & le poiſſon communs & très-bons. Les carpes de la Seille ſont préférables à celles de la Saone : la Seille & le Solnan fourniſſent des brochets en abondance. Les bois voiſins ſont remplis de tourterelles, qui étant engraiſſées, ſont un mets délicieux. La viande de boucherie eſt meilleure qu'ailleurs, à cauſe des gras pâturages. On tire le vin de Tournus ou de Chalon, & quelquefois de la Franche-Comté qui eſt voiſine.

Les dehors ſont auſſi agréables que les dedans ſont triſtes à cauſe des avances. Les rivieres arroſent des prairies immenſes.

4 gr. routes partent pour Chalon, Tournus, Lons-Saunier, Cuiſeau pour Bourg, & à Dijon par Seurre. Mais le défaut de pierres

& de gravier les rend boueux l'hiver & en temps de pluie. On compte à Louans env. 300 f. 2000 Commun. & 3000 ames.

Pour rendre cette Ville, ſi avantageuſement ſituée, plus floriſſante, on a ſollicité l'érection d'un Bailliage, & la navigation de la Seille. Le 1^er^. avantage lui avoit été accordé par Henri IV, dont elle avoit ſoutenu les droits. Ce bon Prince, pour la récompenſer de ſa fidélite, & la dédommager de ſes pertes, y établit un Bailliage ſur la fin de l'année 1595, par Edit qui apparemment ne fut pas enrégiſtré. La Ville, à la ſollicitation des Paroiſſes des Châtellenies de Sagi & de Cuiſery, préſenta un Mémoire au Conſeil en 1768 ſur cet objet, auquel s'oppoſa la Ville de Chalon.

Elle eſt ſur le point de procurer le ſecond avantage à un pays ſouvent ruiné par le débordement des rivieres. Des Citoyens éclairés ont préſenté pluſieurs fois le projet utile d'un canal; mais de petits intérêts particuliers, mal combinés, l'ont emporté ſur le bien général, & ont fait échouer l'entrepriſe.

On voit par un titre de 1180 que la Seille étoit navigable, puiſqu'il y avoit un port à Louans. Les Habitans préſenterent requête à N. Blondeau, Grand-Maître des Eaux & Forêts, qui fit en 1603 la viſite de la Seille en préſence des 3 Elus des Etats d'Auxone.

On reconnut alors que depuis Louans à Branges, en l'étendue d'une lieue, la riviere pouvoit porter bateaux, en conſtruiſant une grande écluſe *à l'endroit où eſt à préſent une petite appellée l'écluſe Jean de Lyon ;* une autre à Loiſy, pour ſoutenir l'eau qui ſe répand en pluſieurs canaux ; une 3^e. à Cniſery, pour fortifier l'eau & conduire les bateaux juſqu'à la Saone, *n'y ayant aucun rocher ni pierres qu'il faille couper depuis Louans à Cuiſery.* Les Experts eſtimerent 10000 l. ces 3 écluſes.

Elles étoient donc connues alors en Bourgogne, puiſqu'il y en avoit une à Branges : il eſt bien étonnant qu'on ait ceſſé d'entretenir les anciennes, & qu'on n'en ait pas fait de nouvelles.

Les Habitans, par requête au Roi en 1604, demanderent l'exécution de ce projet ſi néceſſaire à leur Ville, « ſituée en pays ma-» récageux, dont les chemins ſont inacceſ-» ſibles les 2 parties de l'année, ſans pou-» voir diſtribuer leurs bleds, poiſſons, foins, » bois aux Lyonnois & Mâconnois, ni tirer » d'eux aucune commodité. « Ce 1^er. projet reſta ſans exécution, parce que les Etats d'Auxone refuſerent de faire la dépenſe des écluſes, & que les Louanois, ruinés par les guerres, ſe trouverent hors d'état de la faire eux-mêmes.

Le Comte de Maillé obtint, en Février 1643, un Arrêt du Conſeil, pour rendre li-

bre & navigable la Seille depuis Louans juſqu'à la Saone : on ignore quel motif fit échouer cette 2^de^. entrepriſe. Des Lettres patentes, datées de Toulouſe en Décembre 1659, regiſtrées à Dijon en 1661, permettent au Comte de Soiſſons de travailler à la navigation de la même riviere.

En 1754, le Marquis de Cornillon, Officier général des troupes du Roi, qui joignoit aux talens militaires, des vues patriotiques, eſſaya d'établir la navigation de la Seille. Un habile Ingénieur prit par ſes ordres les niveaux de cette riviere, dreſſa tous les plans & devis des ouvrages à faire, & communiqua enſuite ſon projet aux Habitans & aux Seigneurs riverains. Mais cet Officier diſtingué éprouva des difficultés minutieuſes de la part des perſonnes intéreſſées, même à l'exécution de ſa louable entrepriſe, & il l'abandonna.

Le Maire de Louans, plein de zèle pour ſa patrie, ſans ſe rebuter de tant de dégoûts, à la priere de ſes Concitoyens, a réſolu d'exécuter un ouvrage tant de fois manqué. Appuyé de l'autorité de M. l'Intendant, protecteur éclairé des projets utiles, il a préſenté un mémoire lumineux qui a convaincu le Conſeil de S. M. de l'utilité & de la poſſibilité d'un canal. Il y démontre les grands avantages qu'il procurera à la Ville de Lyon, au Comté de Bourgogne, à une partie de

l'Alſace & de la Suiſſe, & ſur-tout à Louans, qui deviendra bientôt le point central d'un commerce conſidérable. 2°. La facilité de la navigation & la modicité des frais. Il fait voir que le 1^er^. & le plus précieux avantage ſera d'aſſurer la conſervation des prairies, dont la perte, par les débordemens, monte à 100000 liv. par an ; perte réelle & inappréciable, relativement à la culture des terres & à la dépopulation des beſtiaux qui ſont la baſe de nos richeſſes. Cette navigation procurera une voie plus facile & moins diſpendieuſe, ſoit au Roi pour le tranſport des bois de marine, tirés de la Breſſe Chalonnoiſe ; ſoit à la Ferme générale pour la remonte des ſels dont elle fournit le pays.

Les plans ont été dreſſés par M. Antoine, Ingénieur, qui porte la dépenſe à 122000 livres : le tout a été approuvé par Arrêt du Conſeil en 1777, & l'on s'occupe actuellement des moyens d'exécuter ce projet intéreſſant, l'objet des vœux de tout le pays.

ILLUSTRES LOUANOIS.

REGNAUT DE LOUANS, Dominicain, traduiſit au XV^e^. ſ. le livre *de la Conſolation* de Boëce. L'Auteur dit *l'avoir tranſlaté en mêtre, afin que Charles Roi qui a été ſouet nourri Dauphin, en ſa nouvelle majeſté ne ſoit à courroux trop enclin.* L'Abbé Papillon a oublié ce Jacobin.

JEAN DE LOUANS, Gentilhomme Bourguignon, attaché au Duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut, dit l'Abbé Irail Hiſtorien de Bretagne, comparable au *Regulus* des Romains, & au *Stafford* des Anglois. Donné par le Comte de Dunois pour ôtage de ſa parole, ſur le voyage de la Ducheſſe Anne à Nantes en 1498, il preſſentit le danger auquel la Princeſſe s'alloit expoſer. Il jugeoit qu'on pourroit alors la forcer au mariage avec d'Albret qu'elle déteſtoit, & fruſtrer ainſi le Duc d'Orléans de toutes ſes eſpérances.

Tourmenté par ces réflexions, mais enfin décidé par la fidélité envers Anne, & par celle qu'il avoit vouée à Louis ſon bienfaiteur, il écrit à Dunois, & le preſſe de mettre tout en œuvre pour diſpenſer la Ducheſſe du voyage convenu. Cependant la vie du brave de Louans en dépendoit : on pouvoit ſe venger ſur lui de cette eſpèce de perfidie. Aucune crainte n'eſt capable de l'ébranler. Il enviſage la mort avec courage : mais ce généreux Gentilhomme ne reçut que le prix du ſacrifice qu'il vouloit faire de ſa vie. La Ducheſſe ne parut point à Nantes, & des circonſtances heureuſes le ſauverent. On ne ſait rien de plus ſur Jean de Louans, trop peu connu, & qui méritoit d'être célébré.

ETIENNE PASQUIER, Recteur d'Ecole de

Louans, habile dans les Langues latine & grecque, a traduit les Opuſcules de Plutarque : Lyon, 1546, *in*-8°. A la tête de cet Ouvrage eſt un dizain de Jean Paradin.

JEAN PARADIN, fils d'un Notaire de Louans, parent de Guillaume Paradin de Cuiſeaux, Médecin de François I^er^, mort en 1588 à Belleneuve près de Mirebeau, d'où ſon corps fut apporté à Dijon, & inhumé dans l'Egliſe de S. Michel. Etienne Bernard (*voy. Chalon, pag. 494*) avoit épouſé la fille unique de ce Médecin, qui a laiſſé quelques piéces de poéſie, oubliées. Colletet a donné la vie de J. Paradin parmi celles des Poëtes François.

CLAUDE VITTE l'aîné, Avocat très-inſtruit, dit Bannelier, t. 1, p. 85, mort en 1773. Il jouiſſoit dans le pays de la réputation d'un Juriſconſulte auſſi éclairé que plein de probité. Il a laiſſé beaucoup de manuſcrits & une nombreuſe bibliothéque à ſon fils.

GABRIEL GAUCHAT, Chanoine de Langres, Abbé de St. Jean de Falaiſe, ancien Curé de Louans, Prédicateur, & Auteur de quelques ouvrages polémiques, né à Louans en 1709, & mort en 1777.

Anciennes FAMILLES : les Clerguet, Bolay, la Michaudiere; Vitte, dont des Avocats & Conſeillers au Parlement; Jehannin,

dont deſcendoit François-Claude Jehannin, nommé par M. de la Monnoie, *le Papinien de la Bourgogne* : (*V. t.* 2, *p.* 87). Arnoux, de la Cuiſine, de Brange, de Loiſy, David, Marchand, Durand, Boulay, *&c.*

Les armoiries de la Ville ſont de gueules à 2 clefs d'argent poſées en ſautoir, une fleur de lys d'or entre les clefs, au deſſus de l'écu.

A 18 l. de Genève, de Beſançon, de Lyon, 15 de Dijon en paſſant par Seurre, & 19 par Chalon, 6 grandes l. de cette Ville, 9 de Mâcon, 6 de Pont-de-Vaux, 4 de Cuiſery & de Cuiſeaux.

Lat. 46 d. 38' 19". L. 2 d. 55' 25".

CUISEAUX.

PARADIN écrit *Cuyſeaulx*, & Gollut, *Cuſeau*; dans les vieux titres, *Cuiſel*, *Cuiſeaul*, en latin, *Cuſellum*, *Cuiſellum*; petite Ville de la 2e. Breſſe Chalonnoiſe; Dioc. de S. Claude, Archipr. de Coligni; Parc. & Collégc. ſous le vocable de St. Thomas de Cantorbery.

Egliſe vaſte, voûte hardie, beau chœur où l'on fait l'Office avec gravité & décence. Dans la boiſerie des ſtalles, faite au XVe. ſiécle, on voit, ſur un paneau, un renard affublé d'un capuchon monacal, dans lequel

paroît la tête d'une poule : il tient d'une patte un gros chapelet, geſticule de l'autre, & prêche devant des poules qui ſemblent l'écouter avec reſpect.

Alix de Chalon fit bâtir en ſon château de Chavannes une Chapelle de St. Clair, Abbé, où elle fonda 12 Chapelains en 1407, & Etienne Richer, Curé, 2. L'année ſuiv^e. ils y annexerent la Cure de St. Pierre de Chavannes, & firent ériger cette Société de Prêtres en un Collége de Chanoines, par Philibert de Thurey, Archevêque de Lyon, approuvé par Benoît XIII réſidant à Avignon.

Ce Collége, à l'exception de 4 Chanoines, compris le Curé, qui reſterent à Chavannes, fut transféré en 1426, par l'Archevêque Amedée de Talaru, en l'Egliſe de Cuiſeaux, dans la Vicomté d'Auxone, Diocèſe pour lors de Lyon, à préſent de St. Claude depuis 1742; » parce que, dit le ti-» tre, Chavannes eſt un petit endroit in-» commode, en lieu de montagnes & bien » ſauvage; au lieu que Cuiſeaux étoit lieu » d'une riche aménité, & fructueux de tous » biens pour la vie commune, & commer-» çant. »

Alix aſſocie à ſa qualité de Fondatrice, Réné de Chalon ſon neveu, Seign^r. de Cuiſeaux, & Guill^e. de Saulieu ſon mari, Sg^r. de Montfleur, leſquels augmenterent les re-

venus du Chapitre; de ſorte qu'ils ſont réputés co-Fondateurs. La tombe d'Alix & de Guillaume ſont dans le chœur. Ce dernier, par ſon teſtament de 1446, légue au Chapitre 16 marcs d'argent pour faire des reliquaires, dont quelques-uns ſubſiſtent. Louiſe, ſa fille, épouſa Guillaume de Poupet, Sgr. de la Chaux en Comté.

Amedée de Talaru annexa à la Collégiale les Cures de Cuiſeaux & de Champagnat, la Chapelle de N. D. de la Croix, celles de S. Michel ou de Quinzenat, & de S. Thomas, dont les Deſſervans étoient appellés, *Chapelains de Cuiſel*. Mais une partie des Chanoines, excepté le Doyen, devoit aller réſider un an à Chavannes; ce qui fut confirmé par le Concile de Baſle en 1434. Charles Miron, Archev. de Lyon, ordonna, en 1595, que les Chanoines de Chavannes y réſideroient à perpétuité; voulant que les élections ſe fiſſent toujours à Cuiſeaux, réſidence du Chef. 2 Prébendes avoient été ſupprimées, l'une pour la Théologale, l'autre pour le Préceptoriat, par Arrêts de 1565 & 1572. Mais les revenus ont été perdus depuis les guerres de Religion.

En exécution de l'Arrêt de 1766, le Chapitre a nommé aux trois places vacantes à Chavannes. Le défaut ſeul de revenu empêche les Chanoines d'y réſider.

Ce Chapitre eſt compoſé d'un Doyen,

d'un Chantre, d'un Cuſtode *Curé & Vicaire perpétuel* (ainſi déclaré par Arrêt de 1758), d'un Sacriſtain, en ſimples Offices, à la réſerve du Doyen & de 4 Chanoines avec 2 Enfans de Chœur. Ils ſont obligés par la fondation de ſuivre le rit de l'Egliſe de Lyon, à l'*inſtar* de la Collégiale de S. Paul, & ont droit de porter la mitre. Ils préſentent pour les places vacantes à l'Ordinaire, pour en recevoir l'inſtitution, & ſont Patrons de la Cure de Chavannes : droit qui leur a été confirmé par Arrêt du Parlement de Beſançon en 1765. Ils étoient appellés aux Etats d'Auxone : Philibert Crêtin, Doyen, fut Elu du Clergé en 1624; Humbert Fornier en 1635. Ils jouiſſent des mêmes droits & franchiſes que les Bourgeois de la Ville.

Au ſac de Liége, en 1468, par le Duc Charles, l'Egliſe de S. Lambert fut pillée : un Seign^r. de Clemencey emporta une ſtatue d'argent de St^e. Magdeleine, & un beau nouveau teſtament couvert de riches lames d'argent, dont il fit préſent à l'Egliſe de Cuiſeaux, & qui depuis a été enlevé. Martin Colombet, de Poligny, Chanoine de Cuiſeaux, a laiſſé au Chapitre ſes livres en 1539 : ce ſont d'anc. éditions des Peres & des Commentateurs ſur l'Ecriture ſainte, des livres de Droit & Miſſels *in-fol.* imprimés à la fin du XV^e. ſ. reliés en bois. On y voit auſſi la Bible de Claude Roillet, Doyen de

Cuiſeaux, Principal du Collége de Bourg^e. à Paris en 1538.

Outre les Chanoines, il y a encore des Deſſervans ou Familiers, dont le nombre n'eſt point fixé. Il faut, pour la réception, être né & baptiſé à Cuiſeaux, conformément au Statut de 1496, donné par l'Official de Lyon. Il eſt fait mention de la Familiarité dans un titre de 1236, dans les franchiſes de Branges en 1265, dont un article concernant les Familiers de ce lieu, renvoie aux Statuts de ceux de Cuiſeaux; dans la fondation de Quinzenat en 1272, & en 1398, lorſque Jean de Farque étoit Curé, en même temps Chantre de Saint Nizier & Official de Lyon.

CHAPELLE de N. D. du Roſaire, fondée en 1410 par Guillaume Bouton de la Barre pour un Chapelain, enſuite pour 2 à 3 Meſſes chacun par ſemaine, en 1413. L'un eſt du patronage du Seigneur, à cauſe de la réunion du Fief de Brancion à la Terre de Cuiſeaux; l'autre de celui du Baron de Chilly, à cauſe du Fief de Vincelles qu'il a vendu, en ſe réſervant le droit de Patronage. Si les Patrons paſſent un mois ſans nommer, le droit eſt dévolu au Curé & aux Echevins.

Pluſieurs CHAPELLES RURALES : 1°. Au nord celle de N. D. de la Croix, bâtie en 1249 par Jean de Chalon, dit *Brichemel*,

belle & bien voûtée en 1777. Elle fut annexée au Chapitre lors de ſa tranſlation. La figure noire de la Ste. Vierge y attire un grand concours de peuple. La croix de pierre devant cette Chapelle porte la date de M. C C. L.

2°. Chape. de la Magdeleine, dite *Prieuré de Mouz*, fort ance. Patrone. du Chambrier de Gigny ; détruite depuis 20 ans, quoiqu'elle ait plus de 2000 liv. de rente. Les Moines de Gigny (auj. ſécularisés) avoient à Cuiſeaux près de l'Egliſe, *la Maiſon de l'Aumône*, à cauſe d'une *donne* en pain & en argent qu'ils étoient obligés d'y diſtribuer, & qui a ceſſé depuis plus de 80 ans : cependant ils tirent plus de 3000 l. du territoire.

3°. Chape. de St. Jérôme bâtie en 1542; Patron, M. Clerguet de Loiſey : c'étoit jadis la Léproſerie près du grand chemin de *Paris*.

4°. Chape. de S. Jacques, fondée auprès de la Montagne en 1406 par Jaquemet Thurtel, ſur le cimetiere de l'Hôpital, dont les Chanoines & les Echevins nomment le Chapelain.

5°. Au nordeſt dans les vignes de Valcluſe, *Vallis Clauſa*, eſt un petit Oratoire, ancien. Chapelle jointe à un corps de logis qui ſervoit d'hoſpice aux Chartreux de Vaucluſe en Comté, fondés en 1150 par Hugues de Chalon.

A l'eſt,

A l'eſt, dans une gorge entre 2 montagnes, hermitage conſtruit par Frere Anatoile Cruchot, de Gray, en 1591, ſur un fonds donné par les Habitans.

L'HOPITAL, qui ſubſiſtoit en 1300, fut réuni ſous Louis XIV à celui de Beaune; mais il fut reſtitué à Cuiſeaux, & patenté en 1704, à la ſollicitation de Phil. Jehannin & de Jean ſon frere, Conſeiller au Parlement, dont la charité ne s'oubliera jamais dans le pays. Cet Hôpital eſt dirigé par le Doyen, le Cuſtode, 2 Notables & les 2 Echevins. Il a été rebâti proprement en 1777. Les principaux bienfaicteurs ſont les Jehannin; Louiſe David, veuve de Guill^e. d'Arbuans; Joſeph Sayve, vertueux Eccléſiaſtique, qui avoit fait conſtruire l'ancien bâtiment; Joſeph Royer, Doyen actuel du Chapitre; l'Evêque de S. Claude; Pierre Fournier de la Ripe, & la Communauté ſur-tout. 12 lits. 4 Sœurs.

COLLÉGE, régenté par 2 Eccléſiaſtiques, dont un eſt Principal & un Laïque, que le zèle ſeul engage en ces pénibles fonctions, la Ville ne pouvant donner qu'une très-modique ſomme. On y tient des penſionnaires. Ce Collége tombé, a été relevé en 1769 aux frais de la Ville, pour 11000 livres, & par les ſoins généreux de Jean-Bap. Royer,

Chanoine & Principal, actuellement Curé de Chavannes, ſecondé de Mrs. Fumey & Goy, Prêtres. Une des ſalles ſert d'Hôtel de Ville pour tenir les aſſemblées de la Communauté, qui acheta en 1570 de Henri de Vienne cet emplacement : dans l'acte de vente que j'ai vu, il eſt dit qu'il céde & vend *aux Nobles Bourgeois de Cuiſel*, Antoine Vieu, Notaire, P. Cretin, fils de feu Jean, Bernard Sayve, co-Echevins, ſa maiſon, colombier, tours, jardins, vergers, comme étant *de pur & franc-aleu*, pour 1150 l.

ANCIENS SEIGNEURS.

Cette Ville, ancienne Baronnie, a eu des Seigneurs diſtingués. Jean de Cuiſeaux lui accorda en 1265 des priviléges & franchiſes, reconnoiſſant l'ancienne liberté des Habitans : *antiquam libertatem quam habebant confitentes & approbantes*, dit la charte approuvée par Philippe Archevêque de Lyon, & Henri d'Antigni, Sgr. de Ste.-Croix. Il leur donne le droit de nommer 4 *Conſuls*, & celui de pêche & de chaſſe. Les bornes de la franchiſe de la Ville ſont ainſi déſignées : » les » lieux en croix, l'Egliſe de Mouz, ès Boi» del (où eſt la Chape. de N. D.), la Per» riere Alblanc, la maiſon de Balerne, Cha» teneria, & la fontaine de Bregou. »

Un article porte que s'il arrive quelque

cas non prévu dans cette charte, il ſera jugé ſelon les uſages des autres Villes *plus libres* qu'on pourra trouver.

Ces franchiſes furent ratifiées par ſa v^e. Catherine de Montluel & ſon fils, en 1274; par le Duc Eudes en 1316, par Henri de Chalon en 1390; . . . . par Louis de Chalon, Prince d'Orange, en 1425; par ſon fils, 1470; par Guy de Rochefort, Sg^r. en 1490. La Princeſſe d'Orange de Naſſau ayant retiré cette Terre de Guy de Rochefort, en confirma les franchiſes en 1511. L'Amiral Philib. Chabot fit le même ſerment en 1543.

Ces Lettres de franchiſes furent viſées par Guillaume de Saulieu, Bailli, le 15 Nov^e. 1411; P. Torrel, Etienne, Gatardon, J. Aimoult étant Echevins & *Gouverneurs* de la Ville, qui conſerve l'original & le viſa du Bailli.

Henri d'Antigni, Sire de St^e.-Croix, de qui relevoit le Fief de Cuiſeaux, en vendit pour 1500 liv. au Duc Robert, en 1284, la ſouveraineté, *fors la tour du Château*, & ordonne à Simon de Montbeliard qui tient de lui ce Fief, & à ſes ſucceſſeurs, d'en faire hommage au Duc; ce qui fut approuvé par Guill^e. de Sainte-Croix ſon fils. L'acte eſt dans Perard, p. 556.

Henri de Chalon, Sg^r. en 1390; Jean de Chalon, en 1400, 1^er. Prince d'Orange par ſon mariage avec Marie de Baux; Louis de

Chalon, en 1470; Henri reprit de fief en 1531; Réné de Naſſau, ſon fils, tué au ſiége de Breda en 1544, laiſſa pour héritier Guillaume de Naſſau ſon couſin, qui fut aſſaſſiné à Delf. Philibert-Guillaume ſon fils, 1588.

Cette Terre fut acquiſe de Fréderic-Caſimir, Prince Palatin, qui avoit épouſé Amélie de Naſſau, par Henri de Condé qui vint à Cuiſeaux où *il jura les franchiſes*, en 1634. Sa poſtérité l'a conſervée juſqu'à la mort de Louiſe-Anne de Bourbon, dite Mlle. de Charolois en 1764, temps auquel ſon héritier, le Comte de la Marche, l'a vendue à Alexis Fontaine des Bertins, d'Annonai, de l'Académie des Sciences, auquel a ſuccédé, en 1771, Conſtantin Nayme, Forizien, qui a eu pour héritier ſon neveu Etienne-Jean Nayme, fils de Melchior Nayme, Conſeiller Garde des Sceaux au Parlement de Bourge.

Le Château des anc. Sgrs. au nord-oueſt de l'Hôpital, étoit très-fort & étendu. Le Prince Fréderic Palatin en vendit les décombres & l'emplacement aux Habitans pour 200 l. en 1628; Cl. Moyron, Bernard Hugenin, Ante. Orcet, Cl. Bruniet étant alors Echevins.

Dans le terrier de cette Baronnie, renouvellé par Moyron en 1489, ſe trouve l'énumération de 38 Gentilshommes poſſédant Fiefs relevant du Seigneur de *Cuiſeaul*. La Juſtice de cette Baronnie comprend en 1re.

inſtance, Cuiſeaux, Champagnat, Domartin Marcia, Joude en partie, & par appel Condal & Joude.

La Juſtice s'y exerce, ſelon le Droit Ecrit, par un Bailli, un Lieutenant, un Procureur d'Office, inſtitués par le Seigneur; 4 Notaires, 3 Huiſſiers Royaux, 5 Procureurs.

Guill^e. de Saulieu étoit Bailli en 1411; Jean Moirod en 1424; Pierre de Montaigu, Sg^r. de Moyron, en 1515; Cl. Bourgeois, 1543; Philibert Vieux, 1521; Jean de St^e.-Croix, Ecuyer, Châtelain & Capitaine de Cuiſel en 1472.

Cuiſeaux avoit donné le nom à d'anciens Seigneurs. Renaud de Cuiſeaux, Chevalier, fut témoin, en 1131, de la fondation de l'Abbaye du Miroir; Ponce I^er. ſon fils fut bienfaicteur des Abbayes d'Abondance & de Balerne en 1172; Ponce II de Cuiſeaux, époux de Laurence de Sennecey, fit hommage en 1200 de ſes Châteaux (de Cuiſeaux, Branges, Vire-Châtel) à Bernard de S. Romain, Abbé de Tournus, ſauf la fidélité au Sire de Comercy & à Otton, Comte Palatin de Bourgogne, héritier de l'Empereur: (V. Juenin, p. 139). Il eut en partage la Baronnie de Clervaux en Comté, que ſes deſcendans ont poſſédée juſqu'à la fin du XV^e. ſ., qu'elle paſſa à Charles de Beaufremont. Hugues de Cuiſeaux fit à l'Abbaye du Miroir pluſieurs dons, ratifiés en

1238 par ſa veuve Agnès, fille de Ponce de Mont-St.-Jean, Sire de Charni, & de Sybille de Noyers. Jean de Cuiſ. accorda les priviléges en 1265 : Jean ſon fils, Sire de Cuiſeaux & de Branges, mourut en 1320 ſans enfans.

Cette Ville a toujours fait partie de la Bourgogne, ce qui ſe prouve par l'acte d'échange fait entre le Comte de Savoie, le Sire de Bagé & le Duc Robert II, en Octobre 1289. Le Comte céde à Robert les Châteaux & lieux de Cuiſery, Sagi, Savigni avec leurs Mandemens; & le Duc en contre-échange donne le Château de St. André en Revermont, Treffort, St.-Etienne, Marlot & Coligni avec leur territoire, ſe réſervant le Fief de Cuiſeaux, *retentis tamen nobis & hæredibus feudis de Cuiſello.* Néanmoins on y ſuit, comme dans les pays échangés, le Droit Ecrit.

GUERRES : INCENDIE : PESTES : ÉTAT ACTUEL.

Cuiſeaux, frontiere de la Comté & de la Breſſe, a ſouvent éprouvé les malheurs de la guerre. Les Seigneurs Francs-Comtois, appuyés du Comte de Savoie, firent la guerre au Duc, & ravagerent le pays. Catherine de Montluel, veuve de Jean de Cuiſeaux,

ordonna en 1275, « que tous les Habitans » qui avoient perdu leurs biens *en la guerre* » *de Cuiſeaux*, y rentreroient, & que les » Gentilshommes lui feroient hommage. »

Le farouche Craon, Gouverneur de Bourgogne ſous Louis XI, pour punir les Habitans de leur attachement à Marie, héritiere du dernier Duc, & *tirer vengeance*, dit Paradin, *d'un mulet à coffre détrouſſé près delà, mit le feu à cette belle petite Ville*, & en fit un monceau de cendres le 25 Juin 1477 : il n'y reſta qu'une maiſon & l'Egliſe.

Elle fut ſouvent pillée pendant les troubles de Religion, ayant pris le parti de la ligue : car on lit dans les regiſtres, » que » les Habitans vendirent en 1590 des fonds, » afin de ſubvenir aux inſupportables frais » pour les réparations des murailles & tours » de la fermeture de la Ville, à cauſe des » invaſions, courſes, aſſauts & incurſions » que les *ennemis de la Ste. Union* font ſur « ladite Ville & Habitans d'icelle journelle- » ment. »

Du Tremblay-Lorain enleva les meubles & les beſtiaux, & ſaccagea en 1592 le Hameau de Marie.

Cuiſeaux fut incendié en 1518, 1540, 1578 : à ces malheurs ſe joignit la peſte en 1584 & 1587. La meſure de bled s'y vendoit 4 à 5 francs : elle ne valoit que 15 ſ. en 1708.

Henri IV s'y rafraîchit le 19 Août 1595, ayant 600 chevaux à ſa ſuite, & fut coucher à Pont-de-Vaux : le Lundi ſuivant, le Duc de Guiſe, le Connétable, le Maréchal de Retz, accompagnés de 6000 hommes, coucherent en ce lieu : 9 jours après, le Maréchal de Biron tint tout le pays avec 10000 hommes.

Les meilleures familles en 1634 abandonnerent leur patrie, ruinée, avec ſon territoire, par les partis ennemis.

Le Baron de Clinchant, commandant un Corps d'Impériaux en 1636, vint par le Revermont à Cuiſeaux, qui, quoique de petite enceinte & mal fortifiée, dit M. de la Mare, n'eût pas laiſſé d'arrêter ce Général dépourvu de canons & de munitions de guerre ; mais les Habitans ſe laiſſerent perſuader par un Capucin de Saint-Amour (1), qui les engagea à ſe rendre, ſous prétexte d'un bon traitement : Clinchant viola ſa parole, & fit pluſieurs courſes dans le pays.

Laguſon, redoutable partiſan Comtois, vint ſouvent le piller. Il pouſſoit la fureur juſqu'à précipiter du haut d'un rocher les malheureux qu'il pouvoit prendre, & qui ne lui payoient point de rançon.

---

(1) C'eſt peut-être à cette occaſion qu'a été placé le paneau du chœur, qui repréſente un *renard prêchant les poules*.

Ainſi la Ville ſe trouva endettée de plus de 200000 liv. par les emprunts faits pour payer les garniſons, les logemens & les rançons, comme il fut reconnu par les Elus députés pour la vérification des dettes de la Province, & ſelon le procès-verbal dreſſé, à la requiſition des Echevins, par les Officiers de la Châtellenie de Sagi en 1653.

Cuiſeaux s'eſt relevé peu à peu de ſes déſaſtres : il peut contenir 200 f. dont 80 à la campagne. Selon un *jet* de 1489, il y avoit 191 feux, 11 Nobles, & 28 f. hors la Ville, tot. 230. En 1772 on comptoit 238 f. & 30 mendians, ſans Nobles; 1400 Comm. avec les dépendances, Hameaux de Jarel, les Broy, Semon, & Champagnat, Ann. voc. la Vierge, de 500 Comm. compris Marie, le Grand-Vaux, Louvarel, petit Arbuans, alternatif avec Joude.

Bureau des Traites-Foraines. Le Traité de neutralité entre les deux Souverainetés, rapporté dans un Arrêt du Conſeil du 4 Août 1635, porte que » ceux de la Franche-Comté » ne pourront être travaillés ni moleſtés » pour les biens qu'ils ont au Duché de » Bourgogne, ni pareillement ceux du Du- » ché pour les biens qu'ils auront audit » Comté, ſans qu'ils ſoient tenus, pour » tranſporter les fruits provenans des héri- » tages qu'ils ont ou auront aux ſuſd. pays » de l'une des Souverainetés à l'autre, payer » aucunes gabelles ni impoſitions. »

L'Arrêt fait défenſes à l'Adjudicataire général des Fermes, ſes Commis ou autres Fermiers, « d'exiger aucune choſe des bleds, » vins, beſtiaux ni autres denrées prove- » nans des héritages dudit Comté de Bour- » gogne, ſitués aud. Duché de Bourgogne, » Vicomté d'Auxone & Pays de Baſſigny, » pour être conduits & voiturés aud. Comté » de Bourgogne, ſous prétexte du droit d'en- » trée, traite-foraine & réappréciation, à » peine de tous dépens, dommages & inté- » rêts. » Je tiens cette note intéreſſante de M. Margot, Procureur à la Cour, né à Cuiſeaux, d'ancienne famille.

Recette de Saint-Laurent. Subdél. Gren. à Sel de Louans. Gr. route de Lyon à Beſançon; Meſſagerie juſqu'à Strasbourg; autre route à Dijon & Chalon par Louans; poſte; Meſſagerie à Chalon. La grande rue où paſſent la Poſte & la Diligence, a été pavée par ordre des Elus : le reſte de la Ville eſt mal pavé. Devant l'Egliſe, belle fontaine à 4 tuyaux, dont la ſource eſt à mi-côte, un peu au deſſous de l'hermitage.

2 Echevins (jadis 4) nommés par le Roi ſur la préſentation des Habitans; l'un perpétuel, qui tient lieu de Maire; & l'autre triennal. Ville qui députe aux Etats de Bourgogne; elle fournit un Alcade en 1662. Jean Crêtin fut Elu à ceux d'Auxone en 1551, Philibert Rodet en 1578.

Fief & tour de Balerne dont il eſt parlé en 1265, à l'Abbaye du Miroir par échange.

Jeu de l'Arquebuſe en exercice, qui a été invité à tous les prix.

Cuiſeaux, ſitué au pied du Mont-Jura, a la forme d'une harpe, ayant jadis 36 tours qui furent réparées en 1381 & 1590. Le territoire de l'eſt à l'oueſt eſt d'une lieue, du ſud au nord d'une $\frac{1}{2}$ l. La partie de l'oueſt eſt en champs, prés, bois, pâturages. Côteaux rians, couverts de bonnes vignes, dont le raiſin blanc eſt excellent : les naveaux ſont recherchés. On trouve des marons dans les environs, particuliérement aux Villages de Vaux & d'Arbuans, avec beaucoup de noyers. Les chapons gras ſont renommés, ſur-tout depuis que l'on en préſenta, à la tenue des Etats, au Grand Condé, Baron de Cuiſeaux.

4 foires, mais peu fréquentées, à cauſe des droits d'entrée & de ſortie : celle de S. Simon dure 8 jours.

Belle fontaine, dite de la *Balme*, qui ſort de deſſous un roc en plaine, embellie de charmilles, de bancs, par Philibert Jehannin, qui a rendu cet endroit frais & délicieux. L'air à Cuiſeaux eſt pur & ſalubre, & les eaux vives. Depuis 2 ans on y cultive le lin qui vient très-bien : les mûriers blancs & les vers à ſoie y réuſſiſſent.

Paradin aſſure qu'il y a dans les environs

Digitized by Google

du bol d'Arménie (c'eſt une argile ferrugineuſe ou bol rouge), & des mines d'or & d'argent. N. Deſchamps, Chymiſte, & Bernard Fournier, Avocat, entreprirent, à la fin de l'autre ſiécle, d'en faire l'épreuve. Mais les dépenſes ayant ſurpaſſé le produit, ils ceſſerent le travail. M. Fontaine a fait fouiller 2 mines; l'une de charbon de terre, & l'autre d'ardoiſe, qui ne s'étant pas trouvées de bonne qualité, ont été abandonnées.

HOMMES ILLUSTRES.

CLAUDE ROILLET, Poëte latin, fut Principal du Collége de Bourgogne & Recteur de l'Univerſité de Paris, en 1560. La *Grange-Roillet* eſt à M. Perard, Conſ^r. au Parlement.

Les 2 freres CLAUDE & GUILLAUME PARADIN, le 1^er. Chanoine de Beaujeu, le 2^d. Doyen, ont fait honneur à leur patrie. CLAUDE donna en 1550 la *divine Philoſophie de Vivez*, dédiée à J. Pariſet ſon oncle, Châtelain de Lons-Saunier; ſes *Deviſes héroïques* en 1557; ſes *Alliances généalogiques* des Rois de France, avec armoiries & écuſſons, *in*-fol. 1561, 2^e. édit. 1606, & une 3^e. à Genève, 1636.

GUILLAUME ſe rendit célèbre au XVI^e. ſiécle par ſon érudition & ſes talens pour écrire l'Hiſtoire. On lui reproche ſeulement, comme à la plupart des Hiſtoriens de ſon

temps, trop de crédulité & trop peu de critique. Mais il eſt plein de ſages réflexions & de bonne foi. Il mourut à Beaujeu en 1590. Son *ancien état* de la Bourgogne parut *in*-4°. en 1542, & a eu 3 édit.; la *Chronique de Savoie*, *in*-4°. 1552.

Mais parmi ſes nombreux ouvrages (on en compte 20), le plus connu & le plus utile eſt celui intitulé, *les Annales de Bourgogne*, qui commencent à l'an 318, & finiſſent en 1482, *in*-fol. 1566.

On a parlé de JEAN PARADIN leur parent, à l'article de Louans où il eſt né.

Les anc. fam. de Cuiſeaux ſont les Moyron, Gauthier, Gendrier, Roillet, Poignard, Sayve, Anchemans, dont Jean Anch. Lieut. Gén. du Baill^e. de Chalon, en 1483; N. Anch. Secretaire de l'Archiduc Philippe, fils de Marie de Bourgogne : c'étoit l'oncle de Paradin. Ces familles ſon éteintes. Les anc^es. qui ſubſiſtent, ſont les Cretin, Fornier, Tamiſier, Joſſerand, Jannet, Royer, Moyne, Maître, Breſſand, *&c.*

On a trouvé dans les environs de Cuiſeaux pluſieurs médailles du haut Empire; une entr'autre de Vitellius en or, ſur laquelle on voyoit 2 enfans.

La meſure peſe 28 liv. pour le paiement des cens; on ſe ſert à l'ordinaire de celle de St. Amour, de 30 à 31 liv.

Les armoiries de la Ville ſont d'or à 3 chevrons de gueules.

A $\frac{1}{4}$ de lieue au nord-eſt de la Franche-Comté, 1 l. $\frac{1}{4}$ de St. Amour, 4 de Louans & de S. Trivier, 10 de Chalon, de S. Claude & de Mâcon, 23 de Dijon par Chalon ou Dôle, 18 par Seurre, 18 de Beſançon, Lyon & Genève.

Lat. 46 d. 24' 51". L. 3 d. 5' 18".

CUISERY.

ANCIENNEMENT Cuſery, *Cuſiriacum*, *Cuſeretum*, pet. Ville, la 2e. de la Breſſe Chalonnoiſe; Egliſe Collége. & Pare. voc. la Vierge (15 Août); Dioc. de Chalon, Arch. d'Orme.

Guillaume de Thurey, Doyen de Lyon, fonda une Chapelle en 1348 pour 6 Chapelains, qui formerent une eſpèce de Mépart, depuis érigé en Chapitre, auquel le Cardinal d'Amboiſe unit la Cure en 1504. Un Doyen fut établi avec 5 Prêtres, app. *Concurés*. Jean de Lugny, Sgr. de Branges, procura cette union à ſes frais, & ſe réſerva la préſentation des 6 Membres, dont jouit encore le Seigneur de Branges. Le Curé en titre, qui eſt Chanoine, étoit jadis à la nomination de l'Abbé d'Ambournay, qui ne ſe départit de ſon droit, ſelon la Bulle d'érection, qu'en faveur des mâles deſcendans

des Thurey, à l'extinction desquels le Chapitre nommeroit le Curé. Le Doyen a séance aux Etats de Bourgogne. Le Chapitre fournit 2 Députés aux Etats de Blois, 1588.

Eglise voûtée, beau chœur. Le rétable en bois du Maître-Autel représente la mort de la Sainte Vierge, dans le goût flamand. St. Pierre en *étole* tient un *rituel*, S. Jacques un *chapelet*, un autre porte la *Croix*. Dans la nef portrait de Pierrette Ponsard, insigne bienfaictrice : elle fit construire la tour du clocher qui est belle, ayant 3 voûtes bien faites, les unes sur les autres. On jouit, du dessus des terrasses, de la vue la plus agréable & la plus variée.

Tombe de Jacques de Bretagne, Baron de la Villeneuve, Fondateur, en 1663, de la Chapelle S. Bernard, qui sert aujourd'hui de Sacristie, le service en ayant été transféré en la Chapelle *Ragon*, à M. de la Villeneuve, comme descendant du Fondateur.

Onze Chapelles (dont 3 ont été unies au Chapitre, & 3 aux Chapelains). 1° Celle de Thurey, dite *de Fer* (autrefois grillée), qui fut le berceau du Chapitre.

2°. Celle de Guynet, bâtie par Antoine Guynet, Prêtre, en 1526.

3°. De l'Enfant Jésus, fondée par N. Vigot, Recteur de l'Eglise, en 1668, *&c.*

2 Chapelles rur. une de St. Benoît sur le chemin de Cuisery à Tournus; l'autre de

N. D. à la Chaux ſur le chemin de Chalon à Cuiſery. Dans la Ville Chap^e. de S. Pierre. Le Chapitre eſt Sg^r. de tout ce qui l'avoiſine.

Le Duc Hugues III déclare tenir en fief de l'Empire ſes biens de Cuiſery, Bagé & autres Fiefs de l'Empereur Henri, en 1186. Il y eut en 1236 une vive querelle pour enlevement de bétail, entre les Moines de Tournus, & Renaud, Sire de Bagé, à la garde duquel ils avoient confié leurs fonds dans l'enclave de la Châtellenie de Cuiſery; mais par un traité avec l'Abbé & le Sire de Bagé, la paix ſe rétablit. Une clauſe porte » que Renaud doit prier le Duc de Bour- » gogne, *ſon Seigneur*, de ne rien exiger à » ſon occaſion, de l'Abbé & des Bourgeois » de Tournus, en réparation des dommages » cauſés à la Châtellenie de Cuiſery. « Le traité eſt rapporté dans l'hiſtoire de Tournus par Juenin, p. 192, pr.

Ainſi les Terres de Bagé relevoient en fief des Ducs qui étoient, à raiſon du pays d'outre Saone, grands feudataires de l'Empire, comme ils l'étoient de France pour leurs domaines en deçà de la Saone. Le ſentiment de Guichenon, ſoutenant que les Sires de Bagé étoient *Souverains*, ne peut ſe concilier avec les chartes, qu'en le reſtreignant à leurs poſſeſſions en Breſſe Savoyarde.

En effet, Henri de Bagé reconnoît en tenir

1220 tenir du Duc en fief *ſon Châtel* de Cuiſery, promettant de ne le donner, ni vendre, ni ſéparer du Duché : l'acte eſt dans Perard, pag. 323.

Sybille de Bagé, fille unique de Guy, mort en 1248, porta au Comte de Savoie, Amédée IV, les Châtellenies de Cuiſery & de Sagi, que ce Prince échangea, en 1289, avec le Duc Robert, pour le pays de Revermont & Coligni qui furent alors réunis à la Breſſe.

Un Arrêt du Parlement de Beaune, en 1387, décida un procès entre les Châtelains de Sagi & Cuiſery, d'une part, & Hugues de Vienne, Sgr. de Louans, d'autre part : il fut reglé » que ſelon la Coutume générale » du Comté de Bourgogne (comme des reſ» ſorts du Duché), les Châtelains en uſe» roient chacun dans ſon diſtrict ; & qu'en » cauſe d'appel ce ſeroit le Bailli de Cha» lon, ou ſon Lieutenant au Siége de St.» Laurent. » Ce Jugement eſt rapporté dans D. Plancher, t. 3, p. 126, pr. Les Châtelains étoient Regnaut de Montconis, Chevr. Proc. du Duc, & Philippe de Valois.

CHATELLENIE ROYALE, dont le Duc de Biron eſt Engagiſte. Elle comprenoit, ſelon le terrier de 1451, 32 Paroiſſes ou Villages. L'Edit de Louis XV, qui réunit les Châtellenies aux Bailliages, n'a point compris Cui-

ſery, étant à la diſtance de plus de 5 l. de Chalon. Cette Châtellenie a conſervé ſes Officiers & ſa juriſdiction ſur l'ancien pied. Son reſſort actuel eſt ſur 16 Villages ou Hameaux en Droit Ecrit, & ſur 11 en Droit coutumier. Ses Officiers (un Châtelain, Lieutenant, Procureur du Roi) ont encore droit de prévention ſur pluſieurs lieux de l'ancien reſſort, indiqués par le terrier de 1451. L'auditoire ſe tient dans une tour ronde, reſtes de 4 tours du vieux Château ruiné. Anciens Châtelains : Philippe de Valois, 1380; Renaud de Sercy, 1395; Franç. de Ganay, Giraudin, de Frangey, Delachaux, Droin pere & fils; Barras, Châtelain actuel.

Philippe le Hardi paſſant à Cuiſery, dans ſon voyage d'Avignon en 1376, accorda les profits de droit d'aunage aux Habitans pour réparer les chauſſées & les pavés. Mais le Duc Jean réunit à ſon domaine, en 1412, le droit d'aunage de toutes les toiles qui ſe vendoient à Cuiſery, comme en ayant été démembré par ſon pere. Les halles furent acenſées en 1374.

On y battoit monnoie ſous nos Ducs, notamment en 1422. Cette Ville, bien pavée, ſituée avantageuſement ſur un côteau, au bord de la Seille, députe aux Etats alternativement avec 4 autres Villes des Terres d'outre-Saone. Recette de St.-Laurent. Un

Maire (Cl. Guyon), 1 Echevin, 1 Procureur-Syndic. Commerce en bled, jadis en toile, très-floriſſant au XV^e. ſ. 3 foires.

Cette petite Ville a eſſuyé différens malheurs. Elle fut aſſiégée par le Comte de Savoie en 1357; il s'y fit un traité de paix entre ce Prince & le Duc de Bourgogne, l'année ſuivante : autre traité en 1426 entre le Duc & le Comte de Savoie, ménagé par Etienne Quedon & Lemoine de Neuville, Conſeillers de Philippe le Bon.

Cuiſery fut pris par les Allemands, après la déroute de Craon devant Dole en 1477. Il ſe rétabliſſoit lorſqu'il fut ſaccagé le 12 Janvier 1568 par de Traves de St.-Leger, chef des Calviniſtes, le même qui fit priſonnier l'Evêque Erlaut, député au Concile de Trente. Six Prêtres furent égorgés au ſac de cette Ville.

Durant nos malheureuſes guerres de religion, le Roi avoit placé en garniſon à Cuiſery, la Compagnie de Maugiron, Lieut. de Roi en Dauphiné. Les ſoldats ayant appris en 1562 que Montbrun faiſoit deſcendre par la Saone un bateau chargé de l'argenterie & des reliquaires enlevés à la Cathédrale de Chalon, l'arrêterent à 2 l. au deſſous de Mâcon, & enleverent le butin qu'ils convertirent en lingots à Tournus. N'ayant pas trouvé à l'y vendre, non plus

qu'à Cuiſery, ils le porterent à l'Hôtel de la Monnoie de Lyon, pour convertir le tout en eſpèces. Ainſi les Égliſes étoient également dépouillées par les Calviniſtes & les Catholiques.

Mais le plus grand déſaſtre de Cuiſery arriva le 28 Septembre 1652. 500 ſoldats de la garniſon de Seurre, qui tenoient pour le Prince de Condé durant la Fronde, conduits par la Tour-Serville, Longe-Pierre, Chintry & autres, pillerent & ſaccagerent cette place. Ils emmerent pluſieurs priſonniers, entr'autres Etienne Balay, Lieutenant de la Châtellenie, qui fut racheté à Branges. 4 moururent à Seurre des mauvais traitemens qu'ils eſſuyerent.

Il paroît par le procès-verbal que j'ai vu, dreſſé, le 14 Octobre 1652, par Nicolas Mathieu de Varennes, Lieutenant Particulier du Bailliage de Chalon, ſigné de 64 Habitans, que ceux-ci étoient tout ruinés & hors d'état de ſatisfaire aux charges impoſées. Les Echevins étoient alors Cl. Berthet, Notaire, & Olivier Nazareth; Nicolas Giraudin, Capitaine-Châtelain; Franç. Cordier, Procureur du Roi.

800 Commun. avec les dépend. La Fontenelle, Fief à M. de la Loge, anc. Conſr. au Parlement. La Chaux; Montrevoſt, Fief à Mrs. Perrault, d'où l'on jouit de la plus belle vue. Fontaine couverte. Autre Fief,

Digitized by Google

dans la Ville, appellé la *Grand-Maiſon*, dont l'honorifique eſt au Marquis d'Ailly, Sgr. de Branges; & l'utile à M. Deſchamps de la Villeneuve, Marquis de Penhoët. Le Roi Jean, en ſon paſſage à Tournus en 1362, concéda toute Juſtice ſur ce Fief à Girard de Thurey, alors Propriétaire.

Subdél. de Louans, Grenier à Sel de Chalon; bac & port ſur la Seille, navigable juſqu'à la Truchere, où elle ſe jette dans la Saone, à 5 l. par eau & 1 $\frac{1}{2}$ par terre; ce qui fait deſirer la confection des écluſes & du canal pour abréger cette navigation. (*Voy. Louans ſur ce projet utile au Pays, pag.* 622). Mais un pont ſur la Seille qui ſe déborde aiſément, ſeroit très-favorable au commerce.

Moulin à 6 roues avec écluſe. Gr. route à Chalon, à Tournus, à Louans, à Bourg: on trace celle de Pont-de-Vaux.

Anciennes familles: les Balay, Berthet, dont Cl. Berthet, Notaire, fit réparer & fonda la Chapelle des 12 Apôtres, en 1585.

Armoiries de la Ville ſont celles du Roi, avec la légende: *Mairie de Cuiſery.*

A 3 l. de Louans, 5 gr. de Chalon, 1 $\frac{1}{4}$ de Tournus, 6 de Mâcon, 8 de Bourg, 18 de Dijon.

Lat. 46 d. 33' 30". L. 2 d. 42' 38".

Nota. Ce volume étant de 680 pages, je ſuis obligé de rejetter au v^e. les Bourgs &

Villages du Chalonnois. Il comprendra de plus le grand Bailliage d'Auxois avec les Siéges d'Avalon, d'Arnai-le-Duc, de Saulieu, *&c.*

Je ſupplie de nouveau les perſonnes inſtruites, les Seigneurs & les Curés, de me communiquer leurs mémoires avant Pâques. J'eſpere terminer ma longue & pénible carriere par un VI^e. volume, qui renfermera le V^e. grand Bailliage, celui de la Montagne, & les 3 Comtés adjacens.

Fin du 4^e. Volume.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le quatriéme Volume de la *Deſcription de Bourgogne*, par M. l'Abbé Courtépée; il m'a paru contenir, comme les précédens, des recherches curieuſes & intéreſſantes, & je n'y ai rien trouvé qui pût en empêcher l'impreſſion. A Dijon le 15 Décembre 1778.

Signé, MORIN.

TABLE GÉNÉRALE.

COUP D'ŒIL *sur le Charolois*, Pag. 1.
Son étendue, ſes bornes, ſes rivieres, 2-3.
Montagnes ; étangs ; forêts ; Châteaux, 4.
Comtes de Charolles, 5.
4 anciennes Baronnies, 10.
Ravages, guerres, ligue, 12.
Peſte, famine, dépopulation, 14.
Commerce : Hiſtoire naturelle, 17.
Antiquités ; voie romaine ; médailles, 20.
Etats du Charolois, réunis en 1751, 21.
Lieutenans Généraux ; Receveurs, 23.
Anciens lieux ; Châteaux détruits, 25.
Charte de la ceſſion du Charolois, en 1279, 27.

DESCRIPTION *de la Ville de Charolles*, 32.
Prieuré de la Magdeleine, 33.
Couvens, Collège, Hôpital, 34.
Bailliage ; Lieutenans Généraux, 38-40.
Hommes illuſtres : Jean de Ganay, 42.
Jean de Ragni, Pierre & Cl. Saulnier, 43.
Deſautels, de Rymon, D. Pernot, 44-45.
J. B. Geoffroy : anciennes familles, 46.
Charte des franchiſes de Charolles, 1301, 47.

SCEL *commun du Comté de Charolois, gravé*, 51.

PAROISSES *du Bailliage de Charolles, par ordre alphabétique, commençant par Autefond, finissant par Volêvre, depuis la* pag. 52 à 161.

Digoin, Bourg, 74.
Joncy, Bourg, 85.
Mont-Saint-Vincent, Bourg, 98.
Parai, Ville; Prieuré; priviléges, 109-112.
Hommes illuſtres, 122.
Perreci, Bourg; Prieuré, 128.
Suin, groſſe Paroiſſe, ancienne, 149.
Toulon, Bourg, 154.

COUP D'ŒIL *ſur le Brionnois,* 164.
Brionnois, diviſé en 3 parties, 167.
Hiſtoire naturelle; ſituation, 171-173.
Voie romaine; anc. & nouv. Châteaux, 174-76.
Villages; Châteaux; Prieurés détruits, 177.

SEMUR, *Ville; ſes Barons,* 179.
Château; Egliſe; Chapitre, 184.
Ravages; ſiéges; ligue, 187.
Anciennes familles; S. Hugues, 193.

BAILLIAGE *de Semur, depuis Anzi-le-Duc à Yguerande,* 195-249.
25 Paroiſſes Mâconnoiſes, de la Recette de Semur, depuis Amanzé à Verſaugue, 252-308.
Bois-Sainte-Marie, Bourg, 256.
Dun-le-Roi & St. Racho, 264.
Marcigni-les-Nonains, Ville; Prieuré, 271.

Digitized by Google

MONTCENIS, *Ville ; Urſulines ; Hôpital*, pag. 310.
Château ; Châtellenie ; Bailliage, 312-14.
Montagnes ; forêts ; étangs ; charbon de terre, 316.
Hommes illuſtres ; familles diſtinguées, 325.

PAROISSES *du Bailliage de Montcenis, depuis Beſſy à Uxeaux*, 324 à 370.
Etang de Long-Pendu, canal projeté, 344.

BOURBON-LANCI, *Ville ; Prieurés*, 372.
Antiquités ; inſcriptions, 379.
Etat actuel : Seigneurs, 386.
Bains réparés ; 7 puits, 392.
Fidélité des Habitans durant la ligue, 402.
Bailliage ; Lieutenans Généraux, 403.
Paroiſſes du Bailliage, depuis Aupont à Vitry, 410 à 423.

CHALON-SUR-SAONE, *Ville celtique*, 425.
Honorée de la préſence d'Auguſte, de Probus, du grand Conſtantin, 426.
Siége des Rois de Bourgogne, 428.
Saccagée par Chramne, les Sarrazins, Lothaire, 429.
Traitée inhumainement par Craon, 1477, 434.
Entrée de Charles VIII à Chalon, 435.
Entrée de Louis XII : joie du peuple, 436.
Citadelle conſtruite par Charles IX, 437.
Egliſes pillées par les Calviniſtes, 438.
Ligue ; pillages : treve de Taiſé, 439.

Entrée de Louis XIII à Chalon : préſent agréable, pag. 442.
Entretien du Roi avec la Fermiere du port Guillot, 442.
Mœurs des Chalonnois au XV^e. ſiécle, 444.
Beau trait des Négocians en temps de diſette, 445.

COMTES *de Chalon depuis le VI^e. ſiécle*, 447.
Vicomtes au XI^e. ſiécle & ſuiv. 453.
Evêques anciens : leur ſépulture, 454.
Prérogatives de l'Evêque, 457.
Droits & uſages ſinguliers, 459.

EGLISE *Cathédrale : ſes bienfaicteurs*, 460-62.
Quelques uſages anciens, 464.
Doyens ; pluſieurs diſtingués, 471.
Chanoines illuſtres ; P. Naturel, P. de S. Julien, 473.
Claude Robert : ſon éloge, 474.

COLLÉGIALE *de S. Georges : ſa fondation*, 475.
Doyens, 39 juſqu'à l'actuel, 477.
Patrons de cette Collégiale : Confrairie de Saint Georges, 477.

ABBAYE *de S. Pierre, ... pillée par les Huguenots, 1478.*
Abbaye de Lanchare, 482.
Paroiſſes : St. Vincent, 483.
St. Georges, St. Jean-de-Maizel, 484.
Ste. Marie, Prieuré-Cure, 485.

St. Laurent, Prieuré-Cure, 486.
Parlement à St. Laurent, 1362, 487.

COMMANDERIE *du Temple, de St. Antoine,* 488.
Monaſteres : les Carmes, 490.
Cordeliers ; Minimes : tombeaux, 492-93.
Capucins : 2 globes, 497.

CARMELITES, *Jacob. Urſul. Viſtand.* 498.
Hôpitaux ; bienfaicteurs, 499-502.
Eloge du grand Hôpital & des fonctions des Hoſpitalieres, 503.
Aumône générale : Sœurs Griſes, Sœurs Noires, 505.

SEMINAIRE : *Oratoriens diſtingués,* 506.
Edme Cloiſeaul, Gr. Vicaire, & Auteur, 507.
Collége : bienfaicteurs : prix, 509.

BAILLIAGE ; *ſon étendue ; ſes rivieres,* 511.
Baillis ; Lieutenans Gén. Lieut. Criminels, 513.
Maîtriſes des Eaux & Forêts ; Maîtres Particuliers, 517.
Conſuls ; Grenier à Sel ; Baill^e. temporel, 518.
Mairie : Capitaines de la Ville, 520.
Maires, depuis 1561, 521.
Hôtel de Ville : nom des Citoyens bienfaiſans, 522.
Diſpute de Chalon pour la préſéance aux Etats, 523.

Priviléges de la Ville, 525.
Jeux de l'Arquebuſe, de l'Arbalête, de l'Arc, 527.
Grand pas d'armes, tenu à Chalon en 1449, 528.
Foires célèbres, franches, 529.
Commerce ; entraves ; péages ſur la Saone, 532.
L'able ; perles de collier, 534.

ANTIQUITÉS *de Chalon : Laraire en bronze*, 535.
4 gr. voies romaines, 537.
Chalon ancien ; ſon enceinte ; ſes vieux murs, 537.
*Origine du nom d'*Orbandale, 539.
Ses fortifications ; fauxbourgs, ibid.
Canal ou foſſé ; portes anciennes, nouvelles, 541.
Pont de bois en 1224, en pierre 1508, 542.

ANCIENS *Hôtels des Seigneurs*, 542.
Des Damas-Marcilli, Montaigu, Saudon, de Goux, Rolin, Senecey, Rully, 543.
La Ferté, la Graviere : Nobles de Chalon, 545.

PROMENADES : *fontaines*, 546.
Eloge de Chalon qui s'embellit, 548.
Manque de bonne eau, 550.

ILLUSTRES *Chalonnois : S. Arige, Bouvot*, 551.
S. Céſaire, Clerguet, Découſu, Doneau, 552.
D'Hoges, Durand, Germigni, Guide, 554.
L. Jacob, P. de St. Julien, Moreau, Naturel, 557.
Perry, Pontoux, Preſtet, Théſut, 558.
Pontus de Thyard, Enoch Virey, 561.

Artiſtes diſtingués : anciennes familles, 563.

SEURRE, *Ville : Familiarité : Chapelles*, 565.
Hôpital ; bienfaicteurs : Clariſſes ; Urſulines, 567.
Seigneurs anciens : Château moderne, 571.
Antiquité : traits hiſtoriques : ſiéges, 574.
Priviléges : Marquiſat, 582.
Population ; pont, péage, 585.
S. Georges ; Auguſtins ; Confrairie, 586.
Illuſtres Seurrois : Loyſier, Loppin, Gomaut, 588.
Familles anciennes : Boſſuet, Berbis, 590.

VERDUN, *Ville ; Egliſe ; Chapelles*, 591.
Hôtel d'Agey : Hôpital, 594.
Seigneurs anciens & modernes, 596.
Château ; Châtelains, 600.
Foires ; marchés ; ports ; antiquités ; traits hiſtoriques, 603.
Siéges ; peſte ; inondations, 605.
Dépendances de la Paroiſſe, 616.
Commerce ; tuileries ; digues, 617.
Illuſtres Verdunois, 620.

LOUANS ; *Familiarité*, 622-25.
Cordeliers, 629.
Hôpital, 630.
Collége, 631.
Franchiſes ; Seigneurs, 632.
Antiquités ; traits hiſtoriques, 638.
Etat actuel ; ſituation de Louans, 642.

Digitized by Google

Canal projeté ſur la Seille, 645.
Illuſtres Louanois, 648.

CUISEAUX : *Egliſe Collégiale*, 651.
Chapelles ; Hermitage, 655.
Hôpital ; Collége, 657.
Anciens Seigneurs, 658.
Guerres ; incendies ; peſtes ; état actuel, 662.
Hommes illuſtres, 668.

CUISERY : *Egliſe ; Chapelles*, 670.
Traits hiſtoriques ; ſiége ; malheurs, 674.

Fin de la Table.

ERRATA ET ADDITIONS.

Page 20, lign. 15, 300 pas, *liſez*, 600 pas.

Pag. 22, lign. 18, Marcigni, *liſez*, Martigni.

Pag. 79, lign. 17, de Four, *liſez*, S. Four, mort en 1320, ſelon le *Gall. Chr.*, *tom. IV.*

Pag. 83, lign. 6, 18 de Digoin, *liſez*, Dijon.

Pag. 84, lign. 6, *effacez* cette ligne entre 2 ().

Pag. 113, lign. 17, ces, *liſez*, les.

Digitized by Google

Pag. 122, lign. 4, Bautefond, *liſez*, Autefond.

Pag. 136, lign. 21, S. Bonitas, *liſez*, Bonitus.

Pag. 138, lign. 23, Rhomberg, *liſez*, Schomberg.

Pag. 140, lign. 9, Torturiers, *liſez*, Tortarius.

Pag. 278, lign. 2, Card. Bouillon, *liſez*, de Bouillon.

Pag. 284, lign. 5, cadelabre, *liſez*, candelabre.

Pag. 316, lign. 7, Manilli, *liſez*, Marcilli.

Pag. 325, lign. 20, Furnet, *liſez*, Furnes.

Pag. 344, lign. 6, 1100, *liſez*, 1800.

Pag. 387, lign. 5, ale, *liſez*, la.

Pag. 451, lign. dern., 1127, *liſez*, 1227.

Pag. 467, lign. 10 de fertur, *liſez*, defertur.

Pag. 622, lign. 8, Archev., *liſez*, Archipr.

Ouvrages du même Auteur.

1°. *Hiſtoire abrégée du Duché de Bourg^e. depuis les Éduens & les Lingons juſqu'à la réunion de la Province à la Couronne en 1477, avec les mœurs, les uſages, & les Hommes illuſtres dans ces différens ſiécles, dédiée aux Adminiſtrateurs du Collége de Dijon, à l'uſage de la jeuneſſe*, in-12. 440 *pag. 1777, bien imprimé : ſe vend*

chez J. B. Capel, Libraire à Dijon, & chez les différens Libraires de la Province.

2°. *Relation du grand Prix de Beaune, rendu en Août 1778, précédée d'une Notice historique sur les Jeux des Anciens, & sur l'origine, l'objet, les services & priviléges des Compagnies de l'Arc, de l'Arbalête & de l'Arquebuse, brochure* in-8°. *d'environ 120 pag. 1779, à 15 sols : se vend chez Causse, Imprimeur-Libraire, & chez les Libraires de la Province.*

RC
55

Digitized by Google

Digitized by Google

FEB 16 1943

Digitized by Google